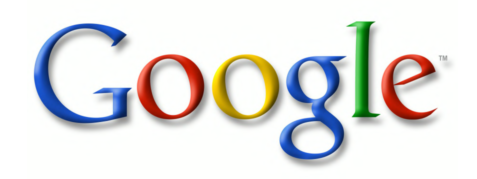
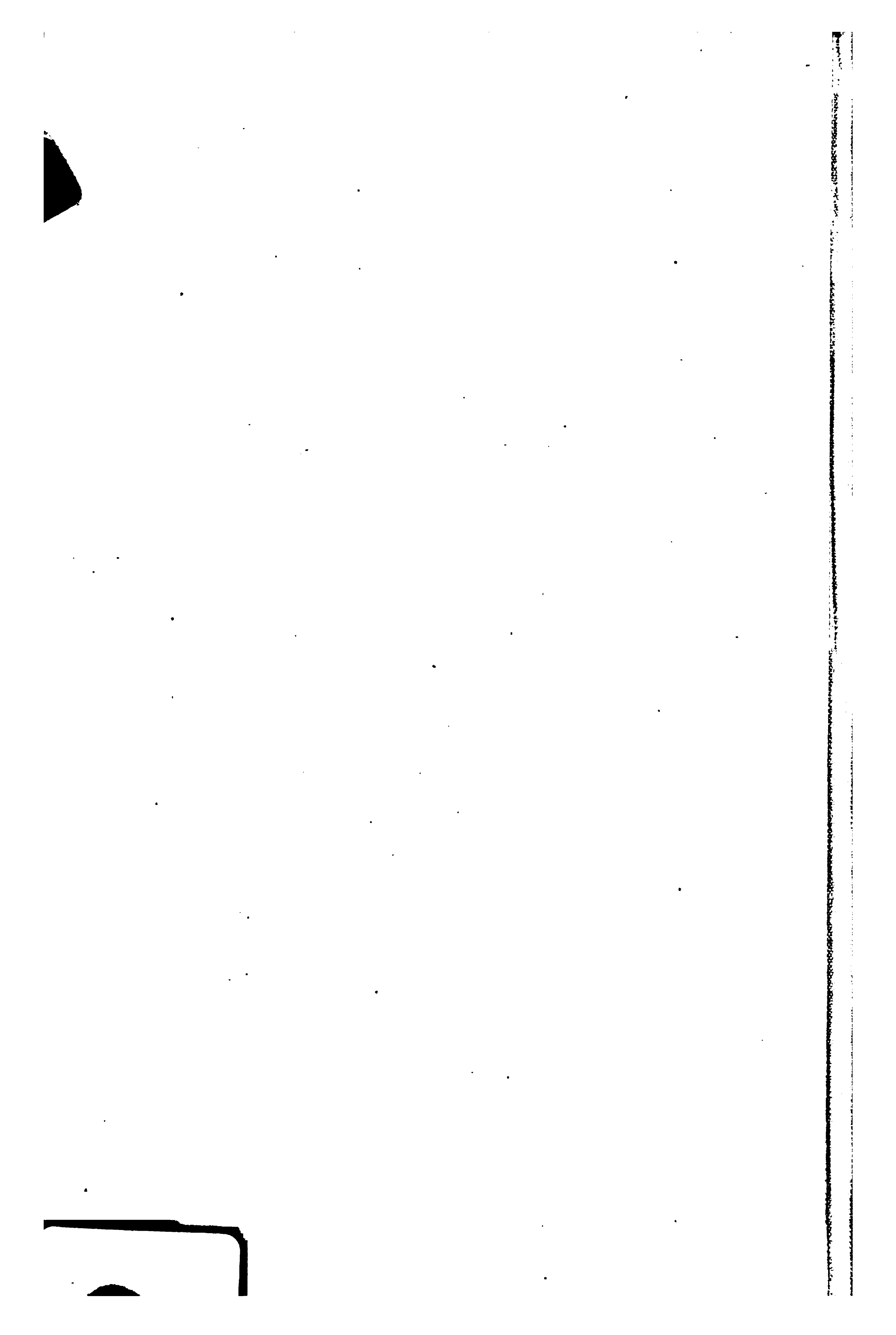





Auber



HISTOIRE GÉNÉRALE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim ; si autem minus digne, concedendum est mihi.

II. MACHAB., XV, 39.

TOME SEPTIÈME



FONTENAY-LE-COMTE

IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD

Rue Turgot, 20

POITIERS

LIBRAIRIE BONAMY

Rue des Cordeliers

1890



HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU POITOU

PAR

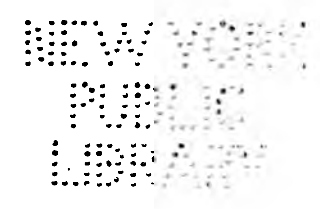
M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.
II. MACHAB., XV, 39.

TOME SEPTIÈME





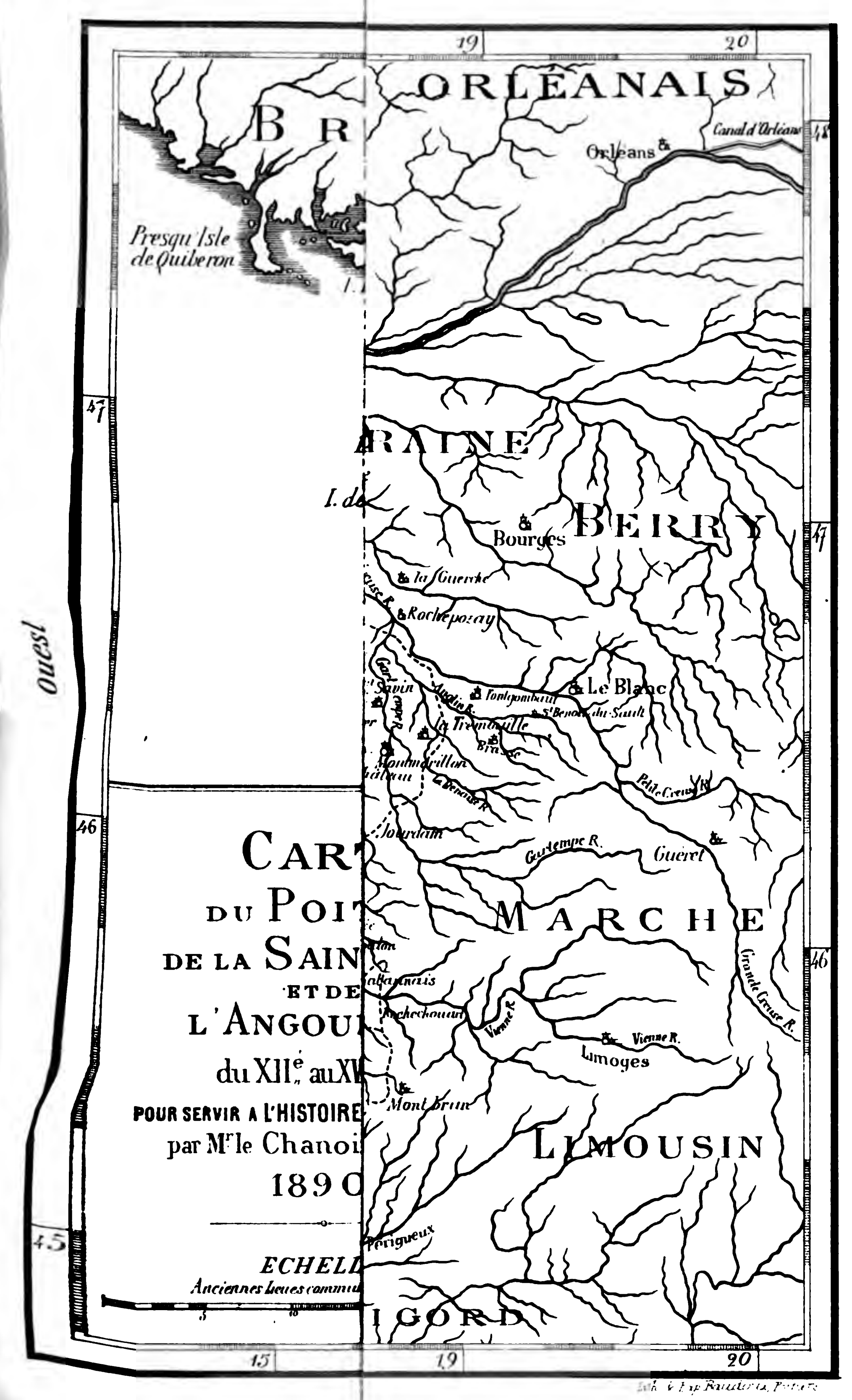
FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1890

A N





ORLÉANAIS
B R
Canal d'Orléans
Orléans
Presqu'Isle de Quiberon
RAINE
I. de
Bourges
BERRY
la Guerche
Rocheposay
Le Blanc
Fontgombault
St Benoit du Sault
la Tremouille
Brosse
Montmorillon
la Benaise R.
Petite Creuse R.
Jourdain
Gartempe R.
Gueret
MARCHE
Grande Creuse R.
Rochechouart
Vienne R.
Limoges
Mont brun
LIMOUSIN
Perigueux
IGORD
CAR
DU POI
DE LA SAIN
ET DE
L'ANGOU
du XIIe au XV
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
par Mr le Chanoi
1890
ECHELL
Anciennes lieues commu
Ouest
Est
46
47
48
45
15
19
20



LIVRE XLV

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME V (LE GRAND), JUSQU'A L'EPISCOPAT D'ISEMBERT Ier

(De 994 à 1020)



UILLAUME V avait trente-six ans quand il prit le sceptre de son père. C'est à tort que Besly, d'après Pierre de Maillezais, qui se trompait, l'avait surnommé *Fier-à-Bras,* le confondant ainsi avec Guillaume IV. Quoi qu'il en soit, son intelligence développée de bonne heure, l'avait rendu apte dès son enfance à des études sérieuses qu'il aima, qu'il continua dans toute sa jeunesse, et qu'il ne cessa de cultiver jusqu'au moment de son arrivée au pouvoir. Ces dispositions, aussi bien que la sagesse de sa vie habituelle, le rangèrent bientôt au nombre des hommes éminents de son siècle. Le titre de *Grand* ne lui fut donc pas donné par la postérité pour ses seules actions de guerre qui n'en font trop souvent qu'une usurpation de plus. Il le dut plutôt à son amour des choses réellement glorieuses, qu'au soin de sa dignité princière; à l'estime des lettres et des sciences, il sut joindre l'amour de la paix; ne fit la guerre que pour se défendre, et employa les arts à la glorification de ses Etats et à la magnificence de sa capitale. Il sut mériter ainsi l'estime des souverains de son temps, et laisser, par ses relations avec les personnages remar-

Beaux préliminaires du nouveau règne.

quables de son siècle, une haute idée de la merveilleuse puissance de son esprit. Tel est le grand prince dans l'intimité duquel nous allons entrer.

Guerre avec le comte de la Marche.

Le premier soin qu'il prit après les obsèques de son père, fut de tirer vengeance de la perfidie du comte de la Marche que le mourant n'avait pas voulu laisser impunie. Il n'hésita pas à entrer en campagne, car lui-même n'ignorait pas que les bienfaits que sa famille avait prodigués au père de Boson et à son fils lui-même, en l'établissant dans la Marche, mettaient le comble à l'horreur qu'on avait ressentie de l'ingratitude du révolté. Mais avant de rien entreprendre, il fit relever en des conditions encore plus redoutables son château de Gençay, persuadé qu'il deviendrait bientôt l'objet de nouvelles entreprises, et donnerait une raison évidente à une prise d'armes. D'ailleurs, possédant par son patrimoine, outre le Poitou, le Limousin, la Saintonge et l'Aunis, il devait pratiquer de divers côtés une active surveillance. Or, elle ne pouvait bien s'exercer que des créneaux de ses nombreuses forteresses, nécessaires surtout du côté où les Boson pouvaient revenir. C'est pourquoi il ne négligea aucun des moyens que lui offrait la stratégie de cette époque pour établir là un point de défense qui devint la sécurité de cette partie de notre province. Les guerres fréquentes entre seigneurs avaient singulièrement modifié les règles et les méthodes de l'architecture militaire. Foulques Nerra, le comte d'Anjou, bâtisseur par excellence, avait déjà montré, dans le donjon de Loudun qu'on admire encore, le type nouveau qu'on allait adopter comme plus solide et plus capable de résistance. C'était dans le même genre qu'il avait construit la fameuse tour carrée de Loches, dont on se demande encore comment sans artillerie on aurait jamais pu s'en emparer.

Château de Gençay.

A Gençay aussi la position avait été choisie. C'était une éminence abrupte, des masses de rochers inabordables dans lesquels on creusait les seuls escaliers qui communiquassent au premier corps des bâtiments, et dont l'étroitesse augmentait la sûreté. On en était venu pendant le xe siècle et

dans le XIᵉ, à n'employer pour les deux ou trois enceintes de murailles qui défendaient le donjon, que des pierres de taille de grand appareil formant un revêtement : le vide en était rempli d'un blocage formé de moëllons et de ciment, dont on n'a pas cessé de remarquer l'inaltérable dureté dans les ruines de nos vieux édifices. Ces murs n'avaient jamais moins de trois mètres d'épaisseur à la base ; en gagnant le faîte du monument, on diminuait progressivement d'un mètre, et si l'on ajoute à cette confection matérielle, les détails inséparables de la construction, lesquels n'étaient pas moins utiles que remarquables d'ingéniosité et d'élégance, on trouve que cette force de résistance se centuplait par les ressources que fournissaient au dedans les barbacanes à lancer des flèches, les mâchicoulis qui, du haut des terrasses, répandaient sur les assaillants des pierres, de la poix bouillante, et du plomb fondu, dont les provisions s'élaboraient sur les plates-formes par des soldats sans cesse occupés à les mettre en œuvre. Les béliers et les balistes ne pouvant lancer leurs projectiles qu'horizontalement, ne battaient en brèche que les murs inférieurs ; mais ceux-ci entamés, il restait encore cette masse presque toujours inébranlable, où les échelles, fort difficiles à dresser et à maintenir, étaient en plus grand nombre renversées avec les assiégeants par les irrésistibles projectiles des assiégés. Elles étaient en outre sans cesse menacées par les hautes et étroites ouvertures des escaliers pratiqués dans les tours qui saillissaient sur les murailles. De là, des bras vigoureux détruisaient leur équilibre, et les rejetaient dans les fossés, bientôt comblés par les cadavres, et dont les larges eaux courantes, autant que possible, étaient un obstacle de plus aux approches de la place. Et pourtant, on venait à bout de s'en rendre maître, mais ce n'était qu'à force de temps, d'audacieux efforts et de pertes considérables d'hommes et d'engins militaires. Heureux alors le châtelain, si, vaincu malgré une héroïque résistance, il n'était pas retenu lui-même dans les prisons souterraines, aux murs

Système de défense architecturale du temps.

impénétrables, à la lumière douteuse, en de vastes salles de pierre, où, pendant plus ou moins de jours et de nuits, il vivait dans une inaction plus pénible même que sa douloureuse captivité.

Mauvaise foi et esprit querelleur de Boson.

Tel venait d'être rebâti le château de Gençay, lorsque le comte de Poitiers le garnissait de nouvelles troupes, se disposant à tenir tête aux nouvelles recrues de Boson. Celui-ci ne s'endormait pas non plus. Il attendit que le château fût rétabli, s'imaginant qu'il ne lui serait pas difficile de s'en emparer à peu de frais. Mais il ne s'était pas vu encore en face du nouveau suzerain. Bientôt donc, et dans l'automne de 994, lui et son frère Aldebert, se remirent en campagne, comptant s'emparer de la place sans coup férir. Mais Guillaume était prêt. Déjà les seigneurs, ses vassaux, attendaient le signal du départ. On voyait parmi eux des guerriers expérimentés sur lesquels il pouvait compter. Les deux armées s'étant rencontrées, lorsque déjà Boson s'était montré sur le sol poitevin, une action s'engagea, assez modérément d'abord, mais qui finit par un conflit des plus sanglants; puis l'armée de la Marche plia, et Boson se trouva réduit à une fuite honteuse. Guillaume, en homme habile, se garda bien de le poursuivre. Il doubla la garnison de Gençay et se hâta d'aller prendre ailleurs, sur les domaines du vassal infidèle, une revanche qui ajoutât au sentiment de sa défaite.

Siège et prise du château de Rochemeau.

Il y avait à quatre lieues de là, vers le Midi, et au bord de la Charente, une petite ville nommée Rochemeau *(Rocca Mellis)*, garnie d'un château fort protégeant de ce côté les abords de la Basse Marche, dont elle marquait les confins. Cette place appartenait à Boson, qui, rentré à la hâte dans sa ville de Bellac (1), où il habitait, s'attendait plus à un siége qu'aux tristes nouvelles qu'il allait recevoir. Guillaume se dirige donc de ce côté, et ne tarde pas à investir le fort dans le dessein de le détruire. Il fallait donc en préparer le siége, et c'est pendant ces premiers travaux que Boson, averti par des gens du pays, arriva avec des forces pour

disputer le terrain. Là encore il éprouva une défaite après une bataille qui l'obligea à une nouvelle fuite : mais il ne put échapper à la poursuite du vainqueur. Il fut fait prisonnier et envoyé sous bonne garde à Poitiers, où il eut pour prison la forteresse bâtie au confluent du Clain et de la Boivre. Dans cette déroute, ses gens en grand nombre restèrent sans vie au pied des murailles de Rochemeau. Sans perdre de temps, on donna l'assaut, la place fut emportée, et là, le duc d'Aquitaine donna un exemple aussi glorieux que touchant de ce généreux esprit de la chevalerie qui allait devenir une loi de la noblesse féodale.

Générosité de Guillaume envers la comtesse de la Marche.

Almodis, femme de Boson, fut trouvée dans le château où elle était venue passer quelques jours. Une idée infernale vint à quelques-uns des jeunes étourdis de la suite du duc. Ils pensaient la renvoyer à son mari après en avoir fait un indigne jouet de leurs insolences. A peine averti, Guillaume s'emporta contre une telle infamie, protégea la noble femme contre toute insulte, et lui forma une garde choisie qui eut ordre de l'escorter et de la conduire honorablement vers sa mère. Cette mère était Blanche, fille de Géraud, comte de Limoges (2). Elle habitait Bellac, et sa joie fut si grande de se voir rendre une fille dont le sort l'avait si fort inquiétée, qu'elle promit aussitôt de reconnaître cette généreuse action en étendant les domaines du prince jusqu'au Rhône.

Commencements de la Roche-sur-Yon.

Mais avant de poursuivre, une autre forteresse réclame notre attention avec les intéressantes origines qui s'y rattachent. Il y avait déjà, au moins dès le milieu de ce siècle, un château et une église au lieu dit la Roche, près la Ferrière (a). Ce dernier doit son nom à ses mines de fer exploitées par les Romains, et il serait possible que le voisinage du château fût venu du besoin de protéger cet utile établissement dont les souterrains, du reste, communiquaient avec ceux du fort. Quoi qu'il en soit de son dégré d'importance à telle ou telle époque, on ignore jusqu'au vocable

(a) Bourg de 2,200 âmes, canton des Essarts (Vendée).

de son église avant celle dont nous allons parler, et qui remonte à la première année du règne de Guillaume V. Il y a peu de chartes d'ailleurs qui parlent avant 1100 du château situé sur une masse de rochers, que baigne l'Yon, petite rivière qui surgit dans la commune de la Ferrière et se perd dans le Grand-Lay (3).*

Les reliques de saint Lienne y sont portées.

On sait néanmoins certainement qu'un seigneur de la famille de Thouars possédait la Roche, et avait une dévotion particulière à saint Lienne ou *Léonius*, dont on sait l'étroite amitié avec saint Hilaire (a). Depuis que ce saint avait été transporté de la petite église de la Celle de Poitiers où il avait reçu la sépulture, à la basilique de son illustre maître, les miracles s'étaient multipliés plus que jamais à son tombeau qu'abordait une plus grande foule, et Ingelenus, qui en avait été témoin, s'était épris d'un vif amour pour le saint prêtre, et désirait souverainement avoir sa précieuse dépouille. Il offrit donc au Chapitre de Saint-Hilaire de lui laisser emporter ce corps dans son domaine, promettant de faire de l'église de la Roche et des constructions dont il l'entourerait, pour un certain nombre de religieux, un prieuré de leur maison auquel il attachait dès ce jour des rentes en argent avec droit à toutes les acquisitions à venir. Le Duc* d'Aquitaine, en sa qualité d'abbé de Saint-Hilaire, voulut aussi en approuvant cette convention, que les seigneurs de la Roche ne pussent établir aucuns chanoines sans le consentement du Chapitre, et que celui-ci s'obligeant d'aller tous les ans célébrer à la Roche, le 12 juin, la fête de la translation de saint Lienne, ceux de la Roche vinssent aussi à Poitiers solenniser la translation de saint Hilaire qui s'y célébrait le 1er novembre (b). C'est de cette époque, d'après tous les chroniqueurs, que date le premier développement de la petite ville; on vint en grand nombre y visiter l'église et

(a) V. ci-dessus, t. I, p. 258.

(b) Marchegay, *Cartul. de la Roche-sur-Yon*, p. 1 et suiv.

invoquer le saint. Une seconde église y fut bâtie au XI[e] siècle, en dehors des murs, sous l'invocation de saint Hilaire, dont on voit encore à peine les derniers débris. Tels furent les commencements d'une petite ville devenue le chef-lieu d'un département, laquelle, contrairement à tant d'autres, vit sa fortune s'augmenter et s'épanouir au moment où elle n'avait plus à attendre qu'une complète déchéance.

Progrès de son existence féodale.

Mais la prospérité des maisons de prière semblait alors inséparable de leur berceau. De grandes amitiés que se firent les nouveaux moines, augmentèrent leurs domaines, multiplièrent les habitations autour d'eux, et pendant que se développait la position des seigneurs de la Roche, le prieuré se faisait des annexes d'Ornay (4) de Venansault (5). Les évêques de Poitiers les aimaient et les soutenaient. Nous verrons les châtelains s'allier dans la suite des temps aux Machecoul, aux Mauléon, aux Montaigu, aux barons de Thouars, et arriver, après mille vicissitudes, au frère de Saint-Louis, Alphonse de Poitiers, puis à la maison d'Anjou. Enfin vient l'époque si mouvementée de l'occupation anglaise, au XIII[e] siècle. Au XIV[e], la Roche devient une ville importante et s'achemine à des destinées qui la conduisent jusqu'à une autonomie qu'elle garde des Bourbons-Montpensier aux Bourbons-Conty [a].

Après cette étape où nous avons dû observer un instant une nouvelle création de la société civilisée, revenons aux graves affaires de notre Guillaume, qui avait à s'occuper d'affermir les bases de son jeune gouvernement.

Nouvelle révolte de Boson.

Le caractère de générosité, dont il avait fait preuve dans quelques rencontres de la dernière guerre, se montra encore à l'égard de Boson, devenu son prisonnier. Rentré à Poitiers, après la destruction bien méritée de Rochemeau, il crut avoir assez puni le félon, exigea de lui le simple renouvelllement de son hommage, et lui rendit la liberté; mais l'incorrigible vassal n'en profita que pour manquer

(a) V. nos *Recherches historiques sur la Roche, Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* 1848.

presque aussitôt à son serment. Il ne différa en effet de nouvelles courses sur le territoire poitevin, qu'autant de temps qu'il ne lui en fallait pour s'y préparer. Ainsi était arrivée la fin de l'année 996. Le roi Hugues-Capet venait de mourir le 24 octobre ; son fils Robert lui succédait. Boson saisit l'occasion de ce renouvellement d'un règne, pour se porter à une nouvelle révolte. Cette fois Guillaume résolut de ne pas l'épargner. Décidé à en finir, il engage Robert à venir, avec l'aide de sa nombreuse noblesse d'Aquitaine, indignée de la conduite de Boson, pousser à bout le vassal infidèle, et va l'assiéger dans son château de Bellac. Cette construction était l'ouvrage de Boson Ier, père de celui-ci, qui ensuite, sous l'impression de son esprit agressif, l'avait doté de fortifications redoutables. Il s'y défendit avec succès, déjouant les assauts des troupes, pourtant si nombreuses des alliés. Quelle put être la cause d'une déception si inattendue ? Les Chroniques du temps l'indiquent toutes et se dispensent de l'expliquer. On peut cependant en considérant une retraite en soi si étonnante, y appliquer des conjectures qui semblent naître sans effort d'une certaine circonstance de l'époque, dont le souvenir pourrait bien s'autoriser ici. En diverses provinces de la France, on souffrait toujours du *mal sacré,* autrement dit *mal des ardents,* dont nous avons parlé, et qui revenait subitement là, où on l'aurait moins attendu, et anéantissait les malades de deux ou trois jours de souffrance presque toujours suivies de la mort. Ne serait-ce pas ce fléau irrésistible qui se sera alors emparé du camp des alliés, et les aura obligés à lever le siège ? Cela ne dut pas se faire sans des conditions de part et d'autre. Les malades offrirent sans doute la paix ; les assiégés la souhaitaient eux-mêmes devant des forces justement redoutées ; un traité s'en sera suivi, et si le comte de Poitiers n'avait pas triomphé de son ennemi, au moins le força-t-il, pour faire lever un siège dont il pouvait craindre la prolongation, d'accepter des conditions qui, cette fois, avaient trop de

Mal des ardents.

témoins pour que Boson osât y manquer. C'est après ce traité que celui-ci fit un voyage à Rome (6).

Mort de son frère Adalbert.

Une perte sensible résultait pour lui de cette guerre. Adalbert, son frère, comte de la Haute Marche, y fut tué. Sa délicatesse ne surpassait par celle de son puiné, qu'il aidait toujours dans ses mauvaises entreprises. Or, lorsqu'ils se disposaient ensemble au second siége de Gençay, Adalbert voulut roder à cheval autour des murs pour y chercher des endroits faibles; alors son armure ne le protégeait pas, et du haut d'une tour il fut reconnu et frappé d'une flèche dont la blessure le fit mourir quelques jours après. Il fut transporté à Charroux, où on l'inhuma dans l'église abbatiale de Saint-Sauveur (a).

Pont-Achard.

Cette année et les suivantes, nous voyons par beaucoup d'actes consentis ou confirmés par lui, que Guillaume V conservait l'abbatiat de Saint-Hilaire que son père lui avait d'ailleurs abandonné comme une sorte d'apanage en 969, lorsqu'il avait à peine atteint sa vingtième année (b). C'est à ce titre qu'il confirma, en 997, au sous-doyen du Chapitre, le don viager que le trésorier lui avait fait d'un moulin sur la Boivre, au-dessous de Poitiers, et dans l'endroit appelé alors *Tentenonus*, et ensuite Pont-Saint-Achard, du nom d'un saint abbé de Saint-Benoît de Quinçay. Cette même année ou l'année précédente, il avait donné à l'abbaye de Saint-Cyprien l'église de Vouneuil-sous-Biard, toutes les dîmes de la paroisse et de plusieurs héritages des environs. Nous avons vu que ce village était de ceux que Guillaume IV avait ajoutés à la dot d'Emma après leur première réconciliation (c). Celle-ci, qui aimait beaucoup son fils, accédait d'autant mieux à ces libéralités, que, assez riche par elle-même pour ne pas les regretter, elle avait vu son frère Eudes, comte de Champagne, donner en 995 à son abbaye

(a) Besly, *Comtes*, p. 51, 151; — *Art de vér. les dates*, X, 225; — Adhémar de Chaban., *in h. ann.*, apud Besly, p. 301.

(b) *Art de vérifier les dates*, X, 97.

(c) V. ci-dessus, liv. XLIV, note 29; — D. Fonteneau, X, 261.

de Bourgueil des terres considérables (a), et que le duc manifestait la même bonne volonté pour cet établissement, qu'en effet il enrichit peu de temps après de nouvelles preuves de son intérêt (b).

Mabillon rapporte à l'an 997 la fondation du château de Mirebeau, sur lequel nous aurons à revenir (7).

Mais un autre soin d'une plus haute importance préoccupait le comte et sa mère. Ils n'avaient garde d'oublier ces murs commencés du monastère de Maillezais, dont les vicissitudes devaient cesser enfin. Ils y songeaient lorsqu'un événement inattendu vint mêler à cette sainte pensée des préoccupations moins pacifiques.

Nouveaux troubles ménagés par le vicomte de Limoges.

On était à la fin de 998. Nous avons vu Boson se diriger vers Rome après s'être réconcilié avec Guillaume, dont la magnanimité l'avait délivré si promptement d'une prison trop méritée. Pendant son absence, le génie de la guerre qui planait sur la tête de tous ces nouveaux souverains, inspira à Guy, son beau-frère, vicomte de Limoges, d'élever un château vis-à-vis de l'abbaye de Brantôme, qui commençait à revivre après sa destruction par les Normands (c), et qu'il convoitait. Outre le mauvais dessein qu'il manifestait par là, c'était faire un acte d'usurpation, le Périgord appartenant depuis un demi-siècle aux comtes de la Marche, et ne relevant que d'eux seuls. Une telle entreprise révélait des intentions agressives. Boson, de retour, se disposa à maltraiter l'envahisseur. Une première rencontre fut fatale au vicomte qui fut battu et le château renversé (d). Mais ce n'était pas tout. Guy, dont le père, ce Gérard dont nous venons de parler, venait de mourir dernièrement, était en pleine possession de l'héritage et donnait à ses voisins des craintes sérieuses que ses attaques irréfléchies n'autorisaient que trop. De toutes parts

(a) Besly, *Comtes*, p. 288.

(b) D. Fonteneau, I, 567.

(c) Sur Brantôme, V. ci-dessus, t. III, p. 356.

(d) Adhémar Chaban., an 998.

autour de lui, on résolut de prévenir ces empiètements. Guillaume devint l'âme et le chef d'une ligue formée contre le vicomte, et dans laquelle entrèrent les comtes Arnaud d'Angoulême, Hélie de Périgord, les deux frères Boson et Aldebert. Donnons quelques détails qui fassent bien comprendre leur position et les motifs de cette campagne.

A l'extrémité Sud du Berry, dans cette contrée qui avoisine les petites villes poitevines de la Trémouille et de Saint-Savin, s'élevait depuis plus d'un siècle, sur un rocher de granit, un château alors imprenable par sa position et les moyens de défense dont l'art militaire avait su l'entourer. C'était le château de Brosse (8) dont les hautes tours dominaient de leur point culminant les vastes campagnes du Berry, du Limousin, de la Marche et du Poitou. Or, Aymar, l'un des fils du vicomte de Limoges, devait avoir dans la succession de son père une partie de ce domaine, mais quoique cette succession ne fût pas ouverte, il avisa que, n'ayant pas à en espérer beaucoup plus, vu le grand nombre de ses frères, il pouvait anticiper sur ce petit avenir en s'emparant d'avance de la propriété entière. Il avait donc réussi par la ruse. En dépit des réclamations qu'il avait prévues, tout lui faisait espérer d'en retenir la possession. La conformation même du sol rendait les abords difficiles, et une fois renfermé derrière ces murailles si hautes, si épaisses et si bien protégées par la nature, le château, sa garnison et ses hôtes, pouvaient se croire à l'abri de toute agression. Aymar, fier de sa conquête peu honorable, comptait bien, conformément à son caractère violent et cupide, s'en servir à observer la contrée et à se ménager à l'occasion quelques expéditions offensives. Déjà de graves difficultés avaient eu lieu entre lui et Hugues, seigneur de Gargilisse (9), autre châtellenie peu éloignée, qui lui venait de sa mère, nièce de Guillaume V. Mais Aymar resté le plus fort après un combat, s'était prononcé net et prétendait ne rien rendre. Ce fut alors que Hugues en appela au duc d'Aquitaine et demanda son secours avec

Siège du château de Brosse.

Guillaume IV s'y porte en auxiliaire.

celui de ces puissants alliés (a). Guillaume, qui ne sentait pas moins que les autres seigneurs l'intérêt qu'il avait à réprimer ces fantaisies peu honnêtes, n'hésita pas à se mettre à leur tête, et de formidables contingents entourèrent bientôt le manoir. Des attaques sérieuses s'y multiplièrent, et Aymar résistait avec autant d'énergie qu'on en mettait à battre ses murs. Après quinze jours, il était près de succomber, lorsque son père, qui avait d'abord désapprouvé son entreprise, vint pourtant à son secours. Son armée arrive sans que les assiégeants l'eussent même soupçonné. Il fallut, pour lui tenir tête, tourner la place, ce dont les assiégés s'étant aperçus, ils firent une sortie et tombèrent sur les derrières des confédérés pendant que Guy les prenait de front. La mêlée fut sanglante ; de part et d'autre on se battit avec l'acharnement de ces natures dont les luttes guerrières restaient encore l'élément préféré. Par on ne sait quelles raisons, quoique cette double surprise suffise peut-être à l'expliquer, les forces des confédérés cédèrent enfin ; leurs troupes se retirèrent en désordre, et chacun rentra chez soi avec le dépit d'une complète déroute (b).

Siége infructueux de Saint-Benoît-du Sault.

Brosse resta donc au vainqueur, qui compta s'y installer pour longtemps, et fut à peine reposé que, sous l'impression de tels succès et ne doutant d'aucun autre, il songea à une seconde usurpation. A une lieue de là, étaient le château et le bourg du Sault, où se trouvait le petit monastère de Saint-Benoît, dont nous avons dit naguère d'autres épreuves. C'était encore dans la Marche, et la pensée de causer un dommage de plus à Boson avait seule inspiré cette campagne. Mais quel besoin, tout en s'emparant du lieu, d'en expulser brutalement les paisibles religieux qui n'étaient pour rien dans ces querelles seigneuriales? C'est pourtant ce que fit Aymar. Il s'y trouvait encouragé par l'absence du prieur Otherius, qu'il savait

(a) Raynal, *Hist. du Berry,* I, 366 ; — Besly, *Comtes,* p. 51 et suiv.

(b) Adhémar Chaban., *Chronic.* ; — Labbe, *ub sup.* p. 171 ; — *Chronic. sancti Maxent.*, ibid, p. 229.

très capable de lui résister à main armée. Mais le lieu était fort par lui-même, si bien que les moines de Sacierge étaient venus, abandonnant leur première demeure, s'y abriter contre les caprices belliqueux du premier seigneur qui leur eût cherché dispute. C'était précisément cette assiette avantageuse qui avait surtout déterminé Aymar, comme il l'avoua plus tard, à s'en assurer la possession. Ajoutons que les habitants des environs faisaient des dépendances du monastère un dépôt de sûreté pour leurs vins et leurs moissons, que l'habile conquérant eût voulus en même temps que le reste. Il n'eût pas de peine à réaliser ces prétentions; la ville et le monastère, peu défendus, n'opposèrent qu'une faible résistance, et après deux ou trois jours, l'aventurier s'en rendit maître.

Les moines, chassés de leur demeure, se dispersèrent dans les abbayes voisines du Poitou et du Berry; quelques-uns s'enfuirent jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, aux environs d'Orléans, où se trouvait Otherius, chez l'abbé dont relevait le prieuré du Sault. Celui-ci encouragea beaucoup le prieur, dont il savait la sagacité et le courage, à se rendre sur les lieux ; de là, il verrait avec qui s'entendre et comment agir. Otherius se rendit tout d'abord auprès de Hugues de Gargilisse. Il fut convenu, qu'à quelques jours de là, Otherius, secondé par Hugues, ferait une tentative à main armée. Un nommé Geoffroy, surnommé l'*Ane*, à raison de sa force, un des amis du couvent, s'entendit avec eux, et le mardi suivant, qui était celui de la seconde semaine du carême de l'an 1000, fut choisi pour l'opération. La veille donc, pour obtenir de saint Benoît le succès de l'entreprise, on n'oublia pas de boire en l'honneur du saint, ce qui était une ancienne coutume dont on éloignait les moindres excès. Les Germains avaient consacré paraît-il, cette habitude en l'honneur de leurs dieux. Les Francs la leur avait prise, et le christianisme avait permis de la continuer en la sanctifiant par l'invocation des Saints, et l'on n'y manquait pas, la veille, où le jour-même de la

solennité, qui devenait ainsi à la maison une réunion de famille. On sait comment ce vieil usage persiste encore dans la vie actuelle [a].

Le jour venu, les troupes réunies des deux chefs s'avancèrent en deux corps sur la place, le plus fort marchant en arrière de l'avant-garde sous le commandement d'Otherius. Cette avant-garde, peu nombreuse, se présente seule devant les murs. Soudain, une brume épaisse qui enveloppe la ville, pendant que le soleil brillait de toutes parts sur l'horizon, devint un présage de la protection de saint Benoît, qu'on invoquait en mêlant son nom à des chants guerriers, repercutés dans toute la vallée. Les soldats, qui n'étaient pas plus de deux cents, montèrent intrépidement à l'assaut. Pendant que Geoffroy l'*Ane* attaquait du côté du Nord une porte à laquelle on mettait le feu, Gargilisse, secondé par le seigneur de Cluys, commençait l'attaque. Les traits et les pierres pleuvaient sur eux du haut des remparts, mais n'arrêtaient pas leur ardeur, l'ennemi leur blessant peu de monde. Tout à coup, un vent violent s'éleva, une sorte de trombe poussa vers la ville les brandons allumés, que les assiégeants y lançaient, et les flèches décochées par les assiégés étaient repoussées jusqu'à eux. Leur courage commença à faiblir ; les progrès de l'incendie les épouvanta ; ils lâchèrent pied au moment où l'on parvenait à rompre les portes, et ils furent poursuivis jusqu'à l'église où ils cherchaient à se réfugier. Aymar, voyant qu'il ne pouvait s'y défendre, se retira avec six de ses compagnons dans une tour en bois, destinée aux signaux. Gargilisse, qui ne le perdait pas de vue, l'y poursuivit et le fit prisonnier après lui avoir promis la vie ainsi qu'à ses amis, parmi lesquels se trouvaient deux fils du seigneur d'Argenton. Ce triomphe valut aux vainqueurs cent vingt chevaux de bataille, non compris ceux trouvés dans les écuries. Ils ne perdirent que trois hommes ; trente avaient

(*a*) V. D. Bouquet, XI, 308, note 6.

été tués du côté des assiégés qui n'avaient gardé leur conquête que six jours.

Nous avons raconté au long ces circonstances, parce qu'elles donnent une idée complète des guerres de ce temps avec leurs épisodes et les pensées de foi qui présidaient toujours à toutes les actions de la vie humaine. Là encore, les moines attaqués dans la juste possession de leurs domaines, attribuèrent à leur saint patron le triomphe qu'ils avaient demandé par la prière, et que l'un d'eux, auquel nous avons emprunté ce récit, se plut à raconter parmi les miracles dont il fit un livre en son honneur [a].

Le 28 avril de cette même année, Gislebert, le digne évêque de Poitiers, signa une nouvelle donation faite à l'abbaye de Bourgueil par Guillaume V, d'un alleu qui lui appartenait en propre, appelé Coulombier (10). Avec le sol, étaient abandonnés aussi l'église sous l'invocation de Notre-Dame, toutes ses dépendances et les serfs qui lui appartenaient [b].

Mort de Hugues Capet en 996.

Avant d'aller plus loin, revenons sur quelques autres événements qui se passaient en même temps que ceux dont nous venons de parler, et que la suite et la liaison de ceux-ci nous ont forcé d'en séparer. C'est d'abord, le 24 octobre 996, la mort du roi de France, Hugues Capet, qui succomba après quelques jours de maladie dans sa résidence de Paris, dont il avait fait la capitale de la France. D'abord, ennemi de Guillaume, il avait fini par vivre avec lui en bonne intelligence, peut-être autant par un habile calcul des deux côtés que par suite de leur modération habituelle; mais surtout parce que ce dernier avait reconnu la suzeraineté du roi, comprenant très bien qu'il ne gagnerait rien à une opposition qui compromettrait toujours sa paix et peut-être son avenir. Les belles qualités de Hugues le firent aimer, son talent d'administration le fit respecter ; son esprit

(a) Aimonii *de Miraculis S. Benedicti,* lib. II, c. XI, ap. Bouquet, X, 343 et suiv.

(b) Besly, *Comtes,* p. 355.

de justice lui assura la soumission de ses sujets, aussi laissa-t-il sans opposition à son fils Robert un trône déjà consolidé, et sur lequel une longue et glorieuse dynastie devait s'asseoir. Tout le monde l'accepta, et ses grands vassaux, abrités désormais sous des lois toutes favorables à leur position princière, ne songèrent plus qu'à subir une suzeraineté qui protégeait leurs privilèges. Surtout, il est bon d'observer qu'il dut tant de succès à sa piété sincère, au soin que Hugues eut d'en donner l'exemple dans son amour de l'Eglise, ayant bien compris qu'elle pouvait seule, comme dépositaire de toute vérité doctrinale, imprimer aux lois morales et aux principes conservateurs de la société monarchique l'autorité tutélaire qui sanctifie le pouvoir en le faisant respecter. Ces dispositions favorisèrent l'avènement de Robert qui saisit d'autant plus résolûment le sceptre, qu'y ayant été associé en 988, c'est-à-dire à l'âge de vingt ans, il avait pris l'habitude du gouvernement auquel il arrivait avec sa vingt-huitième année, aussi brave que pieux, ayant toujours montré des vertus fortifiées d'une foi solide, et capables de lui valoir l'affection et l'obéissance des peuples. Enfin la paix de son règne était assurée par la mort de Charles de Lorraine dont les partisans n'avaient rien trouvé de mieux à faire que de se ranger autour de Robert, en y gardant un rôle secondaire, il est vrai, mais indépendant (a).

Son fils Robert lui succède sans opposition.

Idée générale du xe siècle.

Il faut aussi que nous jetions un coup d'œil rapide en terminant notre xe siècle sur la physionomie des choses et des hommes qui peut nous donner une idée juste des uns et des autres et compléter le tableau général que l'histoire nous a donné de ses événements. Les sciences n'y ont pas avancé. L'élan que leur avait donné le fondateur de la dynastie carlovingienne, n'avait été maintenu et repris qu'à de longs intervalles, arrêté surtout par l'esprit d'intrigue et les violences de dominations tyranniques dont

(a) Daniel, Mézerai, Velly, *in h. ann.*

les leudes s'étaient repus exclusivement. Les soins matériels suscités par les guerres et les contestations, par les dilapidations des monastères et des églises, les inquiétudes jetées dans toutes les classes par l'accroissement des charges et les révoltes qu'elles soulevaient, avaient détruit le principe de la paix et les germes des occupations de l'esprit. A mesure que l'indépendance des grands s'était plus prononcée, toutes les notions gouvernementales avaient été mises en question, et pour ramener l'ordre, il avait fallu un roi qui l'emportât de beaucoup sur ses prédécesseurs. Dieu l'avait donné, ce roi avait triomphé des obstacles, il avait fondé son trône en renouant autour de lui les éléments de l'autorité royale aux droits acquis de la noblesse. En fait d'administration, tout s'était transformé. Un régime sûr, tombé entre les mains d'un homme providentiel, était venu constituer un gouvernement solide, entouré de beaucoup trop d'autres peut-être, mais dont l'esprit d'ensemble formerait une sorte d'unité qui, tout en laissant aux innombrables parcelles de l'Etat une vie propre et indépendante, les relierait encore en un tout solide où la fidélité au chef suprême aurait pour caution l'honneur du serment chrétien.

Influence déjà acquise par Guillaume V.

Quant à notre duc d'Aquitaine, au milieu des premières secousses d'un règne laborieux il s'était rendu respectable à ses nombreux vassaux, s'attirant l'estime même de ses adversaires, et marchait hardiment dans les voies qui allaient lui mériter le titre de Grand, que la postérité lui a reconnu (11). C'est pour ainsi dire sous ses auspices que le XIe siècle allait s'inaugurer dans l'Aquitaine avec le progrès que nous y verrons, et de là refléter sur un vaste horizon les clartés qui illustreront cette remarquable portion du moyen âge.

Commencements de la Rocheposay

Dès le commencement de ce siècle, nous trouvons mentionné dans nos chartes une seigneurie qui aura son importance dans l'avenir, et avec laquelle il nous faut faire connaissance. Il s'agit de la petite ville de La Rocheposay,

dont le nom paraît en 1099 dans une charte du Pape Urbain II ; elle appartient déjà à l'abbaye de Preuilly, qui venait d'être fondée sur les confins du Poitou et du Berry. En 1001, un Ecfroi de Preuilly en était seigneur (a). Une église de Saint-Martin, peut-être un peu plus ancienne, semble avoir formé un petit centre de population au Nord-Est de la ville actuelle, et avoir été le berceau de celle-ci qui vint se former plus près de la Creuse, à l'endroit où la proximité de cette rivière et des roches durent sembler plus favorables à l'établissement d'un château fort, dont on voit encore les restes remarquables dominer la rivière et les groupes de maisons où s'abrite une population de quinze cents âmes. Sa première église fut de Notre-Dame ; au commencement du XIVe siècle une autre y fut construite de Saint-Barthélemy, qui devint un prieuré dépendant de Preuilly, aussi bien que la cure de Notre-Dame.

Mort de la comtesse Emma de Poitiers,

Un événement peut-être attendu, mais que le comte de Poitiers n'avait pas cherché avec un remarquable empressement, allait marquer une période importante de sa vie. Le comte Boson, peu après son retour de Rome, où, sans doute, il avait eu à traiter avec l'illustre Pape Sylvestre II certaines affaires de pénitence dont il pouvait avoir quelque besoin, était revenu dans la Marche. Il ne tarda pas à y mourir. Ce devait être dans le courant de l'an 1000. L'année suivante, si nous en croyons les chronologistes (**12**), Blanche, mère du Comte de la Marche, n'oublia pas la promesse qu'elle avait faite de reconnaître la digne et honorable conduite de Guillaume V envers sa fille. Elle était liée d'amitié avec la comtesse Emma. Celle-ci n'attendit pas longtemps pour envoyer vers Blanche de fidèles négociateurs qui offrirent à la jeune veuve la main du duc d'Aquitaine. Blanche n'eut garde de refuser. C'était l'occasion naturelle d'augmenter les Etats de son gendre, qui, en effet, s'étendirent dès lors jusqu'au Rhone, à travers

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.* V, 314.

l'Auvergne et le Lyonnais, qu'elle donnait comme seconde dot à sa bru : cette dot avait été la sienne propre (a). Ainsi par ce mariage qu'il contractait si tard, le duc étendait son duché des rives de l'Océan à celles de notre fleuve du Sud-Est, et Almodie voyait, dit-on, s'accomplir une prophétie d'après laquelle on lui avait fait espérer qu'elle s'élèverait un jour au rang de duchesse (13). Cette union dut se contracter vers l'an 1002, et fut suivie de près, sans que la date en soit exactement indiquée, par la mort de la comtesse Emma, mère de Guillaume V. Si nous en croyons Pierre de Maillezais, le seul qui, avec Adhémar, nous ait laissé des détails circonstanciés sur cette période de notre histoire provinciale, la pieuse femme, qui devait toucher à sa soixante-dixième année, avait consacré les jours de son veuvage, depuis 994, aux œuvres de foi et de charité. Toute puissante dans l'entourage de son fils, elle s'était adonnée à tout ce que la régularité de la vie chrétienne et le zèle d'une charité éclairée, sans doute aussi le besoin consciencieux de réparer d'anciens scandales, pouvaient lui suggérer en faveur de toutes les classes de la société. Les guerres soutenues et les affaires gouvernementales entreprises et continuées par son fils les avaient forcés tous deux de retarder, sans y renoncer, la reprise des bâtiments considérables de Maillezais. L'île, qui s'était peuplée sous leurs yeux, n'était cependant pas abandonnée par ses maîtres, et Emma surtout s'y était occupée d'autres édifices sacrés qu'elle y avait fondés ou restaurés en vue de la dévotion populaire. Au Nord de l'île, était déjà l'église de Saint-Pierre-le-Vieux commencée par les moines tourangeaux, appelés dans l'île aux premiers jours de l'abbaye ; puis au-dessous, vers le Sud, les premiers fondements de celle-ci ; non loin de là, une petite église de Saint-Hilaire qui avait servi de chapelle au premier château du duc lorsqu'il n'était encore qu'une maison de plaisance. Enfin, aux bords de la Sèvre, et au

Sa vie privée.

Ses soins à l'île de Maillezais.

(a) Sismonde de Sismondi, *ub sub.*

lieu appelé Maillé, était de très ancienne date l'église de Saint-Pient, dont nous avons raconté l'origine [a]. L'île était donc devenue assez habitée pour exciter une recrudescence de zèle en faveur de l'établissement principal, et la duchesse-mère obtint sans peine d'y reprendre les constructions suspendues. Le prince rappela les moines de Tours, à qui il rendit tous leurs biens, en promettant de les protéger. Grâce à leur vigilance et par leurs propres travaux, ils n'eurent pas de peine à mener l'entreprise jusqu'au succès définitif. Ceci se passait en 1003, d'après la *Chronique de Saint-Maixent* [b].

Reprise des travaux de l'abbaye.

Reconstruction de l'église de saint Pient à Maillé.

C'est peu de temps après la reprise de cette importante affaire qu'Emma se sentit malade et comprit qu'elle ne tarderait pas à mourir. A ce dernier moment, un soin l'occupait encore : tout allait au mieux pour le monastère dans son île favorite qu'elle ne devait plus revoir ; mais elle avait pris à cœur de relever de ses ruines, à Maillé, cette église de Saint-Pient qui s'écroulait faute de soins. Elle fit donc approcher son fils de son lit de mort, et lui rappelant combien elle l'avait aimé, elle lui demanda de prendre sur lui l'œuvre qu'elle avait tant désiré de consolider en reconstruisant l'église de Maillé. « C'était là, disait-elle, comme le dernier baiser qu'elle sollicitait de son amour filial, l'assurant qu'ainsi elle mourrait consolée ». Le comte, fondant en larmes, promit à sa mère d'accomplir sa dernière volonté, et n'eut rien de plus pressé que de tenir sa promesse (**14**). Cette mort arrivait à la fin de l'année 1004. Peu de temps après, l'église nouvelle était achevée ; le duc y adjoignit un petit monastère auquel devait présider Théodelinde, abbé de Saint-Julien, parent d'Emma. Ce religieux se trouva ainsi une abbaye de plus à gouverner, car, selon l'usage que nous avons vu assez généralement suivi depuis longtemps, le même abbé, homme de mérite

(*a*) V. ci-dessus, t. I, p. 476 et 502. — Pierre de Maillezais, *apud* Labbe, II, 226 ; — Arcère, *Hist. de la Rochelle*, I, 229.

(*b*) Marchegay, *Chron. des Eglises d'Anjou*, p. 387.

et de science, suppléait de la sorte, en se donnant des prieurs, surveillés par lui en de fréquentes visites, à la pénurie d'abbés capables pour la direction des fondations multipliées partout. Ce fut l'évêque Gislebert qui vint à Maillezais dédier la nouvelle communauté et y installer le supérieur (a).

Loyale conduite de Guillaume envers ses neveux du Périgord.

Revenons maintenant sur une grande détermination que Guillaume V avait dû prendre aussitôt après la mort de Boson II. Celui-ci avait laissé son fils aîné Hélie, qui, après la mort d'Aldebert, son oncle, était devenu comte de Périgord. En même temps, son second fils Bernard, étant en bas âge lors de la mort de son père, avait été mis sous la tutelle de son oncle Boson, lequel, une fois disparu, laissait à régler entre les deux jeunes orphelins les affaires de sa propre succession. En qualité de suzerain, le duc d'Aquitaine devait décider d'une seconde tutelle dont la famille reconnut la haute convenance. Guillaume fit donc un voyage en Périgord dans ce but; mais un voyage armé dont ne parlent pas nos bénédictins les plus renommés, laissant ainsi dans l'histoire du Poitou et dans celle du Périgord et de la Marche une lacune qui y compromet singulièrement la clarté qu'on devait attendre d'eux (15). En effet, soit que la parenté des deux petits princes eût voulu profiter de leur impuissance pour s'attribuer leur héritage, soit qu'il y eût à résoudre quelque question d'intérêt qu'elle voulût faire tourner injustement à son profit, le duc, appelé à décider le cas parmi les contendants, vit naître de la part de certains d'entre eux une si vive opposition, qu'il prit le parti d'aller, à double titre de parent et de suzerain, mettre ordre à des affaires de si haute importance. Il arriva donc avec des troupes devant Périgueux, dont on lui ferma les portes : mais en peu de temps la ville fut en sa possession. Il se déclara le tuteur des jeunes comtes, donna le comté de Périgord à Hélie fils de Boson, la Marche à Bernard, fils

(a) Pétri Mallenc, *de Cœnobio*, loc. cit., p. 230.

d'Aldebert, et, en attendant leur majorité, il préposa au soin de leurs affaires et au gouvernement de leurs provinces des hommes fort capables de les diriger et de les défendre. C'étaient deux frères, Pierre abbé du Dorat, Humbert Drut, dont le père, Abbon, avait vaillamment défendu le château de Bellac contre le roi Robert pendant le siège qui n'avait pas réussi et dont nous avons parlé. Cette confiance de Guillaume envers un homme qui avait été son adversaire, prouve en faveur de tous deux. Mais ne pourrions-nous pas remarquer aussi de quelle noble façon se conduisit le duc d'Aquitaine qui aurait pu, comme tant d'autres de ce temps, profiter de la faiblesse des deux enfants pour confisquer leur héritage, et qui se donna tant de soins pour le leur conserver contre toutes les entreprises de l'ambition et de la mauvaise foi? (a)

Avantages faits à l'abbaye de Dœil

On doit remarquer parmi les libéralités faites par ce prince à la fin du xe siècle et au commencement du xie, la restitution qu'il fit à Saint-Cyprien de la forêt de Dœil, près Saint-Jean-d'Angély, reçue par lui en échange des terres données à l'œuvre naissante de Maillezais par la duchesse Emma, et que Guillaume IV lui avait confisquée aux jours de leurs orages. La forêt revint donc à l'abbaye, et celle-ci trouva une ressource et comme un patrimoine redevenus nécessaires à la reprise des travaux (b). Elle y gagna en plus l'abolition de quelques coutumes dont on l'avait grevée injustement, la terre de Germond et d'autres en Gâtine (**16**), avec tous leurs habitants, et l'exemption des droits de transport pour le sel. L'acte de cette opération est daté de 1003 et signé de la comtesse Almodie et de l'évêque Gislebert.

Première mention de Pont-Achard à Poitiers.

En 997, le Comte avait accordé aussi à un particulier de Poitiers la jouissance d'un moulin appartenant à St-Hilaire, lequel était situé sur la Boivre, au lieu dit Pont-Achard, près de la porte la plus orientale de la ville (c). C'est la

(a) Cf. Mézerai, II, 54; — Adhémar Chabann; *Chron.*, apud Labbe, II, 174.
(b) D. Fonteneau, VI, 483.
(c) *Cartul de Saint-Cyprien*, I, 71.

plus ancienne mention qui se rencontre de ce pont dans nos actes publics. On peut croire qu'il n'était pas alors d'une époque très reculée, car la charte qui nous en parle, l'identifie avec un endroit appelé aussi *Tentenonus*, oublié depuis longtemps aujourd'hui. Il est pourtant supposable que son nom d'Achard est celui du saint qui gouverna les abbayes de Saint-Benoît et de Jumièges au VIIe siècle, et qu'il lui fut donné peu de temps après sa mort en souvenir de ses relations avec Poitiers. En 1455, il y avait aussi sur la Boivre, et au même endroit, un moulin à papier, le premier peut-être qui ait fabriqué dans cette ville du papier de linge. Cet établissement coïncidait avec les origines de l'imprimerie, et déjà, depuis plus de cent ans, le parchemin n'était plus exclusivement employé à la confection des actes notariés.

Moulin à papier.

Parvenus à ces premières années du XIe siècle, nous ne voyons pas que la grande et formidable légende de la fin du monde ait reçu aucun des accomplissements que certains faux prophètes avaient fait craindre à la crédulité de quelques âmes effarées. On n'en parlait plus depuis trente ans : tout avait marché comme de coutume dans les affaires humaines. Au cours des cinquante dernières années, on avait bâti plus d'églises, de monastères et de châteaux que jamais. Les communautés n'avaient pas cessé d'être l'objet des sollicitudes et des sympathies généreuses des grands, et si la foi sincère des peuples et de leurs maîtres n'empêchait pas toujours les méfaits qu'elle condamne, au moins restait-elle toujours la raison d'être des grandes vertus, et la société se fortifiait chaque jour des mêmes principes et des mêmes œuvres.

Ce qui advint de l'idée de la fin du monde.

C'est ainsi que se continua l'abbaye de Maillezais sous l'influence de Guillaume V, de son épouse et de sa mère. De cette épouse il eut, l'année qui suivit son mariage, Guillaume, qui devait lui succéder un jour, et rien ne troubla entre eux l'harmonie du ménage ; au contraire, il y eut un accord unanime au profit du grand établissement

Système des nouvelles constructions architecturales des églises.

qui se formait par leurs soins à Maillezais. Les travaux, il est vrai, n'avançaient pas aussi rapidement qu'ils l'eussent fait une trentaine d'années auparavant. Ce n'était plus le système de construction facile, mais peu durable, que l'architecture religieuse avait suivi jusque-là afin de se donner à la hâte des églises dont on sentait le besoin. Les forteresses qui se multipliaient sur toutes les collines ; la nécessité de se réfugier parfois dans les églises pour s'y défendre comme dans autant de retranchements imprenables, avaient fait donner à ces dernières les conditions des autres. L'énorme épaisseur des murs et des contreforts, les proportions plus considérables pour servir d'abri à un plus grand nombre, une hauteur capable de rendre les atteintes plus difficiles et de multiplier d'étroites ouvertures qui menaçaient de tous côtés les assaillants ; souvent même un couronnement de crénaux et des chemins de ronde ; enfin des tours plus élevées, capables de contenir beaucoup de soldats ; des piliers solides pour supporter les voûtes qui remplaçaient généralement les plafonds en charpente : c'étaient là d'indispensables moyens exigés par les modifications de la vie féodale (a). Si l'on considère qu'un monastère tout entier devait subir ces conditions de résistance et de durée, il fallait aussi que les dimensions données à ses dépendances s'y proportionnassent au nombre de religieux qui, minime d'abord, puisqu'ils n'y devaient venir que quinze ou vingt, ne manquerait pas de s'accroître en peu de temps, et qu'alors ils seraient secondés par beaucoup de serfs, de colons et de vassaux employés à des exploitations considérables de forêts, à des labours, à des pêcheries et à des carrières. Devant ces conditions, on devine que plusieurs années devenaient nécessaires pour l'achèvement d'une œuvre aussi considérable. Aussi Maillezais ne sera-t-il achevé qu'en 1010, où nous assisterons à la consécration de l'église et à la prise de possession qu'en feront alors les bénédictins de Saint-

(a) Cf. Bâtissier, *Hist. de l'art. monumental*, in-4°, p. 503, 545, 550, 578.

Julien de Tours. En attendant, racontons comment une petite église de ce pays, celle de Liez, surgit avec moins d'efforts et de temps des mains d'un de ces architectes improvisés comme l'époque en voyait beaucoup.

Origine de la paroisse de Liez en Vendée.

Le duc d'Aquitaine, pendant une de ses visites dans son île privilégiée, se trouva malade de graves douleurs, que l'histoire ne caractérise pas, mais qui pouvaient bien être une affection goutteuse. Quand il en souffrait le plus, un moine italien, qui voyageait pour son instruction, se présenta dans l'île. Sur ce qu'on apprit qu'il s'occupait de médecine, l'illustre malade se le fit amener. Usant de la méthode expérimentale, qui faisait alors la base de l'art médical, le docteur examina le malade, observa sa constitution et certains symptômes, d'après quoi il lui composa une potion qui le sauva. Le prince voulut récompenser l'habile praticien, mais celui-ci refusa, et demanda pour toute grâce un petit coin dans une forêt voisine, où il put se bâtir une cellule et un oratoire à la sainte Vierge, pour vivre à sa guise dans le service de Dieu. Ce fut l'origine du saint lieu que, du temps de l'historien de Maillezais, on appelait la chapelle de Lihée, et qui se voit encore à l'Est de l'île dans un pli de terrain qu'un coteau sépare de la Sèvre. Le saint homme vécut ainsi dans une grande retraite, mais on n'ignorait pas qu'il avait guéri le prince. Des malades venaient souvent implorer sa science médicale, et il se répandait volontiers dans la contrée pour s'y rendre utile. Un jour il fut appelé au château de Mervent pour traiter un seigneur malade. Comme on l'y gardait plusieurs jours de suite, il y eut un pressentiment de sa mort très prochaine. Il envoya donc un jeune enfant, dont il était toujours accompagné, chercher certaines herbes qu'il lui fit piler, puis il en absorba le jus mêlé à du vin, après quoi il reprit le chemin de son ermitage. La marche lui était difficile, entravée par des douleurs et une extinction de voix qui redoublait chaque fois qu'il reprenait son chemin : alors il absorbait une gorgée de son remède, et retrouvait

ses forces avec la parole. C'est ainsi qu'il arriva à la chapelle où il avait choisi le lieu de sa sépulture. Là il demanda la sainte Eucharistie, et aussitôt il rendit son âme au Dieu qui venait de se donner à lui.

Telle fut l'origine de la paroisse actuelle nommée Notre-Dame-de-Liez, *Liecensis*, faisant partie du diocèse de Luçon, du canton de Maillezais, et possédant une population de sept à huit cents habitants, à une demi-lieue de la petite ville.

Le bourg de N.-D. à Poitiers.

En ce même temps, il y avait à Poitiers un bourg de Notre-Dame, établi à l'Orient de la ville, autour de l'abbaye de Saint-Cyprien, dont il relevait et qu'on sait avoir été fondé aussi sous l'invocation de la sainte Vierge. L'abbé et les religieux y possédèrent seuls la juridiction gouvernementale. Cette autorité, que les nouvelles habitudes féodales avaient déterminée plus nettement, s'exerçait sur tout le territoire qui s'étendait de Saint-Cyprien et au-delà vers le Sud, jusqu'au pont Engilber, déjà pratiqué sur le Clain, nommé aujourd'hui pont Joubert. Elle comprenait le péage des ponts, des pêcheries sur le Clain, les industries propres aux quartiers des cours d'eau, telles que les tanneries, les moulins à foulons, les cordiers et autres (a). Or, ces quartiers étant devenus très solitaires, chaque nuit ils étaient pris pour refuge par des fauteurs de désordre, et le jour même, vu leur isolement, ils n'étaient pas toujours garantis contre les dangereuses entreprises de gens sans aveu. Une ordonnance du Comte confia la surveillance de ce canton et la répression de ces méfaits à l'Abbé de Saint-Cyprien, mieux placé que personne pour savoir qu'y faire. On voit que la police urbaine n'était pas négligée par le prince, plus que les autres parties de l'administration (b).

Zèle du duc d'Aquitaine pour la religion de ses peuples.

Mais d'autres soins d'un intérêt supérieur n'appelaient pas moins l'attention de Guillaume. Chose admirable, et qui ne

(a) *Bull. de la Société académ. de Poitiers*, VI, 91, 96 et suiv.

(b) D. Fonteneau, VI, 507.

pouvait venir que de la conduite de Dieu sur une nation qu'il voulait faire la sienne! En ces temps de foi vive et d'élan religieux, cette foi dominait toute la vie sociale. La France était tout entière encore dans le baptême de Clovis, et, si les convictions les plus intimes n'empêchaient pas de grandes maladies dans le cœur humain, du moins elles y réprimaient le mal et en prévenaient beaucoup. La voix de l'Evangile éclatait; il y avait à peine quelques puissants orgueilleux qui y fermassent l'oreille, et, après quelques oppositions des plus violentes, mais passagères, les rebelles finissaient par se rendre. C'est de la sorte que la religion venait en grand secours au législateur. Quelques historiens de parti-pris ont prétendu dans ces derniers temps que les papes ou les évêques n'assemblaient jamais de conciles sans la permission de l'empereur ou des princes locaux: ce qui est vrai, c'est que s'il y eut des exemples de ces prétentions princières, elles ne furent que l'expression de colères impies que Dieu se chargea toujours de punir tôt ou tard. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que les princes chrétiens durent très souvent à l'Eglise, comme nous l'avons vu maintes fois et le verrons plus souvent encore, un puissant secours pour maintenir ou ramener l'ordre dans leurs Etats. Cette année 1004, Guillaume en donna une preuve de plus.

Comment l'esprit public le seconde.

Le prince, qui gémissait sincèrement des désordres de son temps ou l'injustice triomphait si souvent de la bonne foi et de la faiblesse, s'était attristé de tant d'invasions à main armée qui s'étaient faites et continuaient encore sur le domaine d'autrui. C'était des sources de contestations violentes ou de querelles intestines; la société et la famille en souffraient également, la paix n'était plus nulle part; les villes, les campagnes présentaient partout le spectacle de guerres et de dissensions, au grand péril du commerce, de l'agriculture et des sciences. Comme tant d'abus relevaient nécessairement de la religion qui impose des devoirs et condamne les excès, le meilleur remède au

Il provoque un concile à Poitiers.

mal était de convoquer un concile dont l'autorité sacrée et la sainte influence parlassent haut contre les malheurs du temps.

Une assemblée fut donc indiquée à Poitiers où se trouvèrent cinq évêques et douze abbés. De ces évêques étaient notre Gislebert, et Séguin de Bordeaux, qui présida en qualité de métropolitain. A côté de Guillaume, siégèrent aussi quelques-uns des principaux seigneurs de la province qui n'avaient pas moins d'intérêt au rétablissement de l'ordre et des bonnes mœurs. Il y fut convenu et décidé que toutes contestations et réclamations durant depuis cinq ans en deça seraient portées devant le juge local pour y trouver une solution immédiate. Faute de cette comparution, les récalcitrants, après un arrêt du prince et des évêques, se verraient poursuivis par eux jusqu'à ce que par la force ils fussent contraints de se rendre aux exigences de la justice et du droit.

Ses décisions à l'égard du clergé.

Le clergé avait aussi sa part à prendre devant les réformes proposées. En dehors des monastères, un certain nombre de prêtres, quoique rares, étaient moins soutenus dans la régularité des saintes habitudes de leur état. Placés à la tête de quelques paroisses, ils y étaient isolés, quand un titre de prieuré n'était pas attaché à la cure, ce qui leur eût imposé une vie commune toujours plus facile contre les chutes. Le concile veut obvier soit aux abus, soit aux dangers de cet isolement, et il renouvelle les anciens canons qui interdirent aux prêtres et aux diacres d'avoir aucune femme dans leur maison. Cette loi, à cause de son importance, était portée sous peine de dégradation et d'interdit (a).

Mort de la comtesse de Poitiers Almodie.

Une femme qui avait mérité notre attention semble nous échapper à cette époque. Les renseignements nous font défaut sur la comtesse Almodie. On a très peu de titres où son nom se retrouve, et, s'il en faut croire D. Fonteneau qui cite, sans en indiquer la source ni la date certaine, une

(a) Labbe, *Concil., in h ann.*, t. IX, 781 ; — *Biblioth. manus.c*, II, 765 ; — Bouquet, X, 531.

charte de 1007, où aurait été apposée sa signature, ce serait la dernière qu'elle ait donnée, car cette même année elle mourut sans qu'on ait rien su des circonstances de cette mort.

Les Normands attaquent Saint-Michel-en-l'Herm

Les précautions que Guillaume avait prises contre les troubles qu'auraient pu susciter en Limousin et en Périgord les héritages qu'y attendaient ses neveux, avaient été de ce côté un élément de paix, et la tranquillité de l'Aquitaine était généralement remarquée, lorsqu'un événement qu'on ne pouvait prévoir vint éveiller son attention et celle du pays. Les Normands depuis plusieurs années n'inquiétaient plus la France. Les pays qu'on leur avait cédés fleurissaient sous l'influence des lois féodales, et les barbares, enfin naturalisés, vivaient du régime commun à toute la France dans la pratique des habitudes chrétiennes et d'une véritable fraternité. Mais leurs îles du Nord n'avaient pas renoncé à ce vagabondage maritime qui était leur vie naturelle, et tout en respectant l'intérieur de la France, où la guerre et les idées sociales mieux organisées ne leur eussent laissé que peu de chances de succès, ils fréquentaient les côtes voisines de nos villes du littoral, et les plus désertes souffraient parfois de leurs attaques. Le souverain du Poitou, qui avait là un rivage si étendu, n'avait pas assez prévu le besoin de le défendre contre des agressions toujours possibles, et ne croyait pas d'ailleurs, au milieu de ses sollicitudes pour le soin de ses Etats, avoir à redouter de telles aventures. Il arriva pourtant qu'il en reçut un avertissement significatif. En 1008, les pirates se présentèrent dans le courant de juin vers les côtes méridionales de notre province, où était toujours l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. Dieu permit que dans le même temps, Emma de Périgord, femme de Guy Ier, comte de Limoges, allât faire au couvent un pélérinage à l'occasion de la fête de Saint-Pierre, qui était une de ses grandes solennités. S'étant trouvée de nuit près de la plage où elle allait aborder, son navire fut pris par les

Ils s'emparent de la vicomtesse de Limoges.

pirates, qui l'emmenèrent prisonnière dans leur pays. L'infortunée princesse y demeura trois ans, non sans beaucoup de négociations entre ses ravisseurs et son mari, qui ne pouvait suffire sans beaucoup de temps et de sacrifices à la rançon exigée. Outre les sommes considérables que le vicomte dut solder de son chef, il enleva encore pour les compléter quantité d'or et d'argent au trésor de Saint-Martial. Il fallut y joindre une statue en or de l'Archange, et beaucoup de précieux objets qui faisaient la gloire et la richesse de Saint-Michel. Ils ne l'épargnèrent qu'à ce prix, et encore se refusèrent-ils par un procédé digne d'eux à rendre leur captive. Il fallut de nouvelles négociations, et comme ils reculaient encore l'accomplissement de leur promesse, Guy fut obligé de recourir à l'intervention de Richard Ier, duc de Normandie, dont les rapports étaient assez fréquents avec eux par l'embouchure de la Seine. Ce prince, que son cœur et son caractère ont fait surnommer le *Bon*, usa de ruse et de tempéraments habiles, qui obligèrent enfin ses sauvages compatriotes à s'exécuter, mais toujours moyennant quelque nouvelle indemnité.

Leur mauvaise foi.

Après cet exploit, les trop célèbres navigateurs n'avaient pas attendu qu'on vînt leur en demander compte. Ils s'étaient dérobés à pleine voile, ne fût-ce que pour revenir plus tard recevoir le prix de leur hardiesse. Mais celle-ci donna l'éveil; on ne put douter qu'il fallût se tenir prêt à quelque conflit plus ou moins éloigné, et des mesures furent prises pour repousser les moindres apparences d'un retour offensif (a).

Second mariage de Guillaume V.

Quelque temps après son veuvage, Guillaume songea à se remarier, le célibat convenant peu à un prince dans sa position, et n'ayant eu de sa première femme qu'un fils dont l'existence, si frêle encore, n'appuyait pas assez l'avenir du trône ducal. Il jeta les yeux pour cette seconde union sur Prisca, autrement nommée Sancie, sœur de

(a) D. Bouquet, X, 232.

Sanche, duc de Gascogne. Elle devait être l'héritière de ce frère, ce qui fortifiait de ce côté la puissance du duc d'Aquitaine. Il faut remarquer à ce propos que la date de 1004, à laquelle on voudrait rattacher ce mariage, est nécessairement fausse, tout ce que nous venons de rapporter s'étant passé du vivant de la première épouse Almodie, et la mort de cette dernière n'ayant pu arriver qu'après 1007, Besly cite de cette année une charte où son nom figure en second après celui de son mari.

Fondation du prieuré de Vihiers

Ce n'était pas seulement de nos comtes poitevins que les abbayes de notre diocèse recevaient des preuves d'intérêt. En 1010, Foulques Nerra, le comte d'Anjou, fondait, à la prière de Gérard, abbé de Saint-Jouin de Marnes, le prieuré de Vihiers, près Saumur. Vihiers, aujourd'hui petite ville de Maine-et-Loire, n'a plus que douze cents habitants, c'était déjà alors une ville forte avec son château et d'importantes dépendances. C'est dans l'enceinte de la ville que fut établi le prieuré où Gérard fit bâtir deux églises ; l'une de la Sainte-Vierge et de Saint-Jouin, l'autre de Saint-Hilaire. Il y ajouta des cellules pour les religieux, et constitua ainsi un petit monastère qui reçut encore des accroissements sous Simon, le successeur de Gérard (a). Ce lieu de Vihiers donna son nom à une famille de seigneurs qui, avec ceux de Maulévrier, firent beaucoup de bien aux maisons religieuses de la contrée (b).

Beau caractère de Guillaume V.

On ne juge guère des princes que par ce qu'ils ont d'extérieur, et l'on pense peu à aller chercher dans leur vie privée pour les mieux connaître et en juger plus sûrement. Beaucoup ne peuvent que gagner à cette discrétion, d'autres y perdraient au regard de l'histoire, et méritent qu'on les loue de n'avoir laissé contre eux aucun souvenir qui ne les honore. Notre duc d'Aquitaine est de ceux-ci. Un point esssentiel de sa vie ferait l'éloge de sa mère

(a) Mabillon, *Sæc. s. Béned.*, ad h. ann., t. I, p. 242;—*Gall. Christ.*, II, col. 1294 et suiv.

(b) *Gall. Christ.*, ub sup., col. 1285.

Emma de Blois ; c'est l'excellente éducation qu'il en avait reçue. Séparé de son père pendant la plus grande partie de sa jeunesse, par suite des malheureuses dissensions de ce ménage disparate, il n'avait eu de rapports habituels qu'avec sa mère, et la preuve de la sollicitude intelligente qu'elle avait eue du développement de son esprit et de son cœur, jaillit évidemment de ce qu'il montra toute sa vie une belle intelligence, une touchante bonté et une grande élévation de caractère. Sa mère seule, présidant à son éducation, avait donc su utiliser par ses leçons et le choix de ses maîtres, les heureuses qualités de sa nature. On a vu comment, au lit de mort, restreint dans ses épanchements par ce qu'avait d'amèrement solennel cette visite improvisée, le vieux comte s'était laissé attendrir par le charme de cette adolescence aimable, et pour ainsi dire déjà mûre, qu'un premier regard lui avait fait surprendre dans son fils. Ce sentiment inattendu l'avait rapproché lui-même de la mère. Alors ces dispositions avaient éclairé sa conscience et fortifié ses dernières résolutions. Le jeune homme semblait n'en avoir que mieux senti ce qu'il se devait à lui-même, et, sous ta tutelle de cette mère, à qui il devait ainsi bien plus qu'un trône, il donna au milieu de sa cour l'exemple des belles vertus chrétiennes. En s'adonnant sans contrainte aux côtés sérieux de l'administration, il continua de lire et de réfléchir ; il tempéra la gravité des affaires par l'étude des lettres et des arts ; il aima les livres et se fit une bibliothèque à laquelle on n'avait pas songé depuis bien longtemps dans le palais de Poitiers. Ce goût qu'on lui savait devait être alimenté par les gracieusetés des communautés studieuses à qui il était si utile, les développant au bénéfice des peuples, y excitant sans aucun doute le zèle de la science, et recevant en retour, soit de Saint-Cyprien et de Saint-Maixent, soit de Saint-Hilaire ou de Nouaillé, ces livres inestimables, élaborés patiemment par la main des moines, et que le génie de ces merveilleux imprimeurs du temps, élevait pour toujours, avec leurs

inimitables pages de majestueuses écritures, leurs reliefs d'or et les séduisantes couleurs de leurs images, au-dessus des plus belles éditions de nos Didot, de nos Mame et de nos Palmé (a).

Etudes publiques de ce temps.

Toutefois la calligraphie ne servait pas seulement à la transcription des anciens auteurs; on l'appliquait encore à reproduire les cours des écoles où les professeurs laissèrent presque tous des travaux qui divulguèrent les connaissances de l'esprit. On y faisait d'excellents traités de théologie morale; le dogme y trouvait les polémistes contre les hérésies; le droit canon et le droit civil y étaient professés; car ce siècle est regardé comme celui où se reprit, après une longue interruption causée par les malheurs de la guerre et des révolutions, l'étude de la jurisprudence. C'était l'époque où les institutes de Justinien venaient d'être découvertes en Italie. On ne tarda pas à y ouvrir des écoles de droit civil (b). Cet enseignement passa bientôt les Alpes, fut agréé en France, s'établit dans les écoles, et comme nous savons certainement qu'il y avait alors à Poitiers, outre l'école florissante de la Cathédrale, devenue depuis longtemps obligatoire, celle de Saint-Hilaire, non moins renommée depuis que le Comte s'en était occupé avec zèle. On ne peut douter que, là aussi, particulièrement dans cette dernière, le droit canonique et civil ne fût enseigné avec autant de succès que de soin, surtout depuis que des rapports étroits s'étaient formés entre sa ville et celle de Chartres, où nous verrons que ses amitiés littéraires nous furent très favorables (c). L'élan donné aux études par Guillaume V, et l'influence qu'il eut sur tout le XIe siècle dont il fut l'un des savants les plus distingués et les plus actifs, ne permettent donc pas de douter qu'il ait travaillé ardem-

Particulièrement dans les Ecoles de Poitiers.

Il les favorise après en avoir suivi les cours.

(a) Dreux-Duradier, *Biblioth. Hist. du Poitou*, I et suiv.

(b) Pasquier, *Recherches de la France*, IX, c. XXXIII; — Dom Martenne, *Amplissima collectio*, I, 470 et suiv.

(c) Lanfranc, abbé du Bec, *Notes* de d'Achery, in-folio, 1648, p. 37.

ment à étendre la connaissance de l'un et de l'autre droit [a]. Sous le règne de son père, on voit en 967 et 975, un Amelius se qualifier de docteur ou professeur en droit [b]; sous le sien, en 1012 et 1017, ce titre est pris par un Pétronne, en deux chartes successives, et en 1027, par un Maingaud, dans une autre de Saint-Cyprien [c]. L'étude du droit semble donc bien établie à Poitiers, même avant Guillaume V; mais il devait la favoriser plus que personne, et il n'est pas sans intérêt de voir ici comme une cause formelle de la célébrité acquise plus tard et si longtemps maintenue dans la capitale du Poitou.

Sa piété éclairée.

Avec le goût littéraire que Guillaume montra toujours, il faut croire aussi qu'il avait fréquenté les écoles de Poitiers, florissantes alors, celle de Saint-Hilaire surtout, où le Comte son père n'avait pu le commettre qu'à de bonnes mains, et que les trésoriers de mérite qu'on lui avait donnés depuis longtemps, n'avaient pu manquer de pourvoir d'habiles maîtres. On ne trouve rien là que de très conforme à l'assertion de Bouchet [d], sur l'existence d'une autre école dans le palais ducal. Tout ce qui intéressait la science et l'avancement des esprits dans les connaissances humaines, était pour lui d'un goût prononcé, jusqu'à lui faire passer les nuits presque entières dans la lecture des Pères et des historiens. Il ne favorisait pas moins d'ailleurs les communautés de ses Etats en leur donnant des hommes de mérite pour abbés ou dignitaires. Il leur donnait même, par une réminiscence des habitudes de Charlemagne, des noms empruntés aux savants de l'antiquité. C'est ainsi qu'il nommait Platon, Régnaud, abbé de Saint-Maixent, l'un des plus savants hommes de cette époque [e].

(a) D. Rivet, VI, 284 et suiv.

(b) *Legis doctoris;* Besly, *Comtes,* p. 265, 280.

(c) *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 20 et 98.

(d) *Annales d'Aquitaine,* in h. ann.

(e) Adhémar Cabann., *Chron.,* p. 167 et suiv.

Guillaume puisait aussi cet amour des grandes choses intellectuelles dans son esprit sincère de piété. En lui ce sentiment éclairé par l'étude augmentait aussi le prix qu'il faisait des preuves de la religion, et l'on a de ses lettres où il prie des prélats très recommandables par leur savoir et devenus ses amis, de résoudre quelques difficultés de théologie et d'exégèse biblique (a).

Douceur et sagesse de ses relations.

Son commerce était plein de douceur, de modération et d'aménité. On y voyait l'homme façonné aux meilleures choses de la vie par d'habituelles assiduités avec des gens d'autant de sagacité que d'éducation. Aussi le zèle qu'il manifestait aux maisons religieuses, ne lui venait pas seulement de cette sage politique de son temps qui fondait la civilisation sur le christianisme, mais tout autant des convictions de sa piété qui le portait à aimer les amis de Dieu. Ces hommes d'expérience et de dévouement qu'il mettait de préférence à la tête des monastères, il les consultait souvent pour le gouvernement de ses États. Il ne profitait pas moins de leurs services pour la réformation ou l'entretien des monastères. Par eux, il confortait ceux qui venaient d'éclore comme Bourgueil et Cluny; il soutenait d'une protection persévérante Saint-Martial de Limoges, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Sauveur de Charroux, et tant d'autres qu'il regardait comme autant de pépinières d'évêques, d'abbés et de prêtres destinés au ministère des âmes. Et toujours avec ces soins généreusement donnés aux nouvelles et anciennes institutions de ce genre, il poursuivait sa vaste entreprise de Maillezais dont la magnificence fut vraiment digne de lui (b).

Consécration de l'église de Maillezais.

C'est en 1010, que fut enfin terminée cette maison qui avait fait d'une solitude inerte et muette, l'un des plus beaux établissements religieux dont l'Aquitaine pût alors se glorifier. Mais Guillaume joignait à ces hautes qualités le

(a) *Fulberti, carnotens.* Episc., *Epist.* 80; — Adhém., p. 177.

(b) D. Rivet, *Hist. littéraire*, VII, p. 284 et suiv.

sentiment de sa dignité personnelle. Il n'y mettait ni morgue, ni prétention, étant humble au contraire et d'une grande simplicité ; mais possesseur d'une grande fortune, le plus riche et le plus considéré des souverains de son temps, il était partout traité en roi, et il le devait peut-être à sa munificence toute royale envers les moines de Maillezais. Ce même abbé Gausbert, qu'il avait accepté de la main de la duchesse Emmeline sa parente, était à la tête de la petite colonie monastique. On avait commencé les constructions par les lieux réguliers, afin que le monastère fût habité le plus tôt possible, et l'Abbé, encouragé par le Comte, avait présidé presque continuellement aux développements et à l'achèvement de la maison et de l'église. Celle-ci fut consacrée, un jour dont on a perdu la date, par Gombaud, archevêque de Bordeaux, qu'entourèrent plusieurs évêques, parmi lesquels Gislebert de Poitiers, et des Abbés des monastères voisins ; ce fut sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul (a). Dès lors Gausbert, sans abdiquer l'autorité qu'il avait reçue dès le commencement sur les religieux de Maillezais, et voulant ne s'occuper plus que de Bourgueil dont il était abbé, abandonna le soin et l'administration à Théodelin, dont le talent, le jugement et l'habilité administrative ne tardèrent pas à faire l'éloge, comme celui du dignitaire qui avait compris sa capacité. Théodelin en donna une preuve bientôt après. La nouvelle abbaye, florissante dès le commencement, n'avait pas tardé à se grossir d'un certain nombre de religieux que l'exploitation des campagnes avait rendus nécessaires, et le local devenait insuffisant pour cette augmentation de famille. D'un autre côté, on souffrait dans les lieux monastiques du voisinage trop rapproché du château dont les habitudes bruyantes contrariaient le silence nécessaire à la prière et à la méditation. Théodelin, pour qui le prince avait une amitié fondée sur l'amabilité de ses vertus, témoigna des

Suivi bientôt de Théodelin.

Nouvelles concessions du comte

(a) *Chronic. Sancti Maxentii,* ad h. ann ; — Marchegay, *Chron. des Eglises d'Anjou,* p. 387.

appréhensions sur l'usage qu'on pourrait faire plus tard, quand le duc ne serait plus là pour protéger la communauté, de cette position contre le repos des frères et l'intégrité de leur possession. Rien n'était plus spécieux que cette raison, et le Comte, avec son jugement si sain et son désintéressement naturel, comprit très bien que cette forteresse construite d'abord contre les attaques des Normands, n'avait plus de but dès lors qu'on n'avait plus à craindre qu'ils fréquentassent le littoral, suffisamment défendu d'ailleurs. Il consentit à se priver de ce domaine en faveur de son œuvre de prédilection. Il fut donc convenu que la forteresse serait démolie, que tous les bâtiments en seraient transformés en faveur du monastère et de son agrandissement. Ceci s'était passé en l'année 1007, le jour même où venait de se célébrer dans l'église abbatiale le premier anniversaire de la mort d'Emma, la mère toujours regrettée de Guillaume. La charte en fut dressée aussitôt, et par un sentiment de délicate affection que le digne prince aurait pu seul trouver dans son cœur, il voulut que le nom de sa mère figurât après le sien parmi les signataires, comme si elle avait encore vécu et souscrit à une œuvre qu'elle approuvait [a].

Le château comtal est démoli.

Ainsi la communauté se vit entièrement transformée et devint très considérable. Les travaux durèrent plus de quatre ans. Tout y fut construit en pierres; on vit disparaître les bâtiments de planches et de madriers que les religieux avaient habités plusieurs années. C'est la raison qui fit donner par Adhémar de Chabannais à l'histoire qu'il écrivit de cet événement mémorable le titre sous lequel nous y avons suivi ce que nous venons de raconter : c'est l'*Origine, l'agrandissement et le progrès de l'île de Maillezais* [b].

Achèvement de la communauté.

Ainsi se trouvèrent confirmées toutes les donations de

(a) *Petri Malleac. de Cœnobio....* — Labbe, *loc. cit.*, p. 232 et suiv.

(b) *De antiquitate et commutatione in Melius Mellencensis Insulæ.*

villas, de terres et d'églises qui, dès l'année 1003, avaient été accordées à la fondation naissante. Le Comte y ajouta avec une munificence princière l'île tout entière où il ne se réserva même pas un droit de chasse de peur d'y troubler le recueillement des cénobites. Nous savons que là était déjà la paroisse de Maillé qui devint un prieuré comme la chapelle de Liez. Guillaume y ajouta, outre le cours de la Sèvre et toutes les écluses jusqu'à l'île d'Elle, plusieurs églises et villas, entre lesquelles Saint-Martin-de-Fraigneau (**18**), Notre-Dame d'Auzais (**19**), Saint-Hilaire de Sérigné (**20**), Sainte-Marie de l'Hermenault (**21**). La première abbatiale devint une paroisse sous le nom de Saint-Pierre-le-Vieux; car le même vocable fut donné à la nouvelle église définitive [a].

C'est de cette première demeure féodale, volontairement supprimée par son généreux possesseur, qu'on remarque aujourd'hui les derniers vestiges, s'élevant sur un promontoire à la pointe septentrionale de l'ancienne île. Hélas! pour peu qu'on y avance on en voit bien d'autres, puisque toutes ces anciennes magnificences architecturales, toutes ces demeures de Dieu et de ses hommes, ne sont plus que des souvenirs archéologiques et des ruines qui ne se relèveront pas!

Origine de la famille de Lusignan.

En même temps que ces grandes choses commençaient à se montrer aussi en des parages plus rapprochés de Poitiers, une famille nouvelle y marchait à une des plus remarquables illustrations, et son rôle allait bientôt se dessiner dans l'histoire de nos souverains locaux. Lusignan commençait à sortir du silence de ses premières années. Jouissant déjà d'une certaine position vers le milieu du IXe siècle, elle n'y apparaît pour nous que grâce à son titre de viguerie [b], quoique son antiquité pût réellement la faire considérer, comme nous l'avons dit, parmi les fortes stations au moyen desquelles les conquérants des Gaules avaient dû chercher

(a) Arcère, *Hist. de la Rochelle*, II, 663; — Labbe, II, 233.
(b) D. Fonteneau, XIX, 45, XXI, 355; — *Chartrier de Saint-Hilaire*, I, 99.

à l'assujettir. Une forteresse fut donc élevée sur le point culminant qui domine la magnifique plaine qu'arrosent les nombreux affluents de la Vonne et du Clain. De cette demeure durent dominer aussi sur une certaine portion du territoire, des possesseurs inconnus d'abord, mais que le régime féodal vit s'appliquer comme tant d'autres à se faire là un bénéfice héréditaire. Les développements en durent être rapides et modestes, comme l'ensemble des moyens de défense, jusqu'à l'époque où le génie de la guerre dut chercher des éléments de résistance plus solides, et manifester sur les points élevés ce zèle des constructions militaires qui semblaient augmenter la puissance du seigneur et sa grandeur personnelle. Celles des Lusignan qui nous apparaissent quand déjà les familles devenues propriétaires incommutables, vont s'illustrer d'autant plus en perpétuant des noms dont chacun reflètera une gloire, ne dut pas tarder à s'affirmer. A quelle période du moyen âge faut-il placer le premier de ces héros qui s'enchaîneront les uns aux autres jusqu'à la fin pour se passer des nobles apanages et des couronnes royales? Il est d'autant plus difficile de l'établir que la fable avec ses surprenantes allégations, est venue, dès ses premiers jours, ceindre la famille d'une auréole dont on l'aurait vue peut-être disposée à s'enorgueillir. A bien prendre cette Mellusine, dont les romanciers se sont plu à répéter le nom et les aventures, et que d'inutiles dissertations ont cherché à nous amener de si loin, ne nous semble avoir réellement son berceau qu'auprès de celui-là même où les aînés de cette valeureuse noblesse vécurent dans une obscurité qui précède toujours les grandes destinées. Les Lusignan ne commencent à prendre rang dans la société française qu'à l'heure même où y éclosent ces merveilleux récits des troubadours, les premiers romanciers de notre littérature. Après la chanson de Rolland et tant d'autres poèmes chevaleresques, où une sorte de mythologie chrétienne vient mêler à l'histoire les récits imaginaires et les théories populaires où les supers-

La Légende de Mellusine.

titions accourent en foule à l'encontre des plus respectables réalités; quand la naïve ignorance des peuples enfants, aime par sa nature même les contes du foyer qu'on finit par croire à force de les entendre; quand certaines races patriciennes sourient à ces légendes qui rendent fâmeuses leurs origines et se gardent bien d'en improuver les auteurs, les croyances des petits sont bientôt faites; et comme ces sortes de miracles se font toujours la nuit, témoin les apparitions de Mellusine; comme c'est toujours au milieu des ruines, aux environs des forêts et sur les tours inaccessibles que la fée se montre aux âmes frappées, ou jette ses cris perçants à des échos imaginaires; la crédulité des petits s'y alimente, mais leur croyance n'a jamais une durée indéfinie; le moment arrive où elles n'ont plus d'autre importance que les contes fantastiques d'Hoffmann ou les charmants récits de Walter Scott (**22**).

La ville et le château primitifs.

Le premier des Lusignan que nous rencontrons dans nos annales, s'y trouverait dès le IXe siècle, et aurait été, disait-on, neveu de Charlemagne par sa mère. Mais rien n'est moins prouvé, et ce semble une de ces suppositions fréquemment émises pour fournir aux familles nouvelles une généalogie plus imposante que solide. Hugues II, son fils, dit le *Veneur*, aurait construit le château de Lusignan, ce qui ne pourrait être dit que d'un château antérieur à celui qui devint une des merveilles de la France, et qui ne fut réellement élevé qu'en 967 par Hugues III, son fils, dit le *Blanc;* car une telle construction n'eut guère été possible à l'architecture des siècles précédents. Quoi qu'il en soit, celle-ci fut faite sur un plan bien plus considérable, capable de donner dès lors une haute idée de la famille qui devait y régner. Outre en effet que l'enceinte en fut considérablement étendue, renfermant d'immenses prairies, des forêts considérables, et la plus grande partie s'en trouvant défendue par de hautes et épaisses murailles, le territoire extérieur s'augmenta aussi d'une longue suite de domaines. Sur ces domaines se comptaient déjà plus de quarante pa-

roisses, presque toutes disséminées en des vallées profondes et fertilisées par les méandres de la Vonne. Là, soixante et un seigneurs, vassaux des fiers barons, venaient se ranger au premier appel sous leur bannière. Déjà étaient irrévocablement établies ces redevances et services dûs par les subordonnés aux suzerains. Quelques-uns d'entre eux étaient soumis périodiquement chaque année à des droits de guet, de garde, aux différentes portes de la ville. On devait accomplir ces devoirs à la première réquisition, et prendre les postes assignés d'avance d'après les termes des conventions. Tous ces détails indiquent très bien de quel intérêt étaient pour le châtelain les secours qu'il attendait ainsi de ses sujets (a).

Il est probable que la première paroisse de Lusignan fut, dès le VIIe siècle Saint-Pierre de Pranzay, petit village disparu depuis longtemps, et dont la population paroissiale occupait à moitié la ville. Au XIe siècle elle dépendait de Nouaillé, et avait dès le Xe des seigneurs qui portaient son nom. Mais elle était relativement trop éloignée du château, et c'est pour s'éviter cette distance, que Hugues II fit construire en 1024, l'église Notre-Dame, voisine du château, à laquelle la paroisse de Saint-Pierre fut réunie, lorsque les guerres civiles du XIIIe siècle eurent détruit la partie inférieure de la ville, dont on fit bientôt le cimetière commun (b). Dès l'an 1007, cette famille ouvre dans notre histoire la nombreuse liste de ses bienfaits envers l'Eglise. C'est alors Hugues IV, dit le *Blanc*, qui donne à l'abbaye de Saint-Cyprien un bois dépendant de son château, et situé près l'église de Saint-Vincent de Mezeaux (**23**), dans la commune actuelle de Ligugé (c). A partir de ce temps, Pranzay.

(a) Redet, *Hiérarchie féodale des châteaux;* — *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, VIII, 145.

(b) Redet, *Dict.* p. 333; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XI, 289; — *Chron. de Saint-Maixent*, ad ann. 1024; — Bouquet, *Hist. de France*, X, 333; — Surtout M. de Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, III, 182.

(c) Ligugé, *Locociacum;* nous en avons beaucoup parlé ci-dessus, t. I, depuis a page 123 jusqu'à 278, *passim*.

nous verrons les Lusignan se montrer avec éclat dans les guerres partielles où ils se mêleront soit à nos Ducs, soit contre eux pour ces fréquentes querelles que suscitent les intérêts privés, soit aux grandes expéditions d'Orient sous l'étendard de la Croix. Nous n'établirons pas ici, fidèle à l'habitude que nous en avons prise, une filiation suivie de la noble famille. Nous dirons seulement qu'en traversant les sept ou huit siècles qui la séparent aujourd'hui de son berceau, elle s'est partagée en vingt-cinq branches, déterminées par des alliances avec les plus illustres familles de la France et de l'Angleterre. De ces rejetons sortirent entre autres célébrités, les rois de Chypre et de Jérusalem. Après eux, les comtes d'Eu, les Saint-Gelais, qui se divisèrent eux-mêmes en de multiples rameaux, enfin celui de Lezay, qui ne s'éteignit que vers 1775.

La branche des Couhé de Lusignan.

Il y avait quelques obscurités à éclaircir à l'égard d'une autre branche, celle de Couhé, appelée ainsi de la baronnie de Couhé (**24**), possédée par elle en Poitou, laquelle vivait déjà vers 1100, et qui commença par un Jean de Lusignan. Quelques généalogistes avaient écrit que les Couhé n'étaient pas réellement de la famille et s'en attribuaient vainement les titres et la descendance. Ces contradictions étaient peu fondées; elles ont servi du moins à attirer l'attention sur ce fait, et les autorités les plus compétentes s'accordent toutes aujourd'hui à reconnaître comme vérité historique ce fait mal à propos contesté (**25**).

Cette branche de Couhé s'est subdivisée en plusieurs autres branches: celles de la Roche-Aguet, de Vouvent, de l'Etang et du Max, de la Besge, de Fayolle, du Peux, de Saint-Paul, de Bois-Tiffray et de Boisrogues (a). On comprend que l'Armorial, pour tant de familles doit être un peu confus. Ces familles, revenant à la source ancienne comme autant d'affluents de territoires divers, ont nécessairement des variantes nombreuses. Nous ne donnerons

(a) Saint-Allais, *Armorial universel*, t. I, V° « Couhé de Lusignan en Poitou ».

ici que celles des deux branches principales dont nous venons de parler. Lusignan portait donc « *Fuselé d'argent » et d'azur de dix pièces, au lion de gueules, armé, » lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout* ». Pour cimier, une *Mellusine*, qui fut adoptée ensuite pour toutes les branches, comme marque de leur affinité avec la souche principale (**26**).

La branche de Couhé porte « *écartelé d'or et d'azur, à » quatre merlettes de l'un et de l'autre* ». C'est ce qu'en a publié Jouffray d'Eschavannes [a]. M. Bauchet-Filleau déclare ne pas le connaître.

Mais de quelque prix que soient ces nobles et antiques armoiries, admirons encore plus comment l'illustre maison de Lusignan a su honorer les siennes. La fidélité au devoir, l'attachement à ses rois et à la foi chrétienne n'y ont jamais faibli. Quel honneur dans une vie de neuf siècles ! et qu'on aime à voir ces dignes sentiments persister encore dans les derniers représentants d'une race où la vie se perpétue surtout par l'honneur !

Développements au XIe siècle de la science héraldique.

A ce propos, disons que le XIe siècle, où nous sommes, est celui où le blason prit son élan et commença à se faire des règles. Personne n'a pu, sans doute, assigner un point de départ à ce progrès, mais on sent bien que la multiplicité des fiefs créés alors, le besoin pour les familles de se distinguer dans les guerres fréquentes de château à château, la nécessité pour chaque seigneur de se signaler aux vassaux armés à sa suite, et pour ceux-ci de rallier pendant et après le combat les troupes rangées sous leurs bannières seigneuriales, indiquèrent ce moyen si simple et qui devint si ingénieux. Les croisades survenant, trouvèrent les principes établis, mais elles furent l'occasion de symboliser leur présence dans ces armées héroïques où toutes les nations s'unirent dans un même but, où tant d'illustrations portèrent si loin leur glorieuse personnalité.

(a) *Armorial universel.*

Ce fut, par conséquent aussi, l'époque des sceaux et contre-sceaux qui authentiquèrent les actes publics. Les broderies héraldiques ornèrent les armures des chevaliers, le cimier de leurs casques, le pommeau de leur épée, les caparaçons de leurs chevaux de combat. Dans la mêlée, les chefs et les soldats se reconnurent ; plus d'un mort fut soustrait au champ de bataille et honoré de la sépulture chrétienne dans une église voisine, parce que, loin de sa bannière égarée dans les hasards, son bouclier ou sa devise avait reproduit son nom aux regards des siens ; car la *devise* aussi, ou *cri de guerre,* faisait partie de l'écu comme servant de ralliement dans le combat, et son retentissement formidable jeté à haute voix par le chef, et répété par les soldats, ramenait autour du drapeau pour soutenir l'action ou la recommencer. Les chroniques, et surtout les poètes du moyen âge, n'ont pas manqué de signaler les cris de guerre de leurs héros. Robert Wau, poète anglo-normand du XII[e] siècle, auteur du roman de *Rou,* ou *Rollon,* manque rarement de donner à ses nobles aventuriers un cri de guerre des plus honorables à leurs maisons. Selon lui, les Français criaient : *Montjoie Saint-Denys,* invocation au patron de la France. Le Normand disait : *Dex aïe,* ou Dieu aide. Le Flamand : le nom de la cité d'*Arras,* sa ville préférée. L'Angevin : *Rallie,* mot si heureux qu'avait crié avec autant d'à propos que d'énergie un comte du Maine, venu en 1016, au secours de Foulques Nerra, déjà défait par le comte de Blois.

Tant de détails très raisonnablement motivés firent des armoiries autant de propriétés de famille. Chacun avait intérêt à ce qu'elles ne fussent portées que par lui ou les siens, et quand la multiplicité des ayant droit les eût exposées à se reproduire avec quelque identité dans un certain nombre de familles différentes, on dut remédier à l'inconvénient en admettant dans l'emploi des mêmes pièces certaines modifications de forme ou de couleur qui les distinguèrent entre elles et rendirent impossibles les moindres confusions.

De là fut constituée peu à peu cette législation des armoiries, ces règles qui s'opposèrent d'abord aux empiétements de l'arbitraire et du caprice sur les pièces d'autrui, et enfin l'obligation aux nouveaux nobles de ne recevoir que du roi l'écu armorié qui devait affirmer la légitimité de leur noblesse et les droits qu'elle leur conférait parmi ceux dont ils devenaient les égaux. C'est surtout alors que durent se composer les armes parlantes, disant par un ou deux symboles l'origine de l'anoblissement, et jouant presque toujours sur le nom propre de la famille.

Il est temps de revenir à notre duc d'Aquitaine, que tant de faits secondaires nous ont fait perdre de vue et dont le nom va se relier à une suite d'événements qui lui donneront un haut relief.

Vertus et beau caractère de Guillaume V.

Il est remarquable que ce prince ne se servit jamais de son influence, qui fut très grande sur tous ceux qui le connurent, qu'en faveur du bien et des véritables progrès de la société chrétienne. A ses yeux, comme à tous ceux de ses contemporains, dont c'était un mérite de savoir seconder et diriger les idées, aucun élément de ce progrès n'égalait le zèle à exercer envers les établissements religieux, et il s'en trouvait d'ailleurs bien payé par les résultats de leurs efforts et des siens. Il avait singulièrement goûté entre autres le monastère d'Angery, dit ensuite Saint-Jean-d'Angély, où se pratiquaient de grandes vertus avec l'amour des lettres et du travail intellectuel. Saint-Maixent, Saint-Cyprien, Saint-Savin, Bourgueil étaient de ses amis privilégiés, aussi bien que Nouaillé et Maillezais, depuis surtout que ce dernier commençait à s'épanouir sous la conduite de Théodelin. Il ne se passait pas d'années sans qu'il fît, autant par dévotion que pour s'instruire, un voyage à Rome avec une modeste suite; mais ne s'entourant jamais dans ces courses préférées que de gens dont le savoir et la tenue inspiraient aux étrangers un respect qui allait parfois jusqu'à l'admiration. Toujours très bien accueilli par les Italiens, recherché des hauts personnages de la

Son amour des voyages et des arts.

cour romaine, il n'en revenait jamais sans rapporter à Poitiers des présents de prix en retour de ceux qu'il avait magnifiquement distribués; car alors s'il protégeait les fabriques de tapisseries qui florissaient à Poitiers (a), il en faisait aussi venir de Saumur, où les moines de Saint-Florent les travaillaient avec une délicatesse recherchée; et ainsi s'échangeaient entre le Poitou et l'Italie des procédés qui devaient aboutir à de graves événements.

Découverte des reliques de saint Jean-Baptiste.

C'est au retour de son voyage de l'année 1010, que Guillaume V trouva son pays tout agité de la grande découverte qu'on venait de faire à Saint-Jean-d'Angély de la tête de saint Jean-Baptiste. L'abbé Hilduin, l'ami intime de l'évêque Gislebert et du comte, et placé par les soins de ce dernier à la tête de la florissante communauté, avait trouvé, dans un des piliers de l'église, où il avait été muré, un coffret de pierre sculpté en forme de tour, et indiquant par une inscription qu'il contenait la tête de saint Jean, et en effet, une tête dénudée y était renfermée dans un reliquaire d'argent. D'où venait un si précieux trésor? Comment se trouvait-il enseveli dans un si profond secret? Comment y était-il resté ignoré, et depuis combien de temps? Autant de questions auxquelles on ne répondait que par des conjectures, mais que dominait un attendrissement populaire et le bonheur de songer qu'on avait là, près de soi la principale relique du saint Précurseur, dans cette maison de prières que tout le monde vénérait au loin, et vers laquelle déjà les foules enthousiastes se portaient de tous côtés (b). C'est quand ce grand concours se produisait, que Guillaume partageant cette émotion générale, se trouva avoir pour hôtes à la fois des personnages dont la célébrité et la haute distinction jetèrent un rare éclat sur ces fêtes improvisées. On vit alors autour de la glorieuse relique le

Grands personnages qu'elles attirent à Poitiers.

(a) *Mémoires de la Société des Ant. de l'Ouest*, XXXIV, 122; — Bouquet, *Scrip. rer. fr.*, X, 184.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 63 et suiv.

roi de France Robert et sa femme Constance de Provence, Guillaume Sanche, roi de Navarre, Sanche duc de Gascogne, Eudes II, duc de Champagne, enfin des prélats et seigneurs en grand nombre qui y firent de riches présents. Le duc d'Aquitaine reçut à Poitiers tous ces maîtres du monde, auxquels il fit de grands honneurs. L'année suivante pourtant, quand les concours bruyants avaient cessé, un nuage vint attrister la sérénité de ces pieuses joies.

Exemple de modération donné par Guillaume V.

Le duc avait laissé, dans un palais qu'il s'était réservé non loin de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, un assez nombreux personnel afin de se trouver chez lui lors des fréquentes apparitions qu'il y faisait. Il arriva que par suite de quelque malentendu entre ses gens et ceux de l'abbaye, ceux-ci mirent le feu aux bâtiments de Guillaume et tuèrent son prévost ou intendant. Plusieurs des officiers du Duc, et entre autres Foulques Nerra, qui n'était pas le plus patient des hommes, voulaient que leur maître vengeât cette insulte, et ne concluaient pas moins qu'à la ruine du monastère [a]. Mais le prince donna là encore une preuve de sa modération et de son intelligente justice. Tout en punissant les serviteurs coupables, il garda aux moines l'amitié dont ils ne s'étaient pas rendus indignes.

La relique d'Angéry faussement attribuée à saint Jean-Baptiste.

Quoi qu'il en soit, des renseignements postérieurs et qui se produisirent à la suite de la commotion générale causée par la découverte d'Hilduin, amenèrent contre l'authenticité de la tête du saint Précurseur des témoignages auxquels on ne put se refuser. Des nouvelles arrivées d'Orient, prouvèrent que la relique en question ne pouvait être celle qu'on croyait. Guibert de Nogent, chroniqueur de l'époque, la contredit en affirmant que le chef de saint Jean-Baptiste était alors vénéré à Constantinople. Baillet à pensé que cette tête pourrait-être celle de saint Jean d'Alexandrie, martyr du IVe siècle. Ducange pense que c'est celle de saint Jean d'Edesse, moine de Syrie, mort au VIIe siècle.

(a) Glaber ; — Adhémar de Chabannais, *Chron. de Saint-Maixent*.

Toutes ces discussions ne sont venues qu'assez longtemps après la découverte d'Angery ; les convictions étaient faites. Celle de Guillaume était si profonde, qu'il avait voulu que le premier vocable de la maison qui était de Notre-Dame, fût désormais de Saint-Jean-Baptiste, et pendant la grande fête de l'ostension de la relique, l'évêque de Limoges ne craignit pas d'y envoyer le corps de saint Martial, conservé dans sa ville épiscopale (**27**).

Concile de Poitiers.

En 1011, s'assembla à Poitiers, soit à la demande de Guillaume, soit par une convention des évêques provinciaux, un concile dont les actes se sont perdus, et dont nous ne savons que certains détails égarés dans les pages très incomplètes de nos annales. Ce n'est pas qu'il faille en conclure avec Dufour que ce ne fût là qu'un synode diocésain, ces sortes d'assemblées, il aurait dû le savoir, ne se tenant jamais en dehors des mois de décembre, après Noël, et de juillet dans l'octave des saints apôtres patrons de la cathédrale. D'ailleurs, cette réunion tenue le 10 mars, fut présidée par l'archevêque de Bordeaux, Séguin. — Et il faut observer encore que ce n'est pas de l'an 1010 qu'il faut dater ce concile, mais de 1011, puisqu'il se tint après le 1er janvier qui, pour nous, est le commencement de l'année.

A l'occasion de ce concile, les reliques de saint Maixent furent transportées à Poitiers, selon l'ancienne coutume, et le prince pour monumenter ce voyage mémorable du saint patron, donna à l'abbaye dont Bernard était le chef, la villa de *Celesium,* qu'entourait une forêt de même nom, entre l'Autise et la Sèvre, ce qui semble nous reporter dans les marais qui entouraient encore Maillezais et l'île d'Elle en Vendée. Là était une église élevée en l'honneur de Saint-Vite (**28**), et qui s'appela depuis comme aujourd'hui Damvix, lieu bien connu de tout le monde. Les moines de Saint-Maixent en firent un prieuré de Saint-Jean.

Une découverte d'un haut intérêt apporte en 1012 une grande joie aux pieuses solitaires de notre abbaye de Sainte-

Croix et à la cité tout entière, si dévouée à la mémoire de sainte Radégonde.

Découverte à Sainte-Radégonde de Poitiers des reliques de la sainte.

Il y avait presque deux siècles qu'on n'entendait plus parler de ses reliques. Rapportées une première fois de Saint-Benoît-de-Quinçay, qui, en 847, leur avait donné asile contre une invasion redoutée des brigands du Nord, on les avait rapportées à Poitiers peu après, et replacées dans le tombeau qu'avait abrité la crypte de sa basilique. Mais de nouvelles craintes s'étaient réveillées en 876, et alors, n'osant plus regarder comme sûr un nouvel exil, on s'était décidé à mûrer la crypte, à en dissimuler les moindres accès, et à ne la rouvrir, s'il y avait lieu, qu'après avoir recouvré une parfaite sécurité contre le retour des Barbares. Plus de cinquante ans s'étaient écoulés ainsi; peu à peu les pélerinages avaient cessé, les générations s'étaient éteintes, la dévotion même était devenue un souvenir historique semblable à celui de la plupart des saints, et si quelques reminiscences s'en étaient conservées au sein du couvent c'était comme une tradition vénérée et dont on n'attendait rien, faute de renseignements assez précis. Mais, en pareil cas, on ne néglige pas de laisser quelques notes propres à éclairer l'avenir. C'est sans doute à quelque précaution de ce genre que l'abbesse Béliarde, qui gouvernait au commencement du XIe siècle (a), avait dû de retrouver certaines traces qui devinrent pour elle une révélation. Le danger des Normands, au reste, n'existait plus. Leur race demeurait tranquille, jouissânt en France, sans plus remuer, de l'honnête position qu'elle s'y était faite. Quelle joie si les filles de la grande Sainte pouvaient retrouver les vestiges et même les reliques de leur mère! Dieu voulut leur donner cette consolation. Béliarde chercha, scruta tous les coins de la grande église; enfin, au mois de février 1012, elle fit ouvrir et enlever le mur qui cachait la crypte à tous les regards, et le saint tombeau apparut tel que nous le voyons encore. C'est d'une

(a) Du Tems a bouleversé les dates en cet endroit, en les reculant d'un siècle tout entier.

double inscription découverte en 1854 dans le sanctuaire de l'église que nous tirons ces intéresssants détails, attestés au reste sur l'inscription même par les noms de Béliarde, du roi Robert, du duc Guillaume V et de l'évêque de Poitiers Gislebert (a).

Sacre de Girard évêque de Limoges à St-Hilaire de Poitiers.

Le 9 novembre de l'année 1014, quand tout était encore ému à Poitiers de ce don de la Providence, eut lieu à Saint-Hilaire le sacre de Girard, qui allait succéder à Audoin, évêque de Limoges, mort sur ce siège dans le courant de l'année. Girard était neveu de ce prélat et fils de Guy, vicomte de Limoges. L'évêque consécrateur fut Séguin de Bordeaux, et l'un de ses assistants Gislebert de Poitiers (b). Ce Girard, que nous retrouverons en d'autres circonstances intéressantes, était trésorier de Saint-Hilaire, et, par une particularité assez commune à cette époque, il n'était même pas encore entré dans les ordres sacrés. Aussi, quand il fallut procéder à sa consécration, ce fut l'objet d'une vive discussion qui ne dura pas moins de quinze jours entre les prélats convoqués à la cérémonie ; les uns, objectant que les canons s'opposaient à ce que tous les degrés de la hiérarchie fussent franchis en une seule fois par le même sujet ; les autres, se persuadant que ces lois n'obligeaient pas strictement et n'exprimaient qu'une règle de convenance. Le meilleur moyen de vider la question était de recourir au Pape et d'avoir son avis, comme on le faisait toujours sur les questions controversées. Mais les rapports avec le Saint Siége demandaient plus de temps qu'on n'en avait : on résolut de s'en rapporter à l'abbé de Saint-Hilaire, quoique, en réalité, sa théologie s'appuyât moins en ce cas sur une science décisive que sur une autorité suffisante, et le Comte, usant de ce qu'il croyait être son droit, témoigna le désir qu'on passât outre à la question. Girard reçut donc en un même jour tous les

(a) V. cette inscription et beaucoup de détails complémentaires, ci-dessus, t. II, p. 445 et suiv.

(b) Adhémar de Chabannais, *Chron.*, apud Labbe ; *Nov. Biblioth.*, II, p. 61.

Ordres mineurs et majeurs y compris la prêtrise, et dès le lendemain il fut promu à l'épiscopat. On n'eut pas lieu de regretter cette infraction aux règles établies. Girard fut un saint évêque, attaché à ses devoirs. Il partagea ses soins entre son diocèse et la grande abbaye de Poitiers. Il donna une preuve de sa piété en faisant, aussitôt après son ordination, le pélerinage de Rome où il put faire régulariser par le pape Serguis IV, ce qui avait pu lui donner quelque scrupule quant à son ordination (a).

Cérémonies de l'intronisation des évêques de Limoges et de Poitiers.

Quelques détails qui se rattachent à ce sacre ne seront point déplacés ici, où ils se trouvent d'une grande ressemblance avec ceux qui s'observaient chez nous pour l'intronisation de nos évêques. Le nouveau titulaire arrivé à Limoges, où l'accompagnaient les deux évêques assistant à son sacre, descendait chez les bénédictins de Saint-Sauveur, et partait de là, porté sur les épaules de gens du peuple, pour la cathédrale où, après s'être fait ouvrir les portes de l'église et celles du clocher, l'évêque entonna le *Te Deum*, et donna aux dignitaires de son clergé le baiser de paix. Après quoi il célébra le Saint Sacrifice. Cette manière de se faire porter par le peuple venait d'Italie, où le pape Etienne II l'avait observée en 752. Elle était devenue commune à tous les diocèses, et symbolisait la soumission spirituelle des diocésains à l'envoyé de Dieu qui allait se soumettre lui-même au service de leurs âmes. Plus tard, nous verrons chez nous le même usage qui, sans doute, se pratiquait déjà à cette époque, mais que les lois féodales changèrent bientôt en hommage de vassalité. Ce ne fut plus le peuple qui porta l'évêque, ce furent quatre des principaux barons du Poitou, feudataires du prélat, qui par lui-même ou par sa mense avait droit d'hommage-lige, dont ce service était l'expression (b).

L'Evêque Isembert, coadjuteur de Poitiers.

Cette même année 1014 notre histoire enregistre un fait

(a) D. Bouquet, *Hist. Franc.*, X, 153 et suiv.

(b) Cf. Besly, *Comtes*, p. 62 et suiv.; — *Gallia Christ.*, II, col. 1270; — Du Temps, II, p. 363 et suiv.

rare alors, et dont nous pouvons tirer d'utiles inductions pour la discipline ecclésiastique de ce temps. L'évêque de Poitiers eut un coadjuteur, d'où nous pouvons conclure qu'il n'y avait plus dans le diocèse de chorévêque, lesquels disparaissaient partout de plus en plus, et que remplaçait avantageusement au besoin celui dont l'Ordinaire pouvait faire l'homme de sa droite, revêtu du même caractère que lui, et qui, devant lui succéder, adoptait d'avance le troupeau, partageait les sollicitudes du pasteur, et n'avait jamais avec lui qu'un même cœur et un même esprit. Gislebert occupait le siège de Poitiers depuis trente-neuf ans, ce qui lui suppose une vieillesse avancée. Frère d'Isembert, seigneur de Châtelaillon, il avait commencé dans cet épiscopat cette suite de titulaires qui allaient l'occuper après lui, et cet autre Isembert, qu'il prit pour coadjuteur, était fils de ce même seigneur et, par conséquent, son propre neveu. Cette nomination, au reste, ne sera pas tant un acte de népotisme que de justice, s'étant faite pour un sujet que son mérite en rendait digne (a). Nous le verrons bientôt à l'œuvre.

Fondation du château de Vouvent.

C'est de l'année 1014 ou 1015, au plus tard, qu'il faut dater la fondation du château de Vouvent, dont nous avons parlé, mais dont il faut préciser ici certains détails. C'est le lieu qui a donné son nom à l'ancienne petite ville qui le porte encore. La charte de fondation établit nettement que le nom alors déjà ancien (*Volventum*), lui venait de ce que de toutes parts il était entouré par les eaux de la Vendée qui semble s'enrouler autour de lui, en faisant comme une presqu'île. La nouvelle ville, qui devait acquérir plus tard une haute importance, fut donnée d'abord en arrière-fief, sous obligation d'hommage au comte de Poitou. Son premier seigneur fut Girard, qui devint ensuite seigneur d'Antigny, près la Châtaigneraie (b); mais l'occasion de cette construction est surtout remarquable dans l'histoire de

(a) Cf. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 393.

(b) V. Besly, *Comtes*, p. 56.

Guillaume V. Sa seconde femme Prisca ou Blanche de Gascogne était morte l'année précédente. Les mêmes raisons qui avaient abrégé son veuvage une première fois l'avaient engagé à rechercher une troisième alliance, et l'heureuse personne de son choix avait été Agnès de Bourgogne, fille du comte de ce pays. C'était un cadeau de noces qu'il lui voulut faire dans ce château élevé pour elle en un des plus pittoresques sites du Bas-Poitou. La princesse s'en montra reconnaissante. Outre qu'elle avait des raisons pour être fière de son duché et du prince qui la faisait suzeraine d'une des plus belles contrées de la France, elle se mit avec zèle à prouver qu'elle était devenue Poitevine. Elle travailla à fortifier Poitiers du côté occidental en faisant creuser l'étang, desséché vers 1801, qui s'étendait de Pont-Achard à la rue de la Chaussée (**29**). Cette idée d'un travail si important ne pouvait venir de la seule initiative de la princesse ; les sollicitudes de son mari devaient s'épancher souvent avec elle, et c'est sans doute dans un de ces entretiens que voulant contribuer à la sécurité de la ville, un peu trop rapprochée du Loudunais et de la Marche, elle aura voulu prendre à sa charge les frais de cette entreprise.

Mort de Constantin, abbé de Nouaillé. — Mouvement littéraire dans cette abbaye.

Cette même année 1014 fut remarquée par la mort de Constantin, abbé de Nouaillé, musicien habile et chanteur distingué, dont le talent charmait les offices de l'abbaye. Il est à croire que cette réputation lui venait aussi de ce que dans le monastère était alors une école de chant destinée aux clercs des campagnes, comme on en voyait en maintes abbayes dès le commencement de ce siècle, où le Bienheureux Guillaume, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, les avait multipliées dans beaucoup de monastères dont il avait la conduite [a]. Ainsi encore, nous voyons ici combien la paix était favorable à la culture et aux succès des arts et des lettres. Nouaillé se révèle par ce fait comme ayant conservé avec soin son antique amour des études, et se

(*a*) D. Rivet, *Hist. litt.*, VII, 35 et suiv.

souvenant qu'au VIe siècle un de ses moines avait appris à un enfant, destiné à occuper plus tard le siège de Chartres, les éléments de la lecture en lui traçant un alphabet sur sa ceinture de cuir (a). — Constantin occupait l'abbatiat à Nouaillé depuis l'an 1007. De son temps, une réforme fut opérée par les soins d'Odilon, abbé de Cluny, dont la règle commençait à avoir du succès dans les monastères bénédictins qu'avaient plus ou moins délabrés les négligences de la discipline (b).

Reliques de saint Rigomer à Maillezais.

C'est dans ce même temps que Théodelin, le docte abbé de Maillezais, dota son abbaye du corps de saint Rigomer, qu'il avait obtenu de Hugues Ier, comte du Mans. Ce saint avait été évêque de cette ville au VIe siècle. Ce fut une grande joie au nouveau monastère qui n'avait pu se procurer jusqu'alors de reliques remarquables. Il y eut de grandes fêtes que les peuples recherchèrent avidement parce qu'ils y virent beaucoup de guérisons et d'autres preuves évidentes de la puissance de Dieu (c).

Seigneurie de Mirebeau.

C'est vers 1016 ou un peu avant, mais non plus tard, qu'on voit apparaître la seigneurie de Mirebeau. Elle appartenait aux comtes d'Anjou, et faisait partie du Loudounais, dont ils étaient apanagistes ; et si cette dépendance des puissants seigneurs ne remontait guère au-delà de l'an 1000, toujours est-il qu'en 1016, Mirebeau formait déjà un centre dont le petit pays s'appela bientôt après Mirebalais. Ce pagus eut un certain nombre de paroisses sous la juridiction d'un archiprêtre dont le titre s'unit plus tard à la dignité du chefcier de Notre-Dame, collégiale que nous verrons fonder en 1200 par l'évêque de Poitiers Maurice de Blason. Le premier seigneur de Mirebeau se nommait Gédouin ; il était de la maison de Saumur, et tout fait croire que peu après sa prise de possession, qu'il tenait du comte d'Anjou Foulques

(a) Nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 363 ; — *Chronic. sancti Maxent*, in h. ann., MXIV.

(b) Du Tems, II, 363 ; — *Gall. Christ.*, II, col. 381 ; — et ci-dessus, I, 375.

(c) *Bollandistes*, 28 mai ; — Labbe, *Petri Malleac., de Cœnobio...*, II, 235 et suiv ;— *Chronic. Saint-Maixent*, an 1014.

Nerra, il construisit son château, et fit de son nouveau fief une ville munie de murs et de défenses respectables. Ce qui est certain, c'est qu'on trouve souvent mention des seigneurs de Mirebeau dans le cours du XIe siècle. C'est à leurs soins que les habitants réunis autour du château durent leurs établissements religieux, tels que le Chapitre de Notre-Dame, le prieuré de Saint-André fondé avant 1102, celui de Saint-Jean l'Evangéliste, vers 1185, et une aumônerie antérieure à 1250. Un couvent de Cordeliers s'y établit vers 1225, et un de Franciscaines dans le courant du XVe siècle. Outre ces établissements, il y avait cinq cures, dont deux étaient unies au prieuré de Saint-André et de Notre-Dame ; deux autres, sous le patronage de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, à l'intérieur de la ville ; la cinquième, en dehors des murs, était dans le faubourg de son nom : c'était la Madeleine, qui existait déjà sous la date de 1102. De tant de saints édifices, il n'en resta plus que deux dans la reconstitution du culte paroissial en 1804 : ce furent Notre-Dame, qui a le titre de doyenné, et Saint-André sa succursale. Ces deux paroisses forment une population de près de trois mille âmes.

Nous verrons la ville et le château de Mirebeau, jouer un rôle de quelque importance dans les événements de cette partie du moyen âge à laquelle nous touchons. Disons tout d'abord que c'est vers ce temps, et lorsque Gédouin était à peine installé dans son fief, que Foulques Nerra lui confia la défense de Montbason (**30**), dont il venait de s'emparer après avoir gagné la bataille de Pontlevoy sur Eudes II, comte de Blois. Ce qui semble plus curieux dans cette preuve de confiance, c'est que Gédouin était, avec quelque dissimulation sans doute, un des adversaires qui avaient le plus poussé à la guerre contre le duc d'Anjou (a).

(a) Cf. Redet, *Dictionn. de la Vienne,* V. Mirebeau ; — *Art de vérifier les Dates,* XIII, 49 ; — *Chronic., Saint-Florent. Saumur,* ad h. ann.; — *Chronic. Rainaldi,* in h. ann. ; — *Chron. Saint-Albin.*, ibid. ; — *Gesta de Domin. Ambas,* apud. Bouquet, X, 241 ; — *Gesta consul.,* apud. Marcheguay, p. 116 et 165.

Incendie à Poitiers, de la cathédrale et des autres monuments.

C'est à cette époque et presque au sortir de ces joies paisibles, qu'arriva un de ces malheurs si habituels en ces temps d'imprévoyance administrative. L'incendie d'une maison à Poitiers, dans le quartier de la cathédrale, amena celui de la ville presque entière. Les principaux monuments, parmi lesquels se remarquaient le palais des Comtes et la Cathédrale, furent détruits de fond en comble. Dans ce même temps, au rapport des Chroniques, le même fléau frappa les villes de Bourges, Beauvais, Chartres, Rouen, et les abbayes de Charroux et de Fleury-sur-Loire. Ces événements coïncidèrent avec l'apparition vers le Nord en 1018 d'une comète de très grandes dimensions, ce qui ne manqua pas d'accréditer l'opinion, alors partout reçue, que ce phénomène n'était pas étranger à ces malheurs (a). Il est certain du moins que l'aggravation de ces malheurs si nombreux à la fois et si intenses devait s'attribuer, dans les grandes agglomérations, à la vieille habitude des constructions en bois, dont les villes étaient pleines. Le bois en effet était la matière première des maisons et des églises. Ces dernières étaient reconstruites en pierres de taille et en moëllons, dans les villes et les campagnes, où, depuis vingt ans surtout, on les avait refaites en grand nombre, comme nous l'apprenons de Raoul Glaber (b). On avait reconstruit les monastères, les châteaux, les églises, soit ruinés, soit menaçant de l'être bientôt, d'après cette nouvelle méthode qui était pour tous une garantie de solidité et de durée. Mais on l'avait appliquée uniquement aux constructions nouvelles, très peu nombreuses comparativement, et le feu n'en avait pas moins dévoré les autres. La ville de Poitiers en fut presque rasée entièrement. Une autre cause de ces désastres, presque toujours immenses, était l'étroitesse et les sinuosités des rues, où une maison ne pouvait guère brûler sans communiquer le feu aux façades voisines. C'était payer

(a) Radulfe Glabert, *Historiæ*, lib. III, c. III.

(b) *Ibid*, c. IV; — Adhémar de Chabannais, ap. Bouquet, X, 146.

bien cher l'avantage que la défense intérieure trouvait à cette difficulté de circulation.

Le parti du Comte fut bientôt pris. Cédant à sa générosité naturelle, il prit à sa charge la réédification de la cathédrale et des autres églises de la ville avec celle de son palais, mais cette fois les ouvrages furent exécutés dans des conditions meilleures : ce furent de magnifiques édifices dont les matériaux et les dimensions consolèrent de bien des tristesses. Peu à peu les autres églises, les demeures particulières reprirent leur existence; les riches, les seigneurs y trouvèrent des occasions de charité dont ces temps de foi féconde ne manquaient jamais, et un petit nombre d'années, en s'écoulant au milieu des travaux d'une population active et laborieuse vit reprendre à la cité cet aspect d'aisance et de mouvement qui allait si bien à ses points de vue si pittoresques et si attachants (a).

Le Duc se met à l'œuvre de reconstruction.

Au milieu de tant d'événements qui attristaient si impérieusement l'attention publique, l'histoire semble refuser son intérêt aux derniers moments de l'évêque Gislebert, qui paraît être mort à Poitiers vers le temps où nous sommes. Si l'on trouve, comme on l'a dit (b), un acte de lui signé de 1019, nous verrons bientôt qu'il ne vécut pas beaucoup au-delà de cette année. Ce fut même très peu de semaines après avoir assisté à la consécration, par Séguin de Bordeaux, de la cathédrale d'Angoulême, dont l'évêque Grimoard ne survécut lui-même que très peu à cette cérémonie (c). En attendant, et comme il avait beaucoup aimé et préparé avec zèle la première construction du monastère de Maillezais, il continuait de s'en occuper en assurant aux moines ses diocésains les souvenirs de son dévouement et de ses vertus (d). Sa vie

Mort de l'évêque de Poitiers Gislebert.

(a) Cf. *Aquitanicæ historiæ fragmentum,* apud Labbe, II, p. 82 et suiv. ; — Adhémard de Chabannais, *ub sup.*, p. 158 ; — *Chronic. Antic.*, Bouquet X, p. 271 ; — *Chronic. Vezeliac.*, ibid, p. 322.

(b) *Gall. Christ.*, II ; — Instrum, col. 330 ; — Adhémar de Chabannais, *ub sup.*, p. 1 et 6.

(c) Du Tems, II, 316.

(d) Adhémar de Chabannais, *in h. ann.*; — Labbe, *Biblioth. Nov.*, II, 176.

d'ailleurs n'avait été mêlée à aucune intrigue, et il s'était montré en plus d'une occasion d'un désintéressement qui l'honore. C'est ainsi que, ayant reçu d'Emma, mère de Guillaume V un domaine de valeur dans la viguerie de Mervent, qui appartenait à cette princesse, il s'entendit amiablement avec le Duc pour le céder à l'abbaye de Cluny. Une autre fois, il se montra facile dans un arrangement où il se trouvait intéressé entre ce prince et Gosselin, seigneur de Parthenay, après la mort duquel le château de Vivonne devait revenir à l'évêché de Poitiers (a).

Irruption des Normands sur le littoral du Poitou.

Il semblait que de si nombreuses alertes et si rapprochées, devaient fatiguer au moins, sinon atténuer le courage du Comte de Poitiers. D'autres allaient leur succéder cependant. Il apprit vers la fin de juillet 1018 que des hordes de Normands avaient débarqué dans les parages de Saint-Michel-en-l'Herm, occupant l'île de Ré et couvrant de leurs innombrables navires toute cette portion de nos côtes encore appelée alors la mer Aquitanique, et où se trouvaient les confins méridionaux et occidentaux du Poitou. C'était dans le voisinage de Maillezais, et bientôt, si ce n'était déjà fait, le monastère si cher à Guillaume pouvait subir les féroces atteintes de ces bandes désordonnées qui n'épargnaient pas plus que leurs pères les bourgs, les châteaux, les villes, les églises et les monastères. Venus du Danemark, dans le secret pour ainsi dire, et sans qu'aucune annonce de leur invasion pût préparer les côtes à une défense, les sauvages eurent le temps de faire beaucoup de mal avant que le prince en fût averti. Il faut d'autant plus admirer la promptitude qu'il sut mettre dans ses mesures pour les repousser. Sans perdre un moment, et tout en commençant ses préparatifs, il fait demander, avec le sentiment de foi dont il était plein, des prières publiques dans toutes les églises et maisons religieuses de ses Etats (b). Grâce à l'ordre qu'il avait su mettre dans

Guillaume se porte contre eux.

(a) *Gallia Christ.*, II, col. 1317.

(b) Adhémar de Chabannais, *apud.* Labbe, II, 177.

toutes ses affaires, quelques jours lui suffirent pour réunir des forces considérables, augmentées encore par les recrues que ses courriers lui firent trouver pendant sa marche forcée vers le littoral. Arrivé à la fin de la dernière journée, en face de l'ennemi qui s'était campé sur le rivage, à portée de ses vaisseaux, Guillaume employa la nuit à s'établir à quelque distance, espérant donner dès le lendemain matin, et forcer les pirates à une fuite précépitée ou à une défaite mémorable. Mais les Normands, de leur côté, s'apprêtaient à repousser l'attaque prévue, et, pour y réussir plus sûrement, ils ménagèrent aux abords de leur camp, pendant les ténèbres, des chausses-trappes et des fossés recouverts de branches et de gazon, afin d'en faire autant de pièges à la cavalerie qui les menaçait. Ce stratagème leur réussit, et lorsque dès l'aube celle-ci s'ébranla, ayant le Comte à sa tête et se portant avec ardeur vers l'ennemi, cette bravoure trouva des obstacles invincibles dans les fossés inattendus, où bêtes et cavaliers se précipitèrent en grand nombre, y périrent sous le poids de leurs armures ou furent blessés et capturés par les auteurs de cette facile victoire. Partout où ces abîmes s'étaient ouverts, une prompte défaite avait triomphé des Poitevins; mais partout ailleurs aussi la mêlée s'était engagée, et de terribles combats corps à corps avaient détruit autant de Normands que de Français. Ces derniers pourtant, déconcertés par ces abominables pièges qu'ils redoutaient de rencontrer partout sous leurs pas s'étaient retirés, découragés d'ailleurs de ne pas voir leur prince parmi eux et craignant qu'il n'eût été tué. Il s'en était fallu de peu. L'un des premiers à la tête de ses escadrons, il avait été renversé dans un de ces perfides fossés. Cet accident, mortel pour tant d'autres, ne le découragea pas, sa présence d'esprit l'empêcha d'être désarçonné, et il sut si bien et si habilement diriger son vigoureux cheval, qu'à l'aide de l'éperon et de la bride, il put se sortir du danger et courir de toute sa vitesse vers l'armée qu'il ramena au combat. Une pensée généreuse et

Stratagème de l'ennemi.

Défaite de Guillaume.

très digne de lui l'inspira et le soutint dans cette secousse difficile. Il ne doutait pas que beaucoup de ses chevaliers et des soldats qui l'avaient suivi ne fussent demeurés prisonniers aux mains des Barbares. Dans l'espérance qu'une victoire pourrait les délivrer de l'esclavage ou de la mort, il arrêta l'élan de ses troupes, et remit au lendemain pour traiter de la rançon des prisonniers. Mais les pillards avaient à craindre une revanche ; ils profitèrent de la nuit pour remettre à la voile, emmenant leurs victimes dont ils n'espéraient pas moins un bon prix. Le Comte en effet ne perdit pas de vue ses amis. Il envoya en Danemarck des seigneurs de sa cour, chargés de les retrouver et de négocier leur délivrance, et, moyennant des sommes considérables d'or et d'argent, il eut le bonheur de les voir revenir, sans qu'il en manquât un seul, pleins de vie et de santé (a).

Les pirates abandonnent leurs projets sur la France.

Après cette affaire qui, avouons-le, eut plus pour les Poitevins le caractère d'une défaite que d'un succès, mais qui laisse très bien voir que, sans leur ingénieux stratagème, les Danois ne se fussent pas retirés sans de grandes pertes, nous avons à constater du moins que désormais l'Aquitaine était délivrée de leurs funestes apparitions. Ils avaient reconnu que l'état nouveau de la France avait relevé chez ses habitants l'esprit guerrier et l'honneur militaire. La multiplicité des châtelains disposés à les châtier par un concours mutuel de leurs forces, des armées toujours prêtes à les suivre et mieux réglées par le commandement de chefs expérimentés et valeureux ; les forces matérielles opposées à leurs tentatives dans ces nombreux donjons, qui désormais protégeaient les villes, les campagnes et les églises, furent autant de découragements pour ces hordes féroces. Elles comprirent, malgré leur expérience de la guerre, qu'il fallait renoncer à faire de la France un pays conquis. C'est un profond soulagement à l'historien de ne plus avoir sous sa plume ces vagabonds détestables qui,

(a) *Fragment. Franc. Histor.*, apud Labbe, II, p. 82 ; — Besly, *Comtes*, p. 322 ; — Adhémar de Chabannais, *Chronic.*, in h. ann.

depuis Charlemagne, avait mis ce grand empire au pillage et arrêté si souvent ses élans vers une civilisation qu'aucune autre épée n'avait entravée autant que la leur.

Le beau caractère de Guillaume se montrait précieusement dans toute sa conduite et s'accompagnait glorieusement d'une foule de particularités dont l'histoire doit lui faire honneur. Chaque année, il ne manquait pas son voyage de Rome, et, quand le temps ne le lui permettait pas, il allait au moins faire un voyage à Saint-Jacques-de-Compostelle, tout voisin de l'Aquitaine, sur la frontière d'Espagne. Ces apparitions dans ce pays, alors pacifié, l'avait mis en rapport avec les princes du pays, chez lesquels il était parfaitement accueilli. Il profitait de ce bon accueil pour faire une récolte de manuscrits dont on le louait fort au retour. En augmentant ainsi sa bibliothèque, il ne se contentait pas d'acquérir pour elle des trésors inestimables ; mais après des journées tout entières données au travail de l'administration et de la justice, dont il voulait toujours que les principales affaires lui fussent connues, il donnait encore de longues heures de ses nuits à la lecture de ses manuscrits, et augmentait d'autant plus cette somme de connaissances qui faisaient de lui le prince le plus éclairé de son temps. C'est par ce goût des choses scientifiques et le désir de les répandre autour de lui, qu'il trouvait dans les savants de son époque des sympathies auxquelles les siennes répondaient toujours. Il aimait à s'entourer de belles intelligences, les recherchait, les attirait et les retenait autant que possible près de lui par des positions élevées et par des services auxquels sa générosité suffisait toujours. C'est ainsi qu'il se lia avec Fulbert, monté sur le Siége de Chartres en 1007, après avoir fait ses études en Poitou, et peut-être à Poitiers même, dont on a des raisons de le croire originaire. Il le distingua par sa science et sa sainteté, lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire, ce qui ne servit pas peu à relever de ses ruines la cathédrale de Chartres, qui, en 1020, fut dévorée de fond en comble par les flammes

Guillaume V dans sa vie privée.

Guillaume, qui travaillait à la même époque à réparer les malheurs de sa propre capitale en rebâtissant son église et toutes celles de la cité, n'en fut pas moins généreux envers son ami ; il lui procura des sommes énormes, ce qui persuada qu'il était un des plus riches princes de son temps. On trouve dans Besly (a) et dans le propre recueil des lettres du prince de fréquentes preuves de cette amitié familière qui unissait le Prélat et le Comte (b). Du Boulay, dans son *Histoire de l'Université* (c), fait l'éloge des deux correspondants qui montrent un talent d'écrire au-dessus de leur siècle, et laissent croire aux succès qu'auront eus de part et d'autre à Chartres et à Poitiers les écoles inspirées par ces littérateurs de tant d'éloquence et de savoir.

Comment il favorise l'abbaye de Cluny.

C'est dans ce même esprit, que le Comte de Poitiers avait embrassé ardemment les intérêts de l'abbayé de Cluny, fondée par son aïeul Guillaume III, laquelle, à peine éclose, avait brillé parmi les institutions monastiques du siècle précédent, et dont les développements et le crédit attiraient l'admiration du monde religieux et savant. Ce double côté avait séduit Guillaume V. En 1017, ce prince revenant de Rome, s'étant arrêté à Pavie, y signa, avec le consentement de ses deux fils Guillaume et Eudes qui l'accompagnaient, le don de la moitié de la redevance due sur le poisson qui se pêchait autour de l'île de Ré (d). L'année suivante, il lui fit don en plus d'un domaine considérable, situé dans la viguerie de Mervent. Cette donation se fit à la suite d'un arrangement avec Gislebert, évêque de Poitiers, qui en avait été gratifié par Emma, mère du Comte (e). Ce même Prélat signa vers le même temps une autre charte en faveur du monastère de Saint-Jean-d'Angély qui y recevait

(a) *Comtes de Poict.*, p. 361.
(b) Fulberti, *Epist.* — Rivet, *Hist. litt.*, VII, 267 et suiv.
(c) T. I, p. 597.
(d) Mabillon, *Ann. Bénédict.* IV, 252 ; — D. Bouquet, t. X, p. 485.
(e) *Gall. Christ.*, II, col. 330 ; — *Instrum.*, VI.

des terres situées en Aunis et en Poitou, entre autres le domaine de la Ville-Follet *(Villa-Foletie)*, lieu qu'on ne connaît plus, mais que nous savons avoir été de la viguerie de Vivonne, sur la Vonne, et qui allait dans cette juridiction jusqu'à Brux (31), dans le canton de Couhé : ce qui fait voir que le territoire de cette viguerie s'étendait à une distance considérable.

L'évêque Gislebert enterré à Maillezais.

C'est en 1020 qu'il faut placer, croyons-nous, la mort de l'évêque Gislebert, qui ne laisse aucune trace de sa personne après cette date. Il était fort âgé, et paraît s'être livré toujours avec zèle à l'accomplissement de ses devoirs. Un de ses meilleurs titres dans notre histoire, c'est d'avoir toujours conservé avec Guilaume V, des relations d'amitié fidèle autant que désintéressée. Son épiscopat de quarante-cinq ans est un des plus longs de nos dyptiques. Il vit beaucoup d'événements, présida à beaucoup de choses, et ne se fit remarquer jamais que par la dignité de sa tenue et l'impartialité de ses affections, ce qui brille toujours dans une vie d'évêque. Il avait beaucoup travaillé pour le monastère de Maillezais, et c'est dans cette église qu'il voulut sa sépulture, comme pour y goûter encore le repos qu'il y était venu chercher si souvent.

Etat physique de la Vendée méridionale.

Une donation de ce temps, qui doit être de 1020, nous donne sur le littoral de la Vendée des détails qui avaient manqué jusqu'ici et qu'il importe de ne pas omettre. D'après la charte ici alléguée, et que nous a conservé D. Fonteneau (a), Adhémar, seigneur dans ce pays, et sa femme donnèrent aux moines de Saint-Cyprien, dont Ansegise était alors abbé, un alleu de leur appartenance dans le pays d'Herbauge. Cette terre était assez étendue pour occuper une portion plus ou moins égale du sol dans les vigueries de Brem et de Talmont. Ils ajoutaient à ce don celui d'une villa nommée *Ad Marchas*, entre les deux rivières, dit la charte, de l'Auzance et de Vertou. Ce sont

Paroisse de Brem.

(a) T. VI, p. 549.

ces différents lieux qu'il est intéressant de déterminer. Il résulte du texte de cette charte, que le pays d'Herbauge, dont nous avons parlé maintes fois (a) sans pouvoir y mettre ce détail, comprenait avant son démembrement en 820, depuis la rive gauche et méridionale de la Loire, jusqu'à la mer occidentale. Toute la portion de l'ancien comté d'Herbauge n'avait donc pas été donnée aux princes Bretons par Charles le Chauve, et conservait encore en 1020 son nom primitif.

Brem, qui est aujourd'hui un chef-lieu de commune du vocable de Saint-Martin, dans le canton de Saint-Gilles-sur-Vie, était d'abord un prieuré de Noirmoutier sous le vocable de Saint-Martin de Vertou, et rentrait dans la viguerie d'Herbauge. Une cure y fut fondée avant 1092, sous le nom de Saint-Nicolas. C'était dans les chartes *Brannuus, Bravuus, Brayvus*.

Ile d'Olonne.

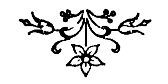
La villa nommée *Ad Marchas* ne peut être que l'île actuelle d'Olonne, formée en grande partie par la petite rivière d'Auzance qui se perd dans l'Océan à deux ou trois lieues au nord du hâvre de la Gachère, et par celle de Vertou qui tirait son nom de l'église abbatiale de ce saint, et se perdait après un très petit parcours dans le même hâvre. Non loin de là, à six kilomètres au levant des Sables, est Talmont, privé de sa splendeur d'alors, dont

Talmont.

le château en ruines étonne encore par quelques restes de son appareil composé de blocs énormes de pierres, formant des revêtements extérieurs capables d'une invincible résistance, et qu'on peut comparer à ceux de l'enceinte wisigothe de Poitiers. L'intérieur de ces murs est garni d'un blocage en petits cailloux ou galets, noyés dans un ciment indestructible, tel qu'on l'a employé dans les murs de la magnifique cathédrale de Poitiers. Ce genre de construction, qui se rapporte ici à la fin du Xe siècle, fut donc encore employé en Poitou aux XIIe et XIIIe,

(a) V. ci-dessus, t. I, p. 14, 100, 219, 285, 426, 429, 441, 442; — II, 273, 289; — III, 112, 424, 426, 437; — IV, 189, 190, 245, 335, 438, 462.

et c'était déjà un des éléments essentiels de l'architecture nouvelle, dont la France se couvrit à cette époque, et que Glaber signale comme une des merveilles qu'il admire. Ce château de Talmont paraît l'œuvre de Guillaume Ier de Talmont, dit le Chauve, qui figure parmi les signataires de notre charte. On connaît par ces détails la physionomie géographique de ce pays; on voit s'y mêler avec une exacte précision les personnages qui en furent la vie, et l'on sent combien est précieuse pour l'histoire la lecture de ces vieilles pièces authentiques, où se déroulent à tous les regards les mœurs intimes et publiques avec la vie administrative, judiciaire et religieuse de nos aïeux.



NOTES DU LIVRE XLV

NOTE 1

Bellac, *Bellacum castrum,* petite ville de 3,500 âmes, sous-préfecture de la Haute-Vienne, posée entre trois vallées, sur le Vinçon et la Basine, deux petites rivières qui entouraient le château, et dont la dernière est un affluent de l'autre. Ce château avait été bâti par Boson le Vieux, père de Boson II, qui en avait fait sa demeure habituelle et la capitale de son petit Etat. Pendant longtemps, la haute et la basse Marche eurent chacune leur Comte.

NOTE 2

Ce nom de Blanche *(Candida),* est donné à cette mère par le moine de Maillezais, que nous suivons ici. L'*Art de vérifier les dates* (X, 246) la nomme Rothilde, ce qui ne se ressemble guère : le lecteur fera son choix. Nous donnons seulement avec cette divergence une preuve de plus de l'inextricable embarras où nous jettent souvent ces données historiques ; heureux encore lorsqu'on n'est arrêté que par des noms qu'on pourrait omettre sans inconvénient. Nous avons pourtant une ressource contre cette apparente contradiction : c'est que Blanche aurait été un surnom ou un synonime de Rothilde, ce qui serait très conforme à l'usage suivi encore assez généralement en ce temps-là.

NOTE 3

L'Yon apparait en dessous du village des Baraques, commune de la Ferrière, après la Roche. Il descend par Chaillé-les-Ormeaux et Rosnay jusqu'au grand Lay, où il se perd au Sud-Ouest de la Couture, canton de Mareuil.

NOTE 4

Saint-André-d'Ornay est un village de 800 âmes, à 2 kilomètres Sud-Ouest de la Roche, sur la route des Sables aux Herbiers. C'est l'*Oreniacum* et l'*Orenayum* d'une charte de 1030. Là était un prieuré-cure de Marmoutier qui avait encore huit prêtres en 1534, c'est-à-dire avant les dévastations du Calvinisme. Le lieu doit son nom au ruisseau d'Ornay, qui l'arrose, et n'a qu'un très petit parcours. L'église de Saint-André avait été donnée à Saint-Lienne par un de

ses chanoines, Pierre Leroux, peu après la fondation de celui-ci. Après la mort de Robert, son fils Simon sanctionna ses pieuses libéralités en se réservant seulement une rente annuelle de douze deniers, à titre de droit de *chevauchage*, dont on ne trouve pas l'analogue dans Ducange, mais qui nous semble avoir été levé par le seigneur sur tous les sujets pour l'entretien de la cavalerie militaire. D'autres exemples de ce genre prouvent que les héritiers des donateurs avaient coutume de prendre sur le donataire dont ils confirmaient la possession, certains droits qui semblaient tenir ceux-ci, à l'égard des premiers, dans une sorte de sujétion. (V. *Cartul. de Marmoutier*, p. 3 et 4.)

NOTE 5

Venansault, *Venanseyum, Venansolium*. C'est encore comme prieuré-cure de Marmoutier que cet endroit de 300 âmes figure dans les chartriers du XIe siècle. D'autres plus modernes l'appellent *Venanto Saltus*, le bois de Venant, et nous tenons pour ceux-là. Il y avait là une communauté de dix-huit prêtres au commencement du XVIe siècle. On y avait vu d'abord une église de Saint-Pierre, sur laquelle le prieuré de Saint-Lienne avait eu quelques redevances avec un droit de baptistère et de sépulture. Ce dernier lui venait sans doute de son vocable, saint Pierre étant le *portier du ciel*. (V. ce que nous avons dit de ces cimetières communs, ci-dessus, tom. I, p. 141.)

NOTE 6

Voir pour tous ces faits, le moine de Maillezais *(ub. sup.)* et l'*Art de vérifier les dates*, X, 225 et 216; — Labbe, *Biblioth. nov.*, II, 166; — Mabillon, *Act. Bened.*, VII, 6. — Il y a pourtant une singulière contradiction entre ces derniers et le religieux de Maillezais : celui-ci prétendant que Boson mourut d'une courte maladie dans sa prison de Poitiers, et tous les autres racontant, comme nous venons de le voir, que mis bientôt en liberté, il en avait usé pour prouver du reste qu'il n'était pas mort. On ne s'explique pas comment a pu être si mal renseigné sur des faits de cette importance un écrivain contemporain à qui il semble que rien ne devait échapper. Au reste, il est bon de remarquer à sa charge qu'on pourrait lui reprocher bien d'autres erreurs de détails.

NOTE 7

Le comte d'Anjou Foulques Nerra, qu'agitait l'ambition du pouvoir et l'orgueil de ses richesses acquises par des guerres incessantes, n'était parvenu à s'approprier les domaines qu'il possédait en Poitou

que pour s'y étendre toujours davantage et arriver, s'il était possible, à conquérir le comté de Poitiers tout entier. C'est dans ce but qu'il avait couvert de châteaux tout ce côté de la province, et que le Loudunais une fois possédé par lui, et la ville de Loudun pourvue d'une défense respectable, il n'avait rien épargné pour former autant d'autres places solides dans la partie du Poitou et de la Touraine que cotoyait son patrimoine. Ainsi s'étaient vus dresser sur le sol ajouté au sien les châteaux de Champigny-sur-Veude, Faye-la-Vineuse, Montreuil-Bellay, Passavant, Maulévrier, Montcontour, et enfin celui de Mirebeau, dont il se fit en dernier lieu, semble-t-il, un moyen de plus. L'endroit qu'il choisissait, attenant et devant dominer la petite bourgade dont il allait faire une ville, était entouré d'une vaste plaine dont les aspects s'étendaient au loin, plaine occupée en grande partie par les propriétés de l'abbaye de Cormery, entre Tours et Loches. Instruit du projet de Foulques, le prieur craignit que tôt ou tard ce voisinage d'un château fort ne servît peut-être à autoriser des vexations contre ses frères, et se hâta d'aller à Angers réclamer du comte une promesse que ces craintes ne se réaliseraient jamais. Le comte écouta d'autant mieux cette demande que lui-même était possesseur dans ces mêmes parages de domaines restés déserts et incultes depuis la dernière invasion des Normands. Des bois épais couvraient le sol et exigeraient des défrichements auxquels les moines ne demeureraient pas étrangers, et le bien qu'ils feraient à la contrée et au comte lui-même trouverait une importante compensation dans le secours qu'ils recevraient du château, qui deviendrait leur abri. Un diplôme fut écrit dans ce sens et ratifié bientôt après par le roi Robert, sous la date de l'an 1000. (Cf. Mabillon, *loc. cit.*, p. 692; — D. Martene, *Thesaurus anecdot. nov.*, I, col. 137; — D. Bouquet, X, 577, n° 6; — Foulques Réchin, *Fragment. histor. Andegav.*, ap. Marchegay, *Chronique d'Anjou*, I, 377, ou Bouquet, X, 201.) Ainsi commença la petite ville de Mirebeau, qui devint bientôt florissante, mais dont l'établissement ne fut ainsi constitué, bien entendu, que moyennant le serment de foi et hommage prêté par Foulques d'Anjou à Guillaume de Poitiers, son suzerain.

NOTE 8

Brosse, *Bruscia, Brocia,* aujourd'hui petit groupe d'une douzaine de maisons, isolées de 4 ou 5 kilomètres, de la paroisse de Chaillers (Indre). — Le nom de Brosse a été pris et porté jusqu'à nos jours par une famille seigneuriale dont les alliances dans le Poitou ont fait une famille poitevine que nous ne croyons pas pouvoir oublier ici. On voit qu'elle remonte au moins jusqu'à la fin du

xe siècle, et depuis lors elle n'a cessé de figurer dans la contrée et ensuite dans la France centrale, à mesure que les rois y acquirent un pouvoir mieux établi. — Saint-Allais (III, 106 et suiv.) s'est trompé en disant que les de Brosse vinrent de Bretagne s'établir dans le Poitou. C'est le contraire qu'il fallait dire. Ils n'ont apparu en Bretagne qu'au xive siècle, lorsqu'ils durent y défendre les droits acquis sur le duché de Penthièvre par des alliances et des héritages venus de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray en 1364. (De Thou, *Histoire universelle,* II, 79.) Les vicissitudes féodales du xiiie siècle les trouvèrent tour à tour dans le parti des Anglais et sous la bannière nationale, où ils se rangèrent enfin sans retour quand Charles VII eut reconstitué, grâce à Jeanne d'Arc, la fortune de la France. La branche aînée des de Brosse s'unit par des mariages aux comtes d'Angoulême, de Turenne, et surtout aux Chauvigny de Châteauroux, qui la régénérèrent ainsi par leur fortune et leur illustration. Les siècles suivants virent les diverses branches de la famille posséder la confiance de nos rois et se distinguer dans leurs armées. Le dernier d'entre eux, mort le 12 janvier 1809, s'était signalé pendant l'émigration dans l'armée de Condé, où il était maréchal de camp. Les titres des vicomtes de Brosse à figurer dans l'histoire du Poitou se trouvent aussi dans l'intérêt qu'ils témoignèrent à cette province à l'époque du moyen âge où ils habitèrent le siège de leur vicomté. On trouve dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin, de la maison de Montmorillon et des autres établissements posés sur la Marche du Poitou et du Berry, des preuves écrites qu'ils figurèrent parmi les protecteurs de ces maisons. Ils eurent aussi des alliances de famille avec les Vivonne et les Châteauroux.

Enfin, après avoir appartenu aux Chauvigny, la vicomté de Brosse, avec le château et ses domaines, passèrent successivement aux Bourbon-Montpensier et aux La Trémouille. Aujourd'hui, les ruines faites peu à peu du manoir féodal après la confiscation révolutionnaire de 1790 appartiennent encore à M. Charles de Fouquière, dont le père avait acheté la propriété en 1768. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXVI, 107 ; — XXXIV, 172 et 199.)

Note 9

Gargilisse, *Gargilissa,* est aujourd'hui une commune de 800 âmes, du canton d'Epuzen (Indre). Les ruines du château sont dominées par une belle tour cylindrique du xiie siècle ; au milieu d'elles se trouve l'église, beau monument de la même époque, nouvellement restauré, et dont là crypte renferme encore des fresques des xiie et

xve siècles. Gargilisse avait pour seigneur un Pierre de Nolac, dont la statue est encore couchée sur son tombeau dans un enfeu de la basilique.

NOTE 10

Colombier, *Colombarium,* aujourd'hui paroisse de 800 âmes, du canton de Lusignan. Son église Notre-Dame dépendait du prieur de Lusignan, qui nommait à la cure. Quoique beaucoup plus ancienne, nous n'en trouvons aucune mention antérieure au XIIIe siècle dans le Pouillé du B. Gauthier de Bruges. Cependant Besly (*Comtes de Poict.*, p. 361) en parle dès 1019 comme étant un alleu du Prévôt de Saint-Hilaire qui le donna à sa communauté. Cet endroit, faute de titres plus nombreux, est resté dans une obscurité relative que n'ont éclairée ni la renommée de ses seigneurs ni les événements qui puissent lui constituer une histoire. — On sait pourtant qu'au XIIIe siècle elle avait une aumônerie de Saint-Jacques, ce qui suppose une certaine importance à la localité ; mais elle était devenue à peu près inutile en 1698, puisqu'alors les biens en furent unis à l'hôpital de Lusignan. Une forêt de 291 hectares occupait une partie de la commune de Colombier et de celle de Marçay. Elle fut aliénée en 1831. — Colombier, avant 1790, était de l'archiprêtré, de la châtellenie et de la justice royale de Lusignan. (V. *Cartul. de Saint-Hilaire,* I, 81.)

NOTE 11

C'est à tort que Sismondi (*Hist. des Français*, IV, 72 et s.), prétend que ce surnom vint à Guillaume de la vaste étendue de ses Etats. Ce fut bien mieux, et nous le verrons maintes fois, par son beau règne, ses grandes actions et le respect dont il fut entouré partout où il parut, même de la part des premiers souverains de son temps, qui, dans toute l'Europe, le traitèrent d'égal à égal.

NOTE 12

Nous indiquons ces dates comme nous paraissant plus conformes à la chronologie générale de ces quelques premières années du xe siècle, dans lesquelles les plus autorisés ont jeté des inadvertances qui deviennent autant d'obscurités. Ainsi, les bénédictins, *Vérificateurs des dates,* affirment, X, 98, que « Boson était mort vers l'an 1006 », et à la page suivante, que Guillaume « qui avait épousé sa veuve en secondes noces, était revenu en 1001, au plus tard ». Comprenne qui pourra. C'est à grand peine, mais sûrement, croyons-nous, que nous donnons ici les seules années où il soit possible de classer le mariage de ce prince.

Note 13

Petrus Malleac. de Cœnob, c. vi ; — ub sup. — Devons-nous parler ici d'une imputation odieuse dont plusieurs écrivains n'ont pas craint de charger la nouvelle épouse qu'ils accusent d'avoir empoisonné son premier mari? Rien n'est si facile sous quelques plumes peu scrupuleuses de recourir à un empoisonnement pour expliquer une mort extraordinaire ; rien de plus nécessaire pourtant que de s'en méfier. Ceux qui ont, dit-on, répété cette tragique anecdote, ont probablement basé leurs soupçons sur une phrase de Pierre de Maillezais, racontant que peu après son retour d'Italie, Boson était mort d'une maladie grave et subite. Il ne dit pas un mot de plus, et s'il l'avait su, pourquoi s'en serait-il abstenu? Sismondi n'en parle pas non plus. Les autres n'en donnent aucune preuve, et ne pouvons-nous pas invoquer en faveur de l'innocence d'Almodie, l'engagement même qui compromettait avec elle un prince dont la délicatesse n'était pas douteuse, et qui n'eût jamais consenti à couvrir de son nom un crime aussi détestable? Une autre fable a été écrite aussi à cette même occasion. A en croire Adhémar de Chabannais, et après lui Besly, (*Comtes,* p. 52), ce serait une autre Almodie, femme d'Aldebert, frère de Boson, qu'aurait épousée Guillaume V. (Adhémar de Chabannais, *Chronic,* in ann. 1006; D. Bouquet, *Script. Gall.*, X, p. 143, 146, 149, 150, 151, 181, 182). Mais alors, comment celui-ci aurait-il vu augmenter ses Etats à titre de dot, pour un mariage dont les conditions auraient été si différentes? On voit, une fois de plus dans cette observation, quels nuages enveloppent ces narrations lointaines dont les aberrations sont si fréquentes et la garantie si difficile à trouver. On permettra bien aux historiens modernes, marchant à la recherche de tant de vérités compromises, de réclamer pour eux-mêmes, en de si laborieuses rencontres, de se tromper à leur tour, quand ce n'est ni par négligence volontaire, ni par manque de bonne foi.

Note 14

Ici, nouvelle preuve de l'inexactitude chronologique de Pierre de Maillezais. Il prétend (Labbe, II, 226), que la duchesse Emma mourut à 41 ans. Elle n'aurait ainsi été guère plus âgée que son fils. Il ajoute, pour surcroît d'exactitude, que c'était la 2e année du règne de ce prince, et il y avait déjà douze ans qu'il régnait, c'est-à-dire depuis 994. — D'autres font mourir Emma en 999. — Et nous trouvons dans Besly *(Comtes*, p. 251), des chartes où sa signature figure encore en 1004. Il est clair, par ce dernier chiffre qui n'est pas à discuter, que cette mort n'est pas aussi avancée qu'on le disait.

Note 15

L'*Art de vérifier les dates* ne parle en effet de cette guerre, ni en ce qui touche Guillaume V, ni en ce qui regarde Bernard Ier de la Marche, ni enfin en ce qui est propre à Hélie II de Périgord. Adhémar de Chabannais est pourtant explicite sur ce point, et c'est lui que nous suivons, tel qu'il se trouve dans le P. Labbe, II, 174.

Note 16

Germond, devenu une commune de 900 âmes, est du canton de Champdeniers (Deux-Sèvres). Les ruines de son château existent encore sur une langue de terre au milieu de deux profondes vallées, aux limites méridionales de la Gâtine. Cette habitation était, au XIe siècle, d'une grande importance, comme l'attestent les nombreux et variés débris de constructions s'étendant sur le territoire de plusieurs communes voisines. Ces apparences font croire que ce sol a dû supporter autour du château une ville assez considérable, qu'entouraient des murs épais dont les restes n'ont pas entièrement disparu. Le côté Sud de la place était protégé à une distance de 200 mètres par un fortin qui garantissait ce côté le plus possible contre des attaques, et cette disposition est remarquable, n'étant pas encore généralement usitée, les châteaux devant se défendre eux-mêmes par la puissance de leurs fortifications propres et de leurs abords immédiats. Le fort principal ou donjon, était parfaitement rond, en gros murs de pierres échantillonnées et de plus de 30 mètres de haut ; une douve profonde l'enceignait, munie encore d'un fossé large de 10 mètres, et l'on ne pénétrait au-delà dans la ville que par un pont-levis, dont l'habile conception et la force calculée indiquent très bien l'ingéniosité des constructions militaires de ce temps-là. C'est parce que ce modèle en donne une idée aussi exacte et complète que possible, que nous avons voulu entrer dans tous ces détails. Nous le retrouverons, d'ailleurs, dans la suite de notre récit, ajoutant à l'intérêt que nous lui trouvons déjà, celui de plusieurs actes de guerre dignes de toute notre attention. (V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, I, 208.)

Note 17

Adhémar de Chabannais, *Chronic.;* Labbe, II, 174; *Art. de vérifier les dates*, X, 248;—Gofred. Vosiensis, *Chronic.*—Geoffroy de Vigeois, ainsi nommé du petit bourg du Limousin, près d'Uzerches, dont il fut prieur, était un bénédictin de Saint-Martial de Limoges, qui écrivit une chronique de ce qui s'était passé de 996 à 1184. Cette chronique a été imprimée par Labbe, *nov. Bibl. manusc.*, t. II, p. 205 et suiv.

— Guizot l'a omise mal à propos dans sa collection, où elle eût d'autant mieux figuré, que Geoffroy est un des écrivains des xᵉ et xɪᵉ siècles qui ont porté le plus d'attention à la chronologie des faits qu'il raconte.

Note 18

Saint-Martin-de-Fraigneau, *de Fraxinellis,* devint une cure. Elle est du canton de Saint-Hilaire-des-Loges, arrondissement de Fontenay. Elle dépendit d'abord de l'évêque de Poitiers, puis de celui de Saintes. L'église ruinée, on transporta la paroisse au village voisin de Tesson, avec laquelle Saint-Martin ne fait plus qu'un pour une population de 7 à 800 âmes.

Note 19

Auzais, *Auzaïum,* appartenait déjà par sa cure de Notre-Dame et son prieuré à l'abbaye de Bourgueil; elle passa alors sous la dépendance de Maillezais. Elle est du canton de Fontenay-le-Comte, sa paroisse est de Notre-Dame. Elle a un millier d'habitants.

Note 20

Sérigné, *Seraniacum,* bourg de 1,500 âmes, du canton de l'Hermenault. C'était un prieuré-cure qui dépendit ensuite de Saint-Michel-en-l'Herm.

Note 21

L'Hermenault affirme, par son nom même, qu'à une époque relativement rapprochée du xɪᵉ siècle, il n'était qu'un lieu désert et sauvage, mais où se trouvait, et sans doute très récemment, une église de Notre-Dame qu'il a encore, avec une paroisse de mille à onze cents âmes. C'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay. L'Hermenault resta prieuré de Maillezais; l'évêque de Luçon y nomma après la translation de Maillezais à la Rochelle.

Note 22

On a dépensé beaucoup d'érudition, et, il faut le dire, en pure perte, sur l'origine, la parenté, le pays et la vie historique de cette héroïne imaginaire des légendes et des romans. Les légendaires et les romanciers ont également abouti à des conjectures plus ou moins admissibles, et dont aucune, à notre avis, ne se soudait à une solution satisfaisante. Une fois accordé ce point fondamental que l'illustre fée appartient aux commencements, restés obscurs, de notre grande famille de Lusignan, on se perd dans une foule

d'obscurités impénétrables, et ni Jean d'Arras, ni frère Etienne de Lusignan, n'ont d'ailleurs trouvé à dire sur son compte d'autres belles inventions que celles prodiguées habituellement sur les sorciers et enchanteurs de l'Angleterre et de la France du moyen âge. Tout cela se ressent fort de ces contes de chevalerie dont s'enrichissent les merveilleuses poésies du Tasse et de l'Arioste, dont tout le monde sait qu'on s'en amuse, mais où personne ne trouve un fond capable d'inspirer le moindre excès de recherches laborieuses. C'est donc en vain, croyons-nous, qu'on s'évertuera à trouver, soit le berceau de ces croyances, que le peuple lui-même a perdues, soit la liaison à établir entre des faits attribués à un fatidique personnage en des récits où l'histoire n'entre pour rien. Peu importe donc que la célèbre fable ait ses premières données en Scithie ou aux bords de la Vonne. Les hommes de savoir n'ont que faire d'interminables discussions, où la clarté manque toujours, parce qu'elles ne sont que le procès-verbal d'idées personnelles ou le prolixe résumé de témoignages dénués de sens logique et de valeur littéraire.

Note 23

Mezeaux, *Masellis, Mazels, Maseus*. Cette petite localité, qui fut une paroisse de 1801 à 1829, fut en cette dernière année réunie à celle de Ligugé. On voit ici qu'à l'époque de notre charte, Mezeaux existait comme villa. Elle était de la dépendance de Nouaillé qui en avait fait un prieuré-cure, et sans doute aussi, y avait créé un hospice pour les lépreux, d'où est venu le nom de l'endroit ; car c'est du mot latin *miselli,* ceux que l'on regardait comme les *pauvres malheureux,* les *misérables*, que vient en latin et en français le nom que porte ce village. Ce nom qui exprime bien le sentiment de la pitié publique pour les victimes de cette horrible maladie, a beaucoup d'analogues dans nos départements du midi de la France où il est écrit *Mese, Mezel*, *Mazels* (Ducange). Ce mot que nous trouvons ici employé dans une charte de 988, y prouve très bien que la lèpre ne nous est pas venue des croisades, quoiqu'il faille bien l'attribuer aux rapports qui existèrent toujours entre l'Europe et l'Orient. Originaire de l'Egypte, cette maladie passa dans la Palestine après le retour des Hébreux, et il faut croire que du temps des croisades, elle s'implanta plus que jamais en France, puisque c'est de cette époque, selon tous les historiens, que s'augmenta tellement le nombre des léproseries et des maladreries, qu'il n'y avait pas de centre un peu considérable qui n'eût la sienne, et le soin de la charité publique se perpétua jusque vers le milieu du XVI[e] siècle où ce fléau commença à disparaître. Nous dirons à l'occasion, quelles précautions l'Eglise et les gouver-

nements avaient prises contre les développements de cette contagion si justement redoutée.

NOTE 24

Couhé est au XIe siècle le *Castrum Coacus*, par conséquent déjà château fort, entouré d'une ville fermée, avec une église de Saint-Martin, érigée en prieuré de Nouaillé en 1025, on y ajouta successivement deux paroisses, celles de Saint-Vincent, à la nomination de l'Evêque, et de Notre-Dame, dépendant du prieur de Château-Larcher. En 1279, c'était une châtellenie qui devint baronnie, au XVe siècle, laquelle fut érigée en 1652 en marquisat pour Olivier de Saint-Georges de Vérac, dont ce dernier nom s'adjoignit dès lors à celui de Couhé.

Ces paroisses réduites en 1801 à celle de Saint-Martin, qui est encore le patron du lieu, relevaient de l'archiprêtré de Rom. On ne voit plus, avec l'église plusieurs fois mutilée, que les dernières ruines du château, détruit en grande partie en 1569, lorsque Vérac, un des capitaines de Coligny, prit la ville au nom de son maître. Mais il n'en jouit pas, les habitants, catholiques éprouvés pendant toute la durée des guerres civiles, ayant mieux aimé brûler la ville que de la rendre. A quelque distance de là, l'abbaye bénédictine de Valence, fondée en 1230, par Hugues de Couhé, fut détruite par les calvinistes. Les barons de Couhé étaient des plus anciens du Poitou, qui relevaient de l'évêché de Poitiers, à foi et hommage. Celui-ci ? était de plus chanoine honoraire du Chapitre de Saint-Hilaire. (Redet, *Dictionn. de la Vienne ;* — M. Lièvre, *Hist. du Protestantisme ;* — D. Fonteneau, XXI, 387 ; — Longuemar, *Géographie de la Vienne*, p. 222). — Couhé est maintenant un chef-lieu de canton du département de la Vienne ; il a près de 2,000 habitants. Son territoire est traversé par deux vallées sinueuses où se réunissent la Dive et la Bouleure, à une profondeur de 40 mètres.

NOTE 25

Toutes ces preuves ont été relevées avec autant d'exactitude que d'impartialité par M. Bauchet Filleau, notre vénérable et laborieux confrère, dans le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, II, 235 et suiv.

NOTE 26

Cette Mellusine est la représentation d'une femme dont la partie inférieure du corps est celle d'un dragon ou d'une sirène. C'est ainsi que la légende populaire l'avait représentée, et que l'imagination populaire se l'était faite. C'est ainsi qu'on la disait apparaître, après ses tristes mésaventures, sur une des principales tours du château

qu'on appelait de son nom. Originaire de la famille de Lusignan, elle s'était mariée à un comte Reymondin de Poitiers, qu'il n'est pas facile de placer parmi nos souverains. Ignorant la nature singulière de cette épouse, il la découvrit un jour, l'apercevant s'ébattre dans un bassin plein d'eau, et quand elle s'aperçut de cette curiosité, elle poussa un cri perçant, puis disparut pour ne plus revenir que sur la plus haute tour du château, annoncer par ces mêmes cris la mort prochaine d'une personne de la famille lorsqu'elle en était menacée. (*Mémoire des Antiq. de l'Ouest*, VII, 132). Les souvenirs vivent toujours dans la contrée, et les foires de Lusignan voient se consommer une grande quantité de certains gâteaux plats, découpés sous la forme de cette femme hybride, qu'on appelle des *Mellusines*.

Note 27

Plus d'une raison militait en faveur de l'inscription gravée sur l'urne de pierre : « Ici repose le chef du Précurseur du Seigneur ». Quelle main aurait tracé un mensonge impossible? Cette richesse spirituelle venue au monastère en des temps éloignés, et qu'on croyait devoir attribuer au roi Pépin Ier, n'aurait-elle pu être cachée dans son pilier pour la soustraire aux recherches des Normands? On avait donc, dès lors, de graves motifs pour l'adopter ; on n'en savait pas d'assez sérieux pour la combattre. Il fallait, pour faire oublier le procès, qu'un jour les Normands du XVIe siècle vinssent changer en ruines l'antique monastère et y confondissent la relique avec tant d'autres. Qu'importe après tout? les grands et les petits n'en avaient pas moins vénéré un objet très honorable. La superstition n'avait eu rien à y voir. Le culte des saints, autorisé par l'Eglise, avait démontré une fois de plus ses merveilleuses affinités avec le cœur humain, et quel que fût le saint que les foules avaient ainsi honoré, la foi n'y avait souffert aucune atteinte. Un nom seul peut être changé, mais que fait un nom en présence des principes si intégralement sauvegardés?

Note 28

C'est aujourd'hui Damvix, bourg de 500 âmes, du canton de Maillezais. Ce nom est une des singularités de notre géographie locale ; car c'est à la fois, où successivement dans les chartes, *Datunum*, de *Domno vito*, dans les rares titres qui nous restent, où il ne ressemble guère mieux à *Domno vito*, qu'à *Celesium*. Heureusement que la charte témoigne de ce fait, que nous traduisons ici très exactement, et ne laisse aucun doute sur la localité dite alors *Celesium*. Il est, au reste, très évident que le Damvix actuel est une

traduction telle quelle du *Domnus vitus* primitif. (V. *Cartul. de Saint-Maixent,* dans les *Archives historiques du Poitou,* XVI, 91.)

NOTE 29

La charte qui constate ce fait est donnée à Rouen, le 1er août 1199, par Jean-Sans-Terre, en sa qualité de comte de Poitou. Elle devrait être au t. XIX de D. Fonteneau, où nous ne l'avons pas trouvée, malgré l'exacte fidélité de nos notes. Ce texte aura peut-être échappé aux soins qu'une commission de la Société des Antiquaires de l'Ouest se donna dès son origine pour le classement des chartes du savant bénédictin dont elle publia la table en 1839. Nous n'avons pas non plus cette pièce dans les fascicules si importants restitués à la Société en 1854, imprimés par elle l'année suivante, et que des mains peu délicates avaient gardés près de vingt ans pour en faire un assez mauvais usage. La charte en question a été citée par Dufour dans ses manuscrits non imprimés, et utilisée dans son *Ancien Poitou*, p. 421; mais la citation qu'il en fait est toujours assez inutile parce que lui et La Fontenelle, qui ne fait que le copier en le corrigeant parfois, n'ayant consulté ces chartes qu'avant leur classement, n'ont pu citer ni le volume ni la page ; ce que nous faisons observer pour expliquer au lecteur, comment nous avons pu quelquefois manquer nous-mêmes des preuves complètes que nous aurions voulu donner.

NOTE 30

Montbazon, *Monsbazonis,* chef-lieu de canton de 1,100 âmes, au sud et à une petite distance de Tours. Elle fut le sujet de fréquents démêlés entre les comtes d'Anjou et ceux de Blois, qui possédaient la Touraine.

NOTE 31

Brux, village de 1,600 âmes, a des chartes de 1080. On voit qu'il existait déjà en 1020 avec son église de Saint-Martin de Tours, à laquelle nommait l'abbé de Nouaillé. Sur son territoire et occupant aussi celui de la commune voisine de Blanzay, était dès 1368 le château et le village d'Espanvillers, fief relevant du comté de Civray.





LIVRE XVLI

DEPUIS L'EPISCOPAT D'ISEMBERT Ier, JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME V, DIT LE GRAND

(De 1020 à 1030)

Isembert Ier, XLVIIIe Evêque de Poitiers.

PARLONS maintenant d'Isembert Ier, notre XLVIIIe évêque, à qui la mort de Gislebert venait de laisser la suite de son long épiscopat. Son titre de coadjuteur l'en pourvut immédiatement. Il était son neveu, membre comme lui de la famille puissante de Chatelaillon, et allié des Chauvigny. Ce fait qui est resté longtemps douteux dans quelques histoires (a), ne peut l'être désormais, d'après les renseignements donnés par les chartes, où se retrouvent comme établis à Chauvigny, ou dans les environs, des noms de terres et de propriétés communes aux deux familles : le Bois-Sénébaud par exemple, sur la rive gauche de la Vienne, près Jardres. Les mêmes noms se retrouvent aussi dans les deux familles, surtout au temps de leur origine. Gislebert, Henebert, Manassas, autorisent également cette identité d'existence commune. Il y a pourtant cela à observer, que les Chauvigny ne paraissent dans notre histoire qu'après l'époque où les Chatelaillon commencent à occuper la seigneurie de leur nom, et que celui-ci ne

(a) Dreux Duradier, *Bible litt.*, I, 21 et 22; — M. Beauchet-Filleau, *Dict. des Familles du Poitou,* I, 633.

commence à s'illustrer sous ce nom, que lorsqu'ils n'ont plus leur magnifique baronnie du Poitou. Quand Isembert monte sur le siège épiscopal de Poitiers, quels motifs les avait relégués en Berry, où ils eurent en ce même temps des propriétés considérables? C'est là un mystère. Ce qui est plus certain, c'est que les évêques de Poitiers qui sont restés les propriétaires du fief jusqu'en 1790, n'en paraissent nantis qu'à partir de notre Isembert, qui probablement le posséda le premier, soit par une acquisition consentie par la noble et déjà très ancienne famille, soit par quelque transaction faite avec les premiers possesseurs, qui, s'en allant porter ailleurs leur beau nom de famille, le gardèrent, tout en s'effaçant du pays, parce que déjà ils étaient connus sous le nom qui devait être un des plus beaux des croisades.

Noms féodaux ajoutés aux noms propres.

Car alors, et c'est l'occasion de le dire, commence à se vulgariser dans la noblesse cette habitude, d'ailleurs si naturelle, d'ajouter le nom d'un fief à celui de la personne, c'est qu'il devenait aussi impossible de ne pas se distinguer de tant d'autres pour lesquels les mêmes noms devenaient une cause fréquente de fâcheuses confusions. On avait vu ce système employé par les plus grandes maisons: Thouars, Poitiers, Chatellerault, Bressuire, Parthenay, s'ajoutaient depuis l'origine de ces *Bénéfices,* aux noms de ceux qui les avaient reçus: mais quand ces bénéfices se furent multipliés, les nouveaux enrichis se les donnèrent d'un commun accord, pour se distinguer mutuellement, et désormais demeura acquis à chaque famille le droit de se faire un nom nouveau qui alla bientôt jusqu'à effacer le nom patronymique ou celui du baptême, ce dernier, aussi ancien que le christianisme. Remarquons pourtant que ce nom consacré par le baptême s'est perpétué, isolé de tout autre dans la signature des Evêques, par suite de l'habitude qu'ils avaient prise de signer dans les conciles un seul nom, auquel ils joignaient celui de leur évêché.

Exception à cette nouveauté faite par les Evêques

Les exemples de ce dernier fait, sont les plus nombreux dans l'Episcopat : nous l'avons vu, et le verrons encore,

quoique désormais les grandes familles d'où sortiront la plupart de nos évêques leur semblent une raison de ne paraître qu'avec un certain luxe de vanité moins louable que l'antique simplicité chrétienne. Quant à nos feudataires de Chauvigny, qui vont se succéder sur le Siége de Poitiers jusqu'à cinq issus des Chatelaillon, nous les verrons dans toutes leurs chartes ou écrits publics mentionnés uniquement par leurs prénoms et leur titre. En soi c'était plus digne et plus distingué.

Reconstitution de la ville de Poitiers après l'incendie de 1018.

Cependant un autre événement allait préoccuper la libérale piété du duc d'Aquitaine. En 1021 il y avait trois ans que Poitiers avait subi une ruine complète par l'épouvantable fléau de l'incendie. Aussitôt après le désastre, grâce à ce tempérament énergique de Guillaume soutenu ou excité par toute la bonne volonté d'un cœur à qui rien de bon ne coûtait, des milliers de bras avaient déblayé des décombres, repris les édifices publics dans leurs fondements et hâté le travail d'une réédification de la cité. Le peuple, encouragé par son prince et secondé de ses richesses, avait relevé ses maisons modestes ou luxueuses, refait ses rues, et s'admirait déjà dans cette renaissance de ses affaires et de ses choses. La cathédrale, qui n'était pas encore celle où s'extasient nos regards, avait reçu, comme le palais ducal, de plus vastes mesures et attendait sa consécration qui n'allait pas tarder et que nous raconterons.

Pierre Ier, abbé simoniaque de Charroux.

L'incendie de Charroux en 988 n'avait pas été non plus le seul fléau qui frappât la célèbre maison. Les troubles apportés dans les affaires gouvernementales par les ambitions et les violences trop souvent irrémédiables des seigneurs terriers, avaient eu leurs fatales influences sur la maison de prières. Ses malheurs matériels à réparer, avaient interrompu encore depuis dix ans et plus, l'esprit de silence, de solitude et de recueillement qui font l'essence de la vie monastique. C'est là malheureusement le fond de l'histoire obscurcie par la perte de tant de précieux documents.

Toujours est-il qu'après une succession souvent irrégulière ou interrompue des abbatiats, le désordre en était venu à n'avoir plus que des abbés ou prieurs équivoques, remplacés à peine par les soins d'un certain Adalbaud à qui les mêmes causes avaient fait confier en même temps que la conduite et la réforme de Charroux celles de plusieurs autres abbayes outre celles de Limoges et de Tulle (a). Mais Adalbaud, surchargé ainsi, n'avait pu veiller d'assez près aux principaux intérêts de la maison ni empêcher qu'en 998 la simonie n'introduisît dans l'abbatiat un intrigant qui n'eut pendant sa trop longue administration aucun souci du bien des âmes et des intérêts de la communauté (b). C'était Pierre Ier, d'une famille puissante des environs, un de ces hommes à qui l'ambition et la cupidité ôtent la foi jusqu'à les remplacer chez eux par le cynisme du crime et de l'impiété. Fort de sa position, et sans doute d'une parenté digne de lui, il remplissait au détriment de la régularité et au profit de ses partisans les promesses dont il avait acheté les suffrages du plus grand nombre: et le désordre s'augmentait dans le couvent où personne ne songeait à s'y opposer. Toujours absent d'ailleurs, et se faisant remplacer par un prieur claustral, il vivait des revenus de l'abbaye sans lui être d'aucun secours, et les bâtiments dépérissaient, et les propriétés rurales étaient à peine entretenues. Si bien que les plaintes enfin exaspérées des moines et des fidèles persuadèrent au Comte qu'il y avait là une désorganisation à arrêter. Les faits étaient publics et les témoins irrécusables. Dès lors il n'hésita plus à venger sévèrement les droits de la religion et les intérêts de la grande famille. Il chassa donc l'indigne abbé de la maison, où il l'avait fait venir pour lui rendre ses comptes. Celui-ci, cédant à un orage que sa résistance n'aurait rendu que plus dangereux, se retira,

Il est chassé par le Duc.

(a) *Gallia christ.*, II, 470; — Du Tems, II, 462; — Notre *Hist. de Charroux*, c. III, § 14, 15 et 19.

(b) Besly, *Comtes*, p. 340; — Adhémar de Chabannais, *in h. ann.*

dit-on, à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges où il mourut malade et languissant dans la pénitence et le repentir (a).

La réforme mise à Charroux par des moines de St-Savin.

C'était quelque chose d'avoir débarassé ce troupeau d'un tel mercenaire. Mais cet acte de juste sévérité ne suffisait pas. Ce qui s'était prolongé ainsi depuis vingt-deux ans était pour la triste maison un désastre pire qu'un incendie; car la vie religieuse s'en était vraiment exilée. Guillaume sentit bien qu'il fallait frapper un autre coup et user d'un moyen que la règle de Saint-Benoît avait prévu pour des cas semblables. Il écrivit donc à Aribert, abbé de Saint-Savin, pour qu'il lui envoyât au plus tôt douze de ses moines qui, par leur régularité exemplaire, pussent rétablir la ferveur et la discipline dans sa chère abbaye (b). La colonie y arriva bientôt. Un de ses membres, Gombaud, fut élu abbé par la communauté reconnaissante, et tout marchait déjà très bien dès 1023. Ainsi l'œuvre de régénération s'était faite en peu de temps. On peut donc voir une fois de plus ce que peuvent le zèle des âmes et l'obéissance de celles-ci pour les pasteurs qui se cherchent moins que Dieu lui-même. Au reste c'est encore le cas de reconnaître l'ordre surnaturel établi par Jésus-Christ pour le gouvernement de ce monde. Le pouvoir civil a pour but principal de protéger la tâche de l'Eglise et de la seconder contre les méchants. *C'est pour cela qu'il porte l'épée,* dit saint Paul. C'est en cela aussi selon une parole bien connue, que le prince *est l'évêque du dehors.* Ainsi l'avait compris Charlemagne et Saint-Louis.

Réédification et consécration de la cathédrale.

Isembert n'avait pu rester étranger à cette œuvre si importante. Mais d'autres sollicitaient encore son intervention, et les plus imposantes de toutes, en l'année 1021, furent sans contredit la consécration de sa nouvelle cathédrale et des autres églises de la ville qui renaissaient à la fois

(a) V. Guerinière, *Hist. du Poitou,* I, 300.
(b) D. Fonteneau, XXV, 585.

de leur anéantissement (1). C'est surtout à l'Eglise-Mère que furent prodigués, comme toujours, les témoignages vénérés de ce sentiment catholique dont la liturgie chrétienne est l'expression si éloquente. C'est dans cette auguste cérémonie, en effet que l'Epouse du Christ exalte, en des chants magnifiques et au milieu des plus émouvants symboles, sa propre gloire et l'image sensible de sa perpétuité. Rien ne fut donc épargné pour donner au nouveau temple le majestueux caractère de sa beauté mystique. Arnaud Ier, archevêque de Bordeaux (et non Geoffroy, comme on l'a prétendu à tort, puisque celui-ci ne siégea qu'en 1027), avait été invité par Isembert à présider la cérémonie. Le métropolitain avait accepté, mais il demanda une escorte indispensable à sa sûreté personnelle, dans des chemins alors difficiles et, de plus, infestés par des bandes aventurières auxquelles Guillaume V avait souvent imposé de sévères châtiments. Mais ce prince, dont la trace nous échappe entièrement à cette époque, n'était pas à Poitiers d'où devait lui parvenir cette demande. Peu d'accord parfois avec les seigneurs de Lusignan et d'Aspremont, était-il allé en ce temps vider avec l'un d'eux quelques querelles? Toujours est-il qu'éloigné de Poitiers, sans que l'histoire nous ait laissé même soupçonner le motif de cette absence, il n'y devait revenir que le 16 octobre suivant, avant-veille de la cérémonie [a]. Il fallut donc qu'Isembert s'excusât de ne pouvoir seconder le voyage désiré, et assurât Arnaud d'une reconnaissance qui restait la même que s'il fût venu [b].

Participation de Saint-Fulbert de Chartres à ce grand événement.

Fulbert, l'évêque de Chartres, le saint trésorier de Saint-Hilaire qui, à peine installé dans cette dignité, y avait fondé une école habilement dirigée par lui d'abord, et ensuite par des maîtres dignes de sa confiance; Fulbert, qui avait reçu du Duc des secours considérables pour sa propre cathédrale,

(a) Dufour, l'*Ancien Poitou,* p. 259.

(b) Bouquet, X, 469, 500.

on était alors à achever les voûtes de sa crypte, et, pressé par l'hiver, il ne pouvait venir au rendez-vous indiqué sans abandonner des travaux dont il était l'âme et le chef: alors les évêques étaient encore architectes. Tout se passa donc au jour dit sans le concours de ces deux célébrités contemporaines. Mais le Comte y assistait et donna pour cadeau de circonstance à ce chapitre, un petit coffre d'or couvert de pierres précieuses pour y déposer les barbes de saint Pierre (a).

Isembert, grand seigneur et riche, montra dès le commencement de sa mission comment son esprit élevé savait mettre sa fortune au service des bonnes œuvres, et répondre à l'esprit de son temps qui propageait la foi comme une semence de civilisation. Son château de Chauvigny, que sans doute il habitait souvent, avait retrouvé sous sa main un renouvellement qui lui avait rendu son premier lustre, un peu obscurci par des événements antérieurs. Du haut de cette tour déjà antique, la seule alors qui existât des quatre imposantes seigneuries qui couronnent de leurs ruines actuelles le magnifique plateau supérieur, le puissant maître du lieu pouvait à plusieurs lieues à la ronde contempler les opulentes campagnes qui étaient déjà de sa mouvance. Le long et paisible cours de la Vienne s'y développait avec ses fraîches verdures, venait baigner à l'Ouest le territoire de la forteresse et quittait les immenses prairies fécondées par elle pour aller à quelques lieues au Nord se perdre dans la Loire aux premiers abords de la Touraine. Sur ce sol que les Romains et les Wisigoths avaient fréquenté, on reconnaissait les vieux vestiges d'habitations séculaires, d'églises aussi modestes d'apparence que grandes par leurs souvenirs. Surtout au pied de ces fortes murailles, l'œil plongeait sur un terrain couvert encore de peu d'habitation, et c'est là surtout qu'une ville pouvait se commencer et préparer le prochain avenir d'une

Fondation de l'église du Saint-Sépulcre de Chauvigny.

(a) *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, I, 13.

somptueuse baronnie. C'est dans cette pensée sans doute qu'il songea à ces populations qui déjà s'étaient réfugiées près de l'enceinte et sous les hauts remparts du château, et quoi qu'il paraisse bien que déjà, le prélat possédait dans ce *suburbium,* une église de Saint-Léger qui servait à la population voisine, il voulait lui donner un surcroît de ressources en la dotant d'une église de plus : ce qui prouve peut-être qu'alors, la population augmentait sur le territoire seigneurial. Outre, d'ailleurs, que cette multiplicité des églises y amenait nécessairement un plus grand nombre de prêtres, ouvriers les plus actifs de l'amélioration des peuples, il faut considérer aussi que les communications n'étaient pas faciles avec Saint-Pierre qui semblait n'être que l'église du château: car cette église existait parallèlement à la construction primitive. Il est probable que sa reconstruction, telle que nous la voyons encore, est son œuvre avec ses proportions élégantes, ses ogives naissantes déjà dessinées en Poitou dès le commencement du XIe siècle, mais dont les sculptures aussi curieuses que savantes se rapprochent beaucoup du XIIe. Mais les accès de ce sanctuaire étaient interdits habituellement aux habitants de la vallée. Les étroites portes de l'enceinte percées dans les épaisses murailles, non plus que les ponts-levis massifs et lourds, ne s'ouvraient pas tous les jours pour des communications rendues aussi rares que possible. Il fallait donc à cette population riveraine de la Vienne une église de plus, et Isembert en prit le souci.

C'était l'époque où déjà de nombreux pèlerins de l'Europe, mais surtout de la France, dont les relations avec l'Orient remontaient jusqu'à Charlemagne, s'en allaient chaque année vénérer à Jérusalem les lieux témoins de notre Rédemption. Sans doute, Isembert s'était donné la joie de ce voyage, et c'est en souvenir de cette dévotion qu'il voulut donner à sa nouvelle fondation le vocable du *Saint-Sépulcre.* Puis il la donna, munie d'un personnel ecclésiastique, avec beaucoup de terres adjacentes qui

l'environnaient de toutes parts, à l'abbaye de Saint-Cyprien qui ne tarda pas à s'en faire un prieuré où elle envoya quelques religieux (a). C'est à présent la charmante petite église paroissiale de la ville basse, appelée Notre-Dame, et qu'une translation des reliques de saint Just, vers 1097, avait fait désigner, cinquante ans après sa fondation, sous le vocable de ce saint (b) qui lui resta seul désormais. Le titre de Notre-Dame ne lui fut donné qu'en 1822. Enfin, les biens-fonds de cette église furent, pour Saint-Cyprien, la moitié de l'église d'Aillé, petite villa située à une lieue au Sud de Chauvigny, et la moitié de celle de Saint-Léger. L'autre moitié de celle-ci appartenait à la mère du donateur, Théodeberge, et à ses deux frères, Manasses et Sennebaud (c). Ce ne fut pas tout : par une prévoyance qui témoignait d'une sollicitude plus qu'ordinaire, le généreux prélat détourna en deux ruisseaux les eaux de la fontaine de Talbat qui surgissait à l'Orient du château, de façon que, traversant jusqu'à la Vienne le terrain destiné au bourg nouveau, on put y établir des moulins qui comptaient pour beaucoup dans les richesses agricoles. Il joignait à ces avantages l'exemption de toutes redevances afin de faciliter les constructions, et enfin la moitié de l'église de Lauthier (2).

Mort de Sanche, comtesse de Poitiers.

Un événement qui émeut toujours les populations d'une province où le prince est aimé, vint éprouver le Comte de Poitiers. C'est dans les premiers mois de 1022 que mourut sa seconde femme Sanche, sœur de Guillaume comte de Gascogne. Elle lui avait donné deux fils, Eudes, qui devait hériter, du chef de sa mère, de la Gascogne qui lui échut en 1036, et Thibaud, qui mourut en bas âge. Les deux époux étaient restés plus de vingt ans ensemble dans un accord que rien n'avait jamais troublé et dont les vertus personnelles étaient devenues la garantie.

Guillaume avait alors soixante ans consommés. Il n'avait

(a) D. Fonteneau, VI, 551 ; — *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 240.
(b) M. Tranchant, *loc. cit.*, p. 107 et suiv.
(c) *Cartul. de Saint-Cyprien*, ub. sup.

qu'un héritier, son fils aîné qu'il avait eu d'Almodie, de Limoges, et qu'il destinait à lui succéder. Eudes, le fils de son second mariage, devant avoir l'héritage de sa mère, réduisait son père à un successeur unique, lequel pouvait ne pas suffire aux exigences d'un avenir qui se hâtait. Le Duc fit donc preuve d'une sage prévoyance en cherchant un troisième mariage qui assurât les belles destinées de sa maison. C'est pour cette grave raison qu'il épousa, l'année suivante, Agnès de Bourgogne, fille du comte Othon Guillaume (3). Ses prévisions ne furent pas trompées dans cette dernière union. Il eut d'Agnès deux fils et une fille par lesquels sa dynastie et ses alliances seront d'autant plus sûrement continuées (a).

Troisième mariage du Comte.

La dévotion à saint Jean-Baptiste attirait toujours de nombreux pèlerins au monastère d'Angély. En octobre 1022, l'évêque de Limoges Girard, celui-là même qui avait été sacré en 1014 à Saint-Hilaire de Poitiers, y devait venir pour remplir ses fonctions de chef du Chapitre à la solennité prochaine de la Toussaint. Mais au lieu de s'y rendre directement, il voulut aller à Saint-Jean pour témoigner encore sa dévotion à la relique qu'il aimait à y vénérer. Après avoir rempli ce devoir, il reprit la route de Poitiers, de façon à s'arrêter un jour à Charroux qu'il aimait d'autant plus depuis que la régularité lui avait été rendue. Mais, à peine arrivé, il se sentit fatigué, devint malade et y mourut le 11 novembre. Il fut inhumé dans l'église abbatiale, près du chœur, par les amis qui avaient reçu son dernier soupir. Là il reposa huit siècles et plus, jusqu'à ce qu'en 1850, des fouilles, faites dans l'église ruinée, amenèrent la découverte de son sépulcre en pierre, dans lequel on avait renfermé avec lui sa petite crosse ou bâton d'appui, à poignée d'ivoire, puis son anneau pastoral, et, ce qui ne permit pas de soupçonner son identité, une plaque de plomb contenant son épitaphe, son nom, la durée de son

Mort à Charroux de Girard, évêque de Limoges.

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 99; — *Chronic. de Saint-Maixent*, in h. ann.

épiscopat et la date précise de sa mort à Charroux (4). Ces restes, comprenant le squelette entier, furent transportés dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, ancien prieuré voisin de l'abbaye, où ils reposent sous le pavé du sanctuaire, entre l'autel majeur et celui du Saint-Sacrement. Une inscription encastrée dans le mur du chevet indique l'objet et la date de ces secondes funérailles qui se firent, à quelques jours près, à l'anniversaire de la mort du prélat, c'est-à-dire le 27 novembre 1850.

Elections ecclésiastiques viciées alors par la simonie.

Les élections d'évêques se faisaient encore par le concours du clergé et du peuple comme dans la primitive Eglise, mais avec cette énorme différence que ce double concours était trop souvent modifié depuis longtemps par les intrigues des postulants et l'autorité despotique de certains grands personnages que l'orgueil et l'ambition intéressaient à patronner ces désordres. De là, beaucoup de sujets indignes s'introduisant dans l'épiscopat en dépit des règles canoniques, et dont les prétentions allaient jusqu'à des marchés simoniaques, au moyen desquels ils gagnaient facilement la faveur de seigneurs moins scrupuleux qu'avares. C'était un des plus déplorables abus du régime féodal, tel que venait de le faire la maladroite politique des derniers rois de la seconde race.

Belle conduite du duc d'Aquitaine à ce sujet.

Guillaume V, le plus puissant prince de ce temps, n'avait au-dessus de lui, par la dignité, que le roi de France, et le dépassait de beaucoup par sa richesse et par l'étendue de ses Etats. Il s'en fallait de beaucoup cependant qu'il abusât ainsi de son autorité. Sa foi éclairée lui faisait un devoir de protéger la religion, de s'opposer aux excès dont elle pouvait souffrir, sans se faire jamais complice des iniquités, qu'elles vinssent du sanctuaire ou des châteaux ; il voulait être au contraire, selon la maxime apostolique, l'ange tutélaire de la justice et du droit. Il eut occasion d'en donner une preuve mémorable anssitôt après la mort de l'évêque de Limoges.

Comment il donne un digne successeur à Girard.

Il s'agissait de lui donner un successeur. Les seigneurs

du pays s'empressèrent d'aller à Bourges, où le métropolitain Goslin leur paraissait disposé à donner le Siége de Saint-Martial au plus offrant. Le scandale du premier laïque venu improvisé en évêque émut d'indignation le Duc d'Aquitaine, lequel comprit qu'il entrait dans ses attributions sinon d'imposer un pasteur à une Eglise, au moins de s'opposer à ce qu'on lui en donnât un choisi parmi de tels compétiteurs. Pour en finir promptement, il convoqua à Limoges, pour le mois de janvier 1023, une assemblée. Là, se trouvèrent Guillaume Taillefer II, comte d'Angoulême, ami intime du Duc, qui aimait à le consulter sur ses plus graves affaires ; Guy Ier, vicomte de Limoges, le même qui, naguère, avait défendu contre ce même duc son château de Brosse [(a)], et une foule des barons du Limousin. La délibération fut longue devant des prétendants multiples, dont chacun n'avait pas manqué de se faire de chaudes recommandations. Mais, sur la fin du mois, on finit par s'accorder sur Jourdain de Loroux. C'était un seigneur du pays, prévôt du chapitre de Saint-Léonard, gentilhomme de beau lieu, dit Besly, et en réputation d'homme de bien. Dès le lendemain, le Duc, entouré de la même assemblée, l'institua lui-même, par la tradition du bâton pastoral (5) et ne permit pas qu'aucuns frais de la cérémonie fussent supportés par lui, en témoignage de la haine qu'il portait à l'achat des choses saintes. [(b)].

Commencements de Guillaume VI.

Guillaume, selon son habitude de chaque année, allait partir pour Rome au commencement du Carême qui approchait. Par une dernière preuve de son esprit d'ordre et des derniers soins qu'il savait apporter aux affaires, il chargea son fils aîné Guillaume de tout disposer pour que le sacre de Jourdain fût célébré avant son retour. Ce jeune prince, lui était né en 1005, d'Almodie de Limoges, sa première femme. Il aimait, dès ce jeune âge, à l'initier aux choses

(a) D. Bouquet, *Scrip.*, X, 146.

(b) Besly, *Comtes*, p. 65 et suiv.

de son gouvernement dont il voulut le rendre digne : aussi le jeune hsmme ne manqua-t-il pas à cette mission ; par ses soins, la cérémonie se fit avec toute la solennité voulue, dans l'église abbatiale de Saint-Jean-d'Angély, par dévotion pour la sainte relique qu'on y vénérait : Jourdain, n'étant encore que sous-diacre, reçut le diaconat et la prêtrise le samedi après la mi-carême, et le lendemain, dimanche de *Lœtare,* l'épiscopat des mains d'Islon, archevêque ou coadjuteur de Bordeaux.

Fulbert de Chartres devient trésorier de saint-Hilaire.

C'est en ce temps-là aussi, après la mort de Girard, que le Duc, voulant pourvoir à la trésorerie de Saint-Hilaire, la donna à Fulbert, évêque de Chartres, dont la sainteté, le savoir et les vieilles relations amicales étaient pour lui une triple recommandation de haute valeur (a).

Question de l'apostolat de Saint Martial.

Mais un soin non moins important préoccupait le religieux prince, lorsqu'à cette époque s'agitait une question à laquelle la science historique n'était pas moins intéressée que la religion.

Il s'agissait de l'apostolat de saint Martial et de ce qu'il fallait penser du rang qu'on lui avait toujours donné parmi les Apôtres contemporains de Jésus-Christ et associés au Sacré Collège pour la conquête spirituelle du monde. Généralement et avec l'Eglise universelle, on croyait à ce fait comme à un point d'histoire incontestable. Mais en ce temps où ces débats trouvèrent des adeptes plus nombreux et stimulés par une généreuse émulation, quelques-uns s'imaginèrent de faire une question d'une croyance jusque-là si bien accréditée. La dispute commença à Limoges, qui se glorifiait d'avoir eu Martial pour premier missionnaire, où tous les souvenirs le regardaient de temps immémorial comme un des soixante-douze disciples du Sauveur et honoré par cela même très justement du nom d'Apôtre. Ce sentiment ne devait être nulle part plus fervent qu'à l'abbaye de Saint-Martial, fondée à Limoges même avant 804 et à

(a) Besly, *Comtes,* ub sup. ; — Du Tems, III, 253.

qui des traditions de plus de deux siècles permettaient de se faire sur ce point une opinion motivée. Mais Hugues, abbé de cette maison, en conclut mal qu'il avait le droit de placer dans les litanies son saint patron au rang des apôtres. Le clergé cathédralice et celui de la ville, jugeant bien en cela, ne pensa pas qu'il en pût être ainsi, s'éleva contre cette prétention, et l'évêque Jourdain, qui crut voir aussi dans cette liturgie nouvelle une atteinte à sa juridiction, se prononça contre les religieux, moins par conviction sur le sujet controversé que pour sauvegarder ses droits. Il eût été raisonnable dans cette cause de ne pas confondre les deux objets, de réserver le droit en reconnaissant le fait historique. Mais la dispute s'échauffa et le duc d'Aquitaine, à qui le goût des choses de la science et de la piété ne permettait pas d'y rester indifférent, résolut d'en finir en

Concile de Poitiers à ce sujet.

demandant un concile à Poitiers. Cette réunion fut donc indiquée pour le 13 janvier, on ne dit pas l'année, qui doit être à notre avis (6) 1024. Le Duc y plaida lui-même la cause de saint Martial, et montra aux Pères et au public un très vieux manuscrit en lettres d'or dont Canut, roi d'Angleterre, lui avait fait présent. Les noms des principaux saints y étaient accompagnés de leurs images. On y remarquait celle de saint Martial, placée au rang des Apôtres (7). Sur quoi le Duc, s'adressant à l'archevêque de Bordeaux, opina qu'on pouvait bien conclure de l'autorité du saint patron de l'Aquitaine, puisque la tradition qui le met au rang des apôtres a été transmise aux Anglais par saint Grégoire le Grand, de qui venait le manuscrit. « Ne serait-ce point une témérité, ajoutait-il, de révoquer en doute ce qu'un si grand Pape a établi comme sûr ? Dans ce livre, ajouta le Duc, on ne donne pas la qualité d'apôtres à Thimothé, à Cléophas et à Silas, dont parlent l'Evangile, les Actes et les Epitres de saint Paul, et cependant on donnait cette qualité à saint Martial. » Cette argumentation s'appuyait d'une preuve remarquable. C'était apporter un monument ayant sa date respectable en faveur de l'apostolat contesté. Quoi qu'il en fût,

l'affaire ne fut pas terminée dans ce concile. Jourdain, que l'ardeur de la dispute avait tenu en éveil, et qui n'oubliait pas ses prétextes d'opposition, suivait un plan arrêté par lui, et pour ne pas perdre de vue la suite de cette discussion, qui importe tant à notre Eglise de Poitiers, nous allons continuer de raconter ce qui s'y rattache avant de revenir aux autres particularités de notre histoire.

Conférence par l'avis du Pape Jean XIX.

Jourdain, que nous voyons doublement porté à contredire l'opinion commune par ses idées personnelles, et aussi par une certaine ardeur à défendre ses droits qu'il croyait méconnus, avait pensé à s'adresser plus haut, et à se faire un appui du Saint-Siège lui-même. Après le concile, et dans la pensée de s'en servir en quelques autres qui auraient à recommencer les mêmes délibérations, il écrivit au pape Jean XIX, le suppliant de mettre fin à la controverse en se prononçant comme lui ; mais il fut bien déçu quand le rescrit du Souverain Pontife lui annonça qu'il n'y devait pas compter; car lui-même, persuadé après mûr examen de la chose, que saint Martial était réellement au rang des Apôtres, venait de lui faire élever un riche autel dans la basilique de Saint-Pierre ; il en avait ordonné l'office à ce même titre, et le clergé et déjà le peuple l'y vénéraient avec empressement. Ainsi parlait le Saint-Siège. La cause était donc finie, et Jourdain, nous le verrons plus tard, se fit un devoir de revenir sur ses propres idées et proclama bien haut que les seules à accepter étaient celles du Souverain Pontife. Cette docilité, que certains évêques de notre temps n'ont pas toujours imitée, aurait mis fin à la guerre, s'il ne se trouvait pas toujours pour toutes les vérités des antagonistes tout prêts à favoriser d'orgueilleuses erreurs.

Assemblée à Paris pour le même sujet.

Toutefois, et nous ne craignons pas d'insister sur tout ce qui regarde cet important épisode de notre histoire diocésaine, l'affaire avait dépassé les limites de l'Aquitaine. Elle avait porté ses agitations jusqu'à Paris, où le roi Robert, non moins pieux que Guillaume et aussi curieux que lui

des choses d'érudition, s'était inquiété à son tour de savoir que penser de la question. Il voulut donc entendre disserter sur ce point, et, après l'avoir étudié lui-même, une réunion se fit en sa présence à Paris, où se trouvèrent entre autres Gauslin, archevêque de Bourges, Hugues, abbé de Saint-Martial de Limoges, et Adhémar de Chabannais, c'est-à-dire les hommes d'élite de ce temps-là. Les opinions furent discutées, les preuves historiques apportées, et l'on tomba d'accord que tout contribuait à laisser à saint Martial la gloire et prérogative liturgique dont l'Eglise l'a toujours honoré (8).

On y adopte les mêmes conclusions.

Fondation de Notre-Dame de Lusignan.

Jourdain, qui devait conserver des sentiments affectueux pour le comte de Poitiers, se trouvait dans cette ville le 6 mars 1024, lorsqu'y fut signée, au palais ducal, la charte de fondation donnée par Hugues IV, dit le Brun, seigneur de Lusignan, pour l'église Notre-Dame, et le petit monastère qu'il allait y annexer. C'était aux abords de son château, sur le remarquable plateau qui domine les fertiles et fraîches plaines qui enchantent les avenues de Poitiers et de Saint-Maixent. Pour occuper la petite maison religieuse qu'on appelait encore une *celle,* Hugues dut s'entendre avec le Chapître de Saint-Hilaire qui lui céda quelques terres convenables à cet objet, et reçut en échange des terres à Brux et des bois à Mézeaux. Isembert, évêque de Poitiers, entra pour beaucoup dans cette fondation où l'on plaça quelques prêtres de Saint-Hilaire, qui prirent le soin des âmes dont le prieuré devint le centre paroissial. Mais en ces temps difficiles, où la force rivalisait trop souvent contre le droit, il fallait abriter la petite *celle,* contre les entreprises du dehors et celles de l'intérieur. Isembert consentit à se dépouiller en sa faveur de sa juridiction spirituelle. Il voulut qu'on placât les religieux sous la dépendance de l'abbaye de Nouaillé qui reçut aussi sa part de donations importantes. Par suite de ce même acte Hugues le Brun et Guillaume de Poitiers, renonçaient à toute juridiction seigneuriale sur la nouvelle communauté,

La part qu'y prend Isembert de Poitiers.

de sorte, qu'à l'avenir, ni eux ni leurs successeurs n'auraient à entreprendre, sous aucun prétexte, contre elle aucune revendication qui pût prêter au moindre litige (a).

Retards forcés dans l'achèvement de l'église.

C'était peu de chose, au reste, que d'établir définitivement le petit prieuré, qui fut d'abord assez modeste, et suffisant aux quelques religieux qui devaient l'habiter, et qui s'y emparérent immédiatement du soin des âmes. Les travaux de l'église se prolongèrent beaucoup plus, retardés d'abord par la mort du fondateur, Hugues IV étant mort en 1030, et des guerres de voisinage s'étant succédées pendant toute la durée du siècle et au-delà ; si bien que près de cent années s'accomplirent sans qu'on pût finir l'œuvre commencée avec tant d'enthousiasme et du consentement de tant d'évêques, d'abbés et de seigneurs. On touchait encore à une époque où ces grandes entreprises demandaient à peine trois ou quatre années de travail : celui-ci ne devait finir que par les soins de Hugues VI, qui y songeait au milieu de ses nombreuses guerres pour le comté de la Marche, et ne mourut qu'en 1110 (b). En examinant aujourd'hui la magnifique église qu'on peut regarder comme une des plus remarquables du diocèse, on distingue très bien les diverses reprises des travaux, le genre purement roman du XIe siècle, avec ses voûtes en plein-ceintre et son grand appareil massif et fortement cimenté. C'est la partie absidale qui dut rester plusieurs années en expectative, bornée à des dimenstions qui attendaient le reste, mais qui donnaient une grande idée du plan d'ensemble et des vastes proportions d'abord conçues. On aperçoit donc, dans la partie construite entre l'année de sa fondation et la fin du XIe siècle, des périodes où l'art, inspiré par les développements de l'ogive, tendait au grandiose dans la forme et à la délicatesse dans l'ornementation. L'histoire s'attriste néanmoins de voir ces fruits d'un art si merveilleux croître au milieu de guerres

Beauté actuelle de ce monument.

(a) *Mémoire des Antiq. de l'Ouest*, ub sup. p. 300, *ub sup*; — D. Fonteneau, XX, 371.

(b) *Dictionn des familles du Poitou*, I, p. 322.

incessantes et s'arrêter si souvent dans leur éclosion ou leurs progrès. Ces incertitudes et ces interruptions durèrent jusque vers 1110, qui paraît être la dernière époque de ce beau travail.

Fondation de l'église de Notre-Dame de Celles.

Cette même année 1024 vit la fondation d'une autre abbaye qui devait avoir aussi sa célébrité. Celles, aujourd'hui chef-lieu de canton entre Melle et Niort, possède une des plus belles églises du département des Deux-Sèvres, pour son étendue et la régularité élégante de ses lignes, sinon pour l'unité de son style qui a souffert de ses nombreuses retouches. Elle fut fondée à l'état de simple *Celle*, et soumise à l'abbaye de Lesterp en Limousin (9). Comme toujours et presque partout alors, ses quelques religieux suivaient la règle de St-Benoît. Ce fut une des bonnes œuvres de Hugues IV de Lusignan. Il faut croire que ces religieux étaient fervents et fidèles, car c'est à l'occasion de miracles mentionnés par Adhémar de Chabannais, dans la petite église de Notre-Dame de la Celle [a], que plus tard en 1137, l'humble maison ainsi honorée fut érigée en abbaye, sans discontinuer pourtant ses relations de fraternité avec Lesterp, un accord entre les deux maisons ayant établi pour chacune des obligations mutuelles de prières et de bonnes œuvres. Les moines prirent plus tard au monastère de Celles la règle de saint Augustin. Ce ne put être qu'en 1256, lorsque le pape Alexandre IV établit cette règle pour réunir en un seul corps les diverses familles d'ermites, disséminés sous ce nom sans lien commun. Avant même cette époque, les religieux de Celles étaient devenus chanoines réguliers [b]. Au XVe siècle, en 1404, un Guy de Lusignan devint abbé de Celles, et l'était encore en 1456. Sous son abbatiat et sous celui de son neveu et successeur Louis Ier de Lusignan, la petite église primitive, agrandie antérieurement, mais, tombant en ruines, reçut un accroissement

(a) Labbe, *Nov. Biblioth. Ms.*, II, 174; — Du Tems, II, 494 et suiv.

(b) *Gallia Christ.*, II, v.

considérable. Louis XI, qui aimait beaucoup l'abbaye, y vint en pélerinage en 1469 et, touché de son état de vétusté et de la détresse de l'église, il la fit rebâtir par le fameux architecte italien Duc, surnommé Toscane, dans les élégantes proportions qu'on lui voit encore quoique mêlées de certains détails plus modernes. Cette générosité fut reconnue en 1477 par les Augustins, lorsqu'ils décidèrent qu'à partir de ce temps chaque jour à l'issue de la messe capitulaire et des vêpres on prierait particulièrement à l'intention du roi. Mais cette époque ne fut pas moins remarquable par un commencement de décadence que par cette prospérité matérielle. C'est vers ce temps qu'on avait vu naître l'horrible plaie des commandes qui trouva un surcroît de détresses contre l'Eglise dans le Concordat de 1517. C'est de cette époque où l'évêque de Maillezais Geoffroy d'Estissac, le premier des abbés commandataires, précéda immédiatement celui qui, par une coïncidence encore trop peu comprise entre le relâchement et la ruine morale, vit, en 1567, l'abbaye de Celles tomber sous les coups du calvinisme. Ce fut le commencement de sa décadence. Les abbés, par le détestable moyen de la simonie et de la confidence, ne furent plus que des administrateurs de leur propre fortune. C'est sous un de ces prétendus abbatiats que Louis II de La Rochefoucaud, évêque de Lectoure, introduisit à Celles, le 7 août 1651, la réforme des Génovéfains de la congrégation de France : c'était revenir à une sorte de régularité trop récente pour réparer des maux soufferts depuis si longtemps (a).

Origine des commandes.

Prieuré de Couhé.

Le prieuré de Couhé date du même temps. Ce même Hugues IV de Lusignan, à qui appartenait le lieu, l'y établit sous le vocable de Saint-Martin, et le pourvut, comme Lusignan même, de religieux de l'abbaye de Nouaillé, à laquelle il donna le prieuré délivré de toute autre dépendance; ce qui fut confirmé aussi bien que

(a) *Gall. Christ.* et du Tems, *loc. cit.*

Notre-Dame de Lusignan, en 1025, par des lettres du roi Robert [a].

La royauté d'Italie offerte à Guillaume V.

Nous avons vu quelle puissante action Guillaume V exerçait autour de lui, quelle force il savait mettre à réprimer le mal, à faire le bien et à le confirmer, et comment, en présence de tant de guerres et de conflits si souvent renouvelés autour de lui, préférant au bruit et à la vaine gloire le bonheur de se modérer par une prudence chrétienne, il avait su se faire aimer en même temps qu'obéir. Ces qualités, d'autant plus remarquées qu'il était livré à plus de choses, lui ménagèrent en ce temps-là un honneur d'autant plus beau qu'il eut la sagesse de le refuser.

L'empereur d'Allemagne Henri II, surnommé le Boiteux, était mort le 14 juillet 1024 avec une auréole de vertus qui devait lui mériter bientôt les honneurs de la canonisation. N'ayant pas laissé d'enfants, la couronne impériale devint en Allemagne un sujet d'ardentes compétitions. Conrad, duc de Worms, dit plus tard le *Salique* fut enfin élu. Les Italiens, dont la légèreté était déjà devenue proverbiale, n'avaient aucune raison sérieuse de le refuser selon l'ordre habituel du gouvernement. Néanmoins, ils se liguèrent contre ce choix, suivant en majorité une poignée d'intriguants et d'ambitieux, par pur amour du changement et la pente naturelle de leur caractère; sans doute aussi, poussés en certain nombre par quelques aspirations cachées. Ils résolurent d'offrir la royauté de leur pays à Robert, roi de France, dont la mère était italienne, ou, s'il ne la voulait pas pour lui-même, à Hugues son fils aîné qu'il avait fait couronner en 1017, et qui les avait séduits par ses belles qualités de corps et d'esprit [b]. Hugues avait alors un peu plus de vingt ans et peu de santé. Le roi ayant remercié pour son fils et pour lui, les délégués italiens suivirent leurs instructions en venant à Poitiers, où ils firent la

(a) D. Fonteneau, XXI, 387.
(b) Mézeray, ad. ann. 1018.

même proposition à Guillaume, soit pour lui-même, soit pour son fils. Le besoin de se faire écouter leur fit multiplier les moyens de persuasion qui eussent convaincu le Duc, s'il eût eu autant d'ambition que de sagesse. On fit briller à ses yeux les magnificences d'une couronne royale dans ce beau pays, la perspective du sceptre impérial, qui ne manquerait pas de lui être donné. Il paraît même que les serments ne coûtèrent pas pour assurer ces belles promesses (a) : mais Guillaume connaissait son monde, avait observé de près ce tempéramment variable et peu élevé d'un peuple qui aimait à changer de maîtres ; il se méfiait d'ailleurs, avec sa loyauté naturelle et sa politique honnête, de gens qui avaient commencé leur révolte en brûlant à Pavie le palais de l'empereur, et commencé leur rébellion par des violences (b). Il exigea donc du temps, leur laissant celui de la réflexion, et promettant d'aller en Italie voir les choses de près et s'en occuper maturément. Sa prudence habituelle le servit bien. Il lui importait d'ailleurs de savoir très pertinemment par Robert lui-même, et mieux que par les ambassadeurs italiens, ce qu'il avait pensé de leurs offres, et jusqu'à quel point il y renonçait ; c'était aussi le moyen d'éviter un jeu qui pût blesser un tel adversaire. Il songea donc à le faire sonder par un affidé sûr et intéressé, et il trouva cet homme dans le comte d'Anjou, Foulques Nerra. Celui-ci, en effet, était attaché au prince par un double motif de gratitude et de vassalité. Il avait reçu récemment encore du comte la ville de Saintes, dont il joignait l'hommage à celui du Loudunais et des places qui y étaient comprises. Il aimait cette faveur d'un suzerain que sa gloire, d'ailleurs, l'honorait de servir, et il s'y prit de façon à obtenir de Robert une réponse qui laissa à Guillaume toute sa liberté d'action (c). Alors Guillaume entra en négociation

(a) Fulbert-Carnot., *Epist.*, 143 ; — Besly, *Comtes*, p. 335.

(b) *Chronique contemporaine,* dans Pithou et Besly, *ub sup.*, p. 336.

(c) Besly, *Comtes*, p. 332.

avec les seigneurs d'Italie ; puis, pour n'être trompé par aucune appréciation qu'il n'eût pu juger par lui-même, il se décida à s'y rendre et à tout voir de près. Bien lui en prit de cette méfiance. Il put se convaincre que ce qu'on lui avait fait si beau à Poitiers, était toute autre chose à Verceil et à Milan ; il découvrit dans la correspondance des seigneurs du pays des traces de supercherie et d'intérêt personnel ; il distingua des preuves de déloyauté envers Conrad, dont il avait protesté tout d'abord qu'il voulait examiner les droits et respecter le caractère et la position ; il se convainquit enfin par des pièces probantes venues entre ses mains, qu'il avait affaire à des conspirateurs de mauvais aloi. En face de telles injustices et de la mauvaise foi dont les conspirateurs s'abritaient, il devina les déceptions qu'on lui préparait, rompit avec toute négociation, rejeta énergiquement toutes les instances des seigneurs de tout ordre, et leur laissa chercher un maître ailleurs. Ce qu'il faut le plus admirer en cela, après cette science des choses de la vie que donne toujours à un prince le sens chrétien, c'est certainement l'exquise circonspection qu'il garda envers son fils, jusqu'à lui cacher par toutes sortes de précautions et de ménagements que les Italiens eussent songé à lui (a). Il craignait avec raison que le jeune prince ne s'égarât par une idée d'ambition, naturelle à son âge, mais non moins dangereuse devant les trompeuses attractions d'une couronne royale, et qu'il ne sacrifiât à l'éclat trompeur d'une telle séduction la paix de son présent et les avantages réels de son avenir (b).

Qui le refuse.

Sagesse de cette conduite.

La part que l'évêque Isembert prend à ces affaires.

L'évêque de Poitiers Isembert parut n'être pas resté étranger, sans que nous sachions en quoi, à toutes les sollicitudes de Guillaume dans cette affaire. On a de lui, parmi les lettres de Fulbert de Chartres, une réponse faite à l'évêque d'Angers, Hildegaire, qui l'avait invité, cette

(a) Besly, *Comtes*, p. 352.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 71 et suiv. ; — Mézeray, III, 60 ; — Daniel, III, 52 ; — Raoul Glaber, liv. III, c. IX.

année 1025, à la consécration de sa cathédrale, dévorée naguère par un incendie et qui devait l'être encore sept ans après. Il motiva son impossibilité d'y aller sur les soins que le duc d'Aquitaine lui a confiés de traiter en partie de ses affaires pour la royauté d'Italie, sans qu'il pût ni reculer ni traiter à demi, et pour lesquels il prie son vénéré collègue d'excuser son absence. On est étonné, à cette lecture, du style simple, élégant et correct de toute la lettre, qui est un modèle du genre. Celles, au reste, de tout le recueil, qu'on a publiées sous le nom de Fulbert, et celles qu'on y lit de plusieurs hommes célèbres de ce temps, sans valoir celles de Fulbert et du Comte, attestent que les études avaient beaucoup gagné dans les monastères ; la civilisation s'en ressentait, et quand on sait que Guillaume était le premier protecteur et le Mécène de ces belles choses et de ces hommes si distingués, on comprend comment un prince, que la postérité n'honore pas moins que son époque, a pu mériter et recevoir de son temps l'amour de ses sujets et les hommages de ses plus glorieux contemporains (a).

Progrès des lettres à cette époque

Cette même année 1025, une grande catastrophe, arrivée dans le voisinage du Poitou, valut à sa capitale une visite, dont les conséquences furent favorables à un de ses principaux monastères. Une querelle s'était élevée entre Foulques Nerra, le comte d'Anjou, que nous venons de voir à l'œuvre, et Gelduin, seigneur de Saumur, un des gentilshommes les plus beaux de corps et de la plus mauvaise tête qu'on pût trouver dans cette province. Foulques le supportait impatiemment depuis longtemps, et un jour qu'il pouvait compter sur l'absence de Gelduin, il prit les armes et vint sous les murs de la ville, qu'une défense habile et courageuse ne put soustraire aux dernières extrémités d'un assaut. Elle fut prise, incendiée, et le feu gagna bientôt l'abbaye de Saint-Florent, que nous avons

Incendie de Saint-Florent de Saumur.

(a) Besly, *Comtes*. p. 343.

vu s'y établir en 691 (a). Les moines avant de fuir songèrent à sauver du feu le corps de leur saint patron, leurs livres et les riches ornements de leur vestiaire liturgique. Chargés de ces trésors, dont le choix attestait si bien leurs préoccupations préférées, ils se refugièrent non loin de là, en un lieu de leur possession où était une petite église de Saint-Hilaire. Ils s'y firent des habitations provisoires de branchages et de planches et finirent, après plusieurs années, par rebâtir leur belle église sur ses propres ruines. Mais la consécration n'en fut faite qu'en 1041, sous le même abbé Frédéric, qui l'avait commencée, et ne mourut que quatre ans après. Notre Isembert fut un des évêques qui y assistèrent (b). Nous avons entretenu le lecteur de ce fait, parce qu'il se rattache à un monastère dont le saint patron fut longtemps illustre dans le diocèse de Poitiers.

Guillaume décharge la ville de Saint-Maixent des obligations de l'arrière-ban.

En cette année encore parut le zèle de Guillaume V pour le bien public. Sa mère Almodie avait imposé à la ville de Saint-Maixent l'obligation de fournir à l'armée un contingent de troupes toujours prêtes au premier appel. Quelque nécessaires que fussent les mesures analogues qui suppléaient à une organisation militaire, qu'aucune loi n'avait encore impérieusement établie, cette charge était plus lourde pour la petite ville dont la population, comme celle des environs, suffisait à peine aux travaux obligatoires des terres et d'un commerce encore restreint. Ajoutons, selon la pensée exprimée par l'*Art de vérifier les dates* (c), que c'était là une véritable convocation de l'arrière-ban, c'est-à-dire des vassaux et des arrières-vassaux, ce qui se fait presque toujours à l'improviste, et cause aussi de singuliers dérangements dans toutes les positions de la société. Cette

(a) V. ci-dessus, t. IV, p. 68, 91 et 183 ; — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, t. 154.

(b) *Chronic. Malleac.*, ad ann. 1025 et 1055 ; — Labbe, *nov. Bibli.*, II, p. 206 et 209 ; — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 207 ; — Marchegay, *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 388.

(c) T. X, p. 99.

sorte d'assujettissement avait été sans doute l'objet de réclamations de la noblesse et peut-être aussi des moines de Saint-Maixent. Guillaume donc en les délivrant de cette obligation les laissa plus à l'aise dans leur vie publique et particulière [a].

Singularité relative aux signatures de cette charte.

Au reste une singularité se remarque ici qui a donné lieu, à propos de cette charte, à des conjectures peu concluantes, croyons-nous, et qu'il n'est pas inutile d'exposer pour les renverser. La charte que nous venons de citer, datée de 1025 est signée tout d'abord de Guillaume le Gros, sixième du nom, puis en second lieu de Guillaume V, qui signe sans titre de Comte, s'établissant là uniquement comme père du précédent, après lequel viennent seulement le chevalier Hugues, et le viguier Adhémar. Comment expliquer cette anomalie du fils signant avant le père, et de celui-ci laissant son fils se qualifier seul de comte et semblant affecter de s'oublier entièrement lui-même? Au jugement d'hommes qui passent pour compétents, ce serait là une preuve que dès l'année 1025 Guillaume V aurait abdiqué le pouvoir et laissé prendre le gouvernement à son fils. Ce fait serait de la plus haute gravité, mais ne s'appuierait, dans l'histoire, d'aucun document contemporain, d'aucune mention même de la *Chronique de Saint-Maixent,* qui en indique tant d'autres de bien moindre importance; et on ne pourrait en attribuer la révélation qu'à une charte datée de cinq ans avant la mort de Guillaume et dans l'espace desquels nous avons encore à dire de lui des faits que personne ne refuse de lui attribuer...—

Comment elle s'appliqua.

Croyons plutôt que l'action donnée au jeune prince dans l'arrière-ban de Saint-Maixent lui avait été laissée par son père comme un de ces actes secondaires de son gouvernement qu'il pouvait aimer à lui attribuer pour le former à son rôle futur, et le faire bien venir de toute une contrée. Dès lors il pouvait paraître naturel qu'il signât l'acte qui

(*a*) D. Fonteneau, XVI, 23.

constatait la délivrance d'une obligation onéreuse, naturel aussi que le père contresignât la chose comme faite avec son agrément. Tout se réduit donc ici à une simple affaire de famille et exclut toute conjecture sur une prétendue abdication dont le secret n'aurait pu être gardé par les chroniques du temps (10).

Soins de l'évêque Isembert I[er] pour son Église et pour son propre avantage spirituel.

Groupons ici quelques faits qui se rattachent à notre évêque Isembert, et nous le montre à diverses époques de son épiscopat, soit partageant avec les siens de bonnes œuvres qui témoignent de leur union dans un véritable esprit de famille, soit les pieux sentiments qui présidèrent toujours aux actes de son épiscopat.

Pendant donc que se fondait Notre-Dame de Lusignan, à laquelle il avait participé par ses encouragements et les faveurs désintéressées qu'il lui avait obtenues du Saint-Siège, un chanoine de la cathédrale, Thibaud, faisait un don de quelques terres de son patrimoine au Saint-Sépulcre de Chauvigny. Quatre de ses neveux, fils de son frère Senebaud, donnèrent l'église de Sainte-Sérène de Vicq-sur-Gartempe (11) en faveur de leurs frères défunts Goscelin et Aimery, aux moines de Saint-Cyprien, afin qu'ils priassent pour leurs âmes. Ce don comprenait toutes les terres appartenant à cette église. Ces quatre frères donateurs étaient un Ramnulfe, dont le nom nous est encore inconnu, et Isembert, qui devait devenir évêque de Poitiers après son oncle, puis Pierre, qui devait succéder à celui-ci, et enfin Gislebert neveu sans doute de l'ancien évêque. — En 1046, peu avant sa mort, le prélat acceptait dans l'église de Tours une prébende qui l'unissait au Chapitre par des liens de confraternité, et lui, en retour, donnait à la compagnie qui l'accueillait ainsi divers autels ou églises de sa dépendance dans le diocèse de Poitiers. — On trouve dans les statuts de Saint-Martin de Tours que le nouveau chanoine commença dès lors à remplir son obligation d'y chanter une fois par an la messe capitulaire. — Enfin il y aurait ici à observer quelques détails symboliques des contrats

Détails symboliques relatifs à la signature des chartes.

de cette époque. D'après une charte, sans doute comme presque toutes les siennes, et donnée faussement par Besly comme étant d'Isembert Ier, mais qui se reporte à soixante ans plus tard et à la fin de l'épiscopat d'Isembert II, cet évêque donne, en effet, à Saint-Cyprien, plusieurs terres de sa dépendance dont il se réserve cependant l'hommage ordinaire et sanctionne sa promesse dans l'église de Saint-Just à Chauvigny, en baisant le crucifix que lui présente l'abbé de Saint-Cyprien Raynaud. Or, cet abbé Raynaud, second du nom, ne gouverne à Saint-Cyprien que de 1069 à peu près jusqu'en 1100. C'est donc à Isembert II qu'il faut attribuer la charte en question (**12**).

Juste initiative de Guillaume V à réprimer les crimes de ses vassaux.

Cette année, à son retour de Rome après Pâques, Guillaume, à qui l'on faisait toujours une réception royale, eut un déplaisir qui le força à un acte de justice auquel il ne pouvait se refuser quand il fallait réprimer un fatal exemple. Nous allons y trouver une nouvelle preuve du soin qu'il mettait toujours à ne pratiquer pas moins la modération que la sévérité.

Affaire des frères de Marcillac et de Ruffec.

Nous avons vu le comte d'Angoulême Wulgrin bâtir, en 886, le château de Marcillac, qui était du Poitou et sur les limites méridionales de son pays (a). Or, il y avait alors un vicomte de Marcillac ayant deux frères : Oldéric, dont il avait épousé la querelle, était en mésintelligence avec un troisième frère nommé Alduin, pour le château voisin de Ruffec sur lequel ils avaient d'égales prétentions. Le comte d'Angoulême Guillaume Taillefer, IIe du nom, avait réussi, non sans peine, à les mettre d'accord. Le château restait à Alduin. Des promesses mutuelles de bonne entente s'étaient donc échangées entre eux, et la paix avait été sanctionnée par un serment solennellement prononcé sur le corps de Saint-Cybard, honoré dans une des églises de la ville. Ces engagements sacrés furent néanmoins bientôt oubliés, car pendant que Taillefer était à Rome, où il accom-

(a) V. ci-dessus, t. V, p. 361 et 370.

pagnait volontiers assez souvent le duc d'Aquitaine, les deux frères attirent chez eux leur puîné Alduin sous le voile de l'amitié, et après avoir soupé ensemble, sans égard à l'hospitalité offerte et reçue, ils entrèrent dans sa chambre pendant son sommeil, s'emparèrent de lui, lui coupèrent la langue, et lui percèrent les yeux. Puis ils allèrent aussitôt se ressaisir de Ruffec. Ce crime horrible s'était commis pendant la semaine des Rameaux. Bientôt après le comte, revenu de son voyage, apprit cette énormité où le sacrilège s'était mêlé à l'assassinat. Sa douceur naturelle ne put résister au sentiment d'une juste punition. Sans tarder, et ayant donné rendez-vous à un corps de troupes au château de Marcillac, il alla prendre à Angoulême Taillefer, non moins indigné que lui, et ensemble ils allèrent assiéger, prendre et incendier le repaire des coupables. Ceux-ci, heureux d'avoir la vie sauve, furent dégradés de toutes leurs dignités, privés de leurs terres, et Ruffec fut donné au malheureux Alduin, dont le fils qui portait le même nom reçut deux ans après du duc d'Aquitaine et du comte d'Angoulême la permission de reconstruire le château de Marcillac, qui demeura à leur famille (a).

Amblard, abbé de Saint-Maixent.

D'après nos chroniques locales de 1025 (b) l'abbaye de Saint-Maixent, après deux abbés, Raynaud et Gouffier, qui y apparurent à peine soit à cause du silence fait autour d'eux par l'histoire, soit parce que le dernier ne gouverna guère qu'un an, nous citent Amblard qui fut béni par l'évêque Isembert Ier, et paraît dans les actes jusqu'en 1040. Il était mort probablement le 5 avril de l'année suivante. D'après les textes des chartes où il figure, on recueille de sa jeunesse qu'après avoir reçu par les soins de son père, une solide instruction à l'abbaye de St-Liguaire, il s'y était

(a) Cf. Adhemar de Chabannais, *in h. an.* — Labbe, *nova Bibli., Ms.* II, p. 181 ; — *Ibid*, p. 254, *Hist. Pontificum* et *Cons. Engolism.*, c. XXV ; — *Art. de vérif. les dates*, X, 182 ; — D. Bouquet X, 160.

(b) *Chronic. sancti Maxent.*, ad ann. 1025.

consacré à Dieu,par des vœux de religion, et était arrivé plus tard à la direction spirituelle de la communauté (a).

La rue du Lierre à Poitiers.

L'année suivante 1027 un détail qui n'est pas à négliger nous rappelle le nom perdu d'une rue de Poitiers, située au-dessous et un peu au Sud-Est de l'église St-Paul. C'était la rue du *Lierre,* ainsi nommée d'un de ces arbrisseaux, qui y avait pris par le temps des proportions plus qu'ordinaires : cette rue n'est plus depuis plusieurs siècles que la rue du *Souci,* d'une enseigne qui s'y trouva longtemps et qui a disparu. Les religieux de Saint-Benoît de Quinçay y possédaient alors un emplacement de huit perches de long sur six de large (13), qu'ils cédérent à ceux de Saint-Jean-d'Angély pour s'y bâtir un pied-à-terre. Ils recevaient en échange quelques vignes au lieu appelé le Breuil. C'était probablement le Breuil-Maingot, qui était alors de la paroisse de Saint-Hilaire de la Celle, et qui forme encore un village de quelques feux dans la commune et à l'Orient de Poitiers. On y voyait une chapelle de Sainte-Catherine et un cimetière qui suppose une certaine population (b). Nous découvrons dans cet acte qu'Isembert de Poitiers était abbé de Saint-Jean-d'Angély. Cependant la liste de ces dignitaires établit de 1018 à 1027 l'abbatiat d'Aimery II. Isembert aurait donc possédé l'abbaye au même titre que les comtes de Poitiers celle de Saint-Hilaire, et Aimery n'aurait été que son représentant (c).

Conduite réservée de Guillaume V avec le roi Robert.

Guillaume ne se départait jamais de la sage politique qui lui avait fait adopter en principe, et garder toujours avec soin l'idée de la paix qu'il regardait meilleure pour ses Etats et pour le bien à y faire, de préférence à l'éclat séduisant mais dangereux des conquêtes ou des orgueilleuses prétentions. Il en donna une nouvelle preuve dans l'importance qu'il mit à ne se déclarer pour aucun des partis qui divisaient

(a) *Archives historiques du Poitou,* XVI, LXXI.

(b) D. Fonteneau, XII, 668 ; — XIII, 127 ; — Dufour, *Ancien Poitou,* p. 257 ; — Besly, *Comtes,* p. 345.

(c) *Gall. Christ.*, et du Tems, II, 365.

la cour du roi Robert et les seigneurs des comtés adjacents à sa résidence de Paris. De grandes émotions troublaient depuis quelques années la maison royale et ses partisans, grâce aux impérieuses volontés de la reine Constance, femme acariâtre, qui faisait le tourment de son mari et de bien d'autres. Robert, dont le règne avait commencé aussi pendant celui de son père, avait fait couronner Hugues, son fils aîné, pour qu'il régnât avec lui, l'accoutumant, sous une direction mûre et suivie, au gouvernement de l'Etat, et assurant ainsi les bases de l'hérédité dans la Monarchie naissante. Hugues mourut à vingt ans, en décembre 1026, regretté des Français qui l'aimaient, et des étrangers pris d'estime pour ses bonnes qualités. Robert songea alors à s'associer le second de ses enfants, Henri, mais ce fut en dépit de l'opposition passionnée de Constance, qui eût voulu lui faire préférer Robert, son puîné, uniquement parce qu'elle en avait fait son idole. De là, des discussions et des scissions violentes à la cour, quoique le plus grand nombre et la meilleure partie des seigneurs approuvassent hautement les desseins du roi. Ces dissidences durèrent huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 23 mai 1027, où Henri fut couronné. Pendant ce temps et longtemps après, car la reine ne cessa pas de fomenter des oppositions à son mari et à son fils, Guillaume V garda une imperturbable neutralité; il soupçonnait que le roi ne l'aimait pas, qu'il était cependant mécontent de ne pas le voir parmi tant d'autres courtisans qui l'entouraient, et que de son côté, lui, duc d'Aquitaine, ne voulait pas y paraître, même pour le sacre projeté, s'il n'y devait pas voir son ami Eudes, IIe du nom, comte de Champagne, envers lequel il croyait que le roi s'était montré injuste en lui retirant la Champagne et la Brie, dont il lui avait donné d'abord l'investiture comme de fiefs appartenant réellement à l'héritage du Comte (a). On peut croire aussi qu'il pouvait craindre quelqu'une de ces avanies

(a) *Art de vérifier les dates*, VII, 311.

dont on aime peu à être témoin, de la part de la reine, dont les colères n'étaient retenues par aucune considération honorable. C'était, au reste, cette même raison qui empêchait le saint évêque Fulbert de se rendre à la cour en cette circonstance, car, écrivait le prélat à un de ses collègues : « J'y serais allé si je n'avais eu à redouter la méchanceté d'une femme dont la parole n'est jamais plus sûre que lorsqu'elle promet de faire le mal » (a).

Ainsi l'histoire a loué le Duc d'Aquitaine de ne s'être pas laissé aveugler comme tant d'autres par les illusions d'une prépondérance sociale qui n'eût fait ni sa gloire ni son bonheur, non plus que celui de son fils en le plaçant, en complicité et en victime de beaucoup d'injustices, à la tête d'un parti de mécontents après une révolution sanglante dont les fauteurs ne réveillent le plus souvent que d'amers regrets avec le mépris mérité d'un monde qui ne sait plus que les honnir.

Méprise de quelques historiens sur des affaires avec Hugues IV de Lusignan.

Cette dignité, et une telle bonne foi si honorable prouveraient seules combien on s'est trompé en attribuant à Guillaume V des actes peu dignes de lui contre son vassal Hugues de Lusignan, dit le *Chiliarque* depuis qu'il avait remporté, à la tête de mille hommes seulement, de glorieux avantages contre les Sarrasins d'Espagne. Les dates qui accompagnent les faits et gestes des premiers membres de cette famille sont trop vagues, il est vrai, pour que nous puissions sûrement désigner celui d'entre eux à qui appartinrent ces relations difficiles avec Guillaume V. Ce qui semble ici plus que douteux c'est que ce dernier ait pu se rendre, lui, si fidèle à la droiture et aux sentiments religieux que nous lui avons toujours vus, coupable d'actes de surprise, de fourberie et d'injustice criante comme celles qu'on lui reproche d'après un écrit publié sous d'étonnantes variantes par Besly (b), par le P Labbe (c) et par d'autres encore. Il

(a) Besly, *Comtes*, p. 344 ; — D. Bouquet, X, 485.
(b) *Comtes de Poict.*, p. 291 *bis*.
(c) *Biblioth. nov.*, *Ms.*, II, 185.

y a dans cette pièce de tels agencements de style et une narration si embarrassée, qu'on renoncerait à y rien comprendre si l'on ne s'aidait de quelque retour vers le passé. En effet, outre qu'aucun historien ni chroniqueur n'a songé à charger Guillaume V de telles iniquités, il y a encore à considérer que l'acte dont on s'appuie, et qu'on a intitulé *Convention entre Guillaume V et Hugues le Chiliarque,* renferme des assertions d'où résultent d'évidents anachronismes (14). Si les faits racontés ne regardent pas tant Guillaume V que son père Guillaume Fier-à-Bras, dont Hugues IV avait été aussi le contemporain, c'est entre ces deux derniers seulement qu'ont eu lieu les graves conflits rapportés maladroitement par certains interprètes au règne si glorieux du cinquième des Guillaume. C'est vers la fin de ce règne qu'eut lieu cet accommodement mentionné par l'acte sans date de 1027, car il doit s'être fait avant 1030 qui vit mourir le duc d'Aquitaine. Ce qui en résulta c'est que Hugues IV devint paisible possesseur de certaines propriétés d'un oncle dont l'héritage lui avait été contesté jusque-là, et que le duc lui accorda définitivement par une convention qui mit fin à toutes les difficultés si longtemps débattues. Il faut donc tirer des pièces illisibles de ces longs démêlés qu'ils avaient commencé à plus de trente ans de là entre Hugues de Lusignan et Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, lequel à pu être d'autant plus facilement confondu avec son fils que ce surnom a été donné à celui-ci par quelques auteurs inattentifs qui n'auraient dû le donner qu'à Guillaume IV. Observons encore que Hugues, qui n'était pas pour rien surnommé *le Diable,* et ne se privait pas facilement de disputes armées, avait réclamé par des actes plus ou moins violents de Guillaume IV des droits valables ou prétendus, dont la solution fut longtemps arrêtée par ses expéditions guerrières, et qu'enfin il arriva jusqu'aux extrêmes années du duc Guillaume V, sans avoir pu conclure, même avec lui qui s'accommodait si volontiers avec tous. Ce fut le plus tard possible, et uniquement pour

éviter les conséquences fâcheuses que lui avaient méritées de la part du peuple lui-même ses exactions et ses récriminations interminables, que la paix se fit de bonne foi de part et d'autre, dit-on, et que se terminèrent après maints pourparlers des débats, où l'on voyait le baron de Lusignan procéder aux siéges et à la ruine des châteaux de Confolens, d'Apremont, de Gençay et de Sanxay (15), sans qu'il soit question de rien de semblable dans les auteurs qui ont traité du règne que nous racontons. Laissons donc tant de récits inextricables dans la nuit dont il semblerait qu'on les a volontairement enveloppés, et ne gardons pas à la charge d'un prince si justement vénéré, des faits qui ne doivent réellement tacher en rien, ni sa conscience, ni son honneur.

Pluie de sang en Poitou.

C'est cette année qu'un phénomène célèbre dans l'histoire du temps vint préoccuper les esprits les plus élevés sans recevoir, malgré la curiosité qu'il excita, aucune solution satisfaisante. Il s'agit de ce qu'on signala alors comme une pluie de sang, et voici dans quels termes le roi de France, Robert, en parlait, dans une lettre du 12 juillet à Gosselin, archevêque de Bourges, homme distingué par ses lumières et son érudition :

Lettres du roi Robert et du duc Guillaume V à ce sujet.

« Je veux, lui dit-il, vous communiquer dans quel état » d'esprit je me trouve. Samedi dernier, pendant que » j'étais à table, dans la soirée, on m'apporta une lettre du » comte Guillaume, qui me parlait d'un événement digne » d'attention. Il paraît que trois jours avant la Saint-Jean-» Baptiste, sur la plage occidentale de l'Aquitaine, une » pluie de sang a été observée en de telles conditions, que » si elle tombait sur la chair des personnes ou leurs vête-» ments, ou sur les pierres, il n'y avait pas de lavage qui » pût la faire disparaître ; que si elle tombait sur du bois, » en l'en débarrassait facilement. Le Comte me priait de » vous consulter comme un des hommes instruits de mon » royaume, sur la signification de ce prodige. Je voudrais » donc que vous pussiez nous dire si l'histoire a jamais » parlé de faits semblables, et s'il s'en est suivi quelque

» chose d'extraordinaire. Vous me diriez aussi en quelle » histoire cela se trouve. Je désire votre réponse par le » retour de mon envoyé, ne voulant pas congédier celui » du Comte avant de savoir ce que je dois écrire à » ce dernier » (a).

Réponses de Gosselin, archevêque de Bourges.

Nos deux princes avaient bien choisi leur oracle. Gosselin répondit, et, dans une lettre d'une réelle érudition, il constata, en citant ses sources, que le même prodige et d'autres encore, étaient arrivés, au rapport des historiens, où le sang avait joué un rôle formidable et avait toujours présagé des guerres civiles ou des conflits de nations à nations. Il cita, à l'appui de cette assertion, des faits merveilleux, rapportés par Valérius Rufus, la *Chronique* d'Eusèbe, l'*Histoire des Francs* dans Grégoire de Tours. Toutes ces citations indiquent bien que le docte prélat ne manquait pas de livres et savait s'en servir. C'est du même fond qu'il énumère une suite peu rassurante de calamités sociales, de pestes, de famines et autres maladies endémiques, dont le vénérable correspondant n'épargne à son illustre lecteur ni les tristes caractères, ni les hideux épisodes (b).

Et de Fulbert, évêque de Chartres.

Ceci était peu consolant ; mais, ce qui ne l'était guère plus, c'était de voir que ces redoutables solutions venaient aussi d'ailleurs, et formaient autant d'échos sinistres aux oreilles des princes qui les avaient sollicitées. Car Robert ne s'était pas contenté de consulter l'archevêque de Bourges. Un autre ami qui, parmi les savants, ne méritait pas moins sa confiance, était à Chartres où il édifiait ses diocésains par ses vertus, et reluisait au loin par sa doctrine sûre et recherchée. Fulbert avait donc été interrogé par le roi, et répond, sans plus tarder, que des faits analogues se lisent dans Tite-Live, dans Valerius, dans Orose et bien d'autres. Il s'étend sur des singularités toutes plus remar-

(a) Besly, *Comtes*, p. 79.

(b) *Ibid*, p. 348

quables les unes que les autres, n'oublie ni les comètes d'un éclat inaccoutumé, ni les arbres fleurissant en plein hiver, ni les embrasements subits pendant les nuits obscures..., puis les maladies contagieuses, et les morts nombreuses qui les suivirent... Et les mêmes conséquences, d'après le pieux interprète, ne doivent pas manquer d'arriver. C'est par des guerres prochaines que Dieu se dispose à châtier l'impiété figurée par la pierre d'où le sang ne disparaissait pas à cause de sa dureté; les mauvaises mœurs représentées par la mollesse de la chair; et ceux qui sans être impies ou libertins, faibles dans le bien et incapables, comme le bois, d'une résistance énergique, méritent aussi par leur lâcheté les sévères répressions de la Providence [a].

Que déduire de leurs explications

Il est certain que des guerres, des contentions armées encore inséparables de cette société en travail d'une existence nouvelle, ne manquèrent pas de longtemps à la France, et que comme toujours Dieu devait tirer pour les justes et pour les mauvais de hautes leçons de ces épreuves plus ou moins réitérées. Mais quelque vraies et chrétiennes que fussent les considérations morales données par les docteurs de l'époque, ils ne pouvaient, à cause de cette époque même, ni trouver dans la nature la raison de ces phénomènes regardés alors comme surnaturels, ni leur refuser une explication autorisée par la théologie chrétienne. Car ce qui domine ici dans la thèse de nos deux évêques c'est évidemment qu'ils trouvent le même point de départ dans les historiens qu'ils ont lus avec un égal succès, qu'ils déduisent le même avenir des mêmes présages, et que cette symbolistique dont ils ornent l'exposé de leur théorie religieuse prouve fort bien que les écoles dans lesquelles ils avaient étudié dès leur jeunesse développaient les intelligences et formaient, d'une manière au moins relative, de véritables savants. On ne pouvait demander à ceux-ci plus

(a) Besly, *ub sup.*, p. 350.

qu'ils n'avaient pu recevoir. Les théories scientifiques, les découvertes de la chimie moderne, les expériences des laboratoires n'avaient pu leur dire que ces pluies de sang ou tout autre averse qui en avait la couleur n'étaient teintes que par des terres, des poussières de minéraux ou d'autres matières emportées par les vents dans l'atmosphère où elles se mêlent avec l'eau qui s'échappe des nuages (a). Ainsi ce que disaient Gosselin et Fulbert, en ces temps dont notre légèreté sourirait volontiers en les accusant d'ignorance, n'allait pas à expliquer la nature de la pluie en question. Ils la considéraient seulement, par analogie avec certains faits historiques, et ils en concluaient que si les mêmes prodiges se renouvellent, il faut craindre qu'ils ne viennent de quelques sévères desseins de la Providence. Où trouver une philosophie qui vaille mieux que celle-là?

Fondation du prieuré de Mougon, près Celles.

Il y avait encore, en 1028, des vicomtes d'Aunay qui jouaient un certain rôle, quoique assez restreint; car l'un d'eux, Cadelon, de concert avec son fils Guillaume, concéda cette année au monastère de Cluny, qui s'était vu, dès sa fondation par notre Guillaume, de nombreuses sympathies, l'église de Saint-Jean-Baptiste de Mougon, qui leur appartenait entre Niort et Melle, et qu'ils voulaient ainsi empêcher de tomber aux mains des laïques (**16**). Ce village, chef-lieu maintenant d'une commune de mille quatre cents âmes, relève du canton de Celles; il était autrefois de l'archiprêtré d'Exoudun. Son église dépendit plus tard de l'abbaye de Saint-Séverin. Cluny en fit, en 1068, un prieuré, et y avait sept religieux obligés chaque jour à deux messes chantées. Plus tard le célèbre monastère y eut en plus un prieuré de Saint-Martin, dont l'abbé présentait le titulaire à l'évêque de Poitiers. Le Lambon arrose cette commune qu'il fertilise.

Pèlerinage d'Isembert, évêque de Poitiers, à Jérusalem.

Nous apprenons d'Adhémar que cette même année le Poitou donna un remarquable exemple de ce zèle qui avait

(a) Cf. L'abbé Richard, *Histoire naturelle de l'Air et des Météores*, I, 364.

uni depuis quelques années des groupes nombreux de voyageurs se dirigeant, avec un esprit de foi fervente, vers les lieux où s'était consommé le salut du monde. En 1028, notre évêque Isembert, dont la piété égalait l'intelligence et la dignité d'esprit, Jourdain de Limoges, beaucoup de seigneurs de son diocèse et du nôtre, et une multitude d'hommes et de femmes de moins grande distinction, mais non moins émus par les mêmes convictions religieuses, entreprirent à leur suite ce même voyage, qu'au reste Isembert, nous l'avons vu, ne faisait pas pour la première fois. Quant à Jourdain, c'était une résolution prise avant la cérémonie de son sacre, et sans doute pendant les émotions qui l'avaient précédé. Ce pélerinage avait dû se faire aussi avant le 17 novembre, qui fut le jour de la consécration de sa cathédrale, où Isembert se trouva. Guillaume Taillefer II, comte d'Angoulême, avait fait la même traversée l'année précédente. Les Comtes d'Anjou ne s'en faisaient faute non plus. Foulques Nerra et Geoffroi Martel y étaient allés aussi, et celui-ci en avait rapporté le surnom de *Palmier,* par allusion aux palmes qu'il avait eu soin d'en rapporter. Un mouvement se généralisait donc vers les plages orientales, et ménageait de loin l'enthousiasme qui devait y porter si ardemment dans les derniéres années de ce siècle (a).

Progrès des sciences et des lettres.

Au reste, cette tendance à des expéditions lointaines, où l'esprit ne gagnait pas moins que le cœur, coïncidait en Europe avec l'ardeur des intelligences à s'instruire, et avec ce développement des études qui nous a valu, au xe siècle, des hommes marquants, des écoles florissantes, dont le duc d'Aquitaine aimait toujours à se faire le protecteur. Au milieu des trop rares données, que nous ont laissées les contemporains sur ce genre de gloire auquel notre Poitou ne resta pas étranger, nous avons cependant, en ces temps

(a) Adhémar de Chabannais, *apud* Bouquet, X, 164; — *Chronic.*, ibid., p. 177; — Geoffroy du Vigeois, *Chronic. S. Martial. Lemov.*, apud Bouquet, X, p. 168; — Labbe, II, 279.

presque oubliés, des témoins de valeur qui nous révèlent ce que cette histoire locale aura conservé pour la satisfaction de tous. Baudry, abbé de Bourgueil, nous parle de Raynaud, archidiacre de la cathédrale, qu'il signale comme la lumière du clergé, le conseil du peuple, et l'un des ecclésiastiques les plus instruits de son temps. C'est, dit-il, « entre les fleurs une rose qui l'emporte sur toutes » (a). Il nous le montre sous les traits d'un homme distingué par sa science, d'un religieux dont la régularité est exemplaire, et que son zèle porta à composer, pour la conduite des chanoines, ses confrères au Chapitre de Poitiers, une règle qui les établissait dans la pratique de la pauvreté obligatoire (b).

Raynaud, chanoine et archidiacre de Poitiers.

Ce Baudry lui-même, qui parle si bien ici d'un ami qu'il avait vu et suivi de près, était, nous l'avons dit, abbé de Bourgueil, où il avait été longtemps simple moine. Sa dignité lui donna d'autant plus de crédit pour attirer vers son monastère des sujets qui y recevaient une large instruction, qu'ils la portaient ailleurs, où y demeuraient pour occuper les chaires renommées d'un professorat aussi honoré que fertile. Bourgueil était donc une des gloires de l'Anjou, et gardait avec Poitiers des relations étroites, resserrées encore par les sympathies des Comtes des deux provinces, mais surtout de Guillaume V, qu'on regardait comme l'instigateur des saines études dans toute la France, où sa belle réputation était partout. C'est aussi chez nous qu'était venu se former un prêtre célèbre de cette époque, devenu archidiacre de Lisieux, dont le travail studieux était continuel, et qui, par reconnaissance pour le berceau où il avait puisé le lait de son savoir, ne signa plus que Guillaume de Poitiers.

Baudry, abbé de Bourgueil. — Action littéraire de cette abbaye.

Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux.

Ce même prince, que nous aimons à louer avec toutes

Guillaume V, protecteur des sciences.

(a) Duchesne, *Histoire de France*, IV, 260 et suiv.; — D. Rivet, *Histoire littéraire*, VII, 50.

(b) Dreux-Duradier, *Bibliothèque littéraire du Poitou*, I, 178; — D. Rivet, *Histoire litt. de la France*, XI, 215 et suiv.

nos histoires, et qui savait si efficacement développer le mouvement scientifique qu'il avait créé ; cet homme de discernement et de goût, avait préposé Fulbert à l'enseignement de son école de Saint-Hilaire, et à l'abbaye de St-Maixent le Régnaud qu'il avait lui-même surnommé Platon. Ce grand homme aurait pu se réjouir, devant un avenir que rien ne lui présageait encore, d'avoir fait éclore dans sa propre famille une fille qui ne fut pas la moindre part de son héritage. Quand il mourut c'était une enfant de cinq à six ans, que lui avait donné sa troisième femme Agnès de Bourgogne, et qui avait reçu le même nom. Il put reconnaître, sans doute à quelques traits de cette enfant dont il avait commencé la culture, qu'elle serait digne de lui par son esprit et ses vertus. Mais à peine âgée de dix-huit ans, de singulières circonstances l'avaient unie à l'empereur Henri III, fils de Conrad le Salique, dont Guillaume avait été pendant quelques jours compétiteur indécis au trône d'Italie, et à l'empire qui devait lui en survenir. Femme de grand mérite par sa piété et son savoir, elle avait recueilli de son père toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Veuve, après six années de mariage, elle gouverna l'empire, en qualité de régente, jusqu'à la majorité de son unique fils qui fut l'empereur Henri IV, un des plus méchants princes et des plus astucieux de son temps (17). Tant il est vrai que certaines natures se tournent au mal par elles-mêmes, et peuvent décourager les dévouements les plus affectueux et les plus éclairés ! Si donc Agnès trouva de très améres déceptions dans les désordres du trop long règne de son fils, elle sut lutter glorieusement contre ces amertumes ; et impuissante à triompher des scandales qu'elle dut subir, elle se fit de ses souffrances mêmes de véritables mérites par sa sagesse chrétienne, sa vie édifiante et digne d'une femme de son rang. Elle se fera admirer pendant un voyage en France, vers 1063, par d'abondantes aumônes et la distinction élevée de son caractère. Mais de tels modèles ressemblent,

Mérite et beau caractère de sa fille Agnès.

dirait-on, à des météores qui ne doivent briller un instant dans les sphères élevées que pour mieux faire admirer leur éclat. Agnès, émue sans doute de ses souffrances morales, et sentant qu'il fallait à son indigne fils un contre-poids de pénitence, se sentit appelée à une vie plus austère que celle du monde qu'elle avait servi si noblement. Elle se fit religieuse dans le couvent de Frutelles en Lombardie. C'est là qu'elle connut Atton, moine du Mont-Cassin, homme distingué dont elle avait apprécié la littérature. A sa demande, le religieux traduisit en langue lombarde vulgaire, les ouvrages latins de Constantin, surnommé l'Africain, dont Atton avait été le disciple au monastère de Saint-Benoît, et qui avait introduit naguère en Italie les premières notions de la médecine grecque et arabe. Ce service rendu à la science était d'une intelligence élevée et d'une nature désireuse du bien public.

Ainsi cette remarquable princesse ne le fut pas moins par le talent de régence que par toutes les amabilités d'une grande chrétienne. Mais quelle leçon aussi à tirer de ses principes d'éducation, venus avec ses premiers exemples de l'enfance et perfectionnés plus tard par un directeur comme saint Pierre Damien : car le saint cardinal l'avait eue sous sa conduite, ayant reçu sa confession générale dans l'église de Saint-Pierre de Rome, et plus tard il témoigne, dans un de ses opuscules, de son esprit de prière, de ses aumônes abondantes et de ses saintes œuvres (a). Mais tout cela se passait vers 1070, et il nous faut revenir, à notre point de départ, où est encore Guillaume V.

L'abbaye de Nouaillé recouvre son autonomie.

Tout porte à croire que ce prince, déjà affaibli sans doute par ses nombreuses années, avait anterieurement laissé à son fils le soin de beaucoup de choses dont il se déchargeait ainsi par le besoin de repos. En 1028 nous trouvons encore Guillaume VI que déjà ses tendances à quelque obésité

(a) *Petri Damiani. opusc.*, c. VI, p. 375 ; — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, XIII, 321 ; — D. Rivet, VII, 153.

avaient fait surnommer *le Gros*, rendant par un acte du 20 septembre aux religieux de Nouaillé une liberté qu'ils avaient perdue depuis longtemps, car ils étaient soumis au comte de Poitiers qui les avait placés sous la dépendance de Saint-Hilaire. Heureusement que Guillaume V l'ayant donnée à son fils, celui-ci en fut l'abbé laïque pendant quelque temps; mais enfin, inspiré sans doute par quelques bons conseils, il rendit au monastère son autonomie tout en la laissant sous la juridiction de Saint-Hilaire. C'était la ramener à son état primitif et au véritable esprit de sa vie religieuse, l'élection de ses abbés lui étant rendue en signe d'une réelle indépendance, et trouvant dans cette soumission fraternelle à la maison mère une sûre garantie de sa régularité à venir. Cet heureux changement signala le gouvernement d'Imon, qui fut abbé de 1024 à 1036, et qui en 1027 avait affermé à Rorgon, archidiacre et chanoine de Poitiers, quelques terres de l'abbaye (a). Il parut que l'évêque Isembert songea à réclamer contre ce retour à l'indépendance du monastère de Saint-Junien qui, prétendait-il, ne devait en pareil cas revenir qu'à lui. Il reconnut bientôt que cette prétention n'était pas aussi bien motivée qu'il l'avait cru d'abord, et, peu envieux de son naturel, il se rendit volontiers à l'opposition qu'on était fondé à lui faire.

La *Chronique de Maillezais* nous a gardé le souvenir d'une tempête violente qui, cette année, jeta l'épouvante en Poitou surtout, où elle éclata le samedi 8 juillet et avec des caractères effrayants que nul ne se souvenait d'avoir vus jamais. Les campagnes septentrionales du Poitou, plus voisines d'un grand fleuve et exposées aux conflits atmosphériques, furent plus maltraitées quoique le haut Poitou eût souffert de graves dommages dans ses récoltes et ses bâtiments. C'était aussi le temps où d'autres phénomènes se succédèrent, à la grande peur des populations, trop

Tempête violente et autres phénomènes en Poitou.

(a) *Gall. Christ.* II; — Du Tems, II, 443; — D. Fonteneau, XXI, 392 et 393.

peu instruites des lois naturelles et de leurs variations pour n'y pas trouver un sujet d'appréhensions. Ces fléaux passagers avaient du moins le mérite d'inspirer de ferventes prières en rappelant que le Créateur était toujours le maître et la dernière fin de toutes choses. Les comètes, les aurores boréales, les cyclones avec leurs forces irrésistibles et leurs immenses catastrophes, semblaient des présages de malheurs prochains, et mille fois ce furent pour beaucoup de pécheurs des motifs de conversion et de pénitence. Quoi qu'il en soit la tempête de 1028 fut plus furieuse que nuisible à la généralité des personnes et des biens ruraux dans notre pays; c'est à cette occasion qu'en action de grâces de ce que certaines de leurs propriétés avaient été épargnées, Guillaume de Poitiers et Geoffroy II de Thouars donnèrent à l'abbaye de Saint-Maixent un certain nombre de serfs avec leurs femmes. Ces termes semblent en contradictions dans le moine de Maillezais avec un don de même nature fait au même monastère par un chevalier du nom de Raynaud et dont la charte est dans le recueil de D. Fonteneau. Mais il faut observer cette différence qui explique tout. C'est que ce dernier titre est postérieur d'un an à celui de Guillaume et de Geoffroy (a), et qu'il a pour but d'obtenir le salut des âmes des père et mère du donateur.

Seigneurie de Rié.

C'est ce même Geoffroy qui donne, en 1029, à Saint-Cyprien de Poitiers, l'église de Saint-Hilaire-de-Rié (b). Cette église était déjà ancienne, et la seule qui se trouvât à Rié, qui était encore une île en 1209 et avoisinée dès 1087 par un château fort qui se défendait par sa seule position au milieu des eaux de l'Océan. Aujourd'hui elle est reliée au continent par les alluvions qui lui ont annexé à diverses époques, et plus ou moins complétement au XVI[e] siècle, les îles voisines de Maillezais, d'Elle, de Chaillé et autres.

(a) Cf. Besly, *Comtes de Poict.* p. 378 *bis*; — D. Fonteneau, XV, 223.

(b) D. Fonteneau, VI, 609 et 619.

Près de Rié se trouve l'embouchure de la Vie, qui vient des environs de la Roche-sur-Yon, arrose le bourg de Saint-Gilles avant de se perdre dans l'Océan, dernière limite de l'ancien îlot. La commune actuelle de Rié possède à peu près tout le terrain qu'occupèrent d'abord et jusqu'à 1615 l'église de Notre-Dame, le château seigneurial et ce dont on a fait, à cette dernière date, la paroisse de Croix-de-Vie. C'est vers la fin du XIIe siècle que commencent à se faire un rôle les seigneurs de Rié qui sont de la mouvance ou dépendance des princes de Talmont. Leurs titres les plus anciens se sont conservés dans les archives du couvent Cistertien de Boisgrolland, que nous verrons fondé en 1109 par un seigneur de Poiroux et sur son territoire [a]. Ceux d'Aspremont s'y mêlent bientôt par des alliances qui se multiplient dans la suite des siècles avec les familles de Rochechouard, de Brosse et de Vivone; puis elle passa en Bretagne où elle eut les titres devenus illustres des Penthièvre, des d'Avaugour, des Luxembourg et des Mercœur.

Quand arrivèrent les troubles du XVIe siècle, l'île de Rié tomba aux mains des protestants, et, dans le siècle suivant, fut vainement assiégée par Louis XIII, qui reconnut par lui-même que la configuration du terrain ne laissait aucune chance à une attaque: mais au mois d'avril suivant, Soubise, qui avait tenu le château plusieurs mois, en fut débusqué et n'eut que le courage de se sauver à la hâte à travers les sables et les rochers. Après ces grandes pages de l'histoire de Rié, on tomba dans les événements ordinaires, en des transmissions sans intérêt à des familles qui s'illustrèrent peu; et, en dernier lieu, vers 1770 et jusqu'à vingt ans au-delà, la terre appartient à un François du Chaffaud, puis à René de Martel, qui meurt en 1785 en la laissant à sa veuve. C'était l'heure de l'agonie comme pour tant d'autres héritages. Le bourg de Rié ou Riez forma le centre d'une commune de six cents âmes, du canton de Saint-

(*a*) Du Tems, II, 575.

Gilles-sur-Vie, dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne. On le trouve dans les chartes sous les noms de *Riacum* et de *Hiredia*. Au XII[e] siècle, on y avait aussi un prieuré de Saint-Ambroise[a], qui dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. L'église de Saint-Hilaire relevait de Saint-Cyprien, et avait encore vingt et un prêtres en 1633, c'est-à-dire avant que le protestantisme ne l'eût détruite en n'y laissant que des ruines, la pauvreté et l'isolement[b].

Clercs mariés de la cathédrale.

Il y avait alors, parmi les serviteurs de la cathédrale de Poitiers, des clercs inférieurs, employés aux services matériels de l'église, et qui pouvaient se marier et mener une vie de famille aux environs de la basilique. Il est supposable que c'étaient ces mêmes préposés à qui fut donné plus tard le nom de *coustres* ou *custodes*. Ils étaient chargés, à tour de rôle, de la surveillance de jour et de nuit de l'église, où une salle de la tour méridionale leur servait de dortoir. C'étaient probablement de simples tonsurés à qui ce premier degré de la cléricature était nécessaire pour être mêlés aux choses de l'église, et recevoir certains bénéfices. Mais ce mot clerc, *clericus*, avait à cette époque un autre sens qu'il faut appliquer, croyons-nous, à un personnage du nom de Thibaud, qui figure dans une charte donnée vers 1029, et dont le titre indique un tout autre homme que ceux dont nous venons de parler. D'après cette pièce, un clerc de la cathédrale, nommé Thibaud, donne à Saint-Cyprien une pêcherie sise sur la Sèvre, au village de l'Aiguillon, non loin de Maillezais. Or, ce clerc fait sanctionner cette donation par les signatures de sa femme et de ses deux fils, lesquelles placées tout d'abord, comme il convient aux parties contractantes, sont suivies, avec toute la solennité ordinaire, de toutes les illustrations de ce temps dans le Poitou et ailleurs. Ainsi, Guillaume V, Guillaume le Gros son fils, qui prend aussi le titre de Duc,

(a) D. Fonteneau, VII, 391.

(b) V. *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XXXIV, p. 160 et suiv.

ce qui exprime bien son intervention dans les affaires gouvernementales où nous l'avons vu plusieurs fois, la comtesse Agnès, le prévôt du Chapitre cathédral, l'évêque Isembert de Poitiers, Jourdain de Limoges et Rohan d'Angoulême, le Viguier Ingelelne de Velluire, et plusieurs autres non titrés (18).

C'est vers ce temps, que se forma en France une sorte de manichéisme, hérésie fort ancienne par elle-même, puisqu'elle datait du IIIe siècle, mais qui reparut alors avec des caractères qui ajoutaient à la doctrine primitive des fantaisies nouvelles. C'est le propre des erreurs dogmatiques de s'adjoindre toujours, à mesure qu'elles avancent dans le monde moral, une foule d'opinions qui deviennent pour elles comme les affluents d'un grand fleuve, qui rendent ses débordements plus dangereux. Ainsi ce n'étaient plus seulement les vérités catholiques regardant le dogme et la discipline que combattaient les nouveaux sectaires. Ils s'attaquaient de plus aux principes fondamentaux de la vie sociale, et tout en déclamant contre les mystères de l'Incarnation et de la Trinité, les mérites et les récompenses, l'invocation des saints, et la nécessité du baptême, ils interdisaient le mariage, l'usage des viandes, le sacrifice Eucharistique ; ils tenaient des assemblées secrètes où se commettaient dans les ténèbres d'affreuses impudicités et ils y tuaient des enfants dont la cendre leur servait à initier, par certaines doses qu'ils leur en faisaient prendre, de nouveaux adeptes qui juraient de ne rien révéler de ce qu'on leur avait appris (a). Le vol et la communauté des biens étaient aussi chez eux des dogmes favoris, ce qui paraissait peu coupable à certains seigneurs pour qui les choses de l'Eglise n'étaient pas toujours sacrées. On voit que ces détestables aberrations ne manquaient pas d'analogie avec la franc-maçonnerie actuelle. L'identité des doctrines et des procédés, le sceau d'un secret inviolable

Les Manichéens en Poitou.

(a) Fleury, *Hist. ecclés.* VIII, 466 et suiv. ; — Rohrbacher, XVII, 471 et suiv.

par d'affreux serments, ne semblent pas permettre de croire que ces abominables associations aient jamais disparu entièrement chez les nations européennes, et qu'elles n'y aient été à toutes les époques, depuis les Manichéens et les Gnostiques des premiers âges, les instigateurs de toutes leurs révolutions. C'est la pensée d'un écrivain protestant, dont les coreligionnaires reconnaissent le talent et l'intégrité [a].

Comment ils y pénétrèrent.

Cette détestable hérésie, qui s'était entretenue en Italie malgré les empereurs et les papes, grâce à l'hypocrisie dont ses fauteurs s'y étaient couverts, n'avait pas essayé de pénétrer en France, lorsque vers l'année 1020 elle y fut apportée d'Italie. Ce fut une femme qui séduisit par ses entretiens quelques prêtres d'Orléans parmi lesquels un chanoine de la cathédrale. Ces adeptes, avec un certain nombre d'autres prêtres qui les suivirent bientôt, ne tardèrent pas à faire du prosélitisme, car un des grands moyens pour les uns et pour les autres étaient de tromper par les dehors d'une haute piété et de se soutenir catholiques pardessus tout, et en dépit des faits et des apparences qui les trahissaient. Aussi un concile avait été tenu en 1022 à Orléans. Les coupables y furent jugés contradictoirement, nièrent malgré les preuves les faits qui leur étaient reprochés, se moquaient des juges qui les exhortaient à éviter la mort par l'aveu de leurs crimes et, comme trop souvent, les malheureux, endurcis par l'habitude de leurs conciliabules et le mépris des choses saintes, prétendirent qu'ils ne craignaient pas la mort, devant sortir du feu sans aucun mal. De son côté le peuple instruit des monstruosités dont ils étaient convaincus prétendait se faire justice en les tuant, et il fallut s'opposer à sa fureur: sur treize, deux seulement se rétractèrent et échappèrent au supplice.

Leur condamnation à Orléans,

Mais si ces exemples de sévérité s'autorisent de lois indispensables à la paix publique et à la conservation des

(a) Hurter, *Histoire du pape Innocent III*, liv. XIII; — Fleury, IV, 21.

principes sociaux, ils n'empêchent pas que le mal, toujours tenace de sa nature, se maintienne plus ou moins ouvertement sur les données qu'il s'est faites. Il venait de s'emparer de la France, où la fermeté de la surveillance épiscopale l'avait longtemps comprimé. Le Midi, c'est-à-dire l'Aquitaine inférieure, n'avait pas été protégée de la sorte. L'épiscopat y était moins assidu à ses devoirs, et avait, par défaut de surveillance, de zèle et de capacité, laissé s'étendre les racines de l'hérésie. Le comté de Toulouse surtout, souffrait depuis vingt ans de l'action de diverses sectes qui s'y étaient propagées, toutes aussi mal inspirées que les Manichéens, dont elles n'étaient que des branches ravivées, et dont les entreprises, la vie publique et les attentats ne seraient pas moins détestés s'il pouvait entrer dans notre plan de les dépeindre ici [a]. Toujours est-il que la foi et les mœurs vivaient dans les deux portions de notre territoire Aquitain en proportion de la sainteté des évêques, à qui il est rare que l'Eglise ne puisse pas attribuer le bien ou le mal qui se fait dans les Eglises secondaires qu'Elle leur confie.

La contagion s'étend dans le comté de Toulouse.

On voit que les princes n'étaient pas moins intéressés que l'Eglise à étouffer ces fléaux dans leur source. Guillaume V, qui n'en sentait pas moins le danger comme chrétien qu'à titre de souverain, ne douta pas qu'il ne dût lui opposer sa puissance et, comme le roi son suzerain avait fortifié par sa présence l'action du concile d'Orléans, il voulut aussi qu'une autre assemblée protégeât ses provinces contre les envahissements dont l'hérésie les menaçait. Il s'entendit donc avec Isembert, et un concile fut convoqué à Charroux.

Autre concile de Charroux.

Cet établissement marchait toujours dans la régularité religieuse que lui avait rendue le Duc d'Aquitaine en remplaçant en 1017 l'abbé simoniaque Pierre I[er] par Gombaud II, venu de Saint-Savin. Depuis cette régénération

(a) Consulter l'*Histoire du Languedoc* de D. Vaissette sur les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles.

Nouvelle église abbatiale.

l'ordre avait repris, le bien avait continué de se faire, et trois abbés s'étaient succédé en se donnant à la reconstruction de l'église commencée après l'incendie de 988. Car cette dernière, construite provisoirement, n'avait pas tardé à s'affaisser et on avait dû se décider enfin à en élever une autre d'après le nouveau système, c'est-à-dire plus solide et plus vaste. Mais celle-ci avait dû souffrir de longues et fréquentes interruptions. Terminée sous l'abbatiat de Renault, qui venait de mourir en 1027, sa consécration était réservée à son successeur Foucher (a) et il est probable que cette cérémonie désormais attendue fut la raison qui fit désigner Charroux comme siège du Concile.

Décision de concile contre l'hérésie et les désordres des seigneurs.

Les actes de ce concile ne nous sont parvenus qu'incomplets et nous ne savons ni le jour ni le mois où s'ouvrit l'assemblée. Le prince avait désiré que tous les évêques de ses Etats y fussent invités et il s'y en trouva onze avec un plus grand nombre d'abbés. On s'y occupa des doctrines manichéennes qui furent condamnées, mais un autre point y fut touché aussi et était d'une haute importance. C'était la tendance trop habituelle qu'avaient un très grand nombre de vassaux, souvent de petite portée, à user de leur force contre les faibles, et à s'entretenir entre eux en des guerres continuelles. Le duc les avait fait venir très nombreux, et à la fin des délibérations conciliaires, il y parla lui-même des devoirs des grands, de la nécessité de la paix et de l'union pour le meilleur exercice du pouvoir qu'ils avaient reçu de Dieu; il exigea qu'ils jurassent de se garder mutuellement une paix indispensable aux heureuses conséquences de l'enseignement chrétien, et de protéger les évêques et les églises, contre les attaques violentes de l'hérésie, dont on redoutait avec raison les menées secrètes (b).

(a) Du Tems, II, 463; — Longueval, *Histoire de l'Eglise Gallic.*, IX, 173.

(b) Longueval, *ub sub;* — Richard, *Analyse des Conciles*, II, 212; — Pluquet, *Hist. des égarements de l'Esprit humain*, I, 240; — Labbe, *Nov. Biblioth.*, II, 184; — Adhémar de Chabannais, *apud* Labbe, *loc. cit.* p. 184.

Agrandissement de Bressuire.

C'est vers 1029 qu'on découvre, dans un acte conservé par D. Fonteneau et d'autres cartulaires (a), une mention de Bressuire qui nous révèle l'importance que commençait à prendre la petite ville. On l'appelle alors *Berzoriacum*. Nous l'avons vue naître pour ainsi dire vers 1010 (b), en un prieuré de Saint-Cyprien. Cet établissement, comme toujours, avait créé autour de lui une agglomération qui allait s'augmenter encore par le don que lui fit un riche seigneur des environs, nommé Raoul la Flamme ou Raoul Ardent, qui se fera une célébrité dont nous parlerons. Le suzerain du lieu, Geoffroy II, vicomte de Thouars, confirma cette libéralité par sa signature. Il fit plus. Il abandonna à Saint-Cyprien le bourg et l'église fondés par lui et sa famille sous le château de Bressuire, sans aucuns droits ni réserves. Les moines y firent donc un nouveau prieuré presque adjacent à l'enceinte murale, mais qui ne tarda pas à se mêler tellement à la ville, qu'il en devint une partie après quelques années, c'est-à-dire vers 1060, lorsque Thibaud de Beaumont attacha à l'existence de sa seigneurie le premier titre féodal qui nous soit connu. Cette famille, au reste, que nous ne pouvons suivre dans toute son action sur la contrée, mais que nous devons signaler pour la grande part qu'elle prit à ses origines, lui maintint ses faveurs aussi bien que ses descendants pendant le temps qu'ils possédèrent le fief.

Les églises de Boismé.

Ce même Raoul Ardent, dont nous venons de parler, fut aussi très généreux envers Saint-Cyprien, après lui avoir donné quatre églises qu'il possédait dans sa terre de Boismé, lesquelles, vu leur nombre, étaient sans doute de dimension restreinte (c). Il renonça même à s'y garder aucune redevance, ce qui amena le prompt établissement d'un bourg encore florissant.

(a) D. Fonteneau, VI, 623, *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 110.

(b) D. Fonteneau, VI, 615.

(c) V. sur Boismé, ci-dessus, t. III, 159. 160, 178.

Origine de la paroisse de Breuil-Bernard.

C'est de la même manière que nous voyons naître en même temps le bourg et la paroisse de Breuil-Bernard, petite localité de 600 âmes, du canton actuel de Moncoutant, près Parthenay. Ce n'était alors qu'une simple villa appartenant à Garnisus et à Raingarde sa femme, qui, voulant faire du bien sans toucher à leur modique fortune, ménagèrent à la célèbre abbaye, un prieuré de plus en lui donnant assez de terres pour y bâtir une église et un bourg. L'un et l'autre devaient appartenir aux moines avec des pêcheries sur la Sèvre, et la moitié de toutes les dîmes et du luminaire qui seraient donnés à l'église à Pâques et à Noël. L'église fut consacrée sous le nom de Notre-Dame de l'Assomption. On ne sait comment ce prieuré passa plus tard à Nouaillé, qui le possédait à la fin du XIII[e] siècle [a].

Revenons à notre Guillaume.

Guillaume prend l'habit monastique à Maillezais.

Cette grande affaire du concile de 1028 fut la dernière à laquelle il donna ses soins. On était à la fin de l'automne, il songeait depuis longtemps à un projet qu'il avait vu réussir à son père, et, par un tout autre motif, puisqu'il n'avait rien à regretter dans une longue vie consacrée au bien public et à l'accomplissement de ses devoirs, il songea et sentit peut-être que ses derniers jours arrivaient : il voulut s'y préparer dans une retraite où les soins de l'administration cédassent entièrement à une sérieuse méditation de l'éternité qui allait s'ouvrir. C'était sans doute la pensée qui l'avait porté depuis quelques années à se décharger sur son fils de quelques sollicitudes du gouvernement. Il réalisa ce dessein au commencement de 1029, et se retira à Maillezais où, selon l'habitude de ces illustres solitaires et à l'exemple de son prédécesseur, il prit l'habit monastique de Saint-Benoît, s'imposant une vie de prière, de recueillement, qui, sans le soumettre aux exercices d'un noviciat que son grand âge n'aurait pu supporter, lui donnait les mérites du renoncement au monde, et la paix

(a) D. Fonteneau, VI, 621 ; — *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 512 ; — M. Beauchet-Filleau, *Familles du Poitou*, p. 22.

dans laquelle on se prépare mieux à mourir (19). Tout semblait, au reste, le détacher des choses périssables, car il pleurait encore son plus intime ami Guillaume Taillefer II d'Angoulême, qui avait été son sage et fidèle conseiller, le compagnon de presque tous ses voyages à Rome, et le confident de toute sa politique. Enfin cette dernière année, il dut s'affliger de la perte de son meilleur et constant ami Fulbert de Chartres, qui mourut le 10 avril. Quelques mois seulement les séparèrent devant la tombe, car Guillaume V expira aussi le 31 janvier suivant, l'an 1030, plein de jours, puisqu'il avait soixante-onze ans, et de mérites, car sa longue carrière, dont un règne de quarante années, témoigna devant la postérité qu'il s'était rendu digne du nom de Grand, que personne ne lui a jamais contesté (a).

Il y meurt.

Il fut, en effet, de ces princes trop rares pour l'humanité, dont la véritable grandeur jaillit aux yeux des peuples bien moins des actions d'éclat, qu'ils payent si cher, que de la sagesse des vues et d'une conduite toujours conformes aux principes d'une conscience chrétienne. Ces qualités du jugement jointes, nous l'avons vu, à celles du cœur, par le respect des droits d'autrui et la modération qui présida à ses conseils, s'embellirent de celles de l'esprit, que personne, au jugement de ses plus savants contemporains, ne posséda de son temps au même degré. Entouré de ce magnifique prestige, accueilli et écouté des rois qui le respectèrent, et des Papes qui le recevaient toujours à Rome comme un roi, il s'entoura d'un éclat tout royal à sa cour et dans ses rapports du monde, mais plus par l'élévation de ses idées et par le juste sentiment de sa dignité souveraine, que par cette morgue qui impose désagréablement aux inférieurs, et indique toujours un orgueil secret que sa religion eût condamné et des concessions faciles à une ambition dont il fut toujours exempt. Son amour de la justice ne se démentit jamais; il en donna l'exemple en

Son éloge.

(a) Chronique Saint-Maixent, ad h. ann; — Marchegay, *Chronique des Eglises d'Anjou,* p. 390.

des circonstances difficiles ou d'indiscrets amis comme Foulques Nerra, ne craignirent pas de le pousser à une vengeance que tant d'autres eussent écoutée ; et la principale cause de sa rupture avec les Italiens l'appelant au trône, fut la promesse qu'ils osaient exiger de lui, de détruire la paix religieuse du pays en dépossédant de leurs sièges beaucoup d'évêques, dont le crime était de ne pas seconder leur révolte (a). Nous avons dit quelles richesses d'esprit Dieu avait répandues dans ce grand homme, et comme au jugement des plus experts, il fut la lumière la plus splendide de ce siècle ; il en prépara les soixante-dix dernières années par les encouragements et l'honorable amitié qu'il prodigua à ceux de son âge, et non moins par l'élan merveilleux ménagé à ce même esprit qui lui survécut. Ainsi il ouvrit à la littérature et aux sciences ce siècle ou l'intelligence sortit sous ses auspices des langes où elle se débattait depuis la mort de Charlemagne, et, plus heureux que ce grand homme, il laissa après son règne des germes qui purent se développer et dont les progrès ne cessèrent plus de marcher, en Poitou comme ailleurs (b).

Il est inhumé à Maillezais.

Théodelin était encore abbé de Maillezais, où il avait gouverné avec tant de sagesse depuis l'origine, lorsque le Duc y ferma les yeux. Il donna à son illustre fondateur un lieu de repos dans son église où il avait mérité tant de prières ferventes.

Ses enfants.

Le prince laissait après lui la duchesse Agnès de Bourgogne, sa troisième femme, avec les deux fils qu'elle lui avait donnés, Pierre, que nous connaîtrons sous le nom de Guillaume Aigret ou le Hardi (c'est Guillaume VI) puis Guy-Geffroy, qui sera Guillaume VIII, et enfin Agnès, dont nous avons parlé, qui épousa l'empereur Henri le Noir. Des deux premiers mariages étaient nés deux autres princes dont le premier était d'Almodie, veuve

(a) Adhémar, dans Besly, *Comtes*, p. 366.
(b) D. Rivet, VII, 53, 287 ; — *Chronic. mall.*, in h. ann ; — Adhémar de Chabannais, *ub sup.*

d'Aldebert et comte de Périgueux, le second, Otton, de Sanche, fille du duc de Gascogne. Ces quatre princes recueillirent successivement la couronne de leur père, ce qui est assez rare dans l'histoire. L'aîné reçut aussitôt après lui la double couronne de l'Aquitaine et du Poitou, ce fut Guillaume VI, dit *le Gros,* dont nous allons maintenant raconter la vie.



NOTES DU LIVRE XLVI

Note 1

Il y a ici, dans les auteurs qui se sont copié à l'envi, une grande perversion dans l'ordre chronologique des événements et des personnes. Les uns ont fait Isembert fils d'un seigneur de Chauvigny qu'ils ne nomment pas, quoique réellement il fût issu des seigneurs de Châtelaillon. D'autres le font évêque de Poitiers en 1023, seulement quand Gislebert était mort dès 1018. Nous avons rétabli dans notre récit les véritables dates avec leur exactitude nécessaire, laquelle n'avait été troublée que parce que beaucoup des chartes qui nous restent d'Isembert manquent de leur date et laissent ainsi le lecteur dans un embarras d'où l'on ne peut sortir que par beaucoup de réflexions et de travail. (V. sur ces erreurs de dates, notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, I, 35 et suiv.)

Note 2

Lauthier est un chef-lieu de commune de 200 âmes, à 3 ou 4 kilomètres au Nord-Est de Chauvigny ; c'était dès 1093 une église de Saint-Léger qui eut dans le XII[e] siècle, une cure et un prieuré de l'abbaye de Saint-Savin. Après un long oubli qui tenait de la perte de sa population, Lauthier redevint paroisse en 1675 après être restée longtemps une annexe de Paysay-le-Sec. Anéantie encore par la révolution, elle fut réunie à ce même Paysay par le concordat de 1803, et recouvra enfin son autonomie en 1873. Avant 1790, elle faisait partie de la baronnie de Chauvigny et de l'archiprêtré de Montmorillon. (V. Besly, *Evêq. de Poict.*, p. 52 et suiv. ; — Redet, *Diction.*)

Note 3

Cette date de 1023 est celle, dans tous les auteurs, donnée au troisième mariage de Guillaume V. Comment la concilier avec celle de 1018 ou 1019 que désigne une charte donnée par la nouvelle duchesse Agnès, en faveur de l'abbaye de Cluny. (*Gallia Christ.*, II, prob. col. 330.) C'est le cas d'assigner une faute de copiste à un acte évidemment mal daté puisqu'il contredit seul tous les auteurs et dérangerait d'ailleurs par ses chiffres toute la chronologie invoquée par les événements contemporains. De telles difficultés qu'on annonce

sans assez de réflexions comme inextricables ne le sont réellement point. Elles disparaissent si l'on prend le parti toujours très sage de comparer entre elle les variantes en question.

NOTE 4

Cette épitaphe, conçue en termes aussi concis que décisifs, est d'une haute importance pour fixer irrévocablement la date de l'épiscopat de Girard. On hésitait entre 1020 et 1022. Le texte de la petite lame de plomb ne permet pas de doute à cet égard. Il constate que Girard siégea huit ans et mourut le 11 novembre 1022. Il faut donc que son sacre se soit fait en 1014, comme nous l'avons établi, et ce calcul ne souffre aucune contradiction. Ainsi les mots : *Qui eidem Sedi præfuit octo annos III idus novembris obiit,* sont décisifs. Rien de plus clair ni de plus absolu. Voilà, en histoire, un monument original d'un prix incontestable, et il s'agit bien ici du 11 novembre 1022.

NOTE 5

Cette tradition de la crosse n'était qu'un symbole de l'investiture de la nouvelle dignité légitimement acquise par une élection, dont l'intervention du suzerain n'était qu'une forme protectrice et une garantie contre toute entreprise du dehors. On ne confondra donc pas cette action du prince avec ces prétentions des empereurs d'Allemagne et d'autres princes qui voulurent plus tard, donner par eux-mêmes l'autorité spirituelle, *par la crosse et l'anneau,* aux Evêques de leurs Etats, et jusqu'aux Souverains Pontifes. Ce fut l'origine des interminables querelles du *Sacerdoce et de l'Empire,* qui, inaugurées en ce temps-là (vers 1049) par les Henri d'Allemagne, finirent, après les iniques persécutions imposées à l'Eglise, par le triomphe de celle-ci, selon la loi providentielle qui domine l'histoire de tous les temps.

NOTE 6

On ne sait pas la date précise de ce concile de Poitiers, que l'*Art de vérifier les dates* (III, 89) indique, d'après Pagi, comme ayant été tenu cette année 1023, où le même sujet y aurait été traité. La meilleure raison pour s'en tenir comme nous à cette date de 1023, c'est qu'en considération des événements qui occupent l'attention dès 1020 à 1030, on ne voit plus comment placer ailleurs le concile en question.

NOTE 7

Ce manuscrit était déjà un témoin à ne pas dédaigner, car, ayant été apporté en Angleterre par saint Augustin de Cantorbéry, envoyé

de saint Grégoire, il devait remonter au moins à la fin du VI[e] siècle. Il se trouvait donc rapproché de saint Martial autant que du concile de Limoges, et devenait un important interprète de la croyance du VI[e] siècle. Voilà des hommes qui savaient trouver leurs preuves et s'en servir.

NOTE 8

Cf. Mabillon, *Annal. bened.*; — Migne, *Patrol. Cat.*, CXLI, col. 79 et suiv. — D. Ceillier, *Histoire des Auteurs sacrés,* XIII, 203; — Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane* IX, 181 et suiv.; — Fleury, *Histoire ecclésiastique,* VIII, 423; — Du Tems, *Clergé de France*, III, 253; — Rohrbacher, *Histoire univers. de l'Eglise cathol.* — Avec toutes ces autorités que nous avons controlées dans leurs sources, c'est-à-dire dans les collections des conciles et dans les chroniques contemporaines, nous avons tenu à élucider encore cette question de l'Apostolat de saint Martial comme nous étant toute particulière en Poitou, où elle s'est trouvée agitée de nouveau vers le milieu de notre siècle. Il est certain pour qui regarde avec impartialité la valeur des arguments donnés récemment de part et d'autres, que les anti-martialistes n'ont apporté à leur thèse aucunes raisons nouvelles, qu'ils ont tous répété les mauvaises raisons trouvées, mais jamais prouvées par Baillet, Fleury, et leurs *complices,* que nous désignons ainsi parce qu'ils faisaient partie de cette ligue détestable qui, sans rompre ouvertement avec les dogmes et les principes catholiques, y admettaient sans remords des concessions déjà très utiles à nos adversaires. Ces artifices, en modifiant la portée des traditions, diminuaient le respect filial que la France avait toujours eu pour le S[t]-Siège; par la liberté de leurs allures empruntées aux idées protestantes et aux anciens fauteurs de la *Pragmatique sanction* faussement attribuée à saint Louis, ils semaient à pleines mains dans le champ des idées cette mauvaise herbe qui créa l'hérésie constitutionnelle de 1781, le libéralisme de 1830 et le catholicisme libéral de 1848. Tant il est vrai que dans l'esprit humain rien ne progresse comme le mal! Mais il y a ceci de remarquable dans la question qui nous occupe : c'est que les principaux antagonistes de la primosécularité de saint Martial, et par conséquent de son apostolat *originel,* s'appuyaient sur tous les documents apocryphes dont avait usé le XI[e] siècle. C'était la grosse raison de Baluze, de Baillet, de Du Tems, et même de Longueval, qui a suivi trop, dans une critique irréfléchie et avec l'entraînement de son siècle, la filière aujourd'hui abandonnée. Et quand certains laïques des plus incompétents ont voulu prendre part à la dispute qu'ils n'embrassaient qu'avec le parti pris de combattre l'Eglise, ils n'ont

jamais manqué d'invoquer ces mêmes contradicteurs, moins méchants qu'eux, sans doute, mais assez simples pour accepter leurs éloges. Ils se réjouissaient même de voir entrer dans leur camp ces auxiliaires de sciences équivoques, qui croyaient avoir vaincu avec ces officiers pour s'être servi des tronçons de lances et d'épées ramassées sur leur champ de bataille. C'était donc répondre victorieusement à ceux qui objectaient contre Martial l'inauthenticité prétendue des pièces antérieures au XI[e] siècle, que de remonter depuis cette époque jusqu'aux temps apostoliques pour en rapporter les preuves et démontrer ce que niaient les antimartialistes. Et c'est ce qu'a fait avec un plein succès M. le chanoine Arbellot, vrai Limousin et fidèle à l'une des plus grandes gloires de sa cathédrale. D'autres l'ont suivi en reproduisant cette méthode en faveur de la primosécularité de leur église. Avant eux, nous venons de voir le duc Guillaume d'Aquitaine apporter les dires éclatants de manuscrits reconnus fidèles. Nous verrons plus tard l'évêque de Poitiers Isembert I[er] raisonner d'après ces vieilles annales. Enfin, nous avons vu de notre temps les plus savants défenseurs de notre opinion s'accorder avec toute l'antiquité pour la plaider dans notre sens. Est-ce à dire que tout est fini et que l'avenir jugera d'après ce dernier arrêt ? Oh ! que nenni ! Soyez sûrs que d'autres plaideurs en appelleront malgré tout en cassation, en dépit des Pères, des Rois et des Ducs, des Papes des XI[e] et XIX[e] siècles, des Evêques et des Conciles, des dates et du bon sens...

NOTE 9

Il y a encore ici des dates à rectifier. A entendre la *Gallia christ.* et Du Tems qui n'en est que le copiste (II, 194), la fondation de l'abbaye de Celles daterait de 1100. Nous l'indiquons à 1024. D'après les travaux plus récents et mieux connus. (V. Migne, *Dictionn. des Abbayes*, col. 162.)

NOTE 10

Cf. pour le texte de cette charte, *Archiv. historiq. du Poitou*, t. XVI, p. 104. — Notre regrettable M. Redet, dont les Tables de D. Fonteneau remplissent si utilement le IV[e] vol. des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, a cité cette charte, p. 19, 49, comme étant de Guillaume VI, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Ceci n'empêche pas qu'un autre acte du 30 septembre 1028 où Guillaume le Gros, *fils du duc d'Aquitaine*, à qui son père avait donné l'abbaye de Nouaillé, reçut cette abbaye qui dépendait du chapitre de Saint-Hilaire. Dans cette charte, datée de trois ans après celle de 1025 où le contexte a pu faire croire que Guillaume le Gros

gouvernait seul, on voit qu'il n'est plus que le fils du Duc, et non plus Duc lui-même. Ceci ne suffit-il pas pour laisser toute chose en leur place et remplacer par l'adoption de notre pensée des probabilités sans fondement ?

Note 11

Vicq est un bourg de 1,500 âmes, du canton de Pleumartin, arrondissement de Châtellerault. On l'a mal à propos placé tantôt sur l'Englin, tantôt sur la Creuse et la Gartempe, c'est celle-ci qui le traverse. L'église ogivale de Vicq est de Saint-Léger. Le lieu dépendait autrefois de la baronnie et de l'archiprêtré d'Angle, dont l'abbé nommait au prieuré-cure de Saint-Léger. Il y avait aussi un autre prieuré de Sainte-Serène, dépendant de Saint-Cyprien. Une autre église de Saint-Maurice, mentionnée au XIIe siècle, a entièrement disparu.

Les autels dont il est ici question étaient ceux de Blaslay, de Doussay et d'Antoigné ; puis les autres étaient deux des églises de Massogne, de Curçay et de Ternay. Revenons sur tout ceci.

Altare était une petite église, une sorte de *Celle*, qui était de peu d'importance par sa juridiction et son casuel ; cela dit, on voit que la valeur de ces dons faits par Isembert est toute relative au titre d'autels ou d'églises. Expliquons-nous maintenant sur chacune des localités.

Blaslay, *Bladalaicum*, est, on le voit, un simple autel, mais ayant comme certains autres, selon la charte, des appendices ou petits domaines de sa dépendance qui augmentaient la valeur du domaine principal. Renvoyons, pour ce qui regarde ce bénéfice resté peu célèbre, à ce que nous en avons dit ci-dessus, t. III, p. 390 et 411. — Doussay a eu aussi sa notice, ci-dessus, t. III, p. 391 et 411. — Ces lieux, donnés à saint Martin par Charlemagne, avaient été en partie usurpés par des mains déloyales qui les retenaient encore ; mais, ce qui est remarquable ici c'est que l'évêque donateur, qui n'en jouissait pas encore, en dispose comme lui appartenant, et espère qu'elles lui reviendront bientôt comme d'autres qu'on lui a restituées. Il fallait être sous le règne d'un prince comme Guillaume V qui ne souffrait pas ce genre de prévarication pour en parler avec autant de confiance.

Antoigné a aussi sa courte notice, t. II, p. 325 et 359.

Massogne, appelé dans la charte *Mascon*, et dans les pouillés *Macoignia*, était alors une église de Notre-Dame de la Nativité, prieuré de l'abbaye d'Airvault. Du même patronage était le prieuré

voisin de la Bourelière. C'est maintenant un centre de 600 âmes, du canton de Mirebeau, dans la Vienne. Le village de Jarzay, qui en dépend, fut une paroisse distincte jusqu'en 1829 avec une église de Saint-Urbain, qui dépendit de l'archiprêtré de Parthenay. Au reste, Jarzay, avant la Révolution, relevait de la baronnie de Mirebeau; son château, qui existe encore en partie, était le siège d'une haute justice.

Curzay, *Curciacum,* a ses détails connus ci-dessus, t. III, p. 391 et 411.

Ternay, *Tirniacum,* avait des seigneurs connus en 1125, et dès le temps d'Isembert. Nous lui voyons une église paroissiale de Notre-Dame de l'Assomption. Elle n'avait pas cessé d'être un prieuré de Saint-Martin. Cette église est romane. Le château, du XVe siècle, a encore son donjon, et appartient aux Dreux-Brezay. Ternay a 500 âmes et fait partie du canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun. Un menhir colossal, caché dans les bois voisins; y parle seul des temps antérieurs au christianisme.

NOTE 12

On sait quel désordre Besly a laissé dans son *Histoire des Comtes du Poitou* aussi bien que dans celle des *Evêques de Poitiers.* Ces travaux n'avaient pas été préparés par lui pour l'impression avant sa mort, et leur publication, par son fils et les libraires de Paris, manque d'ordre et de chronologie, ce qui fait que leur usage en est parfois très difficile. C'est Besly qui, dans ses *Evêques,* attribua à Isembert Ier cette charte, qui n'est réellement que de son neveu Isembert II, et la preuve s'en trouve dans la signature, parmi celles des assistants, de l'abbé Raynaud, que devrait remplacer ici l'abbé Anségise, si l'acte eût été de 1025. Les éditeurs du *Cartulaire de Saint-Cyprien,* dans le t. III des *Archives historiques du Poitou,* ont renouvelé cette faute en indiquant, p. 141, cette charte vers 1085, parmi celle d'Isembert Ier, ce qui renouvelle le mal entendu de Besly, puisqu'elle rend à l'acte, donné selon eux vers 1085, une attribution et une place que les signatures contredisent.

NOTE 13

La perche, mesure agraire et de longueur qui était déjà usitée en France au Xe siècle, l'est encore en certaine contrée, notamment dans l'ancien *pagus* chartrain. Les dimensions de cette mesure ont peu varié depuis ces époques reculées. On peut conclure d'après les textes où il est parlé de la perche, qu'elle avait, aux Xe et XIe siècles,

une valeur de cinq mètres. L'emplacement cédé par Saint-Benoît de Quinçay représentait donc une surface de 40 mètres sur 30. (V. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France,* II, 912.)

NOTE 14

Plusieurs observations sont ici nécessaires pour expliquer nettement que la fameuse *Convention* entre le Duc et son vassal a été mal comprise par les continuateurs de Dom Bouquet *(loc. cit.* X, 485), qui l'ont mal datée de 1030, quand le duc Guillaume V était mort depuis le 31 janvier, et ne s'occupait plus du gouvernement depuis plus de 15 mois. Qui plus est, il est question dans la fameuse pièce d'un comte Boson, qui ne peut être que celui de la Marche, dont le Duc promettait l'héritage à Hugues. Or, ce Boson mourut vers 1006 : donc la promesse devait venir de Guillaume Fier-à-Bras, qui abdiqua le pouvoir en 1093, et mourut un an après. Le duc Guillaume le Grand, son fils, est celui dont on à fait mention à la fin de la *convention.* Les faits ici relatés et les griefs plus ou moins fondés qu'on y expose sont antérieurs au gouvernement de Guillaume V, qui ne la trouve là que pour mettre fin à de trop longues querelles, et s'y montre sans arrière-pensées le même *gentilhomme* que toujours. Redisons-le comme un point, qu'il ne faut jamais oublier dans les choses historiques. Il y a une conscience d'historien, qui ne permet jamais de traiter la moindre circonstance à la légère, à plus forte raison des traits qui intéressent la dignité morale d'un prince. Quels sont les deux ou trois chroniqueurs qui, faute de réflexion, et peut-être parce qu'il était plus facile de n'en pas faire, ont prétendu que Guillaume Fier-à-Bras, n'était autre que Guillaume V, comme si le surnom de Grand toujours donné à celui-ci, et encore l'irréprochabilité de toute sa vie, n'excluaient pas toute erreur de ce genre ! Quels sont ceux aussi qui ont accepté et vulgarisé cette fausse donnée, jusqu'à autoriser plus tard la confusion dont nous voyons ici les fâcheux résultats, laquelle a fait attribuer par quelques-uns, à Guillaume le Grand, modèle de loyauté et de justice, des ruses et des duplicités dont nous ne voyons pas qu'il ait jamais usé envers aucun adversaire ? C'est pourquoi aucun des faits relatés si lourdement, et si prolixement dans la pièce susdite, n'a pu être raconté, il faut le reconnaître, ni par des historiens de Guillaume VI, ni par ceux de son fils, personne ne sachant à qui les attribuer, et quelques-uns enfin se décidant à les prêter à ce dernier, au risque de lui faire encore une réputation de fourbe et de tyran, dont nous devions tenir à le venger ici.

Pour nous, en présence de cette fameuse *convention,* dont on

ignore, et l'auteur, et la date, et la source primitive, et tout commentaire avéré, nous hésitons peu à en donner la responsabilité déjà ancienne, et fort voisine du XIe siècle, à quelque écrivain de l'abbaye de Saint-Maixent, qui aura voulu disculper les Lusignan, bienfaiteurs de son monastère, des torts qu'ils se donnèrent envers la maison de Poitiers. Cette version, qui nous semble de tous points fautive, par son défaut de base solide, a été suivie par M. Imbert dans sa notice sur les vicomtes de Thouars. *(Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XXIX, 339.) C'est peu étonnant, puisqu'il s'est servi des mêmes documents que nous refutons ici, après un mûr examen des personnes et des choses.

Du reste, ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à signaler de telles inadvertances. Nous verrons comment d'autres faussaires ont produit de prétendus documents tirés d'un *Fragment de l'Histoire du Poitou,* pour contester le testament de Guillaume X. Cette vieille manœuvre n'a été mise à la charge de personnages dignes et honnêtes qu'au profit de quelques autres qui avaient intérêt à mentir. Mais l'histoire, sérieusement étudiée, finit toujours par venger la vérité outragée, en rendant justice à ceux que de faux historiens avaient calomniée.

NOTE 15

On voit qu'à la fin du Xe siècle, Sanxai, bourg de 1,700 âmes, du canton de Lusignan, avait un château et par conséquent un seigneur, vassal des Lusignan. Il y avait aussi une viguerie dès 939 ; puis une église de Saint-Pierre qui devint paroissiale, et, plus tard, le siège de l'archiprêtré du même lieu. Cet endroit, près duquel on a découvert récemment des ruines considérables de monuments gallo-romains, aurait été, au dire de quelques archéologues, le rendez-vous de pélerinages païens, très fréquentés, à en juger par des restes qui ont attiré l'attention du monde savant, grâce aux recherches et aux publications du R. P. de la Croix, de la compagnie de Jésus. — Quelques maisons gardent encore à Sanxai, certaines traces de la sculpture ornementale des XIVe et XVe siècles. On voit avec plaisir au nord du bourg, le château de Marconnay, conservant ses tours rondes, ornées de machicoulis et de moucharabis qui lui laissent toute sa physionomie du moyen-âge.

NOTE 16

Gallia christiana, II, *Instrum* , n° 7, col. 330. — Il ne faut pas confondre ce lieu avec celui de même nom dont nous avons parlé ci-dessus, t. V, p. 383, et qui est l'ancien *Campus Mogotensis* d'Hincmar.

Note 17

Il est curieux de lire dans la *Bibliot. litt. du Poitou,* t. I, p. 187, ce que dit le critique, pourtant si renommé, de cet Henri IV qu'il loue de son esprit et de sa bravoure: ses qualités, dit-il, le mettaient *au-dessus de tous les princes de son temps.* Eh bien, ouvrez toutes les biographies, et vous ne verrez plus de ce personnage qu'un misérable ambitieux, ne voulant souffrir qui lui résistât, luttant, sous prétexte des investitures, contre l'Eglise dont il usurpa les droits, se vengeant du pape Saint-Grégoire VII, en jetant sur le Siège de Rome des intrus dont il a fait des complices, se délivrant d'une excommunication dont il redoutait les conséquences par de faux serments et des apparences de repentir hypocrite, et perpétuant, après la mort du Pontife qu'il a chassé de son Siège, la même opposition contre ses successeurs qu'il remplaça plusieurs fois par des antipapes. Et voilà l'homme qu'on aura dù exalter en deux lignes d'éloges mirifiques, et dont on prétend donner ainsi une idée aussi juste que complète à ses lecteurs! Ce n'est pas la seule fois, au reste, qu'il faut se méfier des jugements de notre bibliothécaire. Mais se serait-on jamais attendu à une telle appréciation, de sa part? Il y a des plumes à laquelle de grosses légèretés coûtent bien peu?

Note 18

Ainsi, cette liste imposante, faisant suite ici à un simple clerc, ne se comprendrait guère, si l'on ne savait que le mot *clericus* peut s'entendre aussi de tout homme lettré, de ceux surtout qui faisaient partie alors de la *clergie*, de cette classe très considérée dans laquelle se trouvaient les notaires, secrétaires et *scribes* quelconque, que leurs fonctions rapprochaient des grands, et qui se voyaient mêlés maintes fois à leurs affaires. Le *clerc* en question n'était donc pas un homme ordinaire... Nous ne voulons en preuve que l'explication que Ducange donne du mot *clerici* (*Glossar. med. Latin.,* mihi I, col. 1020).

Note 19

Dreux Duradier, Thibaudeau et Dufour surtout, qui fut remarquable par les nombreuses digressions qui l'ont maintes fois égaré à propos de la profession religieuse, ne trouvent pas assez de reproches pour cet abandon du monde avant que la mort ne vînt en faire une nécessité irrésistible. De telles idées prouvent tout au plus dans ces sages qu'ils n'entendaient rien à la vie chrétienne, ni à la foi ardente de ces hommes qui songeaient à se disposer au jugement de Dieu par les derniers jours d'une vie plus méritoire de

méditation et de pénitence. A entendre ces docteurs, qui croient avoir puisé cette pauvre opinion à ses sources les plus certaines, c'étaient les moines qui séduisaient ces pauvres têtes, en leur persuadant que prendre leur habit était une sauvegarde contre l'enfer. Cette vieille recette n'est pas tout à fait morte. A entendre nos critiques plus modernes, ce sont encore ces moines, et, à leur défaut, les prêtres séculiers qui n'approchent des mourants que pour capter leur testament et ruiner les familles aux dépens desquelles ils s'enrichissent. C'est pour cela que le clergé est devenu si riche aujourd'hui et que, du temps de Guillaume V, les monastères qui n'étaient pas pauvres parce qu'ils recevaient tous les donations de tant de riches, jouaient encore l'indigne comédie qu'on leur prête si gratuitement. De bonne foi, lesquels donnaient l'exemple d'une plus risible simplicité, ou de ces âmes qui cherchaient quelques derniers jours de repos dans ces asiles de paix et de charité, dont ils admiraient les vertus, ou de ces censeurs de notre âge de philosophie épurée qui se gonflent d'indignation sur des pratiques qu'ils ne savent comprendre d'aucun coté?





LIVRE XLVII

Depuis l'avènement de Guillaume VI (le Gros), jusqu'à la mort de ce prince

(De 1030 à 1038)



Avènement de Guillaume VI. dit le Gros.

Le fils aîné de Guillaume V, le premier de ses enfants qu'il avait eu d'Almodis de Limoges, et que nous avons vu s'occuper quelque fois d'administration sous la conduite de son père, n'avait pas attendu la mort de celui-ci pour lui succéder. Il devint duc d'Aquitaine et comte de Poitou dès le jour où Guillaume le Grand se confina à Maillezais. Ce fut lui qui présida à ses obsèques dans l'enceinte de la basilique à laquelle il continua ses faveurs.

Avec son avènement coïncide l'érection de l'abbaye de Noyers, village situé au confluent de la Vienne et de la Creuse, dont le sol est à la Touraine, mais si voisin de notre province, que le célèbre établissement dut avoir de fréquents rapports avec son voisinage en deçà et au-delà de nos limites communes, c'est pourquoi nous ne croyons pas devoir priver nos lecteurs des détails qui se rattachent à sa fondation (1).

La Touraine n'appartenait pas encore à ces comtes d'Anjou, auxquels elle confinait par l'Ouest, et qui ne s'en emparèrent qu'en 1044. Il paraît cependant que Foulques Nerra y possédait, en 1030, quelques droits sur le territoire

de Noyers, puisqu'il fallut, pour cet établissement, l'agrément de ce prince que mentionne le roi Robert dans sa charte de confirmation. Un homme religieux nommé Hubert, y avait acquis un terrain de quelque étendue où, pour le salut de son âme et celui de ses parents, il voulut construire une église en l'honneur de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Vierge, avec le concours de quelques bénédictins. Hubert avait un fils dans le clergé séculier. Il le fit consentir à donner dans ce but à ces religieux, les trois alleux de leur villa, avec les appartenances ordinaires d'eaux courantes et de terrains indispensables à une maison religieuse. Les formalités garanties de cette fondation furent accordées par le roi à Orléans en 1030, et, dès lors, le nouveau monastère commença la mission que Dieu lui confiait dans une contrée où il fut un foyer de lumières et une source d'œuvres solides, de science et de charité (a).

La foi et les aumônes de ce temps.

En ce temps, le zèle des fidèles ne se ralentissait pas plus que celui des princes en faveur de Saint-Cyprien, qui était certainement la maison plus favorisée en ce genre. Ce sont très souvent de simples particuliers, au nom obscur, qui tiennent à s'illustrer dans le livre de vie en autorisant de leur nom ces riches cadeaux de terres, d'églises et de villas qui multiplient dans les campagnes les œuvres évangéliques : tantôt les chanoines de la cathédrale ou de Saint-Hilaire, ou des vicomtes de Thouars, ou des comtes et des châtelains des maisons d'Angle et de Lusignan qui fondent des prières et des sanctuaires pour leurs âmes et pour celles de leurs ascendants défunts (b). Ce fut aussi une noble dame du *pagus* de Châtellerault, Raingarde, veuve d'un chevalier, qui, possédant très près de la ville une villa, *Targiacus*, aujourd'hui Targé, la donne aux moines de Saint-Cyprien avec toutes ses dépendances, y compris

(a) D. Fonteneau, XX, 717 ; — *Cartulaire de Noyers*, par M. l'abbé Chevalier, p. 1.

(b) D. Fonteneau, VI, p. 625 et suiv.

l'église qui s'y trouve sous le vocable de Saint-Georges. Ce lieu était alors de la viguerie d'Ingrande, et la même abbaye y avait reçu en 915, d'une autre dame nommée Fausburge, un alleu composé de vignes, de prés et de terres en pleine culture qui semblaient n'être que le prélude de cette dernière fondation (a). Là est encore une paroisse de trois à quatre cents âmes, sur la rive droite de l'Auzon; son église fut reconstruite en style romano-ogival avec une tour carrée que domine une flèche octogone de pierre et d'une certaine élégance. Bientôt après sans doute s'éleva le château, refait aussi à une époque postérieure, mais dont les remaniements n'empêchent pas de distinguer les assises primitives, dont quelques-unes semblent du XIIe siècle. C'est d'alors en effet que doit dater la seigneurie qui se révèle en 1088 et plus tard par les noms de quelques châtelains. On peut croire que ceux-ci furent des descendants de Raingarde, car elle avait mis pour condition qu'elle ne cesserait pas d'avoir une habitation sur le sol dont elle se dépouillait, et y devrait même trouver un dernier asile après sa mort. Le grand nombre des signatures qui authentiquèrent cette donation indique assez que la donatrice avait dans le pays de hautes relations, car on y trouve après le vicomte de Châtellerault Ecfroi, de nombreux parents, des dignitaires ecclésiastiques, et en dernier lieu, comme y apparaissant pour confirmer les signatures elles-mêmes, l'évêque Isembert, son frère Sénebaud, les comtes Bernard de la Marche, et Aldebert du Périgord à la suite du comte de Poitiers et de sa femme Eustachie (b).

Origine de la paroisse de Targé.

Nous ignorons comment la cure de Targé passa de Saint-Cyprien au prieuré de Saint-Romain dont le prieur y nommait en dernier lieu, ce qui date au moins du XIIIe siècle. Comme nous avons vu, dès le IXe, l'église

(a) Voir ci-dessus *ad ann.* 914.

(b) Besly, *Comtes*, p. 296 *bis*; — D. Fonteneau, VI, 631; — *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 174; — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 472.

de Saint-Romain à la grande abbaye Poitevine [a], il est probable que cette sujétion de la paroisse rurale au prieuré date de 1088, époque où Saint-Romain devenu prieuré de Saint-Cyprien dut garder, parmi les bénéfices qui lui furent assignés, ce Targé, qui releva dès lors du prieuré auquel son voisinage la fit adjuger de préférence.

De cette première époque où naît la seigneurie jusque vers le commencement du XIe siècle, on connaît peu ou point du tout les titulaires de ce fief. Ils se suivent mieux jusqu'à la fin du régime féodal, et on voit figurer parmi eux les Turpin, les Croy, les Rochechouard, les Pérusse des Cars : ces derniers l'achetèrent 70,000 livres vers 1760 [b]. Le château appartient aujourd'hui à la famille de la Poise; assez bien conservé au milieu des nombreuses retouches qu'il a subi depuis son origine.

Origines de la ville et des seigneurs de Montreuil-Bellay.

Il s'en faut que nous soyons informé sur le règne de Guillaume le Gros comme nous l'avons été sur celui de son père. Ce règne, en effet, est relativement très court, et le peu de temps qu'il a duré n'a indiqué en rien qu'en se prolongeant il fût devenu remarquable par les agissements du prince. Nous venons de lui voir signer un acte conjointement avec sa femme Eustachie, et c'est à peine si nous découvrons en quelques récits hâtés des Chroniques du temps, que cette épouse avait été prise par lui dans la maison de Bellay [c], qui possédait alors la seigneurie de Montreuil, dont le château était arrosé par le Thouet au-dessus de son confluent avec la Dive. Cette terre était encore du Poitou, et ne devint angevine que par suite des guerres qui s'élevèrent entre les comtes des deux provinces. Et dès maintenant l'occasion semble se présenter naturellement de parler de cette famille, dont le rôle en Poitou et en Anjou

(a) V. ci-dessus, ad ann. 1088.
(b) D. Fonteneau, VII, p. 157.
(c) *Chronic. Malleac.*, apud. Labbe, II, 207 ; — *Chronic. Saint-Maixent*, apud. Marchegay, — *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 492 ; — Besly, *Comtes*, p. 81.

commence en cette occurence, et dont l'avenir devait s'entourer jusqu'au XIIe siècle d'une remarquable renommée.

C'est un peu avant l'époque où nous sommes, et vers les premières années de ce siècle, que dans le petit village nommé *Monasteriolum*, ou en abrégé *Monsteriolum*, que fut fondé le château de Montreuil; ce petit monastère n'était plus qu'une ruine abandonnée depuis que les hordes danoises avaient saccagé le pays. C'est près de ces lamentables vestiges que s'éleva le nouveau fort, fief de la maison d'Anjou, devenu bientôt un des plus redoutables de la contrée. Il avait été bâti par Foulques Nerra, et donné à un sire Berlay, dont une fille fut cette Grécie qui épousa notre Guillaume VI. Il ne faut pas confondre cette princesse avec une autre de même nom qui fut sa mère. Quoi qu'il en soit ce premier couple, tige des Bellay venus presque jusqu'à nous, se prolongea jusqu'à la vingt-cinquième génération (a).

Les comtes d'Anjou, en élevant ce signe de leur puissance, s'en faisaient un rempart contre les entreprises du duc d'Aquitaine, des vicomtes de Thouars et autres non moins belliqueux. On aurait pu dire aussi que de leur côté les d'Anjou pouvaient bien se faire de leur propre pays un repaire que leur réputation de querelleurs et de *Rechins* ne leur permettait pas de négliger. Mais les mêmes propriétaires n'ont jamais fait de pacte avec la Providence pour garder ces riches dépôts sans avarie au milieu des fortunes si diverses de la vie humaine. En 1215, la baronnie de Montreuil passa aux vicomtes de Melun, par disposition testamentaire, et c'est une héritière de cette maison qui l'apporta en dot à celle d'Harcourt: ceci au commencement du XVe siècle.

Ce magnifique manoir n'avait pas traversé quatre siècles de guerres, d'assauts et de retouches sous la main des hommes et du temps, sans de nombreuses et importantes

(a) Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 291; — Besly, *Comtes*, p. 89.

réparations. Les d'Harcourt firent mieux : ils renversèrent tout, et mirent à la place du donjon primitif, un manoir qu'on voit encore entre des mains dont le génie a su dernièrement le rajeunir, et en faire un des plus remarquable bijoux d'architecture du moyen âge. C'est dans cet état que le beau monument fut acquis par le maréchal de la Meilleraye, puis par les la Trémouille, en 1760. Mais en 1820, le bel édifice, que personne n'habitait plus, avait été négligé; il était dans un tel état de dégradation et de nudité, qu'il serait devenu incapable d'une restauration s'il n'était pas échu à madame de Grand-Maison, dont le nom seul est devenu un éloge, et que nous consignons avec plaisir dans un livre qui s'honorera de l'avoir perpétué. Grâce à elle, la petite ville s'est embellie, la belle collégiale, qui avait, avant 1790, quatorze chanoines, a revêcu sous d'habiles restaurations; elle est devenue paroissiale à la grande joie d'une population religieuse, et le voyageur y trouve, en l'admirant, un des plus jolis modèles que l'art chrétien ait rendus à la France occidentale.

Les seigneurs de Montreuil furent une des familles de ce pays qui se montrèrent les plus actives au XIe siècle, à seconder le mouvement général qui s'accentuait de plus en plus vers la création des établissements religieux. Le petit prieuré, dont nous venons de parler et qui avait donné à la localité le nom de *Monasteriolum*, fut relevé sur ses anciennes bases par Bellay, deuxième du nom, qui, au lieu des deux seuls religieux qui l'avaient habité d'abord, y en mit douze, qu'il emprunta à la nouvelle abbaye élevée à Angers sous le nom de Saint-Aubin. Ils lui durent en même temps la jolie église qu'on y voit encore, et que des soins intelligents ont gardée à travers tant de siècles contre les dégradations trop fréquentes dans cet ordre de choses.

Famine en Aquitaine.

Les trois premières années de Guillaume VI se seraient passées assez tranquillement, si l'espèce d'inaction qui se remarque dans son gouvernement n'avait pas eu pour cause principale une des plus affligeantes épreuves qui puissent

frapper un peuple. Avec son règne, sembla s'inaugurer le cruel fléau de la famine qu'avaient fait prévoir, au milieu des plus tristes angoisses, les mauvaises saisons qui se succédaient sans interruption. Il y avait déjà trois ans qu'en France on souffrait de pluies continuelles et abondantes qui n'avaient laissé aux récoltes aucun des moyens ordinaires qui en font une richesse commune. Les désordres de l'atmosphère dérangeaient la marche des saisons qui se confondaient et jetaient à la terre des alternatives d'humidité et de chaleurs dont les irrégularités prolongées amenèrent bientôt une complète disparition des céréales et des fruits. L'Aquitaine eut plus à souffrir que le reste de la France, les conditions de notre sol étant moins propres à affronter de tels cataclysmes. On se l'expliquera aisément si l'on considère qu'entre les vallées profondes où les eaux s'engouffrent comme autant de marais permanents, d'immenses étendues de terrains étaient encore couvertes par des forêts, que les bras manquaient souvent pour cultiver les champs, par suite des guerres si fréquentes qui les en détournaient, et qu'on n'avait ainsi le temps ni d'opposer des digues aux débordements des rivières, ni de pourvoir à la réserve des récoltes par des constructions solides où les orages n'eussent pas de prise. De là aussi l'impossibilité de faire face, pour des années difficiles, à des besoins trop peu prévus. Les communautés, il est vrai, se gouvernaient mieux. Elles avaient des greniers où quelques provisions devaient toujours dépasser les besoins annuels, mais, en de pareilles calamités, ces provisions que pouvaient-elles être ? Les premières apparitions du mal étaient le signal de cette œuvre de charité que la religion impose et que les moines accomplissaient jusqu'à se priver de tout, s'imposant à eux-mêmes le jeûne et l'abstinence qu'ils voulaient éviter à leurs populations.

Nouvelle question de l'apostolat de saint Martial.

Avant d'arriver à raconter les troubles politiques de ce règne aussi agité qu'il fut court, nous devons revenir et nous arrêter, pour suivre fidèlement le cours des choses, à

un événement auquel l'Eglise générale fut de nouveau intéressée, mais qui semblait d'une incomparable importance à l'Aquitaine tout entière, surtout au Limousin et au Poitou.

Il s'agit encore de l'Apostolat de saint Martial, dont la question, soulevée une troisième fois, dut être reprise avec une ardeur qui devait amener un dernier triomphe de la vérité.

Il y a six ans, nous avons raconté comment trois conciles, dont un de Poitiers, avaient réglé savamment la thèse si bien soutenue par le comte Guillaume V. Depuis lors la question parfaitement élucidée, n'avait inquiété personne ; on se reposait sur les dernières décisions conciliaires et l'assentiment du Saint-Siége.

A quelle occasion elle est soulevée.

Mais quelques mois seulement après les conciles de Bourges et de Limoges, quand ces deux dernières assemblées avaient rendu, à quelques jours de distance et d'accord avec la réunion convoquée à Paris par le roi Robert, des décrets les plus explicites sur le fait liturgique, la tradition renouvelée et partout respectée fut attaquée encore par un de ces savants de mauvaise humeur, à qui l'humilité manquait plus que la science peut-être, mais qui était de ceux qui, jusqu'à la fin du monde, combattront aisément une idée reçue de tous pour établir, au profit de leur amour-propre, une singularité dont ils se donnent le patronage. C'était Benoît, prieur de Cluze en Piémont, lequel, s'étant trouvé quelques jours après le concile tenu à Limoges, en 1029, à une fête de la Nativité de Notre-Dame, n'y cacha pas sa pensée et déclara qu'il était un énergique antagoniste de la décision du concile. A son avis, et il avait raison en cela, ce n'était pas là une question de dogme, mais une appréciation historique sur laquelle chacun avait sa liberté : mais, par cela même, il devait aussi laisser à autrui, surtout aux religieux de son temps qui passaient pour les plus doctes, le droit de tenir à leurs idées, comme on lui permettait de garder les siennes.

Rien ne l'autorisait surtout à taxer « d'ânerie et d'igno-

rance » ceux qui s'attachaient à la cause contraire. Il allait plus loin : à ses yeux ceux-là commettaient un péché qui adressaient à saint Martial des prières et des Litanies, où l'apostolat lui était attribué, et dans ce zèle outré de ses convictions abusives, il n'avait pas craint de faire brûler les messes composées en l'honneur du saint dans le monastère de Saint-Martial de Limoges.

Indication d'un nouveau concile à Limoges.

Ces paroles si peu mesurées, ces actes violents, causèrent une vive émotion, émanant d'un religieux que les talents dont il se croyait muni, ne devaient pas exempter des vertus essentielles de son état. Comme toujours cependant, à côté des nombreux contradicteurs de son système condamné deux fois de suite, comme nous l'avons vu, puis réjeté par trois décisions du Saint-Siége, et le culte rendu dans Saint-Pierre de Rome à l'apostolat de saint Martial, un certain nombre de novateurs vint reformer un nouveau parti d'opposition, de sorte qu'on ne tarda pas à voir réveiller une question qui ne semblait plus à discuter. Jourdain, le savant et pieux évêque de Limoges, s'était senti éclairé par la lettre du souverain Pontife. Trop loyal pour persister en des idées qui n'étaient pas celles de l'Eglise romaine, il s'était rangé du côté de ses collègues. Olderic, l'abbé de Saint-Martial ni moins fervent, ni moins docte, prévit comme lui que le fruit de leur zèle allait avorter s'ils ne s'opposaient pas à ces folles disputes, et ils résolurent qu'un nouveau concile déciderait irrévocablement la question; cette assemblée fut donc indiquée pour le 18 novembre 1031.

Autres abus qui le motivent.

Au reste un autre motif appelait aussi une entente des évêques de l'Aquitaine. Des troubles fréquents se reproduisaient dans le monde nouveau des gouvernements de la terre. Partout s'étaient élevés des châteaux ; les villages qui se formaient tous les jours devenaient des seigneuries dont les maîtres, nourris dans les vieilles habitudes de la guerre, se disputaient les terres et le pouvoir. On ne connaissait d'autre moyen que les armes en faveur du droit comme des prétentions les plus criantes; la paix sociale était compro-

mise par d'incessantes prises d'armes, enfin ces fréquentes commotions dégénéraient en brigandages; le pillage des campagnes ruinaient les familles agricoles, et les églises et les couvents devenaient des victimes dont les propriétés restaient le plus souvent aux mains des plus forts. Contre ces abus l'Eglise n'avait d'autres moyens que de parler haut, d'imposer des lois, et de frapper sévérement ceux qui ne voulaient comprendre ni la nécessité de la justice ni les avantages de la paix.

Physionomie générale de l'assemblée.

C'était donc dans ce but que se réunirent, dans la capitale du Limousin, neuf évêques et autant d'abbés, tous éminents par leur mérite et leurs vertus, comme le prouvent les actes même de cette assemblée, actes rédigés en un latin clair, correct, parfois élégant, et dans lequel se montre évidemment la compétence des orateurs sur la question largement discutée de l'apostolat de saint Martial. Ces évêques étaient Aymon de Bourges, qui ne présida point, n'étant pas dans sa province ecclésiastique, Jourdain de Limoges, à qui la présidence incombait naturellement parce qu'il en était l'Ordinaire, puis Isembert de Poitiers, Rogon d'Angoulême, Etienne du Puy, Rancon de Clermont, Ragamon de Mende, Emile d'Alby, et Dieudonné de Cahors. Parmi les abbés, on distinguait Olderic de Saint-Martial de Limoges, Asnar de Saint-Martial de Massai, au diocèse de Bourges, et Gérard de Solesme, de celui du Mans. C'étaient tous d'habiles hommes, traitant bien la parole et qui ne prirent part aux discussions qui se prolongèrent pendant deux jours que pour y jeter la lumière et résoudre nettement les objections des adversaires.

Jourdain, évêque de Limoges, y préside.

Sujets indiqués des discussions.

Dès l'ouverture de l'assemblée, Jourdain exposa avec une touchante éloquence combien il était affligé des graves désordres qui troublaient la paix publique et des souffrances que les pauvres en recevaient. C'était pour y remédier qu'il demandait, à tous les membres ou assistants, que chacun, à quelque rang de la hiérarchie qu'il appartînt, fît la dénonciation consciencieuse des abus qu'il fallait détruire.

L'avis de tous les évêques fut de procéder, contre les méchants et ceux qui bravaient les commandements de Dieu et les remontrances de l'Eglise, par l'excommunication, arme pleine de force contre des âmes qui n'abdiquaient pas la foi au milieu même de leurs égarements.

On discute d'abord la question de Saint-Martial.

On allait procéder à l'examen qui devait déterminer cette grande mesure, quand Olderic abbé de Saint-Martial, supplia les Pères de vouloir bien revenir avant tout sur l'Apostolat de son saint Patron (2), lequel demandait une discussion définitive, étant l'un des principaux objets du concile, et après laquelle la question de la réforme annoncée se traiterait régulièrement et en quelques mots sur lesquels on était déjà d'accord. Ce fut l'avis d'autres membres qui s'exprimèrent unanimement sur le même point. Evêques, abbés, simples prêtres, tous admirables de logique et de diction, se succédèrent pour corroborer l'opinion commune par des raisons qui résumèrent bien la matière à examiner. Nous devons surtout citer notre Isembert, dont le discours est d'un grand sens et montre un homme d'études sérieuses, et qui possédait bien son sujet. Il parla après l'évêque d'Albi, qui avait été plein de doctrine et de sagesse.

Discours d'Isembert de Poitiers.

« Vous venez d'entendre dit-il, de graves raisons, après lesquelles il n'est plus de controverse possible, à moins qu'on ne veuille se forger des difficultés déraisonnables (3). Serions-nous donc des Ebionites, qui ne veulent que douze apôtres, rejetant jusqu'à saint Paul qu'ils traitent de transgresseur de la loi ? Ce n'est pas l'avis de saint Jérome qui veut donner le nom d'apôtre à tous ceux qui, outre les douze disciples qui avaient connu le Seigneur, s'employèrent après lui à continuer sa mission. C'est là un trait qui porte. Saint Paul n'use pas moins de son épée victorieuse, quand il cite le Sauveur apparaissant après sa résurrection *aux onze* qui lui ont survécu, et ensuite *à tous les apôtres.* N'est-ce pas nous enseigner que le titre d'apôtre appartient à quiconque ayant vu le Christ dans sa chair avait reçu de

lui la mission évangélique? C'est toute la pensée de saint Jérôme, dont vous venez d'entendre la lecture. Or, il n'est pas douteux que Martial a vu Jésus dans sa chair, et qu'il l'a prêché ensuite toute sa vie. Sans doute on peut lui donner le titre de confesseur; nul ici ne le conteste, car ce titre, on le donne aussi à Pierre, et dans l'ancienne comme dans la nouvelle loi, la confession de la vérité à été le caractère propre de tous les saints. Si donc on peut lui donner le nom de Confesseur, il est mieux encore de le désigner sous celui d'Apôtre, car c'est une lumière qu'il faut bien se garder de cacher sous le boisseau, étant le disciple du seigneur, et ayant été regardé de tout temps comme un membre de son apostolat. Vouloir s'en tenir pour lui au titre de Confesseur, c'est lui refuser ce qui fait le caractère particulier de sa vie, c'est semer l'ivraie dans le champ de l'Eglise : il y a donc à la prémunir contre ce malheur. L'occasion s'en présente de nouveau: usons-en tous, d'un cœur unanime; d'une seule bouche prononçons-nous pour ce qu'il y a de mieux. « Gardons à Martial le meilleur et le plus digne de ses titres; qu'après le concile aucun doute ne soit plus possible; qu'il n'y ait plus pour tous qu'un même sentiment, sans aucune envie d'opposition; et qu'enfin, quel que soit celui qui oserait s'exprimer autrement, qu'il soit regardé comme un fauteur de schisme et ennemi de la paix. »

On proclame l'apostolat de saint Martial.

Cet avis fut adopté et devint celui de tous ceux qui parlèrent ensuite, comme de tous ceux qui l'avaient précédé. C'est dans cet esprit qu'à la seconde session on chanta les litanies où saint Martial était mis au rang des Apôtres, comme il l'avait toujours été dans le passé. A la fin de la séance, on relut les décisions prises le 1er novembre précédent du concile de Bourges, dont la première constate l'unanimité des Pères sur l'apostolat de saint Martial. Les autres canons, au nombre de vingt-quatre, étaient tous de discipline et s'appliquaient aux besoins dont on était venu traiter. On renouvela les prescriptions tant contre les sei-

Canons de discipline sur les besoins du temps.

gneurs qui troublaient la paix convenue, que contre les clercs oublieux de leurs devoirs; les laïques manquant aux conditions canoniques du mariage ; la profanation du dimanche par les charrois et autres œuvres laborieuses; l'intrusion enfin des laïques dans la collation des bénéfices sacerdotaux sans la participation et l'agrément des évêques (a).

On voit par ces décisions qu'elles étaient les défections morales de ce temps et on ne peut mieux les juger, quant à cette époque et à toutes les autres, qu'en relisant les conciles qui en furent le remède le plus actif comme le plus efficace. La question de saint Martial ne souffrit plus depuis lors aucune difficulté. Les églises d'Aquitaine surtout se plurent à lui continuer, dans l'hagiographie et la liturgie, les mêmes honneurs qu'il y avait reçus dès le commencement, et il a fallu au XIXe siècle tous les efforts des novateurs pour remettre en question un fait sur lequel l'illustre pape Pie IX, nous l'avons dit, a donné son avis en autorisant une fois de plus, dans les Offices de l'Eglise, un titre qui ne devrait plus être controversé (b).

Calamités publiques dans toute la France.

Les annales du temps révèlent, au milieu même de ces soins qu'inspiraient à la fois la justice et la religion, une teinte de deuil que nous chercherions vainement à reproduire, aucune description ne pouvant jamais approcher de tels malheurs. Depuis la mort de Guillaume VI, et comme si la prospérité de son glorieux règne eût dû disparaître avec lui, des pluies torrentielles, qui ne cessaient qu'à de rares et courts intervalles, avaient détruit toutes les espérances des récoltes dans toute la France, mais surtout en Aquitaine, dont le sol humide profitait moins des éclaircies qui ne ramenaient qu'une sérénité passagère. Ce devint un véritable fléau, car les travaux de labour étaient impossibles en des sillons submergés; les moissons des

Fléaux qui s'en suivent.

(a) Cf. *Concilia aliquot aquilanià celebrata,* apud. Labbe, II, 766 et suiv.
(b) Rad. Glaber, *Hist. de France,* lib. IV.

blés manquèrent bientôt ; les fruits ne purent ni se former ni mûrir, et la famine arriva dès la fin de la seconde année avec tout son affreux cortège de désolations de tout genre. En présence de l'horrible fléau, les provisions épuisées firent place aux nourritures les plus malsaines et les plus insolites. Les communautés eurent bientôt épuisé leurs réserves jusqu'à partager le sort des pauvres auxquels elles distribuèrent les biens qu'elles avaient reçus autrefois des riches ; tous reconnurent, au reste, que la charité devait être sans bornes, comme les besoins étaient sans pareils. Les évêques et le clergé séculier marchèrent dans la même voie, tous se dépouillèrent pour les pauvres, et les mêmes récits qui nous apprennent les malheurs des peuples redisent aussi combien ils furent reconnaissants de ce dévouement de leurs pasteurs (a). Mais que de lugubres épisodes hélas ! dans ce déplorable tableau ! Les affamés ne craignirent pas de manger des hommes, et la sévérité des supplices qu'on leur imposa n'empêcha pas quelques autres de se faire une horrible nourriture de leurs cadavres déterrés. Chaque jour ces crimes se renouvelaient, et à l'aspect de tels spectacles, en présence des maladies contagieuses, des morts innombrables qui couvraient les villes et les campagnes et qu'on inhumait par milliers, et enfin des bêtes fauves envahissaient le pays pour y dévorer ces hideuses proies, c'était partout la stupéfaction, les sanglots, les lamentations et les larmes.

Charité du clergé.

Esprit de pénitence qui en résulte.

Enfin la cessation des tempêtes, la direction favorable des vents, et la sérénité du ciel revenue permirent, vers le printemps de 1033, d'espérer le retour du calme et la reprise d'une vie plus supportable. Les évêques en profitèrent, aussi bien que les princes, pour convoquer des conciles où les éléments de l'ordre public furent reconstitués en présence des seigneurs et du peuple qui comprirent sans peine que ces malheurs avaient été justement mérités, n'étant que les

(a) Glaber, *ub. sup.*, c. IX.

châtiments des crimes et des profanations, des sacrilèges et des iniquités commises en dépit de la loi divine contre les pauvres, les maisons religieuses et les églises, fautes que l'avarice des grands et les grossiers instincts des petits accumulaient depuis longtemps devant le tribunal de Dieu.

Soins donnés par le clergé et par les grands à la reconstitution sociale.

Les souffrances endurées et dont les conséquences se ressentaient encore, l'esprit de foi ressuscité par la parole sainte, l'application que le clergé et les moines venaient de faire des lois de la charité évangélique trouvèrent les âmes bien disposées. La paix fut promise par les grands, des conditions furent posées, l'arbitrage des évêques devait mettre fin aux contestations, les laboureurs devaient être respectés aussi bien que les terres trop souvent saccagées, et l'esprit de Dieu renouvelé chez tous par la pénitence publique. Dans ce but des jeûnes furent ordonnés, des pélerinages entrepris aux sanctuaires où d'illustres patrons étaient honorés: on indiqua l'abstinence, habituelle de chaque samedi, laquelle finit par devenir dans la suite obligatoire partout comme supplication expiatoire. Enfin ces efforts ramenant beaucoup de pécheurs au repentir améliorèrent les mœurs, et pendant quelque temps la France, l'Aquitaine, nous pouvons dire l'Europe civilisée tout entière où les mêmes fléaux s'étaient aussi malheureusement prononcés, semblèrent commencer une ère toute différente de paix solide, de travail assidu, et l'année suivante 1034 ramena surtout le calme et la sérénité générale par l'abondance des récoltes et la sérénité normale des saisons [a].

Concile tenu à Poitiers dans ce but.

A peine les esprits étaient-ils un peu reposés des dures anxiétés de ces tristes années, qu'Isembert se hâta d'imiter ce qui se faisait partout en tenant un concile à Poitiers. Le 10 décembre 1034 on y vit venir plusieurs évêques de la contrée, lesquels y étaient d'autant plus exemplaires que quelques jours après, sur l'invitation dès Ordinaires, ils siégeaient de nouveau en d'autres villes épiscopales: tant

(a) Glaber, liv. IV, c. v.

était soutenue l'ardeur charitable de l'épiscopat; car partout il s'agissait de poser les bases solides d'une paix durable, des barrières aux irruptions des mauvaises doctrines, et des peines canoniques à l'encontre des brutalités et de la tyrannie des puissants. Déjà, dans ces décisions, on trouvait les germes de la *Trêve-de-Dieu*, que les évêques élaboraient mûrement et qui devait être l'une des plus merveilleuses preuves de la charité sacerdotale dans le gouvernement des peuples. En attendant les maux publics disparaissaient; une prospérité relative améliorait les existences, et s'il devait avoir encore des misères partielles à alléger, au moins commençait-on à goûter généralement les espérances d'une concorde et d'une tranquillité qui ne pouvaient rentrer que peu à peu dans les habitudes de la nation (a).

Autre concile de Limoges dans le même but.

C'est pourquoi, comme beaucoup de seigneurs, retenus par leurs mauvais instincts, avaient refusé de se rendre aux observations préalables de leurs pasteurs, un concile de Limoges (4), imité par tous ceux qui se tinrent ensuite, avait porté une sentence formidable d'excommunication contre les fauteurs du même crime. La formule en est curieuse, comme donnant une juste idée de l'esprit de foi de ces temps difficiles et de l'autorité qu'elle exerçait sur les âmes. Qu'on se figure donc les évêques, les abbés et les prêtres réunis en demi-cercle autour du président de l'assemblée, sur les marches de l'autel, et le diacre, qui venait de chanter l'évangile, proclamant à haute voix, de l'ambon où il était monté, la sentence suivante :

Formule d'excommunication contre les rebelles

« Par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous excommunions les nobles et autres gens de guerre... qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix et la justice qu'ils demandent. Qu'eux et leurs fauteurs soient maudits, que leur demeure devienne celle de Caïn, de Judas, Dathan et Abiron qui ont été engloutis tout vivants

(a) V. Sismondi, *Hist. des Français*, ad ann. 1034.

en enfer. Et de même que les lumières sont éteintes à vos yeux, que leur joie soit éteinte aux yeux des anges, à moins qu'avant la mort ils ne reviennent au repentir en se soumettant à leur évêque. »

Et aussitôt les évêques et les prêtres qui tenaient en mains des cierges allumés, les jetèrent sur le pavé, en disant : « que leur lumière s'éteigne comme s'éteint la lumière de ces cierges. » (a).

On conçoit comment le peuple qui comprenait alors très bien les choses, même symboliques, de la liturgie chrétienne, fut saisi d'une salutaire terreur en face de ces solennels anathêmes dont il sentait la valeur. Plaignons les nations qui n'ont plus cette protection, rejetée si malheureusement par elles-mêmes, contre les usurpateurs de leur bien-être et de leurs plus chères libertés ?

Ainsi se guérissent les peuples qui ont la foi. Est-ce à dire que nous abordons une ère de bien-être où une bienveillance réciproque présidera à toutes les relations humaines et que l'impeccabilité arrivera à la suite de tant de promesses fondées sur de sincères convictions ?... Pour l'espérer, il faudrait ne pas connaître les conflits incessants dans le cœur de l'homme, entre la grâce surnaturelle et ses passions. L'occasion se trouvait souvent de réveiller ces dernières, par le froissement des intérêts mutuels que le régime féodal renouvelait sans cesse entre des voisins dont le moindre s'enorgueillissait d'un territoire et d'un donjon. Ce fut une des causes qui jetèrent Guillaume VI, assez pacifique de sa nature, en une guerre malheureuse, que tant d'autres vont suivre, et qui hâtera ses derniers jours en les assombrissant d'étranges douleurs.

Pour quelle part Guillaume VI était dans les reproches de l'Eglise.

Bien des choses du gouvernement de Guillaume VI, étaient restées dans l'ombre pendant ses premières années, si cruellement signalées par les malheurs publics. Quoi qu'il en fût, et tout en ne lui reprochant aucune des injustices

(a) Glaber, *loc. cit.*; — D. Fonteneau, XV, 227; — Longueval, IX, 235.

anathématisées par les conciles, il est certain toutefois que le monastère de Saint-Maixent eut à se plaindre de lui, puisque nous le verrons plus tard, avouant ses torts restés inconnus, mais qu'il reconnaît avoir été fort graves, et qu'il tient beaucoup à réparer (a). Ce fait, au reste, ne fut pas semble-t-il, le seul dont il dut se repentir, c'est à lui que fut adressé, pensons-nous, une lettre du pape Jean IX, le chargeant en termes sévères de faire restituer à l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac, près Toulouse, deux églises qui lui avaient été ravies, l'une de St-Saturnin d'Oleron, l'autre à Flamarense, dans le territoire de Lectoure (b). Après avoir employé les termes habituels de déférence, et avoir traité son correspondant de très glorieux comte et d'illustre seigneur, le Pape entre en matière et lui rappelle qu'il a déjà dépêché vers lui un envoyé chargé de lui demander en faveur de Moissac, un des services que saint Pierre, patron de l'abbaye ne peut oublier quand viendra le moment de la mort. Or, ajoute-t-il, Othon, vicomte de Gasgogne et notre chevalier refuse de rendre à Saint-Pierre, ses deux églises avec toutes leurs dépendances. C'est surtout le seul moyen pour lui de trouver des âmes qui implorent sûrement pour vous la clémence divine, en ce monde et en l'autre. Que si vous refusez d'agir selon la teneur de cette lettre, sachez que de l'autorité de l'Apôtre Saint-Pierre, vous êtes retranché de notre communion, et que vous ne pourrez plus ni entrer dans une église ni recevoir le pain de la vie éternelle (6) ».

Lettre sévère que lui adresse le pape Jean IX.

On voit clairement à ce langage que déjà le comte de Poitiers avait reçu la même demande, et sans doute en termes plus doux, sans y faire droit. Le vicomte de Gasgogne signalé ici comme injuste détenteur n'était autre que cet Eudes ou Othon fils de Guillaume le Grand, et de Prisque Sancie, sa seconde femme, lequel était devenu

Participation de son frère le comte de Gascogne à cette affaire.

(a) D. Fonteneau, XV, 233; — *Cartulaire de Saint-Maixent*, p. 113.

(b) Oleron est une petite ville des Basses-Pyrénées, et Flamarense une ancienne baronnie du Rouergue, dans le Gard.

comte de Gascogne du chef de sa mère. Il était donc frère de Guillaume VI, et cette alliance explique autant que possible le peu d'empressement mis par le duc d'Aquitaine à exiger que le vicomte s'exécutât. En avait-il été question entre eux sans que celui-ci obtempérât? Le frère aîné avait-il permis que son cher vassal fermât l'oreille à ses injonctions? Les troubles des temps avaient-ils rejeté au plan secondaire cette affaire que l'abbaye de Moissac ne pouvait oublier, surtout au milieu de la détresse générale? Autant de questions qui nous semblent résolues par les dernières extrémités dont le Pape menaça le prince dont l'inaction était pour lui un déni de justice, et pour son frère une tacite autorisation. L'excommunication eut donc son cours naturel, car nous ne voyons pas que Guillaume ait songé à obéir. C'est le cas où beaucoup de sublimes raisonneurs se rient de pareilles injonctions et affirment, en redisant une parole trop célèbre, que « l'excommunication d'un général ne fait pas tomber les armes de ses soldats ». L'occasion allait encore s'offrir une fois de plus de contester l'application de ces ridicules blasphèmes.

Mais, avant d'arriver à l'événement qui pouvait avoir été la peine de ces égarements, il faut en mentionner un autre qui n'y est pas étranger.

Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume V, épouse le comte d'Anjou Geoffroy Martel.

Agnès de Bourgogne, dernière femme de Guillaume le Grand, avait eu de lui deux fils, Pierre-Guillaume, qui devait être Guillaume VII, Guy-Geoffroy, qui devint plus tard Guillaume VIII, et une fille nommée Agnès, comme sa mère, laquelle devait épouser l'empereur Henri III, et dont nous avons dit le mérite et les bonnes œuvres. De ces trois enfants, les deux premiers avaient des prétentions à l'héritage de leur père dont ils étaient les puinés. Une telle maternité imposait à Agnès de réelles sollicitudes, car ces jeunes gens, alors âgés de douze à quatorze ans, semblaient avoir à traverser de nombreuses difficultés avant d'arriver l'un après l'autre à une position princière. Bien des événements pouvaient les mettre en question, et Agnès pensa

leur procurer une protection en s'assurant à elle-même une fortune de beaucoup préférable à un long veuvage et à un état de vie sans prestige. Elle songea à devenir l'épouse du comte d'Anjou, quoiqu'au fond, dit avec raison un historien (a), il y eût peu d'honneur à se donner à un vassal de l'époux qu'elle venait de perdre et du gendre qu'elle laissait sur le trône de Poitiers. Il y en avait encore bien moins à prendre un tel parti, s'il est vrai, comme les chroniqueurs du temps l'ont répété, que Guillaume le Grand et Geoffroy Martel ayant été cousins, l'épouse de l'un ne pouvait alors s'allier à l'autre qu'en dépit d'un empêchement dirimant, et que cette parenté ne pouvait que les rendre coupables d'un inceste (b).

Caractère peu digne de cette union.

Valeur morale de Geoffroy Martel.

Le comte d'Anjou était Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra devenu vieux, et qui partageait depuis plusieurs années le gouvernement de ses provinces. De ces deux personnages, dont nous connaissons le premier par ses précédents avec notre Guillaume Fier-à-Bras, l'un ne valait guère mieux que l'autre; élevé sous les exemples et au milieu des continuelles colères et des incessantes récriminations de son père, il lui avait fait goûter les fruits de sa mauvaise éducation par ses humeurs irrévérencieuses qui l'avaient porté à se révolter deux fois contre lui en deux guerres scandaleuses (c), suivant les traditions paternelles aussi il avait passé tout son temps, depuis qu'il était aux affaires, moins à gouverner qu'à chercher querelles à ses voisins et à se faire détester par ses violences. Tant que Guillaume le Grand avait existé il s'était peu hasardé à le contredire, et sa vassalité l'arrêtait peut-être dans la bonne envie qu'il en aurait eue. Après sa mort, les liens d'une sorte de parenté qu'il venait de contracter avec son fils Guillaume V ne retinrent plus sa cupidité, qu'allait

(a) *Chronic. S. Sergii Andegav*, ad ann. 1032, *apud* Marchegay.

(b) *Art de vérifier les Dates*, XII, 485.

(c) *Chronic. S. Albini Andegav*, ad ann. 1032.

servir sa mauvaise foi, d'autant plus qu'il n'avait pu ignorer l'opposition que le jeune Duc avait fait à son mariage. Poussé, dit-on, par Agnès qui convoitait pour un de ses fils le duché d'Aquitaine, il ne recula pas devant une guerre déloyale, et en trouva le prétexte dans le refus de se reconnaître vassal de Guillaume VI pour la Saintonge. C'était se rendre doublement coupable d'une félonie et d'une révolte armée pour la soutenir.

Sa mauvaise foi envers le duc d'Aquitaine. — Sa politique habituelle.

Et pour bien comprendre l'iniquité de cette prétention, et le cynisme dont elle se parait, c'est que Martel prétendait à la possession de la Saintonge d'après des titres imaginaires en face même de Foulques son père, témoin dédaigné, mais irrécusable de la concession bénéficiaire, et non du tout héréditaire, que Guillaume IV de Poitiers lui avait faite à lui-même en 986 (a). Prince perfide et mauvais fils, il n'attendait pas, pour appuyer son mensonge, que son père ne fut plus là pour le lui reprocher. Il niait ses obligations les plus évidentes et l'hommage qu'il en devait au nouveau souverain d'Aquitaine.

Guillaume lui résiste.

Guillaume ne pouvait céder en de telles circonstances. La guerre fut donc déclarée après tous les préléminaires qui devaient la précéder en pareil cas. Foulques s'y était vainement opposé: la persistance de Geoffroy autorisa à croire qu'il était poussé par de mauvais conseils, ou dirigé par les plus détestables sentiments (b).

Physionomie de la guerre à cette époque.

Au reste, les historiens mêmes de son pays ne l'épargnent pas et ne font aucune difficulté de le représenter comme un de ces conquérants féroces qui ravageaient tout sans mesure et sans remords, à l'instar de ces premiers Francs jetant partout le fer et le feu sans égard à aucune pensée d'humanité que le christianisme n'avait pas encore créé en eux. Lui chrétien, chef d'une province où l'Eglise avait

(a) Massiou s'est trompé en disant dans son *Histoire de la Saintonge*, t. I, p. 400, que Foulques était mort quand Geoffroy refusa l'hommage de la Saintonge.

(b) *Chronic. S. Albini Andegav*, ad ann. 1033.

comme partout répandu ses habitudes de civilisation avec le respect des personnes, il vivait, il combattait, il détruisait comme si aucune loi de la conscience ne régnait en lui. Souverain du Vendomois, qu'il avait acquis de sa sœur, il ne s'y était fait sentir que dans les guerres suscitées par lui contre le Maine, le Blaisois, la Touraine, et les autres malheureux comtés de son voisinage. Son pays lui-même n'avait pu échapper à ses brigandages, et il avait fait payer cher à Saumur et à sa belle abbaye de Saint-Florent les colères irraisonnables que le moindre prétexte soulevait en lui.

Caractère bien différent de Guillaume VI.

Guillaume VI, de son côté, brave et soucieux de bien faire, tenait de son père ces bonnes qualités, mais avait pourtant un défaut qu'un prince devrait éviter soigneusement. C'était cette présomption naturelle qui s'oppose souvent à une active surveillance de soi-même, plus facile à qui sait mieux se méfier et réfléchir. Peut-être aussi, que le droit étant de son côté, il s'appuyait de sa conscience qui n'avait pas toujours été fidèle ni à ses bonnes inspirations, ni aux exemples paternels.

Les alliés de Martel.

La guerre était déclarée, et en ces temps d'effervescence militaire, on ne se prévenait pas toujours par ambassadeurs. Aussitôt que deux antagonistes cessaient de s'entendre, le plus tôt prêt arrivait le premier sur le territoire ennemi et y commençait le désordre, et les préliminaires n'étant pas moins terribles que les combats à outrance, souvent il arrivait qu'un champ de bataille se trouvait au milieu de ruines et de ravages déjà faits avant que les deux armées ne l'eussent abordé. Ainsi fut-il cette fois encore. Le comte d'Anjou s'était assuré le concours de Geoffroy II, vicomte de Thouars, mécontent de l'opposition que le duc d'Aquitaine avait faite au mariage de sa belle-mère, et se souvenant aussi de ses difficultés avec Guillaume V. Il avait en plus accaparé le sire de Parthenay, Guillaume I[er], jaloux d'agir enfin libre de la surveillance légale exercée pendant sa minorité, et que le feu Duc ne lui avait pas appris à aimer. Ajoutons que Martel

avait confié le commandement et tous les détails de cette guerre à Lisois, un de ses généraux, qui avait pour Geoffroy la garde des châteaux d'Amboise et était fort capable de le seconder. Le Duc agissait de son côté avec une grande prudence, et devait lui faire d'autant plus de mal. A la tête de contingents considérables réunis du Poitou, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Gascogne où régnait son frère Eudes, il entra en campagne. Pendant les premiers jours, il mit au pillage tout le Loudunais et le Mirebelais, ce qui n'empêcha pas l'ennemi de s'avancer jusque sous Poitiers, trop fortement défendu pour céder à ses efforts, mais dont les faubourgs et la banlieue souffrirent une destruction complète. Ces expéditions se répétèrent çà et là, sur le territoire des deux provinces pendant près d'une année entière, et l'on était déjà arrivé à l'an 1035, lorsqu'enfin Guillaume, las de ces escarmouches sans résultats décisifs, et pressé d'ailleurs par ses officiers depuis longtemps lassés de cette inaction, songea à se porter vers le point où le sort des armes mît fin à tant de désastres. Le vassal rebelle n'ignorait pas sa marche et l'attendait dans les environs de Montcontour, campé sur la rive droite de la Dive, et presque sous les murs de la vieille abbaye de Saint-Jouin (6).

Ravage des deux provinces.

Dans les premiers jours de septembre 1034 le Duc marcha donc dans cette direction. Une sorte de joie folle dominait son armée, qui croyait aller à un triomphe, comptant sur le nombre de ses fantassins et de ses chevaux; la présomption ne manquait pas tant, aux Poitevins surtout, que la prévoyance et le calme. Elle leur avait même fait espérer un nombre considérable de prisonniers, et ils s'étaient pourvus, dans cette prévision, de cordes et autres liens. Dans l'armée opposée l'ardeur n'était pas moindre.

Bataille de Saint-Jouin.

Le Duc arriva donc, le 19 septembre, non loin des tentes angevines. Il y fit prendre quelque repos à ses gens, et, le lendemain de bonne heure, il se mit en mouvement. Deux collines élevées entre les deux armées les dissi-

mulaient l'une à l'autre. A peine ces obstacles ont-ils été dépassés par le Duc, et les deux camps se furent-ils aperçus, que d'un même élan ils se précipitèrent en poussant des cris formidables, qui bientôt firent place au bruit des épées et des masses de fer tombant sur les boucliers, les cottes de mailles et les casques. Mais les cris des blessés et des mourants ne tardèrent pas à se faire entendre plus perçants et plus lugubres. Les hommes tombaient de toutes parts. Des deux côtés le courage était devenu de l'acharnement. Geoffroy, suivi de ses Angevins, s'était jeté dans la mêlée poussant des cris furieux et d'énergiques malédictions. Un gros de Tourangeaux, qu'il avait engagés dans sa compagnie, l'avait rejoint, et faisait un grand carnage autour de lui. Le Duc, qui ne payait pas moins de sa personne, secondé bravement de ses chevaliers, était serré de près et se défendait en attaquant. Mais il voyait tomber les siens en grand nombre ; il vit même sa bannière, signe de ralliement autour de sa personne pour ceux qui se battaient à quelque distance, disparaître tout à coup, abattue par l'ennemi qui s'en empara, ce qui commença à décourager les troupes ducales. Les conséquences les plus fâcheuses suivirent immédiatement cette perte. Les Gascons et les Limousins se débandent les premiers, mille autres les suivant et les Poitevins ne résistant, malgré cette défection, que pour voir les vainqueurs leur courir sus, les moissonnant de la lance et de l'épée, et les renverser devant eux dans un fleuve de sang. Enfin, le Duc fut blessé et pris : ce qui jeta la terreur dans les rangs des siens. Dès ce moment ce fut une affreuse débandade, les uns tombant à peine retournés pour fuir, les autres frappés à mort après quelques pas, presque tous succombant de fatigue, ils sont faits prisonniers et liés de ces mêmes cordes qu'ils avaient apportées et dont on les trouvait entourés. On jugera du nombre des morts qui couvrirent le champ de bataille, si l'on s'en rapporte à l'historien du Duc d'Anjou. Selon lui les vainqueurs revenus dans leur camp se firent un mur de

Défaite et captivité de Guillaume VI.

cadavres contre le vent de nord qui souffla très violent pendant la nuit suivante (7).

Le vicomte de Thouars, Geoffroy II, assistait à cette bataille (a). On dit que le Duc y fut trahi par un des siens qui s'arrangea de façon à l'attirer dans l'endroit le plus difficile de l'action, et où il devait être moins entouré par ses fidèles (b). Rien n'empêcherait de croire, en effet, que Martel ou Agnès ne se fussent ménagé un pareil avantage pour arriver à leur fin (c). La suite donna trop de prise à de telles conjectures. Au reste, le vainqueur comprit que son premier soin devait être de s'emparer de la Saintonge devenue l'objet et le fruit de cette guerre. Il s'en alla donc à Saintes avec son prisonnier qu'il n'eut pas honte de charger de fers, voulant le forcer par ces indignes rigueurs à une renonciation que le généreux captif refusa énergiquement comme une injustice. Etant donc arrivé à Saintes, il enferma étroitement son captif au Capitole, forteresse ainsi nommée par les romains depuis le commencement de leur domination. Le comte, après s'être assuré la possession de la ville et de la petite province par tous les moyens militaires, y confia son ennemi vaincu à la garde d'un gouverneur. Le malheureux Duc eut le temps d'y guérir sa blessure, et de gémir trois ans sur ce qu'il entendait raconter parfois de son pays.

Comment Martel abuse de sa victoire.

Car l'ambition de Martel n'était pas moins à assouvir que son orgueil n'était satisfait d'une si belle victoire. Il commença donc par s'emparer du gouvernement de l'Aquitaine, son prisonnier n'ayant pas de fils qui pût l'y remplacer. Sa femme, qui était entrée dans le complot, se fit dès lors sa complice avouée, et ce qui prouva bien que cette

Il usurpe l'autorité en Aquitaine.

Comment Agnès le seconde.

(a) Hubert, p. 340.

(b) Faye, *Domination des Comtes d'Anjou sur la Saintonge*, p. 117; — *Chronic. andegav.*, apud, *Hist. Franc.*, X, 207; — *Chronic. S. Florent salm.*, ibid, p. 285, et beaucoup d'autres.

(c) Cf. Albéric, moine des Trois-Fontaines, au diocèse de Liège, *Chronic.*, ad ann. 1035; — Guil. de Malmesbury, *de regibus anglor.* apud Besly, *Comtes*, p 306 *bis*.

usurpation qu'ils n'osèrent pas porter plus loin, afin d'éviter l'accusation de félonie, avait été un des mobiles de la guerre, c'est qu'ils agirent à Poitiers comme chez eux, selon que le prouvent, disent les Bénédictins (a), plusieurs actes qu'on possède encore. Mais ils n'y gagnèrent aucune sympathie. On trouvait que la comtesse de Vendôme agissait peu délicatement envers des sujets dont un seul regard aurait fait rougir une femme capable de quelque scrupule. De son côté, Geoffroy était regardé comme un félon dissimulé, même lorsqu'il signait en 1036 une charte de concession de quelques églises du Loudunais à Saint-Florent de Saumur. L'acte, y dit-on, est passé *sous l'autorité de Geoffroy Martel et d'Agnès, tous deux gouvernant les comtés de Poitiers, d'Anjou et de Touraine* (b).

Ainsi, aux yeux de ces complices tout puissants, il n'y avait plus de Duc d'Aquitaine, et c'était un renversement formel de toute la législation féodale. Il faut reconnaître pourtant qu'une politique plus habile, mais dont l'astuce était assez mal dissimulé, porta bientôt les deux époux à s'adjoindre dans le gouvernement du Poitou un coadjuteur, qui du moins, paraissait y jeter quelque teinte de légitimité. A un certain moment donc, Martel s'effaça, et laissa la place à son beau-fils, Pierre-Guillaume, l'aîné des deux enfants d'Agnès. Dès lors le jeune prince, quoique à peine âgé de seize ans, paraissait faire l'*intérim* de son père, et la mère ne semblait plus que s'associer dans les véritables intérêts de famille à l'action de l'héritier présomptif. Cette association, dont l'histoire ne paraît pas s'être aperçue, résulte d'une charte datée de l'an VII du règne en France de Henri Ier, c'est-à-dire 1035, laquelle porte, après les signatures, cette mention : *la comtesse Agnès* et son *fils Guillaume gouvernant le comté de Poitiers.*

Conduite équivoque du roi Henri Ier.

On s'est étonné qu'Henri Ier, devenu roi de France en 1031

(a) *Art. de vérif. les dates,* XII, 486.

(b) Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner, preuves,* p. 84.



par la mort de son père Robert, ne se soit pas opposé aux ignobles sévices exercés par Geoffroy contre son suzerain. Il aurait pu, dit-on, par son titre tout seul, exiger qu'un vassal ne méconnût pas ainsi les devoirs de son rang. Mais Geoffroy lui avait fait hommage naguère pour le Vendomois, qui venait de lui échoir après la mort d'un parent; il avait promis au roi son appui en cas de besoin et l'aida réellement plus tard dans sa guerre contre Guillaume le Bâtard duc de Normandie. Son ambition cupide, ses mauvaises qualités, qu'il ne lui répugnait jamais d'employer à son profit, avaient peut-être aussi persuadé au roi qu'il valait mieux l'avoir pour ami que pour adversaire, et à l'abri de telles considérations, dont on ne voit guère comment pouvait s'arranger la conscience royale, Martel vivait de mauvaise foi et d'iniquité (8). Son plan, dans ses cruautés envers le duc d'Aquitaine dont il faisait sa victime, était d'acquérir encore le Bordelais et la Saintonge par une cession irrévocable. Bordeaux, a-t-on fait observer, ne pouvait subir cette condition puisqu'il n'appartenait pas au duché d'Aquitaine. Il est vrai qu'en 842 Charles le Chauve avait incorporé Bordeaux au duché de Gascogne; et que, depuis 1033, cette ville appartenait à Béranger, fils du comte d'Angoulême Alduin II, qui possédait en même temps le comté de Saintes (a). Mais Martel manquait-il de supercheries pour arriver à son but? Le concours de son prisonnier, usant selon ses intentions de son crédit pour favoriser le vœu de son ennemi, lui pouvait ménager une réussite, et il en faisait une condition de sa délivrance. Ce qui est certain d'ailleurs c'est que l'usurpateur du Poitou détenait en même temps le comté de Bordeaux, puis la ville de Saintes au nom de ses beaux-fils, auxquels pourtant Saintes ne fut jamais rendue (b).

Cependant l'Aquitaine tout entière s'indignait de ces

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 261 et 247; — Bernadeau, *Hist. de Bordeaux*, in-8°, p. 12, Bordeaux, 1840.

(b) *Art de vérifier les dates*, X, 101.

[Co]mment Martel [et A]gnès gouver[naient l]'Aquitaine.

traitements barbares, inouïs jusque-là dans les rangs de la haute féodalité. Le Poitou en souffrait surtout, ses affaires étant très mal conduites par des maîtres qui savaient bien que tôt ou tard il faudrait le rendre, mais qui n'en touchaient pas moins en grande partie les revenus, à l'abri d'un nom de famille qui aux yeux de tous dissimulait mal le vrai rôle qu'ils endossaient. Au reste, Agnès de Bourgogne, n'avait pas d'enfants de son mariage avec Geoffroy qui datait du 1er janvier 1031; et nous avons vu que la raison de ce mariage avait été pour elle de ménager à ses deux fils, Pierre-Guillaume, et Guy-Geoffroy, un appui contre les éventualités d'une paternité probable de Guillaume VI. Celui-ci, qui ne s'était pas pressé de se marier, devait mourir sans enfants, et les deux fils d'Agnès régnèrent l'un après l'autre, ce qui évita à leur mère une série d'injustices disposées de loin et devant lesquelles tout nous dit qu'elle n'aurait pas reculé. La plus saillante de ces iniquités aurait tendu à morceler le bel héritage de l'Aquitaine entre les enfants des deux lits. Les envahissements avec un prince comme Martel n'avaient jamais rien que de très possible, et ainsi Martel et Agnès eussent eu la main dans toutes les affaires du pays. Ce sont là des traits qui dévoilent une femme que l'histoire ne doit pas épargner.

L'évêque Isembert et la duchesse Eustachie travaillent de concert à la délivrance du roi.

Ces observations n'échappaient point aux amis du prisonnier de Saintes. L'évêque Isembert était de ceux qui secondaient le mieux les touchants et dignes efforts de la duchesse Eustachie, restée à Poitiers, et qui, cédant à la force qui lui interdisait toute influence sur la chose publique, s'occupait néanmoins avec un zèle louable des moyens d'arriver à la délivrance de son mari. D'un commun accord, l'évêque et elle avaient fait faire beaucoup de prières pour obtenir cette grâce, et le malheureux prisonnier, à qui le malheur et la solitude, joints sans doute aux conseils d'une épouse pieuse, avaient donné le temps de regretter certaines injustices, s'était efforcé de les

réparer. Une charte de 1036, après avoir exprimé son repentir de beaucoup de vexations et d'offenses envers le monastère de Saint-Maixent et ses moines, nous le montre désireux d'obtenir de Dieu et de ses serviteurs le pardon de ses injures, et priant sa femme Eustachie d'effacer ses torts et de donner à cette maison, à l'intention de sa délivrance, une partie de sa forêt d'Argenson, voisine de leur abbaye et des églises, parmi lesquelles celle de Saint-Léger. Amblard, alors abbé depuis 1027, était celui qui avait souffert des exactions du Comte et en goûta la réparation, sa signature figure ici après celles du donateur, de sa femme et de sa sœur Alie ou Agnès, qui ne tarda pas à épouser l'empereur Henri III (9).

Sacrifices du clergé et de la bourgeoisie dans ce but.

Cependant le succès de ces prières, de ces bonnes œuvres, était retardé par le mauvais vouloir de Geoffroy d'Anjou. On le voyait reculer devant un traité qu'il aurait voulu se rendre aussi fructueux que possible, entrer dans de fréquents entretiens à ce sujet et porter ses prétentions, quant à l'argent, jusqu'à des sommes impossibles. Enfin, voyant son captif malade, affaibli par les privations et les fatigues, il craignit que la mort ne lui enlevât avec sa proie le prix qu'il en voulait tirer. C'est au milieu des pourparlers où était traité ce marché honteux, qu'Isembert, désireux d'une solution qu'il fallait hâter, réunit, vers la fin de 1036, un synode diocésain où vinrent tous les dignitaires du clergé, entourés des curés et autres prêtres de son Eglise. Il s'agissait de s'entendre sur les moyens de trouver deux cents mille sous, monnaie de Poitiers, exigée par le comte. Les variations avaient été si nombreuses dans les monnaies depuis la fin de la seconde race qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir sur la valeur de cette somme comparée à notre numéraire actuel. Toujours est-il que relativement ces deux cent mille sous, qui probablement étaient d'or, et pouvaient bien représenter de vingt à quarante francs l'un (a), formaient

(a) V. M. Guerard, *Prolégomène du polyptique d'Irminon*, p. 114 et suiv. ; — Cette somme exigée par Martel aurait dû représenter de 4 à 600,000 francs.

un prix considérable, surtout si l'on y ajoute la valeur d'une province comme la Saintonge, qui n'avait pas moins de vingt-cinq lieues de long sur douze de large. On débattit donc au synode quel sacrifice chaque église et chaque bénéfice pouvaient faire pour réaliser cette énorme rançon. Les trésors de chaque établissement furent taxés selon leurs richesses. Les monastères, les prieurés donnèrent jusqu'à leurs vases sacrés. Eustachie, de son côté, leva un impôt sur la bourgeoisie. Après les calamités subies pendant les dernières années, ce fut une rude épreuve que cette nouvelle charge : mais elle fut aussi honorable au clergé et au peuple poitevin que honteuse à l'ennemi qui osait en souiller sa victoire.

Nouvelles duretés de Martel.

Ce concours de toutes les volontés mit fin, vers le commencement de 1037, aux anxiétés du pays qui aspirait à voir revenir à son gouvernement un prince qu'il avait pu à peine connaître, mais que de longs malheurs lui avaient rendu plus cher. Il n'y avait donc plus qu'à signer *la grande paix,* comme on l'appela, et dont l'article le plus important aux yeux des Poitevins fut bien la perte de la Saintonge, que des habitudes communes et de longue date avaient fait regarder comme une partie du Poitou. Mais comme si Geoffroy n'avait pas assez du Vendomois, de la Saintonge et de l'Anjou, que son vieux père, Foulques Nerra, allait lui laisser bientôt, il ne consentit pas à rendre le comté de Gascogne sous prétexte qu'il appartenait à son beau-fils Othon, à qui il eut soin de ne jamais le rendre. Nous passons sur une foule de petites iniquités de détail, que les historiens semblent n'avoir pas voulu omettre, et qu'ils racontent avec une sorte d'empressement qui prouve quelle estime avait su inspirer, par sa conduite en cette occasion, le prince criminel qui n'avait pas plus respecté ses ennemis que son père (a).

(a) Cf. Glaber, *Hist.* IV, c. IX ; — Thomas de Loches, *de Gestis comit., andegav.* ; — *Fragment, Hist. Franc.*, apud Besly, p. 367 *bis* ; — Guill. Pictav. *de Gestis,* Guill. ducis Normann., *apud* Pithou, p. 151 et suiv.

Mais il y a plus, et l'ambitieux tyran qui tenait le pied sur la gorge de son prisonnier semble, d'après une foule de témoignages et de faits authentiques, n'avoir omis aucune odieuse pression pour le forcer à des conditions secrètes que l'avenir ne pouvait cacher longtemps à la postérité. Il exigea, sur des articles que nous venons de voir, la cession du pays de Mauge en entier, et d'une partie de celui de Tiffauge. On sait que le duc d'Aquitaine Guillaume Tête-d'Etoupes avait cédé à Alain Barbe-Torte, ce territoire dont ils avaient d'un commun accord déterminé les limites en 943 (a). Foulques Nerra à une certaine époque s'en était emparé sur les Bretons, et comme ce territoire n'avait été que bénéficiaire entre les mains de ceux-ci, il était revenu depuis longtemps au Poitou. Martel ne trouvait rien de mieux que de s'en munir, et sa loyauté ne se trouva pas compromise à vouloir sur cet abandon un silence qu'il jugeait opportun, se doutant bien qu'une telle clause devenue publique serait universellement réprouvée. Il profita donc de la faiblesse de son captif, qu'expliquait assez sa maladie, de l'anxiété de son épouse et de ses amis qui se sentaient disposés à tout pour le sauver du supplice enduré si longtemps. L'affaire fut convenue, de manière à sauver les apparences d'un guet-apens, et les coupables ne tardèrent pas à nous en donner la preuve.

Enfin, toutes les lenteurs perfides étaient épuisées. Le félon avait touché son argent, et le Duc d'Aquitaine put s'arracher à ces murs où de longs ennuis avaient usé les restes de sa vie. Revenu à Poitiers, il ne rentra dans son palais que pour y mourir le troisième jour après son arrivée (10). On le regretta plus parce que son règne s'était passé dans le malheur et qu'on ne s'était accoutumé à le plaindre, que pour les preuves qu'il avait pu donner de la sagesse et de la douceur de son gouvernement. On l'enterra à Maillezais, qui semblait être le Saint-Denis des

Guillaume rendu à la liberté.

(a) V. ci-dessus, tom. V, *in h. ann.*

Comtes de Poitiers, et à côté d'un père si glorieux comme souverain et si justement honoré pour ses vertus personnelles. Là, le pauvre captif devint une double preuve de la vanité des grandeurs humaines, et de ce que peuvent jeter ici-bas de tristesses dans un cœur loyal les noirceurs de la jalousie et de la trahison.

Retour sur quelques personnages du temps.

La suite de notre récit nous a fait omettre, en leur temps, quelques détails historiques sur lesquels il nous faut maintenant revenir parce qu'ils nous intéressent en quelques personnages de notre connaissance, et dont on n'aime pas à se séparer sans savoir quel dernier mot il faut en dire.

Le roi Robert II.

C'est d'abord le roi Robert II qui meurt en 1031, après s'être fait la réputation d'un prince éclairé protégeant les lettres, les cultivant, et non moins remarquable par la sainteté de sa vie que par la sagesse d'une politique dont il réglait tous les calculs d'après les inspirations d'une conscience chrétienne. Comme son père Hugues Capet l'avait associé à sa couronne aussitôt qu'il avait eu l'âge de comprendre cette haute position, il avait conçu également que cette même affinité de pouvoir entre lui et son fils importait beaucoup au respect des grands et du peuple, et Henri Ier, devenu roi avant l'âge de douze ans, en 1017, put garder le trône de son père sans rien craindre des vassaux qui, au jour de son couronnement, lui avaient prêté serment de fidélité. Guillaume V avait eu dans Robert un suzerain commode et affectueux avec lequel il lui fut fort aisé de s'entendre. Si ce roi eût vécu aussi longtemps que Guillaume VI, il est probable que celui-ci ne serait pas resté si longtemps dans une captivité qu'Henri ne pouvait guère abréger, par les raisons que nous avons dites. Rien n'aurait taché la belle vie de ce grand prince s'il avait écouté, au lieu d'un sentiment trop naturel, la raison chrétienne qui ne l'empêcha pas d'épouser sa parente, Berthe de Blois, malgré les sévérités de l'Eglise. Cette faute ne cessa que par un mariage avec Constance de Provence, qui semblait avoir été choisie pour faire expier à son époux

Le roi Henri Ier.

une liaison illégitime et un dangereux exemple donné à ses sujets, avec celui d'une résistance scandaleuse de trois ans aux défenses et aux décisions de l'Eglise. Nous savons assez les nobles sentiments de Guillaume le Grand pour comprendre qu'il ne fut jamais complice, par aucune complaisance, d'un désordre dont il put suivre longtemps les conséquences funestes pendant la seconde union du roi.

Une autre perte, antérieure de 2 ou 3 ans, et qui dut être plus sensible à Guillaume V, fut la mort du saint évêque de Chartres Fulbert, arrivée le 10 avril 1028. Il avait à peine atteint sa soixantième année et déjà sa vie avait été pleine de bonnes œuvres. Quelques-uns le croient originaire d'Italie, d'autres prétendent qu'il était né en Poitou, et c'est pourquoi nous entrerons en quelques détails qu'autorise d'ailleurs son titre de Saint de l'Eglise de Poitiers. On croit qu'il faut reporter sa naissance vers l'an 970. Condisciple à l'école de Reims du prince Robert fils de Hugues Capet, il y fut disciple de l'illustre Gerbert qui devait être, en 999, le pape Sylvestre II. Alors ce grand génie se souvint de lui, et l'attira à Rome, où il s'en servit utilement jusqu'à sa mort, après un règne trop court de quatre ans à peine. Revenu en France, qu'il préférait comme sa patrie, Fulbert devint chanoine de Chartres et bientôt, malgré son refus et sa résistance, il y succéda à l'évêque Odon, forcé par les prières du Chapitre, du roi Robert lui-même et de ses amis. Ce vœu d'un prince qui savait apprécier la charge épiscopale répondait bien aux sentiments d'un prêtre dont le plus grand honneur était de ne pas s'en croire digne, et qui la méritait d'autant plus. Dès ce moment il fut plus en vue que jamais. Le monde admirait sa science et y recourait; il correspondait avec le roi Robert, qui se plaisait aussi aux choses de la littérature et des sciences. Enfin il connut Guillaume le Grand, dont un des grands talents était de savoir choisir ses hommes, un commerce habituel de lettres les lia bientôt; ils surent s'apprécier et la réputation que Fulbert donna à son bel épiscopat, ne laissa plus

Mort de Fulbert, évêque de Chartres.

douter au Duc qu'il dut l'attirer dans son intimité afin de le rendre utile à sa propre ville. Il lui offrit donc la trésorerie de Saint-Hilaire, la plus haute dignité du monastère, charge importante aussi, impliquant avec le fond des affaires intérieures celui des revenus, et qui était d'un grand profit pour le titulaire. Fulbert n'accepta que malgré lui ce surcroît de devoir et de fortune, mais en remplit consciencieusement les obligations et, pour n'y manquer en rien, il s'adjoignit un savant religieux nommé Hildegaire, dont la correspondance active le seconda avec autant de zèle que de succès.

Les travaux propres de son épiscopat ne souffrirent en rien de cette multitude de soins. Il institua dans son diocèse la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, qui n'était pas encore universellement établie, et pour laquelle le roi Robert avait fait un répons qu'on y chante encore. En 1010 un incendie dévora sa cathédrale : il employa, pour sa reconstruction plus magnifique, onze ans de sollicitudes et de travaux ; il eut la joie de consacrer à cette œuvre des sommes immenses obtenues en grande partie de notre Duc d'Aquitaine, aussi généreux qu'opulent, et il laissa ainsi un souvenir somptueux de sa pieuse activité dans un monument dont la cathédrale actuelle conserve encore des traces curieuses. Si nous ajoutons à tant de mérites ceux qui lui venaient de son cœur, et qui ne sont pas moins précieux à un évêque que les lumières de l'intelligence, le soin de la parole sacrée, l'amour des pauvres, l'assiduité aux visites rurales, un zèle ardent à protéger la foi contre les fausses doctrines, et son clergé contre le relâchement de la discipline et les mondanités si nuisibles au ministère sacré, nous aimerons l'homme dont Guillaume V avait su faire son ami : heureux de l'avoir mérité, plus heureux encore d'avoir goûté ses leçons et contribué à ses abondantes aumônes. On peut dire que ce grand prince eut trois évêques dont les mérites secondèrent les siens : Gilbert et Isembert de Poitiers, et Fulbert de Chartres.

Ces quatre hommes pendant tout le temps de leur intimité, dignes les uns des autres, usaient, dans un saint et continuel accord, de leurs belles facultés de l'esprit et du cœur pour le plus grand bien de leurs peuples. Et quand Fulbert mourut, le 10 avril 1028, deux ans avant l'illustre ami qui fut si cher à l'Aquitaine, il emporta avec ses regrets la vénération universelle qui le fit placer sur les autels. L'Eglise de Poitiers l'a toujours honoré comme un de ses aimables protecteurs; son histoire n'oubliera pas qu'il fut une de ses gloires, et que le souvenir d'un de ses plus grands princes est resté inséparable du nom de son saint ami (a).

Guy d'Arezzo et la musique moderne.

De ce temps date aussi la merveilleuse invention de la musique moderne, qui intéresse toutes les histoires et marchera à l'unisson de l'écriture et du dessin jusqu'au dernier jour de la vie humaine.

Usage de vouer les enfants à la vie religieuse.

On a vu plusieurs fois dans cette histoire que des parents offraient souvent leurs jeunes fils encore enfants aux abbayes pour y étudier et se préparer à la vie monastique. Une pensée de foi les y avait destinés, ce sacrifice paraissant devoir être agréable à Dieu. Les siècles de piété fervente comprennent seuls ce genre de dévotion que le notre traite d'exagérée et de déraisonnable en accusant les familles d'avoir ainsi poussé maintes fois à des vocations qui n'avaient rien de solide. Il n'est pas moins certain cependant que si ce moyen eût été aussi dangereux qu'on le dit, il n'aurait été alors ni si général ni si autorisé. Il est vrai encore que de grands religieux ont commencé ainsi dès l'enfance une vie monastique où ils professèrent une grande sainteté, de charmantes vertus, et acquirent une science qui les a rendus justement célèbres. Ainsi fut-il à cette époque d'un religieux dont le nom n'est plus inconnu de personne.

(a) Bouquet, *Script. rer. Gallic.*, X, 465; — Guil. de Malmesbury, *Hist. reg. Ang.*, ad ann. 1028; — *Chronic. Dolense; — Chroniq. vindocin...;* — Nos *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 93 et suiv.

C'était Guy d'Arezzo, ainsi surnommé de la ville où il avait pris naissance, en Italie. Donné, à l'âge de huit ans, aux religieux du couvent de Pompose, près Ravenne, il y était devenu habile dans la musique telle qu'on la pratiquait alors. Cette habileté même, qu'on n'acquérait qu'avec beaucoup de temps et de travail, lui fit comprendre que la méthode suivie jusque-là même était incomplète et défectueuse. Car elle consistait, comme on le voit en quelques manuscrits de cette époque, à désigner les intonations par les sept premières syllabes de la première strophe de l'hymne de Saint-Jean-Baptiste. Ces syllabes correspondaient, il est vrai, à des notes déjà inventées; mais ces notes, leur expression avait toujours quelque chose d'arbitraire, n'ayant comme aujourd'hui, pour les modifier au besoin de la mélodie ou de l'harmonie, ni les clefs qui en déterminent l'intonation, ni les lignes qui en indiquent la portée, et dont se forme la gamme. Chargé d'enseigner le chant aux écoliers du monastère, Guy cherchait depuis longtemps une règle précise, invariable, et que la mémoire pût retenir sans difficulté. Ses méditations, et peut-être le chant pratiqué dans l'office de Saint-Jean-Baptiste, l'amenèrent à découvrir dans l'hymne des vêpres consacrée au saint Précurseur, une suite diatonique ascendante formée comme nous le disions, par l'emploi de la première syllabe de chacun des vers de la première strophe (12). Guy chercha donc à rendre familière à ses élèves la progression diatonique des sons exprimés par ces syllabes et c'est d'après cette idée qu'il inventa les clefs musicales et l'échelle diatonique devenue le dernier mot de la musique moderne. Par ce moyen un enfant parvient à apprendre, en peu de mois et sans un travail difficile, ce qui naguère demandait beaucoup d'années et d'efforts faute d'une règle qui en assurât la marche et la mesure (13).

Cette méthode, dont le jeune maître avait commencé à user vers 1026, avait été adoptée d'abord en quelques couvents; elle se divulgua peu à peu surtout en Italie, si bien que lorsque le pape Jean XIX eut appris de Guy lui-

même, qu'il avait mandé à sa cour, la facile et si utile méthode qu'on lui avait vantée, il resta émerveillé d'avoir appris en un quart d'heure une phrase de chant pour laquelle il avoua qu'il lui aurait fallu autrement une étude longue et sérieuse. Ce fut le succès de la nouvelle méthode, que le Pape voulut voir enseignée partout, qui le fut en effet, et qu'on apprécia d'autant mieux lorsque le docte musicien eut publié plusieurs livres qui divulguèrent bientôt l'intelligence de sa merveilleuse invention. Son époque fut donc celle d'une vie nouvelle pour le plain-chant, dont l'étude fut encore favorisée très heureusement des progrès contemporains de l'orgue, dont nous avons vu le premier emploi en France, sous Charlemagne (a), et dont les développements en étaient venus au XIe siècle à l'établir, par ses vastes harmonies et le religieux symbolisme de ses accents, comme le seul instrument qui s'allie dignement avec la céleste majesté du culte catholique (b).

Mort du chroniqueur Adhémar de Chabannais.

Enfin, nous devons indiquer aussi, comme un des événements de notre histoire littéraire, la mort, en 1028, d'Adhémar de Chabannais, que nous avons cité si souvent et qui est une des sources les plus suivies de ce temps. Il était fils de Raymond, seigneur de Chabannais, qui est maintenant un chef-lieu de canton du département de la Charente. D'abord placé tout enfant au monastère de Saint-Cybard d'Angoulême, il y goûta de fortes études après lesquelles il fit profession à Saint-Martial de Limoges, où il était allé pour suivre les cours qu'y faisait Roger, son oncle paternel. Aux soins du docte religieux il répondit par de grands succès, devint prêtre. S'occupant par goût d'études historiques, puis revint à l'abbaye de Saint-Cibard, où il continua de s'y adonner jusqu'à sa mort, qu'il faut dater, croit-on, de 1031 au plus tard. En effet, on ne le

(a) Ci-dessus, tom. III, p. 354.

(b) Gerbert, *Scriptores ecclesiastici de musicâ sacrâ*, tom. II, in-4° ; Hulm, 1784 ; — Mabillon, *Annal. benedict.*, I, 55, n° 100 ; — Baronius, *Annal. ecclesiast.*, ad ann. 1022; — D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, VII, 144.

voit figurer dans aucun des trois conciles de Limoges et de Bourges où il fut traité si ardemment de l'Apostolat de saint Martial, sur lequel on a de lui un écrit où il défend chaudement la question dans le sens de ces conciles et du Saint-Siège. Son principal ouvrage est la Chronique qui prit le nom du monastère où il l'avait écrite. Ce livre commence son récit, selon l'usage de ses devanciers, dès l'origine du monde qu'il traite fort succinctement pour arriver à l'histoire de son temps dont les événements, écrits sans doute sur des notes hâtées, ne sont pourvus ni d'assez d'exactitude pour les dates, ni d'une assez juste appréciation des faits : d'où se produit parfois une confusion capable d'égarer des lecteurs inattentifs. Il est plus exact quand il s'occupe du Limousin, du Poitou et de l'Angoumois, ces contrées lui sont familières, et il les traite mieux que le reste de l'Aquitaine en général. C'est pourquoi nous l'avons souvent cité, aussi bien mais avec plus de confiance que la *Chronique de Saint-Maixent* dite de *Maillezais*, où l'ordre manque souvent et où la chronologie est bien plus embarrassée.

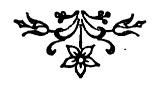
Extension des noms et qualités féodales et nobiliaires.

Avant d'en finir sur le règne de notre Guillaume VI, faisons observer que déjà l'usage était généralement adopté des noms nobiliaires et des qualifications féodales. On ajoute donc aux noms propres d'hommes celui de leurs anciens fiefs. Il n'y a plus de village qui n'ait son manoir, si modeste soit-il, qui ne devienne une gentilhommière; et les seigneuries se multiplient ainsi de façon que ces noms de terres, devenant ceux de familles plus ou moins renommées, se divulguent partout et perpétuent l'existence de classes privilégiées. Cette noblesse, par l'ascendant d'un nom dès longtemps honoré, par celui de la fortune et de la hiérarchie, s'empara de l'administration et de la conduite des masses inférieures. Ces prérogatives devinrent plus que jamais celles des puînés des grandes familles qui, recevant en partage de leurs ascendants ou de leurs aînés des propriétés rurales, acquirent avec elles, soit des droits

d'usage, soit quelques concessions de feudataires supérieurs. En recueillant ainsi certains avantages, ils contractèrent eux-mêmes envers ceux-ci des obligations et des charges, telles que le service militaire à l'appel du suzerain, aux jours de garde revenant chaque année plus ou moins nombreux à telle porte d'une ville ou d'un château. De là naît l'obligation pour chaque gentilhomme de comparaître aux ban et arrière-ban, réunions indiquées d'avance, où, suivies d'un ou plusieurs hommes d'armes de sa dépendance, il est passé en revue et prouve qu'il est prêt, en cas d'alerte, à suivre le chef dont il s'est fait homme-lige. Les listes des gentilshommes qui figurent à cette époque et plus tard jusqu'en 1689 (a), sont de très authentiques preuves de noblesse.

C'est donc vers le second quart du XIe siècle que remontent en France ces illustres appellations de nos principales familles, celles des Lusignan, de la Trémouille, des Parthenay, des Morthemer, des Vivône, et de tant d'autres dont les rameaux, abrités d'abord et divulgués ensuite par de remarquables alliances, se mêlèrent aux grandes affaires de la France, et augmentèrent sa gloire avec leur propre renom.

(a) V. Chéruel, *Dict. de la France,* I, 34.



NOTES DU LIVRE XLVII

NOTE 1

Noyers, *Nuceriæ,* située à 12 ou 15 kilomètres au Sud-Est de Chinon, aujourd'hui bourg de 300 habitants, de la paroisse de Nouâtre (Indre-et-Loire). M. l'abbé Chevalier, de la Société archéologique de Tours, a enrichi la littérature savante d'un livre utile et bien fait par la publication de *Cartulaire* de cette abbaye, Tours, 1872, in-8°.

NOTE 2

Il faut bien observer, si l'on veut avoir une idée exacte de ce qui regarde ici saint Martial, que la question agitée de nouveau, comme nous l'avons dit, vers la deuxième moitié de notre XIXe siècle en des controverses animées, avait deux côtés bien distincts : d'abord la primosécularité, contre laquelle plaidaient ceux qui voulaient que le premier évêque de Limoges n'y fût venu que vers l'an 250. Puis les auteurs qui, ne doutant pas de la primosécularité, en déduisaient nécessairement que le saint personnage avait été associé à l'Apostolat de Jésus-Christ. Il y a donc ceci de remarquable contre les détracteurs de la première thèse, qu'au XIe siècle elle n'avait pas encore été discutée ; tout le monde croyait que saint Martial était contemporain du Sauveur, et que sa légende si gracieuse était acceptée de tous comme fait historique dont il ne fallut pas discuter. La question soulevée dans les conciles de 1024, 1031 et 1033 était donc de décider uniquement que le Saint, d'après la définition de saint Jérôme, devait être considéré comme ayant rang parmi les Apôtres, parce qu'ayant été disciple de Jésus-Christ il était de ceux qui avaient reçu de Lui la charge de l'enseignement par toute la terre. On a dit que c'était là une question de mince importance. On l'a dit à tort ; car ce qui regarde l'histoire des saints n'intéresse pas moins que les détails biographiques de la vie des hommes célèbres; mais surtout ces détails intéressent souverainement les Eglises et autres établissements ecclésiastiques où le Saint est particulièrement honoré, comme Limoges et Poitiers, dont il a fondé les diocèses. — Dans ces deux Eglises sa contemporanéité avec saint Pierre n'a jamais été douteuse pour quelques-uns que depuis le XVIIe siècle où elle fut atta-

quée par esprit de contradiction systématique. — Ces observations ne doivent pas échapper désormais à qui voudra s'occuper de cette importante question.

NOTE 3

L'expression produite ici par Isembert est remarquable et rend bien en lui le sentiment et le goût d'un homme littéraire. Ce que nous traduisons par « se purger des difficultés déraisonnables », est bien mieux exprimé dans le texte par ces mots : *nodulos in scirpo quœrit :* chercher des nœuds sur un jonc. Or, Isembert emprunte ce proverbe à ses souvenirs alors récents d'Italie. Il a lu cette phrase dans Térence, où elle se trouve en propres termes, ce qui ne prouve pas non plus que la narration tout entière des conciles dont nous empruntons notre récit, soit d'une époque sacrifiant encore à la barbarie. On voit ce que les études monastiques savaient déjà produire et ce qu'elles promettent pour un avenir prochain.

NOTE 4

Ce concile de Limoges qui a dû suivre de près ou précéder de très peu celui de Poitiers, a été fort mal daté dans les différentes collections de Labbe, de Sirmond et dans l'ancien *Dictionnaire* de Saint-Allais, réédité, in-8°, en 1822. Ce concile même de Poitiers que nous racontons ici, est indiqué en 1004. Nous rétablissons donc ici une date certaine et qui coïncide avec tous les événements contemporains. Ce sont de ces erreurs qu'on ne peut découvrir et réfuter que par l'étude de l'histoire locale.

NOTE 5

Joannis XIX papœ epistolœ et decreta, ap. Migne, *Patrolog., lat.* CXLI, p. 1555 ; — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc II,* preuves, p. 185. — Les dates données à cette lettre sont fort incertaines, et quelques-unes se contredisent, soit dans Dom Vaissette, soit dans l'*Art de vérifier les dates*. Mais il est facile de voir qu'il s'agit ici non de Guillaume le Grand, auquel aucune de ces dates ne pourrait s'accorder, et à qui d'ailleurs les Papes n'écrivirent jamais dans ce style, mais de son fils Guillaume le Gros, dont le caractère moins digne et les torts personnels en d'autres rencontres expliquent très bien la sécheresse du langage pontifical.

NOTE 6

L'auteur de l'*Histoire des Comtes d'Anjou :* (*De gestis Consulum*

Andegav.), nomme le lieu de l'action *Montem carrium*, et M. Imbert, *le mont Calouer*. Ce lieu n'existe plus sous ce nom.

NOTE 7

De Gest..., (*Cartul. Andegav.*), apud Marchegay, I, 59 et 128. Cette bataille a été confondue par le chroniqueur Jean de Marmoutier, et d'autres qui l'ont suivi, avec la bataille de Chef-Boutonne qui n'eut lieu qu'en 1061. — Au reste, il nous a fallu nous méfier, en certains détails, de Thomas Pactius, prieur de Loches, dont nous avons suivi le récit, parce qu'il passe pour avoir écrit un peu en romancier. C'est l'opinion de Besly, que nous nê pouvons qu'approuver après lecture de cette source, un peu suspecte peut-être parce que Thomas se trouvait sous la dépendance des comtes d'Anjou, auxquels, par complaisance ou sans assez se méfier d'un penchant naturel, il a donné des éloges qu'ils étaient loin de mériter.

NOTE 8

A tous les points de vue, Henri Ier, avec un peu de conscience et de justice, aurait dû, en dépit des considérations immorales qui semblent ici l'avoir inspiré, forcer Martel de relâcher son prisonnier qu'aucune loi de la guerre ne l'autorisait à retenir. Martel violait donc en cela le principe de la dépendance du vassal envers son suzerain, et de l'inviolabilité de celui-ci. Quand il avait aidé Henri contre Guillaume le Bâtard, il n'avait rendu qu'un service imposé par les lois féodales envers un suzerain à l'appel duquel l'homme-lige devait marcher. Henri ne devait donc aucune faveur à Martel pour ce secours imposé par la force des choses, et aucune des considérations politiques exprimées en sa faveur ne justifient la lâcheté qui lui fit abandonner le juste malheureux, malgré son droit, pour un allié méprisable, dont le caractère déshonorait le pouvoir, et dont un roi de France aurait dû dédaigner l'amitié, si un roi de France n'avait pas été alors très souvent au niveau de ses vassaux les plus dénigrés.

NOTE 9

Le nom Amblard, qui n'était indiqué que par son initiale A, avait été remplacé maladroitement dans une ancienne copie par le nom d'Aimery, qui ne serait applicable qu'en 1059 à un abbé de Saint-Maixent. Cette observation tend ici à éclairer le lecteur sur une erreur que d'autres auraient pu admettre et qui bouleverserait tout l'ordre des temps jusque vers 1060. D. Fonteneau lui-même ne s'est pas assez gardé de ce faux calcul.

Note 10

Il y a sur cette date, dans la *Chronique de Saint-Maixent,* plusieurs erreurs inexplicables et dont il est indispensable de se méfier. A en croire cet écrivain, Eustachie aurait suivi de près son mari dans la tombe, où cependant elle ne descendit que vingt ans après, puisqu'en 1059 on trouve encore des actes signés d'elle cette même année. (Labbe, II, 207 ; — *Art de vérifier les dates,* X, 100 ; — De son côté, Richard de Poitiers (dans Bouquet, XI, p. 285), fait mourir le Comte six mois après sa délivrance. Tout cela prouve avec quelle circonspection il faut marcher après quelques-uns de ces vieux auteurs.

Note 11

UT queant laxis
RE sonare fibris
MI ra gestorum
FA mulis tuorum,
SOL ve polluti
LA bii reatum
Sancte Joannes.

Note 12

Les beaux esprits de nos *Abrégés* de l'histoire de France, si nombreux que le courage manque pour entreprendre de les nommer, se sont moqué à cœur joie du bon roi Robert, qui chantait au lutrin, et croyait que sans la connaissance et la pratique de cet art, il eût été un prince *non lettré,* ce qui lui paraissait l'équivalent *d'un âne couronné.* Nous voyons ici que nos faiseurs d'*Epitomés* sont peu forts sur les choses dont ils parlent. Résumons en effet ce que les chroniqueurs d'après lesquels nous parlons nous disent de Guy d'Arezzo et de la musique antérieure à sa réforme. « Il était habile » et cependant personne ne lui avait appris à simplifier la science du chant. C'était ce même chant, que Robert avait appris à l'école de Reims. Pour l'exercer en public il ne fallait pas en avoir des notions médiocres ; on devait remarquer un homme qui s'y livrait avec succès. Comment donc cet homme, admiré de ses contemporains et qui passe pour un des plus *lettrés* de son temps, peut-il justement prêter à rire à nos aristarques de collèges.





LIVRE XLVIII

DEPUIS LES RÈGNES D'ODON ET DE GUILLAUME VII EN AQUITAINE, JUSQU'A LA MORT DE CE DERNIER PRINCE

(De 1038 à 1058)



Coup d'œil sur les préliminaires de ce règne.

LA mort de Guillaume VI laissait les Poitevins dans une grande anxiété. On s'apercevait clairement de toutes parts que les prétentions de Geoffroi Martel et les intrigues d'Agnès de Bourgogne ne se borneraient pas au rôle astucieux qu'ils s'étaient fait contre le dernier duc; ils devaient aller plus loin, et leurs plans étaient prêts pour cueillir enfin le fruit de leurs coupables intelligences.

Pour bien comprendre en quel état se trouvaient les affaires du nouveau comte à son avénement, remontons un petit nombre d'années et voyons quelle position il quittait, et quelle était celle qu'il allait prendre.

Ce prince était Eudes, ou Odon, fils de Guillaume le Grand, et de Prisque de Gascogne. Son activité entreprenante et l'entrain de son caractère l'avaient signalé durant le peu de temps qu'il habita son comté de Gascogne, où il soutint les droits que lui avaient transmis ses prédécesseurs contre les prétentions de quelques barons (a). En 1038, il avait vingt-sept ans, étant né en 1011, et déjà de rudes

(a) Besly, *Comtes*, p. 91.

contraintes lui avaient été imposées, s'étant vu soumis à la tyrannie d'une marâtre ambitieuse et d'un tuteur déloyal. Cet état pénible ne cessa en partie que lorsqu'en 1036 le duc de Gascogne, son oncle maternel, étant mort sans enfants, il hérita naturellement, du chef de sa mère, de ce riant et fertile pays dont Bordeaux était encore la capitale (a). C'était au profit de cette succession éventuelle que Geoffroy Martel, alors comte de Vendôme, avait exigé de son infortuné prisonnier Guillaume VI la cession de cette province. Il comptait ainsi la donner à Odon qui, déjà nanti d'un apanage, aurait consenti d'autant plus facilement, croyait-il, après la mort prochaine de Guillaume VI, à voir le Poitou passer aux mains des deux fils d'Agnès ses frères puînés.

Comment Geoffroy Martel en embarrasse les commencements.

La mort de Béranger était venue à propos réaliser ce rêve des deux époux.

Et semble pourtant l'attirer en Poitou.

Odon était en Gascogne depuis près de deux ans, lorsque Martel se pressant peu dé rendre le Poitou aux enfants de sa victime, les inquiétudes publiques ouvertement exprimées sur ce désir de justice, et les murmures des grands, prêts à se révolter, firent penser aux injustes détenteurs, qu'il était temps de cesser une opposition trop prolongée. On fit donc partir des envoyés qui, au nom du peuple et de la famille ducale, réclamèrent pour Poitiers le représentant de la dynastie légitime (b). Les barons du Poitou qui avaient accompagné le prince dans son gouvernement de Gascogne, pensèrent comme les députés qu'il fallait presser le départ, et après quelques arrangements nécessaires au bon ordre d'un pays qui ne cessait pas de lui appartenir, Odon passa enfin la Dordogne et s'achemina vers Poitiers.

Et le trahit.

Mais tout n'était pas fini : Agnès, qui n'abandonnait pas la pensée de livrer le Poitou à ses deux fils, s'était entendu avec Geoffroi pour en interdire à Odon les premiers abords. Le nouveau Duc à peine entré sur son territoire commença

(a) Piganiol, *Descript. de la France,* IX, 84 ; — *Art de vérif. les dat.,* IX 247, X, 101.

(b) *Chroniq. de Maillezais,* ap. Besly, *Comtes,* p. 313 (*bis*).

donc par se heurter à une forteresse dont il n'avait pas prévu l'opposition.

C'était le château de Germond, posé aux limites méridionales du *pagus* de Parthenay, pays qui retient encore le nom de *Gâtine*. Cette ville, qui commençait à sortir de son obscurité native, donnait déjà un certain lustre à ses seigneurs et ceux-ci, unis à leurs voisins d'Anjou par des liens de famille, étaient devenus les gardiens de ce poste qu'occupaient avec eux un certain nombre d'arrière-vassaux de la contrée. Avant d'aller plus loin, disons-en ce qu'était le sire de Parthenay que nous rencontrons ici. **Othon assiège le château de Germond.**

Le nom de Guillaume, qui à cause de son étymologie teutone [a] *(défenseur, protecteur)*, était devenu très commun dans la noblesse, et s'y perpétuait dans les familles comme une sorte d'héritage dont on se faisait gloire. Nous voyons comment nos Guillaume de Poitiers arrivés sur le trône, y abandonnèrent les autres noms qu'ils avaient portés jusque là. C'est ainsi que les Guillaume se multiplièrent dans la descendance des Parthenay, et y eurent leur célébrité. Celui qui s'oppose ici à Odon est le premier parmi eux et était entré, dès l'année 1021 après la mort dé son père Joscelin Ier, dans le parti des seigneurs de Lusignan et de Thouars en s'alliant à eux contre Guillaume le Grand, au mépris des lois féodales et de la suzeraineté du Duc d'Aquitaine : car il ne doutait pas que le nouveau Duc ne cherchât à lui faire payer cher cette infraction coupable à ses devoirs. Il avait donc pris en 1037, de concert avec Geoffroy Martel, le parti de défendre par une forteresse ses limites méridionales de la Gâtine [b]. **Guillaume Ier, sire de Parthenay.**

Quoiqu'élevée à la hâte, cette construction n'en était pas moins remarquable par son formidable aspect que par ses moyens de défense. Le lieu en était solidement établi sur un plateau qui s'avançait en ovale entre deux coteaux bordés **Position de cette forteresse.**

(*a*) V. Hecquart-Boucrand, *Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes*, p. 80.

(*b*) Besly, *Comtes*, p. 299 et les autres sources indiquées ci-dessus ; — *Chronique de Saint-Maixent*, ann. 1037.

de précipices et d'eaux courantes ; des murs épais et élevés, défendus par des forts, protégeaient les environs de la place où le donjon principal, dominant toute la contrée, ménageait à ses assaillants une résistance énergique (a).

A ces remparts redoutables, il faut ajouter que d'autres se joignaient encore, qui ne l'étaient pas moins : c'étaient les nombreuses phalanges que Martel avait songé à se faire dans tout le pays, ayant réuni autour de sa personne, quoique sournoisement, les barons diversement intéressés à sa cause et décidés à repousser leur légitime souverain. Tout le Bas-Poitou, par lequel Martel comptait inaugurer le complet asservissement de la Province, s'était armé pour son service et se montrait décidé à combattre en son nom. Odon, quoiqu'étonné de ces dispositions, ne se découragea point. Quelque fort et redoutable que parût l'ennemi avec de tels moyens d'action, il ne crut pas que son droit et son honneur dussent reculer devant le parjure armé et la félonie audacieuse. Avec son courage et son activité ordinaire il appela des troupes fidèles sous les murs de Germond, dont il ne craignit pas de préparer le siège. Ce fut alors que Geoffroi, qui n'en cherchait que le prétexte, déclara la guerre au prince en dépit des lois civiles et religieuses qui le lui interdisaient à la fois, et en s'appuyant de la prétendue tutelle du fils de sa femme dont les intérêts, disait-il, lui étaient confiés.

Geoffroy lui déclara la guerre.

Perfidie de cette mesure.

Mais c'étaient là de nouveaux mensonges, ces intérêts prétendus ne lui avaient été confiés que par lui-même, son mariage n'avait été contracté que pour couvrir une usurpation astucieuse du Poitou qu'il eût facilement englobé dans celle de la Gascogne qu'il convoitait et de la Saintonge qu'il détenait déjà injustement ; au reste, les jeunes princes au nom desquels il feignait d'agir n'étaient que les puînés du prétendant actuel ; la loi féodale était donc doublement violée par le comte d'Anjou qui attaquait dans la personne

(a) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, I, 208 et suiv.

d'Odon et le droit héréditaire et celui de la suzeraineté. Il ajoutait à ce double crime une violation directe de la loi religieuse : car on se rappelle qu'en 1036 le Concile de Poitiers présidé par l'évêque Isambert, avait interdit sous peine d'excommunication toute déclaration de guerre entre seigneurs qui n'auraient pas été autorisés par une assemblée ecclésiastique (a). Or, c'était bien ici l'Angevin qui attaquait ; Odon ne faisait que se défendre, et il se disposait à repousser nettement l'adversaire qui joignait contre lui l'insulte à la déloyauté.

Odon commence et abandonne le siège.

Mais il aurait fallu pour un siège en forme d'une forteresse comme Germond, de longs préparatifs et des forces supérieures à celles dont le Comte de Poitou pouvait disposer. Il poussa le siège cependant, plusieurs assauts furent donnés sous son commandement ; mais la garnison usa vaillamment de ses ressources, et le Duc ne tarda pas à se convaincre qu'il y perdrait son temps. Il résolut donc de se tourner vers Mauzé, qu'on avait disposé aussi à une vigoureuse résistance.

Et se tourne vers Mauzé.

Mauzé était alors une ville forte de l'Aunis, avoisinant le Haut-Poitou et la Saintonge (1). Martel en avait fait un moyen de surveillance et gardait par elle plus facilement la frontière des deux provinces dont il retenait l'une et convoitait l'autre. Là aussi il s'opposait par les seigneurs du pays à un retour de son rival et à toute entreprise en sa faveur. Celui-ci comprenait l'importance d'une telle place, et songea à s'y établir après l'avoir emportée d'assauts.

Qu'il assiège.

C'est au commencement de mars 1039 qu'il résolut de s'y porter. Deux jours suffirent pour franchir des chemins que d'anciennes voies romaines rendaient encore faciles dans un parcours de cinq à six lieues pour arriver sous les crénaux, et aussitôt l'enceinte fut entourée. Mais cette nouvelle entreprise finit encore plus mal que la précédente. Odon y avait à peine pris ses quartiers d'hiver, résolu à

(a) C'était la *Trève de Dieu*, établie en 994, et dont nous aurons bientôt occasion de reparler.

pousser le siége, ou au moins à prendre la place par la famine, que, soit dans une sortie soit dans un engagement, ou peut-être, comme on a pu le soupçonner, par quelque trahison devant laquelle le Comte d'Anjou était peu capable de reculer, une catastrophe mit fin à l'expédition. Ni la chronique de Maillezais, qui seule nous donne connaissance de ces faits, ni les mémoires des siècles suivans ne nous éclairent sur ces circonstances embarrassées. Ce qui est certain, c'est que le Comte de Poitou fut tué là le 10 mars 1039. On le porta à Maillezais pour y être enterré près de son père Guillaume V et de son frère Guillaume le Gros, dans l'église abbatiale qui leur devait tant [a].

Il y est tué.

Le règne de ce prince fut à peine d'un an en Poitou ; il ne laissa pas d'enfants et son héritage dut passer, sans difficulté aucune, à son frère consanguin fils de Guillaume V et d'Agnès, laquelle, enfin, voyait combler tous les vœux et seconder tous les efforts qu'elle avait faits depuis longtemps pour asseoir sur ce beau trône de l'Aquitaine un fils, dont la couronne ne plaisait pas moins à son orgueil de femme, qu'à son caprice maternel.

Gestes de Guillaume de Parthenay.

Le Guillaume de Parthenay dont nous venons de parler s'était distingué dans la défense de Germond où il n'avait pas hésité à se renfermer en apprenant la venue d'Odon. Son rôle continua plusieurs années encore dans ce pays où toujours d'accord avec les sires de Thouars, on le voit tenir tête, sous l'influence des princes d'Anjou, à la maison de Poitiers. Guillaume, au reste, s'accrédita lui-même de plus en plus par ses libéralités. On le voit, cette même année 1039, donner à l'abbaye de St-Jean-d'Angély une église de la Peyrate (2), terre déjà ancienne dans la famille, et qui ne tarda pas à passer par un mariage dans celle de Talmont [b]. Il y a lieu de croire que Saint-Jean-d'Angély ne garda pas longtemps ce bénéfice, puisqu'on le voit quelque temps après aux mains

(a) *Chron. Mal.*, ad ann. 1039; — Besly, *Comtes*, p. 313 *(bis)*.

(b) D. Fonteneau, XIII, 161.

de Kadelon, seigneur de Talmont de qui l'abbaye de ce lieu le reçut avec toutes ses appartenances ordinaires (a).

Jugement sur Odon.

La mort d'Odon mit fin à la guerre inique qui lui avait valu de si piteuses destinées. On ne sait rien de lui que ces troubles, si inattendus et si promptement terminés, de sa dernière année. Nous ne savons guère plus de détails sur sa vie et son caractère, qui s'était montré à Bordeaux bon et chrétien, il y avait persuadé que sa vie devait être digne comme ses relations attachantes (b). Nous avons dit comment Geoffroy avait manqué à tout ce qu'il lui avait dû montrer de fidélité et de religion. Revenons sur ce sujet qui se rattache ici à ce que nous devons dire de la Trêve de Dieu.

La *Trêve de Dieu* à cette époque, et ses graves motifs dans les mœurs seigneuriales du temps.

La France n'aurait pu respirer longtemps sous le joug des barons qui venaient de se faire des trônes et des châteaux jusque dans le moindre village, si l'Eglise, qui les voyait toujours prêts à une guerre intestine, n'avait imposé son autorité maternelle entre leurs continuelles rivalités. C'est Elle qui, légitime dominatrice des âmes, les avait adjurés, au nom de Dieu et de la conscience, d'abdiquer ce prétendu pouvoir de vider leurs querelles sur des champs de bataille, de s'assiéger mutuellement dans leurs nids de vautours, et d'en descendre à leur caprice pour se jeter sur des proies inoffensives, victimes de leurs vengeances ou de leur cupidité. Les peines spirituelles, les amendes considérables, et jusqu'à l'exil, étaient imposés à la rebellion opiniâtre, et pour en finir, les réfractaires étaient mis hors la loi, vouant ainsi leurs biens et leur vie au premier assassin tenté d'en profiter pour se venger ou s'enrichir. Ces lois transitoires, portées par des assemblées où le clergé était secondé par l'autorité civile des comtes et des hauts officiers de la province et du diocèse, prouvaient bien la gravité du mal qu'on voulait guérir. Et comme

Sanction légale de ces mesures salutaires.

(a) *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XXXVI, 77 et suiv. et 151.

(b) Besly, *Comtes,* p. 90 et suiv., 311 *bis* et suiv.; — *Tabular, S. Severini Burdigal,* apud Besly, *ibid.*

les passions n'eussent pas toujours été comprimées par ces extrêmes sévérités, on avait déterminé des époques très fréquentes de l'année où les fêtes de l'Eglise et leurs vigiles interdisaient toute entreprise de guerres ou toute continuation d'hostilités commencées : les intervalles entre ces empêchements étaient donc tellement courts que rien de sérieux ne pouvait s'y tenter : car, outre les retours fréquents des jours qui imposaient la paix, toute guerre commencée devait cesser pendant les trêves qui, chaque semaine, duraient depuis le soir du mercredi jusqu'au soleil levant du lundi suivant. Il y avait aussi une protection spéciale pour certaines personnes qui ne portaient jamais les armes et qu'il était ordonné d'épargner et de respecter toujours en cas d'hostilités à survenir : les clercs, les religieux, les paysans et les voyageurs sans défense ou accompagnés de femmes. Une enceinte déterminée autour des églises non fortifiées, les monastères et leurs domaines, les maisons et granges des laboureurs, les cavales, les poulains au-dessous de six mois, les troupeaux, les habits des colons, leurs instruments de labour et de travail, enfin les récoltes pendantes, les oliviers surtout, qui faisaient une des principales richesses de nos pays méridionaux, étaient garantis contre les exactions et les pillages (a).

On voit que la sollicitude des législateurs n'avait rien oublié, mais ils s'étaient montrés sévères en proportion de l'importance de la loi. Outre qu'il était interdit de construire des forts, même en bois, quinze jours avant les époques pénitentielles de l'Avent et du Carême, on allait jusqu'à punir le délinquant par la confiscation de ses fiefs et à le priver du bénéfice de la Trêve : de sorte qu'en se refusant à l'observer en faveur d'autrui, on s'exposait à se voir privé soi-même de sa protection (b).

Comment Geoffroy Martel en avait toujours fait peu de cas.

De telles injonctions, de si impérieuses défenses furent d'un grand secours en ces temps de désordres et empê-

(a) D. Bouquet, *Rer. gallic.*, XI, 98 et suiv.
(b) *Id. ibid.*

chèrent beaucoup de mal. Mais si la foi et la raison persuadaient en même temps d'éviter des infractions si durement réprimées, il y avait aussi des gens à qui le sentiment orgueilleux d'un pouvoir sans frein ne permettait guerre de les craindre, et Geoffroy Martel était de ceux-là. Son idée fixe de s'emparer du Poitou l'avait emporté en lui sur les nobles devoirs du chrétien et du vassal, et sans égards à cette législation qu'il ne pouvait ignorer, puisque la *Trève de Dieu,* promulguée depuis quarante-cinq ans, renouvelée en plusieurs conciles depuis lors et récemment encore dans celui de 1036, n'avait pu l'empêcher, lorsqu'il avait vu Odon revenir dans ses Etats, de lui préparer une résistance aussi impie qu'astucieuse, et il n'avait aucune excuse à cette trahison contre un souverain qui pouvait invoquer en sa faveur le droit de légitime défense, et s'autoriser même de *la paix de Dieu.*

Ainsi, le siège de Germond, celui de Mauzé retombaient tous deux sur la conscience de Geoffroy; il avait attaqué, dressé des embûches; une fois la guerre engagée, tous les torts tous les malheurs venaient d'un prince infidèle à ses serments, et non de celui qu'on avait précipité dans un piège dont le droit des gens lui conseillait de sortir à tout prix.

Vie de Saint-Gonstant.

Au milieu de ces fatigantes altercations, Dieu sema heureusement sur notre terre quelques-unes de ces vies paisibles dont les saintes habitudes nous y apportent un contraste consolant. C'est, en effet, à cette époque agitée qu'appartient saint Gonstant, dont la vie exemplaire fut proposée à ses contemporains comme un exemple de conversion remarquable. Il était né sans doute dans l'île d'Ouessant, vers la côte de la Bretagne, qui appartient aujourd'hui au département du Finistère. C'est de là que, jeune encore, il se laissa séduire par une troupe de pirates qui l'exercèrent à leur métier où il se serait perdu si Dieu n'avait suscité en sa faveur le zèle de saint Félix, pieux solitaire de la même île, qui, ayant vu le jeune homme, et touché de ce qu'il lui trouvait au milieu même de ses désor-

dres, des manières aimables et une certaine douceur qui répondait peu à sa profession, le gagna à Dieu par ses conseils, l'associa à sa vie pénitente et l'emmena avec lui à l'abbaye de St-Gildas-de-Ruys (3), où il se sanctifia par la prière et la mortification. Gonstant ne donnait chaque jour que trois heures au sommeil, toujours occupé de Dieu au milieu des travaux les plus communs, car, pour s'y livrer de préférence, il avait obtenu de rester parmi les convers.

Les moines de Ruys étaient bénédictins et avaient des relations assez fréquentes avec leurs frères répandus en quelques maisons du Poitou. Un jour, Gonstant fut envoyé au prieuré de Beauvoir-sur-Mer par son supérieur pour y traiter des affaires des deux communautés (4). C'est là qu'il mourut inopinément, à l'heure précise de minuit, le 27 novembre 1040, au grand regret de toute la ville qui l'avait vénéré pour ses vertus et pour les miracles que Dieu avait souvent accordés à ses prières.

Sa mort et son culte.

A Saint-Gildas, un abbé Vital avait succédé à saint Félix. Il se hâta d'aller réclamer le corps de son religieux. Ceux de Beauvoir le refusèrent, et, comme il était arrivé pour les reliques de saint Martin, les religieux de Saint-Filbert, dont une colonie était revenue à Noirmoutier depuis que les Normands n'y paraissaient plus, vinrent pendant la nuit enlever le saint corps; mais ils furent obligés de le rendre par ordre de l'évêque de Poitiers Isambert II, à Saint-Gildas, d'où ses reliques se sont tellement répandues dans la suite, que son tombeau reste vide dans l'ancienne église abbatiale où les populations voisines se rendent encore en foule le lundi de Pâques de chaque année. Ainsi la confiance n'y a pas diminué dans le saint qui devint un des patrons de la contrée. Mais son culte ne se releva pas avec assez de ferveur en ces temps d'indifférence, ou nos aïeux et nos saints n'ont plus chez nous que des souvenirs trop froids et trop incomplets (a). Mgr Baillès, évêque de

(a) Lobineau, *Vies des saints de Bretagne*, 27 novembre; — *Proprium Lucionense*, au même jour, 1853; — Amédé Gallet, *Saint-Gonstant*, 1865, *passim*.

Luçon, a rétabli heureusement la fête du saint à sa date normale, dans le Propre diocésain publié par ses soins en 1853.

Odon, nous l'avons dit, n'avait pas atteint sa trentième année quand il mourut, ne laissant aucun rejeton. En lui disparaissait l'avant dernier fruit des deux premiers mariages de son père Guillaume le Grand. Il ne restait plus de celui-ci que deux autres fils, ses héritiers directs, selon le droit de primogéniture, savoir : Pierre-Guillaume, l'aîné, qui allait être Guillaume VII, et en qui nous trouvons pour la première fois chez nous l'application d'un nom de baptême tiré du martyrologe chrétien ; puis Guy-Geoffroy, qui suscite la même remarque, et qui, étant le plus jeune ne succédera à son frère qu'après des vicissitudes qu'il nous faut maintenant raconter.

Martel poursuit ses projets sur le Poitou.

Entre la mort d'Odon et le moment définitif où Guillaume VII se vit enfin consolidé sur le trône de ses pères, il y eut un intervalle de deux ans où des difficultés sérieuses, bientôt traduites en une guerre ouverte, lui furent suscitées par ce même Geoffroy devenu depuis trop longtemps le mauvais génie de l'Aquitaine. Ce prince, dont la mauvaise foi n'était pas le moindre défaut, n'abandonnait pas ses espérances. Il avait arrêté dans ses plans, d'accord avec sa femme, de tout faire pour que les deux enfants de celle-ci succédassent à leur père, tué à petit feu entre leurs mains ; mais de telle sorte que cette succession revint aux comtes d'Anjou, par suite de quelque événement plus ou moins naturel, qu'ils se donneraient le loisir de ménager à l'occasion (5). Jusqu'à ce qu'il fût temps de dévoiler sa pensée, Agnès s'était toujours faite ouvertement la complice de ses coupables menées. Mais, quand vint le moment de les réaliser, elle changea de rôle, et voulut que l'aîné de ses fils, Guillaume Aigret, fût seul nanti du pouvoir, sauf à donner au plus jeune une des couronnes comtales de l'Aquitaine, jusqu'à ce que la couronne ducale lui revînt, si le frère aîné mourait sans enfants. Ces

précautions d'une politique d'ailleurs fort téméraire contrariaient celles de Martel. Conspirateur astucieux, mais très décidé à l'usurpation dès longtemps convoitée, il avait pour dessein bien arrêté de s'arroger une sorte de régence, tout en laissant aux deux frères les apparences de leur autorité héréditaire, jusqu'à ce qu'il pût profiter contre eux de quelque chance créée par lui avec son habileté ordinaire. Ainsi donc, pendant que sa femme travaillait pour ses propres enfants en feignant de seconder les vues égoïstes de son mari, il s'appliquait sans rien dire à frayer la voie qui devait le faire aboutir à une usurpation.

Agnès travaille de son côté à des intérêts différents.

De ce conflit d'intérêts entre les deux époux naquirent d'assez longs tâtonnements où la paix du ménage fut plus d'une fois troublée, l'un tenant à sa politique d'expectative, l'autre voulant tout terminer au plutôt par les moyens les plus directs et en apparence les plus honorables. Nous avons vu que pendant la captivité de Guillaume VI, Geoffroy et Agnès s'étaient appliqués à faire gouverner avec eux l'aîné des deux enfants ; le temps était venu de réaliser pour lui le rêve qu'on lui avait ainsi fait, et pendant que les deux époux cherchaient à s'accorder sur la détermination à prendre, on lui remettait le gouvernement, on semblait le seconder dans l'administration, mais beaucoup de choses restaient en suspends ; la disette déjà ancienne se perpétua sous la mauvaise culture du sol, la pauvreté des ensemencements, l'impossibilité des achats et du fumier, toutes ces fatales conséquences des guerres allumées et entretenues par les princes d'Anjou se compliquaient encore, car une mortalité de bestiaux ruina de plus en plus l'agriculture (a).

En contradiction avec ceux de Martel.

Dommages qu'en éprouve la province.

Mort de Foulques Nerra.

Et pendant que les fléaux affligeaient le pays, une grande nouvelle étonnait l'Aquitaine. Foulques Nerra, mort à Metz le 21 juin au retour de son dernier voyage en Palestine, était apporté à l'abbaye de Beaulieu, qu'il avait fait bâtir auprès de Loches, et y recevait les honneurs de la sépulture

(a) Bouquet, XI, 9, 19 et 203.

chrétienne. Cette vie, si agitée par les passions, terminée par des fatigues de santé qui l'avaient porté à une sincère pénitence, s'était exalée après beaucoup d'humiliations volontaires devant les peuples qu'il avait si souvent scandalisés. Il avait surtout signalé ses deux dernières années par d'abondantes aumônes aux pauvres et aux églises ; enfin, c'était dans ce même sentiment qu'il avait fondé sa splendide abbaye et entrepris son dernier pélerinage. Il laissa ses Etats à son fils Geoffroy Martel, dont les révoltes armées avaient empoisonné ses derniers jours (a). Celui-ci, ambitieux insatiable, et que possédait le démon de la guerre, ne cessa pas, tout en se mettant en hostilité avec ses voisins, de veiller sur nos affaires afin de faire les siennes pour un avenir où il dominerait notre propre gouvernement. Il ne cessa donc pas d'insister près de son beau-fils pour qu'il cédât à son frère Guy-Geoffroy une part dans ses Etats où sa naissance ne lui donnait aucun droit (b). On ne sait pas bien qu'elles étaient à cet égard les prétentions de Martel et d'Agnès ; toujours est-il, que le comte d'Anjou trouvait d'ailleurs, dans ces discussions de chaque jour, une mauvaise raison de retenir, même après l'avènement de Guillaume VII, quelques places de la province, parmi lesquelles Germond et Mauzé. Cette conduite, qui laissait percer de mauvais desseins, envenimait la position, et amena des altercations au milieu desquelles Geoffroy déclara la guerre à son pupille, dont il se faisait le rival, et il eut bientôt réuni une grosse armée avec laquelle il marchait déjà contre le Poitou, lorsque Guillaume VII, craignant pour son peuple les redoutables conséquences d'une telle extrémité, se décida à des concessions sans lesquelles il serait resté le plus faible, et n'eût pas manqué d'être battu (c). Un

Guillaume VII achète la paix par des concessions.

(a) *De Gestis consul. Andegav.*, apud Marchegay ; — *Chron. d'Anjou*, p. 117 ; — Bodin, *Recherches*, p. 199 ; — *Art de vérif. les dat.*, XIII, 50.

(b) *Art de vérif. les dat.*, X, 101.

(c) Besly, *Comtes*, p. 327.

arrangement fut donc conclu, et par un article du traité, il fut dit que l'un et l'autre, en cas de guerre avec quelques autres seigneurs, se prêteraient un mutuel secours [a]. Pour le duc d'Aquitaine, c'était s'engager à beaucoup, et Geoffroy abusait encore en cela de l'inexpérience et de la confiance juvénile de son nouvel allié; car l'humeur querelleuse de l'angevin pouvait à chaque instant lui susciter des affaires et compromettre la tranquillité du pays. Ce dernier y gagnait seul d'ailleurs, puisque la loi féodale forçant le vassal en cas de guerre à suivre les drapeaux du suzerain, on voyait le vassal, au contraire, par cette singulière invention, imposer à son chef une charge que ne compensait pour lui-même aucun avantage. Quand ce diplôme fut signé, Agnès, qui y avait pris par son influence un rôle très direct, abusa de son autorité sur son fils et prit sur elle de frapper un coup décisif. Donc, l'année suivante 1043, la comtesse après avoir mûri ses plans, et voyant son mari sincèrement réconcilié avec son jeune suzerain, elle lui promit de faire entendre raison à celui-ci, et comptant sur le crédit qu'elle avait conservé à Poitiers, elle l'engagea à l'y accompagner. Il s'agissait d'agir de concert pour concilier, disait-elle, les intérêts des deux frères dans un acte qu'on leur ferait signer d'un commun accord. Le voyage fut donc entrepris. A Poitiers, une splendide réception leur fut faite en ce palais où si longtemps ils avaient prétendu former le jeune prince à gouverner d'après eux. Agnès y appela la noblesse du pays et fit donner au plus jeune de ses fils des terres considérables dans la Gascogne. C'était lui faire à peu près le même établissement qu'Odon avait hérité de sa mère, et qui, après la mort de celui-ci, était rentré naturellement aux mains de Guillaume VII. Ce dernier, par un consentement inévitable, achetait la paix à un prix qu'on lui interdisait de débattre. Désormais donc, et à ce prix, il se voyait assis sur ce beau trône de l'Aquitaine où il allait

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 101.

perpétuer la première magistrature d'une maison aussi illustre que solidement assise. C'est de cette année, qu'abandonnant son nom de Pierre, on ne le voit plus dans les actes que sous le nom de Guillaume VII ; lui-même y ajouta parfois le surnom d'Aigret, *Acer, Acerrimus,* qui paraît ne pas lui déplaire, car il exprimait évidemment un qualificatif que tout le monde prenait en bonne part. C'était l'homme *ferme, courageux.* .

Mariage d'Agnès de Poitiers avec l'empereur Henri III.

Disons maintenant que l'investiture de ces terres bordelaises ne s'était pas fait sans coup férir, car aussitôt après la mort d'Odon, Bernard II, comte d'Armagnac, s'était trouvé fondé à s'attribuer les domaines du défunt. L'apanage qu'on venait d'en faire à Guy-Geoffroy devint donc un sujet de contestation sur laquelle l'histoire va avoir à s'expliquer.

Disons avant tout que la veuve de Guillaume le Grand songeant aussi, en cette même année 1043 (6), à l'établissement d'une fille qu'elle avait eue de son premier mariage, cette jeune fille, nommée Agnès comme sa mère, pouvait avoir au plus dix-huit ans. Elle épousa l'empereur Henri III, dit le Noir, à Besançon, où se trouvèrent vingt-huit évêques parmi lesquels fut notre Isembert. La nouvelle impératrice allait prendre un rôle distingué dans l'histoire de l'Allemagne, où elle fut régente sous la minorité de son fils Henri IV (a). Après son mariage, Agnès reçut la couronne impériale de la main du pape Clément II (7).

Comment la Gascogne revient définitivement à la famille de Poitiers.

Il s'en fallait donc de beaucoup toutefois que l'arrivée de Guy-Geoffroy dans sa principauté de Gascogne fermât l'ère des contestations belliqueuses. Aussi peu soucieux que de coutume de la justice et du droit, Martel et Agnès, en concertant le retour de la Gascogne au frère de Guillaume VII, méconnaissaient des titres incontestables échus par la force des choses à des possesseurs déjà nantis depuis la mort d'Odon, et qui l'étaient justement. En effet,

(a) Besly, *Comtes,* p. 335 *bis* et suiv.

celui-ci avait à peine fermé les yeux que, mourant sans enfants, son apanage, qu'il n'avait recueilli qu'en vertu du droit légitime de Prisque sa mère, devait naturellement revenir aux seigneurs d'Armagnac, principauté voisine dont Auch était la capitale, et Bernard II, le chef de cette maison en 1039, n'avait pas manqué de s'emparer de la Gascogne, devenue un duché, et du comté de Bordeaux qui en avait été la capitale sous les Romains. Ce Bernard était issu en ligne directe de la race des ducs de Gascogne, et, après Odon, devenait sans autre revendication possible, le seul représentant de cette famille (a). C'est pourquoi, après s'en être rendu maître, il avait réussi à le garder, favorisé d'ailleurs par les troubles qui agitaient le Poitou et l'Anjou depuis quatre ans; de sorte qu'en arrivant sur le domaine au moment qu'il avait prétendu se débarrasser de Guy, celui-ci devait faire face à ces difficultés d'ailleurs prévues, et qu'il n'était pas facile d'éviter. Les prétentions diverses se firent valoir en plusieurs combats et batailles dont la dernière décida enfin, après avoir été perdue par Bernard, de la question si longtemps agitée. Guy-Geoffroy le força à lui céder le territoire contesté pour quinze mille sous qui furent payés aussitôt. Et la paix fut faite dans cette contrée de l'Aquitaine (8) ; et désormais la Gascogne appartenait bien et duement à la famille de Poitiers.

Nouvelles duplicités de Martel,

Nous avons besoin de revenir vers Martel et Agnès, que leurs tendances portaient toujours à se mêler des affaires poitevines. A peine les avaient-ils arrangées à Poitiers, selon leurs vues, qu'ils s'en étaient allés à Vendôme, une de leurs seigneuries, assister le 3 mai 1040 à la dédicace de l'abbatiale de la Trinité, dont la belle structure, encore existante, est une admirable preuve de leur magnificence. Ils y établirent en même temps l'église de Saint-Georges pour des chanoines, et de là, firent terminer à Angers le monastère de Saint-Nicolas, que le père de Geoffroy,

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 300 et suiv.

Foulques Nerra, avait commencé. On s'édifierait volontiers de voir ces personnages, par trop oublieux d'ordinaire des soins de la morale pratique du christianisme, prouver de meilleurs sentiments par leur zèle pour l'éclat de la religion. Malheureusement, ces bonnes œuvres témoignent aussi des remords de conscience pour les méfaits antérieurs, car il est rare de voir une des nombreuses chartes, signées à cette époque par Agnès et Martel, qui, ne constatant que les dons faits aux églises, soit de Vendôme ou d'Angers, soit de Notre-Dame de Saintes ou de Saint-Jean-d'Angély, ne constatent pas autant de restitutions pour des biens enlevés injustement, ou de réparations pour des torts causés à des familles monastiques, dont on sollicite les prières et le pardon (a). C'est cette même année que Foulques, partant pour Jérusalem, laissa le gouvernement de l'Anjou à Martel, qui se trouva maître plus que jamais d'invoquer, comme nous allons voir, les caprices de son caractère violent et absolu (b). Il ne profita relativement de ce surcroît de jouissance que pour agir exclusivement en son propre nom. Il ne tarda pas d'ailleurs à devenir comte d'Anjou: son père était mort peu après son retour au mois de juin (ou de juillet, suivant d'autres), après avoir mérité dans les révoltes de ce fils ingrat, qui alla jusqu'à prendre les armes contre lui, le juste châtiment des excès dont lui-même avait donné le plus triste exemple (c).

Agnès aussi est loin d'avoir été toujours irréprochable en dehors de sa propre famille. Pendant qu'elle s'attribuait sur le Poitou des droits qu'elle avait abdiqués par son mariage avec Geoffroy, elle usait de cette puissance usurpée pour favoriser des injustices, sans égard au caractère sacré des objets de ses spoliations. Ainsi un alleu de Thorigné (9), appartenant à l'abbaye de Saint-Maixent convenait

Trop imité par Agnès.

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 328 *bis*.

(b) *Historia comitum Andegav., auctore Thoma Pactio,* apud Marcheguay, *Chroniq. d'Anjou,* p. 335.

(c) *Chronic. sancti Maxent.,* in h. ann.

un certain jour à un chevalier nommé Raynaud Berchoz, qui s'en empara avec le secours de la comtesse et de ses propres frères. Le moment arriva ou le repentir, quel que fût le coupable qui le ressentit, inspira un retour sur ce passé peu honorable. Berchoz consentit en 1042, à restituer ce bien mal acquis, mais avec cette singulière condition, qu'il ne reviendrait aux moines qu'après sa mort. L'abbé de Saint-Maixent Archambaud, qui était de la famille de Parthenay, se trouva heureux encore d'en passer par là; mais que penser de ces arrangements du voleur et des complices? C'était fort souvent la fin de ces contestations où le bien des plus faibles avait été en jeu; les spoliés, pour avoir la paix et rentrer dans leurs biens, étaient obligés d'accepter des réparations illusoires. Cette fois et tant d'autres à quoi servirent-elles pour la conscience des spoliateurs (a)?

Au reste, Agnès ne paraît pas avoir été pour rien dans cette restitution; la charte qui nous la révèle ne semble parler d'elle que pour attester sa coopération à cet acte d'iniquité, son consentement ni sa signature n'y paraissent en rien. On sent à une telle lecture que le Poitou est débarrassé de leur tutelle, et qu'un autre maître saura protéger le droit contre leurs vengeances.

Un autre dévastateur des propriétés de la même abbaye, Gauthier, de famille noble, se repentit aussi des exactions et donna en réparation à l'abbaye l'église de Saint-Héraie, située dans la localité nommée alors Sanzay, *Sensciacus*, sur la Sèvre-Niortaise (b), au-dessus de laquelle était bâti le château de la Motte (c). Cette église reçut en même temps des droits et domaines considérables, et comme elle dépendait de l'évêque diocésain Isembert Ier, ce prélat ratifia ces dispositions aussi bien qu'un Maingot de Melle,

(a) D. Fonteneau, XV, 245; — *Cartul. de Saint-Maixent*, I, 128.

(b) Qu'il faut distinguer de *Sanxai*, ancienne châtellenie, près Lusignan (Vienne), et qui est *Sanciacus* en latin.

(c) Nous avons parlé de la Motte, ci-dessus, t. II, p. 236.

et ses fils, de qui Gauthier avait tenu les biens dont il se désistait (a). Cette famille des Maingot s'était donc toujours maintenue à Melle, quoique le vicomtat n'y existât plus.

On voit combien l'administration des Angevins en Poitou avait favorisé le pillage et secondé quelquefois très directement les injustices de puissants vassaux ; et comme si leur éloignement de nos affaires eût suffi à ramener dans les esprits le sentiment de l'honneur et de la probité, il semble qu'après eux leurs protégés ne pouvaient plus résister à la désaprobation publique, et ils s'empressaient de se réhabiliter plus ou moins avec leur conscience et l'estime des honnêtes gens. C'est ainsi qu'en ce temps-là, et encore plusieurs années après, Saint-Maixent sembla devenir l'objet qu'eurent en vue de généreux donateurs qui semblèrent prendre à tâche de le dédommager des amertumes que de méchants adversaires lui avaient faites. C'est de la sorte qu'il acquit les églises de Saint-Lin (10) et de Verruyes (11), avec de riches dépendances, vers 1050. Plus tard ce furent Sainte-Radégonde-la-Vineuse (12), une partie de la forêt de Vouvent, et enfin, vers 1063, de riches héritages appartenant à deux particuliers, Guy et Joscelin. De grands travaux suivaient toujours ces donations où s'établissaient des prieurés et des villas : c'était l'heureuse activité de la paix et avec elle une expension de bien-être qui favorisait les rapides progrès de la civilisation par l'étude, les arts et le développement de l'agriculture et du commerce.

Cet Archambaud, que nous voyons ici abbé de Saint-Maixent, était, disions-nous, de la maison de Parthenay. Il devint archevêque de Bordeaux, où il précéda immédiatement son oncle Joscelin, II[e] du nom, qui avait été d'abord comme lui trésorier de Saint-Hilaire. Il occupa le même siége vers la fin de 1059, après la démission d'Archambaud, et conserva pendant son épiscopat l'abbatiat de

Origine des Parthenay-l'Archevêque.

(a) *Gallia Christ*, II, *instrum.* col. 341 ; — D. Fonteneau, xv, 245 ; — *Cartul. de Saint-Maixent*, I, 29.

Saint-Maixent. C'est là qu'il vint mourir après avoir exercé de nouveau pendant plusieurs années la charge abbatiale. Beaucoup d'obscurités enveloppent les premiers titres qui rattachent cette branche à celle dont Joscelin Ier fut le chef dès le commencement du XIe siècle. On peut cependant conclure de ce qu'on sait positivement de leur généalogie, que cet Archambaud était frère ou neveu de Joscelin Ier, et représentait une seconde branche de la famille. Et, comme dans son second abbatiat il signait volontier *archevêque*, ses neveux, pour se distinguer de la branche aînée et garder de leur côté un souvenir honorable de leurs ascendants, continuèrent de signer comme lui en ajoutant à leur nom celui de *Larchevêque* qui en devint inséparable, le surnom s'y perpétua d'ailleurs d'autant mieux quand un autre Joscelin, frère ou neveu d'Archambaud, lui ayant succédé sur le Siège de Bordeaux jusqu'en 1086, cette même branche dut prendre l'habitude de signer ainsi, par une distinction qu'elle devait aimer (**13**).

Mort de Théodelinde, 1er abbé de Maillezais.

Nous remarquons en 1045, la mort de l'abbé de Maillezais Théodelinde, que nous avons vu présider en 1008 aux premiers jours de l'abbaye. Il l'avait gouvernée trente-sept ans avec sagesse, et la laissa florissante à son successeur Humbert, qui n'y mourut que quinze ans après en 1060, après avoir reçu, comme Théodelinde, de nombreuses preuves de l'intérêt que nos comtes gardaient à cette belle création de leurs pères (a).

Guerre de Normandie, et la part que semble y avoir pris Guillaume VII.

C'est vers ce temps, mais sans que nous puissions bien le préciser, qu'Henri Ier, qui régnait toujours en France, eut avec Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, une guerre acharnée qui dura plusieurs années et pendant laquelle Guy-Geoffroy lui prêta le secours de ses armes, soit qu'il l'offrît lui-même, soit que le roi l'ait invoqué au nom du droit. Nous avons peu de détails dans les historiens de ce temps sur ces campagnes du duc de Gascogne, dont l'action

(a) *Chroniq. de Maillez.*, ad ann. 1045.

araît cependant y avoir été de quelque importance (a). Le our d'ailleurs se fait peu sur le règne du frère de Guil-ume VII où les dates sont souvent confondues et les détails ffacés de l'histoire par ces mêmes troubles que nous ne ouvons que mentionner et qui ont pu être ignorés des hroniqueurs. En effet, les souvenirs de ce qui se passa ans la Gascogne, ont été négligés ou perdus, s'ils furent amais écrits, par suite de fréquentes déprédations occa-ionnées par les guerres sans cesse reprises entre les rinces d'Armagnac et ceux du Poitou. On dit, au reste, ais nous n'en trouvons pas la preuve, que Guillaume-Aigret, à la suite de ces combats de son frère dans le midi, l'associa à son titre de Duc d'Aquitaine, par une anticipation instinctive de ce qui devait arriver bientôt à celui-ci (b).

Guerre avec le comte d'Angoulême Foulques Taillefer.

On ignore quand s'éleva la guerre que nous devons mentionner ici entre Guillaume VII et le comte d'Angoulême Foulques Taillefer, dont l'habileté militaire était relevée d'un courage et d'une force extraordinaires. Ce surnom de Taillefer nous était devenu à la fois la preuve et un souvenir de ses hauts faits ; malheureusement sa vie n'en disait pas autant de ses vertus. Mauvais, et cherchant querelle sans trop de difficulté à ses voisins, et jusque dans sa propre famille, et très souvent par des motifs peu désintéressés. Il pouvait avoir donné ainsi à ce nouveau dissentiment une cause peu honorable. C'était l'attachement du Duc pour un frère de Foulques, devenu évêque d'Angoulême, à qui il avait donné la trésorerie de Saint-Hilaire, et dont Taillefer avait voulu s'approprier des biens propres absolument comme on ferait aujourd'hui en France d'une mense épiscopale (c). Quoi qu'il en fût, et l'origine du différend se compliquant peut-être de quelques anciennes prétentions du comte de Poitou sur l'Angoumois et la Saintonge, la guerre éclata par une prise

(a) *Chroniq. Mall.*, in h. ann. ; — *Art de vérifier les dates*, X, 105.

(b) *Art de vérifier les dates*, X, 101.

(c) Corlieu, *Recueil en forme d'histoire, sur la ville et les Comtes d'Angoulême*, c. VII, in 4°, 1846; — Vigier de la Pile, *Hist. de l'Angoumois, ibid*, p. 21.

d'armes de Guillaume, qui semble s'être faite au printemps de l'année 1047. Il paraît que le susdit évêque n'y resta pas étranger, qu'il joignit, en sa qualité de gentilhomme, ses troupes à celles de son ami de Poitiers, et que le Duc, pour les rallier, entra résolûment sur le territoire de l'Angoumois, où, selon la cruelle coutume, il commença tout d'abord le pillage et la dévastation. Quand Foulques apprit ces désordres il vint au devant de l'ennemi, et le trouva assiégeant déjà le château de Mortagne-sur-Gironde, place assez forte, qu'il battait déjà vigoureusement, et dont la prise devait être évitée soigneusement par le comte d'Angoulême, parce qu'elle était fort avancée dans le pays (14). Les assiégeants furent donc énergiquement attaqués, et, après une résistance de plusieurs heures, ils se virent obligés à se retirer cinq lieues durant jusqu'à Cognac (15). Là encore était un château, qui résista à un assaut, ce qui força le Comte à revenir directement à Poitiers. Il perdit dans cette campagne plusieurs de ses officiers, qui restèrent captifs, et avec eux un certain nombre d'hommes laissés sur le terrain [a].

L'année où se passèrent ces faits d'armes nous offre quelques événements d'autre nature, devant lesquels il importe de s'arrêter.

Developpements de l'abbaye de Noyers.

Nous avons parlé en 1030 de l'abbaye de Noyers qui nous avoisinait et qui dut alors sa fondation à un chevalier nommé Hubert, sur un terrain situé aux bords de la Vienne, dans le bourg déjà existant de Noyers, au confluent de cette rivière et de la Creuse. C'était dans le comté de Tours appartenant au duc d'Aujou Foulques Nerra, et avec l'agrément de son fils Geoffroy Martel. Le roi Robert avait confirmé l'établissement par une charte de 1031. Les constructions n'allèrent pas vite, cette partie de la Touraine ayant subi de fréquentes irruptions par le fait des guerres sans cesse renaissantes entre les ducs d'Anjou eux-mêmes

(a) Vigier, *Hist. de l'Angoumois*, p. 19; — *Hist. Pontif. et comit. Engolism.*, c. XXXI, apud Labbe, II, 257.

et les autres puissances qui se disputaient le pays (a). L'église, dédiée à la Sainte-Trinité et à la Sainte-Vierge, fut consacrée en 1046, ce que la *Chronique de Saint-Maixent* ou de *Maillezais* semble avoir confondu avec la fondation du couvent faite en 1031. Nous parlons de cet établissement avec quelques détails parce qu'il intéresse notre pays, surtout par le Châtelleraudais qui eut de fréquents rapports avec l'abbaye.

Talmont et son abbaye de Sainte-Croix.

Au commencement du XI[e] siècle vers 1020, le bourg de Talmont, qui existait déjà dans le pays d'Herbauges, fut doté par le premier des seigneurs de ce nom d'un château dont les ruines imposantes attestent encore la magnificence primitive. On reconnaît, dans sa vieille maçonnerie, à ses murs épais garnis de blocage, qu'on employait encore en Poitou le mode de construction monumentale des romains qui fut usité d'abord dans l'enceinte wisigothe de Poitiers, et même plus tard encore dans les murs de la cathédrale, au XII[e] (b). Le fief de Talmont était considérable, renfermant près de cinquante des communes actuelles de la Vendée, l'Océan venait baigner ses limites orientales ; le Lay et l'Yon, le séparaient à l'Est des grandes plaines qui s'étendaient jusqu'à Tiffauges. Ce voisinage de la mer, si utile pour la pêche et le commerce, avait été funeste à ce petit pays lorsque pendant si longtemps les navigateurs Danois avaient pu y trouver des lieux de débarquement, et c'est à la suite de leurs dernières incursions que les sires de Talmont avaient compris la nécessité de leur opposer une forteresse et une garnison capables de leur disputer la côte et les parages qu'ils abordaient.

Ses seigneurs.

Ces seigneurs qui commencent à paraître, avons-nous dit, dès le commencement du XI[e] siècle, issus probablement de la famille de Thouars, s'étaient posés dans ce domaine avec une autorité déjà appuyée sur des alliances avec la

(a) *Cartul. de Noyers*, p. 1.

(b) Dufour, *De l'Ancien Poitou*, p. 241.

famille de Parthenay. Guillaume Ier, dont nous parlons, et qu'une bonne raison sans doute avait fait surnommer le Chauve, avait épousé Aurélienne, héritière de cette maison, et c'est par eux que semble avoir commencé une suite de seigneurs qui figurèrent jusque vers la moitié du XIIIe siècle, et qui s'allia, dans cet espace de deux cents ans, avec les Mauléon, les Lezay et les Pouzauges (a).

Fondation de Sainte-Croix de Talmont.

Le monastère de Saint-Gildas-de-Ruys souffrait, vers l'an 1040, de dissentions intestines, Vital, son abbé, désespérant d'y mettre ordre, se retira dans l'île d'Olonne que cotoyait l'Océan, pour y vivre dans la paix de cette solitude (16). Cette île appartenait au seigneur de Talmont qui en était proche, et celui-ci eut bientôt découvert ce nouveau sujet dont la piété ouverte et les discours touchants lui persuadèrent de le mettre à la tête d'un monastère qu'il voulait créer dans sa ville sous l'invocation de Sainte-Croix. Ce fut l'origine de cette communauté qui fut donnée à des bénédictins et pourvue de tout ce que Guillaume avait d'abord donné dans l'île d'Olonne à Vital. Celui-ci apporta bientôt à Talmont la propriété de ces mêmes biens, et en plus celle de l'église de Sainte-Marie, puis le bourg même dont il acquit en même temps la juridiction spirituelle. Plusieurs de ses premiers abbés furent des hommes remarquables, et on vit leur succéder plus tard des personnages des premières familles de la contrée, mais aussi des commandataires qui ne manquèrent pas, comme toujours, de ruiner la maison. C'est ainsi que vers 1736, M. de Bussy, évêque de Luçon, supprima les revenus de l'abbaye pour en doter la caisse des prêtres infirmes de son diocèse (b).

Renouvellement de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée.

Nous avons vu comment, en 778, Charlemagne avait bâti, dans le voisinage de Charroux (c), le modeste et

(a) Cf. La Boutetière, dans les *Mémoires des Antiq, de l'Ouest,* XXXVI, 41 et suiv.

(b) *Gall. Christ.*, II, et Du Tems, *Clergé de France,* II, 564 et suiv. ; — Besly, *Comtes*, p. 220 *bis*.

(c) V. ci-dessus, III, 406.

solitaire abbaye de Nanteuil-en-Vallée, sous le double vocable de la Sainte-Vierge et de Saint-Benoît. Des fortunes diverses avaient, depuis près de trois siècles, signalé l'humble existence du couvent tantôt florissant et tranquille ou ruiné par des incendies, tantôt fatigué par des persécutions et de graves atteintes, selon que les ennemis du dehors et les tyranniques prétentions des puissances voisines la laissaient en guerre ou en paix ; selon aussi qu'elle pût se défendre ou qu'elle se vît obligée de céder (a). Longtemps appauvrie, elle avait pu se relever cependant vers le commencement de ce siècle, puisqu'en 1003, Abbon, le célèbre abbé de Fleury-sur-Loire, y avait fait une visite canonique après s'être arrêté à Charroux (b). Enfin on avait commencé à renouer la suite de ses abbés depuis que les Normands ne troublaient plus les campagnes, et nous savons qu'un certain Pierre Ier y tenait la houlette, quand un nouvel incendie y apporta ses ravages. Heureusement un seigneur de Ruffec la rebâtit aussitôt, en 1046. Ce qui reste encore de ce malheureux monument fait très bien comprendre combien fut coupable, à une certaine époque, l'oubli de ses souvenirs séculaires et l'indifférence qui le laissa périr. Le style en était de la bonne époque du roman fleuri, l'ornementation répondait à la richesse de ses cinq absides et à l'amplitude de ses nefs. Ces beautés artistiques relevaient encore les charmes de sa solitude, l'une des plus regrettables, sans contredit, aux religieux qui se vouent en même temps à l'étude et à la prière. (c).

Le riche seigneur qui fonda de nouveaux ces nobles et religieuses somptuosités, était Adhémar de la Rochefoucaud, homme pieux, intelligent et d'une foi chrétienne aussi solide que remarquable. Quatre ans après, en 1050, un autre bienfaiteur, Guillaume le Noble, apportait sa part

(a) D. Fonteneau, XII, 11 ; — *Gall. Christ.*, II, col. 1292.
(b) Aimoin, *de vita S. Abbonis*, c. XVII ; *mihi*, p. 338.
(c) V. notre *Histoire de Charroux*, c. XIX.

de bienveillance à cette rénovation; et y secondait le bienfait par les dix-huit religieux qui l'habitaient (a). Adhémar, pour mettre son œuvre à l'abri de mains suspectes, voulut le soustraire à la juridiction ordinaire, et le fit soumettre immédiatement à celle de l'archevêque de Bordeaux par le Pape Clément II. C'était en même temps ménager sa prospérité à venir, dont on vit des preuves plus de cent ans après, lorsqu'en 1165, l'abbaye de Saint-Emilion en Bordelais, s'étant vue affaissée dans ses ressources, l'abbé Guillaume, qui la gouvernait, passa une convention avec Oger, abbé de Nanteuil, par laquelle celui-ci acceptait à titre de prieuré la maison en détresse, qui dès lors fut unie au monastère poitevin par une véritable dépendance, et y trouva son salut (b). Mais charroux, avec ses grandes richesses, son crédit et son action sur le pays, devait servir aussi à Nanteuil de protection et de soutien pour ces difficiles circonstances de la vie où le plus faible a toujours besoin du plus fort. C'est pourquoi il y eut entre lui et Nanteuil, un de ces accords de conformité qui n'était par rares alors entre les abbayes suivant la même règle. A cette entente, le cœur et les mœurs intérieures, l'ordre et la discipline, la foi et la ferveur devaient gagner également. Ainsi donc, les deux maisons se déclarant unies dans les liens d'une sainte amitié, convinrent que désormais, si quelque faute d'une certaine gravité était commise par les religieux de l'une d'elles, cette faute serait jugée par l'abbé de l'autre maison, s'inspirant d'autant d'indulgence que d'impartialité, et craignant moins d'être ou trop doux ou trop sévère par suite de préventions prises de la vie habituelle. De là entre les frères des deux couvents les pratiques mutuelles d'une charité effective, les secours empressés dans les travaux, qui se partageaient au besoin et devenaient l'occasion de relations plus fréquentes et

Confraternité entre elle et Charroux.

Ce qu'étaient ces pactes religieux.

(a) D. Fonteneau, XX, 11.

(b) *Gall. Christ.*, ub sup.; — Du Tems, II, 470.

plus dévouées. Mais à ces témoignages d'une sainte intimité devaient s'ajouter encore de touchantes preuves de charité toute religieuse. Il fallait que cette vie du cœur se prolongeât au-delà du tombeau. C'est pourquoi l'on convint aussi que dans les deux maisons, à la mort de l'un des religieux, chacune d'elles célèbrerait pour lui le Saint Sacrifice pendant trente jours consécutifs ; que pour cela le décès sera notifié de l'une à l'autre, et que le nom du défunt sera inscrit au nécrologe des deux.

Il paraît convenable entre autres qu'afin d'éviter, dans les punitions imposées, une publicité toujours fâcheuse pour l'édification publique, et éviter les tentations de découragement, on préférera de part et d'autre commettre les affaires aux seigneurs abbés et aux religieux dont ils voudront se faire assister, qu'aux évêques et à leurs officialités. Par une application intelligente autant que sérieuse de ce suffrage universel, qui de nos jours est devenu une jonglerie politique, les deux abbayes furent appelées à sanctionner cette mesure en une réunion de tous les moines ; ce fut donc l'œuvre des deux abbés auxquels s'était joint celui des Moreaux (17), et plusieurs autres religieux de réputation et de talent[a]. Le sceau de notre évêque Isembert Ier, appendu à cette charte avec ceux des trois abbés susdits, indiquent assez qu'en dépit des causes qui semblaient soustraire la connaissance des affaires prévues à la juridiction épiscopale, rien n'y soulevait les susceptilités possibles de l'Ordinaire. Celui-ci d'ailleurs savait trop bien de quelles exemptions jouissait l'abbaye pour ne pas approuver une mesure de charité et de prudence. Il est probable aussi bien que de telles mesures n'étaient qu'un renouvellement d'anciennes habitudes interrompues par les malheurs publics, toujours si préjudiciables à la ferveur domestique. Regrettons d'ailleurs, qu'en voyant les heureux fruits de ce régime si simple et si réussi, les

(a) (*Cum pluribus magistris peritis.*)

sociétés si fières de leur *laïcisation* n'arrivent pas à en essayer en faveur de leur présent et de leur avenir [a].

Origine de la famille de la Trémouille.

Notons ici, en cette année 1047, la première apparition d'un nom qui devait devenir illustre entre les premières familles du Poitou. C'est celui des La Trémouille. Cette année, en effet, un Pierre de ce nom figure comme témoin dans une charte d'affranchissement d'un *collibert,* accordée par Geoffroy Martel et sa femme Agnès, à leur retour de la Pouille, où ils avaient accompagné l'empereur Henri III et sa nouvelle épouse Agnès de Poitiers [b].

Dès ce temps les noms de fiefs étaient devenus noms de famille pour tous les chevaliers qui les avaient reçus en héritage ou par acquisition, et aussitôt qu'un fief passait à l'une de ces personnes, aussitôt le propriétaire l'ajoutait à son premier nom (prénom) (**18**) comme une distinction nobiliaire. Nous croyons que c'est ainsi qu'il faut penser de la petite ville de la Trémouille, chef-lieu de canton de dix-huit cents âmes, de l'arrondissement actuel de Montmorillon. Quelques beaux récits que des généalogistes primitifs nous aient donnés sur les origines de cette maison, nous aimons mieux nous en rapporter aux études sérieuses des Sainte-Marthe (**19**), que de remonter, avec des auteurs sans réputation, au berceau nuageux prêté à certaines familles romaines ou espagnoles d'une plus ou moins haute antiquité. Nous croirons même peu à la provenance qu'on leur a trouvée naguère des premiers comtes de Poitiers, où rien dans nos études ne nous a laissé soupçonner leur présence, qu'auraient certes bien révélée avant nous les spécialistes si soigneusement adonnés aux choses de notre histoire. L'illustre famille elle-même dont nous parlons n'a jamais eu entre ses mains ni pu communiquer à aucun historiographe la moindre pièce qui constituât un commencement de preuve de cette fausse célébrité dont ils

(*a*) *Gall. Christ.*, II, col. 1293.

(*b*) D. Bouquet, XI, 285; — Mabillon, *Annal. bénéd.*, IV, 485 et suiv.

pouvaient se passer, ayant la véritable, qu'ils se sont légitimement acquise.

Nous nous rattachons donc à l'opinion des hommes de sens qui, d'après la charte de 1047, regardent ce Pierre de la Trémouille, mentionné par Dom Fonteneau, comme le premier personnage connu de la famille. Son nom lui vint très probablement du lieu qu'il possédait à l'extrémité occidentale du Poitou, sur les limites de cette province et du Limousin. Donc, la petite ville existait déjà, ayant comme toutes seigneuries qu'il fallait défendre au besoin, son château, ses murs et ses fossés d'enceintes. Mais il faut attendre jusqu'au commencement du XIIIe siècle, pour trouver, à la cinquième croisade, ce contemporain des rois Henri Ier et Philippe Ier, et du duc d'Aquitaine Guillaume VIII. C'est Robert qui s'y acquit de la gloire avec quatre fiefs conquis par sa coopération à cette campagne. On ne sait ni la branche d'où était issu ce héros, ni quelle fut sa descendance, mais on le pose dans notre histoire comme une de ses étoiles inconnues qui semblent paraître seules à un horizon où bientôt d'autres viennent lui succéder. C'est après lui qu'apparaît donc le Pierre, seigneur de la Trémouille, que nous voyons en rapport avec Guillaume d'Aquitaine, et autres chevaliers nommés avec eux dans les chartes de cette époque. Lui et ses descendants ne cesseront désormais de figurer en maintes circonstances avec les notables de la contrée, où ils deviendront des propriétaires de fiefs ou bienfaiteurs d'une foule d'établissements que nous verrons surgir bientôt à la surface de notre pays, pour mouvementer sa vie civile ou religieuse. Sous les noms d'Audebert, de Guy, de Guillaume ou d'Humbert, on verra associer à leur nom devenu patronimique ceux de Lussac-les-Eglises, de Villesalem, de Fontgambaud. Les croisades viendront, et ils y mériteront les éloges de l'histoire. Enfin, on les voit s'unir en beaucoup de branches diverses, et qui toutes s'acquièrent les plus honorables illustrations. En maintes

rencontres, cette race chevaleresque nous apparaîtra désormais parmi les principaux feudataires du Poitou, et par un avantage dont toutes les maisons nobles ne peuvent pas se glorifier; ils descendront de siècle en siècle jusqu'au XIXe, où les derniers représentants de cette belle race gardent encore précieusement les traditions et les titres historiques de nos anciens vicomtes de Thouars.

Les la Trémouille portent d'*or* au *chevron de gueules accompagné de trois aiglettes d'azur becquées et membrées de gueules* (a).

Incendie de la ville et du monastère de Charroux.

L'évêque Isembert Ier, qui avait assisté à la reconstruction de l'abbaye de Nanteuil, n'avait pu se trouver à sa consécration étant déjà fort vieux, ou absent, comme nous allons le dire, et d'ailleurs sur le point de mourir. Mais il eut la tristesse de voir consumer par les flammes dans le courant de 1047 en l'année suivante, et peu de jours avant sa mort, la ville et le monastère de Charroux, victimes d'un accident dont la cause resta ignorée. Ce fut une calamité pour le Poitou entier, qui aimait à se glorifier entre toutes de celles de ses abbayes qu'il aimait le mieux, de celle dont la réputation de puissance et de dignité était depuis si longtemps si bien établie. Quelques obscurités qu'ait laissée autour de cet événement, et quant à sa date, la *Chronique de Saint-Maixent* qui en parle en termes trop vagues pour nous renseigner sûrement (**20**), elle nous apprend qu'il eut lieu en 1047, et indique à l'année suivante la consécration de la nouvelle église. Cette promptitude laisse croire à un mode de reconstruction qui se ressentit plus de l'ancienne méthode que de la nouvelle, adoptée si généralement depuis le commencement de ce siècle. L'affluence n'en fut ni moins nombreuse, ni moins brillante lors de la dédicace où treize évêques furent présents, le 16 juin 1048. L'abbé Hugues IIe du nom, se distingua par sa belle et empressée

(a) Cf. Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France*, in-4° Paris, 1649, t. II, p. 806, 331 et 1461 ; — Besly, *Comtes de Poit.*, p. 382 — Beauchet-Filleau, *Dictionn. des familles du Poit.*, II, 744 et suiv.

hospitalité envers ces prélats qui purent admirer combien devait être grande l'affection que le pape Clément II portait au monastère et à son digne chef, quand ils virent briller au milieu du sanctuaire le riche autel paré de dorures et de pierreries que le Pontife avait consacré lui-même et envoyé à la nouvelle église de Saint-Sauveur. Sous cet abbé se passèrent beaucoup de choses favorables à la maison. Plusieurs fois, en effet, après avoir reçu des dons et des restitutions considérables, il fit confirmer les privilèges et acquisitions de la communauté, soit par le roi Henri Ier en 1052, soit en 1061 par le pape Alexandre II. Ce fut sous son abbatiat, qui dura jusque vers 1077, qu'un seigneur Auvergnat ayant donné à Charroux l'abbaye d'Issoire en dédommagement de lieux usurpés et dissipés sans retour, cet établissement fut confié à Gislebert, un de ses religieux qui la gouverna avec une sagesse exemplaire.

Mort de l'évêque Isembert Ier. — Caractère et vertus de ce prélat.

Quand cette mémorable solennité eut lieu à Charroux il y avait déjà plus de six mois que notre évêque Isembert Ier avait disparu de ce monde. Sa vie avait été laborieuse, anxieuse même, s'étant trouvé obligé d'y faire face à des événements difficiles, soit pendant les règnes de Guillaume VI et de ses enfants, soit lorsqu'il se vit forcé à subir la dure pression de la politique angevine, ou de réprimer par son autorité spirituelle les discordes seigneuriales et les excès des grands, contre la paix, la prospérité des pauvres et des petits. Nous avons dit comment il avait créé dans la vallée à l'occident du château épiscopal l'église du Saint-Sépulcre qui reçut aussi vers 1060 le nom de Saint-Just, martyr d'Auxerre, et devint en 1822 la paroisse Notre-Dame. Plus tard il s'occupa aussi d'assainir la nouvelle ville ainsi constituée en dirigeant par son milieu un ruisseau qui la traverse toute entière de l'Est à l'Ouest, et partant de la fontaine Talbat pour aller se perdre dans la Vienne (a). Ces

(a) M. Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny*, in-12, Paris, 1884, p. 118 et suiv.

soins matériels ne firent que seconder en lui le zèle tout religieux qu'il apporta à l'accomplissement de sa charge pastorale. On le vit se mêler à toutes les choses de son temps qui, dans son diocèse ou au dehors, appelèrent son attention sur le salut des âmes et la bonne administration des églises. Car sa piété ne fut pas moins grande que les qualités de son esprit : ce fut elle qui le conseilla dans la tenue de ses conciles contre les horreurs des manichéens, qui l'anima d'un zèle paternel pour les abbayes de son diocèse, et lui fit entreprendre avec Jourdain, son collègue de Limoges, le voyage de Jérusalem, dont nous ne trouvons pas l'époque précise (a). La maturité de son jugement le maintint toujours, dans les discussions théologiques, du côté où penchaient la raison et le droit ; la bonté de son cœur le soutint en de nombreuses difficultés où il eut à consoler et à aider de grandes infortunes, et en des traverses où l'égoïsme et l'ambition excitaient trop les cupidités du plus grand nombre, il se montra toujours également juste et désintéressé.

Fraternité entre les Chapitres de Poitiers et de St-Martin de Tours.

Ces fraternités que nous venons de voir entre Nanteuil et Charroux, existaient aussi entre les Chapitres et les diocèses, contribuant à entretenir entre les évêques et leurs Eglises de saintes amitiés qui ne contribuaient pas peu à y maintenir la bonne entente d'une religieuse émulation. Ainsi, à l'occasion du concile tenu à Poitiers en 1036, une prébende fut donnée à Isembert, dans le chapitre de Saint-Martin de Tours, et celui-ci, en retour de cette faveur, accorda à toutes les églises honorées dans son diocèse du vocable de Saint-Martin, de n'y être tenues envers lui qu'aux droits de synode et de visite (b).

N'ayant pu nous arrêter, sans déranger l'ordre de notre

(a) Cf. Charte du prieuré de Méron, apud Marchegay, *Chroniq. des Eglises d'Anjou*, p. 78 ; — *Chronic. Sanct-Florent. Salmur* ; — *Ibid* p. 292 ; — *Chroniq. de Saint-Maixent*, ad ann. 1032.

(b) Labbe, *Concil.*, IX, *ad h. ann.* ;—*Conc. Harduin.*, *ibid* ; — *Gallia christ.*, II, col. 1163.

La petite paroisse d'Aillé donnée par lui à Saint-Cyprien.

récit, à certains détails de la vie de ce digne prélat, nous trouvons naturellement ici le loisir de rappeler quelques faits qui le distinguent dans nos chartes, et nous citons plus volontiers parmi ces souvenirs celui de l'antique église d'Aillé, petit hameau à peine connu aujourd'hui, à huit ou dix kilomètres au levant de Chauvigny, et qui était alors le centre d'une paroisse (21). L'église du lieu, et sans doute cette chapelle qui semble avoir été entourée alors et jusque vers notre temps, d'un cimetière commun à plusieurs villages des environs, était un alleu appartenant à Isembert. Il la donna en même temps que l'église du St-Sépulcre à St-Cyprien de Poitiers, et la charte de donation a cela de curieux pour nous, qu'elle nous fait connaître les noms de sa mère Théotberge, de ses frères Manassé et Sénebaud, dont le premier est qualifié de Vicomte (a). Sa vie, au reste, est pleine de ces générosités envers les maisons religieuses. Soit qu'il agît comme fondateur, soit qu'il voulût aider le développement de celles qui surgissaient autour de lui, il se montrait toujours grand seigneur et homme de foi, et il disposait sans compter, envers les pauvres et les religieux, des richesses qu'il se montrait plus heureux de donner que d'avoir reçues.

Epoque et lieu de la mort d'Isembert Ier.

On s'est égaré en certaines histoires sur l'époque où mourut ce prélat, on l'aurait reportée à l'année 1036, après laquelle on le voit cependant agir dans son diocèse en homme qui certes n'y est pas mort ; car des actes de 1041 y placent son nom à côté de ceux de Saint-Maixent et de la Motte-Saint-Héraie. Tout nous fait croire qu'il dut vivre jusqu'à une époque très rapprochée de la dédicace de Notre-Dame de Saintes, qui est bien le 2 novembre de l'année 1047, et où son neveu Isembert II signa parmi les ecclésiastiques présents, sous le titre d'évêque désigné de Poitiers (b). Ce qu'on a raconté d'Isembert Ier est très

(a) *Gall. Christ.*, ub sub.

(b) Briand, *Hist. de l'Eglise Santone*, I, 293 ; — *Gall. Christ.*, II p. 1169.

obscur, quelle que soit la cause des malentendus écrits sur ce point. A en croire les uns, il serait mort à Pavie, y étant tombé malade dans le cours d'un voyage fait à Rome pour visiter le Saint-Siége ; d'autres sembleraient prouver qu'il est mort à Poitiers, puisqu'il reçut la sépulture dans l'église abbatiale de Saint-Cyprien, qu'il avait choisie à cet effet. Rien n'empêche de concilier ces deux versions qui ne semblent pas absolument contradictoires. Il peut être également vrai, en effet, qu'étant mort en Italie, il ait été transporté ensuite dans une maison religieuse dont il s'était montré le zélé protecteur. C'est à quoi nous croyons qu'il faut s'en tenir.

Par quels abus les évêchés se perpétuaient alors dans une même famille.

Cette perte fut d'autant plus regrettable pour l'Eglise de Poitiers, que son successeur devait être loin de lui ressembler. Les élections aux dignités ecclésiastiques se ressentaient déjà depuis longtemps des abus que les possesseurs des grands fiefs avaient trop patronisés dans les terres de leurs dépendances. Une seule famille, souvent la leur, paraissait trop souvent devoir seule s'imposer aux évêchés et aux abbayes pour lesquels on consultait moins les vocations que les convenances personnelles, et ainsi ces hautes dignités devenaient l'héritage d'une famille noble et puissante, si bien que d'avance, cette famille, afin d'arriver en son temps aux plans enviés, était pourvue d'avance, dans la cathédrale ou les monastères, des premiers postes par lesquels on arrivait infailliblement à l'obtention du bénéfice attendu. Trop d'exemples pouvaient faire craindre que la simonie fût pour beaucoup dans ces succès, qu'elle rendait coupables au premier chef, et alors quels abus n'entraient pas avec elle dans les Eglises ! (a)

Avènement d'Isembert II, XLIX évêque.

Quoique rien n'ait pu jusqu'ici la faire soupçonner d'une telle malversation, la famille de Châtelaillon, que nous avons vue alliée aux Chauvigny, avait vu se succéder ainsi

(a) Briant, *ub sup.*, p. 295.

sur le siège de Poitiers avant Isembert Ier, qui était archidiacre, son oncle Gislebert et Pierre Ier, leur parent. Cette fois encore un fils de Manassé de Châtelaillon, neveu de son frère Isembert Ier, allait remplacer son oncle et prendre le nom d'Isembert II, mais apporter dans les mêmes fonctions, sans y avoir les mêmes vertus, un caractère passionné qui multiplierait autour de lui de graves difficultés et des troubles sérieux dont il devait être victime. Nous aurons à raconter pendant une trop longue période de quarante ans ces inexcusables tendances et ces très malheureuses tentatives de tout soumettre à sa volonté, contre le droit et le devoir, dans un homme que l'histoire trouve si différent de ce qu'il aurait dû être.

Isembert II, dit aussi Sénebaud, avait donc pour père Manassé, vicomte de Châtelaillon, et pour mère, une Amélie, de noble extraction, mais dont on ne sait pas la provenance. Il était archidiacre de la cathédrale quand il fut élu, et prit rang comme étant le quarante-neuvième parmi nos évêques. Ceci dut se passer en 1048, et on vit le nouveau prélat assister à la consécration de la nouvelle église de Charroux avec Guillaume Aigret, le comte de la Marche Audebert, et celui de Charroux Geoffroy Ier. Sa famille. Antécédents de son épiscopat.

Cette année 1048, date dans notre histoire par un de ces événements qui avaient alors de plus haute importance parce qu'ils se passaient en présence des personnages les plus éminents, comprenant très bien les conséquences civilisatrices des fondations inspirées par la foi.

Geoffroy Martel et Agnès de Bourgogne, après avoir intronisé leurs fils, l'un à Poitiers, l'autre à Bordeaux, étaient revenus habiter l'Anjou, dont ils faisaient de fréquents voyages, soit dans le Vendomois, soit en Touraine, pour y exercer leur autorité seigneuriale. Ils ne perdaient pas de vue cependant cette Saintonge que les intrigues des prédécesseurs de Geoffroy avaient tendu incessamment à usurper pour l'Anjou. Ils avaient fait cesser à cet égard toute opposition possible des princes Poitevins, demeurés Consécration de l'église de Saint-Jean-d'Angély.

en cela sous leur tutelle. Ils aimaient à faire, dans le beau pays de la Charente, des actes qui fissent oublier qu'aux seuls comtes du Poitou étaient dues son origine et la prospérité de ce monastère [a]. Ils ne manquèrent donc pas l'occasion d'y faire encore un acte de supériorité lorsque, en 1048 [b], ils voulurent donner une splendeur extraordinaire à la consécration du chevet de l'église abbatiale de Saint-Jean, qui venait d'être reconstruit. C'était sous l'abbatiat de Geoffroi II, et un peu avant le sacre de notre Isembert II, qu'on n'y voit pas, mais qui n'eût pas manqué d'y assister avec les évêques de Saintes, d'Angoulême et d'Angers. Là se fit encore, par le duc d'Anjou et par sa femme Agnès, une éclatante réparation de ce qu'ils appelèrent eux-mêmes une spoliation, dans une charte signée de leur main, de celles de leurs enfants et d'un grand nombre de leurs alliés et courtisans. La comtesse y déclare donc, qu'entourée de ses deux fils et devant l'autel du saint qu'on honore solennellement en ce jour dans sa propre église, en expiation du mal qu'elle a fait maintes fois au monastère et des biens qu'elle lui avait extorqués et retenus injustement, elle lui donne en toute propriété, et met entièrement sous son obéissance la ville de Saint-Jean et toutes les églises qui y sont construites avec toutes les terres de toutes sortes qui en dépendent, cultivées ou non, leurs cours d'eau et moulins donnés jadis à l'abbaye par les rois de France et les ducs d'Aquitaine, et que d'injustes ravisseurs lui avaient soustraits.

Privilèges donnés à l'abbaye de Saint-Jean.

Elle voulait aussi, renouvelant un ancien usage dont on semblait ne plus parler depuis longtemps, peut-être parce qu'on l'avait trop méconnu à une époque de violences et d'exactions, elle voulait que l'enceinte toute entière de cette ville constituât un droit d'asile pour quiconque s'y réfugie-

(a) V. ci-dessus, t. IV, p. 120, 346 et 350.

(b) Et non en 1050 comme la dit par erreur la *Chronique de Saint-Maixent*, citée par le *Gall. Christ.*, II, col. 1000.

rait; puis divers privilèges étaient accordés aux habitants pour favoriser leurs diverses professions : par exemple les cordonniers, les pelletiers, les meuniers et les jardiniers, leurs serviteurs et ceux qui tenaient d'eux des fermes ou des borderies, ne devaient être détournés de leur service sous aucun prétexte; ils ne pouvaient même être forcés au service militaire que par le Comte, et encore uniquement lorsqu'il se mettait lui-même en campagne.

Les clercs, les femmes veuves, les pauvres, tous les étrangers en un mot, qui passeraient à Saint-Jean, pour quelque dévotion de pèlerinage, y seraient sous la protection de l'Abbé et la défense de l'Eglise. Toutes les causes juridiques soulevées dans ce ressort, même relatives au comte, ou à la comtesse, étaient soumises à la justice de l'Abbé, et ne pouvaient être jugées qu'à son tribunal par ses viguiers ou autres magistrats. L'abbé pouvait aussi établir des foires et des marchés, et quiconque y viendrait dans un but de commerce y était garanti de toute contrainte ou violence de la part de l'autorité civile; une complète protection leur était promise pour leur arrivée et leur départ. C'était par l'Abbé que devait être confirmés les actes d'achats ou de ventes sous peine de nullité, car c'est de lui que dépendent tous les détails de l'administration civile ou judiciaire. Agnès ajoutait à toutes les clauses et à quelques autres encore qui complétaient ou éclaircissaient ses intentions, qu'en foi de ces dispositions à jamais irrévocables, elle et ses deux fils qui l'accompagnaient, Guillaume Aigret, et Guy Geoffroy, établissaient toutes ces formalités sous la foi du serment, chacun d'eux faisant brûler en témoignage de leur sincérité, un grain d'encens sur l'autel majeur de l'Eglise, et appelant ensemble les plus redoutables malédictions de Dieu sur ceux, fussent-ils leurs descendants ou membres quelconques de leur famille, qui oseraient à l'avenir contredire par la moindre violence, les dispositions que signaient avec eux le comte d'Anjou présent à la cérémonie, les évêques, les abbés,

et autres seigneurs qui s'y étaient rendus pour donner plus d'autorité à la leur (a).

Conséquences historiques à tirer de ces faits.

Nous nous sommes étendu sur ce fait parce qu'il témoigne des mœurs du temps, du caractère des personnes, et qu'il forme une nuance de plus, propre à mieux faire apprécier une princesse dont le rôle s'est mêlé souvent à nos affaires sous des formes moins honorables. Cette singulière répression des passions les plus indomptées par une foi que dominait toute la société se faisait lentement, mais sûrement, et amenait par le christianisme une transition fort curieuse à étudier aujourd'hui, entre ces groupes quasi sauvages, et le naturel plus facile qui se formait parmi les générations nouvelles. L'éducation des peuples est comme celle des familles : elle ne se fait pas en un jour ; et c'est le côté le plus intéressant de notre histoire, d'observer comment la foi de Jésus-Christ poliçait les nations, les formait dans toute l'Europe aux vertus des âmes fortes, grâce à l'action des évêques, aux exemples des saints et à l'influence toujours fructueuse de leurs miracles.

Et mérites de ce monastère.

Saint-Jean-d'Angély était donc depuis longtemps, et tour à tour, l'objet des rigueurs injustes ou des réparations exemplaires des princes de qui il relevait. C'est du reste un éloge à faire de cette communauté, que les prospérités que lui firent ainsi les suzerains de son territoire ne servirent qu'à la rendre digne d'en mériter d'autres : aussi de nouvelles faveurs ne tardèrent pas, comme nous le verrons, à lui faire aimer de plus en plus la régularité, le devoir, le soin des pauvres, et l'édification des peuples, dont partout on bénissait la sainte direction.

L'île de Vix.

Isembert II inscrivit son nom, dès cette première année de son épiscopat, en des chartes d'où d'écoulent des renseignements intéressants. Ainsi, un de ses premiers actes publics fut la confirmation par sa signature de la donation faite dès 1047, au nouveau monastère de Notre-

(a) *Charta de Tabulario Sainti-Joanni Anger*, citée au long dans Besly, *Comtes de Poitiers*, p. 228 *bis*, et suiv.

Dame de Saintes, de toute l'île de Vix (22), située vers l'embouchure de la Sèvre-Nantaise, entre Maillezais et le château de Fontenay. Cette île avait été achetée par Agnès de Bourgogne, du consentement de son fils Guillaume VII, pour la somme de quinze cents sous, à un autre Guillaume seigneur de Parthenay, avec l'agrément de toute sa famille, dont un membre, Joscelin, était trésorier de Saint-Hilaire. Cet établissement devait servir, dans les intentions de la donatrice, comme d'un refuge aux religieuses bénédictines qu'elle en nantissait, en cas de péril quelconque ou d'accident qui les forçât d'y chercher un asile. Pour sanction de cet acte, le seigneur de Parthenay et sa femme Ermengarde offrirent à Notre-Dame leur fille encore très jeune, pour y devenir religieuse, et déposèrent sur l'autel le prix de la vente qu'ils avaient consentie. La charte fut revêtue d'un grand nombre de signatures, parmi lesquelles, après celles des principaux intéressés, nous trouvons Hugues Ier, vicomte de Châtellerault, toute la famille de Parthenay, et l'évêque Isembert qui sanctionnait l'opération (a).

Prieuré de Fontaines.

Plusieurs titres inédits, que nous attribuerons à la même année, nous font connaître encore des localités à ne pas négliger ici. Ainsi une modeste petite annexe de la paroisse du Bernard, Fontaines, en ce temps là *de Fontanis* (b), dépendante de la seigneurie de Talmont et située entre cette localité et celle de Curzon, fut donnée par un chevalier de Talmont au monastère tourangeau de Marmoutier, et devint un de ses prieurés. Parmi les obligations imposées aux religieux en retour de cette donation, et outre l'obligation de fournir au prieuré un certain nombre de religieux qui y continuassent des prières pour le seigneur de Talmont et autres, nous voyons une redevance de mille sèches, qu'il n'est pas rare de rencontrer en d'autres chartes du

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, IV, LX, p. 488, nº XXII.

(b) Qu'il ne faut pas confondre avec le Fontaines du canton de Fontenay.

moyen âge (a). Cet objet était d'autant plus précieux à Marmoutier, qu'on ne pouvait se l'y procurer qu'à plus de difficultés et de frais (23).

Les Moutiers-sur-le-Lay.

Les Moutiers trouvent aussi dans ce même temps un souvenir de leur première existence. C'était alors un alleu appartenant à Geoffroy Ier, neuvième vicomte de Thouars, sur lequel il donna à Albert, ce même abbé de Marmoutier, un cens annuel de cent sous, monnaie poitevine, qui en faisait partie. Antérieurement il avait gratifié ce même donataire de deux domaines situés dans le voisinage des Moutiers, sur la rivière d'Yon (24). Les Moutiers-sur-le-Lay (b) étaient ainsi nommés de ce que, placés sur le bord du Lay, près de son embouchure dans l'Yon, *Monasterium supra Laydum,* ils possédaient deux églises, l'une de Saint-Pierre qui était celle de la cure, l'autre du prieuré sous le vocable de Sainte-Madelaine. L'évêque de Poitiers disposait de toutes deux. Ce n'est plus qu'une simple paroisse du canton de Mareuil (Vendée), d'une population de 1,000 habitants à peine (c).

Toutes ces donations étaient toujours signées, ainsi que beaucoup d'autres faites dans le même esprit, par les nombreux seigneurs des familles de la contrée, et par l'évêque du lieu, dont il est rare qu'elles ne portent pas le nom.

Dédicace à Poitiers de la nouvelle église de Saint-Hilaire.

Un fait liturgique d'une bien autre importance venait, l'année suivante, rendre à Poitiers une de ses plus belles églises, définitivement achevée après tant de vicissitudes dont enfin elle se relevait triomphante. C'était la basilique de Saint-Hilaire. Ce magnifique édifice, dont l'existence s'était liée depuis huit siècles aux plus chers souvenirs de la cité, avait souffert de tous les malheurs qui l'avaient fatiguée elle-même. Souvent on l'avait vue succomber aux

(a) Mabillon, *loc. cit.*; — D. Fonteneau.

(b) Qu'il faut distinguer d'un autre bourg du même nom surnommé des *Mauxfaits,* qui est du patronage de Saint-Jacques.

(c) D. Fonteneau ; — *Pouillé* de l'abbé Aillery.

assauts et aux incendies ; mais toujours elle s'était redressée sur son lit de mort, grâce à ce sentiment de piété filiale qui ne permettait ni au Chapitre ni aux Poitevins d'oublier que sous ces décombres vivaient toujours les saintes reliques du plus grand évêque des Gaules. En vain donc des ruines nouvelles avaient succédé à de nouvelles reconstructions. Elle avait revêcu après les violences mortelles des hordes armées, et même à ses dernières détresses par les Normands, dignes émules des Sarrazins ; car au xe siècle, c'était Adèle d'Angleterre, devenue comtesse de Poitiers, et au xie la fameuse Agnès de Bourgogne, qui s'étaient éprises du zèle de ces pierres démolies depuis cent cinquante ans ! C'était en pleine renaissance de l'architecture chrétienne, quand de toutes parts un nouvel art paré de majesté et d'élégante vigueur ressuscitait dans toutes nos campagnes les sanctuaires victimes du temps ou des événements de la guerre ; ce sont encore les restes de cette vieille restauration qui survivent inébranlables dans la basilique du xixe siècle, et qu'un artiste Saxon, Walter Coorland, avait savamment unie aux premiers débris de l'époque gallo-romaine ; puis des constructions successives y étaient survenues avec chaque siècle depuis le ive. Et si les chapiteaux, les modillons et les métopes, les murs et les enfeus, que nous admirons encore, n'étaient pas tous parés des curieuses et délicates sculptures qui leurs donnent une si riche ornementation, c'étaient dès lors pourtant, ces vastes et profondes nefs, cette arcature élancée, et ces étonnantes et harmonieuses inégalités qui superposent le sanctuaire à l'ensemble de l'intérieur. En un mot, la nouvelle basilique devait être d'une rare et splendide magnificence (a).

Ce fut le 1er novembre 1049, que se fit la consécration. Treize évêques y assistèrent, parmi lesquels Isembert II de Poitiers, et la *Chronique de Maillezais* observe que si la

(a) Cf. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIII, 50 et suiv., *passim* ; — Besly, *Comtes*, p. 319 *bis* ; — Dufour, l'*Anc. Poit.*, p. 414.

comtesse Agnès, aussi présente, avait beaucoup offensé Dieu, elle avait trouvé dans cette princière générosité un moyen consolant de réparer ses fautes. C'était une belle perle de plus à cette couronne de mérites qui brillait déjà dans la Trinité de Vendôme, dans Notre-Dame de Saintes, et dans Saint-Nicolas de Poitiers, qui ne cédait en rien à ces belles créations par la beauté de son architecture et de son plan.

Fondation de Saint-Nicolas de Poitiers.

Nous ignorons l'époque précise où la princesse fit cette dernière fondation qu'elle rattacha probablement dans sa pensée à celle du même vocable qui lui devait aussi son existence dans la ville d'Angers, et en avait fait, en 1020, une collégiale pour huit chanoines, dont l'église, récemment refaite, existe encore à titre de paroisse (a). A Poitiers, la nouvelle maison fut établie sur l'emplacement que ses restes occupent encore, au Sud de la place d'Armes actuelle où avait été l'enceinte wisigothe des premiers temps (25). Là fut créée une sorte de bourg, comme il arrivait toujours autour des maisons religieuses. Celle-ci avoisinait aussi le marché déjà tenu sur le *forum* (la place Royale sous Louis XIV, et aujourd'hui la place d'Armes), et qu'on appela longtemps après le *marché vieil*. Près de Saint-Nicolas fut placé une aumônerie ou maison d'hospitalité pour les malades pauvres; toutes les communautés tenaient à se faire de telles annexes, où se pratiquaient l'*aumône* et la charité sous leurs formes les plus urgentes.

Le clergé de cette église se composa de treize chanoines, et comme une partie de leur dotation avait été prise sur la propriété voisine du bourg de Saint-Hilaire, la comtesse en dédommagea la communauté en prélevant en sa faveur une redevance annuelle de douze deniers sur le revenu du nouveau prieuré. Les chanoines devaient embrasser la règle de Saint-Augustin et faire vœu de pauvreté. Cette vie fut la leur pendant quelque temps, mais leur persévérance ne tarda pas à se lasser, et bientôt ils déchurent d

(a) *Chronic. Mall.*, ann. 1020 ; — Bodin, *Recherche*, I, 210.

cette première ferveur, la discipline se relâcha, la prière et le travail se ralentirent. En vain les avertissements de l'évêque et du comte de Poitiers les rappelèrent au devoir. Le relâchement n'en devint pas moins un désordre, et Guillaume VI mourut sans avoir pu les améliorer. Ce fut son successeur qui, après s'être éclairé des conseils de plusieurs prélats et s'appuyant de l'autorité et des avis de l'évêque diocésain, Isembert II, prit le parti de faire cesser le scandale, comme nous le verrons bientôt.

Le duc d'Aquitaine à Cluny. — La monnaie de Saint-Jean-d'Angély et celle de Niort.

En ce même temps, Guillaume Aigret donna à l'abbaye de Cluny, dont tout le monde aimait à favoriser les beaux commencements, la monnaie de Niort et celle de Saint-Jean-d'Angély. Ce n'est pas à dire que ces deux villes fussent dépourvues du droit qui fut transporté au célèbre monastère, mais que ce fût ce lui-ci qui en eût désormais la direction et les revenus. Les souverains féodaux s'étaient emparé du droit de monnayage au détriment, il faut le dire, de l'unité de type toujours avantageuse dans l'espèce, et à l'avantage des faux monnayeurs, qui n'étaient pas plus rares que les voleurs fiscaux chargés par les princes de confectionner les pièces d'or et d'argent. Ces princes tiraient un revenu de ces fonctions qu'ils ne confiaient pas sans une redevance ; c'était cette redevance déjà considérable que notre Duc abandonnait par bienveillance à Cluny qui désormais la toucherait comme étant un de ses revenus (a).

Direction donnée alors aux ateliers monétaires.

Cette donation fut confirmée en 1076 par son successeur, Guy Geoffroy (b). Au reste, les possesseurs de ces ateliers donnaient par eux-mêmes aux *monétaires* ou fabricants, les métaux précieux qui devaient être transformés, et dont ils devaient tirer, d'après le poids brut, une somme déterminée de monnaie. Les Comtes du Poitou, les Ducs d'Aquitaine s'étaient attribué dès la première époque de leurs règnes ce droit souverain qu'aucun de leurs successeurs ne négligea ;

(a) D. Fonteneau, VI, 67.

(b) D'Achary, *Spicileg.*, VI, 459.

mais de grands abus en naquirent peu à peu; d'autres s'en suivirent plus grands encore; de telle sorte qu'il fallut arriver jusqu'à l'ordonnance du 13 novembre 1577, pour arrêter les nombreux désordres de cette branche d'administration, lesquels encore ne disparurent pas complètement (a). Quant à nos monnaies locales, elles eurent peu de célébrité antérieurement au XIe siècle, surtout depuis que les mines de Melle s'étaient épuisées; mais au milieu de ce même siècle, quand les malheurs des temps furent compensés par une paix relative et les soins d'un meilleur gouvernement, nos souverains créèrent des ateliers dont les produits, à cause de leur meilleur aloi et de la célébrité acquise au pays, furent reçus non seulement dans le Poitou et toute l'Aquitaine, mais dans la Touraine même où la livre valait vingt sous, et la nôtre quelque chose de plus, et parfois le double de certaines autres (b). Nous eûmes aussi les deniers mâles (26), et d'autres menues pièces qui figureront souvent dans les comptes de nos aïeux.

Monnaies poitevines.

Mariage de Guillaume VII.

Un an après, en 1050, la jeune sœur de Guillaume VII, fille comme lui d'Agnès de Bourgogne, et femme depuis un an de l'empereur Henri III, donna à ce prince un fils qui fut baptisé par le pape saint Léon IX (c). Cette naissance donnait un neveu au duc d'Aquitaine qui, jusque-là, n'avait pas semblé songer pour lui-même à une union qui lui assurât une dynastie, quoiqu'il dût avoir quarante ans. Il chercha donc et obtint la main d'Ermesinde, sœur de l'empereur Henri III, ce qui le rendit beau-frère de ce prince, dont la femme avait probablement ménagé cette alliance (d). C'était un bon choix, car la jeune femme mérita plus tard d'être louée par le B. Pierre Damien, cardinal,

(a) *Mémoires* de Sully, ann. 1601; — Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 73 et 167.

(b) *Hist. de la conquête de Jérusalem*, par Simon d'Agiles, dans la collection Guizot, XXI, 328.

(c) *Chronic. Malleac.*

(d) Bouquet, III, 29; — Besly, *Comtes*, p. 319 *bis*, 332 *bis*.

évêque d'Ostie, qui la citait comme une sainte dans une lettre à sa belle-sœur Agnès, devenue veuve de l'empereur Henri III (a).

Geoffroy Martel répudie Agnès de Bourgogne.

Une charte du 15 août 1052 où le roi Henri Ier affranchit à Orléans un certain nombre de serfs, nous révèle une circonstance très grave de la vie et de la conduite de ce Geoffroy Martel, à qui il ne manquait peut-être que cette faute pour compléter ce que l'histoire doit en faire penser. On voit cette charte signée de Grécie, épouse du même comte d'Anjou, et il faut savoir à ce sujet que ledit seigneur avait trouvé que la veuve de Guillaume le Grand, ne lui ayant pas donné d'enfants, rien n'était plus opportun que d'en chercher une autre. Une raison de parenté lui était d'autant plus facile à faire valoir, qu'elle avait existé avant son mariage, et que les chroniqueurs de l'Anjou n'avaient pas manqué de l'en accuser. Les narrateurs du temps ne nous disent pas quel motif amena ce divorce, qui donne une preuve de plus de la triste morale de ces grands personnages, maîtres alors d'eux-mêmes comme de leurs terres et subordonnant tout aux caprices de leur volonté irrésistible. Nous savons, du reste, que les unions telles que celle contestée entre de pareils époux, n'ont aucune garantie de durée, non plus que d'affection et de paix, qu'autant que peuvent durer les passions de la chair ou de l'esprit qui les avaient inspirées. Quoi qu'il en soit du prétexte, la séparation, à la grande joie des deux sans doute, se fit avant 1052, puisque la date en est indiquée dans la charte que nous venons de citer (27). Agnès se retira aussitôt à Poitiers, pour y habiter auprès de son fils et de sa nouvelle bru; elle y vécut plusieurs années encore sans trop de contradictions ni d'éclat, sentant peut-être le besoin de s'effacer et d'être oubliée. Quant à Martel, il ne tarda plus à se remarier avec cette Grécie nommée plus haut, et veuve depuis quelques temps de Bellay Ier, seigneur de Montreuil,

Prétexte de cette séparation.

(a) *Chronic. Vendocin.*, apud. Besly, p. 332 *bis*.

femme supérieure et pieuse qui ne dut pas tant regarder la rupture qui venait de s'opérer comme un divorce que comme un moyen légitime de faire rentrer Martel dans une régularité trop longtemps méprisée. Grécie fut un type remarquable de son époque. On ne lui reproche rien ; on la loue beaucoup pour son amour de la science. Après la mort de Geoffroy, en 1060, elle se fit religieuse à Rome où elle vécut jusqu'en 1068 dans la pratique des vertus de ce saint état. On raconte d'elle ce trait remarquable, que pour avoir une copie des homélies d'Haimon d'Alberstad, son confesseur, elle donna deux cents brebis, un muids de froment, et autant de seigle et de millet, et un certain nombre de peaux de martres, fourrures très recherchées alors pour les vêtements des deux sexes. Les copies se faisaient dans les monastères où elles étaient devenues assez rares par suite des dernières épreuves qu'ils venaient de traverser (a).

Sage gouvernement de Guillaume VII.

Guillaume VII gouvernait son Aquitaine aussi paisiblement qu'il le pouvait, évitant autant que possible les querelles avec sės voisins, et par là épargnant à ses peuples les plus cruels malheurs qu'ils pussent redouter en ce temps. Cependant l'heure était venue où il allait se trouver engagé, par la foi même des événements, à la nécessité de prendre les armes.

Tendances à la guerre.

Le roi de France, Henri Ier, avait hérité de ses prédécesseurs, en ceignant la couronne, de la malheureuse envie de reculer les limites trop bornées à leur gré de ce qu'on appelait la France, en s'emparant de la Normandie. Ce duché gouverné par des princes dignes de Rollon, s'était défendu jusque là contre de nombreuses et astucieuses attaques, et de ce côté enfin, on était parvenu à se faire respecter. Mais un mauvais génie semblait d'autant plus pousser Henri à la guerre, qu'il lui importait peu qu'elle fût juste ; il en trouvait le motif dans sa passion, n'agissant jamais qu'à l'étourdie et sans autre conseil que le sien.

(a) D. Rivet, *Hist. litt., de la France,* VII, 3 ; — *Art. de vérif. les dates,* XIII, 57.

La Normandie était alors sous les ordres de Guillaume le conquérant, prince intelligent qui profitait d'une paix longuement achetée pour mener son œuvre avec autant de fermeté que de patience réfléchie et de prudente modération. Il voulait être le maître de ses vassaux, ne souffrant pas que ses comtes opposassent leur gouvernement au sien, et surtout il ne consentait pas qu'à la suite de leurs querelles plus ou moins motivées ils se fissent d'interminables guerres dont les populations avaient toujours à souffrir plus qu'eux. Cette sagesse n'était pas toujours du goût de ces derniers. Certains d'entre eux ne craignirent pas d'essayer une trahison en sollicitant le roi de les aider, par une reprise de la guerre, à se débarrasser du joug qu'ils supportaient mal. Du côté de celui-ci se trouvaient aussi des courtisans intéressés au désordre d'où pouvait naître pour eux un agrandissement de territoire et de fortune (a). Tant de mauvais conseils entraînèrent le roi, et la guerre fut décidée. Mais parmi ceux dont les suggestions l'aveuglèrent davantage, furent surtout Geoffroy Martel, et le duc d'Aquitaine qui se laissa entraîner par lui. Geoffroy qui avait des propriétés considérables dans le Vendomois, le Blaisois, le Maine et la Touraine, s'était bien gardé de s'y abstenir de chicanes scandaleuses et de guerres auxquelles il trouvait de temps en temps d'illégitimes profits. Guillaume, sans qu'on nous ait trop dit en quelles circonstances, l'avait parfois aidé en ces mauvaises entreprises. Tous deux avaient donc quelques souvenirs amers d'échecs subis ou de défaites humiliantes. C'est pourquoi, le duc et le comte n'eurent pas de peine à s'entendre, et entrèrent simultanément dans le parti du roi contre les Normands. C'est ainsi qu'au commencement de 1054, la guerre fut déclarée. Le roi, le comte d'Anjou, le duc d'Aquitaine et le vicomte de Thouars, Geoffroy II (28), entrèrent en Normandie le même jour du côté d'Evreux. C'étaient les meilleures

Etat et situation de la Normandie, où elle va naître.

La part qu'y prend Martel.

Guillaume VII s'y laisse entraîner

(a) Guill. Pictav., *Fragment de Guill. Conquest.* ; — Orderic Vital, *Guill. Gemetic.*

troupes qu'on eût pu lever en deçà et au delà de la Loire.

Martel y est blessé et battu.

Le roi, fort de cet appui considérable, usa d'une stratégie expérimentée pour s'emparer du pays. C'était le calme froid d'un homme sage et réfléchi. Martel en marchant pour le rejoindre vers Alençon, se livra à maintes fanfaronnades, allant jusqu'à envoyer au duc de Normandie des seigneurs qui lui portaient la nouvelle que dans trois jours il aurait à le combattre : il devait le reconnaître à son cheval de tel poil ou aux armoiries de son étendard (29). Ces beaux airs n'empêchèrent pas que notre valeureux comte, lorsqu'à peine les deux armées furent en présence, tourna le dos et se retira. Une défaite sérieuse l'attendait trois jours après à Ambierre, ville fortifiée du comté d'Evreux, près de laquelle une rencontre s'était faite entre Martel et Henri. Celui-ci « lui courut sus de si grande force » et le férit de son épée tellement, qu'il lui froissa le » héaulme (casque fermé), et lui trancha l'oreille, et de ce » coup l'abattit par terre » (a). Relevé heureusement par les siens, et remonté, Martel s'enfuit, entraînant ou suivant les Angevins et les Manceaux. Ce fut le signal d'une défaite générale des troupes françaises. Henri, laissant le duc refaire ses places fatiguées, rentra sur ses terres et laissa la paix au pays qu'une habile et courageuse défense avait sauvé d'attaques déloyales et de complots parjures (b).

Les documents nous manquent sur le rôle que se fit dans cette guerre le duc d'Aquitaine. Il revint à Poitiers aussitôt qu'elle fut terminée, et il est probable que de nouveau conflits s'élevèrent sur lesquels manquent aussi bien les détails précis, mais qui troublèrent encore la Normandie vers 1056. Le comte d'Anjou, en effet, était revenu à la charge, aidé des contingents Bretons et

(a) *Art de vérifier les dates,* ub sup.

(b) D. Bouquet, XI, 341.

Flamands qu'il avait su engager à l'y suivre (a). Rien n'aurait donc arrêté la fureur guerrière et les prétentions désordonnées du prince angevin: car un an après il engagea une autre guerre, longue et sanglante, dit une charte de l'abbaye de Vendôme (b), contre Thibaud, comte de Blois. On en ignore les circonstances. Malheureusement Martel ne sut pas même se contenir vis-à-vis de son beau-fils, ce qui étonne peu, quand on sait que deux fois il s'était révolté à main armée contre son père.

Expulsion de deux gentilshommes de Vouvent.

Revenu dans ses Etats, Guillaume eut occasion de faire à la fin de cette même année, un acte de justice et de vigueur, qui nous reporte à d'anciens souvenirs de la Vendée. Le château de Vouvent, dont on voit la dernière tour orner de ses ruines verdoyantes, le côteau pittoresque qu'elle domine, se trouvait alors aux mains d'un chevalier nommé Hély, qui se l'était attribué dès le commencement du règne de Pierre Guillaume. Celui-ci, profitant peut-être des troupes qu'il avait ramenées, alla à Vouvent, et força Hélie de lui céder la place usurpée. Cependant ce dernier avait pour voisin un autre chevalier du nom de Raymond, lequel possédait une terre de Marsais (30), dépendante de l'abbaye de Saint-Maixent, et dont il avait bouleversé les coutumes et exagéré les redevances, violant sans retenue le droit des gens et ceux du monastère. Archambaud, alors abbé de Saint-Maixent, venait d'être nommé archevêque de Bordeaux. Il profita des dispositions du Prince pour lui demander justice contre ces exactions. Ce qu'il obtint.

Celui-ci n'ayant pas hésité à faire vider les lieux par ces tyrans au petit pied, le prince remit aussiôt les choses dans leur état légal, et tira de la sorte de grandes anxiétés les moines, qui recouvrèrent la liberté d'action sur leurs domaines depuis si longtemps envahis. Cette reconstitution de leur propriété fut signée par la comtesse Ermesinde, et

(a) Guill. Gemetic, chronic., *Hist. norman.*, VII, c. XXVIII; — Daniel, II, 76.

(b) Marchegay, *Chronic. des Eglises d'Anjou*, p. 166, 188.

Isembert II, évêque de Poitiers, outre le comte lui-même et le métropolitain de Bordeaux. Ce dernier témoigna sa reconnaissance au Duc, en lui donnant un cheval de cinq cents sous et trois cents sous de monnaie. Mais le prince n'était pas vaincu en générosité. Il ajouta de ses propres domaines à ceux qu'il faisait restituer à l'abbaye les villages de Saint-Martin-Lars (31) et d'Oulmes (32), avec les revenus de plusieurs terres qu'il avait dans le pays d'Aunis, et dans la forêt de Saivre (33), aux environs de Saint-Maixent.

Guerre entre Guillaume VII et Geoffroy Martel.

Entre lui et le Guillaume VII il y avait peu de cordialité. Le comte ne venait que le moins possible à la cour de Poitiers, où Agnès habitait toujours avec son fils, et dans celui-ci subsistait nécessairement un ressentiment naturel de l'affront subi par sa mère. Si l'on ajoute à ce grief celui du troisième mariage que Martel contracta avec une princesse étrangère, on comprendra que des relations, qui n'avaient jamais été celles d'une intimité bien cordiale, devaient singulièrement se relâcher entre les deux souverains. Or, pour Martel rien n'était si facile qu'une rupture avec quiconque ne lui convenait qu'à demi, et quelle qu'en ait été la cause réelle, l'année 1059 vit encore éclater entre eux une division qui finit par une prise d'armes.

Guillaume assiège Saumur.

A peine fut-elle décidée que le Comte se doutant bien que l'ennemi allait se diriger vers l'Anjou et que Saumur (34) devait être son premier objectif, se hâta d'aller s'y renfermer pour veiller lui-même à la défense du château dont la prise aurait pu lui ménager de réelles difficultés ; car de ce côté cette ville était la clef de la province. Guillaume, en effet, qui en avait compris l'importance, ne tarda pas à s'y présenter. Comme préléminaire du siège, il parvint à cerner entièrement la place dont les communications furent absolument interrompues avec le dehors. Après quoi commencèrent les opérations pendant lesquelles le Duc se donna beaucoup de travail et dépensa une grande activité, veillant à tout et

assurant avant un premier assaut tous les moyens propres à le seconder.

Mais ces travaux violents, presque finis, lui causèrent une fatigue qui le força de les interrompre. Il crut d'abord que quelques jours de repos suffiraient à le rétablir; bientôt cependant une violente dyssenterie se déclara et le força d'abandonner ses opérations. Il revint donc à Poitiers, où les soins de la médecine restèrent sans succès. Il y mourut après quelques jours de souffrance vers le 24 septembre, dit Besly (a): la date précise est donc inconnue. On ne sait pas mieux les autres détails qui auraient pu s'y rattacher.

Il tombe malade.

Il revient à Poitiers et y meurt.

Un fait touchant vaudrait tout seul à Guillaume VII un éloge funèbre. C'est que sa vie de ménage fut heureuse et paisible pendant les sept ans qu'elle dura. Cette perte fut donc une cruelle épreuve pour sa femme Ermesinde, dont les vertus jointes à une douceur qui ne s'était jamais démentie, l'avaient rendue aussi chère qu'aimable à son mari. La sainte femme donna après lui la plus grande preuve de son fidèle attachement en promettant dès ce jour de ne consentir jamais à une autre union (b). En effet, elle ne tarda pas à embrasser la vie religieuse qu'elle garda jusqu'à la mort, donnant ainsi un exemple de chasteté édifiante au plus grand nombre des dames puissantes de ce temps, qui ne semblaient pas comprendre la sainte dignité du veuvage chrétien (c) Mabillon nous apprend qu'elle se retira à Rome où ello vécut daus la dévotion et les œuvres de charité et de pénitence (d).

Nous savons, par ce que nous avons vu de Guillaume VII, que peu de pages mémorables se trouvent dans son histoire. Naturellement pacifique, il ne se mêla aux affaires contentieuses qu'autant qu'il ne pût pas y échapper, ce fut

Réflexions sur ce prince.

(a) *Comtes*, p. 94.

(b) *Chronic. Sancti Maxenti*, ad ann. 1058.

(c) *Chronic. Sancti Maxenti*, in h. ann.; — Bouquet, XI, 219, 434; — Mabillon, *Annal. Bened.*, IV, 582.

(d) *Annal. Bened.*, ibid, p. 549.

probablement dans sa jeunesse qu'un certain caractère de vivacité naturelle, manifesté en quelques circonstances inconnues aujourd'hui, lui valurent le surnom de *hardi* ou *entreprenant*. D'ailleurs sa vie était restée, jusqu'à son avénement au trône ducal, sous la tutelle gênante, intéressée de Martel et d'Agnès qui, même pendant son règne, gouvernèrent plus que lui. Quelles que fussent les appréciations qui lui durent venir souvent de leur conduite à son égard, il ne put s'aveugler sur les desseins de sa mère en la voyant consentir à un mariage coupable avec son cousin germain. Et pouvait-il davantage méconnaître cette complicité persévérante qu'elle se donna à toutes les trahisons de ce second époux, dont la conduite était d'ailleurs tour à tour, et sans qu'il en pût rien ignorer, si violente et si astucieuse [a]? Il est vrai que s'il put voir, dans les déboires dont le prince angevin sema lui-même sa propre vie, un châtiment providentiel de ses désordres scandaleux, et particulièrement de l'assassinat de son père Guillaume VI, tant d'infortunes ne furent pas moins pour lui-même autant de sources d'amertumes. Ce furent donc une triste vie, de quarante ans à peine, et une mort malheureuse dont nous ne voyons pas que personne ait témoigné de regrets.

(a) *Chronic., Cartul. Andegav.*, apud. Marchegay.



NOTES DU LIVRE XLVIII

NOTE 1

Mauzé, bourg de 1,800 âmes, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort. Il est baigné par le Mignon, petite rivière de 40 kilomètres de cours, dont la source est au village de Saint-Martin-d'Augé sur la lisière occidentale de la forêt de Chizé (Deux-Sèvres), et l'embouchure dans la Sèvre-Niortaise en face de l'Ile-d'Elle (Vendée) (carte du Poitou de 1782, par Jaillot). Le château remontait par sa construction au temps de la conquête des Francs. Plusieurs fois rebâti parce qu'il commandait les frontières de trois provinces, il n'a plus que des ruines venues en dernier lieu des guerres de religion.

NOTE 2

La Peyratte, *de Pirariis, de Peyrèta*, aujourd'hui commune et bourg de 1,500 âmes, du canton de Thénezay (Deux-Sèvres). Les moines de Talmont l'érigèrent en prieuré dont l'abbé se réserva la nomination. Ils y rebâtirent au XIIe siècle l'église qui fut en même temps paroissiale et qui n'a souffert, par une rare et précieuse exception, d'aucune des avaries qui depuis cette époque en ont renversé ou mutilé tant d'autres.

On a douté si ce lieu de la Peyratte était bien le *Pirariis* dont parle la charte de D. Fonteneau, que nous venons de citer. Nous croyons devoir maintenir cette traduction par l'ensemble même des détails que nous venons de donner sur la transmission de cette terre à la famille de Talmont, qui, pour la posséder seule et avoir le droit d'en user entièrement, aura pu racheter de Saint-Jean-d'Angély la moitié de l'église qui lui avait été donnée par Guillaume de Parthenay.

NOTE 3

Saint-Gildas-de-Ruys, *Sanctus Gildasius Ruyensis*, monastère bénédictin fondé en 630 au diocèse de Vannes (Morbihan), qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même vocable, Saint-Gildas-du-Bois (*in nemore*), en Bretagne aussi, mais au diocèse de Nantes. (V. *Annales bénédict.*, ad ann. 630.) L'église est de la renaissance et porte le millésime de 1533 au-dessus du grand portail. Une voie romaine traversant le territoire de cette commune

allant de Blain à Port-Naval. (Martinville, *Dictionn. de Bretagne*, t. II, p. 756.)

NOTE 4

Beauvoir-sur-Mer est une petite ville de 2,500 âmes, ancienne baronnie, actuellement chef-lieu de canton de la Vendée, et de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. Son nom, qui est relativement moderne, est modifié depuis le ve siècle, où remonte sa première apparition, et selon les variantes du latin qui la francisait peu à peu, ce fut d'abord de *Bello Visu*, puis *Belvearius*, *Belvearium*, indiquant comme tous ses homonymes un lieu élevé jouissant d'une belle vue. La ville est située en effet sur un cap formant l'extrémité d'un promontoire formé sous les efforts des flots par la lente transformation de la plage océanique. Cette disposition fut secondée très anciennement, et dès l'époque des invasions franques, par une motte élevée au milieu de la ville et que dominait un donjon, point de défense qui dut servir aux IXe et Xe siècles contre les Normands dont les apparitions furent si fréquentes autour des îles voisines de Bouin et de Noirmoutier. Ce furent ces pirates qui firent comprendre la nécessité de s'y fortifier d'autant plus, et un château fort s'éleva alors en dehors de la ville sur un point moins abordable. Au XIe siècle, Beauvoir, Noirmoutier, l'Ile-Dieu et la Garnache formèrent une seule seigneurie qui appartint d'abord à un sire de ce dernier lieu, puis successivement aux maisons de Montaigu, de Thouars, de Dreux, de Belleville, de Clisson et de Rohan-Frontenay. Les Gondi la possédèrent au XVIe siècle. Peu après, les vicissitudes des guerres de religion firent tomber la Garnache et Beauvoir aux mains des deux partis. En 1588, Beauvoir fut assiégé et pris par Duplessis Mornay, pour le roi de Navarre. L'église de Beauvoir, qui a dû dater du XIe siècle, a été souvent retouchée et garde encore des traces très distinctes des XIIIe et XIVe, et le bas côté Sud date de 1845. Elle est du vocable de saint Filbert. Nous avons recueilli ces détails d'un mémoire de M. de Sourdeval, dans les *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest*, VII, 152 et suiv.

NOTE 5

Les contemporains n'ont pas jugé ce que nous voyons clairement aujourd'hui des menées de Martel et d'Agnès. L'un et l'autre y furent diversement intéressés à garder le Poitou sous leur main, soit pour le conquérir, soit pour l'assurer aux enfants de l'ancienne comtesse de cette province. Ce qui n'est pas contestable, c'est cet accord des deux époux à gouverner la province pendant un interrègne qu'ils prolongèrent en dépit de tout principe d'honneur, pendant la prison de

Guillaume VI. Cette captivité eut contre le malheureux prince tous les caractères d'un long assassinat : ce qui ne semblerait à quelques-uns, dans notre récit, que de simples conjectures, est donc une vérité ressortant nettement des faits historiques, tous appuyés d'ailleurs sur les témoignages les plus authentiques dont nous avons interrogé les sources aussi fidèlement que toujours.

NOTE 6

Et non en 1015, comme le dit par erreur Hugues de Flavigny, *Chronic. Virodun,* apud Bouquet, XI, 145. — Ce Hugues, cité ici, était abbé de Flavigny, monastère bénédictin fondé vers 511 au pays d'Autun (Côtes-d'Or), sa Chronique comprend les onze premiers siècles de l'ère chrétienne. (Labbe, *Nova Biblioth.,* t. I, p. 75 et suiv.)

NOTE 7

Radulf Glabert, *Hist.,* V, I ; — Herman Contract, *Chronique de Souabe, apud* Bouquet, *ub sup.* Cet Herman, que nous citons encore, et surnommé Contract, *Contractus*, parce qu'il était contrefait, était de la famille des comtes de Wahringhen, de Souabe. Ce gentilhomme cultiva les sciences et les langues, et a laissé la réputation d'un homme universel et d'un savant. Il écrivit au monastère de Rischemont, dont il avait pris l'habit, et où il mourut en 1054. On connaît sa Chronique latine *De sex Ætatibus mundi,* qu'il continua jusqu'à sa mort. Berthe de Coutances l'a reprise après lui jusqu'en 1529.

NOTE 8

Art de vérifier les dates, 301 ; — X, 101. Quelques auteurs ont fait signer ce diplôme confirmant la paix et ses conditions en 1070, ce qui est une grosse erreur, cette date ne s'accordant en rien avec l'*Indiction* qui doit être V, et qu'on a marqué XV. — V. D. Bouquet, XI, 217 ; — Besly, *Comtes,* p. 318 *bis.*

NOTE 9

Thorigné, *Thoriniacum,* bourg de 1,000 habitants au canton de Celles (Deux-Sèvres), qu'il faut distinguer de Thorigny, sur le Mignon, dans le canton de Beauvoir, vers la limite du Poitou et de l'Aunis, dans les Deux-Sèvres, et dont la même origine est évidemment gallo-romaine. Sur le territoire de Thorigné, dont nous parlons ici, était outre l'alleu donné par Berchoz, un autre alleu qu'une dame Emeltrude, surnommée la Bonne, donna le 30 août 1044 à ce même monastère de Saint-Maixent par un acte que signa Guillaume VII.

L'église de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Thorigné devait probablement sa fondation au Chapitre de Poitiers, car c'était lui qui présentait à la cure. Cette église fut enclavée dans l'archiprêtré d'Exoudun, vers le commencement du XIVe siècle.

On trouve dans ce territoire de Thorigné, et à deux kilomètres du bourg, le château de la Renaudière, qui est de la même commune, et appartint autrefois à la famille Manceau de Boissoudans. Un membre de cette famille fut auteur, au XVIe siècle, du *Parfait Fauconnier*, c'est-à-dire l'art d'exercer les oiseaux de chasse, le manuscrit du livre est à la Bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Il a été publié en 1844, à Angers.

Note 10

Saint-Lin, annexe actuel de Verruyes et village de 500 âmes, eut, vers 1040, une église fondée sous le vocable de Saint-Léon, dénaturé ensuite par les chartes sous la forme que nous lui voyons ici. Saint-Lin avait alors ses seigneurs, dont l'un, Geoffroy, donna conjointement avec Galduin de Parthenay à l'abbaye nouvellement établie de la Chaise-Dieu, l'église de Parthenay-le-Vieux et l'emplacement nécessaire pour l'entourer d'un bourg. On voit ici l'origine de cette localité qu'on a eu tort, par conséquent, de ne dater que de 1092; on s'est donné aussi le tort d'attribuer à un acte de dévotion d'un sire de Parthenay, la présence sur la façade de cette belle église d'un cavalier foulant du pied de son cheval la tête d'un enfant que ledit seigneur passait pour avoir écrasé par mégarde. Nous avons dit, à la fin du VIe volume de cette histoire, ce qu'il fallait penser de cette image toute symbolique.

Note 11

Verruyes, *Verruca, Verrua,* paroisse de 1,900 à 2,000 âmes dépendante autrefois de l'abbaye de Saint-Maixent, posée sur une éminence d'où vient son nom. Ce lieu doit être relativement moderne, n'offrant autour de lui aucune trace d'existence celtique ou gallo-romaine. Son église, reconstruite tout récemment, était du XIe siècle et ne manquait pas d'une certaine élégance. On trouve un acte de 942 où Verruyes est nommé *Vicracum.* C'est vers le milieu de ce siècle que Verruyes appartenait aux moines de Saint-Maixent. (V. nos *Notes sur un voyage en bas Poitou, Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XXVII, 187.)

Note 12

Sainte-Radégonde-la-Vineuse, *Sancta-Radegundis-Vinosa,* aujourd'hui réunie à Marsais, canton de l'Hermenault (Vendée), est une

annexe de 900 âmes; existait déjà nous le voyons au commencement du XIe siècle, avait pris son nom des plans de vignes qui couvraient ses côteaux. La cure dépendait de Saint-Maixent, qui y nommait.

NOTE 13

On a généralement assez mal entendu les textes qui se rapportent à ce surnom dans l'illustre famille dont nous parlons. On voudrait avoir quelques preuves qu'on ne trouve pas pour affirmer la cause de cette distinction depuis si longtemps historique entre les deux branches des Parthenay. Ce qui est certain, c'est que le fait existe, et qu'indépendamment de tout texte précis, on sait très pertinemment à quelle époque elle a commencé, par les signatures laissées dans nos chartes depuis le milieu du XI[e] siècle. C'est de ces circonstances que nous nous appuyons ici pour attribuer le surnom de l'archevêque à Archambaud et à Joscelin de Bordeaux. Mais pourquoi avoir ajouté aux incertitudes ainsi émises contre le sentiment général, en nous donnant comme certains quelques détails que rien n'appuie et qu'on chercherait à accréditer? Par exemple, pourquoi établir qu'Archambaud fut *déposé* de l'épiscopat, comme si ce mot latin désignait une sorte de dégradation canonique, lorsque ce mot a aussi le sens de démissionnaire, de fonctionnaire qui a abdiqué sa charge? Pourquoi traduire *adepto sacerdotum gradu* par la même idée que ses fonctions épiscopales lui avaient été enlevées, quand on n'y doit voir que le *démissionnaire* qui ne pert rien du caractère de son ordre, inadmissible par lui-même, et ne peut plus rentrer dans les rangs des simples prêtres? Les autorités ne manquent pas pour attester ce sens mieux compris, auquel se rangent, de préférence et avec plus de raisons, des auteurs sérieux, tels que Fisquet (*France pontificale*, Bordeaux, p. 84 et suiv.). — Le Laboureur, dans ses *Notes sur les Mémoires de Castelnau*, collection des *Mém. sur l'Hist. de France*, t. II, 251, et t. II du *Clypeus fontebraldensis* du P. de La Mainferme.

NOTE 14

Mortagne-sur-Gironde à 5 lieues de Saintes. Elle appartint plus tard aux seigneurs de Pons qui furent des plus puissants du pays. Mortagne tire son nom *sur-Gironde*, de ce que ce bourg est placé près des rives de ce fleuve, entre Talmont et Saint-Romain. Il n'y a plus que 1,500 habitants; du canton de Coze et de l'arrondissement de Saintes.

NOTE 15

Cognac, *Compiniacum*, et *Conacum* plus tard, charmante ville de 4,000 âmes, sur la rive gauche de la Charente. Elle est une des sous-

préfectures du département de ce nom. Elle était déjà ancienne à cette époque.

NOTE 16

L'Ile-d'Olonne, *Olona,* était isolée sur le rivage de l'Océan et déserte dans les Sables, au milieu desquels a été créé depuis lors un port qui a donné naissance à une petite ville devenue sous le nom des *Sables* une sous-préfecture de 6 à 8,000 âmes du département de la Vendée. Le petit bourg qui existe toujours sous le nom d'Olonne, est à deux ou trois kilomètres de là vers le Nord, avec une population de 2,000 habitants.

NOTE 17

Nous parlerons des Moreaux, situés aux environs de Sommières et de Couhé, dans le haut Poitou, lorsque l'ordre des temps nous amènera à sa reconstitution vers 1170. La mention qui en est faite ici prouve son existence en 1046, quoiqu'on ne sache pas duquel de ses abbés il s'agit ici, et que les documents historiques en soient entièrement oubliés antérieurement au milieu du XII[e] siècle. C'est à la destruction que les protestants firent de cette abbaye en 1562, que nous devons la perte de ses titres dont la privation nous a jeté dans une complète ignorance de ses origines et de son histoire. (V. D. Fonteneau, X, 465; *Hist. de l'abbaye de Charroux,* c. XIX, p. 433).

NOTE 18

Labbe, *Nov. biblioth.,* II, p. 208; — Nous avons tâché d'éclaircir la controverse assez obscure, née des indécisions de cette date dans notre *Histoire de Charroux,* c. V, note 1[re], p. 125.

NOTE 19

Tous les peuples avaient songé à se donner des noms significatifs comme nous l'avons fait observer pour les Germains et pour les Francs. Ceux-ci n'eurent habituellement qu'un nom, mais l'usage de mettre les enfants sous la protection d'un saint, se vulgarisa à mesure que la connaissance pratique du christianisme fut mieux comprise par les masses, et ainsi arrivèrent les noms de baptême qui furent donnés en même temps que ce premier des Sacrements, et l'on a pu voir dans cet ouvrage, comment antérieurement à ce milieu du XI[e] siècle, se rencontre déjà une foule d'hommes dont les noms sont ceux contenus dans les calendriers suivants, où ceux des saints seuls usités, prouvent en effet, que ces noms nous sont venus du latin, la langue de l'Eglise, et en se francisant se sont faits *Pierre, Philippe, Agnès,* dont l'origine est toute chrétienne, et qui désormais

se multiplieront jusqu'à n'avoir plus de ces concurrences dans ceux d'aucuns personnages qui ne figurent pas dans les dyptiques des saints. C'est là désormais un usage qui a sa prescription et qui l'emportera jusqu'à la fin du christianisme sur toutes les variantes qu'on voudra lui donner, sans excepter celles inventées par le fanatisme révolutionnaire de 93, dont le délire alla jusqu'à s'imaginer qu'il forcerait éternellement les familles à préférer pour leurs enfants aux noms de Charles, de François et de Jérôme, ceux souverainement ridicules de choufleur, de carotte et de champignon.

NOTE 20

Labbe, *Nov. biblioth.*, II, p. 208; — Nous avons tâché d'éclaircir la controverse assez obscure, née des indécisions de cette date dans notre *Histoire de Charroux*, c. v, note 1re, p. 125.

NOTE 21

Aillé, *Alliacum, Adiliacus, Adilius,* où se trouvent encore les ruines d'une ancienne chapelle.

Nous renvoyons pour ce qui regarde cette intéressante localité et ses traditions, au chapitre IV de la 2e partie de notre *Histoire de Saint-Pierre des Eglises,* p. 356, t. XIX, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

NOTE 22

Vix, *Vicus, Vis, Visaygum,* au XIe siècle, est aujourd'hui un bourg de 3,000 âmes, du canton de Maillezais; c'était une île dont l'ancienne falaise du moyen âge est encore très sensible dans sa partie méridionale. Elle est comme le centre d'un marais où le gaz hydrogène abonde et s'enflamme facilement.

Vix, passa dès la fin du XIe siècle à Notre-Dame de Saintes, dont l'abbaye conférait en dernier lieu la cure et le prieuré.

NOTE 23

La sèche est un poisson qui se prend encore sur les bords de la Méditerranée et de l'Océan et qui, dès ce temps, était moins employé dans la nourriture que dans les arts. En effet, cet animal offrait deux ressources très importantes, contenant dans une certaine partie de son corps une liqueur noire qu'on desséchait pour la triturer ensuite en poudre impalpable et dont on faisait d'excellente encre à écrire, laquelle, une fois employée, était indestructible. Nous en aurions la preuve dans nos plus vieux manuscrits sur parchemins, dont le

caractère est encore très noir et semble ineffaçable. On assure même que nos premiers imprimeurs en mêlaient dans ce but à leur encre d'imprimerie, et, à en croire quelques naturalistes, elle serait la base de l'encre de chine. C'est elle, au reste, qui est encore employée en peinture sous le nom de *sépia*, qui est en latin celui de l'animal. Valmont de Bomare, *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, cite un naturaliste qui a fait des études spéciales sur la sèche. Un autre usage de cet animal consistait, comme aujourd'hui encore, à se servir d'une plaque calcaire qui s'étend sur le dos de ce poisson et qu'on appelle vulgairement os de sèche, pour y mouler les petites pièces d'orfèvrerie dont le travail délicat resplendit encore sur les bijoux qui nous sont restés du moyen âge. Beaucoup de ces objets se confectionnaient dans les monastères et vivent encore pour nous, soit dans les manuscrits, soit dans les riches ornements des châsses et des coffrets travaillés par les habiles mains des religieux. Aucun des auteurs qui ont écrit sur l'art de ces époques si intéressantes, ni le moine Théophile, dans son livre *des Arts*, ni l'abbé Texier, dans son *Dictionnaire de l'Orfèvrerie*, ni l'abbé Martigny, dans celui des *Antiquités chrétiennes*, ni enfin l'abbé Bourassé, dans celui d'*Archéologie chrétienne*, n'ont pensé, que nous sachions, à expliquer le rôle que la sèche se donne dans nos vieilles chartes, où l'on doit savoir cependant pourquoi on l'y rencontre si souvent.

Note 24

L'Yon, *Yo*, petite rivière affluent du Lay, auquel elle porte ses eaux à travers 56 kilomètres et après avoir arrosé la Roche-sur-Yon, à qui elle donne son nom.

Note 25

Le moine Martin, auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Montierneuf*, dont il ne nous reste que des fragments insérés par D. Martin, dans ses *Anecdotes*, f° 1210, prétend que l'église fut bâtie dans le *Suburbiacum* de Poitiers, c'est-à-dire en dehors des murs de la ville ; et Dufour, *Ancien Poitou*, p. 378, dit que cet endroit était en dedans de l'enceinte wisigothe. Il y a un moyen de ne pas trouver entre eux une contradiction, c'est que ce qui avait été autrefois l'enceinte wisigothe de ce côté de la ville avait disparu sans doute au XIIe siècle, et que ce *Suburbiacum* tenait l'emplacement qu'elle avait occupé. La preuve s'en trouve dans le nom de *Burgum sancti Nicolaii* donné à ce même endroit, lequel suppose que la ville s'était reculée de ce côté au delà des limites tracées pendant l'occupation étrangère du Ve siècle.

Note 26

Masculorum denariorum. Ce mot *Masculorum* paraît une traduction, comme on en faisait alors plus par instinct que par le sentiment des règles grammaticales, du mot *metallorum,* indiquant d'abord le même sens que *maille.* Ces pièces étaient d'une modique valeur et finirent par s'appeler *maille,* de sorte que n'avoir *ni sou ni maille,* c'était être fort pauvre. C'est par une sorte de fraternité qu'une autre monnaie poitevine, de mince valeur, fut nommée Pite, *Pictava, Pictavina,* quart de denier. Cf. Ducange, *Diction. infim. latinitatis,* et *Dissertation sur les Monnaies du bas Empire ;* — D. Fonteneau, LXIII, 509; — *Trésor des Chartes* (V. aux archives du royaume, registre XI, f° 22.)

Note 27

Cette charte étant de 1052 et indiquant Grécie comme épouse de Geoffroy Martel, est une preuve de l'erreur dans laquelle est tombé D. Bouquet *(Scrip. rer. Gallic.,* XI, 201), lorsqu'il fait fonder en 1056 Saint-Nicolas d'Angers, par Geoffroy et Agnès, qui alors étaient séparés depuis quatre ou cinq ans.

Note 28

Ce Geoffroy était vicomte de Thouars depuis l'an 1015 où il succéda à son oncle Raoul Ier, et ne mourut qu'en 1055, après un règne de 40 ans, agité par les différents secours qu'il eut soin de donner à Geoffroy Martel et à tous ceux qui lui proposèrent quelques entreprises contre les comtes de Poitiers dont la suzeraineté excitait leur jalousie. Il fut un de ceux qui prêtèrent, après 1030, le plus actif concours dans la dévastation du Loudunais par les Angevins. Quoique vassal du duc d'Aquitaine Guillaume le Gros, auquel il manquait de foi, il fit entrer dans cette trahison le sire de Parthenay. Toutes ces parentés semblaient des liens plus respectables apparemment que ceux de la fidélité et du devoir. (V. *Art de vérifier les dates,* loc. cit.; — Imbert, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XXIX, 336 et suiv.)

Note 29

Art de vérifier les dates, XIII, 155. — Les Bénédictins insinuent ici qu'il est trop tôt de parler d'*armoiries*, quoi qu'en dise le conteste de l'*Histoire* de Bède, dont ils citent les paroles. Nous avons affirmé le contraire ci-dessus, et nous devons faire observer ici que les *Insignes,* dont parle l'historien Anglais, signifiant précisément ce que nous entendons par des *armoiries,* des *signes* auxquels on reconnaît le chevalier, ces termes eux-mêmes nous

semblent prouver très bien que déjà au milieu du XIe siècle le blason avait, sinon les mêmes règles que le XIIe lui donna, au moins les *pièces* distinctives que chaque famille s'attribuait exclusivement. — Ces marques de distinction furent inséparables aussi des tournois, qui étaient pratiqués depuis longtemps.

Note 30

Marsais, *Marciacum, Marsais*, cure de Saint-Pierre à la nomination de l'abbé de Saint-Maixent, et prieuré dépendant de celui de Maillezais. C'était, dès ce temps, une église paroissiale qui a gardé ce titre avec une population de 900 âmes, et le nom de Sainte-Radégonde de Marsais, du canton de l'Hermenault (Vendée).

Note 31

Saint-Martin-Lars, nommé dans les chartes tantôt *Santi-Martini-Arci*, tantôt *Santi-Martini-Artis*, ne laisse rien voir du sens de cet adjectif dont on ne devine pas l'origine, grâce à cette orthographe estropiée. On peut soupçonner que ce devait être *Arsi*, c'est-à-dire le *brûlé*, par suite de quelque incendie dont on ne sait pas la date; comme *Saint-Julien-l'Ars*, de l'arrondissement de Poitiers, dont l'orthographe est plus significative et qu'on voit surnommé *Arsi* dès 1119. C'est une paroisse de la Vendée, canton de Sainte-Hermine, qui relevait, jusqu'au XVIIIe siècle, de l'évêché de Luçon et dont l'évêque était collateur. Son patron est Saint-Martin-de-Vertou, dont on y avait des reliques. Il ne faut pas confondre cette localité avec celle de même nom qui se trouve dans le canton d'Availles-Limousine (Vienne), qu'on voit citée dès 1096 comme ayant déjà une église paroissiale, et dont l'orthographe est alors *Arsi*, ce qui semble démontrer qu'il y a là, comme dans les autres lieux ainsi qualifiés, quelque vague souvenir d'incendie auquel il faut s'attacher de préférence.

Note 32

Oulmes est maintenant un village de 800 habitants, aux confins des deux départements des Deux-Sèvres et de la Vendée; il fait partie de ce dernier et forme une commune du canton de Saint-Hilaire-des-Loges, arrondissement de Fontenay. Ce fut d'abord un prieuré de Notre-Dame, relevant de Saint-Cyprien de Poitiers. Il l'avait reçu, en 957, d'un personnage du nom de Guillaume, qui le possédait en alleu, en même temps que deux autres villes du même pays, au nom devenu introuvable de *Grezezia* et de *Vogeriolo* (ce pourraient être la *Creuzeria*? ferme de la commune de la Ferrière,

ancienne viguerie de Thénezay, et le *Grand-Noyer,* simple maison de la commune de Juscorps, canton de Prahecq (Deux-Sèvres).

NOTE 33

Saivre, *Seura*, village voisin de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) et de son premier canton, ayant 1,600 habitants, et baigné par la Ligueure, petite rivière qui traverse son territoire du Nord-Est au Sud-Ouest, depuis sa source aux environs de Mazières, jusqu'à la Sèvre où elle se perd sur sa rive droite, vis-à-vis du village de François, qui occupe la gauche.

NOTE 34

Et non Châteaumur, comme l'a dit la *Chronique de Saint-Maixent*, autrement dite de *Maillezais*. On voit bien ici qu'il n'y avait rien à faire pour les deux princes du côté de Châteaumur qui était bien loin de là, au Sud-Ouest de Saumur, et qui n'appartenait pas à l'Anjou, étant tout voisin de Pouzauges. (V. Marchegay, *Chronique de Saint-Maixent*, p. 400 ; — et Besly, *Comtes de Poict.*, p. 332 *bis*.





LIVRE XLIX

Depuis l'avènement au duché d'Aquitaine de Guillaume VIII, jusqu'a son mariage avec Hildegonde de Bourgogne

(De 1059 à 1068)

Préliminaires de ce règne.



Guy Geoffroy, frère puîné de Guillaume VII, et que nous appellerons désormais Guillaume VIII, succéda à son aîné. Il continua quelque temps à porter son premier nom, et ne reprit celui de la famille que lorsqu'il s'aperçut qu'il était plus agréable à ses sujets de toutes conditions. Nous savons que dès le commencement du règne précédent, il était devenu, bien malgré son frère qui se voyait ainsi enlever une de ses plus belles provinces, comte de Gascogne, ayant gagné sur Bernard II d'Armagnac de lui vendre le titre et le pays pour l'énorme somme de quinze mille sous d'or (a). Durant le règne de son frère en Poitou, il seconda ses efforts dans la guerre que le roi Henri Ier avait déclarée à Guillaume de Normandie. Les choses militaires ne lui déplaisaient pas, et nous le verrons se livrer à des conflits armés qui eurent pour cause des intérêts en apparence très légitimes, mais qui, avec les conditions habituelles des guerres de ce temps-là n'en furent pas moins désastreux pour les pauvres populations du Poitou, de la Saintonge et de l'Anjou.

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 247.

Alliance de famille de Guillaume VIII.

Quand il arriva à Poitiers, il y trouva sa mère qui y habitait toujours, et assista à la mort de Guillaume VII, qui n'avait pas négligé d'y préparer l'avènement de son successeur. Sa sœur Agnès, qui avait épousé Henri III d'Allemagne, se faisait aimer dans ses Etats par sa bonté et la dignité de sa conduite. C'était pour Guy Geoffroi une alliance utile autant qu'honorable, et qui ne contribuait pas peu à entourer d'un véritable prestige le trône d'Aquitaine. Comme contraste à cette position princière, il y avait bien le voisinage de Martel, à la surveillance soupçonneuse, à l'esprit toujours préoccupé de quelque prétention équivoque, et dont la mauvaise réputation autorisait trop de justes méfiances. Mais Martel commençait à se faire vieux, son activité baissait beaucoup, et menaçait d'autant moins.

Notre-Dame de la Chandelière à Poitiers.

Notre Comte trouva sur le trône pontifical de Poitiers Isembert II, qui l'occupait depuis le commencement de 1048. Pendant ces dix années d'importantes améliorations avaient dû se multiplier sous les auspices du prélat. Et d'abord, comme détail intéressant la ville épiscopale, il avait sanctionné le 1er novembre 1049 le don fait par Guillaume VII à Saint-Hilaire de l'église de Notre-Dame de la Chandelière, ou de la *Chandeleur,* ainsi nommée de ce qu'elle avait été consacrée sous le vocable de Notre-Dame, et sa fête patronale fixée au 2 février où chaque année s'y faisait la station de la messe capitulaire (a). On a vu encore aux derniers jours du XVIIIe siècle, cette église de petites dimensions, posée à l'extrémité Sud de la rue des Hautes-Treilles, s'avançant un peu sur celle de la Traverse. Elle était paroissiale, et avait en dernier lieu quatre cents communiants. Comme Sainte-Triaize et Saint-Pierre-l'Hospitalier, elle relevait de la collégiale voisine de St-Hilaire qui y nommait, mais les curés ne pouvaient qu'y dire la messe et confesser; les vêpres même ne devaient pas y être chantés, et l'administration des Sacrements

(a) D. Fonteneau, X, 317 ; — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 420.

se faisait dans l'église Saint-Hilaire par un des hebdomadiers. Le dernier curé, de Sainte-Triaize, l'abbé Lecesve, qui était dans le même cas, s'était affranchi de cette règle, s'attribuant, au mépris de toute discipline, toutes les fonctions curiales qui lui étaient interdites, et préparait par cette intrusion celle qui devait lui faire donner bientôt l'évêché constitutionnel de Poitiers (a).

Dons et restitutions à certaines églises.

Un chevalier, nommé Ainard le Bègue, avait rendu à Saint-Maixent des domaines que le monastère lui avait donnés jadis avec ce qu'il y avait ajouté par ses soins, et cette même maison fut aussi favorisée, dans cet intervalle, de plusieurs avantages de même genre, soit comme générosités de ses amis, soit comme restitutions par des usurpateurs qui l'en avaient dépouillée (b). Charroux avait eu aussi de ces bonnes fortunes, entre autres de la part d'un prince d'Auvergne, lui rendant des biens considérables ravis par sa famille pendant les guerres des Normands, et que sa conscience ne lui permettait plus de garder (c). D'un autre côté c'était Maillezais, à qui Thibaud Lunels donnait plusieurs terres de son patrimoine, ou Nouaillé recevant d'Audebert, comte de la Marche, et d'Aimery de Gençay des droits et coutumes ou redevances sur les terres qu'ils possédaient à Mairé (d). Il est aussi question dans une charte de 1058, d'une église appelée *Arziloco*, dont un chevalier du nom de Léodegaire avait dépouillé l'abbaye de Nouaillé, et qu'il lui rendait. Cette localité était celle appelée ensuite et jusqu'à présent *Ardilleux*, succursale du vocable de Saint-Junien, dans le canton et à trois kilomètres au Sud-Est de Chef-Boutonne. Il relevait toujours de Nouaillé en 1789 (e). Au commencement du XIX[e] siècle

(a) La Libordière, *Vieux souvenirs du Poitiers d'avant 1791*, v. p. 48.

(b) D. Fonteneau, XV, 275 et 281.

(c) Id., *ibid.*, IV, 59.

(d) Mairé-l'Evêcault (Deux-Sèvres), dont l'église de Saint-Junien relevait de Nouaillé, — et non Mairé, lequel dépendait de l'évêché de Poitiers, au canton de Pleumartin (Vienne), V. D. Fonteneau, XXI, 411.

(e) Ardilleux, a aujourd'hui 1,100 âmes, et n'en avait que 230 en 1804.

se voyaient encore dans un bois de cette commune (le bois Trapaud), les ruines d'un château, qu'on attribue au VIIIe siècle, et dont les vieux souvenirs avaient disparu avant lui, aussi bien qu'une autre château de même genre, la Mothe-Tuffaud, dont les débris s'entourent, comme les précédents, de douves presque toujours remplies d'eau. Ce dernier était sur le chemin de Chef-Boutonne à Loubillé, et situé entre deux collines, dominait tous les environs. C'est tout ce que l'on sait aujourd'hui de ces mystérieuses légendes.

Saint-Michel-en-l'Herm.

Le monastère de Saint-Michel-en-l'Herm, dont les annales demeurent assez obscures par suite de la perte de ses documents originaux jusques vers le milieu du Xe siècle, avait vu recommencer la suite mieux connue de ses abbés, depuis Ermentaire et le digne évêque de Limoges Ebles, qui avait profité pour la faire restaurer de ses riches revenus du trésoriat de Saint-Hilaire. Vers le temps où nous sommes, l'abbé Azon, qui avait vu dédier sa nouvelle église en 1047, fut ami de la famille de Thouars, et le vicomte Geoffroy II, qui régna de 1025 à 1055, lui témoigna son attachement en fondant avec lui de ses propres dons et de ceux de sa femme Aldéarde ou Adénor, le prieuré de Belle-Noüe (1), sous le vocable de la Sainte-Trinité. Ce fonds était situé alors dans un vaste marais *(Noa)*, que l'industrie des bénédictins allait bientôt livrer à de fertiles cultures. On s'était appliqué depuis le commencement de ce siècle à l'étude sérieuse des constructions et de la sculpture symbolique. Et Belle-Noüe ne manqua pas de ce double avantage ayant eu pour constructeur un moine de Saint-Michel, pourvu d'un talent remarquable comme architecte, et que les chartes du temps louent pour sa grande habileté. Il avait nom Savary, et mérita de l'abriter contre l'oubli qui nous en a caché tant d'autres. Il paraît que tout fut mis en œuvre par Savary pour créer un bijou dans les vastes solitudes ouvertes au zèle des nouveaux propriétaires. On peut donc regarder comme un cadeau de

Son prieuré de Belle-Noüe.

noces, la fondation de ce prieuré, faite en 1047, après la restauration de son abbaye par Guillaume IV, ce qui n'empêcha pas celle-ci de périr encore l'année suivante par un incendie.

Un événement de la vie de Guillaume VIII se présente ici cette même année 1058, et ouvre une source de réflexions sur lesquelles on ne peut passer légèrement. Il s'agit de son second mariage, qui nous apparaît avant qu'il n'ait pu être parlé du premier, faute de documents historiques. Tout en constatant, en effet, que Guy s'était déjà marié, lorsqu'il n'était encore que comte de Gascogne, avec une fille d'Aldebert II, comte de Périgord, nous ignorons absolument la date de ce mariage et même le nom de la mariée. Il n'en avait pas d'enfants, et ce fut peut-être la cause qui porta le prince à la répudier en 1053, sous prétexte de parenté, s'imaginant sans doute qu'une seconde épouse le rendrait plus heureux en lui donnant des héritiers. Il en fut autrement ; la nouvelle épouse qu'il se donna dès cette même année, fut Mathéode ou Mathilde, empruntée on ne sait encore à quelle maison. Celle-ci ne lui donna qu'une fille, détruisant toute espérance de postérité, puisqu'elle resta quatorze ans sans redevenir mère.

Second mariage de Guy Geoffroy.

Nous verrons qu'elles furent pour elle les fâcheuses conséquences de cette stérilité. Mais qu'elles réflexions ne suscitent pas ces habitudes malheureuses prises alors par les grands, de se débarrasser à leur gré d'une femme, et parfois de deux ou trois de suite, en invoquant une banale raison de parenté à laquelle on aurait dû au moins songer avant que l'union ne se contractât... Comment concilier un tel mépris d'un sacrement avec la loi chrétienne, le respect de la famille et la vigilance des pasteurs ? ne serait-ce pas à la faiblesse de ces derniers, et parfois à une complicité coupable qu'il faudrait surtout attribuer ces désordres, dans un temps surtout ou tant de prétendues vocations à l'épiscopat étaient trop secondées par la simonie, l'un des plus détestables fléaux que l'Eglise ait jamais frappé de

Abus des faux mariages de ce temps.

ses anathèmes par la voix des papes et des conciles? Avouons, sans doute, qu'en étudiant l'époque difficile où nous voici arrivés, il faut compter pour beaucoup aussi les dispositions peu conciliables de la plupart de ces barons indomptables dont les caprices étaient à leurs propres yeux la loi suprême, et qui contredisaient par leur épée toute exigence légale, même quand cette loi était celle de Dieu. Les mœurs se détérioraient par de tels exemples. Les abus en s'étendant devenaient la coutume. On ne s'effrayait pas des dérèglements qu'on voyait se multiplier chaque jour autour de soi : on se familiarisait avec eux, et le monde arrivait à une dégradation morale qui finissait par renverser les justes notions du droit et allait mettre bientôt l'Eglise, consciencieuse gardienne du bien et de la vertu, dans une vie de laborieux combats et de sanglantes persécutions.

Certes le caractère que nous avons connu jusqu'ici à Guillaume VIII, n'autorise pas à le croire capable de travailler sciemment à un tel avenir. Mais nous verrons cette licence, dont il ne s'est pas gardé, renouveler le même scandale dans sa propre personne, et nous préparer dans le règne de ses enfants les déplorables conséquences de ses funestes erreurs.

Guillaume VIII assiste au sacre du roi Philippe Ier.

Un des premiers actes publics, auquel se mêla notre Comte en sa qualité de Duc d'Aquitaine, fut le sacre du roi Philippe Ier, qui fut célébré à Reims le 23 mai 1059. Le Duc y parut avec une grande magnificence, y occupant le premier rang après les évêques qui y furent nombreux. Il y attira, par sa position princière, l'attention et le respect de toutes les conditions. C'est qu'en effet il était alors, par l'ancienneté de sa famille et par l'étendue de son territoire, le plus élevé et le plus riche feudataire de cette nouvelle France. Le jeune prince, objet de cette cérémonie où se virent beaucoup des détails liturgiques dont la solennité s'augmenta plus tard de quelques autres [a], Philippe

(a) V. Martenne, *des antiquis Ecclesiæ ritibus*, II, 568 ; — Guizot, *Collection des Mémoires*, VII, 89 et suiv. ; — Daniel, *loc. cit.*

n'avait que sept ans, son père Henri Ier, n'en avait que cinquante-quatre, mais se sentait vieillir, et craignait qu'après lui, si le trône n'était pas affermi et l'héritier incontesté, il n'y eût des différents qui missent en question sa dynastie. Il avait donc convoqué les grands du royaume près de lui à Paris; il leur persuada aisément de seconder le projet qu'il avait conçu de s'associer son fils, et de le faire sacrer pour que la succession se fît sans secousse publique. Le sentiment de la politique nouvelle se manifesta aussi complet que possible dans cette cérémonie qui se fit sans aucune opposition de qui que ce fût, sous le regard des grands vassaux du royaume. Ceux qui n'y assistèrent pas s'y firent représenter par leurs députés, comme Baudoin de Flandres, et Geoffroy Martel d'Anjou (a). Ainsi se fortifiaient les éléments de la monarchie française, avec ses apanages, son pouvoir suzerain, et cette libre dépendance de la noblesse, qui désormais reconnaissait, en même temps que les privilèges du monarque, tous les devoirs qui ennoblissaient ses propres libertés.

La seigneurie de Talmont passa au Comte de Poitou.

C'est aussi de cette année 1059 qu'il faut dater une augmentation considérable survenue à Geoffroy dans son territoire du comté de Poitou. Guillaume le Chauve, seigneur de Talmont, avait deux fils qui moururent jeunes, et après la mort du dernier, le fief, selon l'usage des lieux, revint au suzerain. On appelait ce retour l'ouverture du fief. En vertu de cette disposition légale, le Comte se trouva nanti de la seigneurie de Talmont. C'était toute la partie méridionale du pays d'Herbauges, que nous avons vu commencer en 1146 sa vie féodale par la construction du château, un des plus remarquables de la contrée. Ce Talmontais, comme on l'appela depuis, comprenait la viguerie de Brem et de Talmont, démembrées de l'ancien comté d'Herbauges, côtoyant à l'Océan par ses côtés occidental et méridional; ses limites à l'Est étaient le Lay et l'Yon. Les Normands

(a) Hardouin, *Conc.*, IX, 457, *Conventus Remens;* — Daniel, *Histoire de France*, III, 78.

y avaient tout ruiné, et quand on songea à repeupler le pays par la création des manoirs, tout y était devenu désert. Les forêts et les landes occupaient seuls le terrain dans sa plus vaste étendue, et il fallut tout créer. Ce fut l'œuvre de Guillaume le Chauve qui, en y amenant un grand nombre d'hommes qui consentirent à le suivre, leur avait donné des portions de terres en propre, qu'ils devaient cultiver à leur avantage, soumis, bien entendu, aux obligations féodales déjà en usage partout, mais libres, exempts de tous liens de servage, à quelque titre que ce fût de serfs ou de colliberts, ayant le droit personnel de propriétaires et de liberté civile (a). C'était un nouveau fleuron à la couronne des comtes de Poitiers.

Abbatiat de Goderan, évêque de Saintes et abbé de Maillezais.

L'année suivante, fut élu abbé de Maillezais Goderan qui se fit à son époque une assez belle renommée pour que nous lui donnions une place dans notre histoire. Venu de Cluny, où il était chapelain de l'abbé Hugues, un des disciples de saint Odilon, qui y florissait alors, il devint sous lui un saint religieux et un habile administrateur. Le même mérite qui l'avait appelé à Cluny, l'appela quelques temps après à Maillezais, comme abbé, après la mort d'Humbert : c'était en 1060. Nommé peu d'années après évêque de Saintes, il l'était en 1068, qui était celle de son sacre, lorsqu'il assista à un concile de Toulouse. Mais toujours porté vers la solitude par sa piété et les goûts simples qu'une vie humble et modeste lui faisait aimer, il tâcha de concilier cette dignité avec les soins de son abbaye, où on l'aimait pour sa vigilante bonté et son énergique ferveur. Il eut d'ailleurs une bonne raison, outre celle qui le retint ainsi à Maillezais, d'accepter le siége de Saintes, d'où l'évêque Arnoux, qui l'y avait précédé, avait été expulsé pour cause de simonie. A une époque où cette plaie s'étendait si large sur l'Eglise de France, il s'agissait d'éviter à la

(a) Mabillon, *Annales Běned.*, t. IV, 195; — Cartulaire de Talmont, *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, 1872, p. 42 et suiv.; — Du Tems, II, 568, d'après le *Gall. Christ.*, II, col. 28; — Besly, *Comtes*, p. 385.

Saintonge le retour de ce détestable fléau, et Goderan, autorisé à ce double soin, l'accepta pour être d'autant plus utile à son couvent, où il eut son habitation la plus ordinaire, et à son évêché assez rapproché de son île, pour que de fréquents voyages l'y ramenassent au besoin. Ce fut à sa demande que le moine Pierre de Maillezais, que nous avons cité maintes fois, écrivit son livre des *Antiquités et des Améliorations* de ce monastère, inséré par le P. Labbe au 2e volume de sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*, mais la condition même de son élection épiscopale, pour laquelle le Chapitre de Saintes s'était divisé, rendirent à Goderan l'administration assez difficile : il lui en coûta peu de se démettre, et de se remettre uniquement au gouvernement de son abbaye. C'est là que le saint prélat mourut le 6 août, non pas en 1074, comme l'établit cette *Chronique de Maillezais*, qui ne manque pas de fautes chronologiques, mais mieux en 1080, comme D. Martenne l'a prouvé dans une charte du couvent de Notre-Dame de Saintes (2).

Divers faits de notre histoire ecclésiastique de ces temps.

Nous voyons encore cette année, d'autres transactions qu'il est bon de noter, parce qu'elles se rattachent à des lieux ou à des personnes connues de nous. C'est d'abord le monastère d'Issoire, en Auvergne, restitué à l'abbaye de Charroux qui en fait un prieuré, par le prince d'Auvergne Guillaume VI, qui la lui avait volée dans les temps de troubles : c'est pourquoi peut-être il avait été excommunié par l'évêque de Clermont. C'est aussi le don au monastère du Saint-Sépulcre et de Saint-Just à Chauvigny de quelques vignes au lieu appelé le Breuil, hameau encore existant au couchant de la petite ville, et que possédait toujours l'évêque Isembert II : lequel don est consenti par un Etienne Robellus, moyennant trois cents messes, avec les heures et vigiles des morts, puis une distribution de pain à trois cents pauvres.

Mais déjà les officiers royaux levaient à leur profit, sous prétexte du fisc, des dîmes et autres redevances illégitimes sur les terres de l'Eglise de Poitiers. Isembert est demeuré

impuissant contre ces injustices, dont il s'est plaint au pape Nicolas III. Celui-ci l'autorisa à employer les armes de l'excommunication au nom du Saint-Siége, ce qui rendait plus graves les conséquences de cette punition (a).

Fondation de Sainte-Croix de Loudun.

Loudun était alors tenu au fief de Geoffroy Martel par noble homme, Hugues de Beauçay, seigneur de Loudun. Celui-ci possédait dans la ville deux églises que lui avait apportées en dot sa femme Arsende, l'une dans l'enceinte du château, dite *Saint-Pierre du Château,* qui prit bientôt le nom de *Sainte-Croix;* puis celle de *Saint-Jean*, toujours avec les droits, prélevés sur les bénédictins Bourguignons en faveur des pauvres, d'un anniversaire perpétuel pour le donateur et sa famille; l'insertion de ces noms de famille était assurée au nécrologe du monastère, ce qui devait les faire participer aux prières qui, chaque jour, suivaient au Chapitre la lecture de ce livre. Isembert confirma cette donation (b).

Et de la collégiale de Notre-Dame.

Nous venons de parler de l'église de Notre-Dame à Loudun. Elle y avait été fondée proche du château, en un petit monastère, par quelques prêtres de ce château, tant avec leurs propres deniers que de ceux de personnes pieuses invoquées à cet effet. Ce n'était pas sans l'agrément du Comte que cet établissement avait pu s'élever avec ses cloîtres et autres lieux réguliers nécessaires à une communauté de chanoines. Le terrain lui appartenait. Mais qu'en aurait-il fait désormais? Il obtempéra donc à la demande des moines à condition qu'ils y vivraient ensemble et s'obligeraient à y prier pour lui et les siens, les exemptant de toutes obligations territoriales en certaines limites déterminées, avec permission de recevoir de ses vassaux tout

(a) V. D. Fonteneau, IV, 55; — *Art de vérifier les dates,* X, 133; — D. Fonteneau, VI, 667; — *Ibid,* III, 269; — *Patrolog.,* Migne, CXLIII col. 1314.

(b) Dumoustier, *Histoire de Loudun,* 2e partie, p. 11; — Arnaud Poirier *Documents sur l'Histoire de Loudun,* in-4o, *mihi,* p. 2, no 1. — Ce dernier s'est trompé en attribuant la donation aux Bénédictins de Loudun où il n'y en eut jamais. V. D. Bouquet, XI, 138, note C.

ce qu'ils voudraient bien leur donner des *bénéfices* qu'ils tiendraient de lui (a). Remarquons pourtant dès ici, et afin de réunir sous un même coup d'œil tout ce qui se rattache à cette église, qu'elle conserva longtemps une certaine notoriété. Après cette fondation elle garda son vocable de Sainte-Marie jusqu'à l'année 1131, où un autre comte d'Anjou, Foulques V, dit le Jeune, ayant été couronné roi de Jérusalem le 14 septembre, voulut qu'en souvenir de cette date le nom de *Sainte-Croix* fût substitué à celui de Notre-Dame, pour la collégiale fondée par son grand oncle Geoffroy Martel (b). Au reste, la fondation de cette église, brûlée en 1568 par les protestants et devenue une halle de la ville de Loudun, avait été décidée par Geoffroy Martel en septembre 1060, et le 27 décembre suivant, c'était Geoffroy III, dit le Barbu, qui la confirmait par sa signature et celle de plusieurs autres personnages de l'Anjou et du Poitou (c).

Mort de Geoffroy Martel. — Sa valeur morale.

C'est que dans cet intervalle, Martel était mort le 14 novembre, laissant une mémoire peu honorée, et n'ayant jamais travaillé qu'à la satisfaction des plus mauvaises passions qui puissent faire d'un souverain un fléau pour ses peuples et pour ses alliés eux-mêmes. Pendant les vingt ans de son règne, on ne lui voit ni idées chevaleresques, ni amitiés fidèles, ni le respect de ses alliances conjugales, ni la moindre retenue de ses ambitions déshonnêtes. Absolu dans son commandement, d'une politique aussi déloyale que rusée, perfide au besoin, et ne calculant aucune de ses démarches d'après l'honneur, mais selon ses seuls intérêts, on le vit opprimer les faibles par les violences, les forts par l'astuce, aimant à se faire craindre, ne cherchant jamais à se faire aimer. Maintes fois vainqueur en des guerres

(a) *Gall. Christ.*, 11 ; — *Eccles. Pictav.*, instrum., col. 333, nº X.

(b) Trincant, généalogiste Loudunais du XVIᵉ siècle, cité par Arnaud Poirier, *ub sup.*, nº CX ; — *Art de vérifier les dates*, XIII, 55 ; — Dreux Duradier, *Bibliothèque littéraire*, III. 444.

(c) Besly, *Comtes*.

injustes, il se montra envers les vaincus d'une âpreté sauvage, toujours avare d'énormes rançons, et, pour les arracher à ses victimes, n'hésitant ni devant une froide cruauté envers elles, ni en face des lamentables infortunes de leurs sujets. Mais le jour arriva où il se sentit accablé par les exaspérations habituelles de son caractère et les fatigues de guerres si fréquentes, reprises sous les plus détestables prétextes. Une vieillesse hâtive était privée en lui des consolations si précieuses au delà de la vie. Privé de toute affection, dépourvu de l'esprit de famille qui lui avait toujours manqué, il avait encore le chagrin de ne laisser après lui aucun héritier direct de ses possessions princières. Tant de causes plus ou moins apparentes triomphèrent d'un tempérament de fer et l'avertirent d'une mort prématurée. Il fut malade de tant de fatigues morales, pendant près d'un an, et quand il sentit qu'il n'avait plus à se débattre avec la mort qui l'entraînait, il songea enfin à donner les signes de la pénitence habituelle à son époque. Il se rappela qu'il avait fondé des couvents, rendu à leurs légitimes propriétaires des biens dont il les avait spoliés par colère, par caprice ou par intérêt; mais qu'aussi des réparations impossibles assombrissaient pour lui les théâtres de ses victoires sanglantes et les iniques motifs qui l'y avaient poussé. Il se retira donc pour échapper devant Dieu, autant que possible, aux sévères conséquences d'une telle vie : il se confina au monastère de Saint-Nicolas d'Angers qui florissait déjà sous ses auspices. Il y demeura à peine, y expirant le lendemain de son arrivée à une heure après midi, entre les bras d'Airault, l'abbé qui lui avait donné l'habit de Saint-Benoît et l'assista jusqu'à son dernier moment. (a). Le Comte était âgé de cinquante-quatre ans, étant né le 14 novembre 1006 (b), et reçut une honorable sépulture

(a) *Chronique de Saint-Maixent*, apud Marchegay, p. 402.

(b) Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 225; — *Chronic. Sancti Sergii*, apud Marchegay, p. 137; — *Id. Vindocin.*, 167, ub sup.

dans l'église abbatiale (3). Cet homme que beaucoup de chroniqueurs de son temps ont traité avec une indulgence souvent pleine d'éloges, mais que l'histoire impartialement méditée nous a appris à mieux juger, avait été un mauvais génie pour le Poitou. Il nous reste à raconter comment il sembla le poursuivre de sa haine ambitieuse au delà même de son tombeau.

Comment il ménage de nouveaux troubles en Poitou par son testament.

Dieu n'avait pas béni les trois mariages successifs qu'avait contractés Martel avec plus ou moins de respect de la loi chrétienne et des convenances du monde. Aucun enfant ne lui était survenu. Il constitua donc pour héritiers deux neveux petits-fils de Foulques Nerra par leur mère Ermengarde, et fils de Geoffroy Ferréol ou Alberic, comte de Château-Landan en Gâtinais. Le premier, Geoffroy le Barbu, déjà héritier du Gâtinais, eut de son oncle la Touraine et de belles terres dans les environs du Mans; le second, Foulques *le Rechin,* ou *le Querelleur,* reçut l'Anjou et la Saintonge. Elevé sous les yeux de Martel, ce dernier avait été fait par lui chevalier, à Angers, le jour de la Pentecôte. Ce jour là aussi il lui avait particulièrement confié la garde du pays de Saintes pour laquelle l'illégitimité de sa possession lui faisait toujours craindre les revendications des comtes de Poitou. Nous avons dit, en effet, et il est bon de se le rappeler, comment la Saintonge, propriété du comte de Poitou, avait été cédée non irrévocablement, mais à titre *benéficiaire* et seulement à vie par conséquent, au comte Foulques Nerra, père de Martel, ce qui avait autorisé notre duc Guillaume VI, à la revendiquer lors de l'avènement de ce dernier. Après la guerre injuste qui s'en était suivie, quelque malheureuse qu'elle eût été pour nos armes et pour l'infortuné vaincu, rien ne justifiait la cruauté que le vainqueur avait mise à exiger de son prisonnier mourant la cession de la province contestée, et celui-ci, avant d'expirer, avait dû parler de ce vol comme devant faire tôt ou tard retour au Poitou. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs, que Martel n'avait retenu après cet événement le comté de

Bordeaux et la ville de Saintes, que sous prétexte de les rendre à ses beaux-fils, et qu'il ne leur rendit jamais.

Les deux frères qui succédaient à Martel, étaient autant de sa race par les humeurs que par le sang. Rien ne ressemblait plus à ses ascendants que Foulques surtout, il entraîna son frère à sa suite en plusieurs circonstances où perçaient dans l'un et dans l'autre les mêmes prétentions à des droits fondés bien moins sur la justice que sur les idées de familles. De telles conceptions portaient fatalement en elles des germes de guerre qui ne devaient pas tarder à s'épanouir.

Entreprise des Lusignan sur la Marche.

Avant d'en voir les preuves, arrêtons-nous à une épisode qui, malgré l'obscurité dont il s'entoure, n'en a pas moins d'intérêt, puisqu'il se rapporte à une des plus considérables familles de notre province. Les Lusignan avaient pour caractère de famille une véritable ambition de s'avancer en sortant de l'espèce d'inertie où leur maison se trouvait par le peu d'étendue de ses domaines et l'exiguité de sa fortune pécuniaire. Si leur belle église de Notre-Dame, dont nous avons vu la fondation en 1024, restait encore inachevée, c'était faute de ressources, et cette impuissance, due peut-être au peu de sympathie qu'ils avaient su créer autour d'eux, devait sembler amère à de grands seigneurs qui voyaient prospérer sous leurs yeux des établissements d'une belle et bien moins longue venue. Il y avait donc pour eux à se pourvoir de quelques beaux pays de leur entourage, où une couronne de comte ajoutât, avec de meilleurs revenus un prestige de plus à la noblesse dont ils se montraient parfois trop orgueilleux. C'est donc sur la Marche qu'ils avaient jeté les yeux depuis longtemps. Nous avons vu comment notre Guillaume V avait donné, comme duc d'Aquitaine, cette province à Boson Ier, fils de Geoffroy, comte de Charroux ; comment aussi les Lusignan avaient plusieurs fois tenté de s'en emparer, et avaient été mis à la raison. Hugues V entreprit en 1061 une campagne dans le même but contre Aldebert III, dont il était pourtant

le beau-frère, et s'en alla dans la Basse-Marche s'emparer du côté de Charroux, de tout ce qui lui parut capable de lui faire un commencement de conquête. Mais à peine Guy Geoffroy en avait-il la première nouvelle, que sans aller déranger l'ennemi, il se porta aussitôt vers Lusignan, où le sire s'était hâté de venir se renfermer en apprenant la marche de son adversaire. Il s'était à peine abrité sous ses hautes murailles qu'il y fut assiégé, et comme son impatience ne tenait pas contre une sortie dont il espérait le succès, il fut tué à la porte même de son château, lorsqu'il s'y présenta à la tête de ses gens. Hugues V, qu'on avait surnommé le Pieux, sans doute par de bonnes habitudes de religion sur lesquelles il faut lui rendre justice, n'en était pas moins, comme il y en avait eu déjà dans sa famille, un de ces esprits mal réglés en qui la piété chrétienne devrait étouffer le germe des passions de l'orgueil qu'elles ne modifie même pas. Devenu gendre de Bernard Ier, comte de la Marche, dont il avait épousé la fille Almodie, il ne lui fallut pas plus que cette quasi filiation pour se créer des droits imaginaires et fictifs sur les petits Etats de son beau-père, au détriment d'Aldebert, fils légitime et successeur de celui-ci (a). De quelles aberrations n'est pas capable dans les hommes politiques la convoitise des richesses et des honneurs !

On voit que cette affaire fut bientôt réglée entre le vassal et le suzerain qui sut montrer comme il était capable de soutenir son autorité. Il fut moins heureux quand il fallut la faire valoir contre les nouveaux antagonistes que le dernier comte d'Anjou venait de lui susciter.

Guy Geoffroy porte la guerre en Saintonge.

C'était en 1061, les deux frères, qui devaient s'entendre si mal quelques années plus tard, et continuer dans leur famille le détestable exemple des vices qui l'avaient souillée de si criminelles altercations, avaient accepté de tout cœur la tâche que leur oncle avait imposée à leurs instincts

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 102 et 226; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 305 et suiv.; — Labbe, *Nov. Biblioth.*, II, 210.

séditieux. Quand Guy Geoffroy leur vit occuper la Saintonge avec la résolution de la garder, il ne put sanctionner ce projet si nettement exprimé de rester établi dans son comté, et sur un territoire trop voisin de Poitiers. Comment s'en fût-il dissimulé les inconvénients, en dépit des promesses faites par Martel, et des droits acquis sur un pays injustement séparé de ses domaines? Il en réclama donc la remise (4). Ce fut l'occasion d'un refus formel et d'altercations auxquelles il s'était attendu. Il leur déclara la guerre, et aussitôt l'on se prépara, l'un à attaquer, les autres à se défendre. Ceux-ci semblent avoir été prêts les premiers, ayant prévu qu'une guerre n'était pas loin, et entrèrent bientôt sur les terres du Poitou où, selon l'usage, tout fut mis à feu et à sang. Le Duc, qui avait aussi ses contingents toujours disponibles, par une précaution dont il tenait l'exemple de son père Guillaume V, ne tarda pas à se porter contre eux, et le mercredi 21 mars, les deux armées se rencontrèrent aux sources de la Boutonne (5). Là étaient déjà, dominant une vaste plaine assez découverte mais très inégale, des vallées et par cela même des coteaux qui les abritaient plus ou moins profondément. C'était comme une sorte de Marche entre le Poitou et la Saintonge. Les troupes, en s'apercevant, songèrent à se ranger en bataille et bientôt se jetèrent les unes sur les autres. Les auteurs du temps s'accordent à parler des traîtres qui dérangèrent les plans de Guy Geoffroy. C'est sans doute que les frères angevins s'étaient ménagé dans son armée des intelligences criminelles, car, au plus fort du combat auquel des deux côtés on se livrait avec un égal acharnement, on vit tout-à-coup les enseignes du Duc disparaître, renversées par les officiers qui les portaient, et ceux-ci s'enfuir des premiers au moment où cette disparition jetait le désordre dans les rangs. Les Poitevins furent dès lors blessés en très grand nombre, aussi bien que le Duc qui cherchait d'abord à rallier ses soldats. Beaucoup furent faits prisonniers. Le Duc même ne dut

Bataille de Chef-Boutonne.

Guy Geoffroy y est défait.

son salut qu'au soin qu'on prit de le dérober à l'attention de l'ennemi qui le cherchait, pendant qu'il était emporté au milieu des fuyards. Cette défaite le força de suspendre ses projets et, pendant que les vainqueurs gardaient leur province qu'ils croyaient s'être assurée pour longtemps, il rentra à Poitiers (a), d'où il ne devait pas tarder à prendre une éclatante revanche (6).

Générosités du Duc envers Ste-Radégonde et Saint-Nicolas de Poitiers.

En attendant et tout en méditant les moyens et l'occasion d'y parvenir, le Duc guérissait sa blessure et accordait aux églises de Sainte-Radégonde et de Saint-Nicolas de Poitiers, les deux tiers des dîmes prélevées sur les denrées qui entraient dans la ville pour la nourriture des habitants; il réservait le troisième tiers en faveur des pauvres, à qui les deux monastères étaient chargés de le distribuer (b). Saint-Nicolas recevait peu après d'un habitant de Poitiers, Rainaud, des terres qu'il possédait dans le territoire voisin de Montamisé, au village de Trünx (c), encore connu aujourd'hui sous le nom de Tron, à deux kilomètres au levant du chef-lieu de la commune, et dont quelques chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles redisent l'existence dès ce temps-là (d).

Discordes des Plantagenet.

En 1062, le Duc, se trouvant guéri, épiait une circonstance qui l'autorisât à reprendre les armes. Elle ne tarda pas à se présenter. Les deux héritiers de Martel n'avaient pas reçu de lui seulement, nous l'avons dit, leurs riches domaines des deux côtés de la Loire. Ils en avaient malheureusement hérité aussi leur susceptibilité orgueilleuse, leur avarice, et l'ambition qui l'alimentait. Tous deux donc, également doués du même tempérament, devaient peu s'accorder, et quand ils n'eurent plus à guerroyer avec personne, ils trouvèrent naturel de s'attaquer mutuellement.

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 102; XIII, 57; — *Thom. Pactius*, apud Marchegay, p. 334; — Besly, p. 334 *bis*.

(b) D. Fonteneau, XX, 59.

(c) Ibid., p. 57.

(d) Redet, *Dictionnaire géographique*, p. 20.

La cause première de leurs dissentions fut la jalousie. Geoffroy le Barbu ne pouvait pardonner à Foulques Rechin le partage inégal qu'il lui avait donné d'Etats bien plus considérables que les siens. Au lieu d'être reconnaissant du zèle qu'il avait mis à lui conserver la Saintonge contre les prétentions et l'attaque armée du comte de Poitou, il couvait une mauvaise humeur qui s'exhalait maintes fois en des mécontentements que le moindre prétexte faisait éclater; et, comme Foulques n'était pas plus patient que lui, de fréquentes querelles s'en suivaient et ne tardèrent pas à devenir le secret du public. Guillaume apprit ces différents, les surveilla par des affidés, et il se crut bientôt certain que, si la Saintonge était de nouveau envahie, Foulques trouverait dans ses mécontentements une raison de laisser son frère se défendre tout seul. Donc, quand on pouvait s'y attendre le moins, il marcha sur la province et droit vers Saìntes. Ce qu'il avait prévu arriva. La ville qu'il assiégea, et dont les abords furent incendiés et pillés, résista longtemps, ayant une garnison d'Angevins et de Saintongeois qui s'y conduisirent bravement. Il fallut la prendre par famine, après des sorties dont la vigueur ne fit qu'accroître le nombre des morts. Ainsi affaiblie et ne pouvant être secourue, la ville fut réduite après un assaut sanglant. Guy Geoffroy avait conduit le siège. Il rejeta hors des murs tous ceux qu'il pouvait suspecter de tiédeur ou d'opposition. Ce fut sa seule vengeance, contre une place qui s'était rendue à discrétion, mais dans laquelle il ne vit plus que des sujets, et qui, après tant de souffrances, rentra sous la domination immédiate du Duc d'Aquitaine [a].

Guy Geoffroy en profite contre eux. — Nouvelle invasion de la Saintonge.

Il y avait dans ce prince des sentiments chevaleresques, dont les deux antagonistes qu'il venait d'humilier n'étaient pas capables. Ne les craignant plus, il les laissa à leurs querelles de ménage, et pendant que le Barbu, pour se venger de sa défaite, s'efforçait de détacher de son frère,

Guerres d'Espagne où Guy Geoffroy se distingue.

(a) Bodin, *ub. sup.*; — *Chroniq. Saint-Maixent*, in h. ann.

en le dénigrant, des vasseaux que pouvait séduire l'esprit de révolte, Guy Geoffroy songeait à profiter de la forte armée qui l'avait si bien servi pour aller tenter, vers les limites de l'Espagne, une expédition chrétienne contre les Sarrasins qui la persécutaient. Car en ce temps-là, les Arabes, qui s'étaient emparé de l'Espagne, l'occupaient jusqu'à nos frontières des Pyrénées, et par ce voisinage menaçaient de les dépasser, et de s'établir dans le Languedoc et la Gascogne. Les seigneurs Aquitains de ces deux provinces comprenaient le danger et se portèrent, de temps à autre, au delà des monts à des expéditions qui avertissaient l'ennemi de ne pas les dépasser lui-même. En 1053, le zèle de la religion avait déterminé les Comtes de Toulouse et de Narbonne à se porter au secours des chrétiens espagnols qui les avaient invoqués, et, depuis lors de fréquentes apparitions des armées françaises avaient continué ces efforts, rassuré contre la cruauté des barbares les populations, et affermi sur leurs trônes les petits rois d'Espagne qui possédaient cette contrée (a). C'est cette même gloire que Guillaume voulut acquérir, et y prouva encore son aptitude guerrière, aussi bien que sa valeureuse activité. Mais avant, en outre, il avait fait preuve de son esprit de diplomatie, en faisant participer à cette campagne le Duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, qui, lié avec lui, n'avait pas hésité à lui donner un contingent dont l'esprit guerrier n'était pas douteux. Un autre chef de haute importance se joignit au Duc et ne le seconda pas moins dans cette guerre. Ce fut Aimery IV, vicomte de Thouars, qui se signala avec ses gens, et retira de sa campagne un butin considérable (b). C'est ainsi secondé, que Guy arriva bientôt par le Toulousain et le comté de Foix dans les gorges qui conduisent à travers les montagnes vers le terrain occupé par l'ennemi. C'était une traversée

Ses alliés.

(a) Mézerai, *Histoire de France,* II, 83.

(b) Imbert, *Vicomte de Thouars, loc. cit.*

difficile, mais qui, grâce à de sages précautions, aboutit sans coup férir à Barbastro, petite ville de quelques mille âmes, occupée par les Maures qui l'avaient fortifiée, et qui ne tinrent pas contre une vigoureuse attaque (7). Plusieurs autres défaites leur furent infligées en des circonstances bien menées. Après de tels encouragements, le Duc ne devait pas s'en tenir là. Le premier succès, qui avait poussé les Maures vers l'Occident, lui promettait d'autres conquêtes. Mais il y trouva un obstacle insurmontable dans cette malheureuse stratégie de son temps, qui faisait ravager inconsciemment le pays où l'on entrait, sauf à s'y trouver pris ensuite soi-même par la famine et les maladies qui s'en suivent. C'est ce qui arriva, il fallut donc abandonner le pays et ramener en France une armée dont les victoires ne compensaient pas les derniers malheurs (a).

Il prend la ville de Barbastro.

Son administration pendant la paix.

Le printemps de 1063 avait été employé à ces deux affaires de la Saintonge et de l'Espagne. Rentré chez lui, Guillaume s'y occupa avec son zèle accoutumé des œuvres d'administration qui lui étaient familières. Il y montrait surtout le sentiment de la justice. C'est ainsi qu'il remit à l'abbaye de Bourgueil une charge qu'il reconnut lui avoir été imposée injustement par son frère et prédécesseur Guillaume VII. Il s'agissait d'un droit de pâturage pour plusieurs chevaux, droit que celui-ci s'était attribué dans les prairies du monastère (b). De tels exemples rapportaient toujours des fruits : d'autres restitutions suivirent celle-là, et de riches dotations furent faites aussi à Saint-Cyprien, à l'abbaye de Saint-Maixent et à Saint-Nicolas de Poitiers. Cette dernière maison était particulièrement l'objet des faveurs d'Agnès de Bourgogne, dont le rôle mondain semblait s'effacer davantage à mesure qu'elle voyait les années s'accumuler devant la pensée de la mort et de ses suites (c).

(a) Labbe, *Nov. biblioth.*, II, 221 : — D. Bouquet, XI, 273 ; — *Art. de vérif. les dates*, X, 103.

(b) D. Fonteneau, I, 572 ; XXI, 433 ; VI, 671, 677 ; XV, 299.

(c) D. Fonteneau, XX, 61, 65, 67.

Fondation de Saint-André de Mirebeau.

Nous avons vu la petite ville de Mirebeau se former par les soins des comtes d'Anjou, qui en étaient possesseurs à la charge d'en rendre hommage aux comtes de Poitou. Foulques Nerra y avait construit le château féodal qui, plus d'une fois, fut assiégé en des guerres de voisinage, résista et succomba tour à tour, mais dans lequel les Comtes d'Anjou réussirent souvent à se maintenir (a). Les restes de cette forteresse et ceux de l'ancienne enceinte de la ville résistent encore avec les tours ruinées qui les flanquaient et une partie de leurs douves et de profondes casemates. Une église de Notre-Dame existait déjà dans la ville, et fut reconstruite en 1200 pour une collégiale par l'évêque de Poitiers, Maurice de Blazon. C'est aujourd'hui une ruine qui n'a plus que des portions mutilées de son élégance primitive : toute romane d'abord, elle s'est absorbée dans une foule de retouches successives.

En 1063 fut fondé aussi à Mirebeau, par Barthélémy Ier, archevêque de Tours, le prieuré de Saint-André qu'il donna à l'abbaye de Bourgueil alors de son diocèse. Ce prieuré fut en même temps une cure à la nomination de l'abbé, à laquelle fut réuni en 1802, celle de Saint-Pierre, l'une des cinq que la ville possédait encore en 1790 (b).

Disparition des viguiers et des *Pagus*.

En 1064, nous voyons un viguier figurer dans une charte sans indication de sa viguerie, et dont le fils Etienne, donna à l'abbaye de Saint-Maixent tout ce qu'il avait reçu en héritage de son père Jamma. Il y invoque, en faveur de son intention, et comme garantie de cet acte, l'évêque Isembert, le comte de Poitou, Guy Geoffroy, et la comtesse Agnès de Bourgogne, qui signèrent avec le donateur (c). Ce titre de viguier est ici remarquable, car c'est un des derniers qui paraissent dans une transaction publique.

(a) *Historia Gaufredi duc. Andegav.*, apud Marcheguay, *chronic. d'Anjou*, p. 265 et suiv.

(b) Redet, *Diction. topograph. de la Vienne*, p. 266 et 370 ; — Beauchet-Filleau, *Pouillé*, p. 314.

(c) D. Fonteneau, XV, 301 ; — *Cartul. de Saint-Maixent*, I, 150.

Les vigueries, en effet, disparaissent en proportion que les seigneuries se multiplient, les seigneurs s'attribuant, par suite de leurs possessions plus ou moins étendues, le droit de rendre la justice à leurs vassaux; et si quelques-uns se conservent encore des viguiers, tels que nous en verrons parfois encore figurer parmi les signataires de chartes plus importantes, ce ne sera plus qu'un objet de luxe auquel tiendront quelques grands seigneurs, jaloux de faire état de grande maison. Les *pagus*, par la même raison, disparaissent partout, et tendent à être remplacés par les châtellenies qui s'établissent en plus grand nombre et finissent par figurer à la fin de ce siècle comme centres habituels des administrations civiles et judiciaires. Deux sortes de châtellenies existeront et se partageront nos campagnes : celles qu'on nommera *royales*, parce qu'elles relèveront immédiatement de la couronne, et exerceront la haute justice dont les appels iront aux baillis et sénéchaux, puis les châtellenies inférieures qui, pour la nomination des titulaires, dépendront des Ducs, Comtes, Barons et autres seigneurs, et n'auront que la *Justice Moyenne* et *Basse*, la *Haute* étant réservée aux juridictions supérieures.

Formation des châtellenies.

Remaniement de quelques portions du territoire du Poitou.

Mais il faut observer aussi, en parlant de chefs-lieux de pays qui deviennent le siége des châtellenies, que beaucoup cessèrent d'appartenir au Poitou, dont ils occupaient cependant le territoire après en avoir fait partie dans la première division de la province. Loudun, Montcontour et Mirebeau, par exemple, avaient été cédés, nous l'avons vu, aux Comtes d'Anjou. Lussac-le-Château, l'Ile-Jourdain et Availle-Limousine dépendaient du comté de la Basse-Marche. Entre la châtellenie de Loudun et le vicomté de Châtellerault, la châtellenie de Faye-la-Vineuse pénétrait dans nos paroisses de Nieul-sur-Faye, Bertegon, Sérigny et Saint-Christophe. Au Nord et à l'Est de la vicomté de Châtellerault les paroisses de Poisay-le-Joli, de Buxeuil, Saint-Remy, Leugny, Mairé-le-Gaulier, Coussay-les-Bois, la Roche-Posay, et Posay-le-Vieil, se rattachaient en

tout ou partie aux baronnies de la Haye et Preuilly et à la vicomté de la Guerche, qui toutes trois, étaient en Touraine.

En fait de châtellenies propres au Poitou seul et qui ne s'y mêlèrent à aucune autre juridiction voisine, il faut compter Gençay et Niort, Châtellerault, Angle-sur-l'Anglin, Saint-Savin, Chauvigny, Poitiers, Montreuil-Bonnin, Lusignan, Celle-l'Evêcault, Vivonne, Château-Larcher, Couhé, Champagné-Saint-Hilaire, Dienné, Verrières, Montmorillon, Usson, Calais, Charroux et Civray (a). On voit que la carte provinciale fut alors singulièrement modifiée par les institutions féodales (8).

Reconstruction de l'église abbatiale d'Airvault.

L'abbaye d'Airvault, que nous avons vue fondée en 976 par une vicomtesse de Thouars, vivait alors obscurément dans le fond de sa vallée. On y suivait la règle canoniale que lui avait donnée l'évêque de Poitiers Gislebert. On sait peu de choses sur ces premiers jours de son existence, et notre attention ne lui vient encore que du souvenir laissé dans nos archives d'une reconstruction partielle de son église, qu'on date de 1064. Mais d'après les termes qui constatent ce fait, nous pouvons croire que la partie postérieure de l'édifice avait subi quelque affaissement qui en rendait la restauration indispensable. Dès lors, voulant donner une forme plus digne à la partie la plus importante de l'église, on en avait repris le chœur et le sanctuaire de façon qu'une nouvelle consécration leur dût être donnée à partir du crucifix (9), c'est-à-dire depuis l'arcade dite triomphale, qui séparait le sanctuaire de la nef, et qu'un grand crucifix décorait toujours. Il faut bien qu'on ait attaché dans le temps quelque intérêt à cette retouche du saint lieu, puisqu'elle est constatée par des chartes et mentionnée par des chroniqueurs.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie.

Nous arrivons à une des grandes phases qui viennent, à l'époque donnée par la Providence, prendre leur rôle dans les plus importantes affaires de l'humanité. En 1066

(a) Redet, *Dictionnaire de la Vienne*, p. 21 et suiv.; — Chéruel, *Dictionn. de la France*, I, 130.

l'Angleterre se vit envahie et conquise par un Duc de Normandie, et cet événement nous intéresse par les illustres Poitevins qui furent appelés à y prendre leur part de dangers et de gloire.

Donnons une idée des causes, de la conduite et des conséquences de cette mémorable entreprise.

Edouard III, surnommé *le Confesseur* pour la sainteté de sa vie qui l'a fait placer sur les autels, régnait en 1064 en Angleterre. A vingt ans de là, les Saxons s'étaient emparé de son pays. Forcé de se réfugier en Normandie, le duc Robert, son proche parent, l'y avait reçu, et le protégea tant que dura son exil. En 1064, quand il vit approcher la fin de sa vie et de son règne, n'ayant pas d'enfant, il donna par testament, ses Etats au duc Guillaume qui avait succédé en Normandie à son père Robert. Ces dispositions n'étaient ignorées de personne, et Harald, un des seigneurs les plus puissants de l'Angleterre, avait promis à Guillaume le Bâtard de le seconder pour que, venant la mort du roi, la couronne lui échût, selon la teneur du testament. Et néanmoins le traître songeait à s'en emparer pour lui-même, s'entendant à cet effet avec les grands du pays qui ne songeaient pas volontiers à une domination étrangère. Le roi étant mort, Guillaume, qui avait su à quoi s'en tenir sur la valeur des promesses d'Harald, s'était tenu prêt, avait préparé des troupes nombreuses, reçu les engagements de ses amis, et se disposa à une descente de l'autre

Préliminaires de cette opération.

côté de la Manche (a). Là, une flotte formidable devait transporter, au moment voulu, cinquante mille combattants, parmi lesquels un grand nombre des plus illustres chevaliers de la France et de l'Aquitaine (10). Cette province surtout avait fourni un contingent nombreux, et qui, au dire d'Ordéric Vital, l'historien le plus accrédité de cette campagne, contribua vaillamment à la victoire d'Hastings. C'était une petite ville du comté de Sussex, touchant à la

(a) Ordéric Vital, *Hist. Normann.*, lib. III; dans Guizot, t. XXVI, *passim*; — Mézerai, II, 83.

mer, où les Français engagèrent le premier mouvement, qui devint bientôt une bataille sanglante et décisive ; car elle décida du sort de ce pays, où la bravoure du Duc de Normandie, soutenue par le magnifique courage de ses compagnons d'armes, assura la conquête autant qu'elle montra l'habileté du conquérant (a). Ainsi, dans la journée du 14 octobre 1066 se multiplièrent, entre neuf heures du matin et six heures du soir, de nombreux engagements avec une alternative de succès et de revers, où les deux armées, également énergiques, payèrent par des pertes considérables des efforts également généreux.

Nous n'aurions pas à nous arrêter sur cette grande affaire, s'il ne nous fallait raconter quelle part y prit, par un contingent d'élite, notre province qui s'y acquit une grande renommée militaire. Entrons d'abord en quelques détails qui en expliqueront les préliminaires.

Quelle part y prennent l'Aquitaine et le Poitou.

Dès que Guillaume de Normandie s'était décidé à porter la guerre chez les Anglo-Saxons, il avait conçu d'y entraîner une armée aussi considérable que possible. Il avait donc fait appel à toute la vaste étendue de ce pays que nous appelons aujourd'hui la France. Princes et peuples étaient invités à prendre leur part dans cette héroïque tentative. Français, Bretons, Flamands, Poitevins, ceux de l'Anjou et de Touraine, de la Gascogne, du Périgord et du Limousin, tous étaient convoqués à une conquête qui promettait, avec une gloire dont tous aimaient le prestige, la richesse d'un grand peuple qu'il s'agissait de se partager, et ce côté de l'affaire n'intéressait pas moins, on peut le croire, que celui de la renommée et du succès militaire.

Le duc-général, en effet, faisait vibrer aux oreilles de toutes les conditions, une voix qui n'y pouvait manquer d'écho. Les gens de rien, simples soldats ou officiers subalternes, y trouvaient l'attraction d'une fortune qui pouvait se fonder sur des actions d'éclat; les seigneurs

(a) Daniel, III, 95.

y voyaient à grossir, par des butins considérables, leur patrimoine parfois fort modique, et la perspective de fiefs à s'y faire ; car les promesses allaient jusque-là, que les lois féodales remplaceraient dans le pays conquis celles que les Saxons y avaient apportées et mises en vigueur.

Enthousiasme populaire pour cette entreprise.

Pour beaucoup d'esprits aventureux, comme on en voyait tant à cette époque de folles hardiesses, tout parlait donc un langage très persuasif. On le vit bientôt, quand de toutes parts, les routes vers la Normandie se couvrirent de voyageurs qui se hâtaient vers Rouen, et allaient offrir leurs services au valeureux chef de l'expédition. Et pourtant beaucoup des plus solides têtes du temps se gardèrent contre cet entraînement, soit qu'elles se méfiassent de ces hasards, qui pouvaient amener autant de calamités que de profits, soit qu'elles vissent d'un œil jaloux de telles entreprises de la part d'un homme dont on savait les tendances ambitieuses et les excessives prétentions. Cette pensée était surtout celle de Philippe Ier, qui de l'avis de ses barons, résista aux obséquieuses démarches de Guillaume (a). Beaucoup des grands feudataires imitèrent cette prudence, et le Duc d'Aquitaine fut un des plus remarquables, préférant le soin de son peuple et les profits de la paix à des avantages toujours incertains, et qu'on ne goûte jamais d'ailleurs sans les avoir payés trop cher. Peut-être aussi, se souvenait-il un peu d'avoir assisté, en 1043, le roi Henri Ier, contre l'illustre bâtard qui déjà alors s'enivrait de ses premières espérances de conquêtes. Quoi qu'il en soit, le bruit qui se faisait autour de lui, ne l'empêcha pas de réaliser un voyage de tout autre genre, que sans doute il avait prémédité antérieurement à ces circonstances ; si tant est, toutefois, qu'il ne se fît pas une diversion improvisée. Il fit donc un de ces pélérinages à Rome qui étaient devenus la dévotion des grands. C'était l'année d'une comète qui resta sur l'horizon pendant un

Le roi Philippe Ier s'abstient.

Ainsi que le duc d'Aquitaine.

(a) Thierry, *Histoire de la Conquête*, I, 317.

mois, et qui semblerait y être revenue l'année suivante, si l'on en croit les *Chroniques de Saint-Maixent* (a).

Le vicomte de Thouars Aimery IV s'y engage avec ses vassaux du bas Poitou.

L'exemple de Guy Geoffroy, s'abstenant de la campagne d'outre-mer, fut suivi de presque toute la noblesse Poitevine. Une exception s'y remarqua cependant, qui devait entraîner beaucoup d'autres fervents du bas Poitou. Là, en effet, régnait Aimery IV, vicomte de Thouars, que ses goûts chevaleresques, son amour des armes et aussi celui des grosses fortunes, fruits de ses succès habituels, avaient poussé, depuis les douze ans que durait son règne, vers toutes les guerres dont il avait eu l'occasion. Il ne négligea donc pas celle-ci, convoqua ses vassaux qui le suivirent au nombre de quatre mille, et se vit accompagné des seigneurs les plus renommés du pays. Tels étaient ceux de Bressuire, d'Argenton-Château, de Montaigu, de Talmont, de Parthenay. Avec eux étaient un sire de Frontenay, près Niort, qui eut le commandement des hommes de cette contrée, et celui de Morthemer qui marcha à la tête de ceux qui devaient représenter le haut Poitou (b). Si nous ajoutons à ces noms ceux des sires de Maynard, encore connus en Vendée, de Mauléon, dont nous savons l'origine et l'histoire, de la Haye, venu de Touraine, de Mouchamps, déjà établi en une forte position aux environs de Chantonnay et des Herbiers, nous aurons une juste idée de l'enthousiasme qui s'était communiqué à ce pays des Mauges, auquel se joignirent ceux de l'Anjou, de Retz et de la Bretagne, sous les ordres du vicomte de Thouars (c).

Qui s'y distinguent.

Ce noble seigneur s'y comporta en héros. Guillaume le Bâtard, qui le connaissait, lui avait confié l'aile gauche de l'armée, et c'est en chargeant à la tête de ses phalanges, qu'il enfonça la fameuse *tortue anglaise,* ainsi nommée de ce que ses hommes n'avançaient que protégés par un

(a) Ad ann. 1066 et 1067; Marchegay, p. 403 et suiv,; — Labbe, II, 211.

(b) La Fontenelle, *Revue Anglo-Française,* I, 28 et suiv.

(c) La Fontenelle, *loc. cit.,* passim.

rempart de leurs propres boucliers. Cette bravoure, ses allures franches et alertes, son accueil affable pour tous l'avaient fait aimer et le revêtaient à l'égard de tous d'une autorité qui devint aussi utile au Normand vainqueur que son courage dans les combats. Car en insistant contre certains opposants pour que le Duc fût couronné immédiatement roi d'Angleterre, il décida la question avec son entrain ordinaire, et quelques jours après le nouveau roi reçut la couronne dans la fameuse église de Wertminster. Il ne fut pas ingrat envers son seigneur Poitevin : il le combla d'or et de richesses mobilières, d'étoffes, d'objets précieux de toute espèce. Le prince revint dans ses Etats pour distribuer ses souvenirs d'outre-mer à ses parents, à ses amis, aux églises et aux communautés, donnant ainsi la plus honorable preuve de ce désintéressement qui s'allie si bien avec la gloire humaine. A partir de ce retour, l'illustre baron n'eut plus aucune expédition hors de ses Etats, ni de guerre importante. Il y vécut en famille jusqu'en 1093, d'ici là, nous le retrouverons parfois dans les vieilles pages de nos annales.

Il fait couronner Guillaume roi d'Angleterre.

La maison de Parthenay s'y fait remarquer.

Simon de Parthenay revint aussi, et avec le vicomte, de son voyage d'outre-mer. Il n'était pas le propre seigneur de la Gâtine, mais vidame *(vice-dominus)*, pour son frère Joscelin II qui étant devenu archevêque de Bordeaux en 1059, lui avait confié le soin de ses affaires seigneuriales. Lui aussi s'était enrichi, pour ses nobles services, des générosités du conquérant; en sorte que simples soldats ou seigneurs, revenus dans le Poitou, y rapportèrent, avec un bien-être qui devint le charme des familles, une fécondité de récits qui, au foyer des chaumières et des châteaux, firent naître ces nombreuses légendes dont les trouvères ne devaient pas tarder à poétiser les héroïques récits.

Caractère héroïque de cette expédition.

Il y avait plus encore. Beaucoup de membres de nos grandes familles restèrent sur le rivage conquis. Ils y reçurent, selon leurs services, des fiefs, des châteaux, de

somptueux établissements conquis sur les vaincus et sur les morts. Ce n'était, du reste, que l'accomplissement de sollicitations et de promesses émises même avant de quitter la France. On était encore dans le port de Saint-Vallery (a), les voiles y attendaient un vent favorable pour se déployer vers les rivages d'Hastings, et déjà le chef de l'armée distribuait les vicomtés et les baronnies aux leudes de son entourage, et ceux-ci prêtaient foi et hommage pour des domaines dont les possesseurs pouvaient les tuer le jour même du débarquement. Tel était, pour n'en citer qu'un, ce Roger de Poitiers qui, médiocrement riche avant de partir, se fixa sur le terrain acquis par sa valeur, après y avoir reçu, sous le nom de Roger de Montgomery, les titres et les domaines du comte de Lancastre.

Quels hommes et quel temps !

L'Eglise de St-Porchaire de Poitiers devient un prieuré de Bourgueil.

En ces temps de contrastes sociaux, on voit toujours se succéder tour à tour des faits qui effraient, et d'autres qui consolent. Un de ces derniers vint attirer l'attention des Poitevins sur un de leurs lieux de dévotion qui leur était cher depuis longtemps. Nous avons vu saint Porchaire, abbé de la collégiale de Saint-Hilaire, fonder à Poitiers, vers la fin du VI[e] siècle, la chapelle de Saint-Sauveur, dont l'emplacement se trouvait encore, à la fin du XII[e] siècle, dans la même rue et vis-à-vis l'église actuelle de Saint-Porchaire. Cet ermitage exista quelque temps au *suburbium* du faubourg occidental de la ville, en dehors de l'enceinte wisigothe. De cette modeste demeure où le saint avait passé ses derniers jours et où reposaient ses restes, vénérés de la population, le monastère avait fait une paroisse sous le vocable du saint regardé comme un des protecteurs de la cité (b). En 950, un trésorier de Saint-Hilaire, Thébaud, l'avait fait reconstruire et agrandir suffisamment pour

(*a*) Saint-Vallery en Caux, chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, sur la Manche, 5,000 habitants.

(*b*) V. ci-dessus, t. II, p. 261, ad ann. 599.

qu'une charte de cette année (a) la traitât de basilique ; mais, restée encore à l'extérieur de la ville, elle avait dû souffrir du siège de 987 que Hugues Capet avait inutilement tenté. Construite d'ailleurs selon la méthode encore employée, c'est-à-dire avec bien moins de pierres que de bois, elle devait être en assez manvais état, et avait déjà pour prieur un religieux de Bourgueil. L'abbé de cette communauté, Raymond, sollicita Joscelin, l'archevêque de Bordeaux et qui était en même temps trésorier de Saint-Hilaire, de disposer, en faveur de Bourgueil, du prieuré de Poitiers. Joscelin y consentit avec l'agrément du Comte, qui était abbé de Saint-Hilaire, de l'évêque Isembert II, et du Chapitre collégial. Les obligations imposées au prieuré envers Saint-Hilaire, qui en recevait un cens annuel de vingt sous, passèrent donc à l'abbaye de Bourgueil qui s'obligea de les remplir désormais. Une autre condition y fut mise, c'est qu'à l'avenir les moines du prieuré ainsi reconstitué seraient tenus d'accompagner ceux de Saint-Hilaire aux processions déjà célèbres des *Rogations*, et que le mardi de ces mêmes solennités, le chapelain du prieuré porterait la châsse du saint patron. En compensation de leurs fatigues, Saint-Hilaire s'engageait à donner deux *charités* ou repas, ces mêmes jours, à tous les moines du prieuré. Ces obligations mutuelles ne durèrent, du reste, que jusqu'en 1277, où elles furent converties en une rente de trente livres tournois, par un traité entre Hugues, abbé de Bourgueil, et le Chapitre de Saint-Hilaire (b).

Construction postérieure de l'église.

Nous pouvons penser qu'à peine possesseurs du prieuré, les religieux Tourangeaux, à qui l'on donnait une église assez avariée, s'empressèrent de la rebâtir et donnèrent ainsi à la ville une basilique de plus, aussi solide que

(a) Chartes de l'abbaye de Bourgeuil aux archives de la Vienne ; — dans Besly, *Comtes*, p. 351, et dans le *Cartulaire de Saint-Hilaire*, I, 91 ; — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 361.

(b) D. Fonteneau, X, 345.

tant d'autres. Néanmoins elle ne pouvait plus se tenir et menaçait ruine lorsqu'en 1508 la paroisse résolut de la démolir et de la remplacer par une nouvelle. On y procéda dans le mauvais goût de la Renaissance à une église que nous avons encore, si singulière par ses formes qui n'ont rien de religieux. Heureusement la tour fut conservée, elle avait gardé toute la solidité de sa forte création, les caractères esthétiques de la première et véritable Renaissance monumentale, en attendant une troisième reconstruction devenue indispensable, elle atteste sa solidité en vain contestée par des vandales de notre siècle, et permet d'espérer que si une basilique mieux conçue remplace un jour la prétendue église d'aujourd'hui, on voudra bien l'y souder convenablement en revenant au style que le XVIe siècle ne sut pas lui rendre (11).

Torts et réparations faites à Saint-Jouin par Foulques le Rechin.

La donation de Saint-Porchaire à Bourgueil s'était faite au mois de mai. Cette même année, en juillet, Foulques Rechin répara une grossière injustice que Foulques Nerra, son grand oncle, avait commise envers l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. Ce genre de vexation sauvage était plus familier qu'à personne à cette dure famille d'Anjou qui ne respectait rien, et le prouvait à la première occasion de satisfaire ses caprices tyranniques. On est mal renseigné sur la nature des torts que le Rechin comptait réparer ainsi, et pour en venir là, il fallut qu'il trouvât dans sa vie un de ces bons moments qui lui étaient assez rares. L'impartialité de l'histoire veut lui tenir compte pourtant d'une inspiration meilleure et très favorable à l'abbé Gérald, lorsqu'il lui avait permis, dans l'enceinte de son château de Vihiers, l'établissement d'un prieuré avec une église de Notre-Dame, et de Saint-Junien avec une autre de Saint-Hilaire, lesquelles existèrent jusqu'au XVIIIe siècle. Ces événements avaient mouvementé quelque peu la vie devenue très modeste de l'ancienne Ansion, qui dut se trouver aussi heureuse qu'étonnée de devoir ainsi une double fortune à deux des hommes les plus méchants de

leur siècle sans contredit (a). Et pourtant une autre avanie leur arriva encore. C'est qu'un petit noble du pays s'opposa avec toute sa famille à la construction des églises fondées par le Rechin et y créa des difficultés qui se prolongèrent pendant plus de deux ans. C'était toujours une facile compensation de la faveur publique envers la classe paisible et laborieuse des pauvres moines, que ces chicanes brutales de certains opposants de plus ou moins haut lieu, toujours disposés à user de leur force pour les appauvrir ou les vexer (b).

Nouvelle guerre portée en Anjou par Guy Geoffroy.

Pendant que la révolution de 1066 agitait l'île des Saxons et une partie importante des anciennes Gaules, Guillaume VIII était revenu d'Italie, et s'occupait tranquillement du gouvernement de ses peuples, docile qu'il était comme toujours à la justice et au devoir, lorsque les colères intestines des princes d'Anjou le tirèrent de cette paix qui lui était chère, mais qu'il lui coûtait peu de quitter lorsqu'il s'agissait de régler autour de lui une question d'ordre ou d'honnêteté publique. Les historiens, pas même ceux qui ont le plus de prétention à une certaine gloire, ne nous disent rien des motifs que crut avoir le comte de Poitou pour intervenir dans les choses de son voisinage. C'est en lisant avec attention les écrivains du temps que nous avons dû conclure de leurs récits comment il avait dû s'engager en 1068 dans cette cruelle guerre.

A quelle occasion.

Inimitié des deux frères Geoffroy le Barbu et Foulques Rechin.

Les deux frères, Geoffroy le Barbu et Foulques Rechin, ne s'entendaient pas mieux qu'ils n'avaient jamais fait. La jalousie du premier, trop apparente en toutes circonstances, excitait les récriminations violentes du second. Quand la guerre ne se faisait pas entre eux par les armes, elle existait par des dissentiments dont l'expression finit par allumer l'incendie, et comme ni l'un ni l'autre n'était accessible aux sentiments généreux, tôt ou tard, des

(a) D. Fontoneau, XIII, 283.

(b) Ibid, XIII, 285.

dissensions devaient éclater et les pousser l'un sur l'autre. C'est ce qui arriva dès 1066 où les deux frères, ayant soulevé leurs partisans et produit un affreux désordre sur leur territoire d'Anjou et sur celui de la Touraine, qui leur appartenait en partie, ils en vinrent aux mains, et après quelques rencontres armées, le Rechin vainqueur, mit la main sur le Barbu et l'enferma étroitement au château de Sablé dans le Maine. Ceci ne s'était pas fait sans que plus d'une fois, la trahison de quelques seigneurs affidés eût secondé les menées de Rechin. Geoffroy fut bientôt délivré par l'intervention du pape Nicolas II et celle d'un grand nombre de barons indignés de ces cruautés fraternelles. Cependant le malheureux prince reprit les armes aussitôt que rendu à lui-même, et, malheureux en de nouveaux combats, il retomba aux mains du comte qui le confina plus resserré que jamais dans le château de Chinon, d'où il se vanta de ne plus le laisser sortir (a).

Cette conduite de Foulques, que la noblesse désapprouvait hautement, et qui semblait déshonorer ses rangs, ne pouvait laisser indifférent le suzerain de qui relevaient tous les gentilshommes de l'Aquitaine. Qu'il y ait été porté par une pensée de devoir ou par l'impulsion des premiers vassaux, il dut chercher à s'aboucher avec Foulques, à le retirer de ces excès de haine irréfléchie. Mais il était naturel qu'il ne réussît pas mieux; il dut se déterminer à prendre les armes. Telle fut la raison de cette guerre de 1068, que les chroniqueurs du XI[e] siècle, non plus que leurs copistes du nôtre, n'ont pas exposée, et qui nous semble la véritable.

Prise de Saumur par Guillaume VIII.

Le Duc entra donc en Anjou à la tête de nombreuses phalanges. Bientôt le ravage fut partout. Il marcha sur Saumur comme vers un objectif plus facile à prendre, et d'une assez grande valeur, au reste, pour payer les frais de la guerre. La ville fut prise d'assaut, le château brûlé, aussi bien que les églises de Saint-Pierre et de Saint-

(a) *De Gestis consulum Andegavensium*, apud Marchegay, p. 138 et suiv.; — Bodin, II, 232 et suiv.; — *Chronique des Eglises d'Anjou*, p. 168, 189 et 403.

Jean avec la moitié de la cité. Heureusement pour le beau monastère de Saint-Florent-le-Vieux, que l'abbé Frédéric, après sa ruine de 1025, l'avait fait rebâtir en dehors et assez près de la ville : il échappa donc à la catastrophe, le comte ayant sans doute interdit la moindre injure de la part de ses soldats. Cet événement se passa le 27 juin de cette année 1068 (a). Rien ne resta même des faubourgs de cette belle forteresse, et un grand nombre d'habitants des deux sexes périrent dans les flammes (b).

Impartialité des chroniqueurs Angevins.

Ce qui est bien a constater ici, c'est que la *Chronique des comtes d'Anjou,* que certains attribuent à Thomas de Loche, doyen de la collégiale au XII[e] siècle, n'épargne ni Foulques ni Geoffroy dans le récit des faits qui les caractérisent. Aucun de leurs vices, de leurs emportements, aucune de leurs mauvaises passions ne sont excusés. C'est une histoire vengeresse que la sienne, et qui résume parfaitement toute la vie de ces mauvais princes, en qui rien ne semble avoir jamais racheté les incroyables débordements de leur conduite et de leurs idées. Au contraire, cet auteur si sévère à l'égard de ses souverains, que ses lectures et sa conscience lui dépeignent sous des traits si fâcheux, ne tarit pas d'éloges sur le duc Guillaume VIII, et le traite, sans avoir jamais reçu de lui, semble-t-il, aucune faveur particulière, en homme qu'il ne peut assez recommander. « Brave chevalier, dit-il, brillant de jeunesse, aussi expérimenté que laborieux » (c).

Troisième mariage de Guillaume VIII.

Après cet éloge capable de satisfaire notre patriotisme, il nous faut subir, de la part de ce même héros, une inexplicable déception que les chroniqueurs partout connus paraissent ne pas même soupçonner. Ils nous transmettent un troisième mariage du Comte, qui y procède par une répudiation pure et simple de sa seconde femme,

(a) *Art de vérif. les dates,* X, 103.

(b) *Chronic. Saint-Maixent,* ad ann. 1068.

(c) *De Gestis cons. Andegav.,* p. 139.

Mathilde. Une fille, née de son second mariage en 1054, ne lui parut pas un titre suffisant à l'indissolubilité d'une union qui durait depuis quatorze ans. Ainsi un premier succès l'avait enhardi dans cette voie de licence, et peut-être cette fois s'y trouvait-il encouragé par le silence de son évêque Isembert II, dont l'exemple et les principes devaient inspirer médiocrement le respect des choses saintes : nouvelle et funeste preuve du mal que peut causer dans un troupeau, la déplorable négligence d'un pasteur aveugle et mondain. Au reste, il fallait que le mal fût bien profond pour que tant de grands personnages de ce temps ne songeassent même pas à le réprouver. C'était un duc de Bourgogne, Robert Ier, dit le Vieux, qui osa donner sa fille Hildegarde à un prince dont les facilités avaient déjà par deux fois étonné le monde. Il est vrai que ce Robert n'était que fils du roi de France de même nom ; lui, frère d'Henri Ier, était par-dessus tout un très mauvais sujet, sans retenue aucune, ayant assassiné naguère son beau-frère dans une querelle détestable, il ne respectait même pas sa propre vieillesse, car il devait mourir sept ans après, dit une charte, d'un accident honteux (a). Ceci nous donne une triste idée de l'ignorance et de l'affaissement moral qui autorisaient de telles mœurs contemporaines, et explique très pertinemment comment s'élèvera bientôt contre ces dissolutions antisociales le zèle de l'Eglise et de ses docteurs. Guy Geoffroy se laissa-t-il aveugler sur ce cas de conscience par une si illustre parenté, et ne prit-il une telle épouse que pour se ménager une alliance utile avec la couronne de France ? Rien d'impossible. Mais l'ambition n'excuse jamais la faute qu'elle motive.

Il prend et détruit la ville de Luçon.

C'est peu de temps après ce troisième mariage que, par suite d'une cause ignorée, une nouvelle querelle s'éleva entre le Duc et l'un de ses vassaux. Ainsi les ruines de Saumur étaient encore fumantes, quand ce même vainqueur

(a) *Art. de vérif. les dates.*

quitta sa capitale pour aller réduire une des plus intéressantes villes de son territoire, dont le seigneur méconnaissait son autorité. En pareil cas, rien de plus légitime que ces revendications par les armes d'un droit acquis et d'une entière exigence de la foi jurée; et c'est à peine si en présence des catastrophes que s'attiraient toujours les vassaux révoltés, on comprend que certains pussent s'y exposer si hardiment. C'est pourtant ce qui arriva au seigneur de Luçon qui, paraît-il, se refusait depuis longtemps à reconnaître la suprématie de son suzerain. On ne nous dit pas le nom de ce seigneur. Heureusement nous avons un texte très décisif de D. Estiennot, le judicieux bénédictin, qui trouve juste la conduite du comte de Poitiers contre un sujet qui refusait l'obéissance féodale. C'est donc à l'orgueilleux entêtement de ce révolté qu'il faut attribuer la perte de cette malheureuse petite ville. Le comte l'assiégea avec de nombreuses troupes. Sa garnison, insuffisante, ne résista que très peu à un terrible assaut, avant la fin du premier jour tout était brûlé jusqu'à la dernière pierre, le château, l'abbaye de Notre-Dame enfermée dans ses murs, et beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants qui l'habitaient ne purent se sauver (a).

Mort d'Agnès de Bourgogne.

Peu de temps après ces événements, le 2 novembre 1068, Guy Geoffroy perdit sa mère Agnès de Bourgogne, dont le triste rôle, cause de tant de malheurs pour le Poitou, ne put lui inspirer sans doute aucuns regrets bien sentis. Elle était avancée en âge, avait vécu, depuis que Martel s'était débarrassé d'elle par une juste punition de sa politique déloyale, tantôt à Poitiers avec son fils, tantôt à Rome ou en d'autres voyages. Enfin, cette même année, qui fut la dernière de son existence, elle avait, dit-on (b), pris le voile à Notre-Dame de Vendôme; mais ces termes indiquent

(a) *Chroniq. Malleac.*; — D. Estiennot, ms.; — La Fontenelle, *Histoire des Monastères et des Evêques de Luçon*, I, 26; — Du Tressay, *Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, I, 178; — *Art de vérifier les dates*, X, 103.
(b) Besly, *Comtes*, p. 348 *bis*.

moins une entrée sérieuse dans la vie du cloître, qu'un acte de dévotion, un sentiment de foi et de pénitence, et une crainte enfin trop fondée des jugements que Dieu inspirait à des âmes croyantes devant le dernier jour de ce monde qui s'enfuyait. Agnès dut se rappeler, en effet, non sans amertume, le peu de dignité de sa conduite comparée avec l'élévation de son rang, son peu de respect pour la pudeur publique dans son second mariage, ses indélicatesses de mère et d'épouse, et cet esprit d'intrigue qui troubla sa vie au seul profit de nombreuses déceptions. Quant à ses œuvres de foi, à ses quelques générosités envers des églises, ce furent parfois de nécessaires réparations pour des injustices avouées. Si Dieu a daigné tenir compte de ces retours au bien, l'histoire est obligée de constater que ce ne furent pourtant que d'insuffisants matériaux pour une épitaphe chrétienne.

Usage singulier pour la constatation des ventes légales.

Un acte de justice, qui fait l'éloge du comte de Poitou, nous signale vers ce même temps un usage qui mérite notre attention. Il s'agit de deux frères, David et Clair, bourgeois des environs de Poitiers, qui vinrent un jour réclamer du prince des terres de leur patrimoine que leur père et mère, disaient-ils, leur avaient enlevés contre leur droit. Le comte trouva juste leur demande, y voulut satisfaire, et, pour les investir de nouveau de leur propriété, il ramassa un jonc vert parmi ceux qui couvraient le plancher, et le donna aux deux frères en signe de cette restitution. — Cette coutume était déjà fort ancienne, comme l'a fait remarquer Bignon (a). Mais il ne faudrait pas croire avec lui que cette habitude de joncher les planchers, quand on recevait chez soi quelques personnes honorables, se pratiquât jusques dans le palais du Comte. Là, étaient certainement des tapis confectionnés à Poitiers même, comme nous l'avons vu sous le règne de Guillaume le Grand, qui avait favorisé cette industrie renommée au loin comme un des produits

(a) *Notes sur les formules de Marculfe*, V, c. XIII.

les plus remarquables du pays. Nous croirions volontiers que le fait rapporté ici se serait passé non au palais, mais chez les frères eux-mêmes, sur le terrain desquels le juge invoqué se serait rendu, peut-être pendant un de ses voyages, par un acte de bienveillance qui devait éclairer son jugement. Donc, Guy Geoffroy n'était pas toujours ce guerrier farouche à qui les incendies et les coups d'épée plaisaient exclusivement. Il pouvait se persuader qu'en pareil cas, ces grands moyens étaient encore une manière de rendre la justice. Cette observation amène ici quelques réflexions qu'il nous paraît bon de ne pas séparer des faits qui précèdent.

Réflexions sur les cruautés des guerres de ce temps, et les causes providentielles qui les ont effacées.

Ces déplorables ravages qui se renouvelaient dans toutes les prises d'armes, semblaient une preuve que la pitié, essence pourtant du christianisme en action, n'entrait presque jamais dans ces cœurs barbares : on ne les voyait encore qu'à moitié assouplis aux bons sentiments de la nature. Il pouvait se faire que l'habitude de se battre corps à corps fît regarder sa vie compromise tant qu'on n'avait pas celle de son adversaire ; et puis, ces élans de bravoure sauvage, qui faisaient passer d'un ennemi mort à celui qui menaçait à son tour de terrasser le vainqueur, avaient fait regarder depuis longtemps toute idée d'humanité comme impossible ; et de là à tous les excès de la vengeance et de la cruauté ; de là aux massacres, aux incendies, aux violences du pillage et de la mort, il n'y avait qu'un pas, qui était bientôt franchi. Il est remarquable, au reste, que cette férocité guerrière, ne s'adoucit progressivement qu'à partir de l'usage, qui se fit au XIVe siècle, des armes à feu, qui tuaient de loin, et ne permettaient pas de reconnaître un ennemi personnel dans aucun de ceux qui jonchaient un champ de bataille. Remarquons cependant qu'avant même l'invention de l'artillerie, et dès les XIIe et XIIIe siècle, une autre institution contemporaine de cette chevalerie, qui fit de tous ses membres autant de héros chrétiens, vint ouvrir une ère meilleure aux mœurs sociales, et donner aux

sentiments humains un accès plus facile dans les cœurs. Ce furent les prédications publiques des religieux de Saint-Dominique et de Saint-François, qui parurent alors, et amenèrent par leur éloquence un courant d'idées nouvelles dans les peuples toujours empressés de les écouter. C'était un heureux complément des écoles monastiques, nécessairement restreintes à un petit nombre d'auditeurs ; et si nous envisageons comment les Trinitaires et les religieux de la Merci furent encouragés par les Papes à porter sur toutes les plages l'exemple de la miséricorde et du dévouement ; si nous considérons que cette abnégation des missionnaires alla, pour la rédemption des captifs, jusqu'au sacrifice d'eux-mêmes, nous comprendrons comme la vie de l'Eglise est devenue celle des nations qui l'ont écoutée.

Comment dans le cœur humain les aberrations de conduites se concilient avec la foi chrétienne.

Ainsi s'explique les féroces emportements de cette race issue des guerriers Germains dont le paganisme était une source de vices, et, qui ne connaissant d'autres vertus que le mépris de la mort, conservèrent jusqu'au delà des croisades beaucoup de leur férocité naturelle. Elevés dans ces habituelles idées des combats et de toutes leurs cruelles conséquences, ils en regardaient comme inséparables les excès qu'alimentaient trop en eux le mouvement de la colère et de la vengeance; c'est ainsi que ce naturel, que la religion ne modifiait que si difficilement, s'alliait en eux à une foi vive, à des pratiques sincères, et à une profonde conviction que le christianisme était le vrai gouvernement de Dieu. Cette foi était en eux moins raisonnée qu'instinctive; c'est pourquoi ils l'oubliaient trop souvent quand les passions faisaient taire en eux la conscience. Hélas! le cœur humain a-t-il donc changé tellement qu'il n'y ait plus en lui aucune contradiction entre ses convictions et ses devoirs ? Heureusement que dans tous les siècles ces grandes inconséquences marchèrent parallèlement à de grandes vertus, et que presque toujours après les plus regrettables fautes, Dieu ouvrait encore sa miséricorde à

un vrai repentir. Que les peuples, que leurs guides ne l'oublient pas plus qu'autrefois; puisqu'aussi bien, pour les nations comme pour les individus, il n'y a de salut promis qu'aux nobles efforts de la droiture et de la bonne volonté.

Famille et ville de la Rocheposay.

Avant de sortir de cette année 1068, arrêtons-nous pour saluer le berceau, qui nous y apparaît, d'une des plus considérables familles du Poitou dont deux historiens, Duchesne et Clabaud, ont publié la généalogie. Nous parlons de la petite ville de la Rocheposay, qui a donné son nom à une noble race devenue célèbre dans nos annales.

A la limite orientale du Poitou, sur les confins de la Touraine et du Berry, s'asseoit sur la Creuse et non loin de sa jonction avec la Gartempe, le vieux château dont les ruines imposantes disent encore par leur seul aspect la puissante famille qui y régna. Quand cette famille s'y établit pendant la seconde moitié du XIe siècle, c'était une désertion du *Vieux-Posay* qui s'opérait ainsi vers la fin de ce même siècle : car à une très petite distance de cette *Roche* où allait s'élever une forteresse, un autre Posay avait été le manoir des premiers chevaliers de ce nom. C'est toujours d'ailleurs le *Vieux-Posay*, village de quelques feux, côtoyant la Gartempe vers le Sud-Est et à deux ou trois kilomètres de la petite ville. Celle-ci a, dès 1099, une église de Notre-Dame de l'Assomption qui est encore le centre d'une paroisse relevant du doyenné de Pleumartin. Les deux Posay, au reste, par cette église et par celle de Saint-Martin fondée tout récemment aux environs, cotoient le territoire de la Touraine. A la Roche, fut aussi un prieuré de Saint-Barthélemy, qu'on y trouve déjà vers le milieu du XIVe siècle et qui fut réuni à la communauté des filles Saint-François, quand elles y furent établies un peu plus tard. A cet aspect religieux s'adjoignit le côté féodal qui donna à la Roche une suite de seigneurs dont les premiers furent ceux de Preuilly, à qui le château et la ville appartinrent avant 1001. C'est l'époque où Ecfroi fonda l'abbaye bénédictine de Preuilly. Le petit-fils de celui-ci, Geoffroy II, seigneur de

Preuilly et de la Rocheposay, joua un grand rôle dans les affaires de la Touraine : il y était trésorier de Saint-Martin ; il s'était allié en Anjou à Foulques Rechin contre son frère Geoffroy le Barbu ; il fut tué le 5 avril 1067 à la prise d'Angers dont il s'était emparé. Bientôt on vit ses descendants se mêler aux croisades, et Geoffroy III, en particulier, à la première.

Les grandes alliances du pays se firent avec cette famille qui se distingua d'autant plus quand les guerres de la Terre-Sainte appelèrent en si grand nombre les plus illustres chevaliers de la France. Une des plus remarquables fut celles des Chasteigner qui, au xv[e] siècle, acquit la Roche par le mariage d'un de ses membres, Geoffroy de Chasteigner, seigneur de Saint-Georges-de-Rexe (a), avec une Louise de Preuilly qui en avait hérité de son frère Antoine. Depuis ce temps les nombreuses guerres menées tant en France qu'en Italie virent les Preuilly se distinguer dans les premiers rangs de l'armée et à la cour de nos souverains. La ville de la Roche devint le siège d'une châtellenie tout en continuant d'appartenir à la baronnie de Preuilly. La châtellenie relevait de la baronnie d'Angle, propriété seigneuriale des évêques de Poitiers. Nous verrons dans la suite comment ces beaux noms s'acquirent de nombreux souvenirs dans les dyptiques de notre province. Les Preuilly portaient *d'or à trois aigles d'azur, deux en chef une en pointe* (b).

C'est l'occasion aussi de parler de ces Chasteigner dont nous venons de voir les affinités avec la maison de la Rocheposay. Leurs plus anciens titres remontent à l'an 1068 (c), où déjà ils possèdent en bas Poitou la terre

Maison de Chasteigner.

(a) Saint-Georges-de-Rexe, bourg des Deux-Sèvres, canton de Mauzé, dans les marais ; il a une population de 700 âmes.

(b) Cf. Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, I, 505 et suiv. ; — Redet, *Dictionn. de la Vienne*, p. 361 ; — Beauchet, *Dictionn. famille du Poit.*, p. 611 et suiv. — Thibaudeau, *Abrégé de l'Hist. du Poit.*, IV, 167, 1re édition ; — Geoffroy d'Eschavanes, *Armorial universel*, t. Ier.

(c) V. ci-dessus, *ad h. ann.*

considérable de la Châtaigneraie, qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de 1,500 âmes du département de la Vendée. La souche connue de cette longue lignée était alors Gislebert de Chasteigner dont les commencements se dessinent mal comme ceux de toutes les premières races. C'est de lui pourtant que sortirent de grandes illustrations que la France vit sans interruption pendant un espace de huit à neuf siècles la servir dans les plus hautes conditions de la société. La vigueur de ses origines et l'importance de sa position sociale se voient clairement dans les dix-sept branches sorties de ce tronc antique et dont la gloire est demeurée l'héritage des deux seules qui le soutiennent aujourd'hui, celles des Touffou et des Lindois. Disons à ce propos que les dernières n'ont disparu qu'en ajoutant à leurs couronnes nobiliaires l'éclat d'un sang versé pour la France sur l'échafaud révolutionnaire ou sur les champs de bataille, où leur vieille réputation ne reste pas au-dessous de leurs ancêtres.

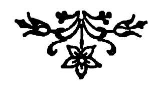
L'histoire des Chasteigner a été faite par les deux généalogistes que nous avons nommés et de façon que, s'aidant mutuellement, ils mettent en regard de l'histoire les grands hommes qu'ils ont étudiés de près et consciencieusement. On les voit occuper successivement ou à la fois des terres considérables du pays d'Herbauges ; puis ils se répandent au delà de ces limites où ils possèdent Réaumur, la Meilleraie, le Jard et autres lieux que le temps n'a pas effacés de nos cartes. Ils ne tardent pas à s'introduire, par les prestiges de leur nom, partout où de nobles familles se distinguent. Au XIIIe siècle, ils s'agrandissent encore, grâce aux croisades auxquelles ils prennent part autant par leurs généreuses contributions que par leur lance et leur épée. C'est l'époque où ils possèdent la Rocheposay où ils forment une branche qui se distingue jusqu'au XVIIe siècle dans la diplomatie et dans les armes. Cette branche nous l'avons dit, entre dans la famille de La Roche par le mariage, en 1410, de Geoffroy Chasteigner, seigneur de Saint-Georges-

de-Rexe, du Lindois (a) et autres lieux, avec Louise de Preuilly, héritière de la Rocheposay et d'Audouville en Beauce. La terre de la Roche sortit de cette famille en 1662 par le mariage d'Anne-Marie-Gabrielle dame de Chasteigner, avec Ysoré III de Pleumartin, lieutenant pour Louis XIV en Touraine et en Poitou. Cette branche disparut donc alors, mais le nom de la Rocheposay se continua dans ses derniers descendants dont le chef est aujourd'hui M. le comte Alexis de Chasteigner, qui habite tour à tour chaque année la ville de Bordeaux, ou en Poitou, sa belle terre des Giraudières, non loin de Châtellerault. C'est par une acquisition récente de ce dernier, que les remarquables restes du vieux château de la Rocheposay viennent de rentrer dans la famille, et donnent ainsi à l'archéologie et à l'histoire une garantie de leur conservation.

Les Chasteigner portent *d'or, au lion passant (ou posé) de sinople, armé et lampassé de gueules* (b).

(a) Le Lindois, village de 1,200 âmes, du canton de Montembœuf, près Confolens (Charente).

(b) Duchesne, *Histoire de la Maison de Chasteigner*, in-f°, 1634, p. 67, et *passim* ; — Notes particulières communiquées à l'auteur par M. le comte Alexis de Chasteigner.



NOTES DU LIVRE XLIX

Note 1

Le prieuré de Belle-Noüe était dans la paroisse actuelle de Château-Guibert, canton de Mareuil, arrondissement de la Roche-sur-Yon. La commune a une population de 11 à 1,200 âmes. Le *Castrum Guiberti* semble, par son nom, relativement moderne. Le lieu a encore une église romane qui semble remonter au XIe siècle. Elle est de Notre-Dame, et fut sans doute la première église prieuriale de ce bénéfice qui, après avoir dépendu de Saint-Michel-en-l'Herm, devint au XVIIIe siècle à la collation de l'évêque de Luçon.

Note 2

De Ritib. Eccles., II, 92; — Du Tems, *Clergé de France*, II, 348 et 518; — *Gall. Christ.*, II, c. 1062. — En 1835, on trouva dans la nef de l'église abbatiale de Maillezais, depuis longtemps abandonnée au vandalisme, le tombeau en pierre de Goderan, qu'avait recouvert une couche épaisse de débris de l'architecture. Ce tombeau renfermait les restes décharnés du saint évêque avec une crosse en bois portant son nom sur un cercle d'argent, et son anneau d'or enrichi d'une pierre précieuse. Un *antiquaire* s'empara de ce bijou. Nous savons que quelques doctes ont une dévotion prononcée pour ce genre de reliques... — Sur la pierre tombale était une statue du défunt revêtue du costume sacerdotal et en plus du *Pallium*, insigne de sa dignité. Mêlée aux ossements était une plaque de plomb, où, suivant l'usage était incisée cette inscription dont les analogues ont été si souvent utiles à l'archéologie et à l'histoire: *VIII. id. aug. ob. Goderann. santonnens. esp. Hujq. loci abb. piissimus*, c'est-à-dire : « Le 8e des ides d'aout est mort Goderan, évêque de Saintes et pieux abbé de ce lieu ». Ce que c'est que l'ignorance ou peut-être une indifférence plus coupable encore! Croirait-on que ces ossements vénérables, d'une si incontestable authenticité, souvenir si précieux d'un des hommes les plus remarquables du bas Poitou, furent confondus avec les restes mortels des évêques et abbés inconnus déposés dans la nef de l'ancienne cathédrale de Maillezais! (Cf. l'abbé Briant, *Histoire de l'Eglise Santone*, I, 326; — l'abbé Lacurie, *Histoire de l'abbaye de Maillezais*, p. 19 et suiv.) Hélas! nous aurons peut-être à signaler

d'autres iniquités de ce genre qu'il nous sera permis à l'occasion de qualifier avec la sévérité qu'elles méritent.

NOTE 3

Bodin cite l'épitaphe que les moines lui firent, bien plus à l'honneur de leur reconnaissance très bien motivée, qu'à celui de la vérité, puisque le poète latin, qui n'était pas trop maladroit pour les vers, y vante, avec la puissance déjà effacée du comte, une loyauté et une honnêteté de conduite qu'avait démenties toute sa vie. La paix même, à l'en croire, aurait fleuri pendant tout ce trop long règne.

Dùm viguit tua, dùm valuit, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

D'après Bodin lui-même, qui n'épargna pas plus le défunt que nous ne l'avons ménagé nous-même, c'est tout le contraire qu'il fallait dire. Au reste, les moines pouvaient bien ne pas voir aussi clairement les détails de la vie publique de ces illustres bienfaiteurs que les faveurs qu'ils en recevaient; ce qui les rendait beaucoup plus excusables que ne peut l'être Foulques Réchin, lorsque dans son *Fragment de l'Histoire d'Anjou,* il parle de son oncle Martel dans les mêmes termes que l'auteur de son épitaphe. (Marchegay, *Chronique des Eglises d'Anjou,* p. 378.)

NOTE 4

Bodin, dans ses *Recherches,* I, 250, prétend nettement, après avoir, dit-il, assez étudié la question, que Guy Geoffroy n'avait pas d'autres droits légitimes que celui que pouvait lui donner la force. Nous saurons très bien désormais à quoi nous en tenir sur la question éclairée maintenant de toutes ses preuves, contre les prétendus historiens qui l'ont traitée sans la résoudre, mais en faveur des contendants les moins autorisés.

NOTE 5

Peu connue jusque-là, la villa, pourtant dès lors assez considérable de Chef-Boutonne, *caput Wulton,* dit Thomas Pactius, chroniqueur de cette époque, devait être une simple seigneurie appartenant à quelque chevalier du pays qui, probablement, en avait pris le nom. Peut-être aussi appartenait-elle alors aux vicomtes d'Aunay, qui la gardèrent longtemps, et auxquels succédèrent les diverses maisons nobles de Montbron, de Mollet, de Graville, de Beaumont, de Bonneval et de Gontaud-Biron, dont le dernier membre fut le malheureux et coupable ami d'Henri IV. Après avoir

été une baronnie importante, Chef-Boutonne n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), avec une population de 2 à 3,000 âmes, dont les dernières traces antiques ont disparu au commencement de ce siècle sous le marteau des démolisseurs. Nous empruntons ces détails à notre savant confrère M. Henri Beauchet-Filleau, qui a parlé plus au long de Chef-Boutonne dans son intéressant opuscule : *De Ruffec à Niort*, p. 46 et suiv.

NOTE 6

Ce quantième n'est pas donné exactement, comme nous le donnons ici, par quelques auteurs qui l'indiquent le 20 mars au lieu du 21, ajoutant que ce jour était un mardi 21 mars ; or, en 1061, le 21 mars était un mercredi, ce que nous préférons, nonobstant la judicieuse observation de dom Clemencet (*Art de vérifier les dates*, X, 103), qui concilierait cette apparente contradiction en remarquant que la fête de saint Benoît, comme toutes les autres, commençait aux premières vêpres du 20 mars, à 3 heures de l'après-midi, pour finir le lendemain à la même heure. Mais le jour de la fête n'est jamais, en dépit de cet usage qui dure encore pour l'office canonial, indiqué de la veille ; c'est toujours le jour même où tombe la fête du saint.

NOTE 7

Barbastro a aujourd'hui 5,000 âmes, c'est un petit évêché dont la cathédrale est l'ancienne paroisse de la ville. Elle est à 20 lieues de la frontière française, encastrée dans la Navarre, et assise dans une vallée qui s'étend en une vaste plaine vers l'Orient. (V. Mantelle, *Géographie comparée de l'Espagne*, p. 73.)

NOTE 8

Pour les détails que nous venons de donner quant aux vigueries, nous nous bornons on le voit, à ce qui regarde le haut Poitou. Mais ces notions s'appliquent aussi bien aux territoires dont on a fait les deux départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, et à l'occasion nous dirons quelles châtellenies y avaient remplacé, à l'époque historique, les vigueries qui en auront disparu.

NOTE 9

Benedictio sancti Petri Aureæ vallis fuit de Crucifixo.

Les historiens qui ont rapporté ces termes, comme la *Chronique de Saint-Maixent*, n'ajoutent rien à ce mot *Crucifixo*, et ne l'expliquent pas. Nous croyons lui donner ici le sens qu'il doit avoir et que justifie l'usage dont nous parlons, que nous avons vu encore suivi il y a

cinquante ans en quelques vieilles églises romanes. Nous regrettons ce *Crucifix* comme une des plus éloquentes manifestations du culte extérieur. Son emploi n'était plus compris, et ce fait est un de ceux qui prouvent avec mille autres, combien il importe que le jeune clergé soit mieux instruit de ces vieilles traditions de notre liturgie historique.

NOTE 10

La *Chronique de Saint-Maixent* (an. 1066), dit que le Duc partit à la tête de 40,000 hommes; mais ce n'est pas une contradiction avec ceux qui évaluent l'armée à 50,000 combattants, car de toutes parts, on avait répondu à l'appel du prince Normand, comme nous allons le voir.

NOTE 11

Les monuments ont comme les livres leurs destinées, et il reste toujours intéressant pour l'histoire d'en tenir compte. Or, il arriva à une certaine époque déjà éloignée pour les octogénaires d'aujourd'hui, que certains puristes de magasins, gens d'intelligence et d'à-propos, trouvèrent que la belle tour de Saint-Porchaire, très *vilaine* à leurs yeux, gênait la régularité de la voirie, et demandèrent, que dans l'intérêt de la ligne droite, on la démolît, ni plus ni moins, car d'ailleurs, ajoutait-on, elle menaçait ruine, et mettait en péril tout le quartier. Ce ne fut pas l'avis de tout le monde, car on savait généralement assez bien, que sous ce faux prétexte, le véritable projet des démolisseurs était que l'église suivît la tour; sur l'emplacement des deux on devait construire un *Passage du Commerce*. Déjà ces grands esprits avaient obtenu raison à Paris, et sur un rapport aussi habile que menteur, le ministre compétent avait ordonné l'opération sollicitée. Trois jours seulement séparaient cette exécution de l'ouverture du Congrès archéologique convoqué à Poitiers par la *Société Française pour la conservation des monuments*. C'était en 1843 et le 3 mai. La discussion fut naturellement amenée sur le sujet dont se préoccupaient depuis longtemps les archéologues de Poitiers et de toute la France. Le parti vainqueur ne manqua pas d'invoquer la chose jugée, et déclara net que le ministre s'étant prononcé, ne se déjugerait pas. On allait sur une raison de cette force, passer condamnation. M. Joly le Terme, architecte du gouvernement, présent à la séance, déclara bien haut qu'à son avis pourtant, la tour condamnée était tellement solide, que si on voulait lui accorder un logement dans un de ses étages, il l'approprierait à ses frais et y demeurerait chaque fois qu'il reviendrait à Poitiers où des travaux officiels le rappelaient souvent. Sur cela une voix s'éleva

et proposa à l'assemblée de prier M. le préfet de la Vienne, présent à la discussion, de demander immédiatement à Paris, par dépêche télégraphique, un sursis de quelques jours en faveur de la tour expirante. Ce fut fait, et dès le soir le sursis arrivait. On en profita pour procéder à un plus ample informé, et à un projet de restauration qui, trois mois après, avait si bien assuré la vie du monument, qu'il souffrira très bien encore, si l'église se rasait quelque jour, une adjonction au nouvel édifice qu'on lui annexera selon toutes les exigences de l'art chrétien.

Nous n'avons vu dans aucuns des procès-verbaux de l'affaire, le nom du promoteur de cette mesure décisive; nous regardons ce silence comme un dommage, si non pour lui, assez payé de cette bonne œuvre par l'œuvre même, du moins, pour le monument dont l'histoire demeurerait autrement incomplète. Donc, on nous permettra peut-être de refaire ici le procès-verbal de la séance, en confiant à nos lecteurs, que l'auteur de l'utile motion était celui de cette histoire du Poitou.





LIVRE L

—

Depuis la fondation de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, jusqu'a la mort de Guillaume VIII

(De 1069 à 1086)



La fougue des passions violentes opérait trop souvent de grands malheurs pour les peuples, de la part de ces trop nombreux souverains qui ne connaissaient guère que le droit du plus fort, et qu'une domination absolue empêchait de se dominer eux-mêmes. Encore était-il heureux que le remords pour un grand nombre, succédât à leurs injustices et leur persuadât de les réparer ; et il n'était pas rare de voir ces grands coupables se tourner vers la source de toute justice et de tout pardon, et entreprendre jusqu'à Rome un voyage de pénitence pour recevoir du Souverain Pontife l'absolution dont ils sentaient le besoin.

C'était bien le cas de Guillaume VIII qui, dans ses deux guerres contre Saumur et Luçon, avait eu le double tort de confondre les neutres avec les belligérants en détruisant, avec les forteresses militaires, les abbayes et les églises auxquelles il n'avait rien à reprocher. Telle fut la raison qui détermina dans sa pensée peu après ces mémorables catastrophes, la fondation à Poitiers du monastère de Montierneuf, abbaye bénédictine qui devait rivaliser avec

Fondation de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers.

Saint-Cyprien, et se faire, comme lui, une histoire aussi intéressante et de non moins admirables souvenirs. De grandes discussions se sont élevées sur la date réelle de cet important monastère; on a recusé le témoignage de l'anonyme de Saint-Maixent, reniant l'année 1091 pour établir de préférence 1073 et même 1086. — On débrouille facilement ces cahos de nuages formés par cette chronologie si confuse; car ces trois époques, après un examen attentif, peuvent être adoptées comme celle des phases diverses qui se rattachent à cette belle institution.

Contradictions apparentes entre les diverses dates données à cette institution.

Le moine de Saint-Maixent ne se trompa donc pas en assignant ces premiers éléments du nouveau monastère à l'année 1069. C'est alors, en effet, que le comte de Poitou, ayant pu réfléchir avec le calme de sa raison refroidie et de sa foi chrétienne, au mal considérable et très volontaire qu'il avait commis, se décida à l'expier par une fondation de prières qui édifiât ses peuples autant qu'il avait pu les scandaliser. Ses mariages eux-mêmes, dont le troisième devait encore lui causer de vives contradictions, ne le laissaient pas sans quelques inquiétudes sur la facilité qu'il avait mise à les contracter ou à les rompre. Il lui fallut donc se tranquilliser par de bonnes œuvres et de pieuses intentions, jusqu'à ce qu'il pût un peu plus tard, selon le dessin qu'il en avait sans doute déjà, aller se soumettre personnellement au Souverain Pontife en le priant de bénir enfin sa contrition et ses efforts.

Montierneuf put donc être conçu dès 1069, et le Duc se concerter avec Cluny, auquel sa première pensée dut le reporter pour l'exécution de ses projets. Ainsi donc, et sans nous embarrasser au milieu des contradictions qui se croisent dans les chartes et les chroniqueurs, il est à croire que le fondateur, pour hâter son œuvre, aura placé les premiers religieux dans une demeure provisoire, au lieu appelé *Chasseignes* (a), en dehors de Poitiers, et au

(a) *Cassanias*, V. ci-dessus, t. V, p. 436 et 457; — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 429.

bas de sa colline orientale. Ce modeste établissement marcha de son mieux dans l'accomplissement des devoirs monastiques, secondant les intentions du prince et lui devant son entretien provisoire jusqu'à ce que tous les préliminaires d'une fondation matérielle étant remplis, on dût songer enfin à creuser les fondements du somptueux édifice si longtemps médité. Nous y reviendrons dans trois ou quatre ans.

Une autre maison de prière fut établie cette même année sur la petite rivière d'Autise, dans un bourg déjà fort ancien, comme le suppose son nom de Nieuil, et qu'on laisse à sa droite en allant de Niort à Fontenay-le-Comte. Cet endroit appartenait alors à Airaud Gasdener, seigneur de Vouvant, qui, pour le salut de son âme et de celles de tous les siens, y plaça des chanoines réguliers et leur donna, avec la terre même, tous ses droits sur la seigneurie voisine de Benet, plus sa maison de Vaudieu, près Vouvant, et plusieurs autres dans la paroisse d'Oulmes. On voit enfin Guillaume de Parthenay-l'Archevêque et le duc d'Aquitaine lui-même lui donnant l'un des domaines de son territoire qui venait presque jusqu'à Niort, l'autre prétendant la pourvoir de toutes les choses nécessaires par des droits sur sa châtellenie de Mervent (a). Toutes ces donations furent confirmées par le comte de Poitiers.

Fondation de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise.

A peine installés dans leur possession, les chanoines s'occupèrent de la construction de leur église, remarquable par la belle régularité de son style roman primitif. Elle était en communication immédiate avec le monastère dont le plan équilatéral était d'une construction non moins parfaite. Le patron de l'un et de l'autre était Saint-Vincent, dont les reliques étaient venues en France du temps de Charlemagne. Elle existe encore et donne tout d'abord par sa belle façade une haute idée de l'intérieur et de l'habile architecte qui avait dû la dessiner et en diriger l'exécution.

(a) Besly, *Comtes*, p. 375 ; — *Gall. Christ.*, I, *Instrum.*, col. 38 ; — *Chron. Malleac.*, in h. ann.

Quatre ou cinq ans suffirent à ces infatiguables travailleurs, pour dresser ces belles murailles, pour tailler ces élégantes et simples sculptures. La charte affirmative de ces clauses est de 1076. Tous les travaux s'étaient donc faits à Nieuil, parallèlement à ceux de Montierneuf (a).

Historique de cet établissement.

Cette abbaye, comme toutes les autres, s'occupa utilement pour le pays des soins agricoles et du desséchement des marais qui l'environnaient. Nous verrons au XIIIe siècle ses abbés s'unir à ceux de Saint-Michel-en-l'Herm, de l'Absie, de Saint-Maixent et de Maillezais, pour créer d'énormes exploitations du sol, d'où résultèrent les vastes saignées et les drainages si étendus qui furent connus sous le nom de *canal des Cinq-Abbés,* et qui se firent d'après une charte de 1217, accordée par Pierre de Volvire, seigneur de Chaillé (b).

La prospérité de cet établissement, si grande à sa naissance, ne se continua pas, semble-t-il, soit que, par suite d'une décadence morale que Dieu ne bénit jamais, les grands et les populations s'en soient privées ; soit que les soins donnés à leurs propres affaires aient été négligés comme le reste, il est certain que la liste des abbés qui ne commence qu'à 1161, et qui n'a presque qu'une vingtaine de noms, dont la plupart sont fort obscurs, ne fournit aucuns renseignements pour son histoire, et semble témoigner d'un zèle peu actif pendant plus de six siècles. D'après une déclaration juridique faite à Fontenay en 1492, Nieuil n'avait presque plus rien en propriété, ne possédant plus qu'une pièce de terre à Talaya. Non loin du monastère, où étaient plantés les poteaux de la justice abbatiale, était le prieuré de la Vau-Dieu, et deux ou trois autres, unique reste alors de ce que l'établissement avait possédé tout d'abord. Cette détresse, il est vrai, s'était un peu relevée jusque vers la fin du XVIIe siècle, mais rien n'y allait assez

(a) Arnaud, *Hist. de l'abbaye de Nieuil,* p. 2 et 3 ; — Besly, *ub. sup.*

(b) Arnaud, p. 3 et 79 — *Gall. Christ.,* II, col 1382 et suiv.

bien pour qu'on ne craignît pas de voir tout aller bientôt plus mal, et par une décision du 6 avril 1745, le pape Clément XII supprima l'abbaye et la réunit à la cathédrale de la Rochelle, dont les religieux devinrent chanoines et l'abbé sous-doyen (a).

Guy Geoffroy reprend la Gascogne et le Bordelais

Les tristesses qu'avaient ressenties Guy Geoffroy de ses brutales expéditions de Saumur et de Luçon ne l'empêchaient pas de tourner de temps à autre ses regards vers d'autres points qu'il pouvait légitimement convoiter, et de se rappeler qu'au fond de l'Aquitaine il y avait, séparés de ses Etats et y gênant singulièrement l'unité de son administration, le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux, dont Bernard II, comte d'Armagnac, s'était rendu maître en 1039, lorsque la mort d'Othon de Poitiers les avait laissés sans défense (1). Jusque-là, le comte poitevin, embarrassé depuis dix ans en des affaires difficiles, avait pu songer à celle-là sans pouvoir l'aborder. Mais il était d'autant plus opportun alors de s'y engager, que rien ne pouvait l'entraver, et qu'après des pourparlers et des négociations qui durèrent une grande partie de 1069 et 1070, l'espérance de conclure son troisième mariage put lui persuader d'affermir d'autant mieux l'avenir par l'intégrité de son héritage. La guerre fut donc résolue, puis bientôt déclarée. Centule IV, prince de Béarn, lié avec Guillaume d'une étroite intimité, lui avait promis de le seconder de ses troupes, et ne manqua pas de faire sa jonction avec celles du Comte de Poitou. Cette opération détermina une prompte attaque de la part des deux alliés, qui, ayant rencontré les Gascons près le monastère de Saint-Jean-sur-l'Adour (2), leur livrèrent, le 13 mai 1070, une bataille où Bernard fut vaincu. Cette défaite l'obligea d'abandonner tout le duché de Gascogne et le comté de Bordeaux. Cette fois, les deux provinces cédées à bons

(a) Du Tems, II, 534. — Nieuil n'est plus qu'un simple bourg de 1,200 âmes, canton de Saint-Hilaire-des-Loges, arrondissement de Fontenay (Vendée).

deniers comptants en 1039, données solennellement d'ailleurs à la famille de Poitiers par les Etats de l'Aquitaine, ne devaient plus en être séparées. Guy Geoffroy les réannexa sans retour à ses beaux domaines, où personne n'osa plus venir les lui contester [a].

Reconstruction de l'abbaye de St-Séverin-sur-Boutonne.

Cette année 1069 nous donne une autre preuve de la piété de Guy Geoffroy et démontre une fois de plus combien il tenait à mettre en balance avec ses fautes, des réparations qui les lui fissent pardonner. On sait par ce que nous en avons déjà écrit [b], quelle avait été, dès le VIIe ou le VIIIe siècle, dans notre contrée, la dévotion à saint Séverin, fondée en Saintonge près Saint-Jean-d'Angély, et en Gâtine à une petite distance de Parthenay, au lieu d'Adilly. La communauté d'hommes qui avoisinait Saint-Jean-d'Angély était située non loin de la forêt de Chizé, qui appartenait aux Comtes de Poitiers. Cette forêt possédait un palais devenu un rendez-vous de chasse, et comme ce lieu de plaisir était souvent habité, pendant plusieurs jours de suite, par le Comte et ses invités, ces séjours répétés avaient nécessairement établi entre lui et les quelques religieux de Saint-Séverin des rapports assez fréquents.

Il tourna vers eux son attention et résolut de relever leur maison ruinée plusieurs fois par les Normands, et qui se ressentait toujours de la détresse où ces déprédations les avaient laissés. Il en refit donc une véritable abbaye sous la règle de saint Augustin. C'est à dire que les moines devinrent des chanoines réguliers, comme l'habitude en était faite décidément. Cette révolution monastique ne fut pas favorable à ceux qui l'adoptèrent, et, comme nous l'avons vu déjà maintes fois, la ferveur primitive n'y fut pas durable, manquant d'une austérité laborieuse et de la pieuse régularité qui faisaient la beauté et la vie de la règle bénédictine. Aussi les traditions de cette communauté se

(a) Besly, *Comtes*, p. 355 *bis*.

(b) V. ci-dessus, t. IV, p. 235 et 247.

sont altérées et se réduisent à un petit nombre d'abbés, dont le premier connu ne paraît qu'en 1110, les autres se suivant de loin à travers des lacunes considérables que la commande multiplia surtout depuis le XVI[e] siècle. Parmi les derniers commandataires on compta en 1536 un parent des Richelieu, Fléchier, l'évêque de Nîmes, et enfin, closant la liste, l'abbé Delille, ce poëte oublié depuis que notre littérature est tombée sous la coupe des romantiques, remplaçant par des vers faux et désordonnés l'harmonieuse verve et le ton classique qui caractérisent toujours, à leur grand honneur, les immortelles compositions de Corneille, de Racine et de Despréaux (a).

En 1878, on découvrit, à Saint-Séverin, les ruines de la crypte de l'ancienne abbatiale réduite à la condition de simple paroisse. Là, était le tombeau en pierre ornementée d'un abbé Guillaume, qui manque dans la liste connue, mais qui devait être un des premiers qui y aient figuré (b).

Nous avons une preuve irréfutable que déjà l'abbaye de Montierneuf avait une vie réelle dans le cadeau que le Comte lui fit cette année même du Prieuré de Saint-Nicolas. Le peu de soin qu'avait déjà montré trop réellement cette petite maison de sa régularité religieuse avait indisposé le prince qui l'avait protégée dès les premiers jours en secondant les efforts de la fondatrice, Agnès de Bourgogne. Il trouva un moyen aussi simple que prompt d'arrêter le scandale. Ce fut de reprendre ses droits sur Saint-Nicolas, d'en expulser ceux qui ne voudraient pas se conformer à ses nouvelles intentions, et de permettre à ceux qui consentiraient à une réforme de s'unir à la communauté naissante de Montierneuf, en même temps qu'il y unissait le prieuré et toutes les terres qui en avaient assuré la création (3). Le Comte qui, par cette sorte de confiscation méritée et concertée d'ailleurs avec l'évêque diocésain, avait agi très

Le prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers uni à Montierneuf.

(a) V. l'Histoire de l'abbaye de Saint-Séverin dans le *Bulletin monumental*, t. XLIV.

(b) *Ibid.* Notre *Notice*, p. 20.

conformément aux vues de l'Eglise, eut soin de la faire approuver par le pape Urbain II qui, dans sa bulle du 16 novembre 1093, confirma à l'abbaye, comme étant déjà de sa propriété, tous les biens-fonds que le Comte avait transmis antérieurement (a).

Fondation de la Chaize-le-Vicomte

La Maison de Thouars ne restait pas étrangère à ce mouvement religieux et nous allons assister avec elle à la naissance d'une de ses fondations qu'entourent des anecdotes curieuses. Aimery IV possédait à une petite distance et à l'Est de la Roche-sur-Yon une petite villa encore modeste, posée au milieu des bois, et sur un sol encore peu cultivé et déjà connu sous le nom de *la Casa* (la maison) *du Vicomte*. Le régime de paix dans lequel il vivait depuis son retour d'Angleterre lui laissait assez de loisir pour appliquer son attention aux soins du gouvernement civil, et rien ne servait mieux alors les populations rurales que de multiplier les centres où elles pussent s'agglomérer pour les travaux agricoles. Et, comme le meilleur moyen d'y réussir était de créer des églises et des maisons princières près desquelles on trouvât les ressources de la vie spirituelle avec la protection d'un seigneur, il pensa qu'il était bon de se faire sur ce terrain, jusque-là négligé, une habitation seigneuriale. Il était vieux, régnant à Thouars depuis quatorze ans; mais il avait encore dans ses espérances une assez longue carrière pour entreprendre des constructions dignes de lui et de sa fortune. Il avait donc commencé par y fonder deux églises, dont la première fut paroissiale, du vocable de Saint-Jean-Baptiste, et l'autre, un prieuré pour la desservir, sous le patronage de saint Nicolas. Cette double entreprise fut confiée à deux moines architectes dont l'un, Jean, se chargea de l'église Saint-Jean, et l'autre, Ingelbert, entreprit la construction du prieuré (b). Cette œuvre dura longtemps, car il n'était

(a) Dufour, *Ancien Poitou*, p. 385; — D. Martenne, *Thes. Anecdoct. nov.*, I, col. 186 et suiv; — *Gallia Christ.*, II, *instrum.*, col. 356.
(b) *Bulletin monum.*, I, 565.

plus possible de bâtir en bois ces beaux monuments du culte où tous les arts, annexes de la nouvelle architecture, apportaient des tributs luxueux d'esthétique savamment méditée et que la sculpture et la peinture, les carrelages, les tapisseries, les vitraux et toutes les imaginations des peintres rendaient aussi longues que laborieuses. Plusieurs années s'étaient donc écoulées jusqu'en 1069, et alors le Vicomte trouva ses deux églises assez avancées pour songer à leur adjoindre un château qui vit ses premières assises posées cette année-là. Son intelligence, au reste, égalait son activité, de fréquents voyages l'avaient servi en développant en lui le goût des choses d'art, et il surveillait très convenablement ses entreprises à la gloire de Dieu. Il en était ainsi de celles qui ressortaient de ses idées princières, comme le nouveau château de la Chaize dont la construction fut confiée à Ingelbert.

Histoire d'un manuscrit enluminé.

Aymery aimait les moines et les visitait volontiers. Entre ceux qu'il affectionnait étaient surtout ceux de Saint-Florent de Saumur, qui n'étaient distants de Thouars que de trois ou quatre lieues. Un jour, il y vit chez l'abbé Sigon un magnifique missel que les habiles mains de quelques religieux avaient enrichi, autour d'une charmante calligraphie, de tout ce que d'industrieux pinceaux avaient pu doter en or et en couleurs de fleurs, d'oiseaux, d'entre-lacs et des motifs variés qui font encore notre admiration dans les rares trésors de ce genre parvenu jusqu'à nous, et qu'on paya toujours au poids de l'or. Le grand seigneur en avait vu bien d'autres, mais il se sentit envieux de celui-là; il témoigna, au grand abasourdissement des religieux, qu'il désirait l'avoir et les laissa dans la persuasion qu'on ne pourrait le lui refuser sans s'exposer à son ressentiment. Peu de jours après, l'abbé envoya le missel au Vicomte. En le lui remettant, le messager eut le courage de le regretter, et d'exprimer combien cette perte était grande pour l'abbaye. Le Vicomte crut expliquer cet honnête larcin en répondant que le missel était destiné

par lui au prieuré de Saint-Nicolas qu'il faisait alors construire à la Chaize. Eh bien ! reprit le moine, si vous destinez ce beau livre à un prieuré, et que ce prieuré doive être donné à une abbaye, ne trouverez-vous pas bon que ce soit à Saint-Florent, en retour du cadeau que nous vous en faisons? Une si juste proposition fut acceptée. Le Vicomte jura qu'il en serait ainsi, et en effet, lorsque quatre ans après, le prieuré fut achevé, Aimery acquitta sa dette; le missel fut donné avec le prieuré à Saint-Florent de Saumur et la générosité du prince y ajouta, le 15 janvier 1093, des biens fonds considérables avec beaucoup de privilèges et de droits (a).

Quand cet acte fut signé, Aimery n'était pas loin de sa mort, son château de la Chaize n'était pas achevé, le prieuré de Saint-Nicolas ne le fut guère que vers 1080, ce qui a fait regarder à tort cette dernière année comme celle de la fondation. Mais l'œuvre était déjà, en 1070, fort avancée, et même livrée au culte, puisque Aimery put être inhumé dans la nef. Ses deux fils, Herbert son successeur, et Geoffroy, tinrent à y mettre la dernière main, et au lieu de huit religieux, qui devaient y être d'abord, ils en fondèrent quinze. Les deux églises furent donc consacrées, pour la paroisse le 6 octobre 1099, et pour le prieuré le 7. Il y eut à cette double cérémonie, attestent les mémoires de ce temps, une foule des plus illustres seigneurs de la contrée, et une telle multitude de peuple, qu'on ne se rappelait rien de semblable depuis la consécration de l'abbatiale de Charroux le 16 juillet 1047 (b).

Le blason à cette époque.—Celui de Thouars en particulier

Nous avons de cette époque un sceau blasonné qu'on croit pouvoir attribuer à Aimery IV, parce qu'il a été détaché d'une de ses chartes « le milieu de ce sceau est coupé par » une barque au-dessus de laquelle est placé, entre quatre

(a) Marchegay, *Chron. des Eglises d'Anjou,* p. 339 ; — *Chron. de la Chaize-le-Vicomte,* p. 33 et suiv.

(b) *Chron. de la Chaize-Dieu,* ub. sup., p. 340 ; — *Chron.S. Sergii Andeg.,* p. 336.

» rangsd'étoiles, un blason fleurdelysé avec un franc quar- » tier. Des flots sont figurés au-dessous de la barque. » Sur le contre-scel placé derrière cette empreinte, se dessine « au milieu d'une étoile, un petit blason orné d'une fleur de lys (a). » C'est bien là un vrai type des armoiries primitives, et un témoignage qu'on peut reporter à ce temps, sinon le blason dans toutes ses règles, au moins des types raisonnés et une intention bien arrêtée de s'appliquer une allégorie très saisissante. Outre que les fleurs de lys sont ici très remarquables comme adoptées par une famille féodale, il serait bien possible que le navire fût une allusion au voyage en Angleterre où le prince s'était assez distingué pour en monumenter le souvenir. Nous verrons plus tard les armes des Thouars autrement conçues.

Au reste, il y a aussi à remarquer en ces jours si pleins de choses, comme tout contribue au développement du régime féodal. L'art héraldique a ses commencements et ses progrès bien prononcés; les fiefs deviennent des noms de famille; on se nomme définitivement Hugues de Lusignan, Aimery de Thouars, Hugues de Châtellerault, comme ces principales familles l'avaient fait dès longtemps; les fiefs se sont multipliés, et venus de ces familles primitives à des fils ou à des neveux, ceux-ci par leur naissance même ont trouvé leurs domaines élevés à la dignité d'une seigneurie, et seront désormais des Savary de Fontenay, des Geoffroy de Tiffauges, Guy d'Ayron, Philippe d'Argenton, Thomas de Chemillé; tous, dans les rangs de la noblesse hiérarchique, ne chevaucheront plus qu'autour de la bannière suzeraine, auront des boucliers ornés de leurs armes, des chevaux caparaçonnés de leurs emblèmes, et des sceaux et contre-sceaux adoptés irrévocablement.

L'évêque Isembert II renonce à un héritage injuste comme seigneur d'Angles sur l'Anglin.

Aux bords de l'Anglin, là où la petite ville d'Angles *(Ingla)* se pose avec ses quinze cents habitants sur une falaise pittoresque, résistent encore aux années qui accu-

(a) Imbert, sur les Vicomtes de Thouars, p. 351.

mulérent ses ruines, les pignons morcelés et les tours démantelées d'un château, abritant une église de Saint-Martin, du XIe siècle comme le reste. Cette belle demeure était celle d'une branche de nos Isembert, dont l'un était alors notre évêque, deuxième du nom; c'était un des fiefs de l'évêché les plus considérables, de qui relevaient une douzaine de paroisses aussi bien que les seigneuries de la Trémouille et de Pleumartin. C'était donc, après Chauvigny, une des plus importantes mouvances de la famille de Châtel-Aillon (a). Or, les père et mère d'Isembert II, Manassés et Aurélie, étaient morts depuis peu de temps, et ne s'étaient point gênés pour introduire dans la terre de Luray, voisine d'Angles, et que nous avons vu donner à Saint-Cyprien par notre évêque Frotier II, des coutumes, c'est-à-dire des impôts ou redevances injustes, qui profitaient à leur fortune et qui accablaient les habitants de ces alleux au point qu'ils désertaient les domaines, et s'en allaient chercher leur vie ailleurs. L'Evêque de Poitiers ne voulut pas s'attribuer le fruit de ce qu'il regardait comme une criminelle injustice. Il y renonça par un acte de 1070 où il déplore cet abus de pouvoir auquel avait participé avec ses auteurs son oncle Sénébaud (b). Nous ne voyons pas que cette réparation ait été faite à la demande des moines de Saint-Cyprien, dans l'église desquels les coupables avaient pourtant eu leur sépulture, et c'est une preuve de désintéressement qui vient à la décharge d'Isembert aussi bien que les pieux sentiments de tendresse filiale et de justice chrétienne que respire l'instrument écrit de cette satisfaction. L'évêque voulut corroborer cet acte de la signature de ses neveux, de leur mère Agnès, et de beaucoup d'autres témoins. C'était une action louable et qui assurait désormais sur ce point au monastère des bords du Clain une paix absolue quant à ses terres de Luray (c).

Historique de cette localité.

(a) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* VIII, 146.
(b) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* 399; — *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 125.
(c) Redet, *Diction. topog.;* — *Mém. des Ant. de l'Ouest,* XIII, *loc. cit.,* 386.

Nous concluons de ce qui se passe ici que le château de la ville d'Angles fut uni aux propriétés de l'évêché de Poitiers par Isembert II, qui l'eut en héritage de ses père et mère.

Ses églises.

A cette époque, l'église de Saint-Martin d'Angles était déjà une création des seigneurs. En 1210, on y avait aussi une autre église Notre-Dame. Des titres de 1383 mentionnent celle de Saint-Pierre. Saint-Martin, au XVIe siècle, était devenu un prieuré. Enfin, au XIe, Isembert Ier, évêque de Poitiers, avait fondé dans l'enceinte du château l'abbaye de Sainte-Croix, dont l'abbé fut archiprêtre et qui resta paroisse jusqu'en 1459 pour les évêques de Poitiers. Elle eut un rôle très important pendant les guerres anglo-françaises des XIVe et XVe siècles, où nous la retrouverons (a).

Raoul Ardent.

C'est vers ce temps, sans qu'on sache bien précisément l'année de sa mort, qu'il faut placer l'existence remarquable d'un homme qui mérite à plus d'un titre notre attention et nos éloges. C'est un élève de l'Ecole épiscopale de Poitiers, Raoul, surnommé *Ardent* ou la *Flamme* pour la vivacité de son intelligence, l'ardeur de son zèle et la vigueur de son esprit. Il était né à Beaulieu (4), près Bressuire, vers le milieu de ce siècle, d'une famille considérable. Il fréquenta dans sa jeunesse les savants de Poitiers qui s'y faisaient remarquer dans les deux écoles, alors très florissantes, de la cathédrale et de Saint-Hilaire. Ses succès dans les sciences, son savoir surtout dans la théologie et la philosophie, le placèrent bientôt à ces rangs distingués du clergé où se trouvait naturellement attiré alors quiconque brillait par les qualités du jugement et de l'esprit. Il devint aussi archidiacre de Poitiers, et son éloquence lui acquit le titre de prédicateur du comte Guillaume VIII.

Idée de son talent oratoire.

C'est peut-être à ce titre qu'il composa une suite d'homélies sur les Epîtres et Evangiles de tous les dimanches et fêtes de l'année : elles dépassent le nombre de deux cents. Au

(a) Redet, *Dict. topogr.*; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, *loc. cit.*, 686.

jugement des meilleurs critiques, il y montra une connaissance du cœur humain acquise par de solides études et l'observation du monde qui l'entourait, et aussi une pénétration d'esprit qui aidait en lui la force du raisonnement. Nous ne voulons pas parler, dans un patriotisme irréfléchi, comme ont semblé le faire certains critiques (a) pour l'accuser d'avoir exagéré parfois les défauts de son auditoire poitevin, en lui reprochant son faible pour la bonne chère et son goût pour les conversations indiscrètes. Encore faudrait-il savoir si l'on s'est bien corrigé de ces défauts du terroir et remarquer s'il est plus indulgent pour beaucoup d'autres. Toujours est-il qu'en le lisant on s'étonne de la justesse de ses appréciations, de la solidité de son éloquence et de son érudition (5). On y voit qu'en ce siècle la grossièreté des esprits ne devait pas être aussi absolue qu'on veut bien le prétendre, si l'on en juge d'ailleurs d'après les discours tenus dans les conciles par les évêques et les abbés qui y traitent des questions les plus difficiles. On s'accorde, au reste, à regarder les écoles de Poitiers comme florissantes alors par le talent de leurs professeurs et la fréquentation de leurs élèves. N'était-ce pas, en effet, le temps où elles se glorifiaient de cet Hilaire qui professait à l'Ecole épiscopale, de ce Guillaume, archidiacre de Lisieux, qui avait puisé à Poitiers une science dont il attestait la source par le surnom qu'il en avait pris ; n'était-ce pas là aussi que Gilbert de la Poré s'était préparé à l'épiscopat?

Son *Speculum* ou *Miroir.*

Raoul ne se borna pas à la prédication. Il écrivit aussi des livres de philosophie, entre autre un *Speculum* ou *Miroir*, où, en quatorze livres, il résume toutes les sciences de son temps, avec une érudition qui sans l'élever au mérite du *Miroir* de Vincent de Beauvais, qui avait sur lui l'avantage d'un progrès de quatre siècles, nous donne cependant d'utiles et attachantes notions des choses de la nature, aussi bien que de la théologie, de la morale, de la

(b) Dreux Du Radier, *Biblioth. du Poitou,* I, 205. — Barthius, *Comment. in Philip.,* V, VII, VI, I ; — Apud. Rivet, VII, 51.

logique et des autres arts. Ce livre n'a pas été imprimé, sans doute parce qu'on avait plus complet celui de Vincent : mais on dut l'estimer, entre son apparition et le xve siècle, puisque plusieurs manuscrits encore connus reposaient en diverses bibliothèques, entre autre au Vatican et à Besançon. On le trouvait aussi autrefois dans celle des Cordeliers de Bressuire, qui ne pouvaient manquer, en effet, de lui en faire les honneurs (a). Ses homélies furent imprimées en deux volumes in-8° à Paris et à Cologne, en 1604.

Ses dernières années.

Ami intime de Guy Geoffroy, qui aimait ses conseils, Raoul ne le fut pas moins de son fils Guillaume IX, qui l'emmena avec lui à la croisade de 1101. Ce n'est donc qu'après son retour qu'il mourut à Poitiers sans qu'on en sache la date certaine. Il devait avoir plus de soixante ans. Son ami Baudry, abbé de Bourgueil, fit son épitaphe, que nous ont laissée les auteurs de notre histoire littéraire et dans laquelle il rapproche de ses vertus et des belles qualités de son cœur et de son esprit les regrets du clergé, du peuple, des grands, et de toute cette ville de Poitiers, que sa mort a jetés dans les plus justes regrets.

Isembert Sénebaud, archidiacre de Poitiers.

Vers ce temps et en cette même année 1070, un singulier personnage apparaît sur la scène de notre monde avec des originalités dignes de ces nouveaux grands seigneurs qui ne doutaient de rien. C'est un Isembert Sénebaud, de Châtelaillon, neveu de l'évêque de Poitiers, et doué du même caractère que nous verrons à celui-ci. Peu scrupuleux et comptant sans doute arriver par un titre ecclésiastique à l'évêché qui semblait devenir un fief de sa famille, il avait *acheté* l'archidiaconat de la cathédrale : à quoi son oncle ne s'était pas opposé. Généreux pourtant à la façon de son époque, il donna aux moines de Cluny une église de l'Aunis avec l'agrément de Boson, évêque de Saintes (b).

(a) M. Ledain, *Hist. de Bressuire*, p. 244 ; — *Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, XXX.

(b) Estiennot, *Antiq.*, ms., ann. 1067 ; — *Gall. Christ. eccles., Lucion., Instrum.*

Il y joignit l'île d'Aix (a), qu'un seul monastère de bénédictins habitait depuis le pillage qu'en avaient fait les Normands, en 843, et des terres dans l'île voisine d'Oléron (b), avec des droits de chasse et de pêche sur toute la côte, selon les coutumes et libertés qui y avait données le comte Guy Geoffroy. L'acte fut signé entre autre par un Josselin, de Niort, sans doute seigneur de cette ville, laquelle avait déjà une importance d'autant plus puissante que les Normands n'avaient jamais tenté de la réduire (c).

Prieuré de St-Paul-en-Gâtine.

Le seigneur de Parthenay, Joscelin-L'Archevêque, et son frère *le Vidame* dont l'action ne se séparait guère de la sienne, fondèrent vers 1070 dans leur seigneurie le petit prieuré de Saint-Paul-en-Gâtine, où ils attirèrent un prieur et deux moines de Cluny, qui y commencèrent le ministère pastoral pour une population naissante qui s'y accrut bientôt, et vécut paisible sous l'influence morale des bons religieux: c'est le *Sanctus Paulus in Gastina* de nos anciens Pouillés, qui fit partie du diocèse de Maillezais en 1317 et devint ensuite successivement de ceux de la Rochelle et de Poitiers. Aujourd'hui c'est un simple bourg de mille deux cents habitants, au canton de Montcoutant (Deux-Sèvres), qui eut sa petite place autrefois dans les intérêts féodaux.

Prieuré de Secondigny-en-Gâtine.

Plus intéressante dans sa vie de huit siècles et plus, commença peu après celle de Saint-Paul, du bourg de Secondigny, chef-lieu de canton de plus de deux mille âmes, que le Thouet arrosait déjà, mais en des conditions plus modestes, quand ces mêmes seigneurs de Parthenay, Josselin et son frère Simon, songèrent à en augmenter la population. Déjà on y voyait un château depuis longtemps, et c'était un point avancé pour défendre Parthenay du côté de l'Ouest. Les deux bienfaiteurs de la contrée résolurent d'y établir une église et trouvèrent un entier acquiescement

(a) Sur l'île d'Aix, V. ci-dessus, IV, 93 et 438.

(b) Arcère, *Hist. de la Rochelle,* I, 34 et 71 ; — Besly, *Comtes*, p. 354 *bis*.

(c) Briquet, *Hist. de Niort,* I, 16.

à ce vœu dans les Bénédictins de Bourgueil. Ils se chargèrent d'y faire un prieuré sous l'invocation de Notre-Dame et d'y ménager l'accomplissement de tous les devoirs du ministère pastoral. Moyennant quoi, les deux frères leur accordèrent à perpétuité des droits considérables pour tous leurs besoins, entre autres celui d'usage dans la forêt de Secondigny, qui s'étend en partie sur la commune actuelle d'Allonne, et n'a pas moins de cinq cents hectares. C'est de là que sortirent tous les bois de construction de la belle église qui fut achevée en quelques années. Son clocher seul existe encore, peu élevé, et dominant une autre église, œuvre plus élégante du siècle suivant, où sans doute quelque accident obligea de la rebâtir. On remarque très bien les témoignages de cette reconstruction dans l'ornementation sculptée, quelques détails étant d'un faire bien différent, si on compare, par exemple, les modillons sculptés de la façade occidentale avec ceux de la tour romane et avec quelques autres réemployés çà et là dans le second édifice.

Comme on l'avait prévu, les habitants accoururent en plus grand nombre autour du donjon accolé d'une église, et Secondigny acquit encore une importance d'autant plus grande en s'entourant de fortes murailles qui en firent une ville fortifiée. Cette ville eut alors avec une garnison respectable, une justice seigneuriale représentée par un prévôt dont les fonctions furent confiées à l'un des moines. Le peuple aimait mieux cette juridiction des religieux, dont la justice était sûrement plus douce.

Il n'y a guère plus de cinquante ans que disparurent les dernières pierres de l'enceinte du château, au grand détriment de l'endroit, dont la plus grande gloire consiste aujourd'hui à n'être plus qu'un chef-lieu de canton sous la première magistrature d'un juge de paix.

Le moyen âge et les grandes phases belliqueuses qu'il traversa virent Secondigny abattu ou relevé par des fortunes diverses. Ce furent des sièges, d'heureuses résistances, des

échecs inévitables selon les chances de la guerre ; on y vit entrer et sortir des garnisons, des partis qui s'en disputèrent la possession pendant la domination anglaise, les troubles du XVI[e] siècle et même la période révolutionnaire. D'illustres familles en possédèrent plus tard la baronnie, qui passa successivement aux Némours, aux Montmorency, aux Cissé, aux l'Hôpital qui possédèrent aux environs plus de trente fiefs des plus considérables. Enfin on la voit acquise en 1698, par le maréchal de la Meilleraie, et en 1779 par le comte d'Artois, qui depuis fut Louis XVIII.

Ce que deviennent les viguiers.

On remarque parmi les signatures de la charte constitutive du prieuré de Secondigny, celle d'un viguier sans doute de Parthenay. Il y avait donc encore des vigueries, mais on n'en établissait pas de nouvelles ; et si la charge continue de figurer parfois, ce n'est guère qu'à titre de juge qui conserve son ancien nom, mais dont les fonctions primitives sont absorbées dans la justice seigneuriale et finissent par lui revenir tout entières.

Naissance de Guillaume IX.

Cependant jusqu'alors Guy Geoffroy avait en vain désiré un fils, et cette privation avait dû servir de prétexte à ses deux divorces. Le sentiment du scandale qui en résultait toujours, les objections de sa conscience chrétienne, et la réprobation publique pour ces ruptures impies s'élevaient en vain contre l'endurcissement de son cœur. Enfin, Agnès de Bourgogne, la troisième femme qu'il avait associée à sa vie en 1068, lui donna un fils, qui naquit le 22 octobre 1071 et devait être Guillaume IX. Nous verrons si, par sa conduite, ce prince justifia pour sa famille les joies assez courtes d'ailleurs qu'avait causée sa naissance [a].

Usages religieux et judiciaires de ce temps.

Vers ce temps, et peut-être en 1072, sans qu'on en puisse assigner la date précise, on voit un Vicomte de Châtellerault nous laisser le souvenir d'un acte pieux qui dut être conservé parce qu'il donne une idée de quelques coutumes privées de la vie domestique. Il s'agit de

(a) *Art de vérifier les dates,* t. X, p. 105 ; — Dufour, ms., *mihi,* p. 125 ; — *Chronique Saint-Maixent,* in. h ann.

Hugues Ier et de son épouse Gilberge qui, unis depuis plusieurs années et n'ayant pu conserver aucun de leurs enfants, morts en bas âge, avaient promis à Dieu et à saint Hilaire de remettre à l'abbaye une certaine redevance coutumière qu'ils avaient acquise sur la villa de Benassay (a). Un fils leur naquit bientôt qui reçut le nom de Boson. Après son baptême, l'enfant fut déposé sur l'autel de la collégiale avec la charte de ses parents affirmant le vœu qu'ils avaient fait et le ratifiant par le don d'une once d'or. Boson grandit, et déjà armé chevalier, ce qui suppose l'âge de dix-huit ou vingt ans, il confirma définitivement les dispositions faites en faveur de l'église, et en témoignage du nouvel engagement, il donna aux religieux une des courroies de sa chaussure. Cette courroie était enlacée ensuite en quelques entailles faites au parchemin, comme on le fit plus tard pour y attacher les sceaux de cire; ce qui prouverait que l'usage de ces sceaux n'était sans doute pas encore généralisé, quoiqu'il soit certain qu'on en possède de cette époque (b).

Nous arrivons à une période où de graves conflits vont remplir le monde entre le Sacerdoce et l'Empire; ils vont retentir jusque dans notre Aquitaine où ne manquent pas des désordres qu'il faut signaler ici avec toute leur gravité, car il importe à la religion, et à l'ordre moral dont elle est la source, de juger cette question dans la sévère impartialité de l'histoire, et non pas, comme on l'a fait trop souvent, d'après les préventions de l'ignorance et des passions politiques.

Différents entre le monastère de Sainte-Croix et le chapitre de Sainte Radégonde.

Une tendance générale dominait alors le monde même religieux, et ce désir naturel d'émancipation qui fut toujours dans la vie humaine le principe irréfléchi de tant de fatigues sociales, était né et se développait jusque dans l'ordre monastique, surtout dans les familles qui s'y étaient dégagées de la règle si sûre de saint Benoît. Nos chanoines de

(a) Sur Benassay, V. ci-dessus, t. VI, p. 222.

(b) Mabillon, *Annal. bened.*, t. V, p. 253; — *Gall. Christ.*, t. II, p. 2341.

Sainte-Radégonde de Poitiers avaient commencé par l'abdiquer, et bientôt la vie canoniale elle-même s'était affaiblie, la régularité avait baissé, et ils en étaient venus à revendiquer par leur système de conduite une entière indépendance de Sainte-Croix, dont l'abbesse se fût trouvée ainsi dépossédée de tous ses droits de fondatrice et de toute la juridiction dont elle avait toujours joui. Celle qui gouvernait en 1072 n'est pas connue; une suite de plusieurs autres nous manquent de 1040 à 1091 : quelle qu'elle fût, elle recourut au pape Alexandre II, dont la décision du 25 avril fit rentrer les chanoincs dans l'entière soumission à l'abbesse, selon l'ancien usage, et les força de reprendre la vie commune dont l'abandon leur avait donné le goût d'une autonomie aussi peu sûre que peu édifiante (a). Cette décision n'empêchait pas, l'année suivante, un prieur de la même église de surprendre une nomination du Pape à cette dignité, laissant supposer à Rome l'agrément de l'Abbesse qu'il n'avait jamais obtenu. Le Pape, mieux instruit, cassa la nomination et condamna le faux titulaire à rendre les fonds du bénéfice usurpé (b); ces idées singulières n'étaient pas les seules dont souffrît alors cette société qui était encore en formation.

Caractère malheureux de cette époque au point de vue moral.

Nous avons eu à signaler plus d'une fois les facilités de mœurs que les grands seigneurs admettaient alors dans leur vie publique, et que beaucoup prétendaient concilier avec les œuvres les plus éclatantes du zèle chrétien. Vers la fin du XIe siècle, on en était arrivé sur ce point à ne plus avoir d'autres règles que son caprice, les maîtres de la terre disposaient des lois comme d'une villa et d'un arrière-fief, les règles les plus saintes du pacte social étaient foulées aux pieds dès lors qu'elles proscrivaient l'injustice et les mauvaises mœurs. Les princes ne respectaient plus le mariage, répudiaient jusqu'à deux ou trois

(a) D. Fonteneau, XXIV, p. 19; — V, 553.

(b) D. Fonteneau, V, 547.

femmes, sous prétexte de parenté, comme s'ils n'avaient pas été obligés tout d'abord de considérer si ce lien existait et n'interdisait pas avant tout l'union que leur avait fait contracter trop souvent une inclination déraisonnable. On allait plus loin, car, comment et où s'arrêter, quand on arrive à une morale indépendante de toute retenue surnaturelle ?

Prétentions des princes de ce temps contre les lois canoniques.

Le trône de France était souillé de deux adultères à la fois, devant lesquels ne reculait pas la conscience de Philippe Ier (a). Les grands vassaux ne se gênaient pas plus dans les provinces qu'à Paris ; l'Europe était empoisonnée de ces mêmes débauches, et en Allemagne, où était le siège de l'Empire romain, un roi, devenu trop célèbre sous le nom d'Henri IV, vivait aux yeux de tous en des vices qui le menaient à tous les genres de crimes. A ces irrégularités de conduite, il ajoutait surtout l'avarice, et vendait les évêchés et les abbayes à prix d'argent (b). Il avait aussi inventé de faire payer les investitures de ces dignités, faisant un droit impérial et très onéreux d'un privilège dont il ne jouissait après quelques-uns de ces prédécesseurs que comme donateur de fiefs qui n'avaient aucun caractère sacré. Ce dangereux exemple trouvait sans peine des imitateurs dans quelques autres princes. En Saxe, en Angleterre, en France, des mêmes calculs naissaient les mêmes abus. La loi évangélique n'existait plus pour les puissants, les violences à main armée décidaient les questions de droit, aucune force morale n'imprimait la soumission aux inférieurs, et ainsi les guerres farouches qui avaient jusque-là dominé toutes les conventions sociales arrivaient à leurs plus détestables conséquences en faisant des peuples deux parts très distinctes, celle des oppresseurs et celle des opprimés.

Rôle imposant de l'Eglise dans ces temps difficiles.

L'Eglise, nous l'avons vu, n'avait pas manqué à sa tâche

(a) Velly, II, 4, *ibid*, et suiv.

(b) Voltaire, *Annales de l'Empire*, I, ad ann. 1076

dans la répression de ces barbaries. Par ses conciles, par son admirable institution de la Trêve de Dieu, par l'action des Papes et des Evêques s'interposant constamment pour cette répression du mal entre les bons et les mauvais. Elle était parvenue souvent à protéger le pauvre et le faible contre les persécuteurs qui ne savaient pas encore résister longtemps à ses anathêmes, et maintes fois allaient solliciter à Rome leur pardon aux pieds du Pontife qui les y appelait.

C'était alors un des plus beaux triomphes de la foi. Mais le libertinage de l'esprit suit de près celui des sens, et dans la noblesse surtout, la religion s'altérait en proportion qu'augmentaient le sensualisme et l'orgueil de la vie. Nous allons voir quels remèdes Dieu voulut apporter à cette épidémie sociale.

Election du pape Grégoire VII.

Le Pape Alexandre II venait de mourir. Un autre lui succéda, connu déjà par son habileté des affaires du Saint-Siège sous le nom d'Hildebrand, et qui devait être appelé Grégoire VII. Il fut élu le 22 avril de l'année 1073. C'était un moine austère, savant, ayant pratiqué tour à tour à Cluny, et en d'autres monastères dont il fut Abbé, les saintes vertus de son état : honoré de la confiance des Papes et vénéré de tous ; énergique surtout, et ne comprenant la grandeur que dans l'amour de Dieu et l'accomplissement du devoir. De si beaux titres expliquent assez les suffrages de ses plus illustres contemporains pour le venger des calomnies d'historiens passionnés (6). Quand on lui annonça son exaltation, il refusa, comprenant quelles luttes difficiles il accepterait avec la tiare. On insista, et quand il se vit une plus longue résistance impossible il usa d'un moyen digne de lui, et qu'il devait croire capable de lui éviter le fardeau qu'il redoutait. L'usage était depuis longtemps que, pour obvier aux oppositions politiques aussi bien qu'aux intrusions des antipapes, le Pontife élu reçût l'agrément de l'empereur (7). Hildebrand écrivit à Henri IV de le lui refuser, car s'il devenait Pape, il ne souffrirait ni ses impiétés ni ses

débauches. Ce mot était tout l'homme avec son généreux mépris des grandeurs, sa noble hardiesse et son parti pris de résister. Henri, qui ne doutait de rien, ne crut pas à tant de courage, et sanctionna l'élection. C'en était fait. L'Eglise avait son chef tel qu'il le lui fallait, d'un zèle d'apôtre, d'une force incapable de faiblir, d'un âge où les cheveux attestaient déjà la maturité et l'expérience (a).

Nous le connaissons maintenant, nous le verrons à l'œuvre. Revenons à notre Duc d'Aquitaine dans les affaires duquel il aura bientôt à mettre la main.

Le Chapitre de Saint-Hilaire ne tarda pas à profiter de l'amour qu'on savait au nouveau Pape pour la justice, et sollicita de lui une faveur, dont certaines communautés s'étaient parfois assurées contre l'arbitraire de quelques puissants. Les prétentions hautement exprimées et trop souvent exercées par l'évêque Isembert II, ne devaient pas être pour rien dans cette mesure de prudence. Déjà en 1063, lors de la fondation du prieuré de Saint-Nicolas à Poitiers, le pape Alexandre II l'avait soustrait à la juridiction épiscopale en le prenant sous sa protection exceptionnelle (b). Cette précaution avait dû contrarier le prélat dont la mauvaise humeur, une fois soulevée, ne s'appaisait pas facilement; et déjà sans doute il avait donné, même avant l'intronisation de Grégoire VII, quelques prévisions de ses entreprises futures : car à peine ce dernier Pape eut-il pris le gouvernail de l'Eglise, que le Chapitre de Saint-Hilaire sollicita de lui la même déclaration, demandant notamment de pouvoir recourir à l'archevêque de Bordeaux lorsque l'évêque de Poitiers refuserait de lui rendre justice. Le cas était si pressant, que la bulle de Grégoire arriva à Poitiers datée du 22 avril 1073 (c). Cette promptitude était des plus significatives, aussi bien que les termes de la

(a) Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Eglise*, XIV, 177, 407, *passim*.

(b) D. Fonteneau, XII, 629.

(c) D. Fonteneau, X, 351 ; — Chartrier de Saint-Hilaire, I, 95.

bulle, et nous ne tarderons pas à voir combien elle était fondée.

Abus de la parenté dans les mariages de ce temps.

Pendant le cours de cette même année 1073, et d'abord vers le milieu de l'été, des négociations de famille furent commencées entre Guy Geoffroy et Alphonse VI, roi de Castille et de Léon. Il s'agissait du mariage de ce dernier et d'Agnès de Poitiers, fille du second mariage de Guy avec Mathilde de Bourgogne, répudiée en 1068 sous prétexte de parenté. On voit qu'en Espagne on n'était pas plus difficile qu'en France! tant la contagion s'était répandue ! la fille d'une femme prise en dépit des liens de parenté, et qu'on rejetait vingt ans après pour une autre, semblait une femme ordinaire que rien d'ailleurs n'empêcherait de rejeter encore un peu plus tard, pour peu qu'une autre semblât convenir mieux. Au reste, ce n'était pas la première union qu'Alphonse se fût faite. En 1068, il avait épousé par procureur, Aguèda, fille de Guillaume le Conquérant; mais la jeune princesse n'avait pas eu le temps d'arriver aux Pyrénées, qu'elle était atteinte en chemin d'un mal subit dont elle mourut (8).

Guy Geoffroy tente d'introduire la liturgie gallicane en Espagne.

Nous ne saurions à quoi attribuer le zèle que le duc Guillaume mit en cette circonstance à ménager en Espagne l'introduction du rit gallican au lieu du rit romain, qui y était en usage dans les offices religieux. Les Papes avaient toujours tenu à établir aussi universellement que possible dans l'Eglise l'unité de prière et de culte qui correspondait si bien à l'unité de la foi. Mais ils éprouvaient de temps à autre quelques difficultés de certaines Eglises particulières dont la liturgie remontait jusqu'à leur origine, et leur venait ou de tradition apostolique ou de leurs saints fondateurs; et Rome, en pareil cas, respectait volontiers cette voix de l'antiquité s'élevant en faveur des coutumes locales. Elle faisait les concessions demandées; ce qui ne l'empêchait pas de maintenir l'unité où elle était, et de l'établir où elle n'était pas encore. Ce mouvement venu de si haut se manifestait surtout à l'époque où nous voici, car

Grégoire VII allait insister bientôt près de Sanche de Castille pour lui faire adopter cette réforme (a). Le Duc échoua dans son désir exprimé au roi. Comment s'était-il hasardé à faire revenir celui-ci sur un point nettement résolu déjà en 1068 et 1071 dans les conciles d'Auch, de Girone et de Burgos (b) ? Il ne nous semble pas téméraire de soupçonner dans cette démarche du prince l'influence de l'évêque de Poitiers Isembert II, dont nous allons voir l'hostilité au nouveau Pontife.

Pourquoi il n'y réussit pas.

Nous entrons à présent dans les plus graves affaires qui aient pu préoccuper la vie de Guy Geoffroy. Elles méritent notre attention comme symptômes de cette époque si diversement agitée, et comme témoignage en faveur de ce prince qui s'y montra aussi sage dans sa politique gouvernementale que fidèle à ses principes religieux.

Premiers actes du Pape Saint-Grégoire VII.

Grégoire VII, dès longtemps accoutumé aux affaires de l'Eglise où les Papes l'avaient intéressé en lui confiant des missions importantes, comprenait très bien son temps avec les abus que les passions humaines y protégeaient trop, et il avait gémi de voir l'égoïsme ambitieux et cupide remplacer dans la plupart des maîtres du monde les vertus évangéliques dont la pratique élève seule les nations. Quand son zèle se fut exercé par l'action sur des masses remuantes et difficiles autant que par ses conseils aux Souverains Pontifes et aux plus hautes dignités ecclésiastiques, il se vit transporté malgré lui sur le point culminant de la chrétienté. C'est alors que sa conscience lui représenta vivement les plaies profondes d'une société où tous les principes étaient méconnus, et à laquelle Dieu le chargeait d'imposer les remèdes. Il ne trouvait ces remèdes que dans l'application des moyens que la foi mettait entre ses mains. Il résolut donc de profiter de son autorité et de son pouvoir suprême pour guérir ce monde corrompu, le

Difficultés de son administration.

(a) *Gregor.*, VII, *Epist.*, dans Migne, t. CXLVIII, p. 339.

(b) Labbe, *Concl.*, t. IX, p. 1197 ; — Pagi, *ad ann.*, 1064, n° 8 ; — Dom Ceillier, *Histoire des Auteurs eccles.*, t. XIV, p. 1065.

ramener à la foi et par elle à la connaissance et à la pratique des devoirs. Pour atteindre ce but, il fallait s'en prendre d'abord aux sommités dont les exemples étaient d'un funeste entraînement vers le mal, et l'inspiraient aux faibles et aux petits. C'est pourquoi il commença par purger le clergé et les princes de la simonie et de la débauche qui les avilissaient aux yeux de tous. Il devait s'adresser tout d'abord à celui des princes qui s'était fait depuis longtemps le plus scandaleux, cet Henri IV qui remplissait le Nord du dégoût de ses turpides immoralités, à qui rien n'était étranger de ce qui dépréciait un roi, et que l'Eglise contristée voyait résister à tous ses avertissements, à toutes ses menaces. Grégoire usa tour à tour de ces deux moyens, et finit par les réaliser en excommuniant le rebelle. L'orgueilleux entêté ne se soumit qu'en voyant ses Etats mis en interdit, sa déposition prononcée et ses sujets dégagés de leur serment de fidélité. Ce fut alors que se voyant abandonné de tous, craignant pour son trône et sa dynastie, l'hypocrite personnage ne trouva de refuge contre ces justes sévérités qu'en feignant une conversion menteuse et une pénitence feinte, qui alla jusqu'à demander publiquement pardon à l'Eglise et à promettre un sincère retour à la vertu et au devoir (9).

Energie et dignité de son caractère méconnu et calomnié, soit à propos du roi de Germanie Henri IV,

Soit à l'égard du roi de France, Philippe Ier.

Un autre roi avait suivi les mêmes errements, et c'était Philippe Ier, qui s'appliquait à mépriser sur le trône les vertueuses traditions de son père. Après Henri IV, c'était le type le plus complet de dérèglement des mœurs et de la plus cynique irréligion, ne reculant ni devant le sacrilège ni devant l'adultère, il vivait en concubinage public avec l'épouse légitime d'un Comte d'Anjou, enlevée à son mari ; il vendait les évêchés sous prétexte d'investiture à ceux qui les payaient le plus cher, et pillait les marchands étrangers que leur commerce attirait en France : il y en eut même qui, sujets du Pape, s'en plaignirent à lui (a), ce qui fut

(a) Mézeray, III ; — Daniel, II, 110 et suiv. ; — Besly, II, 419, 442 et suiv.

cause que le Pape dénonça cette conduite dans plus d'une lettre écrite en France où le mal s'était fait. Le roi, de son côté, en dépit d'avertissements paternels et réitérés, continuait ses orgies, ne cessait pas de faire argent des bénéfices ecclésiastiques, et s'efforçait par des faveurs de grossir le nombre de ses partisans parmi les évêques. S'il en corrompit quelques-uns, il en trouva d'autres comme Saint Yve de Chartres, dont la loyauté et le zèle servirent à instruire de la vérité dans les écrits qu'ils laissèrent sur ces difficiles affaires de leur temps (a).

Conduite bien différente du Comte de Poitou.

Parmi tant d'autres princes avertis par les efforts de l'épiscopat demeuré fidèle à la foi, il en était un surtout qui ne s'était jamais démenti. C'était notre Guillaume VIII qui, demeuré toujours pieux et juste, n'avait donné depuis le commencement de son règne que des exemples de fidèle respect pour l'Eglise, d'empressement laborieux pour le bien de ses peuples. Il n'avait qu'un malheur ! celui d'avoir épousé une fille de la maison de Bourgogne, sa parente au troisième degré, et dont l'état civil, comme on dirait aujourd'hui, le mettait au même rang que tant d'autres princes contemporains qui ne le valaient pas. Il pourrait bien se faire qu'il eût contracté cette union dans la simplicité de son cœur, lorsque beaucoup d'autres de ce genre étaient malheureusement tolérées, qu'on en était venu, grâce aux multiples préoccupations d'un monde saisi par les affaires humaines, à ne plus tant s'occuper des conditions d'une alliance princière que du riche douaire qu'elle apportait. Sur ce point, on ne savait pas plus de droit que de théologie.

Démarches du Pape près du roi Philippe Ier.

Mais ce qu'il y avait de bon dans Guy Geoffroy, et pouvait être un louable contraste avec les vices de ses contemporains, n'empêchait pas que sa position ne fût aussi fausse que celles de beaucoup d'autres. On ne pouvait l'excepter d'une règle commune qu'on se disposait à

(a) Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise,* XIV, 489 ; — *Yvonis carnot. Eccl. Epist.*, p. 582 et 617, Paris, in-12, 1610.

appliquer à tous. Le Pape commençait par traiter le côté moral de la question. Pour couper court avec les mariages illicites, avec le mépris scandaleux des lois de l'Eglise toujours aussi sages que motivées. Ainsi Grégoire écrivait à Philippe pour le détourner de ses désordres de tout genre, mais il n'en reçut jamais que des réponses évasives ou des promesses que le coupable témoignait lui-même n'avoir pas envie de tenir (a).

Ses tempéraments avant d'être sévère.

Le Pape savait donc ses mauvaises dispositions et avant d'en venir à des sévérités, dont il avait menacé le prince rebelle, il voulut tenter encore les voies de la douceur, ce qui ne prouve pas qu'il y mît, autant que ses ennemis veulent bien le dire, l'effervescente colère d'un caractère entier et indomptable (b). Il écrivit donc à quelques évêques dignes de sa confiance, et au Comte du Poitou lui-même, pour qu'ils s'efforçassent ensemble d'arracher enfin à Philippe une promesse de quitter Bertrade, de ne plus trafiquer les Eglises et de cesser ses violences. On n'y gagna rien (c).

Le feu pape Alexandre II, avait nommé légat en France avec plein pouvoir de traiter de ces grandes affaires, l'évêque d'Ostie Gérald, que Grégoire rappela aussitôt son avènement, c'est-à-dire en mai 1073. Il lui avait cependant confié le soin de voir encore avant son retour comment arriver à une bonne fin de toutes ces difficultés. Entre autres choses importantes il indiqua à Poitiers, pour le 13 janvier suivant, un concile qui devait avoir pour objet principal l'examen de la validité du mariage du Comte. Celui-ci, prévenu amicalement, avait su prendre son parti en chrétien sans la moindre objection contre la volonté du Pape, et probablement, sachant d'avance que d'excellentes raisons autoriseraient plus tard une dispense dont il se

(a) Grégoire VII, pape, *Epist. lœx,* V, lib. I.

(b) *Ibid.,* lit. 11, *Epist.* 5.

(c) Grégor. pape, *Epist. XXV,* lib. 8.

montrait d'ailleurs très digne par l'exemple de sa docilité, en opposition avec tant de résistances impies.

Avant d'entrer dans le récit de ces paisibles débats, racontons-en les préliminaires où figure trop un homme qu'il aurait fallu n'y voir jamais impliqué.

Affaires de l'évêque Isembert avec le Chapitre de St-Hilaire.

Le Chapitre de Saint-Hilaire ne tarda pas à profiter de l'amour qu'on savait au nouveau Pape pour la justice et la discipline ecclésiastique. Il n'hésita pas à en appeler à lui sur une affaire où se trouvait malheureusement impliqué l'évêque diocésain, dont les idées servaient trop bien des irrégularités de conduite aussi injustes que peu édifiantes.

Nous avons vu comment l'abbaye de Nouaillé était devenue dépendante de Saint-Hilaire, par suite de l'accord fait entre les deux maisons par le trésorier Joscelin. Ces arrangements avait déplu à Isembert, dont l'orgueil supportait mal une diminution même apparente de son autorité. La violence en pareil cas ne lui coûtait guère, et, ne pouvant obtenir des moines de Nouaillé une soumission qu'ils ne lui devaient pas, il passa des pourparlers et des écrits aux voies de faits, et en véritable grand seigneur de son époque, sinon en évêque, en dépit aussi des reproches que lui avait adressés le Pape Alexandre II sur les plaintes de l'abbaye, il ne craignit pas d'envoyer immédiatement une troupe de gens à sa solde dévaster la villa de Champagné-Saint-Hilaire, propriété du Chapitre. Peu de temps après, et par suite de ces mêmes colères, il avait forcé le Chapitre cathédral à refuser l'entrée de son église à celui de la collégiale qui s'y rendait, selon la coutume déjà ancienne, pour y assister à la procession solennelle du lundi des Rogations. Entre de tels antagonistes, il n'y avait pas d'autre juge que le Pape, car le métropolitain avait été déjà vainement invoqué, Isembert ne jugeant aucune juridiction supérieure à la sienne. Les chanoines députèrent donc quelques-uns des leurs à Rome, qui déclinèrent leurs griefs et demandèrent une protection efficace contre le retour de tels excès. Après eux, le Pape écouta les témoins

dont les plaignants s'étaient fait accompagner (a). Ainsi renseigné, Grégoire écrivit à l'évêque de Poitiers, en date du 13 avril 1074, lui reprochant le mépris qu'il avait fait des avertissements d'Alexandre II, et lui ordonna de se tenir prêt à rendre compte de cette conduite devant le concile que devait présider bientôt à Poitiers, l'archevêque de Bordeaux Joscelin, entouré de ses suffragants de toute la province. Le Souverain Pontife ne doutait pas que, selon le jugement du concile, le prélat ne songeât à rentrer dans la justice. S'il s'y refusait, il devait se regarder dès lors, comme assigné à se présenter devant le Saint-Siège à la fête de Saint-André suivante (30 novembre), pour en finir, sous les menaces de peines plus sévères.

Il refuse de se soumettre au Pape.

En des termes aussi clairs, l'évêque ne pouvait voir qu'une injonction formelle de rentrer dans une meilleure voie. Il n'en tint compte cependant, et refusa de s'humilier sous la juridiction apostolique. Malheureusement des singularités inouïes n'étaient pas les plus audacieuses auxquelles l'irascible opposant devait se porter.

Concile de Poitiers.

Le concile de Poitiers, où devait se traiter la grande question du mariage de Guillaume VIII, approchait, et quoique par la faute sans doute de la *Chronique de Saint-Maixent,* les dates de cette assemblée aient été interverties jusqu'à les rendre méconnaissables (elle est réellement du 13 janvier 1074)) (10), les fautes n'en sont pas moins frappantes dans leur certitude incontestable. Isembert avait résolu d'y continuer son rôle, et il avait dressé des plans afin d'y accentuer la révolte en lui donnant un caractère impardonnable. Le jour donc était arrivé, le concile allait se réunir dans l'église de Montierneuf, on allait entrer en séance, lorsqu'une vive émotion se manifesta au dehors, un bruit affreux mêlé de cris et d'injures s'avançait vers l'église. Bientôt les portes cédèrent à un véritable assaut, et le lieu saint fut envahi par une multitude furieuse armée

Qu'Isembert fait envahir.

(a) D. Fonteneau, XXI, 435; — Baluze, *Miscallanea*, VII, 124; — *Gall. Christ.*, II, col. 1165.

au hasard de fer et de bâtons. C'étaient les gens de l'évêque, envoyés par lui, qui s'en était absenté, avec ordre de disperser l'assemblée. Devant ces injonctions odieuses accompagnées de voies de faits, les Pères, les Officiers du concile se virent repoussés loin des lieux, et le concile finit avant d'avoir été ouvert. Isembert avait moins agi dans les intérêts du Comte, quoiqu'on ait voulu le dire, que pour la satisfaction d'une vengeance personnelle contre le Pape et ceux qui s'étaient réunis en son nom pour traiter la question du mariage. Cette question fut discutée dès le lendemain, quand l'ordre eut été rétabli. La parenté fut reconnue au troisième degré entre le comte et Aldegarde, et la séparation prononcée jusqu'à ce qu'il ait plu au Pape de s'en expliquer. La preuve que le prince n'avait été pour rien dans l'émeute sacrilége soulevée par Isembert, malgré ce que Dom Clément a osé en écrire (a), parut évidente par sa soumission même à la sentence conciliaire. Il écrivit aussitôt au Pape pour lui dire qu'il attendait sa décision avec confiance, et lui demandait de l'autoriser à garder jusque-là chez lui celle qu'il promettait de regarder désormais comme une sœur, affirmant qu'il avait déjà anticipé sur cette promesse, puisque cette séparation venait de suivre immédiatement le jugement des prélats (b).

On y décide la séparation d'Aldegarde et de Guy Geoffroy, qui s'y soumettent.

Soumission filiale de Guy Geoffroy.

Cette obéissance de Guy Geoffroy aurait inspiré au Pape une condescendance méritée, si elle eût pu se concilier avec les principes rigoureusement établis sur la matière. Mais le droit aussi était là, s'exprimant pour les cas semblables, par des prescriptions absolues, et ne permettant pas que dans le doute on pût exposer la bonne foi la plus exemplaire à des chutes trop faciles à la nature. Grégoire félécita donc le prince par une lettre toute paternelle, où il regrettait de ne pas pouvoir permettre ce qu'il lui demandait, et, en parlant avec un tendre respect de la princesse, il les

Prudence et modération du Pape en cette circonstance.

(a) *Art de vérifier les dates.*
(b) V. *Gall. Christ.*, II, col. 1165 et suiv.; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XIII, 398.

exhortait tous deux à continuer dans une vie à part l'édifiant exemple qu'ils donnaient déjà. En même temps il prévenait le prince que de son autorité apostolique, il venait de mander à Rome son évêque Isembert, et avec lui l'archevêque Joscelin pour y répondre contradictoirement du scandale qu'il avait donné à Poitiers. Il le prévenait aussi qu'Isembert étant excommunié et interdit de ses fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il eût obéi à cette injonction, le Saint-Siége confiait aux soins de l'archevêque l'administration spirituelle du diocése de Poitiers, et qu'il chargeait le Comte lui-même de la partie temporelle des intérêts de l'Eglise de Poitiers (a). Le même jour que cette lettre était écrite de Tibur, une autre lettre de Rome, en date du 10 septembre, arrivait à l'évêque, lui reprochant sévèrement l'indigne conduite dont le pays avait su tous les détails. Le Pontife témoignait de son étonnement plein d'amertumes, en apprenant le mépris qu'un évêque avait osé faire de la décision de ses légats, en usurpant, malgré leur interdiction, l'usage des fonctions épiscopales, par conséquent de l'autorité apostolique, et impliquant toutes ces iniquités dans une criminelle désobéissance, il avait osé lui, évêque, porter le désordre dans un concile, y introduire ses seïdes armés, s'attaquer à l'archevêque président, et insulter par des violences et des injures aux personnes ecclésiastiques dont il était entouré. En considération de ces sacriléges, il l'assignait à comparaitre au jour de Saint-André suivant, sous peine de se voir, par son refus même, privé de toutes fonctions sacerdotales et même de la simple communion des fidèles.

Graves reproches adressés à Isembert.

Ce langage ému dépassait-il ce qu'avait d'indigne la conduite de ce rebelle oubliant son titre sacré pour rentrer dans les brutales habitudes d'un tyran féodal, et son caractère de chrétien, jusqu'à fouler aux pieds ce que respectaient le plus tous les fidèles. ?

(a) Besly, *Comtes*, p. 301 *bis*.

Le prince laïque n'eut garde, en dépit de ces dangereux exemples, de manquer à sa conscience et de s'égarer dans ces sentiers épineux. Fortifié par sa foi, inébranlable dans cette grande épreuve, comme elle l'avait toujours été dans tout le cours de son existence, il trouva que les détails de la vie humaine n'avaient qu'à se taire devant les lois d'une si haute portée. Séparé de sa femme, qui s'y était prêtée dans le même esprit, il attendit le jugement du Pape (a), et soit que des avocats de sa cause fussent restés à Rome pour y discuter la question subséquente, soit que Grégoire VII ait compris de lui-même qu'il y avait à se désister pour un personnage qui s'en était montré si digne d'une sévérité qu'auraient imposée les licences d'une époque désordonnée, il usa de son pouvoir de dispense, tel qu'il est encore usité, et considérant de quelle importance il était pour une maison princière de ne pas y mettre en question l'hérédité légitime, sur laquelle tout le monde avait compté jusque-là en faveur du fils né de ce mariage, il régularisa cette union devenue tout à coup si orageuse, une nouvelle bénédiction lui fut donnée, et la paix rentra avec le bonheur dans ce ménage où si longtemps la religion avait protégé la plus irréprochable vertu (11).

Rôle surnaturel de l'Eglise dans la direction morale des peuples.

Telle est l'autorité de l'Eglise sur les consciences rigides à l'endroit des mœurs. Incorruptible gardienne de la foi, conservatrice inébranlable de la discipline, combattant pour ces principes sauveurs avec un courage surnaturel et une persistance infatigable ; donnant son sang quand il le faut pour sa liberté d'action sur le monde, et le droit qu'elle a reçu de l'instruire et d'y gouverner la pensée humaine ; ferme jusqu'à la guerre contre les méchants ; douce et mère avec les humbles et les petits ; voulant ses lois qu'elle a reçues pour le bien de tous ; s'en relâchant quand elle y voit la paix des familles, et n'usant de ses armes spirituelles et de ses foudres célestes, ridiculisées

(a) Besly, *Comtes*, p. 363 *bis*.

par l'impie, qu'envers ceux qui persistent en face de ses anathèmes dans le mensonge, l'impureté, l'avarice et la rébellion : a ces traits, qui ne reconnaîtrait une mission divine à l'aide d'un peu de réflextion et de bon sens ?

Guillaume VIII invoqué en vain par Henri IV dans sa guerre contre la Saxe.

Pendant que ces dramatiques épisodes se déroulaient à Rome et à Poitiers, d'autres occasions étaient offertes au duc Guillaume de s'illustrer en des affaires bien différentes. Le fameux roi de Germanie était toujours en guerre avec la Saxe révoltée contre sa tyrannie, et qu'il n'avait défaite plusieurs fois que pour la voir reprendre ses griefs et recommencer sa révolte. D'autant plus pressé d'en finir avec eux, qu'il avait trouvé dans Grégoire VII un antagoniste plus difficile encore, et dont les justes mécontentements commençaient à le menacer de conséquences fâcheuses, il chercha de toutes parts des alliés parmi les princes de la France, et envia surtout l'adhésion de Guillaume, un des plus puissants princes de l'Europe parmi ceux qui n'étaient pas rois. Celui-ci ne se laissa pas aveugler par des liens de parenté que répudiait d'ailleurs sa délicatesse. Ses sentiments de respect pour le Pape, dont il venait de donner de si solides preuves, ne lui permettaient pas de prendre parti contre lui, et la conduite déshonorante d'Henri l'aurait seule éloigné d'une telle alliance. Il allégua donc à son neveu qu'il y avait une trop grande distance entre le Poitou et l'Allemagne, pour y conduire une armée, outre que ses propres affaires lui interdisaient actuellement de le pouvoir (a). L'influence du Pape, sans l'avis duquel une telle demande n'aurait pas été admise, n'était probablement pas restée étrangère à ce refus.

Le prieuré de Sainte - Gemme donné à l'abbaye de Vendôme.

En 1075 la réunion canonique de Guillaume et d'Aldegarde était déjà opérée depuis plusieurs mois, grâce à la promptitude bienveillante que le Pape avait mise à étudier l'affaire et à la régulariser. La duchesse entre autres témoigna de sa reconnaissance par des prières faites pour elle et le

(a) Baumont, *Histor. de Bell. Saxonum,* apud Besly, p. 356 *bis.*

prince pendant que se jugeait son procès en cour de Rome, donna au monastère de Vendôme le prieuré de Sainte-Gemme en Saintonge (12) qui lui appartenait. La charte fut signée par son jeune fils et par Guy lui-même, qui donna le terrain nécessaire au nouvel établissement.

Autre concile à Poitiers.— Affaire de l'hérétique Béranger.

Cette même année 1075, un autre concile avait été indiqué à Poitiers pour une affaire qui, depuis quelque temps, avait son retentissement en France comme en Italie, où elle avait été déjà traitée en cours de Rome et renvoyée à ses juges naturels qui étaient ceux de la province de Bordeaux. Car l'hérésiarque Béranger, dont il s'agissait, avait dogmatisé contre le Saint-Sacrement de l'Eucharistie à Angers, à Poitiers et à Tours.

Une difficulté sérieuse existe sur la date de ce concile à l'égard duquel ne nous sont venus aucuns renseignements précis. On le place assez généralement à Poitiers, sans en donner le jour: d'autres, avec la *Chronique de Saint-Maixent*, l'indiquent comme s'étant réuni dans cette abbaye à la fin de juin (a); il se pourrait qu'eu égard aux mauvaises dispositions d'Isembert, qui n'était pas encore réconcilié avec le Saint-Siège, et qui, ne pouvant y assister, aurait pu céder encore à quelque mauvaise inspiration d'y porter le trouble, on eût choisi de préférence la petite ville. Mais tout établit cependant que c'est à Poitiers, et à la cathédrale, que se tint l'assemblée dont nous avons à parler.

Béranger y comparait.—Caractère de ce personnage.

Béranger était un archidiacre d'Angers, qui s'était fait une nouvelle doctrine, d'où résultait, qu'en subtilisant sur l'Eucharistie, il arrivait, non sans se défendre de nier la présence réelle, à la détruire en réalité. C'est la marche de tous les hérétiques de se déguiser en niant que leur erreur soit celle qu'on leur reproche contre la théologie catholique. Celui-ci avait pris tout le temps de se former à cette polémique déloyale; car, étant professeur à l'école épiscopale d'Angers, il avait commencé à dogmatiser en 1047.

(a) Besly, *Comtes*, p. 362 *bis*.

Il n'avait cessé devant plusieurs conciles de se rétracter et de se révolter de nouveau. Ces tergiversations l'avaient pris surtout en 1062, lorsqu'il fut condamné par un concile d'Angers, convoqué à la sollicitation de Foulques Rechin, dont la foi valait mieux que la conduite (a). Chanoine de Tours, où il était né en 998, il avait persisté dans ses idées malgré les condamnations subies à Paris en 1050, à Tours quatre ans après, à Rome en 1059, à Rouen en 1063; et chaque fois une promesse formelle de se taire avait été suivie d'autant de prétentions à recommencer dans le sens réprouvé par lui-même. Homme, au reste, reconnu de tous de très petite valeur, il avait l'orgueil et la morgue d'un hérétique sans avoir la dialectique trop souvent mise par des esprits plus déliés au service de convictions erronées. Lassé une fois de plus par son entêtement et le bruit qu'il cherchait toujours, le légat Hugues de Die l'avait assigné à Poitiers. Il y vint avec la même attitude que partout ailleurs, et ne craignit pas d'y tenir tête à l'archevêque de Bordeaux Joscelin, qui y présidait, non plus qu'aux autres prélats. Il y soutint de nouveau ses prétendues croyances et y mêla de tels blasphèmes, qu'un châtiment inattendu lui en fut aussitôt infligé. Le peuple avait pénétré dans l'église où l'hérésiarque insistait insolemment sur ses opinions. Il n'y était venu que bien décidé à résister aux enseignements de l'Eglise, sans soupçonner qu'il y trouverait autant d'adversaires que d'auditeurs: car tout ce peuple était intelligent du plus vénéré de ses mystères. Aussi, quand il entendit l'hérétique discourir avec chaleur contre sa foi, des cris de fureur s'élevèrent dans l'Eglise, des menaces se firent entendre, et de tous côtés la foule s'élançait vers lui pour le maltraiter. Il fallut, pour lui éviter des violences qui l'atteignaient déjà, que les Pères le

Il manque d'y être tué.

(a) Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* I, 257 ; — Hugues de Flavigny, *Chronic. Viridun,* apud Labbe, *Nov. Biblioth.*, I, 214 et suiv.; — Radulfe Glabert, *Fragmendo Histor. Franc.,* p. 86.

prissent sous leur protection, ce qui le sauva des conséquences de cette émeute [a].

Sa pénitence et sa mort.

Ajoutons ici, pour en finir avec l'hérésiarque et ses folies, que cette mésaventure qui avait pu le refroidir quelques mois, n'amena pas sa guérison. Ces têtes montées par de longues et ardentes polémiques ne se guérissent guère de ces entraînements qui les aveuglent trop souvent jusqu'au bout de leur carrière agitée. Le pauvre homme, d'ailleurs, toujours embarrassé entre ses rechutes et ses rétractations successives, n'avait su formuler aucun corps de doctrine qu'il imposât à ses disciples. Ceux-ci n'acceptaient donc qu'en partie ses idées, qui n'avaient rien de nettement défini. Mandé à Rome une dernière fois par Grégoire VII dans un concile de 1079, il y fut traité avec beaucoup de douceur et d'indulgence par ce pape qui procédait toujours, en abordant toutes les affaires de controverse, par les moyens de persuasion, et traitait avec miséricorde ceux qui renonçaient à toute résistance systématique. Là le *libre-penseur* reconnut et abdiqua encore ses rêves, et sembla mériter que le Pape, le renvoyant en France, y ménageât au converti l'indulgence et la protection de l'archevêque de Tours et de l'évêque d'Angers. Grégoire ne songea pas à le recommander à celui de Poitiers, dont les colères vivaient encore. Enfin, après ce dernier concile, on ne le vit plus s'agiter. L'âge eut peut-être plus de part que la raison à ce silence forcé ; car il était vieux. Retiré en Touraine au prieuré de Saint-Côme, il y mourut en 1088, âgé de 90 ans, y ayant passé dans la paix d'une solitude absolue et dans l'exercice de la vie monastique les dix dernières années de sa vie [b]. Ainsi il laissa à l'Eglise, néanmoins si longtemps troublée du mal qu'il lui avait fait, l'espérance qu'il avait expié les tristes égarements de son orgueil. N'oublions pas, toute-

(a) Hugues de Flavigny, *Chronic.*, ap. Labbe, loc. cit.

(b) Chalemel, *Tablettes de Touraine,* p. 91 ; — Pluquet, *Histoire des égarements de l'esprit humain,* I, 607 ; — D'Achery, *Spicileg.*, II, 243.

fois, que le grand malheur c'est toujours, pour les héros de l'hérésie, de laisser après eux une suite d'intelligences égarées que le repentir du coupable suffit rarement à ramener à la vérité et au devoir.

Lettre du Pape à Guy Geoffroy.

S'il nous fallait une surabondance de preuves que Guy Geoffroy était toujours resté d'esprit et de cœur soumis aux désirs du pays dans l'affaire de son mariage, nous la trouverions dans cette lettre que le Souverain Pontife écrivit au Comte le 10 septembre 1074, et dans laquelle il demeure évident que l'un et l'autre vivaient dans l'entente la plus complète. Grégoire y remercie son illustre correspondant d'offres que celui-ci lui aurait faites pour la défense de l'Eglise romaine. Ce ne pouvait être que pour s'opposer aux violences dont l'empereur Henri IV menaçait déjà le Saint-Siège, et les tentatives commencées pour opposer un antipape à celui qui ne voulait pas autoriser ses désordres. Ainsi le Duc d'Aquitaine n'aurait pas regardé aux liens de parenté qui l'unissaient à Henri pour protéger l'Eglise contre cette diabolique persécution. Si le Pape, tout en le remerciant, n'accepta point ces offres, c'est que les affaires d'Orient attiraient surtout son attention. Les chrétiens y avaient infligé des pertes sanglantes à leurs persécuteurs de Constantinople, et Grégoire, concevant par une idée digne de lui, un projet qui anticipait de vingt ans sur les croisades, songeait à porter le zèle des princes chrétiens à la délivrance de l'Orient, bien plus qu'à le faire tourner vers ses propres intérêts (a).

Prévision des croisades.

Restitution à Maillezais du prieuré de Xanton.

Nous ne savons ce que Guillaume comprit de ce langage. Mais il prouve de reste entre lui et le Pape, quand une si grande dissidence religieuse semblait les séparer, qu'il n'y avait dans leurs rapports rien de cette aigreur passionnée que le gallicanisme a voulu y voir. Un sentiment de justice porta cette même année le Duc d'Aquitaine à remettre les

(a) *Epist. B. Grégor.*, 3, lib. II, ap. Migne, *loc. cit.*; — Besly, *Comtes*, p. 363 *bis*.

moines de Maillezais en possession du village de *Santun,* qu'on trouve encore près de Fontenay sous le nom de Xanton. Donné par ses père et mère à l'abbaye qui leur devait tant de bien, Guillaume VII, frère de Guy Geoffroy, s'en était emparé, et, depuis lors, il était resté parmi les fiefs dont Guillaume VIII avait hérité. C'était une propriété injustement acquise, et le Duc y renonça dès qu'on eut pu le lui faire comprendre. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet acte de probité, c'est que le village n'avait été ravi à ses maîtres légitimes que pour être donné à un certain Thibaud Chabot, seigneur de la contrée, qui se trouva forcé de le rendre quoi qu'il en eût joui depuis plus de vingt ans. Cette spoliation, après de longs pourparlers restés inutiles, avait attiré à Chabot une excommunication dont il ne fit cas, étant sans doute déjà de ces incorrigibles pécheurs pour qui la foi ne valait pas un sou d'or (a).

Montierneuf mis sous la direction de Cluny.

Cet esprit de droiture, non moins que la bonne entente de notre Duc avec le Saint-Siège, se manifesta encore cette même année par le soin qu'il prit de faire donner à l'abbé Hugues de Cluny le gouvernement de Montierneuf, dont l'achèvement s'avançait. Hugues était un saint religieux, homme d'expérience et de travail actif, dont la fermeté et le sens profond avaient paru justement nécessaires en un temps difficile pour assurer le bon ordre et le succès au nouvel établissement (b). Il fit plus, et, pour le dédommager des frais que devaient lui causer de nombreux voyages et des soins multipliés de sa charge ajoutée à tant d'autres, il donna au monastère bourguignon la Monnaie de Niort, établie par l'édit de Piste en 964 (c), et qui, après des interruptions causées par divers motifs, était devenue florissante sous Guillaume le Grand, lorsque déjà ce prince l'avait donnée à saint Odilon. Guillaume Aigret, son fils, ratifia cette donation en y ajoutant celle de la Monnaie de

Qui reçoit les Monnaies de Niort et de Saint-Jean-d'Angély.

(a) *Art de vérifier les dates,* X, 104.
(b) Besly, *Comtes,* p. 363 *bis.*
(c) Briquet, *Histoire de Niort,* I, p. 14.

Saint-Jean-d'Angély, en obligeant les donataires à donner aux pièces fabriquées à Saint-Jean et à Niort les mêmes types, lesquels devraient toujours sortir simultanément des deux ateliers, c'est-à-dire que le même nombre de même valeur serait toujours à la fois répandu dans les deux pays, sans doute pour que l'un ne s'en trouvât pas plus dépourvu que l'autre au détriment de l'un des deux; exemple d'impartialité digne de bons princes, et qui prouvait, entre beaucoup d'autres bonnes raisons, que la Saintonge n'avait rien perdu à faire partie du Poitou (a).

Guy Geoffroy évite prudemment une guerre dangereuse.

En ces temps-là, Guillaume le Bâtard, tout roi d'Angleterre qu'il était, n'en veillait pas moins sur ses Etats du bord de la Seine. Il savait que des voisins aussi actifs que déloyaux les lui enviaient, et il reconnut qu'un certain comte de Bretagne, Hoël, avait prêté asile à un conspirateur dans son château de Dol, limitrophe de la Normandie. Au droit de se défendre le Duc ajouta bien une velléite de conquête, et songea à prendre Dol et à commencer par là une annexion de la riche province que les princes normands avaient toujours convoitée depuis Rollon. Mais pour un coup de main de cette importance, il lui fallait des alliés qu'il ne trouvait pas, et le roi de France Philippe Ier, qui n'avait pas d'intérêt à voir conquérir par un prince si entreprenant tout un pays dont les côtes confinaient aux siennes, prit au contraire le parti de Hoël, et songea à y engager le Duc d'Aquitaine dont le littoral touchait aussi aux rives armoricaines. Philippe espéra donc que Guy entrerait dans ses vues, et voulait aller lui-même en conférer avec lui. Il se trouva à Poitiers le 15 octobre 1076, et n'y réussit pas à persuader au prince de s'engager dans une cause qui ne lui paraissait pas valoir la paix qu'il avait acquise à ses sujets (b). Il savait d'ailleurs le roi de France en d'assez mauvaises affaires avec le

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, II, 20; — XII, 511 et suiv.; — D'Achery, *Spicil.*, VI, 459.

(b) D. Bouquet, XI, 434; — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 430 et suiv.

Pape, pour ne pas s'engager trop intimement dans une querelle où la justice ne brillait pas d'un vif éclat. Mais il sut adoucir son refus, et combla le roi de France de tous les égards d'un bon accueil. Il le reçut en souverain qui ne garde pas moins la dignité des autres que la sienne, et il profita de cette rencontre pour lui faire les honneurs de sa ville ducale et ceux surtout de sa magnifique abbaye de Montierneuf, dont l'admirable basilique étonna le monarque par ses vastes dimensions, ses proportions si bien dessinées, et ce luxe relatif de lignes et de corniches qui tapissaient ses élégantes pierres de taille. Un tel monument lui donna une juste idée du grand homme qui en présidait l'érection, et les privilèges que le Duc et sa famille avait prodigués à l'établissement.

Visite à Poitiers du roi Philippe Ier.

Après quoi, plus émerveillé sans doute de l'admirable travail des moines que des condescendances de leur illustre fondateur, le roi reprit le chemin de ses Etats, et poursuivant la pensée de s'opposer autant qu'il le pourrait aux ambitions d'un voisin qu'il n'aimait pas, il profita des longueurs du siège pour se préparer à porter secours aux Bretons. Ses mesures ayant été prudemment prises, il s'empara de Dol, malheureuse ville que les Normands avaient déjà ruinée deux fois, et qui ne trouva pas plus doux le traitement que lui fit subir une fois de plus le malheur d'être vaincue, après une si longue résistance.

Prise de Dol par le roi de France.

Nous trouvons pour la première fois dans nos vieilles chartes, en 1077, une mention du château de Morthemer, élevé au-dessus de la vallée de la Dive, dominant dans le canton de Lussac un village de quatre cents habitants posés en plus grand nombre sur la rive droite de cette petite rivière. C'est une des plus anciennes baronnies du Poitou, dont le premier seigneur connu est un Seguin, qui paraît vers la fin du XIe siècle. Nous en avons parlé aussi bien que de son église de Notre-Dame, renfermée dans l'enceinte du château (a).

Les premières années des Morthemer.

(a) V. ci-dessus, t. VI, p. 23 et 25.

Mort d'Agnès de Poitiers femme de l'empereur Henri III.

Cette année 1077, la famille ducale de Poitiers perdit un de ses membres les plus regrettables au point de vue du mérite personnel et du bien qu'il avait su faire. C'est Agnès, fille de Guillaume V et d'Agnès de Bourgogne, sa troisième femme. Elle était née vers 1026; elle avait vingt-cinq ans lorsqu'elle épousa l'empereur d'Allemagne Henri III, qui mourut six ans après, et la laissa régente de l'empire avec un fils de cinq ans. Ce fils fut Henri IV qui, étant parvenu à l'empire, répondit peu aux espérances que son éducation avait données sous la tutelle d'une mère dont la piété solide égalait l'intelligence. Elle profita alors de sa liberté pour quitter la Cour, fit un voyage en France, où elle répandit de grandes aumônes; après quoi elle prit le voile en Lombardie, et mourut cette année pendant un voyage qu'elle avait entrepris à Rome par dévotion. Son amour de l'étude lui valut des amis illustres et savants, parmi lesquels on compta saint Pierre Damien, cardinal d'Ostie, et Joscelin, abbé de Fécamp en Normandie, qui avait composé pour elle un recueil de prières choisies qui font honneur à son savoir et à sa piété (a).

Désordres du monde moral encore accru dans le clergé.

Cependant les désordres s'accroissaient d'autant plus dans le clergé, que le plus grand nombre des évêques, pourvus de leurs bénéfices par la simonie, et s'attachant au mal en proportion qu'il était combattu plus énergiquement à Rome, s'appuyaient du roi de France, dont le libertinage soutenait le leur. Ce prince, résolu de ne pas céder au Pape, continuait ses débauches, empêchait les conciles sur les terres de son obéissance, et s'efforçait d'attirer à ses vues les princes indépendants qui écoutaient moins ses suggestions que la voix de leur conscience chrétienne. Si l'on veut se faire une idée des complices qu'il s'associait dans le clergé, qu'on lise une lettre que le légat Hugues de Die écrivait à Grégoire VII; il en résultait que l'action du plus grand nombre des prélats préposés aux principales Eglises

(a) Mabillon, *Ann. bened.*, I, 133; — D. Rivet, VIII, 51; — Besly, *Comtes*, p. 365 *bis*.

d'au-delà la Loire s'entendait avec le roi pour détruire à leur profit la discipline ecclésiastique et remplacer les évêques sur leurs sièges par des titres princiers, source pour chacun d'eux d'une fortune scandaleuse. Ainsi au lieu de ménager aux peuples l'enseignement religieux et les exemples édifiants ils abandonnaient toute surveillance pour le soin unique de leur famille et de leurs favoris (a). Ainsi à Tours, à Bourges, à Chartres, des intrus avaient gagné les peuples pour se faire élire contre toutes les règles. Des évêques avaient reçu l'épiscopat avant même d'être entrés dans la cléricature ; plusieurs s'avouaient coupables de simonie sans en témoigner de repentir.

Il n'y avait de remèdes à ces grandes afflictions que la tenue des conciles, qu'on voit se multiplier en ce temps plus que jamais à Rome, en France et en Aquitaine. C'est avec une confiance qu'autorisaient la faveur de Guy Geoffroy et le silence qu'avait pris enfin le parti de garder l'évêque de Poitiers, que Grégoire, à la demande de Joscelin de Bordeaux, convoqua une nouvelle assemblée à Poitiers pour le 15 janvier 1078.

Autre concile de Poitiers.

Ce ne fut pas sans peine qu'on y put arriver. Un complot s'était formé, à la tête duquel était le roi, qui avait ses raisons pour craindre les réunions de ce genre où l'on ne pouvait parler des crimes de ses complices sans argumenter contre les siens. Après avoir donc hypocritement promis au légat de protéger son action et approuvé le concile, il manda cependant au comte de Poitiers de ne pas souffrir que le légat tînt nulle part des conventicules, comme il les appelait ; et il écrivit aux évêques de son obéissance qu'il les regarderait comme coupables de félonie s'ils assistaient à ces assemblées ou s'ils autorisaient les décrets par lesquels le légat, disait-il, s'efforçait d'obscurcir l'éclat de sa couronne et de celle des princes de son royaume (b).

Opposition qu'y fait inutilement le roi Philippe Ier.

(a) Longueval, *Histoire de l'Eglise gall.*, X, 151 et suiv.
(b) Labbe, *Coll. concil.*, X, 356 ; — *Chronic. Verdun.*, ann. 1078.

Comment s'y comportent les évêques simoniaques.

Ces encouragements à la révolte, ces menaces toutes puissantes sur des esprits intéressés à les écouter, eurent leur effet. Radulfe, archevêque de Tours, l'évêque de Rennes Jean de Longeais, Arnaud du Mans, Geoffroy d'Angers, et d'autres prétendirent répondre aux griefs soulevés contre eux en se maintenant la parole malgré le légat et jetant dans les discussions un trouble et un tumulte que de telles assemblées n'avaient jamais endurés. Enfin le désordre arriva à ce point que Radulfe, à un moment donné, vit des satellites gagnés par lui enfoncer à coups de hache les portes de la salle conciliaire, et au milieu de cette agitation, il quitta les lieux avec ses suffragants. Telle fut la première session qui se passait à la cathédrale.

Désordres pendant la première session.

Seconde session non moins agitée.

Le lendemain, la seconde session se tint à Saint-Hilaire. Radulfe n'y vint qu'accompagné de ses mêmes évêques, et s'empressa d'insulter Hugues de Die, qui le suspendit de ses fonctions sacerdotales. Le même châtiment fut imposé à d'autres évêques et à un abbé qui les suivait. Quelques évêques avaient refusé de comparaître, et plusieurs furent renvoyés au Pape pour qu'il prononçât par le moyen de droit sur les crimes dont ils ne voulaient pas répondre au concile (a).

Cette lettre, on le voit, est pleine de détails qui peuvent suppléer aux actes du concile que nous n'avons plus, peut-être par suite du tumulte qui s'y passa. Au moins avons-nous les dix canons qui y furent promulgués et dont l'utilité est grande dans l'histoire, puisqu'ils établissent d'une manière évidente l'état de la société civile et religieuse que l'Eglise s'employait à améliorer.

Canons de discipline renouvelés des conciles antérieurs.

I. — Ainsi on renouvela cette défense du pape Grégoire VII, souvent émise dans ses conciles, de ne recevoir d'aucun laïque l'investiture des bénéfices. Il y avait peine d'excommunication contre les fauteurs : Une église usurpée par des laïques est interdite. On n'y donnera que le baptême,

(a) *Epist. Hugon. Diens.*, ub sup.

la pénitence et le viatique aux malades; ce qui semble établir qu'en certains cas on y transportait les malades autant que leur état et la proximité du saint lieu pouvaient le permettre. C'est aussi une preuve qu'on n'attendait pas à la dernière heure pour recevoir les derniers Sacrements.

II. — On défend de posséder des bénéfices en plusieurs églises, d'en acquérir à prix d'argent; ceux qu'on reconnaîtra s'en être rendus coupables seront déposés ou privés de leurs prébendes.

III. — Un prétendu droit était souvent invoqué pour la possession des titres ecclésiastiques. La famille de nos Isembert de Châtelaillon ne s'en était pas privée. Désormais cet abus ne sera pas souffert.

IV. — Les évêques ne recevront aucun présent pour les ordinations ni pour aucune de leurs fonctions spirituelles.

V. — Les abbés, les moines et autres prêtres qui ne sont pas dans le ministère des paroisses n'imposeront aucune pénitence, c'est-à-dire ne se mêleront pas du ministère de la confession; ce qui prouve que déjà l'action paroissiale était exercée par un assez grand nombre de prêtres.

VI. — Les abbés, moines ou chanoines réguliers n'acquerront aucune église sans l'agrément de l'Evêque et lui devront compte du soin qu'ils devront en prendre.

VII. — Les abbés et les archiprêtres doivent avoir reçu l'Ordre sacerdotal, et seront déposés, s'ils se trouvent dans des conditions qui les leur interdisent. Les archidiacres doivent avoir au moins l'Ordre du diaconat; si l'on n'exige pas qu'ils aillent au delà, c'est que leurs fonctions sont moins spirituelles qu'administratives.

VIII. — L'incontinence des clercs, causée par les dissipations de la vie mondaine et la négligence des évêques demeurés en si grand nombre sans autorité de direction par suite de leur mauvaise conduite, abaissait le sacerdoce devant les peuples, et livrait les prêtres séculiers au mépris public. On interdit donc à leurs enfants toute

aspiration aux Ordres sacrés. Ils n'y pouvaient arriver que dans un ordre monastique ou une compagnie de chanoines réguliers. Mais quoique admis ainsi au sacerdoce en des conditions de pénitence, ils ne pourront jamais obtenir de prélatures et devront se souvenir ainsi avec honte et humilité de l'irrégularité de leur naissance.

IX. — Défense aux clercs dans les Ordres sacrés d'avoir chez eux aucune femme. Défense aussi, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saura concubinaire ou simoniaque.

X. — Enfin un autre abus avait causé beaucoup de mal dans les rangs de la milice sacrée. Un clerc abandonnait volontiers sa paisible carrière pour le métier des armes, soit pour entraînement de famille, soit pour y trouver une vie plus facile et moins régulière. Les clercs qui s'en rendront coupables seront excommuniés et soumis avant toute réhabilitation à la pénitence publique [a].

Combien les moines différaient pour leurs vertus des grands seigneurs.

On voit combien était égarée cette société, détournée de sa vie par les exemples des grands, et que l'Eglise lui offrait le seul remède capable de la guérir ; et encore Dieu avait posé lui-même la bande sur la plaie. Le petit peuple restait bon, son état habituel était l'assujétissement à un ordre de choses et à des instituteurs que la foi commune et des vertus exemplaires entretenaient dans une mutuelle confiance. Quand les armées se battaient au loin, quand les désordres de la vie facile jetaient les seigneurs en des querelles interminables et en de retentissantes catastrophes, les moines, protégés par leur règle, occupés du travail des livres et des champs, ne trouvaient dans leur riche agriculture, dans l'évangélisation des villes et des campagnes, qu'autant d'infaillibles moyens d'éviter la corruption. C'était de leurs cellules que sortaient les bons évêques ; les quelques abbés qui contrastaient dans le monde avec ce qu'on avait droit d'en attendre, n'étaient que des laïques

(a) Labbe, *Concil.*, ub sup.

usurpateurs des bénéfices qu'ils avaient achetés, ni plus ni moins que des évêchés, jusqu'à ce qu'ils pussent venir à en posséder un.

Scandales donnés par Foulques Réchin.

Un personnage de notre connaissance eut aussi sa part d'importance à ce concile de Poitiers : c'est le comte d'Anjou Foulques Réchin, dont le roi Philippe avait enlevé la femme. Le Comte, aussi peu scrupuleux qu'un roi, l'avait remplacée bientôt après par Ermengarde de Bourbon, sa parente au troisième degré : pourquoi il avait été excommunié par son évêque. On examina donc au concile cette affaire ; certains détails en ayant paru douteux, le légat renvoya le jugement au Pape, qui ordonna la rupture du mariage (a).

Guerre entre le Duc et le Comte de Toulouse.

Guillaume VIII, qui aimait la paix, mais qui ne la préférait pas à sa dignité, avait évité maintes fois, nous l'avons vu, de se commettre avec des princes qui l'auraient volontiers entraîné avec eux en des conflits que sa prudence lui fit éviter. Une occasion lui fut cependant donnée en 1079 de montrer combien il était peu disposé à souffrir d'injustes attaques. Guillaume IV comte de Toulouse, était un prince vertueux, et gouvernait sagement, depuis la mort de son père en 1060, le Toulousain, l'Albigeois et le Querçy. On ne sait ce qui put le pousser en 1079 à s'emparer du Bordelais, sinon quelques vieilles prétentions de famille où l'on oubliait volontiers l'histoire et les traités pour s'autoriser par goût et sans examen à revendiquer des titres et des propriétés où le droit n'entrait pour rien. Cette entreprise se fit selon la coutume du temps, où le droit des gens était encore peu apprécié, sans nulle déclaration de guerre. Guy Geoffroy, à peine prévenu, se hâta de partir à la tête d'une nombreuse armée. Le Comte vint au-devant de lui jusqu'aux abords de Bordeaux. Là, une bataille sérieuse s'engagea, où il paraîtrait que le Toulousain aurait procédé par des moyens

(a) Grégor., Pape VII *Epist.* 22, lib. X ; — D. Bouquet, *Script. rer. Gall.*, XII, 497 ; — Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise,* XIV, 488.

peu loyaux et que les contemporains traitent de trahison. Il en serait résulté pour le Duc qu'ayant dû engager une bataille sérieuse, les Poitevins auraient perdu, dit-on, mais avec peu de certitude, plus de cent chevaliers des plus considérables de l'armée. Ce qui pourrait infirmer ce récit, c'est que, par un de ces calculs que les habiles capitaines n'ignorent pas en cas semblables, le Duc se porta aussitôt vers la capitale de son adversaire, en ravagea les environs, et s'empara de la ville. Bientôt après, un arrangement survenu la rendit au Comte de Toulouse (a).

Energie guerrière qu'y déploie le Duc d'Aquitaine.

Il fait de la paix un moyen de bon gouvernement.

Pour se délasser de cette guerre, il se hâta d'abolir des charges et coutumes injustes que ses officiers avaient établies sur les terres que l'abbaye de Vendôme possédait en Saintonge. L'abbaye de Saint-Eutrope de Saintes était tombée, comme tant d'autres, aux mains usurpatrices de laïques qui s'en réservaient les revenus et y avaient aboli le service divin. Les auteurs de cette spoliation sacrilège étaient les vicomtes d'Aunay, qui furent obligés de s'en dépouiller. L'affaire fut confirmée par le Duc dans le concile tenu à Bordeaux le 15 octobre suivant (b).

Comment il s'honore par la piété et la justice.

Saint Robert avait fondé en 1043, au diocèse de Clermont, l'abbaye de la Chaise-Dieu (13). Il y mourut en 1074. Cinq ans après, l'abbé Durant fonda à Sainte-Gemme, au diocèse de Saintes (c), un prieuré pour lequel il fut secondé par le Duc qui lui accorda des terres, du bois de construction et de chauffage, des pâturages pour les bestiaux. Mais voici la particularité la plus curieuse de ce fait. Il ne devait y avoir là que trois religieux. Le prieur Artaud devait remplir les fonctions pastorales et devenait le curé du lieu. Le second, Théodart, prenait la charge de précepteur ou magister des enfants du pays pour lesquels il ouvrait une

Instruction publique dans les campagnes.

(a) *Art de vérif. les dates*, IX, 374 ; — X, 104.

(b) D. Bouquet, XI, 434.

(c) Canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), 1,200 habitants.

école. Le troisième, Robert, avait la garde de la maison en l'absence des deux autres. Voici donc une maison pleinement constituée avec trois personnes et pour des œuvres essentiellement utiles à une population rurale. Ce fait ne pouvait être isolé. Beaucoup d'autres de ce genre témoignaient ainsi dans les campagnes du zèle monastique à l'instruction de la jeunesse. L'instruction publique dans les campagnes ne date donc pas de nos modernes ministres de l'instruction publique (a).

Comme il importe surtout à l'histoire de bien faire connaître le caractère des personnages qui y prennent un rôle élevé, nous n'omettrons pas de dire combien Guy Geoffroy se montra digne de ses aïeux par sa piété, par le soin qu'il eut d'en exprimer le sentiment dans tous les protocoles de ses chartes conservées en grand nombre, et par cette estime d'une justice et d'une probité sévères qu'il faisait pratiquer par ses officiers, dont il réparait les fautes ou les erreurs chaque fois qu'on lui en fournissait l'occasion. Pénétré de ses devoirs ce n'était pas seulement le comte de Poitou qui agissait en lui, c'était aussi le duc de l'Aquitaine tout entière, et sa générosité ne se refusait à rien pour les œuvres les plus importantes et les plus dispendieuses. Joscelin de Parthenay, qui occupait encore le siège de Bordeaux en 1080, ne s'adressa pas vainement à lui quand, voulant seconder l'action de saint Géraud de Corbie pour la fondation de la Grande-Sauve en son diocèse, il en obtint des sommes considérables outre de riches fondations (b). Ces grands moyens, joints à la piété fervente des peuples, devenaient une source de rapide prospérité pour ces nouvelles institutions, au grand profit de la France, dont la population s'augmentait et profitait toujours, pour les bourgs créés de toutes parts autour des châteaux, de prieurés fondés en si grand nombre par ces magnifiques

Zèle de Guy Geoffroy pour de bonnes œuvres,

Fructueuses même au loin.

(a) Besly, *Comtes*, p. 379.

(b) D. Ceillier, XIV, 1069 ; — D. Fonteneau, IV, 67 ; VII, 45.

abbayes. Ces progrès avaient été tels pour la Sauve, qu'en 1726 elle possédait cinquante et un prieurés et cent onze cures (a).

Incendie de la ville et du monastère de Saint-Maixent.

Cette année, le monastère de Saint-Maixent, qui avait entrepris la reconstruction de sa principale porte d'entrée, reçut pour abbé Ansegise, qui fut béni le 29 septembre. Elu depuis deux ans, il était moine de Noirmoutier, et ne put venir aussitôt prendre possession parce que Hugues, abbé de Saint-Liguaire, s'était efforcé d'amener les votes sur la personne d'un de ses religieux (b). Ce Hugues fut déposé bientôt après, dans un concile de Bordeaux. Mais ces soins d'élégance architecturale ne témoignèrent pas longtemps du goût artistique des bons religieux. En 1082, dans la nuit du 25 au 26 mai, le feu prit à une maison de la ville ; l'incendie gagna dans ces constructions, presque toutes en bois, de façon à en dévorer, dit la chronique, jusqu'à mille, ce qui ne suppose pas qu'il en dût rester beaucoup. Le monastère lui-même subit une ruine peut-être moins complète parce que beaucoup de ses portions principales devaient être en pierres. Il paraîtrait même que ses pertes furent peu importantes, car les cartulaires de l'abbaye n'en parlent pas, et permettent de croire que le courant habituel de ses affaires n'en souffrit aucune interruption. On trouve même une restitution qui lui est faite cette même année, par Geoffroy de Gordon et ses enfants, de droits usurpés depuis assez longtemps sur le terrain des moines (c).

Incendie de Maillezais.

Maillezais n'eut pas le même bonheur. Le feu détruisit aussi presque tout le monastère. Mais les travaux des moines, qui ne se ralentissaient jamais, ne firent que changer d'objet, et pendant qu'ils s'occupaient de reconstruire, les fidèles réparaient les pertes par des donations

(a) D. Baunier, *Bénéf. royaux*, I, 145.
(b) *Cartulaire de Saint-Maixent*, I, 179.
(c) D. Fonteneau, XX, 149.

arrivant de toutes parts. Leur pieux empressement égalait alors l'affection qu'ils avaient toujours pour les moines [a]. C'était deux ans avant que l'abbé Gérard déposât la mître abbatiale pour se retirer à Cluny, où il mourut saintement [b]. Celui-ci eut pour successeur Geoffroy Ier, prieur de Saint-Michel du Clou *(de Clusâ),* dont l'élection eut lieu à Poitiers en présence de Guillaume VIII, de Gérard, abbé de Luçon, des moines députés de Maillezais, et de l'évêque Isembert, qui, étant revenu de ses égarements, avait recouvré les bonnes grâces du Pape au prix d'une conduite plus régulière.

Achèvement de la Chaize-le-Vicomte.

En 1080, le prieuré de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, qu'avait commencé Aimery IV de Thouars en même temps que le château, fut définitivement constitué. Tout y était fini, et le désert y avait pris un air de fête ; la vie affluait partout avec le mouvement de l'activité et du travail. Ainsi le brave chevalier, qui avait tant gagné à la conquête de l'Angleterre, semait sur les terres de France des richesses dont jouissent encore aujourd'hui, sans le soupçonner, les populations agricoles et les riches propriétaires dont vingt-cinq générations s'y succèdent depuis plus de huit siècles.

Isembert II figure parmi les signataires de la charte où se constate la consécration de l'église et les donations qui lui furent faites. C'est dans le même temps que le même prélat donnait à Saint-Cyprien l'église paroissiale de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

La Chaize-le-Vicomte s'entoure dès sa fondation de circonstances assez curieuses pour que nous les remarquions ici. Ainsi nous voyons créer, dès le commencement de cette nouvelle demeure féodale, un Bailli, sorte de magistrat supérieur aux viguiers qui existaient encore. Le Bailli fut dès lors ce que le sénéchal était déjà depuis un

Apparition des Baillis.

(a) Lacurie, *Histoire de Maillezais,* p. 25.

(b) *Chronique de Saint-Maixent,* ad. ann. 1082.

demi-siècle dans le Midi de la France. Une constitution locale fut écrite aussi pour servir de code et de *coutume* appliquée à la vie féodale. Une partie de la justice et des privilèges spéciaux appartenaient aux moines du prieuré de Saint-Nicolas, qui avaient, par exemple, la peau d'une bête fauve tuée à la chasse par des gens n'ayant pas le droit de chasser. Que si l'animal était tué par un trait pour cause d'utilité ou trouvé mort et porté aux moines, ceux-ci devaient donner à qui le leur portait une livre de pain et une mesure de vin. En certain cas, la garde du donjon devait être faite par les habitants du fief, les troupes du Vicomte devant à tout appel suivre ce dernier et combattre sous ses ordres. Au reste, un prévôt aidait au Bailli et le suppléait pour les audiences judiciaires. Mais les viguiers prenaient toujours part au gouvernement de la paroisse, et même ils avaient singulièrement étendu leurs droits et leur juridiction, ce qui aurait semblé un plan arrêté par eux pour se consoler de voir tomber leur crédit et leurs fonctions, qui disparaissent d'ailleurs absolument dès le commencement du XIIe siècle (a).

Usages particuliers aux moines de la Chaize.

Abolition des viguiers.

Grégoire VII exempte tous les monastères de la juridiction épiscopale.

En 1081, Grégoire VII, dont l'infatigable attention se portait surtout à déraciner les abus que le relâchement de la discipline avait introduits dans l'Eglise, voulut mettre fin aux exactions dont les couvents avaient été accablés trop souvent par des évêques plus amoureux de leur propre autorité que de celle de l'Eglise. Il donna donc une bulle du 13 avril qui, abrogeant radicalement les droits dont ceux-ci avaient pu abuser, déclarait tous les monastères exempts de la juridiction épiscopale (b). C'était une rude leçon sur laquelle il savait bien que ses successeurs pourraient revenir quand ils le jugeraient à propos, mais qui n'avait alors que de grands avantages, puisque,

(a) Ducange, Chéruel, V° Bailli; — *Mémoires de la Société académique de Poitiers*, II, 302 ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, V, 355.

(b) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, V, 355.

outre la paix qu'elle assurait à la vie monastique si souvent troublée par des caprices impardonnables, les abbés, valant mieux en grand nombre que les évêques du temps, pouvaient seconder le Pape pour le maintien des lois canoniques, et que la discipline monastique elle-même n'en serait que mieux protégée contre des faveurs suspectes ou des alliances intéressées. La mesure ne fut pas goûtée de tout le monde, et, soit que le Duc d'Aquitaine sentît que c'était le moment d'intervenir utilement, soit qu'Isembert, qui possédait le prieuré de Saint-Paul de Poitiers, sentît que ce bénéfice allait échapper à son influence, celui-ci céda facilement à la demande que lui fit le prince, et du consentement du chapitre, avec lequel il possédait en commun cet annexe de la cathédrale, il le donna par acte du 10 juillet à Montierneuf avec les églises de Saint-Germain et de Notre-Dame-la-Petite dans Poitiers, et celle de Saint-Pierre ès-liens de Migné (a). Cependant Cadelon, vicomte d'Aunay, possédait sur ces mêmes biens un droit d'arrière-fief, qu'il abondonna sans difficulté, y ajoutant même le don d'une maison et d'un verger qui lui appartenaient sur le boulevard de Chasseigne. De son côté Guy Geoffroy reconnut cette concession du clergé cathédral en lui abandonnant un privilége qui n'était pas sans valeur. Chaque année, le jour du Jeudi-Saint, une foire au lard se tenait autour de Saint-Pierre, et prolongeait son emplacement jusqu'à l'Arceau, porte de ville, ouverte vers le pont Saint-Cyprien, d'où l'on descendait en longeant le boulevard jusqu'au Pont-Neuf, où s'ouvraient les voies romaines de Bourges et de Limoges par Chauvigny et Montmorillon. Un péage avait été établi sur cette foire, et c'est ce péage dont le Duc se dépouilla en faveur du Chapitre (14), dont le droit se perpétua jusqu'en 1790 sur le même objet.

Le prieuré de Saint-Paul de Poitiers donné à Montierneuf.

La foire au lard à Poitiers.

Cette église de Saint-Paul demeura comme prieuré de Montierneuf jusqu'à la confiscation de 1792. L'église fut

(a) Sur Migné, V. ci-dessus, II, 27, 40 et 287.

vendue alors et confondue dans les détails d'une maison particulière à l'état de grange ou de décharge; quelques caractères architectoniques, dont certains permettent de penser que lorsque le petit établissement eut passé au nouveau monastère en 1089, il reçut une restauration que son âge de quatre cents ans avait pu rendre nécessaire. Dans les débris du monument, que nous avons pu considérer de près, on voit l'appareil de cette époque se mêler à celui du VII[e] siècle (a).

Négligences envers les lois canoniques.

Quant aux négligences envers les lois civiles ou ecclésiastiques, les préoccupations de ce temps ne permettaient ni de s'en cacher les dangers, ni d'en négliger les remèdes, dont le plus actif et le plus efficace était dans la tenue des conciles. Là seulement, en effet, pouvaient parler et agir les chefs de cette société dont le grand bonheur était d'avoir la foi chrétienne en opposition à tant de mauvais exemples que secondaient trop ses propres entraînements. La Trève de Dieu avait été maintenue contre les guerres particulières suscitées par les jalousies individuelles et les ambitions rivales, mais on commençait à l'oublier, et il en fallut remonter les règles moins observées. Il y avait toujours des irrégularités scandaleuses en certaines ordinations épiscopales et des usurpations des biens de l'Eglise et des fonctions sacrés par des laïques sans conscience ou des ecclésiastiques sans pudeur. C'est pour réparer ces graves dommages que le légat Hugues de Die, digne de la haute confiance du Pontife au nom duquel il agissait, à peine sorti de deux conciles tenus l'un à Saintes, l'autre à Avignon, en ouvrit un autre à Charroux, profitant des Ostensions des saintes reliques dont le retour septennal revenait en 1082 du 8 au 11 novembre. C'était sous l'abbatiat de Foucoud I[er]. On y renouvela les prescriptions de la Trêve de Dieu, on renoua pour la contrée les exigences ébranlées de la discipline ecclésiastique, on y convainquit Boson, évêque

Concile de Charroux.

(a) V. notre *Eglise Saint-Paul de Poitiers; — Bulletin des antiq. de l'Ouest*, X, 139 et suiv.

de Saintes, d'avoir acheté la mître et mêlé à sa vie épiscopale d'indignes iniquités, et les Pères lui substituèrent sur son siège Ramnulfe de Foucaud, de la maison de Barbezieux, qui sut effacer par son zèle et sa générosité les mauvais souvenirs de son prédécesseur. Après quoi, avant de procéder à la magnifique procession des reliques, on consacra l'autel d'une nouvelle chapelle destinée aux grandes reliques qui y restaient si célèbres depuis Charlemagne. Ces reliques, si précieuses aux populations, étaient la grande joie du pays, et leur triomphe de cette année fut accompagné, à la stupéfaction universelle, par une éclipse de lune qui, cette fois du moins, ne dut pas être regardée comme un présage de malheur (a).

Expédition militaire de Guillaume en Limousin.

Cette Trêve de Dieu que l'Eglise cherchait à consolider dans les mœurs publiques où elle était, grâce à sa maternelle sévérité, une garantie contre beaucoup d'entreprises injustes, n'arrêtait pas toujours les écarts de certains barons plus adonnés à l'absolutisme de leur mauvaise nature qu'aux lois salutaires qu'on leur imposait. Tel était à Limoges le vicomte Adhémar, IIe du nom, dont les habitudes violentes étaient le fléau de ceux qui l'approchaient. On ne sait quel mécontentement porta cette année Guy Geoffroy à le châtier. Toujours est-il qu'il dut avoir une raison que ses sentiments bien connus ne semblent pas mettre à sa charge. Il maintenait si bien l'ordre et la paix dans ses Etats que les étrangers les abordaient sans avoir jamais rien à craindre (b). Il faut croire qu'Adhémar s'était rendu coupable de quelques-unes de ces brutalités dont sa vie était pleine. Cette fois encore le suzerain ne crut pas devoir permettre au vassal de telles licences. Il partit pour

(a) Besly, *Comtes de Poitou*, p. 381 ; — *Art de vérifier les dates*, I, 338 ; — Longueval, X, 200 ; — Briand, *Histoire de l'Eglise Santone*, I, 273 ; — Labbe, *Conc.*, X, 401 et suiv., ad h. ann. ; — *Chronic. S. Maxentii*, ann. 1082, *apud* Marchegay, p. 406.

(b) *Fragments, Hist. novi Monasterii, Pictav.*, ap. D. Bouquet, *Scriptores*, XI, 642.

Limoges, suivi d'une vingtaine de mille hommes, et, entourant la ville et le château pour en faire le siège, il commença par en désoler les abords; plusieurs églises y disparurent dans les flammes ainsi que les faubourgs ; mais la ville résista, et, pour se délivrer des incommodités du siège, le Vicomte céda, reconnut ses torts, et, sans s'arrêter davantage, Guy Geoffroy revint à Poitiers après avoir donné au moins au vassal révolté une leçon assez mémorable ; et le rebelle qui était homme à ne pas priser beaucoup les dangers qu'il avait pu esquiver pour lui-même, put ajouter aux actes de repentir plus ou moins feins qu'il exprima ensuite dans une charte, le crime d'avoir attiré d'irréparables malheurs sur des populations qui portèrent la peine de ses fautes (15).

Tremblement de terre à Poitiers.

L'année suivante, la paix avait repris sa marche habituelle, grâce à la sagesse et à la fermeté du Duc d'Aquitaine. Mais on y fut troublé par des fléaux dont l'un paraît avoir été assez innocent, et l'autre des plus tristes qu'une ville puisse supporter. A Poitiers, on éprouva une secousse de tremblement de terre qui causa plus de peur que de mal, car aucun témoignage n'en raconte les conséquences fâcheuses. Il en fut autrement quelques jours après. Un incendie considérable, comparable, dit-on, à celui de 1018, dévora Poitiers, fit beaucoup de mal aux édifices, et détruisait surtout la cathédrale et Sainte-Radégonde (a). Ce double événement, dont nous ignorons si l'un fut la cause de l'autre, arriva le 18 octobre. Ce grand malheur que presque rien n'a révélé dans nos histoires ne semble pas avoir dû être réparé, au moins quant à ces deux monuments. Nous trouverons plus d'une cause dans le cours des soixante-dix ans qui vont s'écouler jusqu'à la reconstruction des deux églises. On peut croire cependant, à l'examen de la partie orientale de Sainte-Radégonde, qu'elle n'attendit pas si longtemps la reprise de

Et incendie de la ville.

(a) *Chroniq. de Saint-Maixent*, p. 406, apud Marcheguay.

son nouvel édifice. L'abside tout entière porte encore dans ses détails les marques du XI[e] siècle, et toute la nef, si ressemblante à celle de la cathédrale, indique aussi que les mêmes ouvriers qui s'étaient employés à celle de Saint-Pierre, vinrent ensuite les reproduire dans le bel édifice consacré à la patronne du Poitou (16).

Opiniâtre cruauté de Foulques d'Anjou contre son frère Geoffroy.

La part que prit Guy Geoffroy à la restauration de sa ville fut active pendant les dernières années de sa vie qui s'avançait; mais ce soin fut interrompu désagréablement par la peine profonde que lui causèrent les incomparables duretés et l'obstination opiniâtre que son voisin, le Comte d'Anjou, maintenait contre le gré de ses amis. Partout on maudissait sa conduite dénaturée envers son frère, privé depuis si longtemps de sa liberté. Nous savons les vieilles querelles des deux frères Foulques Rechin et Geoffroi le Barbu, qui tous deux n'avaient régné que pour se montrer les tyrans de leurs peuples. Nous avons vu que Geoffroy, après des guerres malheureuses, des promesses confirmées par des serments et suivies de nouvelles trahisons aussitôt consommées, avait fini par être confiné une dernière fois au château de Chinon. Il n'en était pas sorti depuis plus de vingt ans, en dépit des nombreuses démarches des princes, des évêques et de la famille comtale elle-même, qui s'indignaient de voir le cœur de Foulques résister à tant de supplications et augmenter encore les amertumes de cette captivité par des privations et des mauvais traitements qui la rendaient intolérable. Guy Geoffroy s'était plus d'une fois intéressé, mais toujours en vain, à la liberté de son ancien ennemi : une dernière intervention était restée inutile, et il le déplorait d'autant plus qu'il savait pertinemment que le malheureux prince semblait devoir être bientôt, par l'affaiblissement sensible de ses facultés mentales, destiné à un mal incurable, plus triste encore que tous ceux qu'il avait subis (a).

Mort du pape Grégoire VII.

A ces chagrins, que ressentaient vivement les cœurs

(a) Geoffroy du Vigeois, *Chronic.*

généreux, vinrent s'ajouter pour lui les sollicitudes d'un malheur public. En cette même année 1085 un grand événement retentit pourtant dans le monde, et dut être sensible au Duc d'Aquitaine. Nous voulons parler de la mort du Saint pape Grégoire VII qui, le 25 mai, succombait de fatigues et d'émotions à Salerne, où il s'était retiré, forcé par un nouveau crime d'Henri IV de laisser son Siège de Rome à l'antipape Guibert dont l'indigne apostat, après une pénitence hypocrite et intéressée, avait suscité l'usurpation. Grand homme, quoi qu'en aient pu dire les ennemis de l'Eglise qui, travaillant depuis dix-neuf siècles à la tuer, ne pardonnèrent jamais à son vaillant défenseur d'avoir usé contre eux des pouvoirs qu'il avait reçus du ciel pour ramener aux sentiers de la foi et des mœurs les insolents fauteurs du plus hideux libertinage comme de la plus sacrilège avarice ! Qui pourra justifier ses adversaires d'avoir persécuté en lui les intrépidités de la conscience et la pratique des plus hautes vertus ! En France surtout, où le parlementarisme a fait un si beau chemin depuis Philippe le Bel, on s'est difficilement accoutumé pendant longtemps à comprendre comment depuis 1548, Grégoire VII avait sa légende dans le bréviaire romain, et son office dans tous les missels de la chrétienté. C'est tout simplement parce que le grand Pape, selon ses dernières paroles, était mort en exil pour la justice et la vérité (a).

Nuées de sauterelles.

Les chroniques de cette année indiquent l'apparition d'une nuée considérable de sauterelles qui s'abattirent au mois de juillet sur l'Aquitaine (b). Le même fléau, dû à des causes souvent restées inconnues, et qui naguère encore (en 1888), devint une calamité déplorable pour l'Afrique française, est indiqué seulement ici comme un simple phénomène qui mérita d'être remarqué non toutefois comme

(a) *Brévi. Roman., Mart., Lectio VI*; — Bolland., *ead. die.*

(b) *Chronic. S. Maxentii,* ad h. ann.

un de ces malheurs qui jettent chez un peuple la stupéfaction et la ruine. On ne dit pas s'il devint funeste aux récoltes qui semblaient n'avoir subi aucune diminution depuis que la paix laissait en Poitou les agriculteurs à leurs travaux annuels.

Intérieur de la famille ducale à Poitiers.

Au moins Guy Geoffroy était-il dédommagé de ces tristesses par la paix de son intérieur, où Aldegarde et ses trois enfants lui donnaient le bonheur.

Sa mort à Chizé.

En 1086 il atteignit sa soixante-sixième année, et les chasses d'automne l'avaient attiré à son château de Chizé, dont les Comtes, ses prédécesseurs, s'étaient fait un lieu d'agrément aux confins du Poitou et de l'Aunis, et non moins une protection contre les entreprises du dehors (a). Il y avait à peine joui quelques jours du plaisir qu'il s'y était promis que, tombé subitement malade, il succomba après de courtes souffrances le 24 septembre. Ayant été accompagné dans le voyage par l'abbé de St-Jean-d'Angély, Eudes, qui gouvernait son monastère et plusieurs autres depuis vingt-six ans, et que le Duc aimait beaucoup, ce fut lui qui consola ses derniers moments et lui donna l'Extrême-Onction et le Saint-Viatique (b).

Ramené le lendemain à Poitiers, on exécuta sa dernière volonté en l'inhumant dans sa chère église de Montierneuf, où il voulut reposer au milieu de ces clunistes qu'il avait aimés et qui voulurent lui donner parmi eux un asile digne de lui. Il l'enterrèrent d'abord dans le Chapitre, afin qu'il pût y recevoir chaque jour le fruit de leurs prières et de leurs souvenirs, jusqu'à ce qu'ils pussent lui donner dans la nef de la basilique un monument de leur reconnaissante vénération. Ces honneurs ne tardèrent pas. L'année suivante, il était transporté sous les dalles de l'église, en face de l'autel majeur (17). Une statue de marbre couchée

(a) V. sur Chizé de nombreux détails, ci-dessus, III, 371 et suiv.

(b) Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*, p. 125; — Du Tems, II, 365; — *Gallia Christ.*, II, col. 1100; — Besly, *Evesq.*, p. 65.

sur un tombeau l'y représentait sous ses propres traits, en son costume ducal, les mains jointes, la tête ceinte de cette couronne d'Aquitaine, digne héritage de Guillaume le Grand, et que nul ne porterait aussi dignement après lui. Une des faces du cénotaphe révélait simplement son nom, sa double dignité de Duc et de Comte, et son titre de fondateur qui survit dans l'histoire à la sainte maison dont l'église seule atteste aujourd'hui le glorieux passé (18).

Caractère de son règne.

Le règne de Guillaume VIII avait été un des meilleurs pour l'Aquitaine, qui vit en lui un successeur digne du père qui en avait fait le sage et recommandable héritier de ses vertus chrétiennes, avec lesquelles un prince doué d'une haute intelligence ne manque jamais ni de la bravoure ni de la sagesse politique inséparables d'un bon gouvernement. Il brilla autant par les qualités d'un cœur généreux que par l'énergie d'une âme droite en qui le sentiment de la justice est aussi impérieux que celui des qualités privées. Epoux et père, il se recommanda à ses contemporains par le fidèle accomplissement de ses devoirs qu'il puisa dans sa piété sincère et dans l'estime surnaturelle qu'il y trouva de ses plus difficiles devoirs. Quand de toutes parts autour de lui les princes ravalaient au niveau des plus mauvaises mœurs la réputation que leur eût méritée l'estime publique ; lorsque au seul avantage de leurs honteuses passions, ils méprisaient la voix de l'Eglise et rompaient ouvertement avec ses lois les plus sacrées en se montrant dans toutes les turpitudes de la débauche orgueilleuse et d'une apostasie qui ne rougissait de rien, l'Aquitaine, le monde entier, virent en Guillaume VIII le modèle de toutes les vertus opposées à ces vices hideux. Toutes ses guerres furent justes, et il refusa celles où le caprice seul d'alliés suspects l'aurait engagé au dépend du repos et de la fortune de ses sujets. Il fut chaste en dépit de la corruption de son siècle, il respecta l'Eglise dans ses rapports les plus difficiles avec Elle, lui soumit son âme, sa vie conjugale, ses habitudes les plus chères,

et se tint toujours prêt à la servir dans un dévouement filial. Homme vénérable, que devaient calomnier les seuls ennemis de cette Eglise, et que des plumes catholiques ne craignirent pas d'outrager avec Elle, parce que tous deux ils comprirent mieux que l'autorité divine leur imposait à la fois la force maternelle des commandements et la docilité filiale de l'obéissance. C'est un magnifique spectacle de voir ainsi pendant toute une longue vie de prince le courage moral triompher de la lâcheté générale, la foi religieuse des défaillances de l'impie, et l'austère loi de la conscience des folles tentatives de l'esprit et du cœur.



NOTES DU LIVRE L

NOTE 1

V. ci-dessus, ad ann. 1039; — *Art de vérifier les dates,* IX, 311 et X, 101.— Pour ces dates nos Bénédictins se trouvent évidemment en défaut. Ils contestent celles de 1069 et 1070, où se passèrent les événements racontés ici, ils veulent les reculer jusqu'en 1052, sous prétexte qu'une charte qui en parle leur assigne l'indiction XV qui ne convient, disent-ils, qu'à cette année 1052. Ils prétendent corriger ce chiffre en écrivant V au lieu de XV, et ils ne font pas attention que le nombre V, en l'attribuant à 1052, déplacerait le fait de 18 ans, ce qui n'est pas supposable dans l'espèce: des historiens ne se trompent pas sur tant d'années à la fois. On supposerait mieux qu'il fallût dire, en préférant toujours le V, que l'événement est de 1067. Mais quand on s'accorde généralement sur la date de 1069, pourquoi ne pas supposer plutôt que l'indiction devait être marquée VII, ce qui nous reporte à notre date véritable? Ce qui est inouï dans nos savants hommes, c'est surtout d'être remontés à 1052 pour avoir le plaisir de notifier un calcul qui, d'après eux encore, serait demeuré faux, puisque Guy Geoffroy n'avait commencé son règne qu'en 1058. L'*Art de vérifier* ne se montre pas ici dans tout son éclat.

NOTE 2

Abbaye fondée au XIIe siècle dans le diocèse d'Aire (Landes), et qui n'était alors qu'une modeste *Celle,* établie par des Bénédictins. Elle passa en 1155 à l'ordre des Prémontrés. Elle fut détruite en 1568 par les protestants qui y massacrèrent les moines. (Marca, *Histoire du Béarn.*)

NOTE 3

La charte qui constate cette réforme est datée à tort dès 1063 par les *Tables* des Antiquaires de l'Ouest, rédigées par feu M. Redet. Mais c'est plutôt D. Fonteneau qu'il faut en accuser que l'attentif et si exact rédacteur de cette table. En effet, la charte en question est indiquée par notre bénédictin comme datée et écrite vers 1063 (ms., t. XII, 637), quand il n'était encore nullement question de Montierneuf. C'est donc bien plutôt le chiffre de 1069 ou même 1070 que la charte dont nous parlons devrait porter.

Note 4

Beaulieu-sous-Bressuire, qu'on distingue ainsi de la commune du même nom *sous-Parthenay — de Bello-loco,* — est une commune de 500 âmes, du canton et à 5 kilomètres Nord-Ouest de Bressuire (Deux-Sèvres). Son église de Saint-Christophe est du XIe siècle comme sa nef défigurée l'atteste encore, tout améliorée qu'elle ait pu être au XVIe siècle, par l'abside ou sanctuaire maltraitée comme le reste en des temps de ruines. En 1102, elle appartenait à l'abbaye de Bourgueil qui en disposait comme prieuré. Ce pauvre édifice a reçu, en 1853, des restaurations très incomplètes.

En 1265, la seigneurie appartenait à Hugues L'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvent, qui en rendait hommage à l'abbé de Saint-Maixent. (D. Fonteneau, XVI, 189.) On en perd de vue la succession jusqu'à ce qu'en 1689 où l'on trouve un Gabriel de la Haye-Montbarret, qui se qualifie le premier comme seigneur du lieu, resté depuis lors à ses descendants. Le territoire de cette commune était occupé par deux autres villages ou seigneuries, la Dubrie et du Vergier, celui-ci illustré par les noms des La Rochejaquelin qui l'habitaient. Les châteaux n'ont plus que des ruines au-dessus desquelles planeront longtemps des souvenirs devenus inséparables de la Vendée militaire. (V. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* VIII, 395 et suiv.)

Note 5

Le passage auquel on fait ici allusion est curieux et doit être cité pour une plus juste estime des choses. C'est dans son *Homélie 75e* que Raoul passe en revue les défauts caractéristiques de chaque peuple, afin, n'en doutons pas, d'arriver finalement à celui qui lui importe le plus dans la circonstance. « Si vous êtes Juif, dit-il, tâchez de guérir votre incrédulité naturelle; Gaulois, mortifiez votre superbe par l'humilité; Romain, triomphez de votre avarice, et si enfin vous êtes du Poitou, efforcez-vous de vous corriger de la gourmandise, et de moins parler à tort et à travers ». N'y a-t-il pas en tout cela une certaine justesse d'observation, et une habileté oratoire qui, sans avoir l'air d'y prétendre, arrive sûrement au dernier trait qu'évidemment il se ménageait partout le reste? Cela ne valait pas la peine prise par Dreux-Duradier de gourmander notre orateur et de le rétorquer en faisant valoir contre lui les belles qualités des Poitevins modernes car elles ne prouvent rien contre leurs défauts du temps de Raoul. Un prédicateur doit être moraliste avant tout, et il est probable que la 75e homélie de celui-ci ne portait pas à faux. Qu'en disent les Poitevins de notre temps?

Au reste, la liberté évangélique se remarque partout dans cet *homiliaire*, et pour un prédicateur si haut placé dans la familiarité des princes, il ne doit pas suffire d'avoir à louer l'éclat du talent. Il traitait les grands, quant à leurs égarements et à leurs vices, non moins sévèrement que les petits. (Touchard, Notice sur Raoul, *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* VII, 1 et suiv.) Son zèle d'ailleurs n'épargnait pas plus le clergé fautif que les simples fidèles, et un jour il l'écouta assez dans une homélie prononcée à la fête du martyre de saint Etienne pour reprocher sévèrement à ses confrères la mollesse avec laquelle ils combattaient insuffisamment la perversité de leurs paroissiens. Ces courageuses sorties se remarquent plus d'une fois dans ses discours et prouveraient que les désordres de la société qu'il avertit si énergiquement pouvaient être reprochés aussi bien à des pasteurs muets qu'aux coupables entraînements du troupeau. Après tout, les lecteurs sérieux de notre temps peuvent conclure, au grand avantage de la foi, que la théologie dogmatique ou morale nous apparaît dans ces temps qu'on traite étourdiement de barbares, sous les mêmes formes qu'elle avait toujours eues et qu'elle a encore, et que rien n'excuse le mépris qu'en pouvaient faire alors les classes supérieures, sans égard à leurs énormes responsabilités morales.

Note 6

Entre autres écrivains qui méritent ce reproche, citons encore les Bénédictins du dernier siècle, qui accusent Alexandre II de faiblesse, parce qu'il avait agi en commun avec Hildebrand contre les princes *infidèles* vivant de libertinage et de tyrannie (*Art de vérifier les Dates*, t. III, p. 384). Ils ajoutent (p. 337), avec une sorte d'insolence scandaleuse après maintes injures, que « le but de ce caractère impétueux, altier, inflexible, était de soumettre toutes les puissances à sa tiare ». Ils ajoutent que Saint-Pierre Damien ne peut s'empêcher de *tancer* Alexandre II de la confiance qu'il avait dans Hildebrand, et ils citent du saint, contre ce dernier, une épigramme mordante en deux vers latins dont ils se gardent bien de donner la source, et dont la facture pourrait être aussi bien du XVIII[e] siècle que du XI[e]. Ces diatribes inconcevables en des religieux qui auraient gardé la foi, trop endommagée en eux par les doctrines de l'évêque d'Ypres, sentent par trop *la boîte à Pérette.*

Note 7

Les sectaires *citra-montains* ont argué de cet usage, dont nous expliquons ici la raison comme tous les historiens du temps, que les

Papes reconnaissaient par cette démarche leur soumission comme sujets des Empereurs. Comment cela serait-il, puisqu'eux-mêmes avaient créé le Saint-Empire? Mais n'oublions pas qu'en 1073 il y avait plus de trente ans que les Papes ne recouraient plus à ce moyen, c'est-à-dire depuis que des troubles suscités par quelques empereurs avaient persuadé aux Papes de ne plus se prêter envers eux à de telles relations dont l'Empire abusait et qui trompaient les peuples sur le sens qu'elles devaient avoir. (V. Fleury, *Hist. Eccles.*, IX, p. 289.) Remarquons aussi, que par un principe né de la chose même, le Pape couronnait l'empereur, qui ne l'était pas et ne pouvait prendre le titre avant que cette cérémonie sanctionnât ses pouvoirs en lui donnant un caractère sacré, et qu'à son couronnement l'élu promettait de protéger l'Eglise romaine et de la défendre contre ses ennemis. Or, comment Henri IV l'avait-il défendue jusque-là, comment le fit-il plus tard? C'est ce que personne n'ignore.

Note 8

Ce mariage a été mal placé par la *Chronique de Saint-Maixent* en 1069, ce qui aurait fait de la jeune mariée une femme de quatorze à quinze ans, puisqu'elle était née en 1054: mais d'autres raisons plus indiscutables empêchent d'adopter un tel chiffre.

C'est d'abord le mariage conclu d'Aguèda de Normandie avec le roi d'Espagne à la fin de 1068 ; et puis, c'est qu'en cette même année 1069, Alphonse VI, en guerre avec son frère Sanche VI, roi de Castille, y fut fait prisonnier, et ne recouvra la liberté qu'en 1072, après la mort de Sanche, dont il réunit la couronne à celle de Léon. Il est probable que les deux noms, d'*Aguèda* et d'*Agnès,* auront été confondus et seront devenus la véritable cause de l'anachronisme. (V. *Art de vérifier les dates*, VI, 542 ; X, 105 ; — *Biographie universelle,* de Michaud, V° Alphonse VI, t. I, p. 616.) — Enfin, l'introduction de la liturgie romaine en Espagne, on vient de le voir, coïncide de très près avec le mariage d'Alphonse, en 1074, et c'est probablement sous ce rit nouveau que la cérémonie fut célébrée. (V. Fleury, *Histoire Ecclésiastique*, IX, 82.)

Note 9

Les historiens du temps ne songent pas à récriminer contre cette conduite du Pape ; la foi est là, les environnant de ses persuasions, dirigeant leurs convictions chrétiennes ; ils racontent les choses avec tous leurs détails et ne doutent pas que les clefs de St-Pierre n'agissent d'après des règles imperscriptibles et dans toute la légitimité du droit divin. Il n'y a eu en France qu'à partir des inexcusables

hardiesses de Philippe le Bel et des théories de ses docteurs hérétiques; il n'y eut que dans les révoltes impies et les sacrilèges déclamations de Luther, que nos légistes, après ceux de l'Allemagne révoltée, osèrent trouver de quoi attaquer cet usage du droit souverain du Pape sur les consciences. Ils ne parlent plus qu'avec leur haine avec des *audaces fougueuses* de Grégoire VII, et la lutte soulevée contre lui se résume en un seul mot: « Le Pape dépassait son droit et n'avait aucune autorité sur les couronnes ». C'est bientôt dit, et voilà une doctrine commode autant que promptement trouvée. Mais les inventeurs de cet axiome où l'ont-ils ramassé? Sur quel texte s'appuient-ils, irrévocable et définitif, pour élever à la hauteur d'une théologie infaillible ces limites de l'autorité pontificale? d'où leur vient ce droit qu'ils s'arrogent de les lui poser, et le refus de reconnaître au Successeur de Jésus-Christ sur la terre celui d'y sanctionner les lois de la morale et de la religion par des lois pénales dont il peut seul apprécier la nécessité et la valeur? Ce Juge dépasse ses pouvoirs, dites-vous, en défendant les commandements de Dieu et de l'Eglise contre leurs plus méprisables ennemis: qui vous le dit? Où vîtes-vous jamais que le pouvoir de lier et de délier dépend de votre appréciation? Etrange aréopage vraiment! qui détruit le code ou condamnant celui qui veut l'appliquer, qui juge le Juge suprême placé par Dieu lui-même au-dessus de tous les juges, et qui ne voit pas que s'il n'est aucun crime à qui soit donné le privilège de demeurer éternellemeet impuni, c'est exposer le monde à toutes les calamités matérielles et morales que de contester à sa plus sublime Magistrature les pénalités proportionnelles qui demeurent sous sa seule égide contre l'empoisonnement et la mort! On ne raisonne ainsi que lorsqu'on a laissé pénétrer dans son cerveau les préjugés antisociaux qui se sont appelés selon les temps, hérésie, philosophisme, libéralisme, libre-pensée, révolution enfin, celle-ci véritable marâtre, dernière et hideuse postérité de ces mères si fécondes de toutes les persécutions subies par l'Eglise. Les Papes ont compris depuis Néron cette détestable filiation des idées sataniques. C'est pourquoi ils ont combattu, ils ont vaincu jusque dans la mort. C'est pourquoi Grégoire VII fut doué de Dieu de ce zèle invincible qui, secondé par la sainteté de sa vie, selon les besoins de son temps et les plaies d'une société gangrenée, a su imposer au monde le seul remède alors possible, et qui le sauverait encore s'il n'avait pas abdiqué sa foi. Quoique Dieu réserve à ce monde dans sa miséricorde infinie ou dans sa réprobation trop méritée, souvenez-vous-en, vous qui avez encore assez de raison et de foi pour le comprendre, et vous qui vivez dans la boue de votre intelligence pervertie par l'or et la chair :

vous ne verrez de salut social que dans une repentante et filiale condescendance à l'autorité de Pierre. C'est par lui seul que vous recouvrerez la piété du cœur, l'honnêteté de la vie, la paix politique, l'honneur national et l'estime de Dieu qui ne confond jamais la crapule et la vertu.

Note 10

Il importe beaucoup de réformer une chronologie dont les difficultés semblent se compliquer sous la plume de beaucoup de ceux qui ont parlé de ce concile. Les Bénédictins ont mal *vérifié* cette *date* en l'indiquant de 1073 sans dire le jour, ce qui semble avoir embrouillé la question. Car s'ils avaient dit le 13 janvier comme Du tems (II, 414), ils se seraient aperçu que ce chiffre ne pouvait s'accorder qu'avec 1074, puisqu'à ce même jour de 1073 Grégoire VII n'était pas encore pape. C'est donc le cas de faire observer que ce janvier, qui passe ici pour appartenir à 1073 parce que 1074 ne commençait qu'à Pâques suivant, est réellement celui de 1074, d'autant plus qu'à Rome l'année commençait aussi au 25 mars. On voit, en effet, comme affirmant de plus cette dernière année, la présidence du concile tenu par le légat Amat, qui avait déjà remplacé Girard. C'est aussi une faute des successeurs de Longueval (t. X, p. 117), d'attribuer à ce concile la présidence de ce dernier légat, qui, après avoir présidé le 19 octobre précédent le concile de Châlons-sur-Saône, reprit aussitôt le chemin de l'Italie. Les Bénédictins, au reste, ne parlent nullement de Béranger, quant à ce concile, où l'unique affaire racontée par eux est le scandale donné par Isembert II. La confusion qu'on a faite de ce concile de 1073 avec celui de 1074 où a comparu Béranger, a nui beaucoup également à la clarté de l'histoire comme on le voit à la 16e *lettre* du livre Ier de saint Grégoire VII. D'ailleurs si cette question avait été inscrite au programme, elle en fut nécessairement effacée par l'interception violente du concile, souvent confondu avec celui de 1073, quoique les deux soient également certains. Nous croyons que, faute de quelques pièces probantes, il sera toujours difficile d'éclaircir ces dates. L'essentiel, il est vrai, est que ces faits restent incontestables aux yeux de tous.

Note 11

Il n'y a pas eu de prince ni de pape aussi calomnié que Grégoire VII. Il a été, depuis que le gallicanisme s'est implanté en France, l'objet d'une haine aveugle de la part de tous les fauteurs de ce principe révolutionnaire qui fait autant de mal à la religion que ses plus acerbes ennemis. Mais comment se consoler d'avoir vu des évêques

comme Bossuet, et des moines comme ceux de la Congrégation de St-Maur, entrer dans un tel parti au point de s'y oublier, comme l'ont fait trop souvent à l'occasion les artistes de la *vérification des dates*. Nous écrivons ceci à regret, mais on ne saurait jamais assez connaître la passion *antipapiste* capable d'employer aussi impudemment le mensonge contre saint Grégoire VII, à qui ni son titre de saint ni ses vertus qui le lui valurent, n'ont pu faire pardonner son zèle à défendre l'Eglise, son énergie contre les vices, et sa résistance apostolique. Il faut signaler, au nom de la vérité indignement outragée, cette suite de mensonges et d'injures prodigués à ce grand Pape dans les quelques lignes que lui consacrent nos historiens du concile de 1074. Il s'agit du comte Guillaume VIII, dont ils trouvent mauvais qu'un concile veuille le séparer de sa femme, et dont le mariage est radicalement nul « quoi qu'il en eût déjà trois enfants ». *(Art de vérifier*, III, 105.) Cette raison a-t-elle jamais pu réhabiliter un mariage illégitime? — Mais voici un premier *mensonge* qu'on ne peut s'expliquer. « Isembert, disent-ils, étant survenu *par ordre du Comte avec des soldats*... — Or, Isembert avait envoyé ses gens, mais se garda bien d'y venir lui-même. — *Par ordre du Comte* est une autre perfidie qui donne à l'évêque un complice qu'il n'a jamais eu ; tout le prouve dans le contexte, et l'humble soumission du prince au Pape et au concile, et la confiance que le Pape lui témoigna en tout.— Maintenant voici que le Pape va être en jeu et deviendra un accusé condamné par ces Bénédictins en révolte : « Grégoire écrivit à l'évêque une lettre *fulminante* » — apparemment que son rôle méritait un style tempéré. Poursuivons : « le Comte satisfit le Pape... son obéissance lui valut une lettre de félicitation ». — En pareil cas, c'est ce qui arriva toujours — « à l'égard de l'évêque » qui avait refusé d'aller à Rome se justifier, s'il le pouvait, « le Pape l'interdit et chargea » l'archevêque de Bordeaux du spirituel de l'Eglise de Poitiers, *et » par un exemple inouï*, confia le temporel au Comte de Poitiers ». Aux yeux du janséniste, ce soin du Pape est un grief *inouï*... peut-être parce que de pareils châtiments n'étaient pas souvent encourus. Mais qui ne voit ici qu'en un temps où les propriétés de l'Eglise n'étaient pas plus respectées que les autres, c'était d'une sage et fraternelle sollicitude que celles de l'évêché de Poitiers fussent confiées à des mains qui sauraient les défendre ? Toutefois écoutez la fin, et voyons avec qu'elle coupable ironie nos artistes triomphent de ce qu'ils regardent comme une défaite du Chef de la chrétienté. « *Tout ce grand fracas tourna à la honte du Pape. La prétendue parenté de Guillaume et d'Aldegarde ne fut pas prouvée.* » — Nous l'avons vue qualifiée par tous au troisième degré, qui fut

toujours interdit et qui l'est encore. — Le Comte reprit sa femme, et Grégoire leva l'interdit prononcé contre l'évêque de Poitiers. Ainsi le Pape avait tous les torts de son côté ; Guy Geoffroy triompha contre lui ; l'évêque est un homme contre lequel Grégoire s'était donné des torts ; il ne reste plus au Pape que la honte d'avoir été trop loin. Ce Pape a manqué en tout de l'esprit sacerdotal ; ce juge n'a eu ni modération ni équité, et les Bénédictins du Bas-Empire ne sont pas de vrais sectaires, à la suite de Luther, de Calvin et de Saint-Cyran...

NOTE 12

Sainte-Gemme est un bourg de 1,200 âmes, du canton de Saint-Porchaire, dans la Charente-Inférieure. On y voit encore les ruines du prieuré qui y avait été construit.

NOTE 13

La Chaise-Dieu, *Casa Dei*, petite ville de 2,000 âmes, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Loire, en Auvergne, à cinq lieues Est de Brioude. On y voit encore la célèbre abbaye, occupée par une fabrique de dentelle.

NOTE 14

Dufour, dont il faut souvent se méfier comme d'un homme dont les idées n'étaient pas complètes, conclut de ce que Thibaudeau ne cite pas la source de cette foire au lard, que ce péage aurait bien pu reposer sur une charte supposée plus tard par le Chapitre (*Ancien Poitou*, p. 269). Il eût mieux valu s'abstenir d'une insinuation calomnieuse et chercher un peu mieux. On aurait trouvé la pièce justificative dans le *Grand Cartulaire de la cathédrale*, conservé aux archives de la Vienne, t. Ier, p. 641, que nous avons cité dans l'*Histoire de la cathédrale*, I, 182 ; encore D. Fonteneau, XIX, 55 et suiv. ; et *Affiches du Poitou*, 1775, p. 63.

NOTE 15

Art de vérifier les dates, X, 104 et 253. — On ne comprend guère comment un événement si important à la fois pour les pays de Poitiers et de Limoges ait été à peine mentionné par les chroniqueurs qui n'en laissent que les vagues renseignements que nous rapportons ici. Il y a même une faute importante à signaler dans les Bénédictins cités plus haut : c'est que dans l'article de Guillaume VIII de Poitiers (X, 102), ils nomment le prince limousin Adhémar III, au lieu d'Adhémar II qu'ils indiquent très bien plus loin, p. 353. En effet, on voit en ce dernier endroit que ce fut bien le deuxième du

nom qui régna de 1052 à 1090, et que le III[e] surnommé le *Barbu,* ne succéda à son père que trois ans après la mort de Guillaume VIII.

NOTE 16

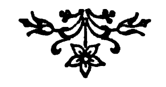
Nous réparons par ce récit le doute exprimé dans notre *Histoire de la Cathédrale* (I, 50), à propos de cet événement qu'aucune source ne nous avait révélé alors : nous ne pouvons que constater ici le témoignage de la *Chronique de Saint-Léger,* autrement dite de *Saint-Maixent.*

NOTE 17

Et non pas, comme l'a dit Dufour, « devant la chapelle du Crucifix », qui n'existait pas, et qu'il traduit mal du texte fourni par le nécrologe de l'abbaye : *antecrucifixum Parrochiæ.* Ces mots font allusion au crucifix qui était toujours placé à cette époque sous l'arcade triomphale des églises entre la nef et le sanctuaire. La mention de la nef faite dans le même temps, *in medio navis ecclesiæ,* aurait fait comprendre le vrai sens de la phrase à qui aurait eu une intelligence suffisante des usages du temps. Au reste, ce crucifix traditionnel n'a disparu que depuis quelques années, par suite de cette même ignorance, moins excusable il est vrai, chez les gens de théologie qui devraient tenir plus fortement à ces notions liturgiques dont les laïques *archéologues* ne se soucient pas assez. Nous avons remarqué nous-même ce crucifix conservé dans *presque toutes* les églises rurales il y a encore soixante ans. Il n'en est plus question aujourd'hui au grand détriment du symbolisme chrétien et du sentiment populaire qu'il faudrait toujours lui garder.

NOTE 18

Besly, *Comtes,* p. 393 ; — Labbe, *Tableau Généalog. des Ducs de Guyenne,* § 8 et 9 ; — Duradier s'est trompé en disant (*Bibl. littéraire du Poitou,* I, 195) : que cette inscription qu'il cite, était moderne et n'avait figuré que sur le tombeau, renouvelé du premier, qu'avait écrasé la voûte de l'église quand elle s'écroula en 1644 ; — Besly *(Preuves de l'Histoire des Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 393), en citant celle que nous venons d'indiquer, l'accompagne d'une autre en dix vers latins qui n'avait pas été reproduite sur le nouveau cénotaphe qu'on peut voir encore dans un coin de l'église et qui n'a rien ni de la vérité artistique, ni de l'élégante facture du premier.





LIVRE LI

—

Depuis l'avènement de Guillaume IX, jusqu'a la première croisade

(De 1086 à 1099)



Le 26 septembre 1086, suivant l'usage des familles princières et au lendemain des funérailles de Guy Geoffroy, son fils était reconnu Duc d'Aquitaine, recevait l'hommage des Barons, et entrait en possession du riche pays qui s'étendait des extrêmes limites de la Touraine aux Pyrénées. Il avait reçu en naissant, le 22 octobre 1071, le nom de Guillaume, étant le neuvième de ceux qui avaient possédé le Poitou : il avait donc quinze ans. Sa position était une des plus belles qu'un prince eût alors en Europe, les Etats du plus grand nombre des souverains étant beaucoup moins étendus et moins riches que les siens. Ses alliances de famille lui donnaient encore un prestige qui le relevait aux yeux du monde. Il était, en effet, cousin germain de l'empereur Henri IV, qui avait épousé la sœur de Guy Geoffroy, et neveu du roi de France par sa mère Aldegarde de Bourgogne. L'âge où il arriva au pouvoir le fit surnommer *le Jeune,* comme on le voit souvent dans les chartes de son règne. Belle position princière de Guillaume IX.

Cette année, de remarquables événements se pressèrent autour de lui où d'autres morts suivirent de près celle de Mort de Joscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux.

son père, la plus regrettable sans contredit. D'abord il avait vu mourir à Bordeaux le 19 juin précédent, le digne archevêque de cette métropole, que Guy Geoffroy lui avait appris à vênérer par son exemple, et dont le vide se fit sentir à Rome surtout, où Grégoire VII avait toujours trouvé en lui un coadjuteur aussi intelligent que ferme et dévoué. Joscelin, avait pris part à toutes les grandes choses qui s'étaient faites pendant les vingt-sept années de son épiscopat; Ami de Guy Geoffroy, ils étaient liés l'un à l'autre autant par leur estime mutuelle que par l'affection qui avait toujours rapproché les maisons de Poitiers et de Parthenay. D'ailleurs on l'avait toujours vu se comporter au milieu d'affaires très délicates avec le tact, la douceur et l'onction que lui inspiraient le respect de son caractère sacerdotal, le zèle de la religion et le désir mille fois prouvé d'élever de beaucoup au-dessus de sa dignité et de ses pouvoirs les devoirs qui en résultaient à ses yeux. Il avait présidé à Poitiers le concile où s'était traité l'affaire du mariage de Guy Geoffroy et d'Aldegarde. Tout s'y était passé à la satisfaction des consciences catholiques, et il faut attribuer ce succès à la sage modération autant qu'à la théologie éclairée du métropolitain. Aussi laissà-t-il une mémoire vénérée, des regrets sincères de tous ceux qui l'avaient connu, dans le clergé surtout, où le vif éclat de ses vertus et des qualités si nécessaires au maintien du dogme et de la discipline avaient imposé son influence comme celle d'un père, d'un guide et d'un docteur (a).

Eloge de ce prélat.

C'est sans doute à quelque vieux souvenir du pays que Joscelin dut la pensée de choisir le lieu de son dernier repos à l'abbaye de Luçon, qu'il n'avait pas cessé d'aimer en quittant le Poitou (b).

Mort d'Isembert II, évêque de Poitiers.

Isembert II, l'évêque de Poitiers, suivit de près dans la tombe le Comte, qui avait reçu de lui de si mauvais

(a) *Gall. Christ.*, II ; — Du Tems, II, 195.

(b) Besly, *Evesq.*, p. 61.

exemples et de perfides conseils. Nous ne voyons pas qu'on ait rien reproché à ses mœurs. C'était beaucoup trop d'avoir fermé les yeux sur les scandales donnés, même par le clergé, dans un diocèse où sa vigilance, son amour des âmes et le sentiment de sa dignité personnelle passèrent pour rien dans sa propre estime. C'était trop en même temps de s'exposer, par cette coupable tolérance, à des imputations qu'il sembla mériter. Ce fut au reste chez lui une tache de famille; il avait eu dans cette même famille des saints pour prédécesseurs sur ce Siège qu'elle semblait s'être inféodé; son successeur Pierre II, son propre neveu, allait se signaler par sa piété éminente, sa fidélité à toutes ses obligations, sa généreuse résistance enfin aux désordres des grands, qui devait lui valoir l'exil et la mort, et lui mériter la couronne des saints sur les autels de son diocèse. Et, devant ces lumières vives répandues autour de lui, Isembert, imbu de vices qu'elles condamnaient, préféra céder à son caractère hautain, et montra, en de trop nombreuses occasions, qu'un évêque pouvait encore manquer de foi jusqu'à favoriser tout ce qu'elle réprouve, fomenter par ses exemples la simonie, par ses coupables lâchetés les incontinences des clercs ; refuser au Pape, en dépit des serments de son sacre, l'obéissance changée en une révolte armée, et pousser l'audace de l'impiété jusqu'à violer les portes d'un concile de son diocèse où il aurait dû siéger. Le respect de la religion, le caractère de ses coévêques, celui des légats et tout ce qu'à pu jamais vénérer un homme élevé à une si haute dignité, tout prouva dans cette vie, où la mondanité alla jusqu'au mépris de Dieu lui-même, qu'il était un de ces grands égoïstes sans conscience, qui se font, quand ils le peuvent, un marchepied de leur naissance pour monter jusqu'aux dignités sacrées les moins faites pour eux. A de telles gens, les sacrilèges ne coûtent rien pour satisfaire leurs ambitions cupides, et ils se condamnent d'avance, en prenant devant le juge suprême, l'aveugle responsabilité des plus ignobles

Justes sévérités de l'histoire envers ce pontife.

complaisances. Ainsi, on a vu cet Isembert permettre qu'un parent marié et en famille usurpât dans le Chapitre de Poitiers un archidiaconat qui en augmentant sa fortune, lui imposait, au lieu de charges et d'offices, l'oisiveté du paganisme et le mépris de tous les devoirs. Remarquons pourtant qu'au milieu de ces grossières aberrations, conséquence habituelle des débauches de la pensée chez les hérétiques, et de celle des sens chez les libertins, cet homme n'avait pas cessé de suivre la pente religieuse de son siècle. Quand il était exempt de colères, et capable comme tout autre d'écouter une pensée chrétienne, il continuait de favoriser les œuvres pieuses, les monastères lui plaisaient encore, les grandes aumônes rentraient dans ses habitudes, et nous avons un certain nombre de chartes où il a souscrit soit des dons personnels, soit des confirmations de fondations monastiques où en très bon latin, s'exprimaient en son nom la ferveur d'une âme repentante, le zèle de son salut et celui de ses parents, dont beaucoup n'en avaient pas un moindre besoin que lui-même. Disons aussi qu'en 1076, forcé par la privation de toutes ses dignités et une excommunication majeure à se présenter enfin devant le Pape, il s'y était humilié et avait retrouvé dans le cœur de ce pontife si méconnu, un asile où ses protestations de repentir lui avaient mérité de reprendre les saintes fonctions de sa charge. Depuis lors, il était rentré dans la régularité du sacerdoce, s'était donné aux œuvres pastorales, avait repris sous sa protection les communautés. Dans une charte de 1076, il parle en bon évêque des tournées pastorales qu'il faisait pour la sanctification de son diocèse, pour en réformer les abus, redresser les torts, et par sa parole, ses mesures, ramener tout aux saintes habitudes des anciens (a). Confirmant ces bons sentiments exprimés peu de temps après son retour, il avait fait beaucoup de bien pendant ses dix dernières

Il ne rentre dans le devoir que par les rigueurs méritées du Saint-Siège.

(a) Besly, *Comtes de Poitou,* I, p. 390.

années aux maisons de Montierneuf, de Saint-Cyprien, de Nouaillé, et, dans cette dernière, il avait disposé sa sépulture à côté de plusieurs membres de sa famille et de quelques-uns de ses prédécesseurs (a). Heureux, s'il a ainsi réparé devant Dieu de grandes fautes ! Malheureux aussi devant l'histoire d'avoir trop oublié qu'en face de ces tristes souvenirs il est des scandales qu'un repentir même sincère, ne suffit pas toujours à effacer devant les hommes, parce que Dieu seul peut en apprécier la suffisance et la sincérité.

Origine de la ville et de la famille des Montmorillon.

Les méchancetés des hommes ne prouvent jamais rien contre la religion. Elle a au contraire ses plus belles preuves dans les vertus qu'elle impose, et les cœurs qu'elle a formés se consolent de ses revers par la certitude de ses triomphes. L'Eglise de Poitiers ne tarda pas à goûter une de ses grandes compensations. Avant de le reconnaître, arrêtons-nous à cette époque avec une famille qui s'y montra alors pour la première fois, et qu'un de ses premiers actes va mettre en relation avec notre nouvel évêque.

Il s'agit des seigneurs de Montmorillon, dont les premières traces nous apparaissent à l'occasion de la maison hospitalière créée dans la ville qu'ils s'étaient faite sur les deux bords de la Gartempe, entre la Trémouille et Lussac. Quelques auteurs les disent venus de l'Anjou et du Maine d'où ils se seraient établis sur une terre acquise aux confins du Limousin et du Poitou (b). Nous avons dit ce qui peut servir à faire connaître les commencements de cette seigneurie (c). Comme tant d'autres, elle avait trouvé des moyens de prospérité et de développement dans l'activité chevaleresque d'un possesseur féodal, et elle devait ses origines à une famille qui se distinguait alors d'un trop grand nombre par sa noble tenue et le côté honorable de ses habitudes publiques. Antérieurement à la fin du

(a) Cf. Dom Fonteneau, VII, 55, p. 109 ; — XIV, 2451 ; — XIX, 55, 63, 73, 93 ; — XVIII, 37.

(b) Ci-dessus, t. III, p. 407, 408 et 415.

(c) Roger, *la Noblesse de France aux croisades*, p. 381.

XIe siècle, le lieu était connu sous le nom qu'il porte, ce nom est encore de ceux dénaturés par les copistes. Il n'est pas rare de le trouver dans les chartes de *Montémorlo,* ou *Montémorio*. Or, on voit dans Grégoire de Tours, au Ve siècle, un évêque de Cahors, nommé *Maurilio* (a), et les dyptiques d'Angers citent, au 13 septembre, un saint *Maurilio,* parmi ceux dont cette église célèbre encore le culte (b). C'est évidemment le nom de nos seigneurs de Montmorillon du XIe siècle. C'est aussi le lieu de remarquer que depuis quelque temps les noms propres pris au baptême sont ceux des saints honorés dans les églises catholiques, et peu à peu disparaissent ceux qu'avaient fait retenir si longtemps les nationalités franque et germanique. Observons encore que ce nom porté par un de nos évêques d'Angers pourrait bien corroborer ce qu'on pense de l'origine des Montmorillon qui seraient venus primitivement de l'Anjou, et déjà il appartenait à une famille dont nous avons dit la première apparition. Le plus ancien est ici digne surtout de remarque : c'est que le nom de Quatre-Barbes porté aujourd'hui encore par les descendants des premiers Montmorillon, remonte jusqu'à Bernard, fils de Ranulfe et d'Agnès, fille d'un comte de la Marche et dame de Civray. Il figure avec ce surnom (c) dans un acte donné vers 1080: il serait donc antérieur aux croisades. C'est que déjà pendant que certains preux tournaient leurs regards vers la Terre-Sainte, d'autres en plus grand nombre, comme nous l'avons vu de nos comtes de Poitiers, s'en étaient allés en Espagne pour en repousser les Sarrasins. C'est probablement avec son cousin Raymond IV, comte de Toulouse, que Bernard, s'y étant porté un jour dans une mêlée mémorable, s'y fit remarquer par un exploit peu ordinaire et dont le souvenir fut dès lors consacré pour ses

(a) *Hist. franc.,* lib. V, c. XLII.

(b) Labbe, *Nov. Biblioth. ms.,* II, 703.

(c) *Bernardus, quator Barbis agnominatus.*

descendants. On racontait, en effet, que Bernard avait un jour rapporté au camp chrétien quatre barbes de mahométans tués par lui dans une rencontre, où tous quatre l'avaient assailli seul et en même temps. Ce Bernard, son frère Pierre et Ranulfe leur père figurent ensemble en des chartes où le rôle de nos Isembert autorise à les faire supposer de notre famille de Châtelaillon et de Chauvigny. Ranulfe était baron de Moussy et de Chalais en Anjou. Il possédait des biens fonds à Vacheresse, dans la viguerie de Sillards, et d'autres près de Saugé (1). Il donna aussi le bois nécessaire pour bâtir l'église de Saint-Hilaire-de-Concise, qui fut un prieuré de Saint-Savin et une paroisse jusqu'à sa réunion en 1803 à celle de Notre-Dame de Montmorillon. Ses enfants, Pierre et Bernard, se montrèrent également bons et généreux et firent beaucoup de bien aux pauvres, aux abbayes et sur le territoire de Sançay et d'Usson.

Les croisades ouvrirent, à la valeur de cette forte et chrétienne race, une voie nouvelle de singulière bravoure et d'édifiante piété. Depuis lors, les Quatre-Barbes se succédèrent sous ce nom héroïque dans lequel se perdit bientôt celui de Montmorillon, joignant à leur illustration propre celles d'alliances glorieuses dont la plus illustre fut celle des Bouillé, encore chère au Poitou par le souvenir d'un de ses derniers évêques (a). Une famille de Quatre-Barbes, habitant aujourd'hui la Bourgogne, prétend, sur des preuves inconnues dans notre province, descendre de celle dont nous parlons ici. Elle serait issue, dès le XI[e] siècle, d'un Gérard, petit-fils du premier Ranulfe dont nous avons parlé. Mais ces documents sont fort incertains, et d'ailleurs les armes des deux maisons sont différentes (2). La nôtre porte : « *De sable, à la bande d'argent accostée de deux cotices de même.* » — Ceux de Bourgogne, qu'on

(a) Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, qui occupa le siège de Poitiers avec une distinction pleine de piété et de sagesse, de 1819 à 1842.

dit aussi établis en Franche-Comté : « *D'or à l'aigle éployé de gueule* » (a).

Nous ne tarderons pas à retrouver notre illustre maison s'adonnant à des œuvres méritoires. Reprenons la suite des événements.

Election de Pierre, IIe du nom, 50e évêque de Poitiers.

Il y avait dans le Chapitre de Poitiers un chanoine d'une illustre famille du pays, dont la sainteté reconnue était d'autant plus remarquable qu'elle contrastait, par ses mœurs tout à fait ecclésiastiques, avec celles d'un trop grand nombre de clercs, et par la considération publique avec le peu d'estime qu'on professait en général pour sa parenté. C'était un des archidiacres du diocèse, Pierre, l'un des six enfants de Sénebaud de Châtelaillon, et neveu de l'évêque qui venait de mourir. Sa Compagnie abaissée depuis longtemps par l'intrusion de certains de ses principaux dignitaires, mais fidèle par la plupart de ses membres aux pensées de l'Eglise et au maintien de sa dignité, avait résolu d'évincer des honneurs de l'épiscopat l'archidiacre laïque qui aspirait à devenir Isembert III, et que les honnêtes gens ne voulaient à aucun prix. Celui-ci cependant ne ménageait pas les intrigues, cherchait des voix dans le groupe des amis qu'il pouvait avoir au Chapitre, à qui était dévolu depuis quelques années le droit exclusif des élections des évêques. C'était la principale cause du long retard qui s'écoulait depuis la mort du dernier. Mais enfin le droit et la vérité l'emportèrent. Il y avait toujours dans les peuples chrétiens un sentiment de dignité religieuse qui répugne aux ambitions simoniaques et fait juger indigne des charges sacrées quiconque veut y atteindre en s'avilissant. La raison finit par triompher. Le Chapitre élimina donc l'intrigant, donna sa voix à un saint, et le 22 février 1087, le diocèse apprenait que ses vœux venaient d'être comblés.

C'était un grand événement. Plus les temps étaient

(a) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, II, 570 et suiv. ; — Jouffroy d'Eschavannes, *Armorial universel*, I.

mauvais, plus il fallait de résistance au génie du mal qui n'en avait pas fini avec l'Eglise. Grégoire VII était mort, mais son esprit vivait toujours dans les cœurs sacerdotaux que Dieu disposait à la défense de la foi et à celle de la discipline qui en est la meilleure sauvegarde.

Dieu avait doué le nouvel évêque, en vue de la tâche difficile qu'il devait assumer, d'une fermeté d'esprit aussi sûre que les lumières de sa raison et les douces affections de sa piété. Rien de tout cela qui ne lui fût indispensable, car avec son épiscopat allait commencer pour lui une vie pleine d'angoisses, d'agitations et de combats. Et pour comble d'épreuves, il devait trouver cette source d'agitations dans ses rapports avec le nouveau Comte de Poitou. **Belles qualités de l'évêque Pierre II.**

Celui-ci, que son âge, nous l'avons dit, faisait déjà surnommer *le Jeune*, était né avec les meilleures dispositions aux vertus et aux applications sérieuses de son rang. Il avait reçu de la vie de son père des leçons de sagesse et de religion que sa mère Aldegarde avait secondées. On ne pouvait donc en attendre qu'une conduite exemplaire et une direction qui continuât pour ses peuples la pratique du bien et l'amour des grandes choses. Une position difficile devint cependant le revers de ces beaux privilèges. Entouré sans défiance du pouvoir, des richesses et des prérogatives de son rang, il avait presque autant de jaloux que de vassaux, et il se vit assailli, lorsque son père avait à peine fermé les yeux, par des adversaires qui prétendirent sous toutes les formes à partager son territoire et ses honneurs. De ces rivaux insolents, nul n'osa se prononcer plus décidément qu'Ebles de Châtelaillon, deuxième du nom, et fils d'Isembert II dont il avait hérité de la déloyauté et du cynisme. Abusant de sa fortune, fort de sa nature brutale et entreprenante, il osa s'emparer, au détriment de l'abbaye de Saint-Maixent, du marais de Loye, dans l'île de Ré (a). Après quoi il annonça à Guillaume qu'il se rangerait parmi ses ennemis, **Déloyales prétentions des grands vassaux pour profiter de la faiblesse du jeune Duc.** **Insolence d'Ebles de Châtelaillon.**

(a) D. Fonteneau, XV, 403; — *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XIII, 415.

les aiderait contre lui et ne lui laisserait aucun repos s'il ne lui donnait pas l'Eglise de Saint-Georges de l'île d'Oleron, avec la plus grande partie de l'île. Or, cette île avait été donnée, à quarante ans de là, par Geoffroy Martel et sa femme Agnès de Bourgogne, grand'mère de Guillaume par son premier mari Guillaume V, aux moines de la Trinité de Vendôme, qui l'avaient toujours possédée pacifiquement depuis lors. Le jeune prince, que personne ne protégeait contre ce brigandage, fut obligé de céder, et dépouilla les moines pour revêtir ce singulier vassal (a). De telles entreprises et leur impunité irrémédiable encourageaient d'autres révoltes de ce genre auxquelles il ne pouvait opposer qu'une malheureuse impuissance.

Imitée par Gaston IV, comte de Béarn.

On vit dans toute l'Aquitaine tous ceux qui l'osèrent s'attribuer des droits de révolte et mettre à prix leur fidélité. Ainsi Gaston IV, comte de Béarn, ne craignit pas quelque temps après, dans un but d'intérêt personnel et malgré l'amitié qui l'avait lié à Guillaume VIII, de se soustraire à l'obéissance qu'il devait à son fils, et de faire hommage au roi d'Arragon Alphonse I[er] de sa vicomté qui appartenait toute à l'Aquitaine (b).

Comment il s'y oppose.

Il fallut souffrir ces félonies pendant quelque temps pour éviter de plus grosses avanies. Cependant ces révoltes même et les concessions toujours plus hardies qu'on exigeait de lui, les conseils de quelques amis plus honnêtes et probablement aussi ceux de sa mère, qui ne l'avait pas quitté, développaient l'expérience du jeune homme et mûrissaient son esprit. Peu à peu il comprit mieux sa position et résolut de n'en plus laisser abuser. Et d'abord prévoyant que certaines attaques pourraient lui venir de la Saintonge et de l'Aunis, où les comtes d'Anjou n'avaient jamais abdiqué tout espoir de revenir, il songea à multiplier de ce côté ses moyens de résistance et fit construire une forte

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 145 et 411.

(b) *Art de vérifier les dates*, IX, 253.

resse de plus à Benon (3), sur les limites occidentales de l'Aunis. C'était un avertissement donné aux Châtelaillon, inspiré sans doute par quelques seigneurs restés fidèles, et qui fut d'un bon effet sur les traîtres, car, à mesure que le prince acquérait chaque année une force de volonté qu'il exprimait avec plus d'énergie, il sentait que l'influence de ses dispositions venait mieux au profit de ses affaires. Son activité, son caractère résolu, le sentiment de sa puissance, et une fermeté décidée qu'il sut montrer en face de quelques occasions délicates; enfin une grande force d'esprit et de réels avantages qui se développaient sensiblement en sa personne finirent bientôt par mettre à la raison des sujets qui devinèrent qu'ils avaient, malgré tout, un maître qui, en quatre ou cinq années bien employées, vint à bout de leur inspirer la crainte et le respect.

Construction d'une forteresse à Benon.

Il faut dire aussi que cet évêque de Die, le légat Amé, qui avait été l'âme de tant de conciles d'où était partie si souvent la défense des droits méconnus, fut d'une grande utilité au jeune homme dont il avait aimé le père, et que l'amabilité enfantine du fils avait plus d'une fois excité son affectueux intérêt. Il s'était donc empressé, après la violence émise par Châtelaillon, de le punir de son crime: il l'avait excommunié et en même temps que lui, sa femme Ivette, dont on sait mieux les mauvais instincts que l'origine nobiliaire. Ni l'un ni l'autre ne s'en firent peine. Ils résistèrent aux répressions de l'Eglise comme à ses avertissements, et donnèrent l'exemple funeste de cette piété bizarre, dénaturée par les passions, qui, en faisant preuve de générosité envers l'Eglise, ce qui leur était arrivé souvent, ne reculait contre Elle devant aucune des plus grosses déprédations qui achevassent leur ruine en les jetant dans les plus terribles anxiétés.

Comment il est secondé par le légat Amé de Die.

Un grand événement signala la fin de cette année 1087, le 9 septembre, le puissant prince qu'on appelait Guillaume le Conquérant, ce duc de Normandie dont la carrière avait

Mort de Guillaume le Conquérant.

été plus glorieuse devant les hommes que devant Dieu, mourait à Saint-Gervais, palais près de Rouen, victime d'un accident de cheval, lorsqu'au milieu d'une guerre injuste, suscitée par un accès d'orgueil, il s'était livré contre la France à une attaque aussi injuste que barbare. L'approche d'une mort certaine, qui lui fut annoncée par ses deux médecins Gislebert, évêque de Lisieux, et Gontrand, abbé de Jumièges (4), le jeta dans un désespoir qu'alimentait le remords de beaucoup d'injustices et de violences dont il craignait de ne pas mériter le pardon ; car il était surpris sans avoir encore songé à faire pénitence. Il rendit pourtant le dernier soupir en implorant l'assistance de la Sainte-Vierge, et témoigna de vifs sentiments de repentir, laissant par son testament tous ses trésors en or et en argent aux églises et aux monastères. Si ces beaux sentiments trouvèrent grâce devant Dieu, et purent consoler ceux qui lui étaient chrétiennement dévoués, ils n'excitèrent les regrets de personne. Il se consolait lui-même, il est vrai, en pensant qu'il n'avait jamais tiré d'argent des bénéfices, ni commis d'injustices contre l'Eglise. C'était quelque chose en ce temps-là, sans doute, et ce soin qu'il eut de sa conscience, contrairement à tant d'iniquités devenues si habituelles aux puissants du monde, laissa peut-être quelque ouverture à la miséricorde divine (a).

Mais revenons aux affaires de notre pays où quelques-unes sont pleines de souvenirs encore vivants.

Fondation du prieuré de Saint-Martial, et de la Maison-Dieu de Montmorillon.

Et d'abord, en remontant à quelques années au delà de celle où nous sommes, nous trouvons à Montmorillon une fondation d'un prieuré de Saint-Martial-de-Limoges établi vers l'Orient, au delà de la Gartempe et qui devint le centre d'autres habitations fixées bientôt autour de lui. La population s'augmentant, la chapelle, devenue une église, fut enfin une paroisse pour l'archiprêtre de l'ancien *pagus* de Montmorillon, sous le vocable de Saint-Martial, qu'elle

(a) Ordéric Vital, *Hist.*, lib. VII ; — Longueval, X, 231.

avait toujours eu, mais le titre archipresbytéral dépendant toujours de l'évêque de Poitiers (a).

Saint Martial, le château, la Maison-Dieu.

Mais antérieurement même à Saint-Martial, l'église Notre-Dame qui était celle du château fut la première paroisse de la ville. Ce château occupait avec des entourages considérables l'emplacement actuel de la promenade des Gilliers, ainsi nommée par allusion à celle de Poitiers, plus connue depuis longtemps sous le nom de Blossac, et qui avait appartenu d'abord, comme nous le verrons plus tard, à la famille poitevine Gilliers de Puygarreau. C'est dans l'enceinte de ce château qu'un chevalier nommé Robert établit un hôpital, appelé dès ce temps la Maison-Dieu, nom touchant que le christianisme seul pouvait inspirer à une âme intelligente, puisqu'on affirmait ainsi que la maison des pauvres devenait celle de Dieu par sa destination même. Robert revenait alors de la Terre-Sainte, c'était en 1086. Il avait vu de ses yeux combien étaient à plaindre la foule des malades et des blessés qui n'avaient de ressources que dans la charité des riches. Il s'entendit facilement avec le seigneur de Montmorillon, Ranulfe, qui abandonna aussitôt des terres et des églises pour assolider l'établissement (b). Cette générosité fut imitée par d'autres qui s'empressèrent de dévouer leur foi, leurs offrandes et leurs fatigues au service des membres souffrants de Jésus-Christ.

Combien ces pieux héros méritent-ils que leurs noms soient conservés à leurs neveux ! En effet, outre le mérite de leur acquiescement empressé, ils forment autour du berceau de la petite ville un groupe qui intéresse son histoire. Et d'abord leur position nobiliaire y était déjà fort bien établie, car il y avait à Montmorillon même, dans l'enceinte de ses murailles, comme on le voit encore à Chauvigny, quatre châteaux appartenant à autant de familles dont les chefs dominaient justement la contrée par

(a) *His. des Antiq. de l'Ouest*, XII, 458 et suiv.

(b) D. Fonteneau, XXIV, 375.

l'influence de leurs richesses et de leurs vertus. C'étaient, après Ranulfe de Quatre-Barbes, et outre Robert, qui paraît avoir été le plus marquant, un Pierre Fors, puis un sien cousin du même nom, et enfin un Bernard, le même sans doute qui figure parmi les Quatre-Barbes déjà indiqués. Tous ces seigneurs avaient de nombreuses familles. Puis nous voyons s'y associer avec leurs épouses et leurs enfants, Giraud, vicomte de Brosse, et probablement l'un des Chauvigny, le comte de la Marche Aldebert III et ses trois enfants, puis Wildebard et Guillaume de la Trémouille, et leur parent Barthélemy, qui porte le même nom. Tous ces témoins furent autant de donateurs, et démontrent comment il suffisait à ces nobles cœurs de leur indiquer une œuvre charitable pour qu'ils s'empressassent de s'y associer (a).

Quel zèle y apporte le saint évêque Pierre II.

C'est secondé de ces honorables zélateurs, que Robert alla à Troyes, où le pape Pascal II tenait un concile. Avec l'appui du saint évêque Pierre II, qui s'y était rendu surtout dans ce but, il obtint du Souverain-Pontife la confirmation de son établissement, et en même temps des indulgences pour ceux qui s'y consacreraient au service des pauvres ou les seconderaient de leurs biens. Peu de temps après l'évêque Pierre revint à Poitiers, et se hâta d'aller à Montmorillon mettre la dernière main à cette grande affaire, en y intéressant tout le diocèse, et y associant autant qu'il le put les barons de la contrée : les principaux furent ceux de la Trémouille et de Couhé, qui continuèrent longtemps par eux et leurs descendants les marques de bienveillance qui avaient assuré la fondation.

Eglise des saints Laurent et Vincent. — Octogone.

C'est de cette première époque de la maison que date l'église romano-ogivale consacrée à l'hôpital sous le double vocable de Saint-Laurent et de Saint-Vincent, et le fameux Octogone qui en est la principale curiosité, et qu'on voit encore tout entier au fond de la grande cour du Petit

(a) D. Fonteneau, *ub sup.*; — La Fontenelle, *Mémoires de la Société académique de Poitiers*, V, 152 et suiv.

séminaire diocésain qui occupe les anciens bâtiments de la Maison-Dieu. Longtemps ce singulier édifice eut, dans la pensée des savants étrangers au moyen âge, la réputation d'un temple de druides, dédié à la lune, qui plus est. On entoura ainsi le vénérable édifice d'une auréole mystérieuse. On sait très bien, depuis qu'on a mieux étudié l'architecture du XII[e] siècle, que cette construction ne fut jamais qu'une chapelle funéraire élevée au milieu du cimetière de l'hôpital, dans le style et avec l'ornementation symbolique de cette magnifique époque de l'art chrétien. On aurait reconnu, à l'aide du moindre esprit d'observation, de véritables analogies entre cet ossuaire et l'église principale dont la façade et certains autres détails de l'intérieur attestent les mêmes intentions dans les mêmes architectes (a).

Vicissitudes de l'existence de cette Maison.

La Maison-Dieu fut longtemps florissante avec les règles primitives inspirées à la fois par la charité et l'expérience des affaires économiques. Mais les guerres qui désolèrent le Poitou depuis le milieu du XII[e] siècle, et les dérangements qui s'en suivirent dans toutes les administrations civiles ou religieuses, créèrent, après de grandes interruptions du service, des impossibilités d'action qui amenèrent les défaillances et enfin la ruine pour beaucoup d'établissements publics qu'il n'était plus possible de soutenir. Montmorillon fut du nombre. A travers des incertitudes et des variabilités de son existence, l'humble maison trouva une réhabilitation complète entre les mains des Augustins à qui elle fut confiée en 1615, par Louis XIII. Une bulle du pape Paul V, du 30 avril 1614, avait autorisé l'union sous la double condition de continuer à la Maison-Dieu son caractère hospitalier et d'y faire les aumônes accoutumées (b). Mais quand cette concession était déjà faite, et au gré de tous les intéressés aussi bien

(a) *Mémoires de la Société académique de Poitiers*, V, 149, 157 et suiv.

(b) D. Fonteneau, XXIII, 189, 209, 217 ; — Thibaudeau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, II, 87.

que de la ville, l'Ordre de Malte survint et réclama en sa faveur qu'on revînt sur les édits accordés naguère. Sous prétexte que cet Ordre avait des droits à l'héritage de l'ancien établissement, on fit revenir Louis XIII sur ses édits ; on annula par cela même les bulles qu'ils avaient reconnues et sanctionnées, et ensuite, un procès s'engagea au parlement entre les Augustins, légitimement nantis, et l'Ordre militaire qui, à notre avis, dépouillait injustement, au profit d'une famille religieuse qui n'avait rien d'hospitalier, une institution qui ne pouvait mieux se relever de ses malheurs qu'en se remettant à des religieux munis du même esprit et adonnés aux mêmes œuvres. Le procès n'était pas fini en 1790. On sait quel arrêt fut rendu par la Révolution et comment elle écouta les *Cahiers* du clergé, de la noblesse et de la sénéchaussée.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à nos origines, les pieux fondateurs se mirent à l'œuvre avec une ardeur qui se soutint. Robert, seigneur de Vacheresse, s'était épris d'un grand amour pour la Palestine. Sa fondation une fois assurée, il voulut y retourner, laissant l'œuvre naissante aux bons soins d'un prêtre de son nom qui était de ses meilleurs amis, et à deux autres, Ocfred et Umbert, qui devaient travailler dans son esprit.

Statuts donnés à la confrérie.

Le plus grand avantage qui pût arriver à cette fondation, avec la protection des Quatre-Barbes ce fut sans conteste celle du saint évêque à qui la pensée de Dieu et des pauvres suffisait pour le porter à seconder de telles entreprises. Quand Robert revint, il le trouva dans les meilleurs termes avec la Maison-Dieu ; il le vit disposé à en seconder le succès et s'entendit avec lui pour y parvenir. Le noble chevalier ne s'était pas contenté des préliminaires. Il s'était donné dans une louable pensée de charité à la direction même de sa maladrerie, et vingt ans s'étaient déjà passés à l'affermir, lorsque le nombre de laïques et de religieux qui s'y étaient attachés augmentant toujours, il fallut donner à ce troupeau une constitution qui devint une garantie essen-

tielle de ses progrès et de sa perpétuité. En 1107 (nous arrivons à cette date pour ne pas interrompre notre récit) le pape Urbain II étant venu en France et se trouvant en Poitou, l'évêque Pierre II s'entendit avec l'archevêque de Bourges, qui était de la maison de Montmorillon, pour solliciter des indulgences en faveur de leur œuvre. L'évêque de Poitiers alla plus loin: il pria le Pape d'agréer que l'œuvre de ce petit groupe de fervents serviteurs des pauvres, fût érigée en confrérie, et comme d'avance il avait rédigé des statuts très sages, adoptés d'un commun accord, les prélats, le duc d'Aquitaine, beaucoup de chevaliers du pays acceptèrent la nouvelle fraternité, la dotèrent de grands biens et montrèrent une fois de plus comment, en ces temps où l'esprit de Dieu avait son royaume dans ce monde, on créait vite et bien les institutions les plus nécessaires à l'économie publique: ainsi hospitalité envers les pauvres sans distinction de religion et de nationalités; secours et soins assurés aux associés indigents et infirmes; leur rachât s'ils tombaient en captivité aux mains des infidèles en Espagne ou en Syrie. Si un homme avait commis volontairement ou non, un crime quelconque, il pouvait échapper aux vengeances particulières et aux jugements précipités en venant se faire agréer à la Maison-Dieu. Il n'avait dès lors plus rien à craindre de ceux qui l'entouraient ou qui l'auraient trouvé dehors en attendant que la justice légale prît son cours. Double moyen de se sauver et de se repentir qui nous semble dans son intelligente simplicité l'emporter de beaucoup sur ce que la grande politique d'aujourd'hui obtient de ses prudhommes et de ses syndicats.

Donations et privilèges.

A la suite de telles conceptions qui assurèrent tout d'abord la prospérité de cette œuvre modèle, on ne tarda pas à sentir le besoin d'une maison proportionnée à de tels développements, ce fut la cause de ce bel établissement qui couronne la colline occidentale si longtemps appelée de nos jours même la Maison-Dieu. En distinguant aisément ce que les siècles y apportèrent de modifications indispen-

Construction de la Maison-Dieu.

sables, on reconnaît que l'ensemble des constructions y est toute moderne et due aux Augustins.

Ces grandes choses qui assurèrent pendant la paix un des grands éléments du bonheur social, n'empêchaient pas la guerre de devenir nécessaire encore sur les Marches d'Espagne et de Castille, où les Maures n'abandonnèrent pas, même après des défaites réitérées, l'envie de supplanter les rois d'Arragon. C'était toujours Alphonse VI, dont le Cid surtout illustrait le règne, et qui avait en tête le roi de Maroc Juffet, passé naguère en Espagne pour y activer la conquête qu'il en espérait, et qui venait d'infliger une rude défaite aux Espagnols. Alphonse, éperdu, demanda au roi de France, Philippe, un secours d'autant plus opportun que les succès des Sarrasins allaient leur ouvrir les portes de la France qu'ils comptaient attaquer prochaichainement. Philippe n'hésita pas à satisfaire ce vœu, et, sans y aller lui-même, parce que la surveillance de son propre pays le retenait au milieu de voisins dont il savait l'humeur entreprenante, il y envoya une élite de sa noblesse avec des troupes nombreuses qui se fortifiérent, en traversant l'Aquitaine, des nombreux contingents recrutés dans les diverses provinces. Guillaume IX, qui y poussa aussi ses barons, avait peut-être les mêmes raisons de garder ses foyers. Il ne participa point de sa personne à ce généreux mouvement qui s'accentuait spontanément quand il s'agissait d'arrêter les tentatives du mahométisme sur l'Ouest de l'Europe. Cependant le bruit de cette expédition parvenue jusqu'au camp des Marocains fit une telle peur à leur chef, qu'il ne songea qu'à éviter une rencontre ; il s'enfuit à toute hâte, de sorte qu'Alphonse n'eut plus qu'à infliger de cruelles pertes aux fuyards. Après quoi, il envoya vers ses auxiliaires qui s'avançaient à marche forcée, pour les remercier et les prier de ne pas aller plus loin (a). L'armée ne trouva pas à son goût cette

(a) *Chroniques de Saint-Pierre-le-Vif* écrites par un religieux de l'abbaye de ce nom, fondée au diocèse de Sens avant Clovis.

invitation qui lui enlevait à la fois une gloire et des richesses espérées. Elle avança donc, entra en Espagne et s'y empara de quelques places occupées par des Sarrasins dès longtemps établis. C'était un dédommagement qu'effaça bientôt un malheur plus grand que la guerre. Le mal des Ardents avait repris avec intensité sa marche depuis quelque temps arrêtée, et causait de grandes frayeurs, car on pouvait le redouter partout [a].

Affaires de l'Eglise; — indigne conduite de l'empereur Henri IV.

Nous devons savoir aussi où en étaient les affaires de l'Eglise encore plus secouées depuis la perte qu'elle avait faite de saint Grégoire VII. Par suite des impiétés furieuses de l'empereur Henri IV, un schisme s'était formé sous sa protection à Rome même, dans l'intention de faire donner la tiare à une de ses créatures. En dépit des recommandations de Grégoire mourant, l'indigne monarque intrigua par ses fidèles contre l'élection de Victor III, qui vécut à peine un an dans sa charge, et alla mourir en 1087 au Mont-Cassin dont il avait été religieux. Urbain II fut nommé malgré lui, forcé de revêtir les insignes de la papauté, et commença un règne orageux que traversèrent de grandes difficultés, mais qui fut glorieux par de mémorables événements. Sa fermeté le rendit aussi recommandable que ses vertus, et nous allons le voir digne par son zèle et sa haute intelligence du grand et saint Pontife qui l'avait trouvé digne de lui succéder. Nous verrons bientôt combien ces prévisions étaient justement motivées.

Mérites du pape Urbain II.

Règne visible de la Providence sur le moyen âge.

Mais voici le temps où notre histoire ecclésiastique, si intimement liée à celle du monde, va mettre en scène des hommes aussi utiles à l'Eglise qu'à la société, dont ils activaient le développement moral. L'un deux, qui marcha à la tête de ces merveilleuses entreprises, nous apparaît ici comme le mobile admirable, par son caractère et son génie, des miraculeuses transformations que la Providence ménageait alors à l'humanité chrétienne.

(a) Duchesne, *Histor.*, IV, 88; — D'Achery, *Spicil.*, II, 287.

N'oublions pas que depuis dix siècles, la France, et avec elle les nations qui trouvèrent sous son influence le développement de leurs destinées, ont dû les progrès de leur civilisation à ces maisons de prières et de travail, où la solitude assurait le succès des bonnes œuvres, et qui jetaient autour d'elles par les lettres, les sciences, les arts et la prédication évangélique les mille germes d'affranchissement et de paix dont le monde moral ne peut trouver ailleurs les éléments.

Nous allons voir que providentiellement encore, la fin du XI[e] siècle et toute la durée du XII[e] imprimeront au monde, avec des études sérieuses, des projets héroïques d'une activité jusque-là inconnue qui, par l'enthousiasme de nouvelles conceptions, marquera le point intermédiaire entre la France du passé et celle de l'avenir.

Comme toujours un homme, mais un homme inspiré, dont le premier regard indique les grandes choses à faire, fut appelé d'En-Haut, et donna le signal de cette transfiguration.

Commencements de Robert d'Arbrissel.

Cet homme était Robert d'Arbrissel. Il était né en 1047 en Bretagne, d'une famille obscure, sans doute au bourg d'Arbrissel, dans le diocèse et aux environs de Rennes (a). De brillantes études, commencées chez les moines de son village et terminées à Paris avec un grand succès, lui valurent de son évêque Sylvestre de la Guerche la dignité d'archiprêtre et la charge d'official. Revêtu de cette double autorité il usa sans ménagement de son zèle et de ses lumières contre la simonie et les autres vices du clergé. L'évêque étant mort quatre ans après, Robert se trouva en face d'une foule d'adversaires qui ne lui pardonnaient pas ses sévérités trop fondées. Il alla à Angers où on lui avait offert une chaire de théologie et l'écolatrerie de la cathédrale. Ses succès comme prédicateur le mirent bientôt en vue et on admira en lui une éloquence nourrie de la science

(a) C'est aujourd'hui Arbresce, village de 400 âmes, canton de Rhétiers (Ille-et-Vilaine).

des Ecritures et des Pères, que faisaient valoir une diction pleine de noblesse et une action oratoire qui entraînait les foules et séduisait le cœur par d'irrésistibles attraits. Ce fut l'effet que produisirent les sermons de Robert sur le pape Urbain II qui, étant venu en France pour y prêcher la première croisade, l'engagea à ne plus se livrer qu'à la prédication, et lui en donna la charge sans aucune limite, voulant, lui dit-il, qu'il devînt le missionnaire du monde entier. Désormais donc ce fut son œuvre de prédilection, et nous ne tarderons pas à voir les suites de ce fructueux apostolat, secondé d'ailleurs par la douce humilité et l'esprit de pénitence dont l'apôtre accompagnait ses continuelles prédications.

Pierre de l'Etoile, fondateur de Fontgombaud.

Par ses leçons publiques et ses missions antérieures aux encouragements d'Urbain II, Robert s'était déjà fait un certain nombre de disciples. Parmi eux, un des plus fervents et des plus actifs, était un gentilhomme breton, Pierre de l'Etoile, né aussi vers le milieu du siècle et déjà exercé depuis longtemps, par la vie érémitique et les vertus qu'on y aime, à écouter les voix intérieures de la grâce. Après diverses stations en des solitudes voisines et particulièrement près de Saint-Savin, il s'y trouvait déjà importuné par de trop fréquentes visites, lorsqu'il apprit la mort d'un solitaire caché dans les bois qu'arrosait, à peu de distance, le cours de la Creuse. En effet, c'était là qu'habitait depuis plusieurs années Gombaud, dont le nom, joint à celui d'une fontaine voisine, allait bientôt passer irrévocablement à ces beaux rivages. L'ermite de la Gartempe vient donc dans cette grotte où quelques disciples ne manquèrent pas de le suivre. Là, ils construisirent de leurs mains une modeste chapelle dédiée à Saint-Julien. De ceux qui y partagèrent sa vie mortifiée, plusieurs, épris de cet esprit de fondation dont Dieu travaillait les âmes sans qu'elles comprissent peut-être bien clairement toute l'étendue de ses desseins, s'en étaient allés avec ses bénédictins animer ailleurs d'autres solitudes. Ainsi, comme

Géraud de Salle avait inauguré la régularité cénobitique dans les forêts du Périgord; comme Raoul de la Fustaie avait quitté Saint-Jouin-de-Marnes pour se lancer sur les traces de Robert d'Arbrissel, en des prédications plus ou moins lointaines, on vit Pierre de l'Etoile, aidé des conseils de Robert d'Arbrissel, s'établir définitivement à Fontgombaud, dont les commencements datent de 1079, s'y occuper des premières constructions du monastère et en proportionner déjà le plan au nombre considérable des adeptes qui l'y avaient suivi. Aussi les travaux durèrent longtemps, et comme les vocations se multipliaient toujours plus, il vit bien que le local des bords de la Creuse ne lui suffirait plus, et qu'il fallait songer à créer des prieurés avant même l'achèvement de l'abbaye. C'est dans ce but que deux de ses compagnons, Gastinel et Bertrand, se mirent à la recherche d'un nouvel ermitage dans les environs de leur abbaye naissante. Ils ne tardèrent pas à aborder à deux lieues au Nord-Est, un terrain coupé de landes et de marécages, que les bois couvraient d'ombrages épais et qui semblait convenir parfaitement à leur dessein. Ce lieu inculte avait commencé depuis peu à être habité. On y voyait un mas ou petite maison rurale destinée à une exploitation agricole. Il appartenait au seigneur de la Trémouille Audebert, qui l'offrit aux deux voyageurs tout d'abord si bien recommandés par le nom de leurs pieux abbés. Ils en prirent donc possession en 1089; les cabanes y furent bientôt faites et les champs voisins défrichés. Là se trouva rangé autour des deux ermites un autre essaim dont nous verrons un peu plus tard l'expansion merveilleuse en une famille dont il fut une des plus florissantes dépendances (a). Nous n'hésitons pas à croire que le nom que porte encore le village de Villesalem (b) ne lui ait été

Prieuré de Villesalem.

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXXIII, 401; — Labbe, *Bibliot. nov.*, II, 213 et 218.

(b) Villesalem n'a plus que 60 habitants, à 10 kilomètres au Nord-Ouest de la Trémouille.

donné dès lors par les nouveaux propriétaires. La villa de *Salem*, de la *Paix*, convenait très bien en un lieu éloigné d'une certaine distance de la Trémouille, de Montmorillon et de Saint-Savin, les trois centres de populations actives les plus mouvementés de la contrée.

Fondation de Chazel-Benoît en Berry.

Les relations qui ont existé en assez grand nombre et pendant longtemps entre le Poitou et la petite ville de Chazal-Benoît, nous engagent à mentionner ici la fondation de son abbaye par quelques bénédictins de Vallombreuse, au diocèse d'Agde, qu'aidèrent puissamment les seigneurs d'Issoudun. L'église en fut dédiée à la Sainte-Vierge et aux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. Le premier abbé fut le frère André, qui avait guidé la colonie vers ces parages; il y mourut en 1112. Chazal-Benoît prit dans la suite une grande extension, devint chef d'Ordre et eut sous sa dépendance d'importantes abbayes en Berry, en Auvergne, en Normandie et dans le Maine (a).

Mort de Guillaume de Poitiers, célèbre historien.

Il y avait à Lisieux en 1090 un archidiacre de ce diocèse, du nom de Guillaume, lequel avait suivi le Conquérant dans son expédition d'Angleterre à titre de chapelain et d'historiographe. Ses contemporains l'avaient surnommé *de Poitiers*, parce que dans sa jeunesse il y avait habité plusieurs années et fait d'excellentes études. D'une famille distinguée de son pays et né au village des Préaux, près Pont-Audemer, dont ce parent était seigneur, il y revint aussitôt que son instruction fut complétée par la philosophie, les mathématiques, et l'histoire surtout, pour laquelle il s'était senti un penchant et une aptitude particulière. Il commença par se faire remarquer dans le métier des armes, dont il se dégoûta pourtant, et entra dans le clergé où son évêque Hugues, après l'avoir donné comme chapelain au duc de Normandie, l'éleva dans son église à la dignité d'archidiacre, qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. C'est pendant son séjour en Angleterre, près du Prince

(a) Dom Baunier, *Bénéfices royaux*, I, 234; — *Chronique de Saint-Maixent*, ad ann. 1089.

dont il était le familier, qu'il recueillit les documents de son histoire; il rédigea ensuite quand sa vie plus paisible lui en eut donné le loisir. C'est un malheur que cette composition ne nous soit parvenue que très incomplète ; car ce qui nous en reste est d'un homme qui comprend son rôle d'historien et prouve une grande science des choses passées, de celles qui peuvent donner à son lecteur des notions suffisantes pour éclairer celles dont il parle. On ne trouve dans son récit aucune digression inutile, quoiqu'il ne néglige rien de ce qui intéresse son objet principal. Contemporain d'Ordéric Vital et de Guillaume de Jumièges, il s'attira leur admiration; ils le comparent à Salluste et à Tacite pour la précision et l'énergie du style : jugement d'autant plus remarquable dans son impartialité qu'il exclut tout soupçon de cette jalousie si commune entre les gens de lettres. De tels témoignages de véracité et de justice font preuve, il est vrai, de cette science chrétienne et de cette rectitude de jugement désintéressé que l'on doit attendre surtout d'écrivains qui ont le sentiment de leur vocation religieuse.

Guillaume de Poitiers mourut en 1090, et laissa, par son nom même, la preuve que nos écoles de ce temps étaient florissantes puisqu'elles attiraient de si loin des étudiants si capables d'établir leur renommée. Un trait curieux de cette existence, qui finit dans la paix du cloître après une retraite absolue de dix années consumées devant la pensée salutaire de la mort, c'est qu'elle a été confondue par Dreux-Duradier avec celle de Hugues de Poitiers, secrétaire de l'abbaye de Vézelay, au diocèse d'Autun, dont il écrivit l'histoire, mais qui la termina en 1167, ce qui exclut toute possibilité du moindre rapprochement [a]. Ce Hugues fut surnommé aussi *de Poitiers* ou *le Poitevin,* sans doute par la même raison que Guillaume, mais on ne sait presque

(*a*) Cf. Dom Rivet, *Histoire littéraire*, VIII, 192 et suiv.; — Mabillon *Annal.*, I, 63, nº 51; — Ordéric Vital, V, p. 55, *apud* Duchesne.

rien de sa vie, sinon qu'il compte à Vézelay parmi les élèves qui leur font le plus d'honneur (a).

Mission de Robert d'Arbrissel dans le Poitou.

Un des grands établissements qui se rattachent à la fin du XI[e] siècle, laissa sur cette époque un reflet de gloire monastique dont il fut impossible à tout autre de dépasser l'éclat.

Robert d'Arbrissel, entraîné par son zèle depuis trois ou quatre ans, avait le succès que ses commencements avaient fait pressentir. Il remuait les foules avec son langage autoritaire, reprochant les vices, commandant les vertus, imposant la pénitence et la conversion à des âmes fatiguées d'un monde où tant de causes amenaient tant de malheurs. Un sentiment, au reste, qui les émouvait surtout, et triomphait en elles des besoins matériels et des préoccupations périssables, dominait ces auditoires renouvelés dix fois par jour autour de l'orateur populaire. C'était la foi, cette lumière du cœur qui lui explique tout, lui fait tout goûter et entreprendre ; et dont les miracles apparaissent bientôt à ceux qui s'y abandonnent et l'écoutent. L'enthousiasme éclatait sur son passage par des cris de joie ; on l'arrêtait, on voulait l'entendre, on le conjurait de parler, et lui, toujours prêt, infatigable, éloquent d'exhortations et de reproches, parlant de la terre comme d'un lieu de passage, où tout le soin de l'homme devait être de mériter une demeure permanente, redoublait de zèle, voyait couler les larmes du repentir, et quand il s'éloignait pour aller chercher d'autres théâtres de son apostolat, la foule le suivait, avide de nouvelles prédications, sans se préoccuper du vivre et du couvert, quittant ses demeures sans calculer les distances, et témoignant qu'elle lui appartenait, et ne voulait plus se séparer de lui.

Ses premiers établissements dans le Maine et le Poitou.

Robert, qui avait fui à quelques années de là sa chaire d'Angers, où sa réputation lui avait fait craindre les atteintes de l'orgueil, s'était alors retiré à quelques lieues

(a) Dom Rivet, IX, 103.

de la ville, en une forêt non loin de la petite ville de Craon. Ce lieu touchait aux confins du Maine, de la Bretagne et de l'Anjou. Là, sa vie austère, formée à toutes les privations des sens, sa prière continuelle et la sainteté qui respirait dans toute sa personne, devinrent autant d'attraits, dont Dieu se servit pour inspirer à quelques âmes d'élite, le désir de vivre sous sa conduite en partageant sa solitude et ses mortifications. Robert n'avait eu garde de les rejeter. Déjà la solitude s'était presque remplie, le seigneur de Craon Renaud, ayant cédé sa forêt à cette œuvre qui lui semblait marquée au doigt de Dieu (**5**). C'est là que le grand convertisseur résolut de conduire encore cette multitude qui le suivait, il lui donna un premier asile dans la forêt, où deux portions distinctes furent allouées aux hommes et aux femmes ; il se chargea des premiers, et confia les autres à Hersande de Champagne et à Pétronille de Chemillé, deux nobles dames du pays qui lui avaient demandé d'embrasser son œuvre, et dont il employa aussitôt le pieux dévouement. Nous verrons bientôt comment se dessinaient de la sorte les origines du célèbre monastère de Fontevrault (a).

Eglise de la Flocellière.

C'est aussi en 1090, que l'église de Notre-Dame de la Flocellière est donnée par David, seigneur du lieu, qui l'avait fait bâtir, à l'abbaye de la Trinité de Mauléon (b). Plusieurs autres seigneurs qui avaient contribué à cette construction et qui y avaient des droits à ce titre, en firent l'abandon, en même temps que David, et la charte en fut signée par eux tous.

Guerre avec le Comte de la Marche.

Revenons maintenant aux affaires de notre Guillaume IX. Sa fermeté avait réduit ses envieux à l'inaction et au respect de ses droits. Il touchait cependant à une période plus difficile, où il ne lui fallait pas seulement se tenir sur la défensive, mais attaquer lui-même, pour garder intacts les droits de la justice qui allaient devenir les siens.

(*a*) Pavillon, *Vie du B. Robert d'Arbrissel*, in-4°, 1667, p. 10.
(*b*) D. Fonteneau, VIII, 137.

Tournons-nous donc avec lui du côté de la Marche, dont les comtés étaient toujours soumis par foi et hommage au duc d'Aquitaine : trop souvent déjà ils s'étaient servi du moindre prétexte pour secouer le joug qui pesait à leur fierté.

En 1088, où il faut remonter pour bien comprendre l'état des choses, Aldebert III, qui régnait sur la Marche depuis 1047, était mort en laissant à Boson III son fils, une couronne à laquelle il l'avait associé depuis deux ans. Heureux s'il n'avait pas hérité en même temps d'une humeur guerrière et querelleuse qui compromettait trop souvent alors le sort des princes et la paix de leurs grandes familles? On ne sait quelle prétention vint s'emparer du jeune comte, et s'il céda, comme il est à croire, à une vaine idée d'augmenter son territoire de quelque portion de la basse-Marche qui appartenait au Poitou, et qu'avaient tenté souvent de s'approprier par la guerre plusieurs de ses prédécesseurs. Il n'est pas douteux que le duc d'Aquitaine se soit opposé à une telle entreprise. Nous ne savons pourtant pas, faute de documents, quels furent les conflits entre le vassal et le suzerain pendant les trois années qui s'écoulèrent de 1088 à 1090. Toujours est-il que cette dernière année, Boson s'étant porté sur le château de Confolens, dont il voulait s'emparer, il y fut tué pendant un assaut. N'ayant pas d'enfants il laissait son comté à sa sœur Almodie. L'époux de celle-ci Roger II de Montgommery, qui avait recueilli de grands biens territoriaux en Angleterre où le Conquérant l'avait fixé, se retirait par suite de mésentendus avec le roi Henri Ier, dans le domaine poitevin qu'il tenait de sa femme, et habita le château de Charroux. Mais là un autre démon de la guerre vint troubler son repos. Hugues VI de Lusignan, que ses bruyantes folies avaient fait surnommer le *Diable*, et qui ne croyait pas vivre s'il n'avait querelle avec quelqu'un, s'imagina qu'étant cousin d'Almodie il avait autant de droit qu'elle à un héritage que personne n'avait jamais songé à contester. Il entreprit, à ce sujet, une

guerre aussi violente qu'irréfléchie, et qui n'était pas finie en 1116, quand la comtesse mourut. La persécution opiniâtre de Hugues et la résistance infatigable de Roger prolongèrent aux bords de la Charente de sanglantes luttes où vint se mêler plus d'une fois avec succès le comte d'Angoulême Taillefert II, qui avait épousé le parti d'Almodie et défendit Charroux avec autant d'énergie que de bonheur. Comment arriva-t-il que des dissentions se compliquèrent entre ce dernier et Guillaume IX ? On n'y put voir clairement qu'une ligue formée par celui-ci contre son voisin qui avait peut-être violé sur le sol du Poitou quelque détail du droit des gens. Ce qui paraît sûr c'est que le duc d'Aquitaine s'associa Audouin de Barbezieux (6), Adhémar d'Archiac (7), Bardon de Cognac (8) et d'autres de ses vassaux. Taillefer leur infligea d'abord quelques défaites, mais enfin il fut fait prisonnier dans une affaire définitive et ne retrouva sa liberté qu'au prix de la baronnie de Matha (9), qui fut exigée pour sa rançon.

Entre Roger et Hugues les chances de cette guerre n'en continuèrent pas moins, et se prolongèrent bien au-delà de cette victoire, qui marqua pour Guillaume IX la fin de ce débat. Mais on voit qu'il ne laissa pas toujours les principaux contendants s'arranger entre eux, ne restant pas trop étranger aux sièges des forteresses, ni aux coups d'épée des batailleurs (a).

Mort d'Aimery IV, vicomte de Thouars.

L'année 1092 enregistre dans nos annales plusieurs souvenirs que nous lui emprunterons comme intéressant un certain nombre de lieux encore vivants dans notre Poitou. C'est d'abord la charte d'une donation faite par Aimery IV de Thouars à son église prieurale de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte. Aimery était vieux, fatigué encore tout récemment par une guerre qu'il avait faite à Pierre de Mortagne, dont le château, situé aux environs de

(a) *Chronic. S. Maxent.*, in ann. 1091 ; — *Art de vérifier les dates*, X, 100, 185, 227; — *Histor. Pontif. et Com. Engolism.*, Labbe, II, 258; Besly, *Comtes*, p. 417.

Maulévrier, était tombé entre ses mains. Il ne l'avait pas gardé longtemps, le comte d'Anjou Foulques Réchin le lui avait repris quelque temps après pour le rendre à Pierre. L'année précédente Aimery avait donné aussi à ses moines, pour lesquels il avait une prédilection paternelle, les terres de Jard (10), celles des Gardes, aux limites de l'Anjou, et quelques autres du voisinage. Cette envie de faire du bien ne mourut qu'avec lui, et semblait lui mériter un meilleur sort, car, en 1093, après avoir terminé, ou à peu près, son œuvre de la Chaise, il succomba sous les coups de deux de ses chevaliers qui l'assassinèrent, sans que les chroniques nous aient expliqué la cause ou le prétexte de ce crime. Il avait désigné sa sépulture au prieuré de Saint-Nicolas, et on lui donna dans l'église la place qui lui était due à tant de titre (a).

Aimery avait épousé deux femmes, Armengarde, dont on ne connaît pas la postérité, et Ameline, qui lui laissa trois enfants qui régnèrent après lui : Arbert qui lui succéda immédiatement, comme deuxième du nom, et qui mourut en 1105 ; puis Geoffroy, d'abord seigneur de Tiffauges, qui succéda à son frère ; et enfin Hildegarde, qui fut mariée à Hugues le *Diable* de Lusignan (b).

Le saint évêque Pierre II qui parcourait cette année, en visite pastorale les paroisses les plus lointaines du Bas-Poitou, fut reçu par les moines de Talmont. Alexandre était leur abbé, et s'était particulièrement appliqué à retirer des mains d'un grand nombre de seigneurs féodaux des églises dépendantes de l'abbaye. Isembert II avait déjà donné la confirmation de ces droits sans en excepter ceux de l'abbé, qui échappaient pourtant à la juridiction épiscopale. Pierre accéda à ce désir, qui était de toute justice, et s'employa même, lorsque quatre ou cinq ans

Visite pastorale de Pierre II. — Les droits de l'abbaye de Talmont.

(a) Imbert, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XXIX, 350 ; — Mabillon, *Annales bénédictines,* V, 26, qui date mal cette mort en 1095.

(b) Dufour, *Généal.* ms., des *Vicomtes de Thouars,* mihi, in-4°, p. 32 et 33.

après, le pape Urbain II parcourut nos contrées, à lui faire prendre toutes ces conventions sous sa protection spéciale (a). Ainsi les soins de la charge épiscopale s'accomplissaient alors dans toute leur rigueur pendant ces voyages canoniques voulus par l'Eglise en faveur du maintien des règles. C'était un complément des synodes, en dehors desquels l'Ordinaire, par lui ou ses archidiacres, veillait à l'ordre et redressait les torts. Pierre, d'ailleurs, ne se faisait pas faute d'une activité dont toute sa vie est la preuve. Il entreprenait même sans difficulté, à une époque où les chemins étaient à peine praticables, et où les trajets se faisaient forcément à cheval, des courses de charité dans les diocèses voisins pour y remplir des soins épiscopaux. C'est ainsi qu'il avait déjà couru un grand péril quelques années auparavant, lorsqu'ayant remplacé l'évêque de Bourges pour une nombreuse ordination faite dans la ville de la Châtre, une estrade d'où il parlait à la foule s'effondra sous lui et mit ses jours en danger (b).

Reconstruction et incendies successifs de l'abbaye de Saint-Maixent.

Une grande œuvre de ce temps fut la reconstruction entière du monastère de Saint-Maixent. On le reprit dans ses fondements, l'ensemble changea d'aspect et devint une œuvre nouvelle. C'est le 17 juin 1092 que les travaux commencèrent. Rien ne nous apprend combien durèrent ces travaux qu'on exécuta sans doute selon les nouvelles règles architecturales. C'était l'année où l'abbé Robert étant sorti de sa charge l'avait cédée à Garnier, qui lui-même n'eut de successeur qu'en 1107. Ces soins n'empêchèrent pas qu'en 1114, Geoffroy, qui dirigeait, l'abbaye conclut un traité pour la restauration de ce même monastère qu'un incendie venait de dévorer. Ce qui prêterait à croire que devant une dépense aussi considérable on aurait bien pu céder à des considérations d'économies en gardant l'ancienne méthode

(a) De la Boutetière, *Cartulaire de l'abbaye de Talmont*, p. 63 et suiv. ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI ; — D. Fonteneau, XXVI, 19.

(b) La Châtre, *Castra*, petite ville et sous-préfecture de l'Indre, ayant 5,000 habitauts. V. *Chronique Saint-Maixent*, apud Marchegay, p. 410.

où la pierre n'entrait pas tant que le bois (a); mais il n'est pas moins curieux que ces mêmes bâtiments si considérables, et plus ou moins soignés dans leur reconstruction, furent incendiés encore et restaurés trois fois dans l'espace de trente ans (b).

Vicissitudes de cette maison et de celle de Saint-Liguaire.

Le nom de Saint-Maixent rappelle naturellement celui de Saint-Liguaire dont les abbés laïques s'étaient emparé. Ce désordre allait jusque-là que ce Garnier dont nous venons de parler semble avoir été le fils d'Hugues, abbé de Saint-Liguaire, et n'avoir obtenu Saint-Maixent qu'aprés plusieurs années d'intrigues (c). Quoi qu'il en soit cette reconstruction du grand monastère n'était pas alors cette architecture élégante qu'on voit encore à la pauvre maison attristée et que lui avait rendue la congrégation de Saint-Maur, lorsqu'après des malheurs et des spoliations de tout un siècle consommés par les plus cyniques abbés commandataires, l'archevêque de Tours, Bertrand de Chaux, nommé abbé par Louis XIII en 1623, y introduisit la nouvelle réforme qui la sauva d'autant de périls matériels que de scandales, suites funestes du Concordat de 1517.

Fondation du prieuré de Parthenay-le-Vieux.

Cette même année 1093, les deux fréres Gelduin et Elbon étaient depuis 1088 seigneurs de Parthenay et y partageaient le pouvoir auquel l'aîné, seul héritier d'après la coutume de Thouars, avait associé le second qui menaçait de s'emparer de tout, selon ce prétendu droit de la force qui alors dominait presque partout les principes du droit des gens. Ils marchèrent ainsi de concert pendant une période de huit ans que vécut encore Gelduin. Toujours est-il qu'ils s'accordèrent, en un temps où l'abbaye de la Chaise-Dieu prenait au diocèse de Clermont de considérables développements, pour lui donner, à

(a) *Chronique de Saint-Maixent,* ad h. ann.; — *Gallia Christ,* II, col. 1253 et suiv.; — *Ibid. Instrum.,* Eccl. Pict., col. 344.

(b) *Archives historiques du Poitou,* XVII, p. 78.

(c) V. *Gall. Christ.,* loc cit, passim.

l'exemple de beaucoup de grandes familles, des preuves de leur intérêt personnel en lui faisant de pieuses libéralités. Il est vrai qu'ils avaient aussi dans cette générosité un but qui la leur faisait regarder comme digne d'être conduite à bonne fin. Ils voulaient en faire le lieu de leur sépulture et ils désiraient qu'il fût digne d'eux. Cette intention n'en revenait pas moins toute au profit de leur pays. Ils songèrent en même temps à établir autour d'eux un prieuré de l'abbaye qui y amènerait nécessairement des religieux bénédictins et y assurerait à la fois une culture intelligente pour les âmes et pour les terres. Ils s'adjoignirent dans ce but Geoffroy de Champdeniers (11), seigneur de leur voisinage, et comme ils possédaient à une demi-lieue au Sud-Est de leur ville une église de Saint-Pierre, entourée de quelques habitants d'un hameau appelé Parthenay-le-Vieux, c'est là qu'ils songèrent à établir un centre plus considérable.

Description de l'église. — Impardonnable négligence qui la laisse périr.

Les religieux d'Auvergne ayant accepté ce nouveau débouché, dont le résultat le plus certain était de mettre à une épreuve nouvelle leur zèle spirituel et leur activité laborieuse, s'empressèrent de mettre la main à l'œuvre, amenant sur les lieux un certain nombre de moines habiles tant comme architectes, que comme tailleurs de pierres; car si aucun témoignage écrit n'atteste ces détails, on les lit clairement dans ceux que l'art si bien entendu du symbolisme ecclésiastique et de la coupe des pierres attestent si bien dans ce monument encore splendide, et que de justes récriminations cherchent en vain depuis longtemps à protéger contre l'incurie de l'administration gouvernementale. On ne peut se consoler de voir un des plus beaux édifices de la France catholique menacé d'une ruine complète, soumis dédaigneusement et livré de loin en loin à des replâtrages insuffisants, à des lézardes qui se multiplient et à des effondrements de voûtes et de piliers qui, faute de reprises intelligentes et hâtives, amèneront infailliblement une perte irréparable. Quel dommage pour le

pays, pour l'archéologie et pour la religion ! Saint-Pierre de Parthenay surgit des premiers temps de cette Renaissance chrétienne ou l'esthétique se déploie dans le plan général avec ses lignes si régulières, son mélange si élégant du plein cintre et de l'ogive : accord si parfait et si saisissant qui fait le caractère propre de la Transition, et s'exprime si éloquemment par ces merveilleuses créations de la sculpture exposant, en un mélange inouï de délicates sculptures et de symboles cathéchistiques, les hautes pensées de l'artiste et la portée philosophique des conceptions qui le guident ! C'est là qu'on voit ces chapiteaux chargés de sujets bizarres pour l'ignorance, mais si riches d'un mysticisme qu'il faut étudier et comprendre ; ces archivoltes garnies de motifs si variés où l'imagination se prête sous des formes inattendues aux souvenirs bibliques ; ce portail enfin rassemblant en son ornementation générale tout le luxe d'un ciseau inépuisable, et présentant deux curieuses sculptures, à droite et à gauche de la porte occidentale : d'abord c'est l'image du Sauveur sous les traits du seigneur féodal, sa plus grande expression alors : c'est le Christ renversant sous les pieds de sa monture l'opposition antireligieuse et la foulant pour toujours. Puis, parallèlement, c'est Samson maîtrisant le lion qu'il a enfourché et qu'il dompte en l'étranglant de ses deux mains. Ici donc est le parallélisme de l'art du moyen âge opposant toujours dans l'exécution de ses grandes pages un trait caractéristique de Notre-Seigneur avec celui de quelques personnes de l'Ancien Testament, où ce rôle prophétique rappelait au monde un fait destiné à devenir plus tard une démonstration de plus de la vérité évangélique (a).

C'est ce *petit homme,* comme l'ont dit quelques infortunés élucubrateurs, qui représenterait là le seigneur du lieu, etc., etc., etc., comme nous l'avons exposé dans notre ***Dissertation sur les statues équestres*** des églises romanes (**12**).

Outre le prieuré que Gelduin et son frère voulurent

Un bourg y est créé.

(a) Cf. *Notre Histoire du Symbolisme,* la table générale à la fin du IV[e] volume, V[o] *Parallelisme.*

établir à Parthenay-le-Vieux, ils donnèrent aux moines un vaste emplacement pour créer un bourg et attirer ainsi autour du monastère une population stable et laborieuse, pourvue en même temps des secours spirituels. C'est de la sorte que peu à peu s'enrichissaient les campagnes et que les habitations s'y multipliaient au profit de la civilisation et du bien-être de tous. Car ces établissements devenaient aussi le plus souvent une réunion des juridictions diverses qui réglaient la vie sociale pour la distribution de la justice et la protection des droits de chacun. Les moines de Parthenay-le-Vieux acquirent bientôt l'église de Fénioux (13) elle leur fut donnée, à la prière de Gelduin, par Guy de Vaucouleurs qui en était seigneur et propriétaire. Par cela même le prieur de Parthenay, Pierre, eut sur Fénioux le même droit de justice et d'administration civile. Ce Pierre obtint aussi la terre d'Ardin, peu éloignée de là, au même titre : au reste, cette extension de leur possession primitive devenait nécessaire aux soins plus étendus que la création du bourg leur avait imposés.

Et une maladrerie pour les lépreux.

Cent ans après, quand les lépreux se furent multipliés en France à la suite des croisades, les religieux fondèrent à peu de distance de chez eux, sur la route de Saint-Maixent à Parthenay, une maladrerie où ces malheureux habitèrent. Ce n'est plus qu'un hameau qui garde son premier nom, avec une cinquantaine d'habitants qui ne se souviennent plus de la lèpre.

Parthenay-le-Vieux a encore de trois à quatre cents âmes, et cette population trop oubliée mériterait, par les souvenirs que nous venons d'esquisser de son histoire, qu'un titre paroissial lui fut donné, ce qui la garantirait contre une ruine à laquelle l'autorité civile persiste seule à la condamner.

Guerre avec le comte d'Angoulême.

Cependant de sourdes rancunes existaient entre le duc Guillaume et Taillefer d'Angoulême, qu'il n'avait pas vu sans déplaisir se poser plusieurs fois sur le terrain de la basse-Marche pour y soutenir, sous les murs de Charroux, les prétentions de Montgommery et d'Almodie contre Hugues

de Lusignan. On ne voit guère quelles raisons ou quels prétextes ramenèrent ces animosités. Toujours est-il, qu'en 1093 la guerre recommença entre les deux Guillaume. Le nôtre souleva contre son voisin plusieurs des vassaux d'Angoulême qu'il aidait de ses troupes ; mais ils y réussirent peu, et même, ayant voulu tenter de relever leurs affaires en y concourant personnellement, il abandonna l'entreprise après plusieurs insuccès (a).

Et avec Ebbon, sire de Parthenay.

A peine cette affaire était-elle finie que la discorde se mettait entre les deux frères de Parthenay, que nous venons de voir dans un si bel accord pour la fondation de leur célèbre prieuré. Ebbon, à qui Gelduin par amour de la paix avait cédé le droit de régner avec lui, n'en avait pas mieux compris l'esprit pacifique. Ses violences étaient aussi extrêmes que fréquentes, et finirent par faire craindre une rupture à Guillaume IX qui, voulant se trouver prêt contre quelque attaque possible, surveillait activement la Gâtine. Il ne tarda pas à y prendre un parti. Ebbon, mettant le comble à son ingratitude passionnée, éclata par une rupture ouverte avec son frère, il se porta contre ses terres, où il commença à commettre des ravages. Gelduin implora le secours du Duc. Celui-ci saisit avidement l'occasion de rendre un service qui avait pour lui l'avantage de le poser contre des envieux remuants qui dans ce pays, peu fait à sa dépendance, semblaient toujours prêts à lui résister et allaient avant tout donner dans le parti du révolté. Il s'entendit donc avec Gelduin pour reconstruire le château de Germond, que des guerres avaient détruit, mais que les événements devaient leur rendre fort utile (b). Ce fut un travail de peu de mois, et comme la guerre ne s'étendit pas beaucoup au loin de la forteresse, qui opposa un moyen de défense aux efforts de l'ennemi, Guillaume crut pouvoir y faire diversion à l'égard d'une autre affaire, qui

(a) Labbe, II, 258 ; — Besly, *Comtes*, p. 417.
(b) Besly, *loc. cit.*; — *Chronic S. Maxentii*, ann. 1093.

avait bien aussi quant à ses intérêts de famille une certaine importance.

Histoire des deux premiers mariages de Guillaume IX.

Il s'agissait pour le prince d'un mariage qui nous apparaît ici comme le second, quoique rien ne nous ait fait soupçonner le premier. Nous devons ce silence regrettable à l'inattention des anciens chroniqueurs autant qu'à celle des historiens modernes qui, trop souvent, ressemblent à des guides dont on ne doit rien apprendre. Pour réparer autant que possible cette inexplicable négligence, procédons par l'ordre des dates, quoique, de ce côté aussi, nous ayons à traverser des obscurités aussi complètes qu'inexplicables.

D'après l'*Art de vérifier les dates* qui a ici *vérifié* les siennes jusqu'à n'en pas donner du tout [a], il ne semble pas douteux que cette première union ait été contractée avec une Ermangarde, fille de Foulques Réchin, comte d'Anjou. A quelle date? en quelles circonstances? c'est ce que les chroniques du pays semblent nous avoir caché avec grand soin, et aussi maladroitement que les nôtres. Guillaume qui n'a que vingt-trois ans en 1094, quand a-t-il pris cette première épouse? quand l'a-t-il répudiée, car c'est le sort qu'il paraît lui avoir fait après une très courte cohabitation? Et quelle fut la cause de cette rupture? On ne devine guère de tels secrets qu'à la valeur des hommes qui sembleraient pouvoir en profiter. Or, nous craignons qu'il n'y ait dans ce double fait d'une femme cherchée par un Duc d'Aquitaine dans la famille souverainement méprisable des Comtes d'Anjou, et dans cette répudiation si prompte et si peu expliquée, une double preuve des sentiments si peu honorables dont toute la vie de Guillaume IX va être désormais un haut témoignage.

En effet, cette Ermangarde avait nécessairement un lien de parenté avec les Guillaume de Poitiers; nous l'avons reconnu en d'autres circonstances. Ce vice radical aurait dû retenir sur cette pente. Mais en dehors même de cette

(a) Tom. X, p. 108.

considération, cette race des Foulques et des Geoffroy, tant décriée alors et partout, devait-elle donc tant affriander un prince qui avait à respecter en lui des traditions qu'un siècle et demi avait toujours honorées ? Les torts semblaient être tous de son côté. Il se mésalliait, il se jetait à corps perdu dans les habitudes scandaleuses qui faisaient depuis longtemps la désolation de l'Eglise, et un prince de vingt-deux à vingt-trois ans, qui entrait si résolûment dans la carrière de l'inceste et des répudiations systématiques, n'aurait du paraître que très peu convenable à une famille de haut rang, quelque peu scrupuleuse qu'elle fût, mais qui d'ailleurs devait trouver bientôt à se repentir d'avoir étouffé ainsi les inspirations de la religion et de l'honneur.

Son second mariage à Toulouse.

Tous ces désordres d'idées, toutes ces aberrations de conduite n'avaient rien empêché des préliminaires d'une nouvelle alliance, et le Comte de Poitiers avait à peine pourvu à la paix de la Gâtine et du pays Poitevin par ses arrangements avec Gelduin, qu'il partit pour Toulouse, où l'attendaient les fêtes d'un magnifique hyménée. La nouvelle duchesse était Philippe, qu'on nomme aussi Mathilde ou Mahaud, fille unique de Guillaume IV, comte de Toulouse. Elle avait eu un premier mari, Sanche Ramire, roi d'Arragon, qui n'en avait pas eu d'enfants, et qui avait succombé le 4 juin 1094 au siége de Huesca. Il paraît qu'alors le deuil interdisant un mariage subséquent était peu sévère, au moins dans les familles princières où l'on consentait moins à se gêner (a).

Ruine définitive du château de Germond.

Quoi qu'il en soit, le marié ramena sa conquête à Poitiers où quelques pressentiments l'avertissaient qu'on avait besoin de lui. Et, en effet, sa rentrée au palais ducal avait été précédée d'une triste nouvelle : le château de Germond, quelque pourvu qu'il eût été d'une garnison et d'entourages respectables, n'avait pu résister à une vigoureuse attaque d'Ebbon, qui l'avait pris, pillé et incendié. Un fait singulier

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 108 ; VI, 519.

saillit au milieu de tant de circonstances inattendues, Gelduin n'apparaît plus après cette dernière expédition. Fut-il tué dans la défense du château où il dut se porter? son frère s'en défit-il par trahison, comme on peut l'en supposer coupable ? Rien n'a transpiré sur cette disparition si inattendue. Dès lors Ebbon, demeuré seul, resta sire de Parthenay sans opposition de personne [a]. Quant au château, on ne sait s'il fut rebâti, on n'en voit plus que des ruines occupant une vaste étendue et dont les caractères architectoniques signalent encore une reconstruction qui se sera faite plutôt ou plus tard après cette dernière catastrophe; car Germond continua d'appartenir à la maison de Parthenay; et longtemps il en défendit les abords, comme très souvent au moyen âge on créait un poste avancé à quelque distance de la demeure. C'était une précaution en faveur du château seigneurial et des populations qui l'entouraient. Les ruines qu'on y voit encore peuvent donc venir des guerres franco-anglaises des XIVe et XVe siècles. Elles n'en ont pas moins laissé sur le sol une population de mille cinq cents âmes, formant aujourd'hui à quatre kilomètres de Champdeniers une commune de son canton. Tout affirme, dans les blocs considérables de pierres démolies, et l'enceinte encore considérable qu'on y remarque, une importance extraordinaire donnée à ce bourg dès son origine, et gardée jusqu'à la fin de l'époque féodale. Il y eut au reste à Germond, jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime, une haute justice qui étendait sa juridiction sur plusieurs bourgs et hameaux environnants [b].

Ce qu'il en reste. — Commune actuelle de ce nom.

L'année 1095 devait être en France celle d'événements auxquels le monde entier prendrait une part mémorable. Le Poitou y trouverait aussi de quoi se faire de glorieuses annales. Avant d'aborder ces grandes pages de l'histoire universelle, qui devient la nôtre, arrêtons-nous à des

(a) Besly, p. 444 ; — *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, I, 208.

(b) *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, loc. cit. ; — *Mém.*, Besly, *Comtes*, p. 103 ; — *Chronique Saint-Maixent*, ann. 1094.

événements déjà très dignes de nous intéresser chez nous.

Notre saint évêque, Pierre II, ne cessait de se donner activement aux devoirs de sa charge; le zèle pastoral dominait dans son cœur d'apôtre ; il veillait autant à encourager et développer le bien qu'à corriger le mal. Sa vigilance ne s'endormait sur aucun des besoins de son Eglise. Il avait mérité le respect et la confiance des grands et des petits. Il prodiguait ses richesses patrimoniales aux paroisses, aimait et servait les pauvres, intéressait à leurs besoins la charité des seigneurs, dont il multipliait les bonnes œuvres avec les siennes. On le voyait sans cesse occupé de la gloire de Dieu dans la sanctification des âmes. Sa vigilance n'avait pas moins de prise sur les communautés qui, plus difficiles à gouverner parce qu'elles échappaient toutes plus ou moins à l'action épiscopale, n'en sentaient pas moins, devant une sainteté comme la sienne, qu'à son heureuse influence pouvait se refaire la régularité là où elle devait revenir.

Bonnes œuvres du saint évêque de Poitiers.

Il réforme l'abbaye d'Airvault.

Une de celles qui en avait alors le plus besoin était sans contredit l'abbaye d'Airvault, fondée depuis plus de cent ans (a) par une dame de la maison de Thoüars. Sa ferveur première s'était relâchée à travers les secousses d'un siècle où tant d'agitations et de scandales avaient nui autant à la foi religieuse qu'à la raison humaine. Et enfin les religieux en étaient venus à se désavouer eux-mêmes dans leur négligence de la règle et leur insouciance de leurs devoirs. Pierre, qui en gémissait, provoqua le zèle des fondateurs, et dès 1093, quand le vicomte Aimery IV vivait encore (b), il le trouva très disposé à cette rénovation aussi bien que son fils Arbert II, qui n'allait pas tarder à lui succéder. Les chanoines eux-mêmes aspiraient à une renaissance toujours honorable, et aucune difficulté ne ralentit la poursuite de ce projet qui marcha avec l'empres-

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 976.

(b) Et non pas Aimery III, comme Du Tems l'a dit par erreur, II, 533.

sement unanime des souverains, des religieux et du prélat, à refaire les lieux réguliers du monastère, à rétablir l'église endommagée, à faire rentrer en la possession de l'abbaye les biens que lui avaient dérobés les chevaliers des environs, surtout lorsqu'au décès d'un religieux ses braves parents se croyaient autorisés à s'attribuer les prébendes territoriales dévolues à chacun par la première règle. Il fallait, dans la réforme de 1093, remédier à ces excès et en prévenir le retour. La règle nouvelle fut celle de Saint-Augustin où l'esprit monastique impose le vœu de pauvreté et ferme par conséquent toute ouverture à des exigences de famille, le bien étant commun et appartenant à l'abbaye et non plus à la personne religieuse. Ce grand travail ne fut terminé qu'après deux ans de travaux assidûs. La charte constitutive est du 10 février 1095, et appropria au monastère réformé, entre autres églises du voisinage, celles des Jumeaux (**14**), de Borc (**15**), d'Amaillou (**16**), de Souliêvres (**17**), de Tessonnières (**18**), de Louin (**19**), de Saint-Loup (**20**), de Crom (**21**) et de Saint-Varant [a].

Son premier abbé.

Mais rien n'était solide encore si la régularité nouvelle n'était remise à des mains fermes et expérimentées qui l'empêchassent de faiblir au profit d'un nouveau relâchement, cause des malheurs qu'on réparait à tant de frais. Aussi Pierre II donna-t-il aux chanoines réguliers un abbé qui avait fait ses preuves. C'était Pierre de Saine-Fontaine *(de Fonte Salubri)*, d'origine allemande et qui, ayant fait profession à Lesterps, y donnait depuis longtemps l'exemple d'une vie parfaitement religieuse. Personne ne pouvait mieux sentir et exécuter la règle de Saint-Augustin sous laquelle il avait si bien vécu. C'est par lui que commence la liste des abbés d'Airvault; rien ne nous est resté de celle trop négligée qui devait partir de la fondation de 997 [b].

Beautés remarquables de son église abbatiale.

Ce qui nous reste de cet établissement, qui eut ses jours

(*a*) S. Varent, V. ci-dessus, t. II, p. 263, 288.

(*b*) *Gall. Christ.*, II, col. 1386; — Besly, *Evesq.*, p. 82; — D. Fonteneau, XXVI, 169; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIV, 278.

de prospérité et de déclin communs à tous les autres étouffés en 1790 par les décrets révolutionnaires (22), c'est la belle église devenue paroissiale pour le chef-lieu de ce canton des Deux-Sèvres qui n'a plus qu'elle pour sa population de deux mille âmes. C'est sans contredit un des plus beaux ouvrages d'architecture que nous ait laissé l'époque de transition. L'œuvre brille moins par l'extérieur, où cependant on voit s'épanouir l'expression de la plus belle esthétique chrétienne. Ses dimensions sont un peu restreintes, mais elle a un bel et imposant intérieur où, sur une profondeur de soixante mètres, ses voûtes hardies sont supportées par des faisceaux de colonnes sveltes et nombreuses qui se suivent ou se croisent avec autant de précision que d'élégance. Ce bel édifice dut suivre de fort près le renouvellement de l'abbaye et semble indiquer, par le grandiose de son ensemble et la richesse scientifique de ses détails, qu'un monde nouveau allait éclore, et que tout dans la pensée humaine tendait à s'empreindre des caractères d'une sublime alliance entre les arts, les lettres et la société.

Reconstruction de Saint-Jouin de Marnes.

Nous avons perdu de vue depuis longtemps l'abbaye d'Ension ou Saint-Jouin-de-Marnes, que de nombreux revers éprouvèrent tant de la part des Normands du Nord que des Normands du Poitou, c'est-à-dire des seigneurs plus ou moins voisins qui ne se gardaient pas plus du vol à main armée que de procès injustes et de vexations arbitraires. La perte de son chartrier, venue précisément de ses nombreuses et fréquentes délapidations, a répandu la nuit sur l'histoire de cette humble solitude. On sait à peine quelques épisodes de cette existence inconnue depuis son berceau jusqu'au temps où nous touchons, ce qui en résulte le plus évidemment, c'étaient les violences des puissants et les luttes presque toujours infructueuses des persécutés. Les vicomtes de Thouars, qui se montrèrent plus dignes de leur grande puissance dans cette partie du Poitou par la dignité de leur conduite et la noblesse de leur action, furent secondés dans leurs pieuses libéralités

par d'autres membres riches et bienfaisants de leur famille. Ces pieuses sympathies valurent à l'abbaye, depuis le IXe siècle, la fondation de plusieurs prieurés, et, en 844, la restauration de l'abbaye même détruite par les pirates danois. Nous avons parlé des concessions qu'avait faites Foulques Nerra dans son château de Vihiers et des oppositions rageuses qu'y avaient maintenues un chevalier possesseur d'une partie du terrain. Cette affaire ne fut terminée qu'en 1016. En 1038, ce fut l'église Saint-Jacques de Montauban qui leur ,échut par donation d'un seigneur Dodelin, et dont on fit un prieuré, mais non sans de grandes et onéreuses réserves et une somme énorme de huit cents sous, qu'exigea le vicomte de Thouars Geoffroy II, dont le prieuré occupait le territoire, et qui en cette occasion se montra si différent de ses prédécesseurs, et gêna l'abbaye jusqu'à la forcer à des emprunts excessifs. Ce qui se voyait de pire en toutes ces contestations de mauvaise foi entre des donataires dont la loyauté n'était pas douteuse, et des prétendants qui osaient revenir contre les décisions les mieux cimentées par leurs familles, c'est que les premiers finissaient toujours, pour avoir la paix, par l'acheter au prix de nouvelles pertes et, chose singulière, cédaient en celà à l'avis des juges eux-mêmes qui auraient dû protéger avant tout le droit méconnu du plus faible contre le plus fort dépourvu de tout droit (a).

Beautés architecturales de l'église.

Enfin depuis quelques années, de riches apports étaient faits à l'abbaye par des membres très sympathiques de la maison de Bressuire. Saint-Jouin avait alors pour abbé et depuis très peu de temps, un religieux de Saint-Florent de Saumur, homme capable autant que plein de l'esprit de son état, lequel songea à profiter de ce courant de bonne volonté de ses amis pour renouveler sa vieille abbaye. Les

(a) Cf. *Cartulaire de Saint-Jouin de Marnes*, publié par M. Grand-Maison, *passim*; — *Antiquités bénédictines du Poitou* de D. Estiennot, manuscrit des archives de la préfecture de la Vienne; — Marchegay, *Hist. Sancti Florent., Salmur*, p. 260 et suiv.

bâtiments en étaient délabrés, l'ensemble était devenu de plus en plus impropre aux besoins de la vie régulière. Une reconstruction fut décidée, d'autant plus que dans ce milieu aussi vivaient des hommes d'intelligence à qui les beautés des nouvelles églises et des moutiers sortis de leurs ruines inspiraient naturellement le désir de telles possessions. Il y avait, au reste, dans la maison même, un homme entendu à qui pouvait être confié ce grand travail. C'était Raoul de la Fustaie, que nous avons vu déjà parmi les premiers disciples de Robert d'Arbrissel, et qu'on croit avoir été de la famille de Bressuire (a). Mais les travaux ne marchèrent que lentement. Dix-huit ans devaient se passer jusqu'à la mort de Brice pendant lesquels il fallut se dresser énergiquement contre les méchancetés du seigneur Pierre de Montcontour qui, depuis longtemps, s'était emparé des biens de la maison, s'en faisait donner les revenus, et de cette fortune brillante qui avait fait espérer aux religieux la renaissance de leurs affaires, leur laissait à peine le nécessaire pour leur existence de chaque jour. Ce vol continu existait, au reste, depuis trois générations de ces seigneurs ; il fallut, pour en débarrasser les malheureuses victimes, un jugement rendu par le comte d'Anjou en séance solennelle de sa cour. Ce comte était Foulques V, le dernier du nom, qui semblait effacer par sa justice, sa piété et son zèle du bien tout ce que ses ancêtres avaient mis autour de leur nom d'ignominie et de mépris des convenances publiques. Quelle persévérance il fallait à ces dynasties monastiques pour mener à bonne fin de si difficiles et si remarquables travaux ! La maison de prière, ses cloîtres, son église, ne furent enfin achevés qu'en 1130, et la dédicace de l'église fut l'œuvre de Guillaume Adelelme, alors évêque de Poitiers. Cette œuvre, ces entraves, la farouche tyrannie de ces Montcontour, condamnés enfin par la justice du pays, par la réprobation

(a) M. Ledain, *Histoire de la Gâtine*, in-f°, p. 96 ; — M. Berthelé, *Les Arts en Poitou*, I, 240.

universelle et par l'histoire, sont un des mille témoignages laissés par les contemporains de ce véritable esprit de persécution avaricieuse qui agissait alors sans pitié au nom de l'égoïsme féodal et des plus brutales passions. L'église seule, qui nous reste de ce précieux ensemble, est heureusement un dédommagement, encore admirable par tous ses détails, des tristesses qu'apportent au lecteur les souffrances et les déboires de ceux qui la menèrent à sa fin, en dépit de ces irascibles antagonistes. Ce monument porte encore dans sa belle façade, mutilée pourtant en beaucoup de ses beautés artistiques, tous les caractères de la Transition, mais laissant deviner à l'œil attentif que l'art s'avance déjà dès le XIIe siècle vers celui qui va le suivre. Cette façade, vaste et largement développée, n'a pourtant que des arcades à plein cintre, l'ogive ne s'y soupçonne pas encore ; mais ces cintres sont d'une pureté et d'une élégance irréprochables ; les baies, vides ou pleines, s'y dessinent avec une charmante symétrie ; la statuaire s'y prodigue et y est en progrès ; les colonnes s'élancent, les archivoltes se dessinent en une riche variété, tout impose et tout séduit. Il est vrai que l'intérieur ne charme pas à l'égal de ces grandioses apparences. La nef unique manque d'ampleur, et n'a guère que quarante à quarante-cinq mètres de profondeur jusqu'au sanctuaire. Mais là aussi la sculpture a fait son œuvre. Elle est diversifiée sur les chapiteaux, autour des fenêtres. C'était encore le temps des cryptes. Celle donnée à l'église n'a rien de remarquable, mais elle constate que l'usage n'en était pas encore perdu. C'était à la fois tour à tour un reliquaire ou un lieu de sépulture [a].

Dédicace de St-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte.

Une charte relative à la Chaize-le-Vicomte et donnée par Herbert de Thouars consacra en cette année 1095 de nouvelles générosités envers l'église Saint-Nicolas qui se poursuivait, mais dont la magnificence princière exigeait de nouveaux sacrifices auxquels le prince fit contribuer un grand nombre

(a) Nos notes de voyage ; — Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 104 et suiv.

de seigneurs de sa vicomté, laïques et ecclésiastiques. Ce n'était là qu'un prélude aux grandes solennités de la Dédicace qui se fit quatre ans après, le 7 décembre 1099, et dont nous parlerons ici pour terminer sur ce sujet. La foule fut si grande à cette fête que les vieillards affirmaient n'avoir pas vu plus de monde à Charroux, lorsqu'en 1048 Isembert II y consacra l'abbatiale relevée de son dernier incendie. La Chaise fut consacrée par le saint évêque Pierre II. Les dons y furent considérables, l'assistance s'y trouva composée de ce que le Poitou avait de plus illustre, et de personnages importants venus de pays éloignés. Guillaume IX n'y manqua pas, ayant à côté de lui sa mère et entouré de sa cour. Tout ce luxe, tout ce mouvement, ces richesses répandues dans le nouveau sanctuaire par des mains si nombreuses et si empressées; cette charte enfin, qui venait armée de si puissantes signatures témoigner à l'avenir ce zèle et cette foi que l'histoire admire encore, firent de cette cérémonie une des plus mémorables sans contredit parmi celles qui se multiplièrent à cette grande époque des rénovations sociales (a).

L'année 1095, outre les agitations publiques dont les chroniques vont nous dire les phases mémorables, fut marquée par des fléaux naturels dont les conséquences furent surtout lamentables pour les pauvres. Une chaleur intense amena une sécheresse qui détruisit jusque dans leurs racines les arbres et les récoltes. Du 25 mars au 15 août, nulle part en France il ne tomba une goutte de pluie. Le pain et les fruits manquèrent donc, et l'on juge, par ce que nous en avons vu déjà, combien il fallut que les monastères vinssent en aide aux peuples malheureux (b). Il fallut bien des sacrifices et des abnégations pour diminuer autant que possible les fâcheuses suites de telles calamités. L'année suivante fut meilleure, et le saint évêque de

Sécheresse et fléaux de l'an 1095.

(a) D. Fonteneau, XXVI, 181; — Imbert, p. 352.

(b) *Chronique Saint-Maixent,* in h. ann.

Poitiers prit surtout à sa charge de grandes dépenses qu'il sut sanctifier encore par d'autres bonnes œuvres, qui ne coûtaient jamais à l'affection paternelle dont il donnait tant de preuves à son troupeau.

Troubles du monde catholique à cette époque.

Ici nous avons besoin de rentrer un peu dans l'histoire générale du monde pour expliquer la part que de graves événements nous forcent d'y prendre pour nous-mêmes.

De tous côtés le monde catholique (il n'y en avait pas d'autre alors), était remué violemment par des secousses dont nous savons les préliminaires dans le pontificat de Grégoire VII. Emportant avec lui sa réputation de sainteté, vénéré par tous ceux qui dans le clergé et la société laïque avaient à cœur la liberté de l'Eglise, la pureté des mœurs publiques, et le respect des lois fondamentales de la société, il était mort victime des sacrilèges violences de cet Henri IV dont la résistance impie et l'ambition orgueilleuse se seraient volontiers dressé un arc triomphal sur les ruines de la religion. Après Grégoire, Victor III, élu sur sa recommandation à plus d'un an d'interrègne, grâces à ses propres répugnances et aux menées de l'empereur, avait eu pour successeur Urbain II, évêque d'Ostie, désigné aussi par Grégoire mourant, et en dernier lieu par Victor III lui-même. Cette désignation réitérée et la docilité que les électeurs avaient mise à la réaliser ne prouvaient pas moins en faveur des sujets recommandés que contre le tyran impérial dont un Pape quelconque devait s'attendre à repousser les iniques prétentions. Les événements prouvèrent trop que le grand Pape ne s'était pas trompé. L'antipape Guibert, pendant une opposition de vingt ans, remplit à la satisfaction d'Henri le rôle qu'il avait accepté et dont il paraît s'être repenti à la mort (a).

Vie scandaleuse du roi Philippe Ier.

Mais ces affaires qui demandaient d'Urbain II une fermeté et un courage moral dont le ciel l'avait pourvu, n'étaient pas

(a) *Chronic., Hug. Flavin.*, ad ann. 1099 ; — Geoffroy, *Vita S. Bernard.*

les seules dans lesquelles se compliquassent tous les caractères d'immoralité et de rapacité sacrilège. Le roi de France Philippe Ier, vivait dans un milieu de scandales non moins répugnant. Naturellement paresseux et ennemi du travail, l'oisiveté avait ouvert chez lui la porte à tous les vices; marié depuis plusieurs années avec Berthe, fille du duc de Frise, et quoiqu'il en eût trois enfants, il ne craignait pas de chercher des évêques toujours prêts à flatter le pouvoir, et obtint d'eux la cassation de son mariage sous le prétexte banal de parenté qu'on inventait quand elle n'existait pas, et qu'on méprisait quand on avait besoin de la méconnaître. A la suite de cette séparation, il avait osé enlever dans l'église même, pendant les offices de la Semaine Sainte, la comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort, jeune et troisième épouse du vieux Foulques Réchin, qui l'avait épousé du vivant des deux autres. Philippe donna dans le scandale public d'une union adultère sans s'embarrasser ni de la réprobation générale, ni des avertissements des évêques et en particulier de Saint Yves de Chartres, ni même d'Urbain II, qui après maintes temporisations charitables, l'avait déclaré excommunié jusqu'à ce qu'il se fût séparé de Bertrade (a).

Etat moral de la France.

D'autre part, l'Eglise de France avait des plaies profondes à guérir. La malheureuse influence des grands qui, entraînés plus nombreux dans les vices qui naissent du luxe, de l'orgueil et de l'ambition, opprimaient les peuples par les injustices, les rapines et le mépris de toutes les lois de la famille, cette influence si fatale à la faiblesse des convictions et aux incertitudes de la conscience, avait jeté parmi les fidèles des illusions dangereuses, des doutes contre la foi, et ces âmes, depuis longtemps inaccessibles à ces anxiétés religieuses, cédaient peu à peu au sentiment d'une pusillanimité dangereuse. Le clergé séculier avec ses habitudes anticanoniques, avec sa condescendance aux

(a) Longueval, X, 270 et suiv.

scandales des grands, son avarice que secondaient trop la simonie et la vente des choses saintes, et les scissions enfin qui opéraient entre les bons et les mauvais prêtres une si grande divergeance de convictions et de conduite, étaient autant de fléaux sans aucun remède énergique d'une main sûre qui sut l'appliquer.

Causes et origine des croisades

Les Papes, depuis Grégoire VII surtout, avaient compris que de telles blessures ne pouvaient se guérir qu'en excitant à propos une sorte de fièvre d'où naquit une diversion utile aux maux qu'il s'agissait de guérir.

Cette diversion, c'était les croisades.

La haine du nom musulman n'était pas nouvelle en Europe. La France surtout, le Poitou en particulier, s'étaient signalés contre eux lorsque séparés d'eux depuis tant d'années après la bataille de Voulon, on avait vu les Maures se représenter en Espagne, s'y conquérir une place, y changer des royaumes en kalifats, et menacer, en se rapprochant toujours plus de la Navarre et des Pyrénées, cette belle et si enviable Aquitaine que les fils de Mahomet semblaient regretter encore.

Idées de Grégoire VII sur ce point.

Les temps, les événements, les difficultés d'un court et laborieux pontificat, n'avaient qu'à peine permis à Grégoire VII d'indiquer ses grandes idées. Nous savons pourtant par ses lettres à Guillaume VIII qu'il projetait quelque entreprise sur la Palestine, et par bien d'autres traits de son histoire qu'il y disposait les esprits. Urbain II, qui n'avait pas moins hérité de sa haute politique et de sa raison supérieure que de son autorité spirituelle, comprit, en jetant un regard sur l'Europe malade, que cette fièvre des guerres intestines, ces ambitions outrées que protégeaient trop partout le pouvoir brutal des armes et le mépris absolu de toutes les lois divines et humaines, étaient autant de raisons pour détourner de tels excès vers un autre point du monde où il s'agissait à la fois de secourir des chrétiens gémissant sous la tyrannie de conquérants fanatiques, et d'opposer à ceux-ci une

barrière qui leur interdit l'Occident où ils aspiraient toujours à triompher de la croix.

Urbain II était Français, originaire de la province de Reims. Mais ce n'était pas seulement une pensée patriotique et un sentiment filial qui le porta à mettre la France à la tête de ce mouvement gigantesque qu'il méditait. Grégoire VII, qui était Romain, l'avait entendu ainsi. C'est qu'en effet là était encore et plus qu'ailleurs la foi vivace, l'ardeur guerrière, une civilisation plus avancée : c'était la France qui devait ébranler l'Europe et donner le signal de cette noble entreprise qui n'intéressait pas moins l'esprit humain que les consciences chrétiennes.

Comment la France était propre à cette entreprise.

Ainsi par toutes ces considérations Urbain s'était résolu de faire en France un voyage où, missionnaire lui-même, il en instruirait d'autres, et sûr de ses ouvriers jetterait l'enthousiasme dans les foules, les pousserait vers son but, et donnerait un magnifique élan à un sentiment national qui certes allait témoigner de l'intervention de la Providence.

Urbain y entreprend un voyage.

Le grand Pape arriva en France vers la fin de juillet 1095, célébra la fête de l'Assomption dans la cathédrale du Puy, et de là écrivit à tous les métroplitains une lettre de convocation pour un concile à Clermont le 18 novembre suivant. Jusque-là sa vie fut toute de voyages, de travaux fatigants aux monastères et aux autres lieux célèbres où il prêchait, consacrait les églises, terminait des litiges. Ainsi arriva l'époque du concile où se trouvèrent, d'après une lettre du Pape lui-même, douze archevêques, quatre-vingts évêques, et autant d'abbés à peu près, et plusieurs savants théologiens et canonistes dont la célébrité dans les écoles venait relever aux yeux de tous la valeur des décisions conciliaires (a).

Concile de Plaisance en Italie.

La première affaire à traiter, était la croisade dont Urbain, avant de quitter l'Italie, avait annoncé les prélimi-

(a) Geoffroy du Vigeois, *ap.* Labbe, II, 267 ; — *Concil.*, X, ad ann. 1095.

naires dans un concile tenu par lui à Plaisance. Là s'étaient rendus avec empressement, sur l'avis qu'il en avait fait publier, une foule considérable de seigneurs, d'ecclésiastiques et de simple peuple. Tous avaient adopté chaudement la proposition d'une expédition d'Outre-Mer, et témoigné une grande joie d'y prendre part.

Et de Clermont en France. — Le Pape y prêche la croisade.

Les esprits avaient donc été préparés au delà des Alpes. Que ne fut-ce pas, lorsqu'à Clermont, le Pontife portant la parole sur le même sujet, excita dans un discours pathétique les mêmes transports et la même résolution ? « C'est » un crime, leur disait-il, de faire des guerres comme celles » qui se renouvellent si souvent entre vous. C'est un » mérite et une œuvre louable de tirer l'épée contre des » infidèles qui menacent d'envahir le monde, qui massacrent » vos frères de l'Orient et vous éloignent du tombeau du » Christ. »

L'affaire était emportée. Il y eut là après cette chaleureuse allocution, autant de soldats que d'assistants. L'Europe allait se jeter sur l'Asie.

On traite du faux mariage du roi Philippe,

On passa aussitôt après à une autre question dont la France était fâcheusement occupée. Le roi Philippe, excommunié depuis plus d'un an dans un concile d'Autun, avait usé, dans une correspondance déloyale avec le Pape, de tous les moyens propres à la défense des mauvaises causes. Une nouvelle injonction de paraître à Clermont fut de sa part le sujet d'un refus formel; il y fut donc excommunié de nouveau, mais avec un surcroît de pénalités canoniques, capables enfin de le faire rentrer en lui-même: car il y avait défense absolue à ses courtisans de rester en rapports avec lui : à peine quelques serviteurs infimes lui étaient laissés pour son service personnel. Cette extension de la loi canonique d'excommunication a fait l'objet d'une pitié complaisante dans le gros des historiens de la secte philosophique. Mais elle rentrait parfaitement dans les pouvoirs du Pape, et nous verrons que cet état de gêne imposé comme pénitence à un prince adultère et incestueux

Qui y est excommunié de nouveau.

ne contribua pas peu à le ramener au devoir. En attendant il demeura jusques bien près de sa mort dans ses égarements, en dépit de ses promesses, de ses retours au mal et de l'audace impie qu'il eut de faire couronner solennellement Bertrade par deux évêques. Il en avait bien trouvé un premier pour bénir son union avec une femme enlevée à son mari (a) !

Telle était la physionomie des grands événements qui attiraient sur la France l'attention du monde. Avant de voir comment le Poitou y eut sa grande part, revenons sur cette année 1095, à quelques faits dont son histoire doit consigner le souvenir.

Reconstruction à Poitiers de St-Hilaire - Entre - Eglises.

Très anciennement, et sans pouvoir préciser l'époque de sa première construction, une petite église avait été élevée à Poitiers sous les murs de la cathédrale, et comme elle occupait une partie de la rue qui conduisait de l'Eglise-Mère à celle de Saint-Jean-Baptiste, on l'avait nommée dans sa dédicace *Saint-Hilaire-entre-Eglises,* ce qui la distinguait de la grande basilique et du monastère de Saint-Hilaire-de-la-Celle. La raison de ce petit édifice était qu'il maintenait le souvenir de la modeste demeure que l'illustre docteur avait habitée près de son siége épiscopal. Les malheurs des temps l'avaient confondue en une ruine commune avec tous les édifices renversés par les Barbares. Geoffroy, chantre de la cathédrale, songea à réparer cette perte. Du consentement de l'évêque et de ses confrères du Chapitre, il fit construire le petit monument, le dota des livres liturgiques nécessaires, de fonds de terres faisant partie de son propre bénéfice, et y plaça un prêtre pour le service journalier du lieu saint (b). Cette restauration s'était aussi effacée avec le temps, peut-être par l'insuffisance des revenus capitulaires ; elle était donc devenue depuis longtemps une assez pauvre habitation, dont le Chapitre tirait

(a) Daniel, *Histoire de France,* III, 128.

(b) D. Fonteneau, XIII, 207 ; — Dufour, *Ancien Poitou,* p. 365 et suiv.

un loyer de peu de valeur. Après la mort de M. Castex, son dernier locataire, vénérable prêtre habitué de l'église cathédrale, l'évêque de Poitiers Mgr Pie, la fit reconstruire en style du XIIe siècle en 1869, sur de petites dimensions mais sans aucune des recherches que l'art chrétien revenu à lui-même ne devrait plus oublier de recommander au clergé et aux fidèles (23).

Guillaume IX restitue à l'abbaye de Vendôme les biens dont il avait disposé injustement.

En ce même temps, et quand déjà le Pape était reparti pour l'Italie, un fait suivit de près son retour à Rome, dont l'importance est considérable dans la vie de Guillaume IX, parce qu'il prouve que ce prince, s'il était déjà en de mauvaises habitudes morales, ne se laissait pas encore aveugler par elles jusqu'à les écouter de préférence à sa conscience religieuse. On se rappelle comment, en 1087, Ebles de Châtelaillon s'était servi de sa faiblesse pour le faire consentir à dépouiller, à son profit, les bénédictins de Vendôme de leurs terres et églises de l'île d'Oleron. Les religieux, victimes inécoutées jusque-là, recoururent en 1097 au pape Urbain II qui, jugeant que celui-là n'était pas moins coupable du larcin qu'il avait permis et maintenait, en écrivit au duc d'Aquitaine en termes sévères, et s'étonnant de lui voir oublier, malgré son intelligence et son esprit distingué, les traces d'un père dont l'Eglise n'avait jamais eu à se plaindre. Il le conjurait de ne point dégénérer de cette probité héréditaire et de ne point spolier, sans égard pour sa réputation de chevalier, le bien que sa famille avait fait aux religieux qui se plaignaient de lui, et en dépit de ses précédents envers Montierneuf, Cluny et bien d'autres Maisons de prières dont il avait protégé la création ou les développements (a). Quelque peu disposé par ses sentiments habituels que fût le duc à cet acte de justice, objet depuis six ans de tant de demandes et de refus, il comprit cependant qu'il n'y avait plus à reculer en des circonstances où tout parlait de religion et de justice,

(a) Sirmond, *in Epist,* Gaufredi abbat.

et se décida à rendre aux moines les biens qu'il leur avait enlevés violemment. Il donna donc, peu à près l'avertissement du Pape, une charte dont le protocole exprime en termes très chrétiens le repentir de ses mauvaises actions, s'y accuse d'avoir trop cédé en cela aux suggestions du démon ; y rappelle les premières difficultés de sa jeunesse, quand des vassaux infidèles autant qu'injustes le forcèrent de leur donner des propriétés possédées par les moines dans l'île d'Oleron. Il raconte d'une façon touchante comment ayant résisté aux excommunications des légats et de l'évêque de Saintes, le Pape qui avait entendu les religieux persécutés, lui avait écrit pour lui faire comprendre que le fâcheux état de son âme empirait en proportion de sa résistance. Sur ces entrefaites, le Pape était venu en France. En dépit de ses efforts pour ramener au repentir et à la restitution désirée Ebles de Châtelaillon le principal fauteur, celui-ci s'étant refusé à toute réparation, Urbain alors avait envoyé vers le duc Guillaume, l'archevêque de Bordeaux, son légat, pour le presser d'user de son autorité suzeraine contre le spoliateur obstiné, et déclarer solennellement qu'il condamnait sa conduite, qu'il revenait sur tout ce qui s'était passé, et remettait les moines en possession de leurs biens. Le prince accéda à toutes ces demandes, recouvra ainsi la liberté de sa conscience, et signa l'acte le 9 décembre 1096, dans son château de Benon en Saintonge (a).

Ce fait est très remarquable dans la vie de Guillaume IX. On y voit l'homme encore capable d'écouter l'Eglise, respectant la voix de ses prélats et exprimant dans ce diplôme des sentiments dignes de ses aïeux, et le faisant signer par le légat et huit archevêques et évêques, dont notre Pierre se range humblement après tous les autres comme évêque diocésain. C'est la preuve aussi qu'entre cet évêque et le prince il n'existe encore que de bons rapports.

(a) Cf. Besly, *Comtes*, p. 413 et suiv.

Pourquoi bientôt ces relations devaient-elles devenir si différentes ? Nous le verrons.

Charité et justice de l'évêque Pierre II.

Pierre, de son côté, toujours attentif aux œuvres de justice et de charité, après avoir donné à Saint-Cyprien sa terre de Chauvrolles, villa du territoire de Chouppes, où elle forme encore un hameau de cette commune ; y ajouta les églises de Notre-Dame et de Saint-Jean de Pouthumé (24), il donna encore à l'abbaye de Marmoutier, qu'il aimait en souvenir de Saint-Martin, toutes les églises de la Roche-sur-Yon qui lui appartenaient (a). En même temps, il faisait rendre, par un jugement de sa Chambre épiscopale à ces mêmes religieux, ces églises de Souillé (b) et de Bernais (25), que les chanoines de Saint-Hilaire-de-la-Celle s'étaient indûment attribués (c). Bientôt après, le 25 janvier 1097, dans un plaid tenu à Bressuire, il condamna le sire de Pouzauges, Maurice, qui avait mis la main sur les églises de son territoire appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers : ce qui força le ravisseur à abandonner sa proie (d). En sorte que Pierre avait toute une vie de travail et de piété dans laquelle on le trouvait toujours dévoué au prochain, s'oubliant lui-même, et donnant, dans la simplicité d'habitudes modestes, l'exemple de l'humilité, du zèle et de la fermeté qui sont le fond et l'essence du caractère épiscopal.

Mort de Guillaume, chanoine de Saint-Hilaire, un des lettrés de ce siècle.

Notre histoire littéraire eut aussi cette année 1096 ses deuils à enregistrer. Parmi les hommes lettrés que renfermaient en grands nombre les monastères et qui s'y rendaient utiles, soit par l'enseignement des sciences, soit par leurs écrits, quelques-uns sont restés dans les dyptiques de ces grandes institutions avec le souvenir de travaux plus ou moins importants. De ce nombre était un chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, nommé Guillaume,

(a) D. Fonteneau, XVII, 393.

(b) V. ci-dessus, t. VI, 73.

(c) D. Fonteneau, VII, 263, 279 ; XVII, 393.

(d) *Cartul. de la Chaize-le-Vicomte*, Marchegay, 22.

dont nous parle Usserius dans deux de ses lettres (a). Son obscurité nous l'eût caché sans doute pour toujours s'il n'avait pas trouvé dans la présence d'Urbain II à Poitiers, une occasion de s'élever en un petit poëme latin contre l'antipape Guibert qui, pendant vingt ans se porta, soutenu par l'empereur Henri IV, en concurrent du Pape légitime. Le poëte s'élevait contre l'opiniâtreté de cette opposition schismatique, exhortait, au nom d'Urbain II lui-même et des vertus héroïques dont il donnait l'exemple, à rentrer dans le sein de l'Eglise et sous l'obéissance du Pontife légitime. Cette pièce ne manqua ni de feu ni de bonnes raisons. Elle est en vers léonins, ou rimés, comme on avait coutume d'en faire en ce temps, selon qu'on peut l'observer dans beaucoup des hymnes ou proses de l'Eglise encore usitées dans les offices (b). C'est tout ce que nous savons de ce Guillaume.

Reconstruction et dédicace de Ste-Radégonde de Poitiers.

Pendant que plus d'un grand seigneur Poitevin s'exerçait en Palestine aux exploits que nous aurons bientôt à raconter, le Poitou avait ses réjouissances religieuses qui laissent toujours de profonds souvenirs dans les populations que l'Eglise y convoque. Peu après avoir consacré l'église de la Chaize-le-Vicomte, l'évêque Pierre II procédait à la même cérémonie à Sainte-Radégonde de Poitiers dans laquelle, dit la *Chronique de Saint-Maixent,* repose toujours le corps de la sainte (c). Cette cérémonie s'accomplit le 18 octobre, qui était un dimanche, et mettait un terme à la longue attente de la population et du diocèse, dont la dévotion envers l'auguste Protectrice ne s'affaiblissait pas. Cette restauration, qui ne devait pas être la dernière, réparait le malheur qu'avait eu le saint lieu de devenir, en 1084, victime de l'incendie qui dévora la ville tout entière (d). Cette réparation fut aussi complète que

(a) *Epistol.* 5, *Sermones,* 53 et 54. Landin, 1633, in-8°.
(b) D. Rivet, *Hist. litter.*, VIII, 448.
(c) *Ad h. ann.* 1099.
(d) D. Fonteneau, XXIV, note sur un titre de 1072.

possible, et a cela de curieux aujourd'hui qu'on peut en juger le style et le caractère, par l'examen de la partie absidale de l'édifice, toute cette portion étant du XI[e] siècle, y comprise l'arcade ogivale qui sépare le sanctuaire de la nef; celle-ci, au contraire, accusant très nettement, par ses détails et sa prolongation jusqu'à la porte occidentale, la fin du XII[e] siècle et les variations que subit l'architecture pendant la durée du XV[e] (a).

Découverte à Saint-Maixent du corps de saint Agapit.

Cette même année, dit encore le chroniqueur de Maillezais, on découvrit le corps de saint Agapit dans l'église de Saint-Saturnin de Saint-Maixent. C'était la première église du monastère où le saint fondateur et Agapit lui-même avaient continué sur le bord de la Sèvre leur vie de pénitence et de prières, après leur translation des bords du Clain due à la faveur de Clovis (b). C'était sous l'abbatiat de Garnier, qui avait pris la crosse en 1093, et faisait rebâtir le monastère depuis les fondements. Nous avons dit comment la découverte de saint Agapit amena sa translation dans la nouvelle église.

Paroisse des Epesses.

Un bourg de la Vendée, florissant aujourd'hui avec une population de mille cinq cents âmes, n'était encore en ce temps qu'une simple villa ayant son église de Notre-Dame et appartenant au seigneur du Puy-du-Fou, qui déjà avait là une forteresse de son nom. Cette modeste localité était les Epesses, *de Spicis*, dont les chartes sont rares et dont l'existence fût restée très équivoque dans ses vallons déserts et ses plaines incultes, si dans une prairie voisine n'eût été le bourg Bérat, qu'un seigneur du Puy-du-Fou fit transporter aux Epesses pour y avoir sans doute un centre plus facile à fréquenter. La prospérité des Epesses ne fit qu'augmenter depuis lors, et au commencement du XII[e] siècle son église était un prieuré de Vézelay, célèbre abbaye du diocèse d'Autun (c).

(a) Fleury, *Hist. de Sainte-Radégonde*, p. 347.
(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 507.
(c) L'abbé Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 98 et 193.

Cette paroisse, isolée à deux ou trois kilomètres du château, est toujours restée obscure, ses titres étant sans doute demeurés dans les archives soit de Vézelay, soit du Puy. Celui-ci fut d'abord un lieu de défense depuis le XI[e] siècle, mais il subit des ruines reitérées pendant les guerres particulières du moyen âge. Il était en fort mauvais état quand ses propriétaires, de retour d'Italie où ils avaient servi sous Charles VIII et Louis XII, le firent reconstruire dans le style un peu lourd des commencements de la Renaissance, mais sur un plan grandiose, et dont les dimensions supposent une grande largeur d'idées et des dépenses considérables. L'église avait été rebâtie aussi au XV[e] siècle: le chœur, qui avait disparu sous les haches des Huguenots du XVI[e] siècle, fut refait en 1620, aussi bien qu'un caveau funéraire où la famille du Puy-du-Fou avait sa sépulture commune (a). Château du Puy-du-Fou.

Cette année aussi, et à propos d'un de nos hommes célèbres de ce temps, nous trouvons dans nos annales la première mention de Civray, petite ville qui fut autrefois une sénéchaussée du Poitou, et à qui ce vieux titre a valu dans le ramaniement révolutionnaire de 1790 de figurer en tête du cinquième arrondissement de la Vienne. Civray (b) fut un chef-lieu de viguerie en 1010. — Un château y fut presque aussitôt bâti sur les bords de la Charente où rien ne reste plus même de ses ruines. Son église de S[t]-Nicolas, de très belle construction, est une des plus remarquables et des mieux conservées qui nous restent du XI[e] siècle. C'était un prieuré à la nomination de Nouaillé; une autre église paroissiale lui était annexée sous le nom de Saint-Clémentin, laquelle dépendait de l'abbaye de Charroux. En 1184 Civray avait une maison de templiers (c) qui devint une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Jusqu'en 1350, Origine de Civray.

(a) De Montbail. *Notes et Croquis*, p. 109.

(b) *Sivriacum, Severiacum*, a 3,000 habitants.

(c) D. Fonteneau, XVIII, 555.

la ville appartint aux comtes de la Marche et aux comtes d'Eu. Confisquée en 1204, sur Jean Sans-Terre, puis érigée en comté en 1526 avec une sénéchaussée et l'adjonction de plusieurs châtellenies, elle fut enfin réunie à la couronne en 1549.

Pierre Tudebode.

A Civray était né en 1050 Pierre Tudebode, d'une famille considérable, homme de bien et de talent que nous ne devons pas oublier. Il était honoré du sacerdoce. Il fut un de ceux qui comprirent mieux l'esprit des guerres saintes, et partit dès 1096 avec Hugues de Lusignan, dit *le Diable* à cause de sa force remarquable et de sa téméraire bravoure dans les combats. Pierre avait dans le même corps d'armée un frère qui passait pour un des plus braves chevaliers, et qu'il eut la douleur de voir périr devant Antioche. Un autre frère ne fut pas plus heureux, ayant été tué dans une halte. Pierre à raconté lui-même en termes touchants la mort de ses deux frères et quel soin il prit de leur donner une sépulture honorable. Il assista ensuite aux plus difficiles opérations de cette guerre à Nicée, et notamment à Antioche à la sortie héroïque faite par les troupes poitevines que commandaient Tancrède de Hauteville et Gaston, comte de Béarn.

C'est de là qu'on alla faire le siège de Jérusalem, Tudebode s'y trouva encore; il marchait en tête des évêques, des prêtres qui étaient convenus de faire avant l'assaut, une procession la croix en main, autour des murs de la ville, et il vit tomber auprès de lui un clerc, frappé d'une flèche, et qui expira à ses pieds. Quelques heures après Jérusalem était aux mains des croisés. Depuis lors, on n'entendit plus parler de Tudebode, qui en effet revint à Poitiers en 1099, peu de temps sans doute avant que Guillaume IX en partît.

Notre homme n'était pas allé seulement en Palestine pour y prendre part à la croisade. Intelligent et lettré, il n'y fut témoin des grands événements de la guerre que pour les noter soigneusement et en écrire bientôt les

intéressantes particularités. Il en fit une véridique et attachante histoire, et la première croisade, écrite sur les lieux, et pour ainsi dire sous la dictée des événements, il l'intitula *du Voyage de Jérusalem* (a), qui comprend cinq livres, racontant ce qui se passa pendant les quatre premières années, de 1096 à 1099. Ce récit est plein d'intérêt et de vie, et il lui faut ce double mérite pour faire passer sur la rudesse du style qui fausse aussi souvent la pureté de la langue latine que les formes grammaticales. Comment en aurait-il été autrement, quand il n'employait que cette langue *rustique* d'alors, qui était un grossier mélange d'un latin qui disparaissait dans le langage ordinaire des foules, et d'un français qui s'épanouissait dans les premières hésitations de son berceau? Heureusement que tous ces défauts n'ôtaient rien au mérite historique du livre et que lu dans l'original, sans préoccupations de son peu de mérite littéraire, il donne de tout ce qui s'est passé sous les yeux de l'auteur, des notions saines et exactes que la critique a louées à juste titre comme formant une des sources des plus sûres de l'histoire des croisades.

Un plagiaire qui se hâta de contrefaire ce livre aussitôt qu'il en entendit parler, et dont on verra l'ample façon d'agir dans D. Rivet (b), n'a pu empêcher que Tudebode se soit acquis un juste titre à l'estime et à la reconnaissance de la postérité.

On peut croire que beaucoup de ses notes écrites sur les lieux où il courut lui-même plus d'une fois de grands périls, furent complétées cependant après son retour en Poitou, car son dernier récit est celui de la victoire remportée le 14 aout 1099, et qui décida de la prise de Jérusalem. Il dut mourir à Poitiers quelques jours après les dernières pages qui complètent sa narration (c).

(a) *De hyerosalimitancy itinere,* dans le IVe vol. des *Historiens de France,* par Duchesne, 1re partie, p. 273 et suiv.

(b) *Hist. littér. de la France,* ub sup., p. 632 et suiv.

(c) V. Dreux-Duradier, *Biblioth. littér.*, I, 198 et suiv.

Prédication de Pierre L'Hermite.

Pendant que ces sérieuses occupations exerçaient dans notre province les esprits les plus actifs et les plus intelligents, partout on s'agitait sous la parole évangélique préconisant le voyage de Jérusalem; Pierre l'Ermite, sorti de sa solitude de Picardie, se prodiguait dans toutes les provinces, précédait le Pape dans les pays qu'il devait visiter, entraînait à la croisade, et à son exemple de nombreux prédicateurs soutenaient l'œuvre de leur parole. Chaque sermon était le filet d'une pêche miraculeuse; les adhérents se multipliaient chaque jour; de toutes parts retentissait le cri devenu célèbre : *Dieu le veut!* Les soldats du Christ, en signe d'engagement, portaient attachée à leur habit, une croix de drap rouge sur la poitrine ou sur l'épaule, et partout où le Pape s'arrêtait, il se prêtait à décorer lui-même de ces insignes les grands et les plus humbles qui s'approchaient de lui avec une égale facilité pour la recevoir (a). C'est dans cet exercice, dans celui de la prédication, de la consécration des églises et des jugements à rendre en des causes nombreuses qu'on ne manquait pas de lui soumettre, qu'il se montra infatigable, héroïque de force morale, et remarquable de savoir autant que d'aptitude. Après avoir visité l'Auvergne, l'Anjou, la Touraine, le Limousin et les principales villes du Midi de l'Aquitaine il arriva à Poitiers pour y célébrer, à Saint-Hilaire, la fête du grand Docteur laquelle se fit, selon l'usage, le 13 janvier 1097. Une autre cérémonie non moins mémorable fut accomplie par le Souverain Pontife. Ce fut la dédicace de l'église alors achevée de Montierneuf.

Travaux d'Urbain II en France.

Et à Poitiers.

Il y consacre l'église de Montierneuf.

La basilique aux magnifiques proportions déploya toutes ses pompes devant une affluence considérable de prélats de tout rang, de princes et de dames illustres heureux autant qu'honorés d'entourer le Pontife suprême dans une de ses plus glorieuses fonctions. Notre saint évêque Pierre consacra l'autel du Crucifix placé en avant du sanctuaire

(a) Guibert de Gembloux, *Gesta Dei par Francos*, liv. II, c. II.

et tenant la partie orientale du chœur occupé par les chanoines pendant l'office divin. Sept autres autels rayonnants, tant dans l'abside que dans les chapelles latérales distribués autour du sanctuaire dans les deux nefs latérales reçurent aussi le même honneur de divers prélats des plus distingués. L'église fut dédiée à la Sainte-Vierge et aux saints apôtres Jean et André dont on avait depuis longtemps des reliques parmi celles de l'abbaye. Dans le *tombeau* du maître-autel furent déposées d'autres portions des saints martyrs Etienne, Laurent, Chrysante et Darie (a). On plaça ensuite dans l'abside une inscription commémorative de la cérémonie. Elle fut déplacée vers 1712 par l'abbé Pierre d'Hauteville, et insérée dans le mur de la nef septentrionale où on la voit un peu au-dessous du transept, où elle se lit encore.

Conversion feinte du roi Philippe.

Le Pape qui avait aussi à veiller par lui-même aux églises d'Italie, y retourna, y mit ordre à plusieurs affaires, et, toujours plein de celles de la croisade, revint bientôt en France, où dans ce but il réunit des conciles à Tours, à Rouen, à Montpellier et à Nîmes ; c'est dans ce dernier que le roi Philippe, lassé dans sa position anormale, mais non converti, vint demander hypocritement son absolution, feignant une contrition qu'il n'avait pas, et promettant de renvoyer sa concubine (b). Les cœurs droits ne supposent pas volontiers de telles fraudes. Le Pape, comblé de joie à cette conversion, leva les censures qui avaient frappé l'adultère. Nous verrons que cette consolation devait bientôt s'effacer (c).

Apparition d'une croix lumineuse, et progrès du mouvement vers la croisade.

La croisade se prêchait toujours, et une coïncidence favorable augmenta l'ardeur des adhérents et le nombre des noms illustres qui se groupèrent sous l'étendard nouveau. Une croix lumineuse apparut dans le ciel le 7 août, et

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 186.

(b) *Chronique Saint-Maixent*, in h. ann. ; — Hyvonis, Ep., Carnot, *Epist.*, 54.

(c) Longueval, X, 320.

Urbain y faisant allusion, poussa d'autant plus à la délivrance de Jérusalem, et fit embrasser la guerre sainte à beaucoup des témoins de haute condition qui avaient admiré avec lui cette apparition miraculeuse. Le chroniqueur de Saint-Maixent cite, parmi les personnages de sa connaissance, le comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles, l'évêque du Puy Adhémar, Hugues le Grand, duc de France et frère du roi Philippe, les comtes de Normandie, Godefroy de Bouillon, comte de Flandre et son frère Eustache, leur cousin Baudouin, comte de Boulogne, et une foule de barons de toutes les provinces [a] où l'esprit du jour avait gagné et d'où bientôt allaient s'élancer vers l'Océan et la Méditerranée d'innombrables soldats qu'attendaient impatiemment les fidèles de Damas et d'Antioche (**26**).

Urbain II dédie le grand autel de Charroux.

L'année 1096 tout entière se passa donc en préparatifs de départ pour un grand nombre de croisés de toutes les conditions. Des indulgences plénières étaient attachées à ce voyage et un très grand nombre de coupables de tout rang sentait trop le besoin de cette réconciliation pour ne pas s'empresser à en profiter. Le Pape, qui excitait au grand pélerinage, n'en poursuivait pas moins son œuvre apostolique en France par toutes les œuvres de zèle pastoral qu'on tirait de sa bonne volonté. Le 10 janvier 1097, il se trouvait à Charroux où il consacra le grand autel de l'abbaye [b]. Le 7 avril il donna à Montierneuf une bulle qui soumettait définitivement le monastère à celui de Cluny. C'était assurer au premier une direction sûre, et lui assurer en même temps, sous l'influence d'une maison-mère unie immédiatement au Saint-Siége, un appui contre les entreprises toujours prévues des seigneurs et autres puissants du monde, trop accoutumés à n'avoir de lois que celles de leurs caprices et de leurs convoitises [c]. Ceci se passa au commencement de l'abbatiat de Théobald, qui venait de

(*a*) *Chronique Saint-Maixent, Histoire des Croisades*, I, 171.
(*b*) D. Fonteneau, V, 97.
(*c*) D. Fonteneau, IX, 89.

Cluny où il avait fait son éducation monastique sous Hugues, le fondateur, dont il était le propre neveu (a).

Gautier *Sans-Avoir.*

Et cependant la France ne vivait plus que d'une agitation générale, et faisait ses préparatifs de départ sans attendre le 15 août de cette année 1096 auquel le concile de Clermont l'avait fixé. Un espèce de délire s'était emparé de toutes les têtes. Les classes populaires surtout se montraient impatientes. Pierre l'Hermite était actuellement devenu leur chef. Un gentilhomme Bourguignon, Gautier, dit *Sans-Avoir,* parce qu'il ne possédait aucun fief, secondait son zèle, et tous deux, persuadés qu'il fallait seconder cette ardeur irréfléchie, mais qu'aminait un sentiment louable en lui-même, marchaient en tête ou dans les rangs de ces masses formidables sans ordre ni discipline, et auxquelles semblait suffire la pensée du rivage qu'elles aspiraient à toucher. Si nous faisions l'histoire de ces merveilleuses expéditions, nous suivrions cette armée sans discipline ni science aucune des lois de la guerre, nous la verrions traverser par la voie de terre des pays inégalement disposés à les accueillir avec la faim et les maladies qu'elle avait déjà engendrées, les fatigues qui en retenaient sur les routes et dans les villages un trop grand nombre pour lesquels il n'y avait que rarement d'hospitalité possible. Et enfin, on s'affligerait de les voir aborder la terre promise, diminués de moitié, laissant derrière eux des morts sur tous les chemins, tués en masse par les Turcs venus à leur rencontre, et donnant l'exemple de ce qu'une bonne volonté aveugle peut exécuter lorsqu'elle marche au but sans conseil ni méthode, sans préparatifs ni direction. Ajoutons que les désordres les plus graves avaient souvent signalé cet entraînement vagabond. La famine plus d'une fois avait amené des pillages, et, de la part des populations envahies, des oppositions sanglantes. C'étaient de tristes préléminaires d'une entreprise digne d'une autre physionomie.

(a) *Gall. Christ.,* II, col. 1264 ; *Instrum.,* col. 366 ; — Du Tems, III, 454.

Mouvement dans le même sens parmi la noblesse.

Quand tout cela se passait hors de la France, et que ces singulières avant-gardes abordaient déjà les rivages de l'Asie, surprises de tant de difficultés imprévues, il en était bien autrement chez nous où une étonnante activité s'était emparée des classes dirigeantes qui dressaient leurs plans et prévoyaient les moyens et les embarras d'une expédition raisonnée. Les grands feudataires, les gentilshommes à leur suite, des évêques et des prêtres en grand nombre, saisis d'un esprit d'association indispensable à une telle entreprise, se préparaient en réalisant des projets préconçus et dont la réussite leur paraissait indubitable. Le Nord de la France s'éveilla le premier. Là était une noblesse distinguée remplissant la Bretagne, la Normandie, l'Alsace, la Lorraine, hommes accoutumés aux combats, et que la foi amenait à délivrer leurs frères de l'ancien monde. C'étaient les Châteaubriand, les Lamballe, les Montfort, les Rohan, puis les Godefroy de Bouillon, les de Briey (27), les de Fontaine (28) et mille autres qui furent des premiers à s'engager. Plusieurs faisaient leur testament, laissaient à leurs femmes la régence de leurs Etats, vendaient pour des sommes considérables des fiefs qui devraient leur être rendus à leur retour moyennant le remboursement du prix, faute duquel on renonçait à ces immeubles. D'autres empruntaient non sur nantissements territoriaux, mais sur des gages précieux, comme des meubles ou des bijoux. On allait jusqu'à céder aux populations qui ne partaient pas, des privilèges, des droits de justice. Des femmes engageaient leur dot pour favoriser le voyage de leur mari. L'espoir de revenir enrichi par la guerre, secondait singulièrement ces opérations dont les conséquences devaient être bientôt d'effectuer d'importantes mutations dans le rôle et la nature de ces propriétés (a).

Dans la noblesse, le mouvement s'accentua aussi, et de nombreuses familles entrèrent dans le sentiment général

(a) Guibert de Nogent, *Historia Hiersol.*, lib. II, *passim.*

et se pressèrent à faire partie de cette première expédition. Les Quatre-Barbes y furent représentés par le Bernard qui avait conquis en Espagne, à dix ans de là, le glorieux surnom que ses descendants portent encore ; et avec lui le Robert qui devait fonder à son retour l'hôpital de Montmorillon ; les Maulévrier, déjà établis depuis cinquante ans dans leur ville limitrophe de l'Anjou et du Poitou (**29**), les Pérusse des Cars, qui dès lors possédaient des terres et des alliances dans notre province. Avec eux partirent Guy I[er] de la Trémouille, Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et une foule d'autres dont les noms peu connus encore allaient s'illustrer par la noble émulation d'une piété édifiante et d'une gloire qui n'en devait être que plus solide. Ces grands guerriers marchaient à la tête des meilleurs vassaux qu'ils guidaient avec autant d'ordre que d'entrain vers des champs de bataille où du moins le sang français ne coulerait pas au milieu de guerres civiles (a).

Par qui celle du Poitou est représentée.

On ne voit pas que certaines têtes dont les couronnes brillaient le plus, se soient empressées de seconder cet élan héroïque inspiré par la foi autant que par la valeur guerrière. Mais ceux qu'on aurait dû s'étonner le plus de voir insensibles à cet honorable mobile étaient sans contredit le roi de France et le duc d'Aquitaine, si le roi de France n'eût pas été un de ces misérables baptisés dont les passions honteuses altèrent d'abord la foi qui s'endort ensuite pour ne plus se réveiller. Quant à Guillaume IX, nous avons à nous expliquer ici sur des raisons qui ne peuvent justifier son abstention et sur des considérations qu'elle nous donnent occasion de signaler nettement.

Abstention du roi de France.

En effet, si l'éclat fâcheux donné aux désordres de ses mœurs ne déshonora, semble-t-il, que la seconde moitié de sa vie, il ne faut sans doute attribuer le silence gardé jusque-là sur sa conduite qu'à la scène agitée des événements qui semblaient absorber l'attention publique

Et du Duc d'Aquitaine.

(a) D. Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, III, *passim*.

depuis dix ans qu'il régnait. On avait pu remarquer en lui les premiers jets d'une certaine légèreté d'esprit, d'un caractère moins digne que celui de ses trois ou quatre derniers prédécesseurs. Mais rien ne pouvait faire prévoir les excès qui vont contraster en lui avec ce qu'on aurait dû en attendre, ni donner tout à coup la preuve que le génie du mal opérait bien plus en lui que l'honneur de son nom et les exigences de sa foi. Désormais ce ne sera plus le même homme ; le rôle change, et les événements qui surviennent vont nous le montrer sous des traits absolument inattendus.

Beau caractère de Raymond IV de Toulouse.

Il commença par donner, dès le départ des premiers croisés, une preuve de déloyauté et d'indélicatesse indigne de sa position et de son rang. Exposons avec quelques détails les préliminaires de cette supercherie.

Raymond IV, comte de Toulouse, autrement dit de Saint-Gilles, parce qu'après la mort de son père il avait hérité de ce fief du diocèse de Nîmes, était un chevalier respecté de tous pour ses vertus et sa bravoure. Il avait acquis de son frère aîné Guillaume IV, qui n'avait pas d'enfant mâle, et dont la fille Philippe était l'héritière légitime, le comté de Toulouse que la loi féodale remettait naturellement aux mains de celle-ci [a].

Comment de telles opérations, qu'elles eussent le caractère d'une vente ou d'une donation, pouvaient-elles trouver une base en des consciences chrétiennes ? C'est une question que résoudrait peut-être l'habitude malheureuse de n'écouter pas tant dans les rangs élevés de cette société d'alors le sentiment de la justice que les aspirations de la force et d'un pouvoir trop indépendant des lois supérieures. Mais ce qui rendait de tels actes aussi malheureux qu'iniques, c'est que tôt ou tard ils ne manquaient pas de provoquer des revendications armées qui désolaient les peuples après avoir déshonoré les souverains. Nous verrons, pour ce qu

(a) *Art de vérifier les dates,* IX, 374.

regarde le Toulousain, qu'en effet il devait servir de cause ou de prétexte à des guerres sanglantes auquel le Poitou ne put rester étranger.

Ce comté de Toulouse avait alors une haute importance, car on voyait s'y enclaver le duché de Narbonne ou marquisat de Septimanie, tout le Languedoc et une partie de la Provence. Ces possessions, dont quelques-unes étaient le fruit des guerres plus ou moins légitimes, étaient considérables et lui donnaient un rang distingué parmi les grands feudataires de l'Aquitaine. Il est vrai que comme tant d'autres, Raymond avait épousé une cousine germaine fille du comte de Provence; mais il l'avait quittée sur les injonctions de Grégoire VII, et avait contracté ensuite deux autres mariages (a). Au reste il se montrait digne de cette haute situation par tout ce qui relève dans un prince la beauté de la vie morale et l'élévation du sentiment chrétien. Le premier de ses égaux, il avait envoyé au concile de Clermont en 1095, des ambassadeurs chargés de prendre la croix en son nom, et cet exemple entraîna beaucoup d'autres seigneurs. Mais ce qu'on admire surtout en lui, ce fut le vœu qu'il fit aussitôt et qu'il accomplit, de ne plus revenir dans sa patrie et de consacrer le reste de ses jours au triomphe de la croix, et à combattre les infidèles en expiation de ses péchés. De si généreuses dispositions, dans un si haut personnage, dont la vie était restée toujours honorable, prouvait une foi profonde, un amour de Dieu fondé sur une humilité véritable, et beaucoup d'autres, à plus juste titre, auraient pu embrasser cette carrière héroïque avec la certitude d'en avoir plus besoin que lui.

Il semble que dans leur laconisme trop habituel, les chroniqueurs se sont peu inquiétés de nous dire comment Guillaume IX se trouvait à Bordeaux le 25 mars 1096, et que dans une assemblée de barons tenue ce jour-là, il donna une charte où il prenait le titre de comte de Toulouse. Comment Guillaume IX se trouve à la cour de Bordeaux.

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 375; X, 106; — Michaud, *Biographie universelle*, XXXVI, 552.

D'où lui venait ce titre, et comment les écrivains du temps le constatent-ils sans en dire la raison ? A défaut de livres, nous sommes obligés à des conjectures et ce qu'on sait de Guillaume IX autorise à croire qu'après comme avant le départ de Raymond, sa conduite ne fut pas celle d'un chevalier irréprochable, mais qu'il opérait déjà en une certaine affaire qui avait en vue le Toulousain.

Il part pour la croisade.

Il se trouvait à Bordeaux, avons-nous dit, le 5 mars 1096, Raymond quitte Toulouse avec cent mille hommes sur la fin d'octobre suivant. Il emmenait sa femme et un fils qu'il avait eu d'elle, et laissait ses Etats du Languedoc à Bertrand, son fils aîné, déjà marié avec une princesse de Bourgogne. Le duc d'Aquitaine était gendre de Raymond. Cette parenté pouvait peut-être sembler au croisé un motif de croire dans un si proche parent plutôt à une ressource pour le bon gouvernement de son fils, qu'à un antagoniste redoutable. Mais peut-être aussi avait-il trop oublié que les titres de Bertrand n'étaient pas établis sur des bases bien sérieuses (a).

Fondation du prieuré de Notre-Dame de Bressuire

Les Beaumont, seigneurs de Bressuire, à qui des affaires de familles n'avaient pas permis de hâter autant que d'autres le voyage de Palestine, en faisaient pourtant les apprêts et s'y disposaient depuis plusieurs années par des bonnes œuvres, et des fondations qui attestaient leur zéle pour le mouvement civilisateur excité de toutes parts, et leur piété personnelle pour la grande guerre qui exaltait la France guerrière. C'est vers cette époque que le sire de Beaumont, Thibaud, seigneur de Bressuire, y fonda le prieuré de Notre-Dame avec plusieurs moines de Saint-Jouin, dans la partie haute de la ville où l'église paroissiale est le dernier reste de cet antique établissement. Avant lui deux autres églises subsistaient à Bressuire, celle de Saint-Nicolas, dans l'enceinte du château, et celle Saint-Jean. L'église Notre-Dame, qui domine par son joli

(a) *Art de vérifier les dates,* ub sup.

clocher du XVI[e] siècle les vastes campagnes des environs, ne dura pas longtemps et fut remplacée une centaine d'années après et peut-être un peu plus tard, parallèlement à l'époque de la Transition. La nef et l'élargissement qui fut donné en dernier lieu à l'abside et au sanctuaire indiquent bien aussi et cette réfection et cette retouche.

Ainsi les Beaumont, vassaux des vicomtes de Thouars, se montraient leurs émules dans les actes de religieuse politique dont le pays s'enrichissait de plus en plus.

Ils donnèrent aussi à Saint-Jouin l'église de Chiché, villa arrosée par le Thouaret, et qui eut dès ses origines chrétiennes le vocable de Saint-Martin de Tours. Chiché est aujourd'hui un gros bourg de dix-huit cents âmes, au Sud-Est et à douze kilomètres de Bressuire. Ses commencements paraissent le faire remonter jusqu'à l'ère celtique dont son nom *Chipiniacum* n'est pas sans garder quelques traces. Plus tard il se trouve sur la voie romaine de Poitiers à Nantes ; le moyen âge en fit une des mille places fortes qui couvrent nos campagnes, y dressa un château aux hautes et épaisses murailles, et là établissent une riche seigneurie dont les maîtres furent les mêmes que ceux de Bressuire. Deux autres châteaux, ceux de Pyreté et de Chausseray, appartenaient dans le voisinage à la même maison; soit par ses membres directs soit par des alliances. Malheureusement son histoire moderne est plus connue par les traces d'incendie qu'a laissées sur son église le passage du général républicain Westermann. La pauvre Vendée en a vu bien d'autres ! (a).

Paroisse de Chiché.

Enfin, l'on se battait en Palestine ; les commencements de la guerre traversés par les trahisons des Grecs, jaloux des Francs, et secrètement désireux de leur défaite, étaient devenus l'objet de toutes les préoccupations de la France surtout, qui s'était élancée la première, Raymond IV était des croisés qui s'y comportaient le plus héroïquement. Sa

Belle conduite de Raymond IV en Palestine.

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, VI, 266-294, *passim*. — *Mémoires*, XXVII, 230 ; XXX, 239, 427 et 431 ; — M. Ledain, *Hist. de Bressuire*, c. III.

loyauté égalait sa bravoure et les vertus de la paix brillaient non moins en lui que la valeur du soldat et du capitaine.

Guerre déloyale que Guillaume IX fait à son fils.

Les échos des rives lointaines avaient renvoyé cette héroïque réputation jusqu'aux belles campagnes de l'Aquitaine ; et c'est ce moment que Guillaume IX, livré décidément à des instincts impardonnables, choisit pour aller semer dans les Etats de son beau-père les troubles et les malheurs d'une guerre que rien n'autorisait. C'est que la guerre pour beaucoup des grands personnages d'alors n'avait besoin, comme les mariages, que d'un prétexte frivole qu'on ne manquait pas de trouver à l'occasion. Mais ici aucun prétexte n'était à invoquer : on voit trop dans toute la conduite du prince Poitevin cette duplicité cauteleuse qui faisait l'âme de ses actions, et ces plans préconçus en dépit de la loyauté d'un cœur honnête, contre des adversaires dont le caractère tout opposé ne se méfiait pas assez de lui. Soyons juste pourtant et ne lui nions pas un titre sérieux à ses prétentions sur Toulouse. Il était certain que l'héritage en appartenait à sa femme. Rien n'avait pu autoriser la transmission faite à Raymond IV par son frère Guillaume IV. Elle contrariait toutes les données légales et blessait tous les droits de leur jeune sœur. Il faut même reconnaître que sans doute il y avait eu des pourparlers entre le Duc d'Aquitaine et Guillaume IV, son beau-frère, lesquels avaient abouti à un refus formel qui évinçait le premier, et c'est par dépit de ce refus que celui-ci avait fait à Bordeaux une sorte de déclaration de ses projets en prenant le titre de Comte de Toulouse dans la charte du 25 mars 1096. Il y avait donc jusque-là possession légitime en faveur de l'époux de Philippe. Mais les procédés ne se justifiaient pas.

Guillaume IX envahit le comté de Toulouse.

Au moment donc où Bertrand s'y attendait le moins, il vit tomber sur ses Etats le prétendant Poitevin dont il savait les desseins, mais contre lequel il était résolu à une solide défense. Néanmoins il succomba devant la promptitude inattendue de l'attaque ; ses nombreux alliés de toutes les provinces dépendantes du Toulousain ne purent

être prévenus à temps et apprirent son malheur avant de pouvoir le secourir. Néammoins ils ne se le tinrent pas pour dit. Pendant que le vainqueur entrait en arrangement pour s'assurer sa conquête par des traités qui allaient renverser irrévocablement le jeune Comte, on vit sur les immenses terres de la Septimanie et de la Provence, toute la parenté de Bertrand répandue dans tout le Midi surgir tout à coup autour de Toulouse et forcer le Duc de lâcher une proie moins difficile à prendre qu'à garder. En présence d'une telle résistance, menacé par des troupes dont le nombre dépassait de beaucoup les siennes, il comprit que rien n'était plus sage que de borner là sa requête, et cette fois Bertrand et ses amis ne lâchérent le suzerain devenu leur prisonnier qu'à condition qu'il renonçait pour lui et les siens à attaquer jamais à l'avenir cette portion de l'Aquitaine. Nous ne tarderons pas de voir en quelles circonstances le pauvre Duc fut obligé de se remettre lui-même sous la tutelle de celui qu'il n'avait pu réussir à détrôner. Toujours est-il qu'on aurait pu attendre d'un croisé plus sérieux une moins triste idée de la préparation qu'il apportait à un pélerinage que tout le monde aurait voulu regarder comme un acte de dévotion.

Il en est repoussé.

Le Breuil-l'Abbesse.

Signalons ici une particularité de quelque intérêt pour notre topographie départementale. On trouve encore à quatre kilomètres au Levant de Poitiers, sur la route de Chauvigny, un hameau de quelques feux nommé Breuil dans une charte de 962, et désigné en 1268 sous le nom *du Breuil de l'abbesse de Sainte-Croix.* C'est de Sainte-Croix de Poitiers qu'il s'agit ici. Ce Breuil formait une seigneurie de ce monastère. Mais une autre seigneurie y existait aussi dès l'année 1098 et appartenait à l'abbaye de la Trinité de la même ville. C'est cette dernière dont il est question dans un acte de cette année, où Ingelelme de Morthemer céda ce fief, qui lui appartenait, à une abbesse de Sainte-Croix restée inconnue dans nos chroniques.

Prise de Jérusalem.

Un événement impatiemment attendu en Europe vint,

en 1099, redoubler l'enthousiasme qu'avait excité l'expédition d'Outre-Mer, le 15 juillet, à trois heures après-midi, c'est-à-dire à l'heure où le Sauveur avait rendu le dernier soupir sur la croix, Jérusalem avait été prise par les chrétiens. Après des souffrances inouïes, de nombreux et difficiles travaux qui avaient coûté des sommes énormes, des pertes considérables d'hommes tués dans les combats ou massacrés par la trahison des Arabes et des Grecs. A cette nouvelle, le Duc d'Aquitaine se prit d'espérances qu'il n'avait pu d'abord trouver dans sa foi. Il espéra qu'il y avait dans un voyage chevaleresque beaucoup à gagner; car il savait que presque tous les seigneurs Français s'étaient conquis des fiefs sur la terre sacrée, que des villas célèbres et encore puissantes leur appartenaient en propre, que Godefroy de Bouillon entre autres était devenu roi de la ville sainte, et cela d'après le refus qu'avait fait de cet honneur le comte de Toulouse ce vaillant Raymond dont lui Guillaume n'avait pas craint de surprendre traitreusement le fils qu'il aurait dû protéger comme suzerain et comme parent. Ne doutons pas qu'alors une idée politique ne lui soit venue et n'ait déterminé une démarche plus intéressée que généreuse. Il n'aurait pu retrouver en Asie le comte de Toulouse, honoré de tous, illustré depuis son arrivée par sa bravoure, son habileté dans la guerre et son noble dédain des honneurs, sans rougir de sa cupide déloyauté.

Départ de Guillaume IX pour la croisade.

Cette raison n'était pas entrée pour rien dans le parti qu'il avait pris d'abandonner sa position victorieuse à Toulouse, outre celles que nous avons exposées. Il avait même évité, pour éloigner toute récrimination désavantageuse, de réclamer une compensation pécuniaire de ce retour. Et cependant il manquait de ressources personnelles en face d'un événement qui allait lui coûter des frais incalculables. Il était entré dans ses habitudes de ne redouter aucunes dépenses. La table, le luxe, les voyages, une orgueilleuse ostentation, des débauches sans doute

Comment il s'y prépare.

Ses embarras financiers.

que les historiens n'ont pas encore signalées, mais qu'accusent trop ces inavouables tendances et les révélations d'un avenir qui allait le déshonorer, tant de moyens d'une ruine relative s'étaient accumulés devant un projet comme le sien où des efforts gigantesques devenaient nécessaires. Engager ses Etats comme tant d'autres lui parut un expédient décisif. Mais déjà les barons demeurés en France étaient pourvus en plus grand nombre de ces gages, soumis d'ailleurs à des restitutions conditionnelles; c'étaient aussi des nantissements dont la valeur n'approchait pas de ces petites provinces cédées provisoirement et pour des sommes relativement modestes. Qui aurait pu alors acquérir et payer comptant les vastes possessions qu'abritait la couronne ducale d'Aquitaine? Car si les Etats propres du Prince ne pouvaient comprendre que le Poitou, l'Auvergne, le Limousin et la Saintonge, ce titre de Duc qui les rendait si précieux, avait aussi sa valeur et devait être engagé avec tout le reste! Rien de tout cela ne fut une difficulté pour cette tête folle. Une idée lui survint, qui toute seule le rendait coupable d'une sorte de félonie. Il y avait en Angleterre un autre Guillaume, surnommé le Roux, fils du Conquérant, riche et ambitieux autant qu'avare et dont il pouvait espérer des ressources immédiates. Il fonda sur ce fait la base d'une ignoble spéculation. Engager l'Aquitaine à un souverain étranger qui en quelques heures pouvait traverser la Manche et se porter par l'Océan jusque sur nos côtes; exposer désormais les provinces voisines à des envahissements successifs source de guerres incessantes; changer l'ordre de la succession de sa famille et la déshériter de la couronne de ses aïeux, rien de tout cela n'eut le moindre contre-poids dans ce cœur égoïste à qui le plus important paraissait être désormais non d'aller se battre pour la délivrance du Saint-Tombeau, mais de faire figure parmi des princes qu'il devenait honteux de ne pas suivre, et devant lesquels il lui devenait impossible de ne pas se jeter en des combats où l'orgueil pour lui et le goût

Il vend ses Etats au roi d'Angleterre.

des aventures sans frein l'emportaient résolûment sur les chevaleresques conceptions de l'honneur et de la foi.

Qui meurt aussitôt.

Il envoya donc des affidés à Londres, afin d'y traiter de ce marché que le roi n'eut garde de rejeter, et, tout en promettant l'argent demandé, il songea à ne pas retarder sa prise de possession, hâta les préparatifs d'une flotte considérable, et disposa un grand nombre de chevaliers à se tenir prêts au départ. Bientôt il se rendit lui-même sur le rivage de l'embarquement. Mais une de ces secrètes dispositions de la Providence, qu'on ne peut jamais expliquer ni méconnaître, détruisit en une heure ces vastes pensées et ces formidables calculs. Le 2 août, prenant le plaisir de la chasse avec son frère et une suite nombreuse, une flèche, destinée à un daim, atteignit le malheureux prince, et lui perça le cœur (a). Notre Guillaume ne se découragea pas pour si peu. C'est alors qu'usant de meilleurs rapports et d'une subite amitié avec Bertrand de Toulouse, il lui emprunta une somme considérable, donnant en nantissement son duché, et laissant le soin de le dégager, s'il venait à mourir, à son fils qui venait de naître à Toulouse, de sa femme Philippe, sœur de Bertrand. C'était se fier pour une telle opération à une base bien fragile; mais quoi qu'il pût advenir d'un fils qui ne vaudrait pas mieux que son père (b), les deux contractants n'en furent pas moins satisfaits. L'un y trouvait de l'argent, l'autre une garantie d'indépendance envers un homme qui ne viendrait plus lui demander le Toulousain. Il n'est pas moins vrai que la fortune de l'Aquitaine avait couru de gros risques. Guillaume le Roux, qui bornait ses projets à s'établir sur le sol français jusqu'à la Garonne (c), s'en serait-il tenu longtemps à ces limites? Il est à craindre que la guerre des Plantagenet n'eût été anticipée d'un demi-siècle.

Il engage ses États au comte Bertrand de Toulouse.

(a) Guill. Malmesb., *Hist. d'Angleterre,* III, c. I.
(b) Guill. Neubrig., *de Rebus anglic.,* XIII, 105.
(c) Ordéric Vital, X; — *apud* Bouquet, XII, 677 et suiv.

NOTES DU LIVRE LI

NOTE 1

Saugé, *Salgiacum,* bourg de 1,400 âmes, d'origine celtique, où se voyait encore, au commencement du XVe siècle, un dolmen nommé dans les vieux titres *Pierre-Seulz-Pèse.* Sa vieille église de Saint-Divitien, à chevet plat, a un transept carré à peine éclairé de fenêtres étroites qui accusent le XIe siècle. Au-dessus de sa coupole octogone s'élève un clocher carré que décorent des baies romanes inscrites en des arcades élégantes. Le bourg s'est établi sur un cimetière où sont encore en grand nombre des tombeaux en pierre qu'on trouve jusque sous l'église. Celle-ci dépendait de l'abbaye de Déols, en Berry, aussi bien qu'un prieuré occupé par des bénédictins. On trouve aux Roches, dans la vallée, des souterrains-refuges sur la rive droite de la Gartempe qui traverse la commune. Près de la même rivière, est le château en ruines de Lenet qui, au XIIe siècle, donnait son nom à une famille et dont le sol n'a plus qu'un modeste hameau : c'était un ancien fief de Lathus. Le château de Beaupuy dans la même commune, relevait de la baronnie de Montmorillon et s'élève, depuis le XIIIe siècle, dans une charmante situation. Il eut aussi ses seigneurs qui rendirent hommage à Alfonse, frère de Saint-Louis.

NOTE 2

Cette variante avait moins d'importance à une époque où les armoiries n'étaient pas encore établies d'après des règles définitives, et où l'arbitraire pouvait les exposer souvent aux caprices des intéressés. Mais il faut avouer qu'ici les deux écus semblent n'avoir entre eux aucuns rapports d'origine.

NOTE 3

Benon, *Benaum,* commune de 1,100 âmes, canton de Courçon, près Surgères (Charente-Inférieure).

NOTE 4

On voit ici la médecine pratiquée par les clercs selon un usage déjà ancien. C'est qu'elle était enseignée dans les écoles et faisait

partie de l'ensemble de leurs études. Dès lors, il y avait des médecins partout, et l'exercice d'ailleurs peu pratiqué de cet art, allait surtout à ceux qui pouvaient en même temps guérir les plaies du corps et celles de l'âme.

Note 5

Craon, *Credonium*, sur l'Ouden, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Mayenne, à 28 kilomètres Sud-Ouest de Laval, de 1,800 âmes.

Note 6

Barbezieux, *Barbesillum*, à dix lieues Sud-Ouest d'Angoulême, mais alors de la Saintonge, qui était de l'obédience de Guillaume. Elle avait dès lors une église de Saint-Mathias qui conserve tous ses caractères du XIIe siècle avec son portail curieusement sculpté. C'est une sous-préfecture de la Charente, de 4,000 âmes, dont le château, encore existant en partie, fut rebâti au milieu du XVe siècle.

Note 7

Archiac, *Archiacum*, est aussi un chef-lieu de canton et de la Charente-Inférieure, dans l'arrondissement de Jonzac, a 1,200 habitants. Le château y a encore des ruines curieuses. Des tombelles et de beaux dolmens attestent son antiquité gauloises.

Note 8

Cognac, *Coniacum*, sous-préfecture de la Charente, renommée par ses vignobles. Cette petite ville, posée sur la Charente, n'a que 6,000 habitants, a conservé son église de Saint-Léger, du XIIe siècle, mais assez mal remaniée plus tard. La ville est encore remarquable par de nombreux restes soit de sa vieille enceinte, soit de ses monuments antiques. Un des beaux objets de la création moderne de la ville est la statue équestre de François Ier qui était né à Cognac. C'est un des chefs-d'œuvre d'Etex.

Note 9

Matha, *Mathas*, chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, à 16 kilomètres Sud-Est de Saint-Jean-d'Angély. La belle façade de son église romane est ornée d'un de ces cavaliers symboliques si communs dans le Midi de l'Ouest de la France. (V. notre *Appendice* du t. VI.) — On y admire les beaux restes du château féodal.

Note 10

Le Jard, *Jardum*, à 4 ou 5 kilomètres au Sud de Talmont, au milieu d'un bois qui a disparu, et au bord du Parray qui se jette

vers l'Ouest dans l'Océan, est une très vieille localité celtique dont le nom, dans la langue de ses habitants primitifs, exprime bien la population occidentale (*Ea* ou *Iar,* couchant). La contrée est couverte de dolmens et autres monuments gaulois. Le lieu est anciennement appelé le Port-du-Jard, parce que les barques y abordaient, comme naguère encore. Ce petit endroit a dû avoir quelque mouvement à l'époque mérovingienne; on y a battu monnaie, et quelques antiquaires possèdent un tiers de sous d'or frappés dans cet atelier (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* VI, 295), qui indiquerait peut-être une villa royale demeurée inconnue. Quoi qu'il en soit, la commune de Talmont, dont les seigneurs ont été les rénovateurs des deux communautés du Jard, a donc deux localités de ce nom relevant de son territoire. L'un est Saint-Vincent du Jard, *Jardis,* dont la cure et le prieuré dépendent de l'abbaye. L'autre, *Jardum,* où Sainte-Radégonde du Jard, église paroissiale dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. C'est dans cette paroisse qu'était l'abbaye de Notre-Dame du Lien-Dieu-en-Jard, dont nous dirons les origines vers la fin du XII[e] siècle. Sainte-Radégonde est le vocable patronal de la paroisse actuelle du Jard, dans le voisinage des Sables-d'Olonne et de l'Océan. Elle a une population de 1,200 âmes. L'abbaye avait été posée à une petite distance au Sud-Est du village. L'église actuelle n'est qu'un reste de la première qui fut bien plus considérable.

NOTE 11

Champdeniers, *Campidonis*, *Campidenariorum,* était déjà, on le voit, une seigneurie d'une certaine importance, comme tous les lieux habités par de riches familles qui s'y étaient installées dans un château et dans une position favorable, autant que possible, à la défense. Placé entre la Plaine et la Gâtine, Champdeniers, bâti sur une colline qu'arrose l'Agrai, domine une charmante vallée. Elle dut à sa position de s'enrichir par le commerce de toutes les marchandises importées de l'un à l'autre côté et finit par devenir une ville forte qui eut ses murailles élevées, ses forts de défense, et de bonne heure son hôtel-de-ville et un arsenal. Son église de Notre-Dame de l'Assomption, au milieu des mutilations nombreuses et des maladroites réparations qu'elle a subies, laisse assez de preuves dans son appareil, son plan et ses sculptures, qu'elle date du XI[e] siècle, et devait appartenir déjà à Geoffroy quand il seconda, en faveur de la Chaise-Dieu, les générosités des seigneurs de Parthenay, et dépendait de l'abbé de Maillezais. Une jolie crypte, qui sans doute avait servi de sépulture aux seigneurs, confirme à ce monu-

ment l'attribution du XI[e] siècle ; sa façade, quoique trop mutilée, ne manque ni d'harmonie ni d'élégance.

Champdeniers est aujourd'hui un chef-lieu de canton de 1,500 âmes, dans l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). (Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 61.)

NOTE 12

V. ci-dessus, à la fin du t. VI. — Nous n'ajoutons rien ici sur le conte de l'enfant écrasé par Gelduin dans une course effrénée au milieu d'une chasse. C'est une de ces mille imaginations inventées par ceux qui, ne se doutant pas du fond de la chose, se persuadèrent, à force d'en chercher la raison, que c'était bien là l'explication acceptable. Mais alors que ferait l'autre cavalier s'efforçant, du côté opposé, d'étrangler la bête qu'il a enfourchée? — Voir ce que nous avons dit à ce sujet *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, IX, p. 542 et 571.

NOTE 13

Fénioux est un bourg de 1,500 âmes, du canton et à 11 kilomètres au Nord-Est de Coulonges-sur-l'Autise; il prend son nom d'un ruisseau qui l'arrose et va se perdre près de là dans l'Autise.

NOTE 14

Les Jumeaux, *de Gemellis*, n'était alors qu'une chapelle, sur un terrain des seigneurs d'Airvault, entre le Thouet à l'Ouest et le Pressigny qui sépare la commune actuelle des Jumeaux de celle du Chillou, et va se jeter dans le Thouet au-dessus de Saint-Loup. Ce petit fief est devenu le chef-lieu d'une commune de 300 habitants, qui se trouve au Nord-Est et à sept kilomètres de Saint-Loup, son centre cantonnal. L'église est de Saint-Martin de Tours. Le *Grand Gauthier*, peu scrupuleux sur les orthographes, écrit *Ecclesia des Grumeaux*. Le Chapitre d'Airvault en avait fait, avant le XIV[e] siècle, une vicairie perpétuelle à laquelle l'abbé nommait.

NOTE 15

Borc, *de Borco*, village de 300 âmes, à l'Est et à quatre kilom. d'Airvault, et qui peut faire supposer que son nom moderne a été pris originairement de *Burgum*, Bourg, quand les seigneurs d'Airvault eurent entouré leur château. L'église donnée ici était de Saint-Hilaire. On voyait encore naguère à Borc les débris d'un pont-levis qui suppose l'existence d'un fort ou d'un mur d'enceinte.

NOTE 16

Amaillou, *de Amallo,* devint dès lors un prieuré-cure d'Airvault, sous le patronage de Saint-Etienne. Il a 800 âmes, est du canton de Parthenay, sur la route de cette ville à Bressuire et à quatre kilomètres au Nord-Ouest de la première. Le Cébron baigne son territoire avant d'aller se perdre dans le Thouet, à Saint-Loup. Ce nom nous paraît jaillir de la dénomination latine des *Emilius*, et supposerait à l'endroit une antiquité reculée. Personne ne nous dit si quelque découverte locale aurait pu autoriser cette conjecture. Au moyen âge, Amaillou appartenait encore à la famille d'Airvault par sa branche des Liniers. Il fut aussi une châtellenie, et n'arriva aux tristes excès de la fin du XVIII[e] siècle, que pour se voir brûler entièrement par les ordres de Westermann. Nous avons parlé plus au long de ces détails dans nos *Notes d'un voyage en Bas-Poitou.* (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXVIII, 226 et suiv.)

NOTE 17

Soulièvre, *de Salubriâ,* est encore une église de Saint-Pierre qui devint un prieuré-cure de la nouvelle abbaye. Des changements se firent pourtant dans la suite. Une bulle de Pascal II du 17 avril 1110, le nomme parmi les terres propres de Saint-Maixent (D. Fonteneau, XV, p. 531). Mais il revint à Airvault, on ne sait comment, peut-être à cause de sa proximité, car il n'en est distant que de deux kilomètres à l'ouest. Le bourg et la commune dépendent du canton d'Airvault, et n'ont que 800 habitants.

NOTE 18

Tessonnière, *de Taxoneriis*, église de Notre-Dame de l'Assomption, dès cette époque, au Nord-Ouest et à quatre kilomètres de Saint-Loup. Commune de 800 âmes, son nom semble indiquer une origine récente, mais elle n'en a pas moins huit ou dix siècles. Sa vie obscure la laisse vide de tous souvenirs historiques.

NOTE 19

Saint-Martin-de-Louin, *Saint-Martinus-de-Loing*, *de Loyns,* devint un prieuré-cure d'Airvault, et le fut jusqu'à la fin. Ce lieu dépendit d'abord de la viguerie de Marnes, comme simple villa. C'est un centre communal de onze à douze cents habitants, à deux kilomètres Nord de Saint-Loup (Deux-Sèvres), dont il est séparé au Sud par le Thouet.

NOTE 20

Saint-Loup, *Sancti-Lupi,* devenu un des chefs-lieux de l'arron

dissement de Parthenay (Deux-Sèvres), avait déjà une église de ce vocable, auquel s'ajoutait celui de Saint-Pancrace martyr, mais qui est maintenant de Notre-Dame de l'Assomption, située au confluent du Cebron et du Thouet, elle a encore quelques restes de ses fortifications du moyen âge. Car au milieu des constructions actuelles d'un château du XVIe siècle, figure un donjon de forme carrée encore habité, et qui témoigne par quelques détails de l'état primitif des lieux. L'église qui remonte au titre prieurial que lui donna la création de l'abbaye d'Airvault, a gardé tous ses caractères romans. Saint-Loup, fut pourvu de bonne heure par les abbés d'Airvault d'une aumônerie, d'un hôpital, et de tout ce qui pouvait y constituer un ensemble digne de la double protection des sires de Thouars et des abbés d'Airvault. Aujourd'hui Saint-Loup, riche de mille huit cents habitants, garde un triste souvenir de son passage à travers nos troubles civils. En 93, les habitants durent subir la honte de voir donner à leur petite localité un nom qui s'était, près des beaux esprits de la Révolution, donné la gloire de l'impiété cynique, du libertinage éhonté, de l'orgueilleuse hypocrisie, et du mépris de l'honneur et de la probité. En un mot, le nom de Voltaire, qui avait pendant soixante ans deshonoré le lieu de sa naissance, fut substitué à celui de Saint-Loup. Rendue a elle-même, la pauvre ville s'empressa de reprendre ses traditions avec son nom chrétien.

NOTE 21

Crom, écrit alors avec cette orthographe, était le *Crun*, le *Creonium* dont s'est fait le *Craon* moderne depuis le XIVe siècle. Le nom *Craon* ou *Cron*, comme on le prononce, désigne aujourd'hui une commune de 450 habitants, située au Sud-Ouest de Montcontour (Vienne). L'église primitive était sous le vocable de Saint-Pancrace, martyr du IIe siècle. Elle devint un prieuré-cure de Saint-Michel auquel nommait l'abbé d'Airvault. Elle fut rebâtie au XIIIe siècle en style ogival. Le lieu appartint plus tard à la baronnie de Mirebeau et de l'archiprêtré de Parthenay.

NOTE 22

Airvault. On n'avait gardé aucunes notions de la vie de ce monastère antérieurement à sa rénovation de 1095; on avait même perdu beaucoup de documents qui pouvaient éclairer sur la continuité de son existence depuis cette époque, où la liste de ses abbés formait une suite de vingt-quatre ou vingt-cinq noms, personnages dont le gouvernement s'était signalé par des faits intéressants. Mais beaucoup de renseignements s'étaient cachés dans une mauvaise tenue du *Chartrier*, et le *Gallia Christiana* avait dû omettre bien

des noms que des recherches ultérieures ont fait retrouver, et aussi beaucoup de faits qui s'y rattacheront. M. Beauchet-Filleau a donné et réintégré dans un meilleur ordre, au XXIVe volume des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, une liste de trente-sept abbés ou prieurs se suivant depuis Pierre de Saine-Fontaine, qui gouverna en 1095, jusqu'à Claude de Dombasle, le dernier, que dépouilla le nouveau système politique inauguré à Versailles le 5 mai 1789. Parmi les abbés commandataires auxquels l'abbaye était livrée en pâture depuis 1569, nous ne mentionnons qu'en rougissant, ce Dubois, méprisable gredin dont la régence de Louis-Philippe d'Orléans se servit pour déshonorer l'Eglise, et qui ajouta à tant de titres scandaleux celui d'abbé d'Airvault, le 14 décembre 1690. L'histoire de l'abbaye a été traitée avec autant d'exactitude que de savant critique par l'auteur que nous plaisons à citer comme l'un de ceux qui ont le plus honoré depuis cinquante ans l'archéologie historique de notre pays.

NOTE 23

Quelques historiens parmi lesquels Dufour (*ub sup.*, p. 366), mal renseignés par quelques conjectures sans valeur, ont prétendu que dans cette petite église de Saint-Hilaire, avait été conservé le corps de saint Abre, et que son tombeau en marbre s'y voyait encore dans la cave de la maison indiquée ci-dessus. Rien n'est plus faux qu'une telle assertion. Un couvercle de tombeau en marbre orné de simples mais jolies sculptures qui semblent bien de style romain, était autrefois dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, placé on ne sait où, mais qu'on avait fini par reléguer à la porte occidentale de l'édifice, où toutes les détériorations lui survenaient insensiblement. En 1836, l'auteur de ce livre obtint qu'on lui rendit à l'intérieur un asile plus digne d'elle. Là on peut la regarder avec respect comme un souvenir de la jeune Vierge qui, en effet, avait eu avec sa mère sainte Florence une sépulture dans l'église où le saint s'était aussi réservé la sienne. Il est donc bien probable que c'était par une fausse tradition que le tombeau de sainte Abre avait été supposé si loin, et cette erreur était venue sans doute de la confusion faite entre les deux églises qui portaient le même nom. (V. saint Fortunat, *Vita S. Hilar.*, c. VI et XV; — nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 547 et suiv.)

NOTE 24

Pouthumé, *Postimiacus*, en 1096, était une villa de la viguerie d'Ingrande, qui devint commune de 1792 à 1800, dans le canton de Châtellerault, et y fut, à cette dernière époque, annexée à la

paroisse Saint-Jacques. La cure était à la nomination du prieuré de Saint-Romain. Ce n'est plus qu'un hameau d'une trentaine d'habitants.

NOTE 25

Bornais, *de Bornais*, château de la commune de Senillé, appartenant en 1088 à Saint-Cyprien avec son église de Saint-Aubin. Un Arnaud d'Aux était seigneur de Bornais en 1316. L'abbaye de la Celle y avait aussi en 1432 un prieuré de Sainte-Madeleine. Le fief de Bornais avait une haute justice et relevait de la châtellenie de Montoiron. (Redet.)

NOTE 26

Observons en passant que cette apparition d'une croix lumineuse dans le ciel venne une fois de plus après celle de Constantin, dût animer les cœurs chrétiens d'un grand courage au moment où il s'agissait de prendre le parti de la croix. Le Pape n'hésita pas à regarder ce signe comme un témoignage surnaturel en faveur de l'entreprise qu'il encourageait. Après beaucoup d'autres faits du même genre que l'histoire a enregistrés, on peut citer cette autre apparition survenue à Migné, près Poitiers, le dimanche 17 décembre 1826. C'était à la fin d'une mission, et la croix apparut au-dessus et dans toute la longueur de l'église paroissiale au moment même où le prédicateur invoquait le souvenir de la croix constantinienne. Cette fois aussi le pape Léon XII, renseigné par l'enquête de l'évêque de Poitiers Mgr de Bouillé, et par les procès-verbaux des témoins les plus considérables et des savants, même protestants, n'hésita pas à regarder en ce fait un prodige surnaturel, et envoya à l'église de Migné des vases sacrés en témoignage de sa dévotion personnelle. Le peu de témoins oculaires qui existent encore après plus de soixante ans ne se rappellent pas sans émotion quelles impressions ils éprouvèrent à ce spectacle, et l'église de Migné, rebâtie alors des offrandes de la piété nationale, monumenta une fois de plus cette singularité providentielle qui rattache, après plusieurs siècles, le même signe à des événements identiques, et autorise à demander aux incrédules quelles explications ils peuvent donner de cette logique des événements se dévoilant, si simples et si naturels, en faveur de la foi qu'ils repoussent.

NOTE 27

Les de Briey étaient une ancienne maison de Lorraine dont la filiation est connue depuis Jean de Briey, seigneur de Thionville, qui vivait à la fin du XIe siècle, et portait déjà ce nom qui est devenu celui d'une sous-préfecture de la Moselle. Renaud et Hugues de



Briey allèrent à la première croisade où le premier fut tué en 1099 à la prise de Jérusalem. En 1247, un Bertrand de Briey est qualifié de Monseigneur. Il eut entre autres enfants Oury de Briey, qui prit le nom de Landres, fief voisin de la villa de Briey. Cette branche, qui prit ce nom pour se distinguer des autres, est aujourd'hui la seule existante. Ils eurent au moyen âge un grand rôle dans l'histoire de leur pays. Dès l'an 1081, Sigefroy, comte de Briey, s'était ligué avec ceux de Namur, d'Ardennes et de Chimay contre l'empereur Othon II, qui envahissait la France. Après lui le comté de Briey passa à Thierry, duc de la haute Lorraine et comte de Bar, son parent, dont le fils Simon porte le titre de Comte de Briey. A la fin du XVe siècle, le comté appartenait à la comtesse Mathilde, duchesse douairière de Lorraine. Vers cette époque se forma, des descendants de Jean de Thionville par un Albert de Briey, la maison actuelle qui fut probablement apparentée soit par des hommes, soit par la ligne féminine, à la famille des Briey issue des Comtes de Bar. C'est un mariage avec une d'Aspremont en Vendée qui introduisit les de Briey dans le Poitou, nous ne savons guère à quelle époque. A la suite de Sigefroy dont nous parlions plus haut, le comté de Briey passa à Thierry, duc de la haute Lorraine, et en 1768, sept membres de cette famille furent admis aux honneurs de la cour de France, leur filiation ayant été suivie depuis Jean, seigneur de Thionville, vivant en 1088. Dans notre XIXe siècle ils ont eu des ministres du royaume de Belgique, des officiers supérieurs de l'armée française, des évêques de Saint-Dié et de Meaux. La branche aînée est représentée aujourd'hui en Poitou par le comte Charles-Anatole de Briey, baron de Landres, possesseur du château de la Roche-en-Gençay, commune de Magné (Vienne).

Les de Briey portent « *d'Or à trois pals alesés et fichés de gueules.* » (V. Roger, *La noblesse de France aux croisades,* p. 357; — *Bulletin de la Société Héraldique de France,* V. 386).

Note 28

La famille de Fontaine était originaire de Bourgogne. Un de ses membres suivit Godefroy de Bouillon à la première croisade, et assista le 5 juillet 1099 à la prise de Jérusalem. Un de ses descendants s'établit en Touraine en 1525, et Pierre, son arrière-petit-fils, en bas Poitou en 1625. Il y épousa devant Clémenceau, notaire, une Françoise de la Pommeraie. Un autre Pierre, de ses descendants, était en 1714 secrétaire des finances de Madame, fille de France et duchesse de Berry. Il eut de nombreux enfants, dont Guy, seigneur

de la Morandière, établi à la Châtaigneraie, fut l'auteur de la branche Poiteyine.

Les de Fontaine portent « *d'Or, à trois écussons de vair bordés de gueules.* » (La Chesnaye des Bois, *Histoire du règne de Saint-Louis,* et *Bulletin de la Société Héraldique de France*, V. 494).

Note 29

Maulévrier, *Malum leporarium,* est aujourd'hui une petite ville de deux mille âmes du canton de Cholet (Maine-et-Loire). Bâtie par Foulques Nerra (Marchegay, *Chronic. Andegav.*, p. 377), vers 1035, ce prince la donna à un de ses officiers qui en prit le nom et doit être regardé comme le fondateur de la famille. On ne sait pas bien la filiation des sires de Maulévrier depuis leur commencement, mais on trouve dès 1058 dans le *Cartulaire de Saint-Florent,* un Aimery de Maulévrier. Bientôt après, c'est un Richard, et un autre Aimery apparaît dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers :* c'est sans doute celui qui prend part à la première croisade. Au XIVe siècle, un Renaut, eut, d'une Béatrix de Craon, un fils mort sans enfant, et trois filles dont l'aînée porta en dot la terre patrimoniale à Jacques de Montberon, sénéchal d'Angoulême, de qui, par acquêt, elle passa aux Colbert.





LIVRE LII

—

Depuis le départ de Guillaume IX pour la première croisade, jusqu'à son retour en Poitou

(De 1099 à 1111)



Guillaume prend la croix à Limoges.

Nous avons vu que Limoges était très anciennement la ville où les Ducs d'Aquitaine allaient recevoir la couronne de leurs Etats. Le Duc voulut aller y prendre la croix des mains de l'Evêque et y fut accompagné d'un grand nombre de ses barons. Il revint à Poitiers pour réunir les troupes expéditionnaires. Autour de lui, se trouvèrent alors parmi les chefs les plus distingués, Hugues VI de Lusignan, qui en 1087 avait déjà fait ses preuves contre les Sarrasins d'Espagne. Dans le bas Poitou, les sires de Parthenay et autres du voisinage étaient déjà rangés sous les tentes du vicomte de Thouars, au nombre de soixante mille hommes. Ainsi cent mille guerriers allaient suivre les pas du suzerain sous les bannières déjà distinguées par des emblêmes qui signalaient les différents corps d'armée. C'étaient les armoiries dont l'usage et les pièces allaient décidément se rattacher à des familles qui ne les quitteraient plus que par quelques modifications toujours glorieuses puisqu'elles en consacraient des

Origine des armoiries des comtes de Poitou.

souvenirs qui vivent encore sur leurs anciens écussons. C'est de là que semble dater l'écusson des Comtes de Poitou « *au lion ou léopard issant* ».

Quels grands vassaux du Poitou l'accompagnent.

L'inaction dans laquelle était resté le Duc lors du premier départ de 1096 avait retenu l'élan d'un certain nombre des plus grandes familles du Poitou. Quand on le vit partir quatre ans plus tard, on ne se retint plus, le même élan entraîna le reste, et l'on vit s'éloigner avec lui les Quatre-Barbes, les Maulévrier, les Peruse des Cars, les La Trémouille, les Geoffroy des Herbiers (1) qui, rangés sous l'étendard d'Herbert de Thouars, rejoignirent Guillaume, et formèrent une armée de trois cents mille hommes, dit un historien (a), et se dirigèrent du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois vers l'Allemagne qu'ils traversèrent, trouvant partout un accueil sympathique, et semant leur route par la Hongrie et jusqu'aux rivages de la mer Noire, de leurs chants et de leurs prières. C'était un vrai pélerinage, où les prêtres étaient aussi entrés en grand nombre, et parmi eux des lettrés ne manquaient pas qui prenaient déjà leurs notes et composaient des poëmes héroïques, ou des pages d'histoire, qu'ils devaient perfectionner au retour (b).

De tous ces poëtes voyageurs, aucun n'a laissé de traces de son talent aussi caractéristiques que Guillaume IX. Si c'est la première fois que nous découvrons en lui cette aptitude aux occupations poétiques, ce n'était pas qu'il ne s'y fût point encore adonné, car on lui accorde cette espèce de mérite, qu'il ne dédaignait pas en ses jours d'entraînement. De ces jours, il en avait beaucoup. Les hommes graves de son temps s'accordent à dire qu'il ne l'était guère, et il a laissé, comme chant du départ avant la croisade, une pièce où perce trop visiblement qu'il n'y va qu'à regret et que le motif chrétien n'y entre que pour

(a) Ordéric Vital, lib. X.

(b) Cf. de Fourmont, l'*Ouest aux Croisades*, I, 110.

une petite part. Loin donc d'exalter l'honneur de la croisade, il se lamente d'être obligé de s'y engager. — Jugez-en :

Poésies de Guillaume sur son départ.

« Pour lui c'est un exil ; il quitte à regret le Poitou et le Limousin.

» Il n'y laisse pas sans inquiétude un jeune fils à qui ses voisins ne manqueront pas de chercher noise.

» Il est vrai que l'enfant est confié par son père à la protection de Foulques d'Angers et du roi de France.

» Mais si ces seigneurs négligent de le défendre, il ne peut que céder à la force.

» Ses belles qualités, fussent-elles toute d'un bon chevalier, brave, loyal, gai et courtois, ne le sauveront pas de ces Gascons et de ces Angevins qui le fouleront aux pieds.

» Jusqu'ici il avait pour lui ma valeur et mes exploits, mais je m'éloigne de lui et je vais me jeter aux pieds de Celui qui pardonne à tous les pécheurs.

» Je fus jusqu'ici de belle humeur, et dispos, mais notre Seigneur arrête ce passé, je me sens vieux et las, ma fin approche.

» Je renonce à ce que j'aimai tant, aux chevauchées riches et luxueuses, et malgré moi, je me tourne vers les lieux où l'on ne pêche plus.

» Je demande pardon à ceux que j'ai maltraités, je prie Jésus en langue romane et latine, et je renonce au luxe de mes manteaux et aux coûteuses pelleteries dont j'aimais à me parer (a). »

Idée qu'il y donne de sa valeur morale.

Certes on ne reconnaît pas à de telles lamentations, à ce style pleureur, non plus qu'à cette tristesse poétique et à ces inquiétudes de famille, ces nobles et hautes idées qui détermineraient les soldats du Christ. L'homme qui s'exprime ainsi a trouvé dans les licences de son esprit d'autres convictions que celles de son temps. Déjà sans doute, depuis longtemps, il a rencontré des appréciateurs

(a) Renouard, *Poésies des Troubadours*, t. I.

qui l'ont loué de sa littérature, et excusé d'avoir pensé en philosophe antique. Pour nous, c'est l'homme tel qu'il fut que nous découvrons ici, et qui fera ses preuves dans un avenir prochain, en se montrant digne de n'avoir pour ami qu'un roi de France devenu scandaleux par ses adultères, qu'un duc d'Anjou perdu de mœurs, et que des égrillards de sa cour auxquels il faisait goûter la légèreté parfois lubrique de ses poésies et de ses équivoques familiarités.

Nous voyons, au reste, par ce qu'il nous dit de lui-même, qu'il avait confié la régence de ses Etats à sa femme Philippe de Toulouse, qui avait en même temps la tutelle de son jeune fils. Nous verrons aussi que ce provisoire ne devait pas durer longtemps. Mais avant de reconnaître comment Guillaume passa son temps en Palestine, reprenons un peu ce qui s'était passé en Poitou dans le cours des deux ou trois dernières années.

Fondation de Fontevrault.

Nous savons les premiers travaux de Robert d'Arbrissel, et comment son éloquence lui avait attiré d'innombrables disciples non moins avides de sa direction partout goûtée que de son entrain qui les ravissait. Profitant de ce zéle, il arracha à la vie sans but que suivaient un grand nombre, et aux désordres dans lesquels beaucoup s'étaient perdus, des foules qu'il sut assujettir à une règle sévère de pénitence et de travail; comme il se l'était faite pour lui-même. Il songea donc à tirer ces pieux cénobites des branchages qui les protégeaient à peine dans les grands bois du Poitou et de l'Anjou, et les employa à bâtir des monastères, d'abord à Craon et à la Roue, où les hommes furent séparés des femmes et où commencèrent tout d'abord, avec l'aide des fervents coadjuteurs qu'il s'était formés les exercices suivis de la vie régulière des moines et des religieuses. C'est ainsi surtout, qu'ayant pourvu à ses premiers besoins et esquissé la belle œuvre qu'il méditait, il la perfectionna dans le magnifique monastère de Fontevrault dont rien, après les créations de Saint-Benoît, ne surpassa l'idée et l'exécution.

Robert avait trouvé à trois lieues au Sud-Est de Saumur une épaisse forêt formée d'arbres séculaires, impénétrable à d'autres qu'aux bêtes fauves, embarrassée de ronces, de buissons, demeurée toujours inculte et où des voleurs recouraient seuls comme à un asile où personne ne songeait à les poursuivre. Rien ne lui allait mieux que cette terre à conquérir par le travail. La forêt fut bientôt défrichée. On y fit une multitude de cellules, et au milieu un oratoire. Ce furent les premiers éléments de l'abbaye. De tous les points du Poitou, de l'Anjou et du Maine, on vit accourir à la *Fontaine d'Evraud* des visiteurs de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions, qui voulurent y demeurer sur l'accueil bienveillant que Robert leur faisait toujours. Il y eut plus: des dons considérables arrivèrent; des richesses incalculables furent versées aux mains du saint fondateur. Comment aurait-il pu méconnaître l'action de la Providence à cette foi si vive, à ce dépouillement volontaire des choses auxquelles l'humanité tient le plus, à cette ferveur surtout, qui persévérait en ces âmes surprenantes, et devenait en elles une indubitable garantie d'un avenir si pur et si édifiant?

Commencements de la sainte Maison.

C'est ainsi que furent construites en des conditions égales de solidité et de convenances monastiques deux abbayes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, sous les vocables de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Une idée surnaturelle, digne d'un saint doué d'une religieuse philosophie, devait présider à ce choix de la mère du Sauveur et de l'Apôtre que Jésus mourant lui avait donné pour fils. Jésus avait opéré là cette réhabilitation de la femme méconnue par la société païenne. C'était la continuation de ce mystère que Robert comptait accomplir. Nulle part d'ailleurs et en aucun temps la femme ne s'était vue tomber plus bas par le fait de sa dégradation morale chez ces nations encore à demi-barbares, où les saintes lois du mariage étaient méprisées, à la grande douleur de l'Eglise; nulle part non plus l'orgueilleuse puissance de

Dans quel esprit elle est formée.

l'homme, maître absolu de toutes choses, n'avait été plus exagérée, et n'avait eu besoin d'une plus grande leçon d'humilité. Voilà d'où sortit ce système jusqu'alors incompris et inusité de la soumission du sexe le plus fort à celui que sa nature avait rendu le plus faible, et qui, sans abdiquer en rien la pratique de l'humilité chrétienne, garderait cependant sur l'homme, devenu d'autant plus humble, une suprématie qui suffirait à montrer le pouvoir de la grâce et le renversement des idées terrestres sous la sainte esthétique de la croix.

Voilà pourquoi l'Ordre de Fontevrault fut soumis tout entier, hommes et femmes, à l'unique juridiction de l'abbesse, de façon que les hommes, avec quelques différences nécessaires dans certaines pratiques de la règle qui était celle de Saint-Benoît, obéirent pourtant, et d'une manière absolue, à la direction de l'abbesse, à sa jurisprudence et à ses décrets, les supérieurs des deux Ordres étant approuvés par elle, et le mouvement habituel de l'administration émanant de sa volonté et de son conseil.

Il y a cela à remarquer ici que l'esprit de foi qui animait les chrétiens sérieux de ce temps, ne permit pas de taxer de singulier ce nouvel ordre de chose conçu en effet avec une sagesse surhumaine, autant qu'avec une religieuse simplicité. Ce rapprochement des idées mystiques et des pratiques de la piété était tout à fait dans l'esprit des Pères de l'Eglise et des saints qui aimaient à vivre dans ce milieu surhumain. Il a fallu l'invasion des idées modernes pour que la critique inventée par la Prétendue Réforme, et dont les catholiques ne se sont jamais assez méfié, pour traiter cette vieille « innovation » de « joug abusif aussi contraire à l'ordre de la nature qu'à celui de la religion ».

Premières prieures et abbesses.

Les seigneurs de Montreuil-Bellay, de Montsoreau, les deux comtes d'Anjou, Foulques Réchin et Foulques de Jérusalem, furent des plus zélés initiateurs de ce merveilleux établissement dont la maison-mère eut quatre à cinq cents religieuses. Guillaume de Montsoreau étant mort, sa veuve

Ersende de Champagne, fut placée par Robert en qualité de prieure à la tête de la communauté. La première abbesse, nommée le 28 octobre 1115, fut Pétronille de Craon, baronne de Chemillé, femme entendue qui seconda très activement les soins du saint fondateur et ne mourut que le 24 avril 1149, pleine de jours et de mérites. Les plus grands noms de l'Anjou et plus tard ceux qui illustrèrent le plus la cour et la Maison Royale, forment la suite de ces nobles dignitaires qui gardèrent jusqu'à la fin dans une piété exemplaire le bel institut qui fut un des ornements de l'Eglise de France.

Organisation intérieure.

Le monastère des hommes fut bâti parallèlement à celui des femmes à une petite distance, avec une clôture sévère, et quoique les religieux dussent tous les soins spirituels à la communauté des femmes, ils n'entraient jamais dans leur infirmerie, même pour administrer les malades, celles-ci étant portées à l'église pour recevoir les derniers Sacrements (a). C'était là une réponse que Robert avait crue nécessaire à des calomnies ou insinuations que la méchanceté n'avait pas manqué de lancer contre son institut ou contre lui-même, comme il arrivera toujours en pareil cas, la chasteté étant la vertu qui dans le christianisme déplaît le plus aux méchants.

Commencements des travaux.

C'est vers 1102, peu de temps après le commencement de son œuvre, que Robert jeta les fondements des bâtiments principaux de l'abbaye et du chœur de la grande église. Trois cents religieuses, en attendant l'achèvement de ces vastes logis chantèrent l'office du jour et de la nuit en des cloîtres et chapelles provisoires. Il y eut un asile spécial pour les femmes repenties qui fut celui de la *Madelaine*; un pour les lépreux et les infirmes, celui de *Saint-Lazare;* les religieux occupèrent celui de *Saint-Jean-de-l'Habit,* ainsi nommé parce que les religieux y prenaient le nouveau vêtement de leur état. Malgré le

Beauté de l'architecture.

(a) Cf. Bolland. *Vit. SS.* 24, lib., *passim.*

grand nombre des ouvriers, et aussi sans doute en tenant compte de l'immensité des travaux et du soin qu'on mit à leur perfection, on ne termina la nef principale qu'en 1125 sous les auspices de Foulques V d'Anjou. C'était alors la belle et élégante efflorescence de l'architecture romano-ogivale, étalant au-dessus de ses chapiteaux vivement sculptés en fleurs délicates et en feuillages grâcieux, les voûtes surélevées, divisées en compartiments, où tout témoignait de la science de l'architecte et de l'amour du sculpteur. Cette suite de travées sous des coupoles portées par des arcs en plein ceintre, affectent une simplicité grave, unie en de vastes dimensions à une solidité qui n'a pas failli après sept ou huit cents ans de durée.

Le cimetière, comme toujours, entourait l'église et l'on y construisit un monument funéraire destiné à recevoir, comme celui de la Maison-Dieu de Montmorillon, les ossements retirés des tombes pour faire place à de nouvelles sépultures. C'est la tour d'Evraud qui existe encore, et dont sa forme pyramidale, à triple étage, peut être regardée comme un des monuments les plus remarquables du moyen âge en Anjou.

La tour d'E-vraud.

L'église aussi existe encore, mais mutilée, scindée, partagée en ateliers et en usines pour les corps de métiers établis, dans cet ancien chef-d'œuvre de l'art et de l'esprit chrétien, sous le nom de *Maison centrale*. Là, maintenant, on s'occupe de tout excepté de Dieu [a]. C'est une de ces désolantes déceptions que, dans son ironie haineuse, la Révolution a imposées à l'Eglise. Fatale cécité qui ne prend un peuple que sur la fin de sa vie !...

Fondation de l'abbaye de Belle-Fontaine.

Ces grandes entreprises monastiques donnaient un certain élan à des âmes pieuses qui, ne pouvant s'élever jusqu'à ces dépenses considérables, satisfaisaient du moins leur piété en fondant, sur des proportions plus modestes, des lieux de prière et de travail où les défunts de la

(a) Bodin, I, 258 ; — *Bulletin Monumental*, XIII, 480, 605 ; XV, 341, 462.



famille avaient leur part plus utile et plus touchante. C'est ainsi qu'on voit poindre en 1101, à quatre lieues de Mortagne et au milieu d'une forêt profonde, la petite abbaye de Notre-Dame de Belle-Fontaine, *de Bello-Fonte,* dans la paroisse de Saint-Michel-du-May, prieuré déjà ancien de Saint-Michel-en-l'Herm. C'était l'œuvre de Bernard II, seigneur de la Roche-sur-Yon, que secondèrent ceux de Vihiers et de Maulévrier. Cette maison resta longtemps en des conditions fort modestes. Après avoir dépendu quelques années de Marmoutier, elle devint un prieuré de Saint-Lienne de la Roche et n'eut définitivement son indépendance qu'en 1167 où Bruno paraît être son premier abbé investi de ce titre. La liste très incomplète de ses successeurs ne va pas au delà de quinze, ce qui prouve que les catastrophes ne manquèrent pas dans ce long espace écoulé depuis le XII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. Les guerres du XVI[e] y amenèrent l'apostasie d'un de ses abbés qu'on ne nomme plus, et qui joignit à la honte de sa défection, celle de brûler lui-même les habits sacerdotaux sur le pavé de l'église. Les abbés commendataires l'avaient d'ailleurs presque ruinée quand les bénédictins qui la possédaient dès le commencement la cédèrent aux feuillants en 1642 (a). Le lieu de Belle-Fontaine est entré en 1790 dans la dépendance du département de Maine-et-Loire. Les ruines de l'abbaye ont été relevées par des Pères de la Trappe qui, vers 1840, y rapportèrent l'exemple du travail, de la pénitence et du dévouement désintéressé. Abbaye de Belle-Fontaine.

La Grénetière a ce point de ressemblance avec Belle-Fontaine, que ses commencements datent aussi de l'origine de ce même XII[e] siècle, et que ses progrès ne devinrent apparents que trente ans après. C'était d'abord une grange, *(granataria)* donnée par un bienfaiteur aujourd'hui ignoré : Il y jeta bientôt les fondements d'une *celle* qui ne tarda pas à exciter le zèle de quelques seigneurs voisins, tels que Abbaye de la Grénetière.

(a) *Gall. Christ.*, II, col. 1385 ; — Du Tems, II, 532 ; — *Nos recherches historiques sur la Roche-sur-Yon, Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* V, 150.

ceux du Parc, de Mouchamps et des Herbiers. On a mal raisonné sur l'époque de cette création en ne la reculant que jusqu'en 1150, puisqu'on a une charte de Guillaume Jucaël, seigneur des Herbiers, et datée du 24 janvier 1106, par laquelle il cède aux religieux de cette abbaye tout ce qu'il avait pu posséder sur ses terres, et confirme encore les dons antérieurs de sa famille, ce qui suppose une préexistence de plusieurs années (a). Il faut donc tenir pour certain cette date d'une dizaine d'années au moins avant la charte de 1106. C'était non loin des Herbiers aussi que les moines s'étaient établis, et les générosités ultérieures de Jucaël autorisent à le regarder, sinon son père, comme le premier auteur de la nouvelle abbaye. Les bois la couvraient de toutes parts; le recueillement s'y trouvait, profond et ininterrompu, et il est supposable que le don de cette grange, fait à quelqu'une des abbayes du voisinage, aurait suggéré aux donataires l'idée de remplacer cette servitude matérielle par un lieu plus digne où Dieu et sa Sainte Mère pussent recevoir les honneurs d'un service public. Ce fut donc sur la paroisse de Saint-Sauveur d'Ardelay, que l'église et le monastère furent érigés sous le nom et en l'honneur de Notre-Dame. Le lieu saint resta isolé par sa position même au milieu de solitudes formées autour de lui par la vaste forêt du Parc et celle de l'Etenduère ; et l'on ne voit pas qu'il s'y fût formé autour des cloîtres d'autres habitations que celles des serviteurs destinés aux travaux de l'agriculture et des défrichements auxquels ne devaient pas encore suffire le petit nombre de moines donnés d'abord à la maison. On ne s'y appliqua pas moins aux premiers soins de la vie religieuse, et on voit bien, par ce qui en demeure, que l'église dut être entreprise dès ce temps. Hélas ! ces grandioses beautés ne sont plus représentées que par des débris majestueux mais lamentables, et par les proportions qu'elles gardent encore,

(a) D. Fonteneau, IX, 87.

mais qui diminuent tous les jours. C'était l'art magnifique et presque inimitable du XIIe siècle ; trois nefs terminées par trois absides où la beauté des lignes le dispute encore aux richesses de l'ornementation ; une tour octogone surmontant le transept, réduite, il est vrai, à ses deux premières zones, mais touchant de près aux délicatesses du genre gothique. Des murs d'enceinte pas une pierre ne subsiste ; seulement au milieu de ce qui fut la grande nef, une masse de pierre sculptée se déforme tous les jours plus sous les mutilations des pâtres ou de grossiers visiteurs, et garde encore la statue couchée d'un chevalier en prières. C'est ce qui résiste aux temps et aux hommes du tombeau, dit-on d'un Parthenay-l'Archevêque qui fut un des bienfaiteurs du monastère naissant. Enregistrons du moins ce souvenir qui doit sauver de l'oubli une mémoire digne de survivre à ces dernières traces.

On voit, par ce qui reste de cette malheureuse église, et par les adjacents des cloîtres, surtout par une magnifique salle capitulaire devenue une étable à bœufs, que vers la fin du XIIe siècle on travaillait encore à l'achèvement de l'abbaye, car il nous reste une intéressante pièce datée de 1180, où les religieux de quatre des abbayes du pays se joignant à ceux de la Grénetière, sollicitent du clergé et des fidèles des secours qui permettent d'y mettre la dernière main (a). On voit que ces vœux furent entendus. Pourquoi faut-il que les tempêtes humaines renversent ce que le génie de Dieu a ainsi élevé ! La Grénetière a eu, comme tant d'autres, ses vicissitudes, dont la dernière a sonné en 89. Si elle fut protégée par les grandes familles, elle y trouva aussi des persécuteurs aussi forts qu'envieux et injustes ; elle eut ses abbés commendataires dès le XVe siècle, parmi lesquels s'inscrivirent des La Trémouille et des Chasteigner. Disons que ces dignitaires d'emprunt, qui ne furent pas toujours des laïques, ne profitèrent pas de leur faveur pour ruiner

(a) D. Fonteneau, IX, 157.

le bénéfice qui florissait encore, lorsque la Révolution fit succéder son abbatiat aux trente-cinq autres qui l'avaient précédé (a).

Reconstruction de l'abbaye de St-Séverin.

Les commencements de Saint-Séverin, que nous avons racontés au IXe siècle (b), étaient demeurés obscurs. Dans la suite le petit monastère avait supporté difficilement les rigueurs des barbares, et il vivait à grand'peine sur les bords fréquentés de la Boutonne, entre sa vieille forêt de Chizé et son récent village de Dampierre. C'est à tort, d'après ce que nous en avons dit, que Besly cite comme fondateur le duc Guillaume VII d'Aquitaine (c), dont aucune charte ne mentionne la coopération dans ce cas. Néanmoins il est probable que les rapports assez fréquents, ménagés à Guy Geoffroy avec les moines de Saint-Séverin lors de ses séjours au château de Chizé, l'avaient rendu favorable à la communauté, et qu'il était entré pour quelque chose dans l'honneur que lui avait fait le concile tenu à Bordeaux en 1068, quand le prieuré de Saint-Séverin avait été érigé en abbaye. Quoi qu'il en soit, nous ne savons pourquoi la liste des abbés ne commence qu'en 1110 par un Faucher, que suivent de plus ou moins près quinze autres jusques et y compris le poète Jacques de Lille, dont les poésies furent si goûtées au temps du premier empire. Cet abbé commendataire, et Fléchier, l'évêque de Nîmes, sont les deux seuls dont les noms se sont illustrés. Peu glorieuse, mais tranquille et toujours régulière, l'abbaye succomba avec tant d'autres aux fureurs des Huguenots du XVIe siècle qui n'y laissèrent que des ruines. Peu après, le monastère se voyait réduit à un seul moine ayant le titre de prieur, et exerça le ministère paroissial pour la contrée. Le remaniement de 90 a fait de Saint-Séverin une simple

(a) *Gall. Christ* ; — Du Tems ; — De Montbail, *Notes et croquis sur la Vendée*, p. 103 et suiv. ; — Massé, *la Vendée poétique*, I, 137.

(b) V. ci-dessus, t. IV, p. 235.

(c) *Comtes de Poict.*, p. 99.

paroisse de six cents âmes, dans le canton de Loulay (Charente-Inférieure).

En 1878, on trouva dans les décombres de la crypte abbatiale, un tombeau en pierre portant d'élégantes sculptures, mais vides de tous ossements; les profanateurs de 1562 n'y avaient oublié qu'une pierre chargée d'une inscription du XII[e] siècle témoignant que ce défunt était un abbé Guillaume, dont le nom manquait à la liste de ces dignitaires. Il dut siéger l'un des premiers si l'on s'en rapporte à l'écriture romane de la pierre, et peu après Arnaud, inscrit le troisième, et qui fut ami de Robert d'Arbrissel (a).

Ce mouvement religieux se reproduisait par toute la France. Il était une source de consolation pour les âmes élevées, capables en grand nombre d'en apprécier la portée et les conséquences. Il était un encouragement pour l'auguste chef de l'Eglise, dont la tâche était devenue si laborieuse et si ardue.

Pontificat de Pascal II.

Le saint Pape Urbain II, l'ami et le continuateur de Grégoire VII dans la réforme des mœurs et de la discipline chrétiennes, était mort à Rome le 29 juillet 1099 après onze ans de pontificat, et plein de l'esprit de Grégoire VII « sur » les traces duquel, disent nos bénédictins, il se faisait » gloire de marcher en tout » (b). Pascal II, autre disciple du même maître, fut élu le 13 août, en dépit de son opposition, ce qui prouve bien qu'on sentait le besoin de continuer au vaisseau de saint Pierre, une suite de pilotes qui ne fussent pas *jansénistes*. On ne tarda que le moins possible à Poitiers à lui faire approuver la fondation de Fontevrault. L'évêque Pierre II, qui avait beaucoup secondé Robert d'Arbrissel, s'y employa, et seconda cette nouvelle faveur par un acte de même nature où l'autorité diocésaine

(a) Du Tems, II, 502; — D. Fonteneau, VII, 457; — *Bulletin monumental, 1878*, notre Notice sur l'abbaye de Saint-Séverin au diocèse de Poitiers, *passim*.

(b) *Art de vérifier les dates*, III, 338, ces MM. ajoutent: « Il aurait pu » choisir un meilleur modèle » !...

donnait à la maison déjà aimée de tous une preuve de son zèle et de son dévouement (a).

Indifférence de Guillaume IX sur le mouvement religieux.

Il est remarquable que Guillaume IX ne figure en rien dans les marques d'intérêt données par toute la noblesse de ses Etats ou des pays limitrophes au grand établissement de Robert (b). Son fils Raymond, qu'il avait eu de sa seconde femme Philippe de Toulouse, et que nous verrons prince d'Antioche, donne au contraire à l'abbaye quelques héritages (c). On aurait dit que le but indiqué par Robert de la conversion d'un grand nombre de pécheresses n'allait pas à ses instincts tout différents, et s'il est juste de ne rien exiger de lui pendant son séjour en Palestine, on peut observer aussi que cette absence fut de courte durée, et que les années qui suivirent son retour sont toutes aussi stériles envers l'œuvre naissante de Fontevrault.

Ses humiliations à son départ pour la Palestine.

C'est qu'en effet son retour ne ressemblait pas plus à une entrée triomphale que son départ n'avait ressemblé à celui d'un croisé. Parti à la tête de trois cent mille hommes, dit-on (d), que d'autres réduisent à soixante mille et même à trente, il pouvait avoir en réalité le premier chiffre, supputé d'après les autres provinces qui s'étaient jointes à lui, et en y comptant les femmes et les enfants qui formaient une escorte considérable au contingent militaire, et ne rendaient que plus difficile la conduite d'une telle population où l'obéissance passive et la discipline habituelle à nos armées n'était plus possible.

Ses difficultés et ses désartres.

Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de désordres qu'on chemina à travers l'Allemagne où cependant on les accueillit en chrétiens allant accomplir une œuvre sainte. Il n'en fut pas ainsi en Bulgarie où le Duc du pays, qui s'était jeté dans Andrinople, prétendit leur interdire le

(a) D. Fontenau, VIII, 455.

(b) *Art de vérifier les dates,* X, 108.

(c) D. Fonteneau, VIII, 151.

(d) Ordéric Vital, *Hist.,* lib. X.

passage, s'entendant probablement avec Alexis Comnène qui régnait alors sur les Grecs. De graves conflits eurent lieu, dans l'un desquels périt un Raoul, seigneur de Saintonge. Mais dans une autre rencontre, le chef bulgare tomba aux mains du duc d'Aquitaine, qui en profita pour imposer une paix et des conditions moyennant lesquelles on put tendre et marcher jusqu'à Constantinople, siége de l'empire d'Orient, où Comnène régnait et où les attendait le comte de Toulouse, beau-père de Guillaume. Celui-ci les y précéda pour ménager les voies aux opérations qui allaient commencer (a).

Fausse politique du Duc.

Nos croisés furent choyés pendant cinq semaines à la cour de l'empereur. Ce ne fut qu'au moment de se quitter, que l'entente se refroidit. Alexis prétendit recevoir d'avance du duc d'Aquitaine l'hommage des pays que celui-ci allait conquérir. Il s'adressait mal. Un refus net et sec fut toute la réponse qu'il en eut, et le Duc alla jusqu'à des paroles hautaines, justes peut-être en telles occurences, mais très peu politiques avec un homme qui pouvait se venger. Et le Grec n'y manqua pas. Les Francs lui avaient toujours peu souri, et dans l'occasion il avait de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de son pays dont les nouveaux protecteurs pourraient bien aller jusqu'à goûter un jour le trône de Constantinople. Il dépêcha donc à la hâte près des princes Turcs que les croisés venaient combattre, les prévenant de leurs plans et leur envoyant des guides chargés de les égarer et de leur ménager une défaite (b). Guillaume partit sous ces fâcheux auspices et se dirigea sur Nicée. Là commencèrent de sérieux périls. Le pays était inculte, inhabité, n'offrait donc aucune ressources à une armée, et surtout il fallait y craindre de nombreuses incursions des Turcs et d'autres nations non civilisées qui se répandaient sur un vaste pays déjà ruiné par la guerre

(a) Besly, *Hist. des Comtes de Poictiers*, p. 113.

(b) Besly, *ibid.*

acharnée entre l'empereur et Boémond. Car ce prince de Tarente, s'était emparé d'Antioche ; sans aucun doute on aurait pu compter sur lui, mais il était éloigné d'eux de trente journées de marche.

Guillaume pensa alors, et proposa à ses barons d'envoyer vers Comnène pour lui demander de leur donner pour guide le comte de Saint-Gilles qui habitait près de là, et avait donné maintes preuves de bravoure, de sagesse et de bon conseil. Cet avis fut goûté au camp : il présentait une ressource. Mais à Byzance il n'en fut pas de même, Saint-Gilles se refusa à une mission au-dessus de son âge et de ses forces. Alexis fit valoir ces raisons aux envoyés, et cette réponse enflamma la colère de Guillaume, qui, n'écoutant qu'elle, proposa de marcher aussitôt vers Constantinople, d'y assiéger l'empereur, et de lui faire payer de sa vie une trahison qui criait vengeance.

Combattue en vain par le comte de Blois.

Etienne, comté de Blois, qui était en Palestine depuis le premier départ (a), connaissait la difficulté des lieux et les ressources possibles : il combattit ce projet qu'il regarda comme téméraire. Le Duc insista ; les Aquitains et les Gascons l'approuvèrent. On rebroussa donc chemin, et le lendemain les troupes du Duc investissaient Constantinople (b).

Le duc assiège Constantinople.

La ville impériale était entourée d'une triple enceinte à l'abri de laquelle Alexis se rassura d'abord, comptant d'ailleurs sur la population. Il ne commença à craindre qu'en voyant les Francs persister dans leurs préparatifs. Il lança alors entre le mur extérieur qu'ils occupaient déjà et le troisième qu'il importait plus de ne pas laisser aborder, trois lions et trois léopards qui déchirèrent un certain nombre d'hommes, mais tombèrent bientôt eux-mêmes sous les pieux dont on se hâta de les assaillir. La conséquence de cette première affaire fut d'animer d'autant

(a) *Chronique Saint-Maixent,* ad ann. 1096.

(b) Ordéric Vital, *ub sup.*

plus les troupes qui franchirent la seconde porte et attaquèrent vigoureusement la troisième. A cette dernière tentative, la ville et l'empereur sont remplis d'effroi. Alexis implore l'intervention du Comte de Toulouse, il promet tout pour éloigner l'ennemi. Le Comte est généreux; il blâme la témérité de ces Aquitains, les excès de son gendre, et se dévoue enfin, malgré les bonnes raisons qu'il avait eues de s'y refuser, à entreprendre avec lui le voyage d'Antioche, mais il prédit dans sa douleur que cette obstination ne restera pas sans vengeance (a).

Succombe sous une embûche d'Alexis Comnène,

Donc triomphant, Guillaume se hâta de traverser le Bosphore, et de son côté Raymond de Saint-Gilles alla rejoindre ses compatriotes pour reprendre avec eux le chemin d'Antioche. Mais en même temps que lui, des émissaires secrets allaient prévenir les Turcs seljoucides sur lesquels Antioche avait été conquise, lesquels ménagèrent sur tout le parcours une cruelle disette en comblant les puits et les citernes et brûlant les récoltes. Quand donc les croisés, accablés, atteignirent le fleuve Halys (2) et ne songèrent qu'à y satisfaire leur soif, les Turcs alors fondirent sur eux, et tous, à l'exception d'un petit nombre qui se sauva par une énergique résistance, périrent sans se défendre sous le fer de l'ennemi.

Piteux état où il se trouve.

Le Comte de Poitou sauva sa vie à grand peine; ses bagages, son argent, furent la proie des seljoucides; un seul écuyer lui resta, fuyant à sa suite à travers les montagnes et par des chemins perdus, il arriva non loin de Tarse, en une petite ville que gouvernait Bernard l'Etranger (b). Il y fut accueilli avec bienveillance. C'est là que Tancrède, le prince d'Antioche, l'envoya chercher honorablement; il le retint quelques temps à sa cour où il le combla des prévenances les plus généreuses. Foucher

(a) Ordéric Vital, *ub sup.*

(b) Ordéric Vital, *loc. cit.*; — Guill. de Tyr., *Hist. hyer.*, lib. X, c. XII; — Bongars, *Gesta. Franc.*, p. 381.

de Chartres, son contemporain, qui jugeait le comte en homme qui l'avait vu de près, ajoutait cette réflexion au récit de ces grandes épreuves. « Il nous semble en effet que tant de maux n'avaient pu l'accabler lui et ses compagnons qu'en punition de leur orgueil et de leurs péchés (a) ». Ce devait être, en effet, un avertissement salutaire de la Providence.

Dissentiments dans l'armée contre Raymond IV et d'autres chefs.

Cette perte d'une nouvelle armée, après la première défaite par l'inexpérience des chefs et les désordres de la marche, n'était pas faits pour encourager de nouvelles tentatives. Celles qui suivirent furent menées heureusement par des gens de guerre plus avisés par ces précédents instructifs. D'ailleurs, une voix unanime d'indignation s'était élevée de toutes parts contre les Comnènes qu'on accusait de ces grandes catastrophes. Et comme les exaspérations sont toujours injustes, on acccusa aussi bien le Comte de Toulouse d'avoir trahi les chrétiens, ses compatriotes, ses amis, qui avec Bernard l'Etranger et Tancrède lui-même, auraient ainsi abdiqué en un instant leur religion, leur patriotisme, dans un intérêt que personne ne pouvait comprendre ni définir. Peut être le Duc d'Aquitaine, blessé plus profondément que personne, mais dont la souveraine imprudence avait causé seule sa défaite, ne fut-il pas le dernier à exprimer ainsi des récriminations injustes que les historiens d'ailleurs se sont bien gardé d'adopter (b).

Prise de Tortose.

Après la déroute de l'Halys, on s'était donné rendez-vous au port de Saint-Simon-l'Ermite, qui appartenait à Bernard l'Etranger, ce qui ne prouve pas du tout qu'il eût eu contre les croisés la perfidie dont on l'accusait. Là se trouvèrent avec le Duc d'Aquitaine, Etienne II de Blois et son frère, le comte de Bourgogne Otton, le duc de Bavière Welfe I[er], Hugues le sire de Lusignan, et beaucoup d'autres, décidés à réparer leurs échecs (c). De là, ils convinrent

(a) Duchesne, *Hist. Franc.*, IV, 816.
(b) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, II, 15.
(c) *Art de vérifier les dates*, XI, 44 ; XVI, 112.

d'aller au commencement de mars, assiéger Tortose, place forte appartenant aux Turcs, sur la Méditerranée. L'ayant prise, ils la confièrent à la garde de Raymond de Saint-Gilles, comme pour protester avec lui contre les indignes propos qui l'avaient insulté. De là, le Duc se dirigea avec dix mille hommes vers Beyrouth, où se trouvait le roi de Jérusalem Baudouin Ier, frère de Godefroy de Bouillon. Ce prince était venu au devant d'eux afin de les renforcer au besoin dans un trajet très aventureux jusqu'à la ville sainte.

Prise de Ramla.

Après l'avoir visitée, Guillaume gagna Antioche, où il se trouva à la cour de Tancréde pour les fêtes de la Pentecôte. La journée de Ramla, où des forces considérables les surprirent entre Jaffa et Jérusalem, fut marquée par un désastre immense, où périrent en même temps que les comtes de Blois, de Vendôme et de Bourgogne, de nombreux Poitevins parmi lesquels Hugues Bontou, Hugues de Gamache et Hugues de Lusignan, dont les deux premiers moururent héroïquement sur le champ de bataille.

Entreprise déçue sur Jaffa.

L'automne suivante, quand les infidéles assiégérent Jaffa pour l'enlever aux chrétiens, Guillaume fut un de ceux qui montérent les premiers à cheval pour y accompagner Tancréde, dont les assiégés avaient demandé le secours. Quand ils y arrivérent, l'armée avait déjà disparu.

Retour en Poitou.

Aprés cette déception le Duc vit qu'il n'avait plus rien à espérer de ce qu'il était venu chercher en ces pays où toute gloire s'était changée en défaites, tout profit en pertes considérables, et toute envie de conquêtes en une détresse qui allait jusqu'à la pauvreté. Dieu, évidemment, n'avait pas protégé une entreprise dont le chef n'avait pas tant écouté sa religion, que le sentiment d'un égoïsme naturel. Le Duc prit donc le parti de revenir en France, où il débarqua sans aucun accident vers la fin de décembre 1102.

Ainsi, prés de trois années s'étaient écoulées pour lui, loin de la patrie, au milieu de périls incessants et d'humiliations nombreuses. Un autre malheur mettait le comble à tant de détresses : ses sujets lui demandaient en vain ces

hommes, ces femmes, ces enfants et ces clercs qui s'étaient jetés à sa suite, pleins d'espérances sinon ambitieuses, au moins religieuses et avouables. C'était de quoi attrister ce retour dont on avait attendu d'autres fruits.

Autrement ménagé par la duchesse Philippe de Toulouse.

Et cependant un succès tout différent n'avait pas dépendu de la duchesse Philippe sa femme. Ses prières continuelles, ses vœux aux saints vénérés du Poitou et de la Saintonge, ses générosités aux églises et aux abbayes, tout avait accompagné les ingénieuses inventions de sa piété en faveur de son époux dont la conversion pouvait, dans ses pieuses espérances, résulter d'une entreprise qui avait à la fois son côté héroïque et religieux (a). Mais Dieu savait mieux qu'elle les secrets de cette âme sceptique dont les mauvaises passions devaient aller bientôt jusqu'à des scandales impardonnables, et dont les vices honteux n'attirent sur les peuples et sur leurs chefs que des réprobations qu'ils ne savent pas assez redouter.

Fâcheux état des affaires publiques en Poitou.

Le malheureux prince rentrait dans ses Etats humilié fortement, et, chez lui comme ailleurs, où les princes avaient péri et les désastres n'avaient pas été moindres, les besoins publics se ressentirent vivement de ces calamités. En vain la nature semblait s'être réconciliée avec le sol, où se récoltèrent, en 1103, des céréales, des fruits et des légumes capables de faire oublier les pertes des années précédentes. Le prince avait été ruiné, laissant aux mains des Sarrasins les sommes énormes qu'il avait emportées, il lui fallait aussi racheter ses Etats engagés, puis hypothéqués par tant de folles dépenses et de malheurs imprévus. Ce fut alors qu'il fallut ajouter à ces détresses la profonde atteinte qui suivit pour la fortune publique une opération de finances des plus onéreuses. La monnaie d'argent fut changée en billon, ce qui amena une grande perturbation dans les affaires, et un grand mécontentement dans le public.

Bouleversement du système monétaire.

(a) Besly, *Histoire des Comtes de Poictiers*, p. 416; — Bouquet, *Script. rer. Gall.*, XII, p. 5; — De Fourmont, *l'Ouest aux crois.*, 1, 118 et suiv.

C'était donc un mauvais moyen de suppléer à la perte de tant de pièces d'argent emportées en Syrie. On fut cependant bientôt obligé de renoncer à ce système qui ne pouvait tenir, et y revenir néanmoins en 1412, quand les embarras s'augmentant toujours plus, il fallut bien user d'expédients pour essayer d'y faire face. Au reste, la province avait toujours sa monnaie propre, dite *poitevine*, et portant toujours le type de Melle, par suite de l'habitude qu'on avait gardée des anciens types, même après que les ateliers de Melle eurent été transportés à Niort (a).

Une autre question restait à vider, non des moins importantes, et dont les historiens semblent pourtant n'avoir pris aucun juste souci. Comment le croisé revenu avec aussi peu de gloire que d'argent retira-t-il ses Etats des mains auxquelles il les avait engagés? — Sans en trouver aucune preuve écrite, nous pourrions bien conjecturer que certaines conditions de ce traité par lequel après sa défaite dans le Toulousain, Guillaume IX s'était obligé à n'y plus rien réclamer, pouvaient regarder la somme versée entre ses mains, et lui faire remise de l'engagement qu'il en avait donné. Il importait au Comte que cet article fût tenu secret, et le titre en aura été détruit après son retour.

Les détails qui se sont rattachés à la croisade malheureuse de Guillaume, nous ont empêché de noter à leur temps quelques particularités de notre histoire qui ne peuvent être omises. Tel est entre autres le concile tenu à Poitiers le 18 novembre 1100. L'objet en était d'un haut intérêt, car, outre les grandes mesures à prendre ou à maintenir sur la discipline du clergé et les fonctions pastorales, on y devait traiter encore du scandale toujours flagrant donné par le roi. L'excommunication, on le savait, devait y être portée en punition de sa déloyauté de Clermont, car il avait conservé sa concubine, continué ses relations publiques

Concile de l'an 1100 à Poitiers.

Le roi y est de nouveau excommunié.

(a) *Chronique de Saint-Maixent*, ad ann. 1103; — *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, VI, 339 et suiv.

avec elle, et patronné le plus détestable exemple d'impiété et de débauches qu'un roi puisse donner à ses peuples. L'assemblée était présidée par deux légats. Elle se composait d'environ quatre-vingts prélats, évêques et abbés, parmi lesquels Saint Pierre de Poitiers et Saint Yves de Chartres. Ce fut là que le Duc d'Aquitaine, dont la vie publique avec une femme perdue était devenue le sujet de tous les entretiens, leva le masque, se prononça vivement contre la sévérité proposée et déclara aigrement qu'il ne souffrirait pas qu'on excommuniât en sa présence le roi son seigneur. En même temps un désordre préparé par lui se manifesta par des gens apostés, en cris, en menaces et en de telles voies de faits, que quelques prélats apeurés cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais le grand nombre, dit un témoin oculaire [a], brava l'orage ; plusieurs allèrent jusqu'à ôter leur mître pour s'offrir au martyre sous les pierres dont une foule révoltée les accablait. Là étaient aussi Bernard de Tyron, Robert d'Arbrissel et d'autres qui donnèrent avec eux l'exemple de la constance et du courage ; cet héroïsme imposa aux mutins aveuglés. Ils eurent honte de leurs excès, se calmèrent sous un sentiment soudain de respect, et, s'étant apaisés, ils laissèrent le temps aux légats d'achever la formule de condamnation, et un anathème de plus chargea l'étrange conscience de ce roi qui, dominant un peuple chrétien, lui imposait le spectacle détestable d'une vie de barbare et de païen [b].

Scandale qu'y cause Guillaume IX.

Commencements de sa décadence morale.

Guillaume, après cette échauffourée qui le dévoilait entièrement et qui avait gagné à la cause du roi, devenue la sienne, un certain nombre d'évêques infidèles, se vit méprisé par beaucoup de ceux qui l'avaient toléré jusqu'alors. Le peuple, toujours docile à la voix de la religion quand il n'est pas égaré par les méchants, témoigna vivement de sa répugnance pour les coupables. Philippe et

Qui n'y recueille que le mépris public.

(*a*) *Chronique Saint-Maixent*, apud Marchegay.

(*b*) Pagi, *Concile*; — Labbe, *Ibid*, ad ann. 1100; — *Art de vérifier les dates*, III, 124; — Du Tems, II, 413.

Bertrade ayant séjourné à Sens, après leur interdiction, on y tint les églises fermées. Mais à peine ce mouvement de colère impie était-il passé, que, frappé de la faute qu'il avait faite, et même conseillé peut-être par le saint évêque de Poitiers, Guillaume reconnut qu'il s'était fait tort à lui-même ; il chercha à réparer ses fautes par des excuses faites au légat. Il n'en avait pas moins donné la mesure de ce dont il était capable en fait de mauvais sentiments.

Au reste, ce fait malheureux ne fit que lui enlever le peu d'estimes que son titre et sa position lui avaient pu conserver malgré tout dans quelques esprits peu capables de réflexions sérieuses sur un homme que protège toujours plus ou moins le prestige de sa fortune et de son rang. En vain on avait voulu être indulgent pour ses vices. Son esprit frivole, ses désinvoltures sans dignité montraient assez à qui l'on croyait avoir affaire, et quand, revenu de ses dernières défaites, on le vit exténué, ruiné, déconsidéré, et capable encore de si détestables sacrilèges, on n'hésita pas à regarder ses incomparables malheurs comme la seule récompense divine que lui eût méritée un héroïsme de douteux aloi.

Ignoble caractère de sa littérature.

Mais rien n'égala le dégoût qu'éprouvèrent après son retour, en février 1103, ceux qu'il osa rendre témoins de ses extravagances d'idées et de propos dépassant de beaucoup ce que les bouffons mercenaires auraient pu se permettre dans les plus infimes sociétés. Naturellement gai, alerte, aimant la poésie provençale, dans laquelle on lui trouvait généralement de la verve et de l'esprit, on ne l'aurait, dans sa jeunesse, jamais taxé d'extravagance ; il donnait preuve d'une éducation de prince, et soit avec ses amis soit avec ses égaux de la classe princière, il trouvait des admirateurs de son talent partageant volontiers ses gaîtés de bon ton. Mais depuis que, sans que nous en sachions l'origine ni l'occasion, cette nature mobile fut séduite par les attraits de la chair, ces éléments se dilatèrent encore, son enjouement devint une jovialité déplacée, ses plaisanteries des grossièretés,

ses conversations s'imprégnèrent de licencieux lazzis, les impuretés s'y mêlèrent et par une concomitance qu'on ne manqua pas d'observer en pareil cas, le libertinage survint, la débauche remplaça la retenue de la pudeur chrétienne, et la religion condamnant l'immoralité comme un crime civil dont les plus graves désordres sont la suite, il ne tarda pas lui, le fils et l'héritier d'une race en qui la foi avait toujours secondé la bravoure, à rouler dans l'abîme de l'impiété cynique et à traduire ses nouvelles doctrines en propos mêlés de grossières plaisanteries contre l'honnêteté des mœurs et la sainteté des divines croyances.

Ce fut l'occasion de poésies lubriques, dans lesquelles il n'y respecte rien, il raconte de nombreuses aventures qu'il a cherchées, qu'il a traduites en style de taverne, et avec la tournure de son esprit, donne à sa diction ce relief qui fait rire en même temps qu'il dégoûte. C'est l'effet que produit la lecture des quelques poésies qui nous sont restées de lui, et du compte rendu qu'on trouve encore dans les auteurs de son temps : ils n'ont qu'une voix pour reproduire ce que nous venons d'esquisser d'après eux. Il allait jusqu'à créer des airs bizarres pour chanter en des rîmes ridicules les infortunes même auxquelles il avait échappé, et ne sembla plus à tous qu'un bouffon de mauvais goût sans nul souci d'aucune dignité. A tout cela il avait gagné une déconsidération aussi complète que possible (a). On ne comprend guère comment après tous ces témoignages, Dreux-Duradier (b) s'efforce d'atténuer des torts aussi impardonnables dans la personne d'un prince. A l'entendre, il n'aurait contre lui que Guillaume de Malmesbury qui manque, dit-il, d'impartialité comme auteur anglais. Nous prouvons ici que d'autres témoins très

(a) Cf. Willelm de Malmesbury, *Hist. Angl.*, lib. I, c. II ; lib. IV. c. II ; — Besly, *Comtes*, p. 416 et 417 ; — D. Bouquet, XIII, p. 8 et note 2 ; — Geoffroy du Vigeois, *Chronic.*, dans Labbe, *Bibl. nov.*, ms., I. 277 ; — Ordéric Vital, lib. X.

(b) *Bibliothèque littéraire du Poitou*, I, 224.

français n'ont pas été plus indulgents. C'est qu'il y a des turpitudes pour lesquelles personne n'a le droit de l'être.

Au reste, cette vie est désormais perdue en une suite de mauvaises actions qui la déshonoreront de plus en plus, et de trop longues années lui restent encore à parcourir en des conditions pitoyables. Il ne savourera plus que le double sentiment de la débauche et de la guerre.

La guerre d'abord lui fut inspirée par un attachement peu motivé pour le comte d'Anjou Foulques Réchin (dont nous savons du reste la valeur morale), ou tout simplement par le désir de profiter d'une occasion de férailler. Quelle que fût la raison qui l'y détermina, il allait s'allier pour cette expédition au prince le plus décrié par ses précédents et dont la conduite en cette circonstance était moins digne d'être soutenue. C'était bien lui, en effet, qui s'était montré aussi cruel qu'inexorable envers son frère Geoffroy le Barbu ; c'était lui qui, marié incestueusement, avait convolé à d'autres noces aussi peu légitimes, s'était laissé enlever par le roi cette autre femme qu'il avait consenti ensuite à fêter avec ce même roi dans son palais ; lui enfin qui, tout dernièrement, pour donner quelque déversité à sa vie hideuse, profanait son âge qu'il aurait dû purifier. Quand cette vie n'avait jamais été qu'un tissu de violences sanguinaires et d'impiétés sacrilèges, il venait encore de compromettre sa conscience en déshéritant, à l'instigation *de son ancienne* femme Bertrade, son fils aîné Geoffroy, à l'avantage d'un Foulques qu'il avait eu d'elle ! C'était une horrible injustice, qui mettait un bâtard à la place de l'aîné de la maison (a), et cela par un caprice ignoble que personne ne pouvait avouer. Au reste, ce Geoffroy, déjà surnommé Martel, pour son courage et ses succès à la guerre, est le même qu'on nomme aussi le *Jeune*, ou Martel II, pour le distinguer de son oncle Geoffroy Martel que nous avons tant connu.

Guerre avec l'Anjou.

(a) *Art de vérifier les dates*, XIII, 62.

Comment elle est allumée par Bertrade de Montfort.

Avec les idées du temps, les lois de la féodalité et les habitudes de la famille où les révoltes contre le père n'étaient pas inouïes de la part de fils plus ou moins exaspérés, on comprend mieux que le jeune prince ainsi déshérité se soit oublié jusqu'à une rupture, et Geoffroy, considérant qu'il agissait autant contre un frère usurpateur que contre un père injuste, prit les armes, et se lia avec Hélie, comte du Maine, que Réchin avait mécontenté, et ils commencèrent par prendre le château de Mauzé en Aunis, qui appartenait à Foulques, et l'incendièrent. Celui-ci, que plus d'un trait de ressemblance avait lié de vieille date avec le comte de Poitiers, s'était lancé à la demande de son voisin, vers l'armée des deux alliés. Ceux-ci, après avoir détruit le château et apprenant l'approche des Poitevins, se portèrent à leur rencontre; et Geoffroy se disposait à une attaque avec toute l'ardeur d'une nature belliqueuse. Il n'en fallut pas plus pour mettre en fuite les Poitevins qui, avant tout essai de résistance, se débandèrent et s'enfuirent. Geoffroy revint donc sur ses pas, et entra à Angers d'où Réchin avait eu soin de disparaître. Il n'y perdit pas de temps: peu de jours après il assiège le château de Briolay, près Châteauneuf, et le prend incontinent. Non loin de Parthenay on était près d'en venir aux mains, car Guillaume avait pu réunir de ce côté quelque chose de ses forces dispersées. Ce succès inattendu découragea Réchin qui craignait de voir s'accroître de jour en jour ses revers. Il proposa donc la paix en révoquant les dispositions qui avaient été la cause de la guerre : Martel les accepta. Le duc d'Aquitaine était d'ailleurs revenu à Poitiers où ce nouveau revers avait fait rentrer la tristesse avec lui (a).

Issue de cette prise d'Armes,

Qui tourne au détriment du Poitou.

Et cependant les désastres n'étaient pas finis en Poitou. A peine réconciliés le père et le fils, à qui la guerre était une occupation naturelle pour laquelle ils n'écoutaient

(a) *Chronic. Sancti Albini,* apud Marchegay ; — *Eglises d'Angers,* p. 30.

que leur penchant, songèrent à se jeter ensemble dans le Maine, dont les habitants invoquaient le secours de Foulques contre les entreprises du duc de Normandie. Mais surpris au siège du château de Ballon (a) dans une sortie des assiégés, Foulques fut mis en fuite et y laissa beaucoup de prisonniers. Quoique vieux, difforme et fatigué, le duc n'abandonna la guerre qu'après s'y être prolongé près d'un an. S'en étant retiré enfin (b), lui et son fils profitèrent de leur armée encore sous les drapeaux pour reprendre contre Guillaume IX leurs vieilles prétentions de territoire, et prouver de quelle généreuse gratitude pouvait être envers lui le fils révolté qu'il avait soutenu contre son père. C'était à la fin d'août 1104, lorsque Geoffroy III de Thouars était à peine revenu de Palestine où il avait eu la douleur de perdre son frère Herbert II, auquel il succédait dans la vicomté. Espérant le surprendre par une apparition inattendue, ils arrivèrent devant le magnifique château le dimanche 28 août et l'incendièrent (c). De là ils se portèrent sur Niort et Beauvoir qui éprouvèrent le même sort (d). Ce fut alors qu'Herbert, privé de son palais si admiré de tous, prit le parti d'aller habiter jusqu'à ce qu'il fût rebâti, la Chaize-le-Vicomte, et s'y occupa de remplir les derniers vœux de son frère qui, en mourant, lui avait recommandé d'enrichir encore le prieuré de Saint-Nicolas qui était dans toute sa floraison (e). C'est ici le lieu d'établir d'après les recherches sérieuses faites en ces derniers temps par l'historien aussi précis que consciencieux de l'illustre maison: que les Thouars, d'après leur écusson de cette époque, portèrent à

Foulques Réchin II et son fils Martel ligués contre Guillaume IX.

Incendies de Thouars, de Niort et de Beauvoir.

Armoiries de la maison de Thouars à cette époque.

(a) Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Sarthe.

(b) Bodin, I, 244; — *Art de vérifier les dates*, X, 106; XIII, 98; — Marchegay, *Eglises d'Anjou*, ub sup.

(c) Marchegay, *Chronique d'Anjou*, I, 282; — Besly, *Comtes*, p. 423; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXIX, 357.

(d) D. Bouquet, *Scriptores...*, XII, 485; — *Chronic. S. Maixent*, ub sup.

(e) Imbert, *loc. cit.*, p. 353.

la croisade sur les enseignes et leur bouclier *d'or semé de fleurs de lys d'azur, au franc-quartier de gueules;* et que les variantes trouvées plusieurs fois sous ce nom, n'étaient pas de la branche aînée (3). La branche cadette n'a eu que des armes de fantaisie. Celles qu'on trouve au musée de Versailles (a) sont donc les véritables armes de la famille. Au reste ces armoiries avaient figuré honorablement pendant les plus cruelles périodes de cette première croisade. Herbert y avait considérablement souffert avec des compagnons de voyage dont il avait généreusement partagé les privations quand il aurait pu adoucir sa position personnelle. Non moins éprouvé que Guillaume, mais exempt des reproches que celui-ci avait trop mérités, il eut la gloire d'infliger aux païens une dernière défaite; mais après ce combat, encore à cheval, il apprit la fausse nouvelle que son frère Geoffroy III venait d'être tué; il s'affaissa sans connaissance, et mourut le lendemain entre les bras de ce frère; cause involontaire de sa mort. Ces indomptables guerriers n'étaient donc pas tous inaccessibles aux sentiments des nobles natures, et cet exemple nous dit assez qu'il ne faut pas les juger toutes en ces temps difficiles d'après les comtes d'Anjou et certains ducs d'Aquitaine (b).

Mort d'Herbert Ier de Thouars en Palestine.

Ebbon se lie contre Guillaume avec ses deux adversaires.

Il est probable que le Réchin, réconcilié avec son fils, n'en était venu là que parce qu'à son âge, usé par des débauches de tous genres et même par l'ivrognerie (c), qui avaient anticipé sa vieillesse, il sentait le besoin de se reposer sur ses soixante ans sans avoir à se préoccuper de guerres plus onéreuses que jamais pour un homme devenu podagre et maladif. Il laissait donc à Geoffroy le soin extérieur des affaires, et celui-ci naturellement entreprenant, profitait de cette liberté pour donner cours à son

(a) Salle des croisades, numéro 258; — Imbert, *ibid.*

(b) Marchegay, *Cartul du Bas-Poitou,* f° 6, 7 et 8.

(c) Bodin, I, 252.

caractère altier et dominant. Il ne pouvait pardonner à Guillaume de Poitiers d'avoir pris parti contre lui, et ne laissa échapper aucune occasion de le lui témoigner. De son côté, le seigneur Ebbon de Parthenay n'avait pas non plus abjuré le souvenir amer, gardé depuis 1093, lorsque le Duc s'était allié contre lui aux entreprises de son frère Gelduin. Il ne fut donc pas difficile de le gagner, et Geoffroy le fit entrer dans ses vues contre Guillaume. De part et d'autre, on se prépara à continuer la guerre, dont l'incendie de Thouars n'avait été qu'un préléminaire, et les deux alliés s'arrangèrent pour que le théâtre des événements fût la Gâtine, où ils étaient chez eux ou assez près de l'Anjou pour en défendre les abords. Afin d'y réussir mieux, Geoffroy, après ses ravages sur les bords du Thouet où il avait réduit le Vicomte à l'impossibilité de s'aider lui-même et de porter secours au sire de Parthenay, se dirigea vers cette ville où il comptait s'entendre pour une expédition en Poitou. De son côté, Guillaume prévenu, s'était porté vers le même point, pour se donner l'avantage d'une première attaque.

C'est ainsi que les deux armées s'abordèrent le 8 novembre 1104 (4). Déjà l'on se préparait à livrer bataille, lorsque tomba tout à coup une pluie torrentielle, qui, se continuant pendant deux jours et deux nuits, ne permit pas d'en venir aux mains. Des personnages considérables, dont jusqu'ici on n'a pu savoir les noms, profitèrent de cet empêchement pour s'entremettre entre les ennemis, et parvinrent sinon à les réconcilier, au moins à faire cesser les hostilités [a].

La forêt de Born; — les abbayes de Sainte-Croix de Poitiers et de Fontevrault.

D'autres désaccords, mais toujours moins terribles par leur nature et celle des contendants, troublèrent un instant la paix entre la plus ancienne communauté de Poitiers et celle qui venait à peine de naître vers les bords de la Loire. Gauthier, baron de Montsoreau, avait donné à Fontevrault sa forêt de Born, disparue aujourd'hui, mais qui, très vaste

(a) *Chronic. Saint-Maxent,* ad ann., 1104; — D. Bouquet, XII, 485.

alors, venait toucher des côtes du Nord au domaine du prieuré de Crousiers, appartenant à Sainte-Croix de Poitiers. On crut devoir craindre de ce côté quelque empiètement même involontaire sur le terrain du prieuré, et Sybile, alors abbesse de Sainte-Croix, en écrivit à Ersende de Champagne, qui, veuve du seigneur de Montsoreau, était devenue la première prieure de Fontevrault. Celle-ci donna un exemple d'humble condescendance en se rendant à Poitiers pour en conférer. On se serait entendu plus difficilement, si le saint fondateur qui était présent à la conférence n'y eût apporté un esprit de conciliation qui fit partager le différend, et mit une paix durable entre les deux maisons. Là s'étaient faites des concessions réciproques. Un acte signé des deux parties le 4 mars 1104, donna irrévocablement à chacune la moitié de la forêt, dont elles jouirent en paix jusqu'à la fin (5). Ces guerres-là, n'étaient ni aussi longues ni aussi acharnées que celles des châtelains.

Duel judiciaire entre un prévôt de Poitiers et l'abbaye de Nouaillé.

Un autre procès s'était vidé peu avant et à Poitiers en termes moins pacifiques et mérite notre attention pour la connaissance des mœurs publiques de l'époque.

A la suite du Comte de Poitiers, était revenu un grammairien que peut-être il avait emmené, ou dont l'esprit littéraire avait pu le séduire aux plages asiatiques lorsqu'il était près de les quitter. Quoi qu'il en soit, le prince avait pris le littérateur en amitié et se l'attacha après son retour. Etait-ce une raison pour en faire un prévôt, c'est-à-dire un magistrat qui présidait à toutes les parties de l'administration civile ou militaire ? C'est une question que pouvait seuls résoudre les princes qui sentent le besoin d'un favori, et Guillaume apparemment sentait ce besoin-là ; ce qui fit que Thibaud en abusa, mena les affaires comme il l'entendait et ne se mit pas plus en peine de bien faire que d'éviter du mal à ses administrés. Une de ses injustices amena l'incident dont nous avons à parler. Par un de ces caprices souvent écoutés de tels parvenus, il s'était emparé de deux

moulins qui lui convenaient à Poitiers, dans le terrain de Chasseigne. Ces moulins, il le savait bien, appartenaient à l'abbaye de Nouaillé, qui s'étant plainte en vain au spoliateur lui-même, prit le parti d'en charger Hugues de Lusignan, revenu de la croisade, et qui était l'avoué de l'abbaye. Celui-ci ne put faire démordre le prévôt, et le sire, pour en finir, ordonna entre les deux parties le duel judiciaire qui était encore en usage. Ce n'était pas l'affaire des moines, les préparatifs de telles épreuves étant fort dispendieux et tombant à la charge du demandeur. Il fallait, en effet, disposer un *champ clos*, et des palissades gardés par quatre chevaliers. Les juges qui avaient déféré le duel y assistaient (a). En dépit de ces difficultés, l'abbé consentit à tout pour en finir, et l'emplacement du combat fut pris au-dessous de Montierneuf, dans une île fermée par le Clain, et qu'on appelait *île de la Carrière* ou *du Grand-Chemin*, parce que la route publique suivait déjà cette partie du boulevard qui se prolongeait au bas des remparts depuis l'extrémité Sud de la ville jusqu'à la porte Saint-Lazare (b). C'était, au reste, le lieu accoutumé de ces sortes de combats. Donc, le 13 juin 1105, le duel se fit au milieu d'un grand nombre de spectateurs bordant les deux rives du Clain, et les hauteurs de Montbernage. On y remarquait le jeune Guillaume, fils de Guillaume IX et de Philippe de Toulouse, Gombaud, abbé de Saint-Benoît-de-Quinçay, Hugues de Lusignan, et beaucoup de Poitevins de distinction. Après la prière, et le serment ayant été fait de part et d'autre que les armes n'avaient pas été enchantées, et que les champions ne portaient sur eux ni charmes ni écrits d'aucune espèce, mais n'avaient confiance qu'en Dieu et dans la justice de leur cause, on en vint aux mains, et le défenseur de Nouaillé sortir vainqueur de l'épreuve (c).

Conditions de ces sortes d'épreuves.

(a) Chéruel, *Institution de la France*, p. 306.
(b) Dufour, *Ancien Poitou*, p. 148.
(c) D. Fonteneau, XXI, 569; — Mabillon, *Ann. bénédict.*, t. V, p. 469.

On voit ici par toutes ces précautions prises, qu'on croyait réellement que Dieu se prononçait pour le bon droit. On croyait aussi à quelque intervention possible du démon pour donner tort à celui qui avait pour lui la justice. Ces croyances en des actions surnaturelles faisaient partie de la foi chrétienne, quoique l'aient toujours nié les fauteurs de l'athéisme ou de l'hérésie.

Calamités de l'année 1106.

L'année suivante fut remarquable encore parmi celles qui signalaient depuis longtemps des intempéries regardées, non sans raison, comme de sévères avertissements de la Providence à des peuples qui les méritaient trop. La vie publique, en effet, était un mélange encore trop réprouvable de la foi des peuples et des dévergondages des grands. Pour un grand nombre, la croisade avait été une occasion de pénitence et d'actes héroïques, et si beaucoup d'insuccès y étaient venus d'une grande inexpérience et d'un étrange défaut de direction pour les masses, certain nombre de chefs, et Guillaume lui-même, quoique rares à lui comparer, n'avaient fait de cette héroïque expédition qu'un moyen avoué de se distraire, de se battre et de s'enrichir. Ces motifs terrestres avaient besoin de se purifier ; mais trop d'aveugles s'y refusaient, et il fallait bien que dans cette singulière conduite des saisons il y eût un dessein de Dieu de faire rentrer les hommes en eux-mêmes. L'hiver suivant fut donc très rigoureux. Le 19 janvier 1105, une neige épaisse commença à couvrir la terre ; sa persistance par un froid inaccoutumé fendit les arbres, et priva de vin l'automne suivante. L'été ne fut pas mieux traité. Le 19 juin, après des chaleurs torrides de violentes tempêtes, des cyclones renversèrent des monuments dans les villes, détruisirent des bourgs considérables, et des pluies aussi violentes que continuelles amenèrent des inondations, ruinèrent les récoltes et ravagèrent jusqu'aux forêts. L'action des eaux tombant avec une force qui s'augmentait chaque jour, fut telle, que la surface du sol se trouva dénudée, les cimetières rendirent

les cadavres, et comme beaucoup de champs étaient devenus par suite des guerres réitérées des cimetières plus ou moins hâtés, les corps de ces malheureuses victimes de tant de désastres ressortaient de toutes parts sous la forme de chairs mal consumées, ou d'ossements qui partout jonchaient le sol des jardins et jusqu'à l'intérieur des maisons d'habitation (a).

Vie privée de Guillaume IX.

On croit qu'alors, et en dépit de ces afflictions générales et des tristesses qui s'en reflétaient en tous lieux, le Duc d'Aquitaine avait pu racheter les biens qu'il avait laissés en gage pour son emprunt à la maison de Toulouse. Mais revenu ainsi à la prospérité de sa grande position, il s'occupait très peu de ce qui n'était pas le fait de ses idées personnelles ou de son bien-être princier. Son cœur, que les passions avaient rendu irréligieux, n'avait pas trouvé un motif de s'élever dans les calamités de son voyage où il avait eu cependant de si beaux exemples d'héroïsme chrétien au milieu de ses propres chevaliers et de ses plus nobles frères d'armes. Ses propos, ses actes, laissaient douter s'il croyait en Dieu qui, au contraire, entrait ordinairement pour beaucoup dans ses plaisanteries déplacées. Déjà il s'était fait après son divorce avec Hermengarde fille de Réchin d'Anjou, une mauvaise réputation de conduite immorale; on le regardait, malgré son second mariage avec Philippe en 1094, comme incapable d'améliorer ses mœurs, et après son retour de Palestine on le considérait, au souvenir surtout du concile de Poitiers qui avait précédé de peu son départ, comme inaccessible à aucun autre sentiment que la colère brutale d'autant plus incorrigible que d'autres séductions contribuaient trop à ce malheureux aveuglement. Un prochain avenir expliquera plus nettement encore les conséquences nécessaires de tels principes. Dès à présent, on va les voir appliqués à sa conduite politique.

Mais avant de quitter cette année, parlons du prieuré de la Puye, qui doit nous intéresser à plus d'un titre.

(a) *Chronic. Sanct-Maxent*, h. ann., Besly, *Comtes*, p. 447.

Fondation du Prieuré de la Puye

Le zèle était grand dans toute la contrée pour donner des preuves de pieuse sympathie à l'illustre fondateur de Fontevrault. On l'aidait surtout par des prieurés qui servaient à recevoir les sujets que ne pouvaient plus abriter la maison-mère dans une demeure relativement restreinte. C'est dans ce but que plusieurs seigneurs des environs du monastère, parmi lesquels on voit un Radulfe, doyen de la cathédrale, et un Jean de La Tousche, dont nous allons parler, s'entendre vers 1105 et 1112 pour lui donner des terres assez considérables attenantes à leur propre domaine. La plus généreuse de cette charitable association fut Pétronille de Montoiron, déjà religieuse de Fontevrault, qui donna sur les confins de ses terres celle de la Puye, confirmée par le pape Pascal II dans une bulle de 1106. C'était une hauteur *(Podia)* où fut bâti le petit prieuré, dans la paroisse de Cenan, entre Chauvigny et Angle [(a)], mais que les sœurs n'habitèrent que quelques années parce qu'on y manquait d'eau. On abandonna donc ces premières constructions pour s'établir plus bas dans la plaine, à un quart de lieue vers le Sud-Est, près d'un cours d'eau, et de deux étangs que protégeaient de toutes parts des collines couvertes de bois, mais qu'un travail intelligent allait bientôt rendre productives. C'est là que fut bâtie la première église, dédiée à la Sainte-Vierge et à Saint-Martin. Le nom de *Vieille-Puye* est resté à ce premier emplacement qui n'est plus qu'une ferme.

Consolidée dans un synode de Poitiers.

Le couvent fut bientôt florissant et posséda jusqu'à cent religieuses avec plusieurs prêtres dont un avait le titre de prieur. Dans ces conditions de prospérité, Robert d'Arbrissel voulut consolider cette œuvre si utile à la contrée. Il vint à Poitiers, où dans un synode que présidait en 1109 le saint évêque Pierre II, Ersende de Montsoreau, et Pétronille de Chemillé, les deux premières dignitaires, s'engagèrent à payer annuellement au Chapitre

(a) Redet, *Dictionn.*, V. *Puye* et *Cenan*, D. Fonteneau, VIII, 463.

une redevance de douze deniers. Ce n'était pas tout. Les églises de Cenan (6) et de Roiffé appartenaient à l'évêque : Robert obtint du prélat qu'il les donnerait au Chapitre qui s'était prêté avec beaucoup de bon vouloir au bien du grand établissement monastique. Çe qui fut accordé à condition que le Chapitre ne pourrait les donner qu'aux seuls monastères de l'Ordre de Fontevrault.

Nous ne savons quand fut consacrée l'église de la Puye: ce dut être avant 1115 et par Saint-Pierre II qui aimait tant la communauté. C'était un bel édifice roman qui eut à subir des incendies et des démolitions quand les guerres des Anglais et celles des protestants ravageaient ces malheureuses campagnes. En 1803 elle devint le centre d'une paroisse qui remplaça celle de Cenan. En 1820 la belle et utile congrégation des filles de la Croix y fut établie par le V. P. Fournet, qui en était curé, et par mademoiselle Bichier des Ages, qui en fut la première supérieure. L'institution y devint des plus florissantes. En 1860 l'église menaçait ruine depuis longtemps. On la reconstruisit en style gothique. Elle fut consacrée en 1864. L'ancien prieuré de la Puye est ainsi devenu le berceau d'une congrégation très importante destinée à l'instruction et à la direction des jeunes filles, et dont les maisons très nombreuses en France se sont multipliées en Italie et en Espagne.

Le bourg de la Puye.

Le village qui s'était formé autour du prieuré primitif est devenu un gros bourg, peuplé de onze à douze cents âmes, son territoire fut en partie occupé par la *ligné acadienne*, colonie d'émigrés franco-américains, qui s'étendait aussi sur la commune d'Archigny, et dont nous parlerons plus au long en traçant l'histoire du XVIIIe siècle.

Famille de la Tousche en Poitou.

Le Jean de la Tousche, que nous voyons figurer parmi les premiers bienfaiteurs de la Puye, est un des ascendants d'une des plus nobles et plus anciennes familles du Poitou; nous ne devons pas négliger de la mentionner comme l'une de celles qui s'y sont fait une illustration des plus méritées. Le premier nom connu de ces dignes chevaliers remonte

à 1088, dans un acte relatif à la terre de Bellefonds, près Chauvigny. C'est un de ses descendants sans doute qui, en 1112, souscrit pour sa part dans la donation faite de la Puye à Fontevrault (7).

L'Anjou gouverné par Geoffroy Martel II, du vivant de son père.

La cessation des hostilités entre Foulques et Geoffroy Martel depuis le 8 novembre 1104, n'avait pas ramené entre eux la bonne intelligence ; une méfiance mutuelle les portait à s'observer, et leurs propos exprimaient ce ressentiment parfois sans assez de retenue. Décidément, Geoffroy remplaçait dans le gouvernement de l'Anjou son père, devenu des plus incapables. Il avait la haute main sur toutes choses, et n'hésitait pas, en présence d'un vieillard usé, et dont la mort était imminente, à anticiper sur les belliqueuses opérations qu'il disposait déjà de son mieux. C'est dans ce but que, renouvelant une vieille querelle de famille éteinte depuis longtemps au grand regret des Angevins, il osa réclamer la Saintonge, ne doutant pas que ce ne dût être une cause de guerre. Guillaume, tout en ne se pressant pas à exprimer son refus en termes formels, l'envoya, et prit le temps de se fortifier contre une attaque prévue. Il fit donc élever au plus tôt une tour de plus à l'entrée de la ville, où l'ennemi pouvait se présenter, et une autre près de son palais. Ces préparatifs furent heureusement inutiles. Le roi Philippe I[er], que trop de liens attachaient toujours à Guillaume, et qui jouissait également d'une estime méritée à la cour de Foulques et de Geoffroy, parvint à assoupir le différend (a). Mais Martel ne devait pas en profiter longtemps. Sur ces entrefaites plusieurs barons d'Anjou s'étant révoltés contre lui, furent se retrancher dans le château de Candé, au confluent de la Mandé et de l'Erdre en Anjou. C'est là qu'ayant appelé à le seconder Alain, duc de Bretagne, et Hélie comte du Maine, à peine les assiégeants étaient-ils autour de la place que les révoltés demandèrent à s'entendre dans une

(a) *Gesta Cons. Andegav*, apud Bouquet, XII, p. 499.

conférence. Martel y consentit, mais tandis qu'on traite de la capitulation, un archer décoche un trait qui le blesse au bras. La blessure était mortelle, et la nuit suivante fut celle de la mort du Prince, le 18 mai 1106 (a). Ordéric Vital n'hésita pas à accuser de ce coup Bertrade, qui voyait toujours dans Martel le rival de son fils. Tout est supposable dans une femme qui n'a pas honte de l'adultère, et le même auteur lui attribue aussi un empoisonnement tenté sur le jeune Louis, fils de Philippe Ier, qu'elle détestait comme héritier présomptif de la couronne (b).

Mort de Martel II.

Conduite déloyale de Guillaume IX à ce sujet.

Ici se dévoilent encore des intrigues qui eurent leur dénouement dans cette mort du jeune Martel et qui reproduisent toujours cette femme avec le double caractère qu'elle s'était fait de libertinage mondain et de duplicité criminelle. Le fils qu'elle avait eu du Réchin, et qu'elle avait fait déclarer héritier de l'Anjou aux dépens de Geoffroy Martel, avait été soustrait aux vengeances redoutées de ce dernier, et la concubine royale l'élevait à la cour avec la charge de grand bouteiller et comme un protégé du roi, qui l'avait reprise malgré ses promesses au Pape. Quand la mort de Martel eut éloigné tout danger pour le jeune Foulques, déjà âgé de quatorze ans, et qui avait été investi de l'Anjou par un acte public de Philippe, on songea à le renvoyer avec son titre à Angers, où son père l'attendait impatiemment. Le duc Guillaume IX se trouvait alors à Paris, et le roi lui confia la conduite et la protection du jeune homme, le chargeant de le remettre à son père. Mais un tel tuteur montra alors de quoi il était capable. Au lieu de remplir cette mission de confiance, il pense qu'il en peut tirer parti, et fait dire au Réchin que s'il veut avoir son fils, ce sera en lui rendant deux châteaux contestés entre eux sur la limite de leurs deux provinces. Philippe indigné fit plusieurs injonctions au Duc pour le forcer à restituer son

(a) *Art de vérifier les dates,* XIII, 61.

(b) *Art de vérifier les dates,* ub sup. ; — Ordéric Vital, *Hist. de Norm.,* lib. XI ; — Guizot, XXVIII, 172.

prisonnier. Mais l'orgueil s'en mêla du côté du parjure. Il se refusa obstinément à céder, sachant bien que de côté et d'autre on se garderait bien d'user contre lui de justes violences dont le jeune captif aurait pu être victime. Ces tiraillements se prolongèrent pendant un an, et il fallait, pour les terminer, que le Réchin cédât enfin les forteresses que voulait absolument son ennemi (a).

Le roi Philippe enfin absous dans un concile de Paris.

Un grand sujet de consolation pour les âmes élevées, était venu s'ajouter dans le Poitou aux joies chrétiennes qu'y avaient apportées récemment la conversion du roi Philippe I[er]. Les effets de cette stricte excommunication, qui avait éloigné de lui ses amis et ses serviteurs, l'avaient convaincu qu'enfin il était de ses plus grands intérêts de rompre avec un mépris des choses saintes qui n'était pas dans son éducation et qui répugnait à sa foi. Enfin de sages conseils, des considérations mûries par des lettres du Pape et des entretiens de ses légats, triomphèrent de ses regrettables oppositions ; il persuada lui-même à Bertrade de songer à leur salut commun. Des promesses sincères cette fois, et une rupture complète amenèrent leur absolution dans un concile tenu à Paris le 5 décembre 1104. L'absolution leur avait été donnée solennellement ; une joie universelle s'en était suivie ; la France y voyait la fin des épreuves cruelles qu'elle avait souffertes, et une fois de plus, l'Eglise pouvait se féliciter d'avoir dû à la fermeté persévérante de ses Papes un des plus beaux triomphes que la religion puisse obtenir sur les égarements des sens et de la volonté (b).

Aussi l'esprit chrétien gagnait beaucoup.

Heureux effets de cet événement en Poitou.

C'est quand de toutes parts on goûtait le bonheur de ce grand acte religieux, qu'un nouveau mouvement se ménageait pour la grande œuvre de la Terre-Sainte, et en des

(a) Guill. de Tyr, *Hist. hieros,* liv. XIV ; — Besly, *Comtes,* p. 427 ; — Bouquet, XII, 688.

(b) Hardouin, *Conc.,* X, p. 642 et 658 ; — Longueval, *ad ann.* 1104 ; — Daniel, III, 128.

circonstances qui se revêtaient d'autant d'héroïsme que de touchante piété.

L'effet de cet événement fut surtout ressenti dans l'Aquitaine, et le Poitou lui-même s'en ressentit d'autant plus, qu'on y goûtait mieux les expéditions d'Outre-Mer en dépit des amers souvenirs qu'en conservait un prince dont on considérait peu le caractère à demi-religieux et la conduite équivoque. Ce sentiment pour la croisade trouva tout à coup dans le Duc après la conversion de Philippe, un mobile de plus qui lui survint sans que personne s'y fût attendu.

Aventures de Boémond: son héroïsme en Palestine et son voyage à Poitiers.

Le prince de Tarente Boémond s'était distingué en Palestine parmi les plus illustres chefs des croisés. En Italie, il avait été l'un des premiers à préparer la première guerre, l'avait prêchée lui-même avec éloquence, avait pénétré à la tête de ses troupes dans la Grèce et la Syrie, et par d'étonnants faits d'armes s'était emparé d'Antioche, s'y créant une principauté dont il portait le titre. Mais un jour, de grands revers étaient survenus : fait prisonnier par les Sarrasins, il fut envoyé à Mélitène en Cappadoce, où deux ans de captivité ne firent pas oublier l'éclat de sa gloire. Dans sa prison, il avait fait vœu s'il était délivré, d'aller au tombeau de saint Léonard, dont la dévotion était alors fervente en Limousin, pour le remercier de sa protection. Ses fers rompus, il était venu en France pour y accomplir son vœu et quêter du secours contre Alexis Comnène, dont il refusait de reconnaître la suzeraineté déloyale.

C'est au mois de mars 1106, qu'après de grands dangers pour éviter la flotte byzantine, il parvint à gagner l'Aquitaine ou le Pape Pascal II se trouvait déjà ; reçu par lui comme un martyr d'une noble cause, il se vit encouragé ; le Pape lui promit son secours, et indiqua un concile à Poitiers pour y traiter encore de la croisade. En attendant l'ouverture de cette assemblée, qui était fixée au 25 juin, Boémond s'en fut à Nobiliac (8), en Limousin, déposer sur la tombe de saint Léonard des chaînes d'argent du même poids que les chaînes de fer qu'il avait portées. Cet acte

de piété accompli, le héros revint à Poitiers, prêchant une seconde expédition sur sa route, excitant l'enthousiasme et provoquant de riches aumônes aussi bien que l'élan des populations vers les lieux où les chrétiens souffraient plus que jamais de revers qu'il fallait réparer au plus tôt.

Concile de Poitiers.

Pascal II arriva donc vers le 15 juin à Poitiers, où était déjà le légat saint Bruno, évêque de Ségny en Campanie, qui, au jour dit, ouvrit le concile qu'il devait présider. Le premier objet qu'il y proposa fut de secourir le prince d'Antioche qui, ayant pris la parole, exposa si chevaleresquement le triste état des croisés demeurés Outre-Mer, et combattant toujours les ennemis du saint tombeau, que rien ne ressembla plus par l'enthousiasme des nombreux auditeurs à ce qu'on avait vu au concile de Clermont. Excitée par la foi de ces temps profondément chrétiens, la foule éclata en sanglots. Des cris d'indignation s'élevèrent contre la perfidie des Grecs et la cruauté des Sarrazins. La chevalerie Poitevine se leva tout entière, heureuse de gagner l'Orient sous la conduite du héros qui l'y appelait.

Et reprise de la croisade.

De là Boémond s'en alla vers les provinces voisines, où il trouva le même accueil et excita le même zèle, à Angers surtout, où il fut admis à parler dans les églises aux innombrables foules qui l'entouraient. Le clergé le reçut partout comme on eût fait un roi. Ainsi il put réunir cinq mille chevaux et quarante mille hommes d'infanterie, il put en 1107 s'embarquer à Bari, sur le golfe de Venise, laissant à l'Europe l'admirable spectacle de ce que peuvent dans un même homme l'intrépidité de sa vaillance guerrière et l'énergie de ses religieuses convictions (a).

Le principal objet du concile avait donc été de provoquer, selon les intentions du Pape, une reprise du zèle pour la croisade qu'avaient affaibli en Poitou les malheurs qu'une

(a) Michaud, *Hist. des Croisades*, II, 22, 41 et suiv.; — Labbe, *Concil.*, X, col. 46 et suiv.; — De Fourmont, *l'Ouest aux Croisades*, *Art de vérifier les dates*, III, 128 ; — Gaufredi, *Chronic.*, XXXIII, apud Labbe, *Nova biblioth.*, II, 297.

grande inexpérience de la guerre y avait attirés. Le but était rempli. La ferveur était revenue, et les Pères en profitèrent pour activer les secours d'hommes et d'argent devenus indispensables. Après quoi, on prit occasion de traiter de diverses matières ecclésiastiques. Ce furent les mêmes qu'on renouvelait toujours en ce temps : la conduite des clercs qui s'améliorait ; la Trêve de Dieu qui trouvait son meilleur moyen d'exécution dans l'ardeur qui entraînait les barons à d'autres guerres que celles trop entretenues entre eux jusque-là (a). C'était déjà une heureuse suite des expéditions entreprises au loin, d'avoir ramené avec une communauté d'intérêt l'esprit de charité, d'ordre et de paix entre gens dont les mœurs guerrières, tournées contre un ennemi redoutable, s'étaient d'autant plus adoucies sur le sol de la patrie où des pertes graves appelaient d'ailleurs des réflexions sérieuses et des habitudes plus sociales.

A ce concile, le légat Brunon, approuva aussi l'Ordre de Fontevrault qui prenait des extensions très remarquables, ayant pour commensaux des hommes et des femmes des premières familles du pays, et ne se distinguant pas moins par la régularité de la discipline et la ferveur de la vie pénitente et occupée. Au reste, la règle avait beaucoup de celles de Saint-Benoît et de Saint-Augustin : c'était une double garantie de prospérité. Antérieurement au concile, Pascal II avait donné le 25 avril la bulle d'approbation. C'est sa promulgation qui fut faite dans la deuxième session par la lecture qu'en donna Saint-Pierre II évêque de Poitiers (b). On y approuve l'Ordre de Fontevrault.

Ce nouvel élan, comme le premier, avait gagné toutes les classes ; les chevaliers se portèrent de nouveau vers la Terre-Sainte : ce furent les grands vassaux qui y mirent moins de zèle et beaucoup ne se décidèrent à partir que Caractère de cette reprise de la croisade.

(a) Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise universelle*, XV, 4 et suiv. ; — Fleury, *Hist. Eccles.*, IX, 537 ;—Labbe, ub sup., II. 747 ;—Hardouin, *Concil.*, X, 746.

(b) Chaudeau, p. 403 ; — *Gall. Christ.*, II, col. 1168 ; — *Art de vérifier les dates*, III, 128.

sur les reproches de leur propre famille qui notaient d'infamie cette indolence et ce dédain d'une gloire à laquelle les conviaient les souffrances de tant de leurs frères, les périls de la religion et de l'abaissement de la bannière chrétienne. Ces mauvais exemples d'ailleurs se remarquaient d'autant plus en des hommes qui occupaient les postes les plus distingués de la hiérarchie sociale ; aucun des rois de l'Europe ne s'étaient encore enrôlés ; on avait vu avec étonnement Robert, le frère du roi de France, s'abstenir de prendre les armes ; le duc de Normandie qui avait été du premier départ, n'était revenu que pour perdre en une longue station en Italie, où de folles amours l'avaient retenu, le fruit qu'il avait dû retirer de tant d'héroïsme, de souffrances et de morts glorieuses, dont l'Asie lui avait donné les plus nobles exemples ; et Guillaume de Poitiers lui-même avait repris, sans espérance d'un retour sincère à la vertu, une vie dont nous aurons bientôt à signaler les égarements [a]. Cependant il s'abandonnait sans répugnance à cette tendance universelle qui, plus que jamais dans ce XI[e] siècle, allait inspirer un si grand nombre de fondations monastiques. C'était un de ces contrastes qui faisaient alors le contre-poids aux exagérations passionnées d'une demi-barbarie dont l'humanité ne se dépouillait que trop lentement.

Fondation de l'abbaye d'Orbestier.

Donc, en 1107, le comte, qui n'avait pas encore levé le masque et tout sacrifié aux habitudes sceptiques dont il avait trop le sentiment intérieur, céda au désir d'un ami quelconque, peu connu par ses précédents, et qui, jaloux de quitter le monde, sollicitait de lui un terrain où il pût se construire une église et un refuge pour y servir Dieu avec quelques compagnons disposés à le suivre. Ce solliciteur était Foucher, que la charte ne distingue que sous le nom de serviteur du Christ. C'était le cas d'utiliser ces landes restées incultes jusque-là, et qui s'étendaient

(a) Michaud, *Histoire des Crois.*, I, 487, 489 et suiv.

sur le territoire de Talmont, à une grande distance du château. Là était un lieu sauvage confinant à la mer, et séparé d'une demi-lieue seulement des Sables-d'Olonne (a). Guillaume en mesura une large part et la donna à Foucher pour y construire une abbaye, ne voulant pour lui et pour les siens que des prières quotidiennes et une part dans les bonnes œuvres des religieux. La règle embrassée fut celle de Saint-Bernard; c'était le meilleur moyen de prospérité immédiate. Une clause de la charte établissait que les moines pourraient y entreprendre les travaux propres à une propriété libre de toutes charges, y attirer les étrangers avec autorisation d'y bâtir ; et ainsi fut créé un bourg qui devint le noyau d'une paroisse, réunie aujourd'hui à celle du Château-d'Olonne. L'église et le monastère furent dédiés à Saint-Jean-Baptiste. Foucher en fut le premier abbé. La liste de ses successeurs, depuis sa mort arrivée en 1136, ne nous est restée que très incomplète. Elle se compose à peine jusqu'en 1755, de dix-sept personnages, de grandes lacunes existant dans les trois premiers siècles, et les calvinistes ayant détruit la maison en 1568. L'église rendue au culte à grand'peine, ne montre encore que trop aujourd'hui ses tristes blessures. Le moyen âge avait été favorable à cette maison, et les seigneurs du voisinage, ceux de Mauléon, de Vouvent, de la Roche-sur-Yon, d'Apremont, de Montaigu, de la Mothe-Achard, se montrèrent pour elle des amis généreux et fidèles. C'est par l'aide de ces grandes familles et des chrétiens qui l'aimaient que l'abbaye, victime en 1260 d'un incendie, put se relever bientôt et reprendre sa vie édifiante et laborieuse (b).

Zèle du saint évêque Pierre II, pour le bien de son Eglise.

En 1108, le saint évêque de Poitiers donna à sa cathédrale l'église de Roiffé qui lui appartenait en propre. Par ses bonnes œuvres, par ses dons surtout qui procuraient

(a) Sur les Sables, V. ci-dessus, t. V, p. 52.

(b) *Gall. Christ.*, II. col. 1428 ; — La Fontenelle, *Histoire du Monastère et des Evêques de Luçon*, I, 291 ; — *Archives historiques du Poitou*, VI et suiv. ; — Aimery, *Pouillé*, p. 21.

des ressources aux églises et aux monastères, sa générosité n'avait pas de bornes; il semblait aussi avide de donner qu'on l'est ordinairement de recevoir. Il venait de fortifier par de nombreuses adhésions la fraternité de Montmorillon. Afin d'augmenter en faveur des pauvres les revenus de cet hôpital ; il avait donné beaucoup, et tout récemment encore à l'abbaye de Saint-Maixent, dont les besoins étaient d'autant plus grands qu'elle avait été maintes fois pillée par des seigneurs sans conscience. Cette fois encore, il pourvoyait à une prébende de Saint-Pierre de Poitiers par un bénéfice qu'il empêchait ainsi de s'éteindre.

Paroisse de Roiffé en Loudunais.

Roiffé était alors une villa assez considérable, située au Nord de Poitiers, sur les confins de l'Anjou, entre Loudun et Montsoreau (a). C'était une ancienne localité celtique où des dolmens, soit entiers soit mutilés, attestent encore d'anciennes habitudes druidiques aux lieux dits la *Pierre-Folle* et les *Petites-Croix*. La paroisse de Roiffé a une église de Saint-Martin ogivale, avec des restes de son époque primitive qui dut être le XIe siècle. Au XIIe et au XIVe certaines chartes la désignent sous les noms de *Roday* ou *Ronday*, « ou Roiffé », ajoute-t-on, ce qui empêche toute équivoque. Ces dénominations, au reste, lui venaient de deux petits endroits peu éloignés de Roiffé, le Haut et le Bas Ronday, et près de là se voient encore les ruines de l'ancien château seigneurial qui ne sont plus que des tourelles du manoir de la Roche-Martel. La cure était à la nomination de l'évêque de Poitiers qui, sans doute en donnant le bénéfice, s'en était réservé le droit. La tradition, que ne confirme plus aucune preuve locale, affirme encore qu'on y voyait autrefois le tombeau de Henri au Court-Mantel, fils du roi d'Angleterre Henri II. Une autre sépulture, dont quelques traces d'une jolie ornementation et qui semble de la fin du XIe siècle, garnissait une chapelle appliquée au flanc Sud de l'église et que surmonte un campanille fort

(a) *Ruffiacus, Roffiacus*, Roiffé, canton des Trois-Moutiers, a 900 âmes.

élégant au-dessus de la porte ouverte de ce côté de l'église (a).

En 1109, existait déjà l'abbaye de Notre-Dame de Moreilles, qu'on a confondue parfois avec celle de Moraux, près Couhé, et qui n'apparut que soixante ans après. Celle dont nous parlons ici était située dans une paroisse de Champagné-les-Marais, près Marans. Son établissement fut l'œuvre des seigneurs de Triaize, et la liste de ses abbés place le premier à cette année, ce qui fixe irrévocablement la date certaine que quelques-uns avaient en vain contestée. Elle fut affiliée, en 1152, à l'Ordre de Citaux que saint Bernard venait d'instituer récemment. Ruinée en 1562 par les calvinistes, étant déjà sous la commende, des prieurs zélés, parmi lesquels se distingue le plus Denys Gédouin, profitèrent du bon vouloir de Richelieu et de son successeur au Siège de Luçon, Aimery de Bragelonne, pour reconstruire les lieux incendiés. Le monastère sembla ressusciter alors, et vit s'augmenter de beaucoup le nombre de ses religieux, et pourtant elle a fini en 1790 n'en ayant plus qu'un, à qui l'abbé commendataire faisait une pension sur les neuf mille livres qui lui restaient. La révolution qui n'avait qu'en faire, l'a vendue ; elle a été délapidée pour d'autres constructions, et il n'en reste plus depuis longtemps qu'un vaste enclos, un mur de l'église, et des écuries (b) !

Fondation de l'abbaye de Moreilles en Vendée.

Une fille de Moreilles, à qui ce titre est donné parce qu'elle contracta plus tard avec elle une filiation en s'adjoignant à l'Ordre de Citaux, Notre-Dame de Boisgrolland (*Brolium* ou *Boscum Grolandi)* s'établit également en 1109 près de Talmont, dans la paroisse de Saint-Eutrope-de-Poiroux par les soins d'Aimery du Breuil, seigneur du lieu. Elle trouva aussi d'autres bienfaiteurs parmi les nobles

Abbaye de Boisgrolland.

(a) *Clypeus Fontebrald.*, II, 21 ; — *Pouillé* de Gauthier de Bruges, f° 171 ; — *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, IX, 287 ; — Redet, *Dictionnaire de la Vienne*, p. 365.

(b) *Gall. Christ*, II, col. 1298 ; — Du Tems, II, 537 ; — Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 141.

de la contrée qui, ne pouvant se croiser, s'en dédommagèrent par des fondations monastiques, lesquelles, en effet, ne furent jamais plus nombreuses que pendant cette période de deux siècles. C'est pourquoi on voit figurer à la fois dans la charte du Poiroux, entre Aimery et son frère Pierre, un Gautier Chabot, sans doute seigneur de Vouvent, et les barons d'Apremont et de Chante-Merle (a).

Cette abbaye suivit la règle de Saint-Benoît sans mitigation jusqu'en 1199, quand l'abbé Robert et les religieux adoptèrent la règle de Citaux (9), et l'année suivante on commença à reconstruire les bâtiments claustraux et l'église dans un meilleur goût et avec plus d'élégance. L'emplacement de cette maison occupa dès sa fondation celui où avait été une ancienne forêt de Vertou, qui n'est pas celle de Saint-Martin, mais dont le nom significatif *(silence)* devait plaire à des solitaires. Cette forêt alors n'était plus qu'une vaste lande qu'il fallut défricher et qui devint, comme tant d'autres, un lieu de culture et de riches moissons. On voit que la France se formait encore, lentement, mais gagnant chaque année pour ainsi dire, quelque terrain nouveau, sur un sol inconnu où les ressources naissaient comme par enchantement.

La liste des abbés est restreinte, malgré ses trente-sept titulaires, dont quelques-uns occupent un trop large espace pour qu'il n'y ait pas entre eux quelques interruptions supposables. Dès le commencement du XVIe siècle, elle eut ses commendataires, dont quelques-uns avaient trois ou quatre abbayes dans leur bourse ; d'autres, ambassadeurs en Allemagne ou résidents en quelques villes Anséatiques ; d'autres enfin vicaires généraux d'Embrun et de Nantes, ou évêques de Macon ou d'ailleurs, ce qui ne suppose pas qu'ils importunassent souvent l'abbaye de leur présence. Le dernier d'entre eux, sans contredit le plus

(a) Chante-Merle, *De Cantu merulæ*, hameau aujourd'hui de 200 habitants, commune des Moutiers, canton de Moncoutant (Deux-Sèvres).

digne et le plus éminent, fut l'abbé Emery, qui mourut supérieur de Saint-Sulpice ; ce nom vénérable se lie dans le souvenir de ceux qui aiment l'Eglise, à tout ce que la Révolution et l'Empire (qui la continuait) produisirent de grand et de généreux parmi une foule de prêtres qui en combattirent efficacement l'esprit et les effets (a).

Extension du culte de la Sainte Vierge.

Il y a à observer dans les créations monastiques de ce temps, qu'elles sont plus souvent faites sous l'invocation de Notre-Dame. Ce vocable, sans doute, était déjà usité depuis fort longtemps et dès les premiers siècles, mais on remarque généralement qu'il devint plus commun à l'époque des croisades, où la fréquentation de la Terre-Sainte par le clergé et les fidèles, avait procuré de fréquentes occasions de visiter les lieux mémorables habités par la Sainte Vierge, et de se procurer des objets qui lui avaient appartenu. Cette observation se fortifiera par de nombreuses remarques ultérieures qui indiquent évidemment une plus grande extension du culte de Marie, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir été dès le commencement inséparable du culte du Sauveur (b).

Commencements de Gérard II, évêque d'Angoulême.

En ce même temps Gérard, deuxième du nom, était évêque d'Angoulême depuis 1101. Ce personnage, dont nous aurons trop d'occasions de parler, devint en 1106 légat du Pape Pascal II, lorsqu'à peine arrivé en France ce pontife ayant reconnu son talent, lui confia la légation de Bretagne, et ensuite celles des provinces ecclésiastiques de Bordeaux, de Tours, de Bourges et d'Auch (c). Ce système des légations était un excellent moyen pour le Pape de surveiller tout selon les besoins du temps, et de s'assurer de la conduite des évêques, dont un si grand nombre répondait peu à sa mission.

Concile à Loudun

Pendant la durée de sa légation, Gérard eut l'occasion

(a) Auteurs cités ci-dessus, et *Biographie universelle* de Michaud, XIII, ub sup.

(b) V. le Traité de Tertulien, *De Carne Christ.*, n° 17 ; — Saint-Irénée, *Contra hœreses*, V, XIX.

(c) Cf. *Histor. Pontif. et comit. Engolism.*, XXXV, ap. Labbe, II, 258 et suiv.

de présider dans notre diocèse de Poitiers un concile dont qeulques détails ne se trouvent guère que dans la collection du Père Labbe (a), mais dont nos propres recherches nous permettent de parler ici un peu plus au long.

Un concile s'était tenu à Nantes en 1105; on y avait soumis à la décision de Gérard, qui le présidait, une difficulté élevée depuis quelques années entre l'évêque de Nantes Marbode, soutenu par son Chapitre, et l'abbaye de Tournus qui prétendait à la propriété de l'église paroissiale de Saint-Viaud (b). C'était Louis le Débonnaire qui avait donné cette église aux moines de Saint-Philibert (c), et sans doute que Tournus l'avait reçue de ceux-ci quand ils se furent fixés en Bourgogne. Gérard avait pu recevoir communication du fait confirmé par des témoignages et des actes (d). Mais l'évêque de Nantes et le Chapitre n'avaient pas adouci ce jugement; les prétentions durèrent donc de part et d'autre, et l'on en était là lorsque le légat se trouvant à Poitiers et devant tenir à Loudun, pour plus de tranquillité, une assemblée conciliaire pour les affaires de la croisade et celles de la discipline ecclésiastique, on y apporta de nouveau la question en litige entre Nantes et Tournus. Un nouvel examen aboutit aux mêmes conclusions. On décida en faveur des moines, et l'affaire fut terminée. Il en fut ainsi pour ceux de Marmoutier, à qui les chanoines réguliers de Chambly-l'Auberger (e) disputaient la réunion d'une église qu'ils détenaient et qui fut adjugée à l'église paroissiale de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, près Nantes.

Mort de Foulques Réchin. — Son caractère.

Cette année 1108, le 14 avril, à l'âge de soixante-six ans, mourut le comte d'Anjou, Foulques Réchin, usé par tous

(a) Labbe, *Conciles*, X, p. 762 et suiv.

(b) Saint-Viaud, *Sanctus-Vitalis*, bourg de 1,800 âmes, dans l'arrondissement de Paimbœuf, canton de Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure).

(c) V. ci-dessus, IV, 377.

(d) Mortinviller, *Dictionnaire de Bretagne*, II, 101.

(e) Chalmel, *Tablettes de Touraine*, an. 1109.

les vices qui déshonorent un prince. Il était de ceux de son temps qui ne vécurent que pour eux-mêmes, ne sachant pas plus gouverner ses peuples que lui-même, manquant par habitude à la chasteté autant qu'à la tempérance, à la dignité de son rang et à l'honnêteté publique jusqu'à souffrir en Anjou des bandes de voleurs qu'il rançonnait à son profit, après leur avoir permis de détrousser les passants et de dévaliser les marchands qui parcouraient ses campagnes. Sa vie ne fut qu'un tissu de mauvaises actions, de déloyautés et de barbaries. Ordéric Vital en fait un portrait répugnant, et l'auteur de l'*Histoire des Comtes d'Anjou* résume toute la sienne en disant qu'elle fut ce qu'il y eut de pire [a]. Au reste, les quarante-neuf très longues années de son règne, confirmèrent trop bien le surnom qu'il s'était fait donner : ce ne furent qu'une interminable série de guerres injustes, de colères impies et d'orgies inexcusables. Nous l'avons vu maintes fois aux prises avec nos comtes, et c'est pourquoi nous en parlons ici. Sa conduite immorale dans ses mariages, et le cynisme de ses condescendances avec le roi Philippe dans l'affaire de Bertrade dénonceraient seules la valeur de cet homme, si l'on n'avait pas à lui reprocher généralement d'avoir abaissé toutes ses œuvres et tous ses sentiments en proportion de ce que son rang aurait dû lui inspirer de dignité et d'élévation.

Foulques avait écrit une histoire de ses ancêtres, les comtes d'Anjou, dont nous n'avons plus que quelques fragments réimprimés en ces dernières années [b]. Le sentiment qui perce le plus dans cet opuscule, c'est l'orgueil de sa race. Il n'y est parlé que des batailles gagnées et des châteaux élevés ou détruits par son fait. Cet honneur d'être lettré, pour un prince, sera toujours à placer au-

(*a*) *Hist. Episc. et comit., Andegav.*, an 1109 ; — Ordéric Vital, apud, *Art de vérifier les dates*, XIII, 64 ; — Bodin, I, 252.

(*b*) Marchegay, *Chroniq. d'Anjou*, I, 373 ; — Chalmel, *Tablettes de Touraine*, p. 97.

dessous de la noblesse de la vie et de l'art de rendre ses peuples heureux.

Fléaux de l'année 1110

L'année suivante 1110 laisse dans ses souvenirs de graves intempéries qui amenèrent une nouvelle famine et une grande cherté des sels, les salines ayant été en grand nombre détruites par des orages. N'omettons ni l'apparition d'une comète ni celle de deux éclipses arrivées le 5 mai et le 29 octobre, et l'on se fera une idée des troubles que tant de causes alors inexpliquées jetèrent dans les esprits.

Guerre contre Hugues VII de Lusignan.

A ces désastres, se joignit en Poitou celui de la guerre. Hugues le Diable de Lusignan mourut, et eut pour successeur Hugues le Brun, septième du nom. Celui-ci garda les prétentions que son père avait eues sur la Marche et sur Charroux, capitale de la partie basse de cette province, et la petite ville était toujours habitée à titre de seigneurie par Almodie et Roger de Montgomery, que nous avons vu y venir en 1102. Hugues VII ne se serait pas cru du Lusignan, s'il n'avait pas continué les desseins de la famille sur la province inutilement convoitée par son père, n'aspirant pas moins que lui à se faire un comté qui l'élevât au-dessus de la noblesse de second rang (a). Mais il convenait aussi de voir dans Guillaume de Poitiers un antagoniste qui n'abandonnait pas la cause légitime d'Almodie ; le prince n'y manqua point et, comme le Brun se portait soit dans la Haute-Marche, soit vers Charroux, pour recommencer la guerre quelque peu interrompue pendant les derniers jours de son père, Guillaume répondit à ces attaques par une irruption sur plusieurs châteaux possédés par les Lusignan, aux environs de Poitiers.

Ruine du château de Montreuil-Bonnin.

De ces forteresses célèbres et la moins défendue était, sans contredit, celle de Montreuil-Bonnin près Beruge. Ancienne maison de plaisance des ducs d'Aquitaine au commencement du XIe siècle, cette demeure était devenue un véritable château de défense, qui vers la fin du XIIe,

(a) *Chronique de Saint-Maixent*, Labbe, II, 218.

devint la propriété des Lusignan. Posé à deux lieues de Poitiers et à une égale distance de Lusignan, environné de forêts étendues, baignées par les eaux peu profondes mais vives et fraîches de la Boivre, cette demeure avait un aspect pittoresque dont ses ruines se parent encore, et ajoutaient à sa position stratégique des avantages qui en faisaient une habitation agréable à une famille patricienne (10). C'est là que Guillaume s'en fut tout d'abord, et pendant qu'Hugues portait le ravage du côté de Guéret, il mettait le feu à Montreuil, qui devenait un monceau de cendres et de murs noircis. Ce fut le commencement d'hostilités qui durèrent plusieurs années avec des intermittences d'autant plus redoutables, qu'elles durent plus d'une fois remettre à néant les belles murailles qu'on ne tardait jamais beaucoup à relever quand le feu ou la pioche en avaient opéré la destruction (a). Des complications malheureuses suivirent d'ailleurs ces hostilités. Les sires de Parthenay, Hugues et Simon, étaient les neveux de Lusignan; ils crurent devoir prendre son parti, ce qui leur attira une autre guerre de la part du comte de Poitiers. On n'en sait pas les détails : mais ils vinrent augmenter encore les malheurs du pays, où la famine dura jusqu'à 1112, éleva de beaucoup le prix des vivres, et produisit une nouvelle altération des monnaies, ou plutôt une refonte, et l'on n'eut plus que de la monnaie de cuivre dont les pièces les plus nombreuses ne valaient que six deniers et demi, ce qui donne une pauvre idée des transactions commerciales d'alors (b).

La *Chronique de Saint-Maixent* parle de l'année 1111 comme étant celle de la mort du prince d'Antioche Boémond à Tarente, où il était revenu très fatigué de ses travaux. Elle mentionne aussi un certain André, chanoine de Saint-

Mort du prince Boémond

André, chanoine de Poitiers.

(a) D. Fonteneau, XV, 543; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXXIV, 241 et suiv.

(b) *Nummi commutati sunt, et cum granis alii facti sunt.* Le *granum*, d'après Ducange, était une petite monnaie de billon, valant les six deniers et demi que nous indiquons.

Pierre de Poitiers, qui mourut à Ratisbonne en revenant de Jérusalem, dont il avait entrepris le voyage avec de grands sentiments de piété, laissant la réputation d'un saint que Dieu sanctionna par des miracles à son tombeau.

Adoption plus générale des noms chrétiens au baptême.

C'est tout ce que nous savons de ce chanoine dont le nom pourtant nous rappelle que vers ce temps commençaient à se multiplier les noms de baptême tirés des deux testaments et de l'histoire ecclésiastique : particularité qui vient sans doute de ce qu'on avait facilement abandonné pour des noms de saints des noms d'origine germanique, depuis surtout que des pélerinages d'Outre-Mer avaient familiarisé les familles avec les souvenirs chrétiens des premiers temps (a).

(a) *Chronic. Saint-Maixent,* in h. ann.



NOTES DU LIVRE LII

Note 1

Ce Geoffroy des Herbiers tirait son nom de la terre de ce nom, entre Saint-Fulgent et Montaigu. (Sur les Herbiers, voir ci-dessus, t. II, 212 et 237.) C'était un nom des meilleurs de la Vendée, qui paraît dès 1072 dans les *Cartulaires de Saint-Aubin d'Angers*, par les signatures des deux frères Hugues et Amaury. C'est par cet Amaury que commença la filiation qui finit en ligne directe avec François des Herbiers de l'Estanduère.

Note 2

Appelé par les Turcs *Kizil Ermat,* le fleuve rouge. Il forme deux cours d'eau, coule du Sud au Nord jusqu'à la mer Noire, où il se perd près de la Bafre.

Note 3

La famille de Thouars porta jusqu'en 1215 : « *Deux petites merlettes de.... dont la première était couverte d'un franc-quartier de...* » C'était peut-être ce franc-quartier qui fut conservé plus tard avec les modifications indiquées ici. Il est curieux, d'ailleurs, au point de vue héraldique, de rapprocher ces notions prises au commencement du XIIe siècle de celles que nous avons vues adoptées par Amaury. (V. en 1069, ci-dessus, t. VII, p. 310.)

Note 4

On a copié trop facilement sur cette date, la *Chronique de Saint-Maixent* indiquant le VI des nones de novembre: novembre n'a pas de nones pendant six jours; mais le VI des ides y correspond très bien avec le 8 de ce mois, qu'il vaut donc mieux suivre.

Note 5

Le poëme de Robert d'Arbrissel, que nous citons ici comme une des sources de nos renseignements, est l'œuvre de F. Chaudeau, religieux de Fontevrault, qui était prieur de la Puye en 1779. Le bon prieur, qui avait l'amour de la rime et qui ne faisait pas moins ses vers sous forme de prose mesurée, a consacré ses pieux loisirs à

raconter en douze chants les divers épisodes qui signalèrent la fondation et les progrès du célèbre établissement. Tout le bel in-8° qui en résulte est assez endormant, car on le trouve froid, sec, d'un récit monotone et peu capable de faire aimer le sujet, ce qui, pour un livre, n'est jamais un mince défaut. Heureusement qu'on s'en dédommage par les notes nombreuses, historiques et chronologiques dont chaque chant est suivi. Le poëme est dédié à une dame de Pardaillan d'Antin, *abbesse, chef et générale de l'Abbaye et Ordre de Fontevrault.* C'est une jolie impression in-8°, dont le titre porte les armes des Pardaillan d'Antin, dont le nom n'existe plus. Il n'est pas facile de déterminer cet écusson, les émaux y ayant été mal blasonnés.

NOTE 6

Cenan n'est plus qu'un gros village de 150 âmes, réuni à la commune de la Puye en 1809. Sa plus ancienne mention semble de 1102. C'était une ancienne châtellenie relevant de Montoiron. L'église de Saint-Hilaire était à la nomination du chefcier du Chapitre de Chauvigny. Une forêt couvrait en partie dès 1102 le territoire de Cenan, et appartenait à la baronnie d'Angles, par conséquent aux évêques de Poitiers, et couvrait un sol *gâté,* c'est-à-dire de difficile abord soit par son humidité, soit par l'abondance de ses fourrés. Dans cette forêt existait encore au XVIe siècle une verrerie appartenant à l'évêque de Poitiers. (Redet, *Dict.*, p. 80 et 339.)

NOTE 7

La filiation de cette famille de la Tousche ne put pas être suivie exactement jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles, un grand nombre de ses membres figurant sans titres certains, quant à leur succession directe, que la perte des pièces originales a fait oublier. La même raison empêcha l'ordre désirable dans l'exposé des onze branches que des alliances, toutes des plus honorables, ont groupées autour de ce beau nom à travers les siècles. La onzième de ces branches est celle des la Touche de la Guitière, encore représentée par ses derniers descendants. Cette branche avait commencé vers 1596 par le mariage de Pierre de la Tousche, commandant du château de la Guitière, seigneur du lieu. Ce lieu se trouve dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Maillé, canton de Saint-Savin. Le vieux château domine encore d'une remarquable hauteur les coteaux qui l'appuient sur la rive gauche de la Gartempe, et un souvenir honorable s'y rattache qui, plus il fut rare à l'époque révolutionnaire, plus il mérite aussi d'immortaliser un nom modeste que l'histoire doit aimer à conserver.

Il s'agit d'un simple domestique de M. Eugène-Amédée de la

Tousche, Pierre Deschamps, qui, en 1791, après la mort de madame de la Tousche, Donatien, acheta à vil prix le château de ses maîtres, vendu nationalement, et le rendit à son légitime héritier lorsque celui-ci revint de l'émigration en 1806. C'est cette demeure patrimoniale qu'habitent encore les enfants de M. Donatien de la Tousche, représenté par M. Amédée-Ludovic, devenu le chef de la famille et des armes. Ces armes, au reste, sont aussi anciennes que le nom dans nos annales, et si loin qu'elles puissent remonter, indiquent bien une race annoblie par les services militaires, et dont un membre, Hardouin, fut tué en 1356 à la bataille de Poitiers, et figurait au nécrologe des Cordeliers, dans l'église desquels il fut enseveli avec tant d'autres chevaliers victimes de cette fatale journée. Ces armes étaient « *D'or, au lion de sable, couronné et lampassé de gueules.* » Devise : *Deo adjuvante* « Dieu aidant ». (Cf. Beauchet-Filleau, *Diction. des Familles* ; — Saint-Allais, XV, 129.)

Note 8

Ce Nobillac, *Nobiliacum,* est maintenant *Saint-Léonard-le-Noblet*, chef-lieu de canton de 2,000 habitants dans la Haute-Vienne. Quelques-uns des auteurs que nous suivons ici, nomment ce lieu Nouaillé, et le feraient confondre avec notre célèbre abbaye Poitevine du même nom. Il s'agit ici du monastère fondé vers 560, par saint Léonard, sur la Vienne, à cinq lieues Nord-Est de Limoges. Au reste il n'est pas douteux que l'étymologie soit la même pour le Nouaillé du Limousin et celui de Poitou. Il paraît évident que quelque *Nobilis* latin avait passé par-là à l'époque gallo-romaine.

Note 9

Pour bien comprendre ce que nous aurons à dire désormais de Citaux, il faut avoir une idée bien juste de l'origine de cet Ordre, et de ses progrès dans le monde religieux. La règle de Saint-Benoît, généralement adoptée, comme nous l'avons vu, par toutes les fondations religieuses depuis cinq cents ans, était une sûre garantie de progrès dans les vertus monastiques. Les événements toutefois, et les troubles fréquents de l'ordre politique, la tyrannie même des seigneurs qui ne craignaient pas de les spolier, amenaient de fréquentes causes de découragement et de défection dans l'observance de la règle. En pareil cas, il est plus facile de choir que de se relever, mais les cœurs zélés qui entreprenaient tôt ou tard cette rénovation, trouvèrent toujours les esprits disposés à s'y rendre. L'esprit de Saint-Benoît ne s'était pas effacé en s'affaiblissant, et le souvenir même de la règle négligée laissait un reste de ferveur qu'il n'était jamais impossible de ranimer. C'est ce qui fit

que lorsque Saint-Robert de Molème eut établi l'abbaye de Citaux en Bourgogne, en réformant certains articles de la règle de Saint-Benoît, dont il avait été plus facile d'abuser, beaucoup des maisons où cette règle avait délinqué, se soumirent à cette réforme et se renouvelèrent dans un esprit de foi qui leur fit une seconde vie. Ce furent ces adeptes qu'on nomma *Cisterciens*, du lieu de Citaux, qui se trouvait dans le diocèse de Châlons, et qu'on nommait alors *Cistercium*, à cause d'un grand nombre de citernes qu'on y avait creusées. Quand on voit l'Eglise combattue tantôt par l'opposition directe des pouvoirs hostiles, tantôt par les passions ou la faiblesse des hommes, et de ceux-là même sur lesquels Elle devrait le plus compter, n'admire-t-on pas la Main invisible qui la soutient par tant de moyens prompts, toujours inattendus, et qui accomplissent chaque jour jusqu'à la fin la promesse divine : que l'enfer ne prévaudra pas contre Elle ?

NOTE 10

Montreuil-Bonnin est à présent une commune de 1,500 âmes, dans le canton de Vouillé, où les belles ruines de son château dominant toute la vallée et qu'entourent beaucoup d'autres, méritent l'attention de l'archéologue et de l'historien. C'est sur ce territoire qu'est la source de Fleury qui amenait l'eau à Poitiers par les aqueducs romains et dont notre siècle voit encore la mise en œuvre dans le même but. L'église romane de Saint-André est du XIe siècle, longue et étroite, saccagée durant les guerres civiles du XVIe, et restaurée par la munificence de Louis XIV en 1637, comme l'atteste une inscription de marbre noir placé à l'intérieur du saint édifice. Les origines de Montreuil sont romaines. Son nom lui vient d'un petit monastère, *Monasteriolum*, qui était un prieuré ou une *celle*.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME



TABLE DES MATIERES

DU VIIe VOLUME

LIVRE XLV

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME V (LE GRAND), JUSQU'A L'ÉPISCOPAT D'ISEMBERT Ier

(De 994 à 1020)

LIVRE XLVI

Depuis l'Épiscopat d'Isembert Ier,
jusqu'a la mort de Guillaume V, dit le Grand
(De **1020** à **1030**)

LIVRE XLVII

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME VI (LE GROS), JUSQU'A LA MORT DE CE PRINCE

(De **1030** à **1038**)

LIVRE XLVIII

DEPUIS LES RÈGNES D'ODON ET DE GUILLAUME VII
EN AQUITAINE,
JUSQU'À LA MORT DE CE DERNIER PRINCE

De **1038** à **1058**

LIVRE XLIX

—

DEPUIS L'AVÈNEMENT AU DUCHÉ D'AQUITAINE DE GUILLAUME VIII, DIT GUY GEOFFROY, JUSQU'À SON MARIAGE AVEC HILDEGONDE DE BOURGOGNE

(De **1059** à **1068**)

LIVRE L

—

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE DE MONTIERNEUF DE POITIERS, JUSQU'A LA MORT DE GUILLAUME VIII

(De **1069** à **1086**)

LIVRE LI

Depuis l'avènement de Guillaume IX, jusqu'à la première croisade

(De **1086** à **1099**)

LIVRE LII

—

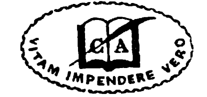
Depuis le départ de Guillaume IX pour la première croisade, jusqu'à son retour en Poitou

(De **1099** à **1111**)



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE SEPTIÈME VOLUME



Fontenay. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

